



HAL
open science

Les usages de l'Afrique : étudier l'appropriation dans l'espace mondial à partir de l'africanisation de la sécurité au Sénégal

Ayrton Aubry

► To cite this version:

Ayrton Aubry. Les usages de l'Afrique : étudier l'appropriation dans l'espace mondial à partir de l'africanisation de la sécurité au Sénégal. Science politique. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2023. Français. NNT : 2023IEPP0037 . tel-04477200

HAL Id: tel-04477200

<https://theses.hal.science/tel-04477200v1>

Submitted on 26 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
ÉCOLE DE LA RECHERCHE DE SCIENCES PO
PROGRAMME DOCTORAL EN SCIENCE POLITIQUE, MENTION RELATIONS
INTERNATIONALES

CENTRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES (CERI)
DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE, SPÉCIALITÉ RELATIONS
INTERNATIONALES

PROGRAMME DE DOUBLE DOCTORAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE COLUMBIA À
NEW YORK
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Les usages de l'Afrique

*Étudier l'appropriation dans l'espace mondial à partir de
l'africanisation de la sécurité au Sénégal*

Ayrton Aubry

Thèse dirigée par Frédéric RAMEL, professeur des universités en science politique à l'IEP de Paris, et par Souleymane Bachir DIAGNE, professeur de philosophie à l'Université de Columbia à New York

Soutenance le 21 décembre 2023

Jury

Frédéric Ramel (codirecteur), Professeur des Universités, Sciences Po

Souleymane Bachir Diagne (codirecteur), Professor of French and of Philosophy, Columbia University

Mame Penda Ba (rapporteuse), Professeure agrégée de Science Politique, Université Gaston Berger

Alioune Badara Diop (rapporteur), Professeur agrégé de Science Politique, Université Cheikh Anta Diop

Delphine Allès, Professeure des Universités, INALCO

Jack Snyder, Professor of International Relations, Columbia University

Résumés

Les « solutions africaines aux problèmes africains », ou « l'africanisation de la sécurité » sont aujourd'hui mises en avant aussi bien par des acteurs africains que par des acteurs extérieurs au continent et pourtant très interventionnistes. Une lecture de cette rhétorique en termes d'extraversion et de survie de régimes présidentiels africains serait *a priori* justifiée. Elle s'appuierait cependant sur les inventions internationalistes de l'Afrique telles qu'elles sont formulées depuis la seconde moitié des années 1960, dépassant sa simple définition géographique. Une étude décentrée de Relations Internationales nuance ces analyses, notamment pour ce qui concerne le cas du Sénégal. Par exemple, en matière de politique étrangère, le Président de la République n'y est pas systématiquement omnipotent depuis l'indépendance. Aussi, les idées (en particulier liées au panafricanisme) et les intérêts complètent les lectures en termes de contrainte ou de mise en dépendance volontaire. Les « solutions africaines » sont un moment dans une histoire intellectuelle plus longue s'interrogeant sur le démembrement du continent depuis la traite atlantique et la colonisation. L'appropriation permet ainsi la formulation d'une subjectivité politique et un remembrement. L'étude de l'entrée de l'Etat sénégalais sur la scène internationale par l'appropriation éclaire les modalités de sa propre formation jusqu'à aujourd'hui. L'expression wolof *moom sa bopp* qui peut se traduire par indépendance mais aussi par appropriation, et qui a été un slogan politique mobilisé dans les années 1960 est symptomatique de la porosité entre les deux concepts s'ils sont étudiés « depuis le Sénégal ».

Mots-clés : appropriation, Sénégal, invention de l'Afrique, sécurité, politique étrangère, décentrement

“African Solutions to African Problems” are put forward today by African actors as well as actors exogenous to Africa, parallel to their own interventions. The theory of extraversion as well as the theory of regime survival would a priori easily explain such contradiction. But it would be part of a broader narrative of invention of Africa, as it has been existing in International Relations literature since the 1960s. To read works produced in Africa, which is not spontaneous for scholars in Western universities, contributes to nuance these theories. As for Senegal for instance, the President has not systematically been an “omnipotent African executive” since independence. Furthermore, ideas (especially those related to Pan-Africanism) and interests are complementary to readings in terms of constraints and voluntary dependency. “African solutions” are as a matter of fact a “moment” in a longer intellectual history that grasps with Africa’s dismemberment since the slave trade and colonization. Appropriation constitutes in that regard a way to constitute a political subjectivity as well as a re-remembering. The study of how the Senegalese state came into world politics through appropriation shed light on the forming of the state generally speaking, until today. The wolof expression “moom sa bopp”, that could be translated both by appropriation and independence, and that was a political rallying cry during the 1960s, is a symptom of such porosity between appropriation and independence when they are observed “from Senegal”.

Key words: appropriation, Senegal, invention of Africa, security, foreign policy, decentering

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent au personnel d'entretien et de ménage des locaux fréquentés lors de la réalisation de ce travail, à savoir Sciences Po, l'Université de Columbia, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université de Lille et l'Université de Paris 8 à Saint-Denis ainsi que l'Université Lyon 3.

Je remercie mes deux directeurs de thèse, les professeurs Frédéric Ramel et Souleymane Bachir Diagne. Le premier pour son encadrement depuis mon mémoire de master. « Bienveillant » et « à l'écoute » sont deux qualificatifs qu'expriment facétieusement ses étudiant.e.s mais aussi ses lecteurs. Le second pour sa disponibilité durant mon séjour à Columbia et pour son accompagnement dans mes cheminements en dehors des sentiers battus des Relations Internationales. Tous deux se sont efforcés de m'enseigner le sens de la mesure, qualité rare et pourtant essentielle en toute chose. J'espère que nos échanges dureront au-delà de ce premier travail de recherche.

Sur le plan intellectuel, j'ai eu la chance de profiter du temps de plusieurs enseignant.e.s depuis six ans. Merci, Jack Snyder et Kimuli Kasara au département de science politique de Columbia, Elleni Zeleke, Marième Soda Sy, Mahmood Mamdani, Mamadou Diouf, dans celui d'études africaines. En France, mes remerciements s'adressent à Thierry Balzacq, Marie Saiget, Sonia Le Gouriellec à Lille, ainsi qu'à Delphine Allès, Folashadé Soulé Kohndou, Vincent Foucher, Richard Banégas, Amandine Gnanguênon et Ariel Colonomos. À Dakar le professeur Samba Thiam, que je peux appeler mon ami et mon oncle m'a beaucoup aidé, ainsi que les professeurs Abdou Rahmane Thiam et Alioune Badara Diop.

Dans toutes les universités fréquentées, les bibliothèques ont constitué une ressource fondamentale, et je tiens à remercier tout particulièrement Michaël Goudoux et Yuusuf Caruso pour leur temps et leur patience.

Je n'oublie pas mes camarades rencontré.e.s au fil de cette trajectoire et qui ont tous d'une manière ou d'une autre façonné mon travail (sans classement et de manière non exhaustive) : Léonard Colomba-Petteng, Pablo Barnier-Khawam, Thomas Fraise, Gayatri Rathore Malik Samb, Sarah Tanke Mathieu Bataille, James Courtright, Fatoumata Diallo, Aby Tine, Alice Chaudemanche, Fatou Binetou, Mamadou Diallo, Théodore Ambassa, Meryam El-Bouhati. Je vous suis reconnaissant d'être mes amis et mes interlocuteurs.

Remerciements

La réalisation d'une thèse comme celle-ci implique de se déplacer. Je remercie Lionel et Thomas pour leur accompagnement à New York, Matthieu, Chloé et Caty Damian pour m'avoir installé dans les meilleures conditions à Marcq-en-Barœul, et ma belle-famille (tonton Falla, Khady, Maïmouna, Ndeye Coumba, Toutane, mais aussi Amath et Mame Ndao) pour m'avoir supporté durant mes séjours dakarois et au-delà : *awma seen faay*.

Autant pour remercier les institutions concernées que dans un souci de transparence, j'inscris ici que les trois premières années de ma thèse ont été financées par un contrat doctoral à Sciences Po. Une bourse du programme Alliance a supporté une partie du séjour de deux ans à New York. Mes enseignements ont été rémunérés à l'Université de Columbia, à Sciences Po, à l'Université Paris 8, Lille et Lyon 3, ce qui m'a aussi permis de mener cette thèse à son terme. Par son mécanisme dit « d'aide au retour à l'emploi », le système français de protection sociale et de solidarité m'a aussi matériellement soutenu le temps de cette recherche.

Un pénultième remerciement pour ma famille : à mon frère et ma sœur, mes cousins et cousines, pour n'avoir pas (trop) relevé que je ne quittais pas les bancs de l'université alors qu'eux avançaient dans une vie active stimulante. À mes parents, pour leur infatigable soutien quels que soient mes choix. À mon papi et ma mamie également, disparus tous deux au cours de cette recherche.

Le mot de la fin pour ma femme depuis le premier mois de cette thèse, Aminata Ndiaye, « *jërëjëf* » n'est qu'un tout petit mot pour ton exigence et ton inspiration depuis le premier jour, les écrits tissés dans ces textes te sont dédiés.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Résumés..... | 3 |
| Remerciements | 5 |
| Sommaire | 7 |
| Acronymes et sigles | 11 |
| Notes sur l’orthographe | 15 |
| Introduction | 19 |
| Courte fiction..... | 21 |
| Difficultés des études de cas africains..... | 28 |
| Explications du sujet | 29 |
| Définitions | 31 |
| Une difficile circulation entre les échelles | 36 |
| Étude de cas | 38 |
| Épistémologie et méthodologie déployées | 43 |
| Séjour de recherche plutôt que terrain | 50 |
| La durée du séjour | 51 |
| Le dialogue avec les chercheurs sur place..... | 53 |
| La consultation des archives..... | 55 |
| Le rapport à l’histoire..... | 56 |
| Penser l’appropriation dans une constellation | 60 |
| Partie I. Remembrements africains et Relations Internationales : l’appropriation épistémique | 65 |
| Chapitre 1. Inventions internationalistes de l’Afrique | 73 |
| A Des controverses globales et postcoloniales qui participent de la constitution d’une bibliothèque coloniale | 75 |
| B Une littérature orthodoxe qui marginalise l’appropriation ou constate son échec | 89 |

| | |
|--|------------|
| C Des modèles théoriques limités dans l'étude des politiques étrangères en Afrique..... | 106 |
| Chapitre 2. « Invisible to whom ? » : Banaliser les approches noires et africaines en Relations Internationales | 125 |
| A Des bibliothèques plurielles : banaliser les productions scientifiques africaines en Relations Internationales | 128 |
| B Approches en contrepoint et histoire nomadique : les enseignements postcoloniaux sur l'appropriation..... | 152 |
| C Un nécessaire dialogue entre les Relations Internationales et les études africaines..... | 167 |
| Chapitre 3. La subjectivité politique comme enjeu de l'appropriation épistémique. 177 | |
| A L'appropriation au cœur de l'engagement intellectuel panafricain..... | 180 |
| B Exprimer l'appropriation : L'appropriation littéraire comme forme de subjectivation politique | 193 |
| C L'appropriation comme enjeu de construction de l'État postcolonial..... | 202 |
| Partie II. L'Afrique comme horizon : l'appropriation politique des solutions africaines | 215 |
| Chapitre 4. Une appropriation ambiguë : apporter des « solutions africaines aux problèmes africains » | 221 |
| A Une appropriation par l'extraversion ?..... | 225 |
| B Une histoire longue de l'africanisation de la sécurité..... | 239 |
| C Une compétition entre acteurs africains pour des hégémonies régionales | 267 |
| D Qu'apportent les solutions africaines ?..... | 272 |
| Chapitre 5. Une africanisation de la diplomatie comme source de construction de l'État post-colonial au Sénégal | 279 |
| A La construction de l'État et de sa politique étrangère au Sénégal | 283 |
| B L'association d'une identité sénégalaise à destination de l'échelle internationale : l'énonciation des grands principes de la politique étrangère du Sénégal | 313 |

| | |
|---|------------|
| C Quelle est l'africanisation de la politique étrangère du Sénégal ?..... | 334 |
| Chapitre 6. Saisir l'unité et la sécurité en Afrique par le Sénégal..... | 343 |
| A La participation du Sénégal à la sécurité continentale | 346 |
| B Évolutions des positions panafricaines sénégalaises | 356 |
| C Les solutions africaines comme le symptôme d'un moment dans l'histoire de l'appropriation de la sécurité | 367 |
| Conclusion générale | 375 |
| Résultats théoriques et empiriques | 376 |
| La question de l'échelle et des aller-retours : Sénégal, Afrique comme continent, Atlantique..... | 380 |
| Le rôle du passeur | 382 |
| Les cadres mobilisés | 384 |
| La spécificité des questions africaines depuis des universités occidentales | 388 |
| Bibliographie..... | 391 |
| Sources primaires | 391 |
| Sources secondaires..... | 393 |
| Annexes | 427 |
| Index des noms | 457 |
| Liste des encadrés..... | 461 |
| Table des matières | 463 |

Acronymes et sigles

AAPS : Architecture Africaine de Paix et de Sécurité

ACOTA : African Contingency Operation Training and Assistance

ACRI: African Crisis Response Initiative

AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique

AMISOM : African Union Mission in Somalia

ANC : African National Congress

ANS : Archives Nationales du Sénégal

AOF : Afrique Occidentale Française

BRE : Bureau des Relations Extérieures

CAE : Chambre Africaine Extraordinaire

CEDEAO : Communauté des États d'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CIJ : Cour Internationale de Justice

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

CPI : Cour Pénale Internationale

CPS : Conseil de Paix et de Sécurité

CdS : Conseil de Sécurité des Nations Unies

ECOMOG : Economic Community of West African States Ceasefire Monitoring Group

ENA : Ecole Nationale d'Administration

ENFOM : Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer

FAA : Force Africaine en Attente

FAO : Food and Agriculture Organisation

FEANF : Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France

FLING : Front pour la Libération et l'Indépendance de la Guinée Portugaise

FMI : Fond Monétaire International

Acronymes et sigles

FPAE : Fondation Paul-Ango-Ela

FSJP : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

HCDH : Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme

IAES : Institut Africain des Études Stratégiques

IDHP : Institut des Droits de l'Homme et de la Paix

IDRI : Institut Diplomatique et des Relations Internationales

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

IMAf : Institut des Mondes Africains

INHEI : Institut des Hautes Etudes Internationales

IRIC : Institut des Relations Internationales au Cameroun

ISM : Institut Supérieur de Management

LAM : Les Afriques dans le Monde

MAE : Ministère des Affaires Etrangères

MESAAS : Middle Eastern, South Asian and African Studies

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance

MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda

MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MNJTF : Multinational Joint Task Force

MONUC: Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo

MPC: Mécanisme de Prévention des Conflits

MPLA: Mouvement Populaire de Libération de l'Angola

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NPFL : National Patriotic Front of Liberia

OCI : Organisation de la Conférence Islamique (aujourd'hui Organisation de la Coopération Islamique)

OERS : Organisation des Etats Riverains du Fleuve Sénégal

OMP : Opération de Maintien de la Paix

Acronymes et sigles

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUC : Opération des Nations Unies au Congo

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAI : Parti Africain de l'Indépendance

PAIGC : Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRA : Parti du Rassemblement Africain

PS : Parti Socialiste

PSE : Plan Sénégal Émergent

R2P : Responsabilité de Protéger

RCA : République Centrafricaine

RDA : Rassemblement Démocratique Africain

RECAMP : Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix

SADC : South African Development Community

SAP : Séminaire sur les Approches Postcoloniales

SDN : Société des Nations

SWAPO : Organisation du peuple du Sud-Ouest africain

UA : Union Africaine

UAM : Union Africaine et Malgache

UMA : Union du Maghreb Arabe

UNESCO : Organisation de Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNITAF : United Task Force

UPS : Union Progressiste Sénégalaise

WANEP : West African Network for Peacebuilding

WASU: West African Students Union

Notes sur l'orthographe

Nous utilisons l'expression « *relations internationales* » avec et sans majuscule. L'expression sans majuscule renvoie à la pratique des relations internationales, telle qu'elle est étudiée par la discipline des *Relations Internationales* (cette fois avec une majuscule). Il est ainsi question de « discussions de Relations Internationales » et de « théories des Relations Internationales », mais de « relations internationales entre le Sénégal et le Ghana ». L'expression « relations internationales africaines » renvoie aux relations entre les acteurs internationaux en Afrique, mais celle « Relations Internationales africaines » renvoie à la production théorique issue du continent sur les questions internationales.

Le terme d'*agency* est beaucoup utilisé dans la littérature anglophone récente en Relations Internationales, et nous le mobilisons aussi. En français il n'existe pas de traduction unanimement acceptée du terme. Nous parlons dans ce travail d'agentivité et d'agencéité de manière interchangeable.

Ce travail mobilise des références à la période historique *post-coloniale* et au corpus de texte qui se réclame d'une approche *postcoloniale*. Le tiret vient donc qualifier l'expression avec un marqueur historique. L'expression « État post-colonial » est ainsi écrite avec un tiret car elle renvoie à l'État dans sa forme historique indépendante après un processus de décolonisation. Pour simplifier, nous considérons l'accession à l'indépendance ratifiée par l'adhésion aux Nations Unies pour parler de période post-coloniale. Les situations de néo-colonialisme ne nous empêchent pas de parler ici de période post-coloniale notamment à partir des années 1960.

Certains termes en wolof sont utilisés dans le texte. De manière générale, leur orthographe est celui du dictionnaire de Jean-Léopold Diouf, édité chez Karthala et accessible avec des identifiants sur le site du Reference Lexicon (Reflex), groupe de recherche du CNRS qui a constitué des corpus lexicaux, y compris pour le wolof. Lorsque les termes en wolof apparaissaient directement dans des textes, j'ai conservé l'orthographe original.

*« Je ne partage pas les arrière-
pensées de Kodj Barma »*

Ousmane Sembène, *Vehi-Cosane*, Présence
Africaine, Paris, 1966, p70

« On partait s'appropriier l'ailleurs »

Ken Bugul, *Le Trio Bleu*, Présence
Africaine, Paris, 2022, p110

Introduction

Courte fiction

« Imaginons qu'un philosophe africain publie un ouvrage de philosophie dans lequel il avoue son ignorance totale de la philosophie occidentale mais se propose, néanmoins, de partir en quête de celle-ci, de la rechercher. [...] Ce travail qui tenterait de dégager les principaux textes philosophiques occidentaux et d'en comprendre les conditions de possibilité, surprendrait le lecteur occidental tant il doute qu'on puisse philosopher sans connaître la pensée telle qu'elle s'est développée en Occident. [...] Si l'hypothèse d'un tel philosophe africain est peu réaliste, il semble en revanche qu'elle puisse être appliquée à l'inverse. »¹

En guise d'entrée en matière du sujet que nous traitons, projetons-nous pour un instant dans le futur. En 2060, « La sécurité est africanisée ! », annonce en « une » le journal *Africa Report*. Le mot d'ordre clamé aussi bien par des chefs d'État du début du siècle comme Barack Obama, Thabo Mbeki ou François Hollande, et des hauts fonctionnaires de l'Union Africaine (qui s'apprête à célébrer les 100 ans de la conférence d'Addis Abeba de mai 1963) est enfin devenu une réalité.

Mais que découvriront les heureux lecteurs de ce numéro de *Africa Report* en 2060 ? Quelle image pourrait être choisie par le journal pour illustrer cette information majeure en première page ? À quoi ressemblerait un monde où la sécurité serait définitivement « africanisée » ? Quelles seraient les principales problématiques à l'ordre du jour ? Qui seraient les acteurs impliqués dans leur résolution ? Elaborons plusieurs scénarii sur ce que pourrait être, en 2060, une sécurité africanisée.

Scénario 1 : l'illustration montre un militaire africain regardant la caméra arborant sur son épaule l'emblème des forces africaines en attente. En arrière-plan, on aperçoit des soldats de dos, montant dans un avion de transport. Sur l'aileron arrière on peut voir le vert, le blanc et le doré, les couleurs de l'Union Africaine. Dans ce scénario, une sécurité africanisée est une sécurité gérée par les institutions africaines. C'est une sécurité collective suivant les aspirations telles qu'elles ont été énoncées 60 ans plus tôt au début du XXI^{ème} siècle : les États africains coopèrent activement, et fournissent des contingents en fonction des besoins, qui se placent sous les couleurs de l'organisation panafricaine.

¹ Séverine Kodjo-Grandvaux, *Philosophies Africaines*, Paris, Présence Africaine, 2013, p11

Une version minimaliste de ce scénario dirait que seules les troupes et le commandement sont fournis par les États africains, les équipements et les financements étant approvisionnés par des acteurs extracontinentaux comme les organisations multilatérales, les États occidentaux mais aussi d'autres puissances potentiellement majeures en 2060 comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. Le caractère africanisé de la sécurité se mesurerait dans ce cas en fonction des déterminants des soutiens matériels extracontinentaux, si ces derniers sont le résultat des intérêts des puissances interventionnistes, ou si les États africains arrivent à obtenir des soutiens extérieurs définis par leurs propres intérêts.

Une version maximaliste de ce scénario dirait que non seulement les troupes et le commandement sont africains, mais les armes et équipements sont également fournis par les armées nationales. Dans ce scénario, le sous-titre de l'article en première page pourrait être : « 100 ans après son énonciation, le rêve des pères fondateurs de l'OUA est enfin une réalité ». Dans ce scénario, une sécurité africanisée est donc réalisée par des opérations militaires sous commandement africain pour résoudre des crises africaines.

Un aspect de définition mis en lumière par ce scénario est le caractère continental de l'africanisation de la sécurité. Africanisation peut en effet être entendue comme une appropriation par les acteurs africains des moyens de gestion des problématiques de sécurité, mais elle peut aussi s'entendre comme une gestion collective à l'échelle continentale de ces problématiques. L'africanisation consisterait à dire que quoi qu'il se passe sur le continent, les organisations panafricaines existantes ont leur mot à dire en la matière et sont légitimes pour s'emparer du sujet et y apporter des solutions.

Scénario 2 : l'illustration montre une salle de classe photographiée depuis le mur du fond. On voit donc le tableau noir en arrière-plan. Devant, des militaires en treillis assis à leur table, de dos, soit la tête baissée prenant des notes, soit le front relevé écoutant leur enseignant. Sur le tableau, on distingue le plan d'une bataille, qui pourrait être celle de Kirina en 1235 marquant la fondation de l'empire du Mali par Soundiata Keïta, d'Adoua en 1896 où l'armée éthiopienne a repoussé durablement la tentative italienne d'invasion, ou encore celle de Tondibi du 14 octobre 1591, qui voit l'empire Songhaï s'effondrer face aux assauts des armées marocaines.

Dans ce cas, l'africanisation ne serait pas simplement pratique, elle serait aussi théorique. Les militaires africains sont formés à partir de cas d'étude continentaux, dans des écoles dont les priorités sont définies par les besoins et les termes propres au continent, et non

en fonction d'intérêts exogènes. Ainsi, les opérations militaires ne seraient plus soupçonnées d'être menées simplement pour garantir la protection des sites d'extraction de ressources destinées à l'exportation.

Ce scénario s'appuie sur une conception de l'africanisation considérant que les solutions élaborées localement sont plus efficaces pour résoudre des problématiques territorialement situées que ne le serait une « boîte à outil » universelle s'appliquant quel que soit le contexte (en matière de préparation des élections, de transition politique ou de résolution des conflits par exemple). Le processus d'africanisation serait une montée en puissance des capacités matérielles mais aussi théoriques africaines en matière de sécurité.

L'africanisation de la sécurité serait alors une réponse africaine aux problèmes d'insécurité, dont la définition serait cependant toujours globale. Dans le deuxième scénario, en cas de problèmes sécuritaires sur le continent, les États africains déploient leurs militaires formés dans des académies continentales et connaissant le terrain et les populations. De ce fait, la légitimité de leur intervention est plus solide que s'il s'agissait d'une armée extracontinentale venue sauver la capitale de « colonnes de pick-ups » djihadistes, ce qui permet des interventions plus longues et qui débordent du cadre militaire pour embrasser une dimension sociale, économique et politique. Les leçons du premier quart du XXI^{ème} siècle ont été retenues.

Aussi, dans ce cas l'africanisation est pensée sur le temps long et de manière proactive, il ne s'agit pas de simplement réagir « de manière africaine » lorsqu'une crise se produit. Cette infusion de l'africanisation dans le quotidien y compris théorique de la sécurité en Afrique renforce automatiquement ses dispositions.

Scénario 3 : l'illustration est surprenante. On voit un jeune homme sénégalais portant des lunettes à grosse monture, un t-shirt aux couleurs de son entreprise, il est assis devant un ordinateur, et on devine d'autres machines et des collègues autour de lui. À l'arrière-plan, un casque de chantier est accroché au mur. À lire cette description en 2023, on pourrait se demander quel est le lien avec le titre « *La sécurité est africanisée !* » qui s'affiche en toutes lettres en bas de cette illustration.

Pour mieux comprendre, rapportons-nous au deuxième scénario que nous avons élaboré, où nous mentionnions le fait que le contenu de la sécurité était encore défini selon des intérêts exogènes (les militaires africains ont beau être formés dans des académies africaines selon des exemples de l'histoire militaire du continent, ce qui est entendu par

« sécurité » n'en reste pas moins extérieures aux réalités locales). Par exemple, une lecture « sécuritariste » (ou une approche « traditionnelle ») de la sécurité considérerait qu'elle relève avant tout de facteurs centrés sur l'État tels que la lutte contre le djihadisme ou la protection face à une invasion extérieure. Si les effets du djihadisme sont réels pour les populations, en particulier dans des régions comme le Sahel, ses conséquences en valeurs numériques sont plus faibles que celles liées aux accidents de la route, ou aux tentatives d'émigration qui se heurtent mortellement à la « forteresse Europe » (et dont les conséquences sont mortifères également pour la vitalité des sociétés concernées). L'illustration choisie ici sous-entend que l'émigration mortelle a été identifiée comme une menace pour la population, et que des politiques d'emploi qualifiés, notamment des jeunes, pouvaient apporter des solutions (africaines) une partie du problème.

Une lecture moins traditionnelle de la sécurité, comme ce qu'a entrepris le PNUD dans les années 1990 avec le concept de « sécurité humaine », déplace la focale de la sécurité depuis l'État vers les populations concernées. Ainsi, dans une société donnée, l'urgence sécuritaire peut se définir par rapport à l'insécurité routière mais aussi sanitaire ou climatique, ou bien sûr par rapport à la violence des groupes armés. L'illustration que nous avons retenue soutient l'idée que dans le Sénégal de 2060 l'urgence sécuritaire est celle de l'emploi. Dans ce cas une sécurité « africanisée » signifierait que les acteurs concernés (État, mais aussi entreprises et individus) reconnaissent le rôle de l'emploi dans la sécurité de la population (et n'ont donc pas simplement une lecture « traditionnelle » du problème) et agissent pour résoudre le problème.

L'absence d'emplois qualifiés peut par exemple être considérée comme une source d'insécurité menaçant l'intégrité physique des individus dans la mesure où elle les pousse (en particulier les jeunes, d'où l'illustration du journal) à risquer leur vie dans des entreprises migratoires à l'issue incertaine. Une sécurité africanisée proposerait alors une politique ambitieuse de création d'emplois.

Dans ce troisième scénario, c'est la définition même de la sécurité qui est « africanisée », il y a une dimension épistémologique et ontologique qui s'ajoute aux considérations pratiques et théoriques des deux premiers scénarii.

Lequel de ces scénarii est le plus plausible ? La question n'est pas vraiment là, tant de toute façon les définitions de l'africanisation de la sécurité sont plurielles et plastiques.

L'intérêt de notre suggestion de ces trois scénarii est de faire réaliser aux lecteurs le caractère hétérogène, complémentaire mais aussi contradictoire de ce qui est entendu (ou laissé dans l'ombre) lorsqu'il est question d'africanisation de la sécurité. Par ailleurs, la simple énonciation d'une projection participe de la formation d'une subjectivité politique, dont nous verrons qu'elle est intimement liée à l'appropriation au Sénégal.

Ces trois scénarii n'épuisent bien sûr pas toutes les potentialités liées à l'africanisation de la sécurité (nous aurions pu citer également le caractère atlantique de l'africanisation, qui n'est pas seulement une continentalisation, ou encore le poids théorique du panafricanisme dans l'élaboration des projets d'africanisation de la sécurité), mais ils mettent chacun le doigt sur des différences définitionnelles liées au concept et aux conséquences politiques qui en découlent.

La projection dans le futur dès l'ouverture de ce travail vise à procéder à un premier décentrement, par une déstabilisation. Bien sûr l'exercice relève d'une accroche, méthode banale en sciences humaines et sociales. Mais le choix de cette projection est aussi une référence à un philosophe qui a marqué l'histoire intellectuelle du Sénégal, et dont l'université de Saint Louis porte aujourd'hui le nom, Gaston Berger. Le philosophe français, né à Saint-Louis du Sénégal et dont l'ancêtre était wolof (Fatou Diagne, la mère de son père), est connu pour ses réflexions autour de la prospective, réactualisées récemment par Philippe Gouët² dans un travail publié chez Présence Africaine, dans une belle collection dirigée par Souleymane Bachir Diagne. Comme le rappelle le philosophe sénégalais d'ailleurs, la prospective de Gaston Berger nous fait comprendre que les représentations du temps (et notamment du futur) sont essentielles à la formation de la subjectivité politique des sociétés³, et que se projeter dans le futur implique intrinsèquement de prendre des décisions aujourd'hui en conséquence.

La prospective de Berger reprise par Gouët et Diagne n'est pas éloignée de ce que le Sud-africain co-fondateur de l'ANC Pixley Seme appelait le « devenir » de l'Afrique, « *qui n'est pas l'avenir sur lequel on ne peut rien, mais le pouvoir d'agir pour que nos aspirations*

² Philippe Gouët, *L'aventure humaine: la philosophie prospective de Gaston Berger*, La philosophie en toutes lettres (Paris: Présence africaine éditions, 2019), p13

³ Souleymane Bachir Diagne, « La philosophie prospective en Afrique », *Futuribles* N° 430, n° 3 (2019): 5-13, p6

deviennent réalité »⁴. C'est une figure centrale des premières heures du panafricanisme qui, déjà, exprimait cette idée.

L'autre référence dans cette projection dans le futur est l'afrofuturisme, qui connaît un sursaut populaire récent du fait d'œuvres cinématographiques comme *Black Panther*, mais aussi une ébullition intellectuelle, sur la définition du mouvement, son histoire, ses différentes branches, et surtout ce qu'il implique en termes de création artistique et de libération politique. La finalité de l'afrofuturisme n'est pas simplement la consommation et la production culturelle, il est également question de reprendre le contrôle de la narration, de proposer ses propres métaphores du futur.

La science-fiction et pas seulement l'afrofuturisme permet d'exacerber certaines questions du présent, c'est ce que nous avons essayé de faire à partir de ces trois scénarii, pour mettre en lumière le caractère flottant de l'expression, qui constitue l'un des fils rouges de notre travail.

Dans cette proposition de prospective, nous avons élaboré des scénarii dont le point de départ est la publication d'une « une » dans un journal africain. La localisation géographique (en plus de celle temporelle) d'une production intellectuelle est un autre élément important de cette introduction. Il ne fait aucun doute que sur la même thématique, les journaux américains ou français n'auraient pas titré ou illustré l'information de la même manière.

La citation de la philosophe Séverine Kodjo-Grandvaux mise en exergue à l'ouverture de ce chapitre est un rappel de la situation épistémiques globale des productions scientifiques africaines, plus souvent ignorées ou relativisées par les autres travaux de sciences humaines (y compris par ceux qui mettent en avant une démarche de décentrement). Il existe des dissymétries géographiques dans les critères de scientificité de certains travaux. Un travail produit en Afrique sur un cas empirique américain est par exemple plus difficilement publiable qu'un travail produit aux États-Unis sur un cas empirique africain.

Par ailleurs, les travaux produits en Afrique sont l'objet d'une suspicion originelle : appréhender les productions scientifiques africaines après une formation exigeante dans une université occidentale implique une sensibilité de la part du lecteur, qui se construit lentement

⁴ Sarah Fila-Bakabadio, « Des greffes aux lignages : une histoire des pan-africanismes », Chapitre 6 in François-Xavier Fauvelle-Aymar et Anne Lafont, éd., *L'Afrique et le monde, histoires renouvelées: de la Préhistoire au XXIe siècle*, Histoire-monde (Paris: La Découverte, 2022), pp179-198, p191.

et peut se révéler coûteuse pour une rétribution académique mineure. Encore une fois, la formulation opposée n'est pas vraie (il est moins coûteux académiquement pour les chercheurs africains de fournir un effort d'appréhension des productions scientifiques américaines), ce qui renforce la dissymétrie de la production scientifique à l'échelle mondiale.

Enfin, les productions scientifiques non-occidentales existent et sont nombreuses, mais elles apparaissent rarement dans les principales revues disciplinaires pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons. S'intéresser à ces publications sans en faire des sources primaires mais bien des sources secondaires au même titre que le reste de la littérature scientifique implique de la part du chercheur un effort qui n'est pas neutre.

Ces éléments forment une liste loin d'être exhaustive de ce qui constitue une « injustice épistémique »⁵. Les causes de cette forme d'injustice relèvent de facteurs structurels mais aussi du comportement individuel des chercheurs. Cette intrication nous pousse à adopter une attitude réflexive tout le long du travail de recherche, non seulement vis-à-vis des conclusions tirées de nos observations empiriques, mais aussi de notre environnement institutionnel. Par exemple, comment nous assurer que nous sommes préservés de la dissymétrie géographique en matière épistémologique ? La première étape est d'être conscient de ce phénomène pour littéralement le neutraliser, c'est-à-dire le « rendre neutre », l'objectiver, le priver de toute potentialité normative. Dans ce sens, la neutralisation n'implique pas l'annihilation, qui comporterait le risque de faire sortir le phénomène par la porte pour qu'il revienne par la fenêtre une fois notre vigilance affaiblie et nous conduirait à naturaliser une hiérarchie épistémique dont nous sommes parties prenantes.

Les premières pages de ce travail nous convainquent de la nécessité d'une réflexion approfondie sur les plans méthodologique et épistémologique, que nous poursuivons dès la prochaine partie et qui nous accompagnera jusqu'à la conclusion. Cette réflexion n'est pas spécifique à notre thèse, tout travail scientifique en contient une. Notre particularité ici cependant est de maintenir une « vigilance ostentatoire » sur l'entièreté du processus jusqu'au point final de la thèse. En cela notre travail est original pour deux raisons : d'abord la réflexivité constitue la matérialité d'une partie de notre recherche, en particulier dans les trois premiers chapitres. Ensuite les réflexions méthodologiques et épistémologiques sont explorées sur l'ensemble de la thèse, alors qu'elles sont en général cantonnées aux introductions dans les autres travaux et se limitent rapidement en déclarations d'intentions.

⁵ Une injustice épistémique est une inégalité dans l'accès, la reconnaissance et / ou la diffusion d'une connaissance.

Ce n'est en effet pas spontanément qu'un chercheur formé dans des universités occidentales se tourne vers les productions scientifiques africaines pour engager la discussion avec elles comme des sources secondaires, et pas seulement des sources primaires, et cette démarche doit être constamment et consciemment réévaluée, sous peine de reproduire les dissymétries mentionnées plus haut. Cette affirmation est plus vraie encore pour ce qui concerne l'étude des relations internationales en Afrique un temps marginalisée dans la discipline des Relations Internationales, à son tour réceptacle de représentations « inventées » du continent comme un miroir négatif des États fonctionnels dans le reste du système international⁶.

Difficultés des études de cas africains

Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales africaine ? Comment aborder la place du continent dans la politique mondiale historique et contemporaine ? Les États africains entretiennent des relations réciproques avec le reste du monde non seulement depuis les indépendances mais aussi depuis bien plus longtemps selon d'autres modalités. Selon les travaux des politistes depuis les années 1960 et 1970, leur activité diplomatique internationale constitue d'ailleurs la principale modalité de leur reconnaissance comme tel. Pour ces auteurs et jusqu'à aujourd'hui, la souveraineté des États en Afrique serait donc *de jure*, plutôt que *de facto*, c'est-à-dire une fiction juridique plutôt qu'une réalité empirique⁷.

Dans la plupart des sous-champs de la science politique, notamment dans la Politique Comparée et la Théorie Politique, cette théorie est depuis longtemps battue en brèche, mais elle persiste au sein des Relations Internationales⁸. Il est vrai qu'encore aujourd'hui, un rapide coup d'œil à l'actualité internationale nous renseigne par exemple sur les nombreux sommets de chefs d'État membres du G5 Sahel, participants d'une véritable « diplomatie des

⁶ Le travail fondateur sur l'invention de l'Afrique en sciences humaines et sociales est celui de Mudimbé, qui peut-être complété par les réflexions de Hountondji sur les sens non-géographiques associés au terme d'Afrique. En Relations Internationales, Zubairu Wai réalise un large effort d'importation des réflexions de Mudimbé dans la discipline. Voir Vumbi Yoka Mudimbé et Laurent Vannini, *L' invention de l'Afrique: gnose, philosophie et ordre de la connaissance* (Paris: Présence Africaine Éd, 2021); Paulin J. Hountondji, *Sur la « Philosophie africaine »: critique de l'ethnophilosophie*, Textes à l'appui (Paris: Maspero, 1977); Zubairu Wai, *Recentering Africa in international relations: beyond lack, peripherality, and failure* (New York, NY: Springer Berlin Heidelberg, 2018).

⁷ Christopher S. Clapham, *Africa and the international system: the politics of state survival*, Cambridge ; New York: Cambridge University Press, 1996, p20

⁸ Zubairu Wai, « Neo-patrimonialism and the discourse of state failure in Africa », *Review of African Political Economy* 39, n° 131 (2012): 27-43.

sommets » très visible internationalement, alors que ces mêmes chefs d'État occupent une position plus fragile à l'intérieur de leurs frontières. Au premier regard, il est donc facile de conclure que les chefs d'État africains tirent profit de leur environnement extérieur pour renforcer leur position intérieure, et dans certains cas font de cette finalité l'orientation exclusive de leur politique étrangère.

Trop souvent l'analyse s'arrête ici cependant. Or, comme le montrent également un nombre grandissant de travaux, les relations internationales africaines sont bien plus complexes⁹. Comment rendre compte de cette complexité sans déformer la réalité ? Comment circuler entre d'un côté une littérature de Relations Internationales souvent accusée de mal représenter le continent, des biais de confirmation fournis par la plupart des lectures des événements récents, et d'un autre côté un enchevêtrement complexe d'acteurs et d'institutions dont l'agentivité varie dans temps et l'espace ? La plupart des chercheurs en sciences sociales se retrouvent sans doute dans la formulation de ces questions, mais elles sont particulièrement prégnantes dans les Relations Internationales africaines.

Explications du sujet

Le cadrage de la thématique étudiée n'y échappe pas non plus. L'agentivité des acteurs africains dans les relations internationales est aujourd'hui une question récurrente et son étude permet de revenir dans le temps moyen sur les pratiques internationales de ces acteurs, et d'en proposer une approche renouvelée.

L'agentivité africaine est aujourd'hui l'une des principales thématiques de la littérature de Relations Internationales sur le continent et elle canalise à la fois des approches très classiques, d'autres prêtant attention au décentrement de la discipline, et d'autres encore mobilisant un registre théorique critique. L'apport de « solutions africaines aux problèmes africains » est au cœur de ces questionnements, tant pour les chercheurs en Relations Internationales que pour les praticiens des relations internationales. Références privilégiées sinon exclusives des rapports actuels du continent avec le reste du monde, les « solutions africaines » sont en réalité ambiguës et, loin d'aller de soi, elles réfèrent à une histoire intellectuelle longue sur les relations entre les Afriques et le monde.

⁹ Voir par exemple Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions* (New York, NY: Springer Berlin Heidelberg, 2017), p2

A priori, l'énoncé des « solutions africaines aux problèmes africains » est porteur de promesses pour qui veut apporter des réponses aux questions posées depuis le début de ce travail : voici ce qui serait une manifestation empirique de la réappropriation par « l'Afrique » des moyens d'assurer sa propre sécurité, domaine historiquement plutôt caractérisé par des interventions disproportionnées d'acteurs extérieurs au continent, donnant lieu à des théâtres conflictuels asymétriques. « Africaniser » la sécurité serait en ce sens une nouvelle étape dans la décolonisation du continent, dont la restriction au domaine politique pendant les indépendances des années 1960 a laissé amer les partisans des théories dépendantistes et les critiques du néo-colonialisme.

L'apport de solutions africaines est par ailleurs un projet porté par l'Union Africaine, l'associant ainsi *a priori* avec un projet panafricain de plus longue haleine et historiquement porteur d'espoirs pour les populations sur et en dehors du continent. Les solutions africaines sont aujourd'hui d'autant plus mises en exergue que les bailleurs de fonds internationaux et des figures intellectuelles mondiales insistent sur la nécessité de « localiser » les modalités d'interventions internationales, dans le domaine du développement comme dans celui de la sécurité.

La mobilisation de cette rhétorique donne l'impression d'un remède miracle non seulement à l'insécurité en Afrique mais aussi à une décolonisation souvent présentée comme incomplète, tout en mettant les États au centre du jeu, ce qui lui assure une large réception positive. La mise en place de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS), principal outil de l'UA pour appliquer l'africanisation de la sécurité a en conséquence depuis le début des années 2000 été l'objet d'une littérature et de commentaires soutenus. L'AAPS est un ensemble institutionnel créé en 2004 et composé de plusieurs structures au sein de l'UA dont la principale et le Conseil de Paix et de Sécurité, et des structures qui coopèrent avec l'UA comme les organisations régionales africaines (CEDEAO, SADC etc.). Sur le plan institutionnel, l'AAPS est un ensemble relativement neuf et toujours en construction.

Du côté de la rhétorique comme de celui des institutions pourtant la réalité est plus complexe. D'abord, les chercheurs se montrent en général sceptiques à propos de solutions uniques à des problèmes protéiformes, et les solutions africaines ne font pas exception. C'est pourquoi une partie des textes les catégorise rapidement comme une nouvelle modalité d'extraversion : les États africains profiteraient de l'engouement des bailleurs de fonds internationaux pour les solutions locales pour adapter leurs pratiques sur la forme sans

changer le fond (le maintien des régimes)¹⁰. D'autres soulèvent que l'origine africaine d'une solution ne garantit pas son efficacité ou son inefficacité, même si les conclusions varient sur cette question d'un auteur à l'autre : si des arguments vont dans le sens d'une meilleure efficacité des solutions africaines pour les problèmes africains¹¹, d'autres sont plus sceptiques à ce sujet¹².

Du côté des praticiens, il reste étonnant de constater que les principaux mobilisateurs de la rhétorique des solutions africaines sont précisément les acteurs internationaux non-africains qui interviennent le plus sur le continent. Par exemple, la plupart des déclarations du ministère des Armées en France ou du ministère des Affaires étrangères sont ponctuées de références à la « responsabilisation » des « partenaires africains » et à leur « formation » pour la « montée en puissance », ou « montée en gamme » de leurs capacités. Ce travail interroge cette mobilisation, qui peut sembler intrinsèquement contradictoire. Il donne aussi sa juste place aux mobilisations par les acteurs africains de la rhétorique des solutions africaines, qui elle aussi est pleine de contradictions.

Définitions

Finalement, ce sont les contours mêmes de l'africanisation qui sont l'angle mort de la littérature académique. À quoi réfère l'africanisation exactement ? La mobilisation de Casques Bleus ghanéens au Liban, sous commandement français participe-t-elle d'une africanisation de la sécurité ? *Quid* du renforcement de l'armée malienne par l'achat de matériel militaire français et sa formation par des officiers issus de l'Hexagone, avec des théories stratégiques tirées de l'histoire militaire occidentale ?

¹⁰ Ce que Jean-Godefroy Bidima appelle à partir des travaux de Pierre Kaufman « l'inconscient politique », qui n'est pas saisi par les lectures positives des institutions. Nous nous retrouvons par ailleurs dans la critique que fait Bidima des travaux institutionnalistes se focalisant sur les formes des régimes et sur les constitutions en Afrique, à partir par exemple de Pierre Gonidec. Précisons que cette critique n'est pas du même ordre cependant, Bidima relève plutôt l'absence d'intérêt de Gonidec pour les pratiques du politique en Afrique, nous insistons plutôt sur l'absence de considérations pour les productions scientifiques (théoriques ou empiriques) en Afrique. Jean-Godefroy Bidima, *Théorie critique et modernité négro-africaine : De l'École de Francfort à la "Docta spes africana"*, *Théorie critique et modernité négro-africaine : De l'École de Francfort à la "Docta spes africana"*, Philosophie (Paris: Éditions de la Sorbonne, 2019), p139

¹¹ Allard Duursma, « African Solutions to African Challenges: The Role of Legitimacy in Mediating Civil Wars in Africa », *International Organization* 74, n° 2 (2020): 295-330, p296

¹² Séverine Autesserre, *The frontlines of peace: an insider's guide to changing the world* (New York, N.Y: Oxford University Press, 2021), pp162-163.

Le terme d'africanisation est porteur de plusieurs définitions. Celle à laquelle il est fait référence en majorité est *l'africanisation comme transfert* : le point de départ serait une sécurité gérée par des puissances étrangères (par des interventions internationales sur le continent, comme au Sahel), et l'africanisation consisterait en *un renforcement des capacités africaines de gestion de la sécurité du continent* par la circulation de normes vers l'Afrique. Cette définition est ambiguë tant les problématiques laissées de côté par la notion de transfert sont nombreuses. Le transfert se limite en effet à la circulation d'une politique publique ou d'une norme d'un point géographique vers un autre (par exemple l'enseignement de techniques de contre-insurrection par des militaires américains à des militaires nigériens), qu'on peut quantifier facilement en regardant par exemple le nombre de fonctionnaires formés ou les sommes d'argent qui circulent d'un continent à l'autre. Alors que l'africanisation comme transfert fait référence à une simple opération arithmétique (comme remplacer tel nombre de fonctionnaires européens par autant de fonctionnaires africains), la notion d'appropriation semble mieux à même de saisir les enjeux de ces mouvements. Si le transfert s'intéresse au passage de la norme d'un point vers un autre, l'appropriation implique de s'intéresser à son enracinement, à sa traduction au sein de la société d'accueil. C'est cette société d'accueil qui devient le point de départ et le référentiel de l'analyse, et non la norme en tant que telle.

La littérature de Relations Internationales n'est pas étrangère à ces distinctions, en particulier avec les concepts de *norm localization* et de *norm subsidiarity* proposés par Amitav Acharya. Il propose par exemple de comparer la circulation des normes à un arbre banyan, disposant de racines diverses et profondes (le côté *localization* de la circulation) permettant le déploiement large et protecteur de l'arbre à la surface (le côté *subsidiarity* de la circulation)¹³. Acharya est une figure majeure du décentrement des Relations Internationales et de la promotion de ce qu'il appelle les *Global IR*, et nous nous appuyons fortement sur son travail. Les *Global IR* entretiennent notamment une discussion qui nous semble féconde avec les approches plus critiques comme les études postcoloniales.

La seconde définition de l'africanisation est géographique, elle renvoie à *une continentalisation de la sécurité en Afrique*. Dans une lecture régionaliste, elle inviterait par exemple à considérer les conséquences d'un coup d'État au Tchad sur la Guinée ou le Mali, ou les effets de la prise d'une ville par un groupe affilié à l'État islamique au Mozambique sur

¹³ Amitav Acharya, *Constructing global order: agency and change in world politics* (Cambridge, United Kingdom ; New York, NY: Cambridge University Press, 2018) p193 et suivantes.

le Nigéria ou le Sahel. Cette lecture s'inscrit dans la logique des analyses proposées par Barry Buzan et Ole Waever sur les complexes régionaux de sécurité, alors qu'eux-mêmes affirmaient originellement que le continent africain ne constituait pas une région « mûre » pour former un complexe régional de sécurité¹⁴. Ils justifiaient alors ce choix par la faiblesse matérielle des États le composant, et par l'intervention de puissances extérieures dans les questions de sécurité, en particulier d'anciennes puissances coloniales. L'africanisation comme continentalisation renvoie également à l'idée d'une gestion continentale de la sécurité, par exemple par l'intermédiaire d'un rôle plus prononcé de l'UA. L'africanisation correspondrait en ce sens à un *processus d'institutionnalisation de la gestion continentale de la sécurité*. Son étude porterait dans ce cas sur l'histoire de l'OUA puis de l'UA et en particulier de leur gestion de la sécurité collective sur le continent. L'UA a mis en place une Architecture Africaine de Paix et de Sécurité, manifestation institutionnelle de l'africanisation de la sécurité. Cette AAPS se décline selon plusieurs institutions et selon des méthodes de coopération parfois originales avec les États du continent et surtout avec les communautés économiques régionales. Les deux les plus avancées sur la question de la coopération sécuritaire avec l'UA sont la CEDEAO et la SADC.

La littérature scientifique insiste donc à la fois sur l'africanisation comme un renforcement des capacités africaines de gestion de la sécurité sur le continent, et comme un processus d'institutionnalisation de la gestion africaine de la sécurité. La première est plutôt mobilisée dans une perspective constructiviste d'étude de circulation des normes, la seconde revient dans des travaux fonctionnalistes et institutionnalistes néolibéraux s'intéressant aux institutions et aux modalités de coopération internationale.

Après avoir relevé l'ambiguïté de ces définitions il faudrait y rajouter un autre problème, lié à l'orientation des recherches académiques sur le sujet : l'africanisation est directement mobilisée comme le facteur explicatif d'un phénomène contemporain. Les travaux concernés se satisfont du terme d'africanisation pour expliquer par exemple l'engagement du Ghana dans la MINUSMA ou dans une autre intervention participant à l'AAPS : on dira « c'est à cause de l'africanisation de la sécurité que le Ghana participe à la MINUSMA ». En conséquence, ces travaux laissent de côté tout ce que contient le terme d'africanisation. Le facteur explicatif n'est jamais placé en position du facteur à expliquer. L'opacité définitionnelle qui en découle en est le symptôme. Or, quand elle est prise comme

¹⁴ Voir notamment le chapitre 8 de leur ouvrage Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and powers: the structure of international security*, Cambridge studies in international relations 91 (Cambridge ; New York: Cambridge University Press, 2003), pp219-253

donnée, l'africanisation ne peut mener qu'à des analyses en termes d'extraversion qui ménagent peu de place pour des approches originales ou prenant au sérieux l'agentivité africaine, comme nous y invitent les injonctions des *Global IR*¹⁵. Interroger les termes qui nous semblent évidents est une étape clé dans une perspective de décentrement. Ainsi, l'africanisation de la sécurité, qui apparaît comme un phénomène récent, remonte en réalité à bien avant la formation de l'OUA. Elle renvoie par ailleurs non seulement à des problématiques de coopération internationale, mais aussi à la formation de subjectivités politiques en Afrique.

Une partie de notre travail s'attache à combler ce vide : de quoi l'africanisation est-elle le nom ? Il s'agit de s'écarter à la fois des lectures en termes de transfert et de celles en termes de continentalisation de la sécurité. Au fur et à mesure de nos recherches il est progressivement apparu essentiel de proposer une relecture de l'africanisation à l'aune de ses mobilisations à une échelle infra-continentale. Comme nous le disions plus haut, la rhétorique de l'africanisation étant mobilisée par un large spectre d'acteurs, il est nécessaire de pluraliser notre approche de ce concept. À partir de là, nous élaborerons l'appropriation comme concept opérant en Relations Internationales, autour duquel s'articule notre thèse et qui nous semble déterminant dans l'étude des relations internationales du Sénégal.

L'appropriation proprement dite revient paradoxalement peu dans les travaux constructivistes sur la circulation des normes, Acharya nous l'avons vu privilégiant le concept de *localization* (comme opposée à la *replication*), Finnemore et Sikkink celui d'*imitation* ou de *norm cascade*¹⁶. Ces concepts se rapprochent de nos discussions présentes et nous les intégrons dans ce travail, mais le concept d'appropriation a été l'objet d'un traitement distinct en philosophie et en Théorie Politique, en particulier du fait de l'influence pendant un temps du marxisme dans les sciences sociales.

Marx propose le concept d'appropriation comme opposition à l'aliénation (l'appropriation de l'essence de l'homme par l'homme) systématiquement associée à une activité « utile », importante pour sa valeur d'usage. Dans le *Capital*, l'appropriation comme action par l'homme concerne son environnement (l'appropriation des ressources productives) ainsi que la définition de ses tâches en fonction de ses besoins, « l'appropriation de ses tâches

¹⁵ Amitav Acharya et Barry Buzan, *The Making of Global International Relations: Origins and Evolution of IR at Its Centenary*, 2019, p44

¹⁶ Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization* 52, n° 4 (1998): 887-917, p895

en fonction de ses besoins humains »¹⁷. Le politiste camerounais Achille Mbembe prolonge aujourd'hui cette lecture et considère que l'appropriation dans ce sens procède d'une réification des sujets, en particulier dans un contexte colonial¹⁸. Il ajoute d'ailleurs qu'une décolonisation complète ne peut faire l'économie d'une « désappropriation ». C'est une lecture matérialiste de l'appropriation, par ses usages. Paulin Hountondji, un philosophe béninois, s'inscrit également dans une analyse de l'appropriation telle que définie par son utilisation, sa finalité devant selon lui être au service du contexte d'accueil : quelle que soit l'origine des connaissances mobilisées, elles doivent l'être pour un usage propre.

Alors que Marx construit l'appropriation comme opposition à aliénation, Hountondji regarde l'appropriation comme allant plus loin qu'un simple transfert. D'autres philosophes africains et caribéens comme Frantz Fanon et Ngugi Wa Thiong'o mobilisent le concept d'appropriation et ont donné lieu à de stimulantes discussions. Cette attention à la Théorie Politique et en particulier à la Théorie Politique africaine, si elle s'inscrit pleinement dans la dynamique des *Global IR*, se distingue également d'un point de vue méthodologique des propositions d'Acharya dont la démonstration est plus empirique. Nous entrons ici plus volontairement dans le sous-champ de la Théorie Politique que ne le font habituellement les auteurs des *Global IR*, ce qui nous rapproche par certains aspects des théories postcoloniales en Relations Internationales.

À la suite de ces considérations, nous proposons une définition de l'appropriation comme un processus contradictoire et hétérogène de (re)construction d'une institution et dont la finalité est pensée par rapport au contexte d'accueil et non celui de l'énonciation, dans le cas où ils différeraient. Plusieurs commentaires peuvent être faits dès à présent sur cette définition. D'abord, la finalité « pensée » peut être distinguée du résultat effectif, elle renvoie à l'intention qui anime les individus ayant une emprise sur l'institution objet d'appropriation. Nous mobilisons une approche large des institutions, proche de celle de l'école anglaise des Relations Internationales, comme un ensemble de normes, de règles, ou d'organisations (et pas simplement des institutions dans le sens formel du terme). L'étude de l'appropriation implique donc un regard au moins double, voire triple, portant sur la genèse du processus, sa finalité « pensée » (dont on trouve les traces dans les discussions qui la précèdent et la rhétorique qui l'anime) et ses finalités effectives (dans l'utilisation qui en est faite et son observation empirique). Enfin, en constante construction et reconstruction, l'appropriation

¹⁷ Karl Marx et Jean-Pierre Lefebvre, *Le capital: critique de l'économie politique*, Nouvelle éd, Les essentielles (Paris: les Éditions sociales, 2016), p207.

¹⁸ Achille Mbembe, *La communauté terrestre* (Paris: La Découverte, 2023), p182

n'est jamais définitive. Elle est en ce sens intrinsèquement plurielle, et peut couvrir différentes temporalités (ou historicités, c'est-à-dire ce qui est entendu à un moment donné par la définition de ce qui est historique), qui se chevauchent sans que cela soit contradictoire. La conséquence directe est qu'une étude de l'appropriation ne peut s'affranchir d'une approche historique.

Élément original de notre définition, nous mentionnons que le contexte d'accueil et le contexte d'énonciation ne varient pas nécessairement. L'argument ici est que la construction d'une institution, même si elle est « pensée » et implémentée par des acteurs du contexte d'accueil, comme le gouvernement national, des fonctionnaires nationaux, ou des individus en dehors de la sphère publique, peut ne pas avoir comme finalité son environnement de réception. Par exemple, les politiques de réforme de la sécurité ou du système éducatif engagées par un gouvernement national peuvent viser la satisfaction de standards internationaux et être contradictoire avec les aspirations des habitants du territoire visé. Ces cas ne constituent pas une appropriation à notre sens, ce qui nous permet d'établir que toutes les actions réalisées par des acteurs africains ne sont pas un signe d'appropriation, complexifiant par-là les lectures en termes d'agentivité qui fleurissent dans la littérature récente.

Cette partie de l'analyse implique de nous intéresser à la composante « propre » de l'appropriation, qui n'est pas nécessairement liée au transfert d'une pratique ou d'une norme d'un contexte vers un autre. Cet élément est important dans la discussion entre les études sur le décentrement et les études postcoloniales, les secondes reprochant aux premières de ne s'intéresser qu'aux normes considérées comme telles au Nord. Ici, considérer le caractère « propre » d'une institution avant sa circulation intègre dans l'analyse les normes produites localement, et qui n'existent pas seulement par leur circulation.

Une difficile circulation entre les échelles

Dans les travaux de Relations Internationales sur l'Afrique, la perspective continentale a jusqu'à présent été la principale entrée pour comprendre l'africanisation de la sécurité. Plus précisément, l'Union Africaine est depuis longtemps le prisme privilégié dans l'analyse de l'africanisation de la sécurité. Cette perspective est nécessaire pour saisir les manifestations empiriques du processus d'appropriation de la sécurité sur le continent. L'UA est en effet

aujourd'hui considérée comme la vitrine de la dernière vague panafricaniste, après les premières rencontres de la fin du XIX^{ème} siècle, les sommets transnationaux jusqu'en 1945, et le « retour » (bien que le panafricanisme n'y soit pas « né ») sur le continent au moment des indépendances. Mais en se focalisant sur la dimension continentale de l'africanisation de la sécurité, la plupart des travaux passent à côté du rôle des États et des autres acteurs subcontinentaux dans la co-construction des politiques continentales. Quelles sont les positions nationales vis-à-vis de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité ? Comment les États et autres acteurs africains subcontinentaux participent-ils de l'élaboration puis de la mise de politiques d'appropriations de la sécurité en Afrique ?

Par ailleurs, dans une perspective de décentrement de l'étude des relations internationales s'intéresser à d'autres acteurs que l'UA donne plus de souplesse à notre analyse, en particulier d'un point de vue historique : les possibilités de combinaisons se multiplient, sans compter que l'étude individuelle des acteurs peut mettre en lumière des dynamiques qui resteraient invisibles selon une lecture strictement continentale. Ainsi, alors qu'à l'échelle institutionnelle, l'OUA puis l'UA apparaissent parfois comme un « syndicat de chefs d'États » se protégeant mutuellement, les trajectoires individuelles et nationales permettent de mieux comprendre les oppositions idéologiques en leur sein (par exemple pour ce qui concerne Diallo Telli, secrétaire général administratif de l'OUA, et ses relations parfois tendues avec Sékou Touré).

Cependant, les États sont considérés depuis la date de naissance de la discipline des Relations Internationales - évaluée la plupart du temps dans la littérature académique occidentale à partir de 1919 - comme le principal acteur sur la scène internationale, car ils disposent en principe du monopole de la violence légitime. En Afrique par ailleurs, l'État est l'objet depuis les indépendances d'incalculables travaux s'interrogeant sur sa nature et son origine. Objet intrinsèquement en constante construction ou déconstruction, l'État est en Afrique comme ailleurs délicat à « saisir ». Le prendre comme unité exclusive d'analyse dans ce travail serait donc lourd de conséquences analytiques, notamment en matière de prolongement des récits d'invention de l'État tels qu'ils existaient dans les années 1970 et dont on retrouve quelques traces aujourd'hui. Participer au décentrement des sciences humaines implique de garder le caractère non définitif de l'État comme boussole. Reste la comparaison avec un référent wébérien, habituellement porteuse de positions normatives sur le politique en Afrique. Nous serons systématiquement vigilant à neutraliser ces intuitions tenaces, tout en reconnaissant leur caractère inévitable à certains endroits. « L'invention de

l'Afrique » est un héritage intellectuel et épistémologique sur lequel il faut porter un regard critique, et qui doit nous faire réaliser notre propre positionnalité.

Ces propos peuvent sembler ménager la chèvre et le chou, mais nous assumons ces contradictions pour le moment, considérant l'État comme point de départ de notre recherche, et non comme le point d'arrivée. Commencer par étudier les politiques d'africanisation d'un ou deux États africains ne veut pas dire s'enfermer dans cette échelle ni ne pas regarder ce que les autres acteurs (dont les autres États) ont à dire sur ce sujet, en particulier les acteurs subnationaux et/ou transnationaux. Un regard approfondi sur l'appropriation nous incite d'ailleurs rapidement à nous dégager de tout nationalisme méthodologique.

Étude de cas

Le point de départ de notre recherche est donc de considérer les positionnements du Sénégal sur la thématique de l'africanisation de la sécurité. Ce choix n'est pas évident à première vue : le Sénégal est relativement petit à l'échelle mondiale, tant sur le plan militaire que démographique ou économique. Étudier son comportement sur la scène internationale correspondrait à ce que Kenneth Waltz appelait une démarche « ridicule » dans sa *Theory of International Politics*¹⁹.

Mais plusieurs raisons rendent instructive l'étude du pays pour elle-même, ainsi que la comparaison avec d'autres cas. D'abord, le Sénégal est parmi les principaux pourvoyeurs de soldats de maintien de la paix au monde depuis les années 1990. Il participe aussi bien à des opérations onusiennes que des opérations africaines organisées par l'UA ou par la CEDEAO, et mobilise à certaines occasions ses troupes pour des interventions unilatérales, sous réserve du soutien juridique d'une organisation internationale (comme l'intervention en Gambie en décembre 2016 l'illustre). Cette participation n'est pas seulement quantitative, elle est aussi qualitative, avec des fonctionnaires internationaux sénégalais haut-placés dans la hiérarchie du maintien de la paix onusien. En cela le Sénégal est comparable au Ghana, avec Kofi Annan ayant suivi une longue carrière au sein du Département des Opérations de Maintien de la Paix de l'ONU avant d'être élu Secrétaire Général de l'organisation multilatérale. De nombreuses

¹⁹ Cité dans Paul Bischoff, éd., *Africa in global international relations: emerging approaches to theory and practice*, New York: Routledge, Taylor & Francis Group, 2015, p31

personnalités sénégalaises comme Khassim Diagne²⁰, Mankeur Ndiaye²¹, ou Amadou Mahtar Mbow²² ont également occupé des positions prestigieuses liées au maintien de la paix à l'ONU ou dans des institutions productrices de normes internationales.

Deuxièmement, le Sénégal a été marqué par la personnalité de son premier dirigeant postindépendance, Léopold Sédar Senghor, dont l'empreinte diplomatique a été forte et a rendu nécessaire un positionnement de continuité ou d'opposition à ses successeurs, toute neutralité étant impossible vis-à-vis de son héritage. Cet aspect est particulièrement important car il nous permet de relever les possibles oppositions dans la construction des politiques étrangères africaines, et donc de nuancer les lectures en termes unanimistes qui dominent dans la littérature. Dès l'indépendance par exemple, le Sénégal disposait d'institutions suffisamment fortes dans le domaine des affaires étrangères pour ne pas tomber dans le modèle de « *l'African omnipotent executive* », ce qui nous oblige à prêter attention à la formation du ministère des Affaires étrangères ou de leur première génération de diplomate, travail qui n'a jamais été réalisé dans cette optique en Relations Internationales.

Tout le sens de la citation d'Ousmane Sembène en ouverture de cette thèse est contenu dans cette pluralité. Paulin Hountondji a depuis longtemps mis en avant la tendance unanimiste des études sur la philosophie africaine, consistant à la considérer comme le reflet uniforme de l'ontologie d'une société, qui engloberait chaque individu et le priverait de toute réflexion individuelle qui ne soit pas déterminée par le groupe. Essentialiser les modes de penser en Afrique a conduit de nombreux auteurs à privilégier le singulier pour parler de « la » philosophie africaine, alors qu'ils faisaient référence à des objets intrinsèquement pluriels et mouvants. Cette recherche de l'unanimité n'existe pas seulement en philosophie, elle se retrouve également en science politique, en particulier à propos des travaux autour de l'État en Afrique, qui non content d'utiliser le singulier prétendent identifier un facteur explicatif de l'État sur l'ensemble du continent. Kocc Barma est une personnalité historique ou mythique de l'histoire du Sénégal, à l'origine de nombreux proverbes que l'on peut entendre aujourd'hui (il est récurrent d'entendre « *Kocc Barma ne na...* », qui signifie en wolof « Kocc Barma a dit... » avant un proverbe). « L'ontologie africaine » tant cherchée par les anthropologues et que Paulin Hountondji dénonce s'appuie d'ailleurs beaucoup sur les

²⁰ Portrait de Khassim Diagne <https://www.un.org/sg/fr/content/profiles/khassim-diagne> consulté le 8 octobre 2021

²¹ Portrait de Mankeur Ndiaye <https://www.un.org/sg/fr/content/profiles/mankeur-ndiaye-2> consulté le 19 octobre 2021

²² Portrait de Amadou Mahtar Mbow <http://whc.unesco.org/fr/archivesorales/amadou-mahtar-mbow/> consulté le 28 octobre 2021

proverbes, considérés comme révélateurs d'une pensée collective. La citation de l'écrivain sénégalais Ousmane Sembène mobilisée en ouverture de cette thèse est une mise en garde ainsi qu'un contrepied à cette démarche, exprimée sous la forme la plus simple possible²³ : « je ne suis pas d'accord avec Kocc Barma » est la négation d'une pensée collective unanimiste au Sénégal.

Sur le plan de la Politique Comparée, le Sénégal est souvent présenté comme un cas de pays démocratisé dans les années 1980 et 1990 et qui a réussi à maintenir un régime démocratique depuis lors, alors que ses voisins oscillent entre coups d'État et démocraties illibérales. Le Sénégal est sur ce point comparable avec le Ghana, bien que la trajectoire démocratique de ce dernier soit aussi en forme de dents de scie. Ni le Sénégal ni le Ghana ne constituent des idéaux-types de démocratie cependant, et il faut se garder de les ériger en exemple. En revanche, tous deux sont marqués par des institutions qui se consolident et une administration qui se professionnalise. Cette solidité dans les institutions est cruciale dans notre travail de recherche car elle nous permet de proposer un tableau hétérogène et parfois contradictoire des mécanismes de construction de la politique étrangère.

Par ailleurs, le Sénégal et le Ghana représentent des exemples prototypiques de deux expériences coloniales différentes, même si elles sont loin d'être opposées l'une à l'autre, sans compter que ces expériences ont évolué au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Le Ghana a été colonisé par la Grande-Bretagne et a subi un régime de gouvernement indirect puis une politique d'accompagnement vers l'autonomie, sous la pression de personnalités politiques de Gold Coast comme Kwame Nkrumah. Lorsque le pays arrache son indépendance en 1957, il existe des élites ghanéennes capables « d'africaniser » la fonction publique et des universités nationales pour les former. Le Sénégal est au cœur de l'administration coloniale française en Afrique de l'Ouest, Saint-Louis puis Dakar en étant successivement la capitale. C'est aussi au Sénégal que se trouvent les quatre communes de Rufisque, Dakar, Gorée et Saint-Louis, dont les habitants peuvent prétendre à la citoyenneté française. Depuis les années 1960, la science politique n'a de cesse de s'interroger sur les effets de ces modèles de colonisation sur les sociétés et institutions postcoloniales.

²³ Pour une discussion du pluriel ou du singulier lorsqu'il s'agit de « conjuguer » l'Afrique, voir notamment Séverine Kodjo-Grandvaux, *Philosophies africaines*, Collection « La philosophie en toutes lettres » (Paris: Présence Africaine Éd, 2013); Souleymane Bachir Diagne, Jean-Loup Amselle, et Anthony Mangeon, éd., *En quête d'Afrique(s): universalisme et pensée décoloniale*, Collection « Itinéraires du savoir » (Paris: Albin Michel, 2018); Sonia Le Gouriellec, *Pourquoi l'Afrique est entrée dans l'histoire (sans nous)?*, Enquête d'ailleurs (Lille: Hikari, 2022).

Enfin, le Sénégal est un des pays en Afrique où la réflexion sur la production de connaissances, en particulier liées aux pratiques linguistiques, est la plus poussée. Des auteurs comme Boubacar Boris Diop ont depuis quelques années engagé un travail de réflexion sur l'usage du wolof dans la production et la circulation des connaissances au Sénégal, et notre travail n'est pas étranger à cette dynamique²⁴. Cette dernière existe aussi au Kenya, sous l'impulsion de l'écrivain Ngugi Wa Thiong'o,

Que nous enseigne l'étude des positions sénégalaises à propos de l'africanisation de la sécurité ? Un regard sur le temps long sur la politique étrangère sénégalaise prenant au sérieux le rôle du ministère des Affaires étrangères nous permet de constater rapidement l'existence de politiques étrangères mobilisant plusieurs acteurs. Si le modèle de l'*omnipotent African executive* mérite d'être questionné à propos de la construction des politiques étrangères actuelles, ce modèle n'est aussi pas systématiquement fonctionnel dès les indépendances.

C'est en particulier le cas du Sénégal, plus que du Ghana. À l'indépendance du Sénégal, la Constitution donne, il est vrai, un poids prépondérant au chef de l'État dans la définition de la politique étrangère. Ce poids est d'ailleurs renforcé par la personnalité de Léopold Sédar Senghor, premier président du Sénégal et artisan d'une diplomatie proactive organisée en partie autour de sa personne. Le modèle de l'*omnipotent African executive* semble donc fonctionner, et il est vrai que le palais présidentiel est l'acteur central de la politique étrangère sénégalaise dans la seconde moitié des années 1960. Cependant, reconnaître cela ne doit pas mener à la négligence d'autres acteurs décisifs, et en particulier le ministère sénégalais des Affaires étrangères. Deux arguments soutiennent cette proposition. D'abord, un président omnipotent en matière de politique étrangère supposerait qu'une personnalité fantôme soit installée au poste de ministre des Affaires étrangères. Pourtant, le premier poste de ministre des Affaires étrangères du Sénégal a été occupé par Doudou Thiam²⁵ de 1960 à 1968 avec une interruption d'un mois entre novembre et décembre 1962. Bien que son rôle soit aujourd'hui peu connu, ce juriste formé à Montpellier a une réflexion poussée sur les enjeux des politiques étrangères des États indépendants, et il occupe des positions importantes à la suite de son poste de ministre des Affaires étrangères.

²⁴ Comme le relate par exemple Alice Chaudemanche, « Romans (en) wolof: traduction et configuration d'un genre » (These de doctorat, Paris 3, 2021), p12

²⁵ Doudou Thiam fait l'objet d'une présentation biographique plus détaillée dans l'encadré p297

Le cas du Sénégal est particulièrement intéressant du point de vue des personnalités en charge du ministère des Affaires étrangères car dans les années 1990 une autre figure majeure de la vie politique sénégalaise occupe ce poste, Moustapha Niasse, et y imprime sa marque. Il occupe également le poste de Premier ministre, et devient par la suite Président de l'Assemblée nationale. Du point de vue constitutionnel, ces deux exemples mettent le doigt sur l'hétérogénéité des déterminants de la politique étrangère du Sénégal.

Mettre en lumière les étapes précises de la naissance des affaires étrangères au Sénégal en lien avec les institutions panafricaines rend évidentes les différentes implications du pays dans les questions sécuritaires depuis les indépendances. Ainsi le Sénégal est membre du groupe de Brazzaville, qui entretient une relation dialectique avec le groupe de Monrovia au début des années 1960, tous deux proposant des solutions aux situations sécuritaires telles qu'elles se déploient à ce moment comme la crise du Congo ou la guerre d'indépendance de l'Algérie.

À partir de ces éléments, nous avançons l'argument d'une sécurité africanisée avant l'africanisation de la sécurité. En d'autres termes, la mobilisation actuelle de l'UA autour de l'apport de solutions africaines aux problèmes africains constitue, selon nous, au mieux un approfondissement d'un processus déjà en cours depuis plusieurs décennies, ou à défaut un enrobage rhétorique destiné à présenter comme neuf ce qui n'est que l'institutionnalisation de politiques déjà existantes. Dans les deux cas, notre argument implique de regarder de très près la genèse de ce qui constituerait une « sécurité africanisée », pour en déceler les ruptures et les continuités avec les projets actuels.

Pour résumer, jusqu'à présent nous avons entamé ce travail avec plusieurs arguments, construits inductivement lors des premières années de thèse. Notre point de départ a été une insatisfaction concernant les deux principaux usages du terme d'africanisation dans la littérature scientifique, qu'il s'agisse d'un transfert ou d'une continentalisation. Cette insatisfaction s'appuie sur deux points. D'abord, le terme de transfert ne décrit que partiellement une réalité doublée d'une aspiration que le concept d'appropriation nous paraît mieux à même de saisir. Ensuite, l'étude attentive des relations internationales africaines laisse deviner l'existence d'une sécurité africanisée qui précède le processus d'africanisation de la sécurité tel qu'il existe aujourd'hui. Dire que la sécurité est africanisée avant

l'africanisation de la sécurité revient à affirmer que les « solutions africaines » de l'UA ne sont qu'un moment dans un processus en réalité beaucoup plus étendu.

Épistémologie et méthodologie déployées

En philosophie comme en science politique, en histoire et ailleurs dans les sciences humaines et sociales, tenir un discours dans et sur l'Afrique soulève de nombreuses questions liées au positionnement du chercheur. Ces interrogations ne peuvent pas être simplement balayées d'un revers de la main au nom de l'objectivité scientifique et de la neutralité axiologique. Elles interviennent tout le long du travail de recherche et en constituent la boussole. Loin d'être des entraves à la production scientifique (au risque d'une « sur-réflexivité » ou d'une « hypocondrie méthodologique »), ou la marque de leur non-scientificité, elles nous semblent constituer au contraire une opportunité pour les chercheurs d'aborder sous un angle nouveau leurs problématiques.

Le positionnement d'un enquêteur n'est pas neutre. Il est crucial de garder plusieurs automatismes actifs tout le long du travail, non pour mettre à distance notre positionnement mais pour le neutraliser, à défaut de le faire disparaître (ce qui se révélerait contre-productif, car comportant le risque de naturaliser ce positionnement et ses conséquences). En ce sens, notre démarche est originale sur plusieurs points.

D'abord, pour ce qui concerne l'attention que nous portons aux travaux historiques. Bien que les rapports entre historiens et politistes puissent par moments être conflictuels, les deux disciplines entretiennent des affinités sur de nombreux sujets depuis longtemps. Plusieurs travaux classiques de la science politique proposent des approches sur le temps long et mobilisent des archives. Ils ont donné lieu à une littérature conséquente sur les relations entre l'histoire et la science politique et plus précisément les Relations Internationales²⁶. Les sciences sociales francophones et anglophones sont toutes deux prolifiques sur ce sujet en particulier pour ce qui concerne l'étude de la Guerre Froide, mais il faut noter que la discussion est bien plus limitée en ce qui concerne l'histoire de l'Afrique et les Relations

²⁶ Hal Brands et Jeremi Suri, éd., *The power of the past: history and statecraft* (Washington, D.C: Brookings Institution Press, 2016).

Internationales. Les travaux de science politique sur les questions africaines mobilisant des historiens existent aujourd'hui, et cette tendance est croissante²⁷.

Ensuite, la science politique (en particulier la Politique Comparée dans un premier temps puis les Relations Internationales francophones) est traversée par un intérêt soutenu pour le « terrain » et la collecte d'un matériau empirique de première main depuis quelques dizaines d'années. Continuant la démarche réflexive annoncée plus haut, nous considérons que parler de « terrain » entretient l'idée d'une dissociation radicale entre l'enquêteur et son lieu d'enquête, ce qui ne correspond pas à la l'expérience éprouvée lors de notre recherche. Nous revenons dessus et proposons de parler de « séjour de recherche ».

Troisième originalité méthodologique, la question de la langue est prise au sérieux ici sur plusieurs niveaux. D'abord, du fait d'un séjour de recherche à l'Université de Columbia aux États-Unis, notre recherche s'est faite en dialogue constant et approfondi entre chercheurs anglophones et francophones, pas seulement dans la lecture de travaux finis, mais dans l'engagement avec des recherches en cours. Surtout, le travail de thèse a été mené en parallèle à un apprentissage du wolof sur quatre années, engagement lourd et intensif, dont les effets se font ressortir bien au-delà de la seule pratique de la langue.

Enfin, sur quel matériel empirique s'appuie notre travail de recherche ? Comme la plupart des recherches en science politique, ce travail repose en partie sur des entretiens avec les acteurs pertinents des thématiques abordées. Nous avons mené ces entretiens avec une série de thématiques que nous souhaitions aborder, mais laissant une forte autonomie à notre interviewé en leur sein. Ces entretiens ne sont cependant pas très nombreux, du fait du cloisonnement du milieu diplomatique au Sénégal mais aussi car en suivant une méthode inductive il est apparu que les entretiens n'étaient pas la source la plus pertinente pour ce travail.

Dans le sillon du dialogue avec les historiens, les archives nationales du Sénégal ont également été consultées, notamment pour ce qui concerne l'évolution de la politique étrangère et africaine du Sénégal depuis l'indépendance. Par ailleurs, du point de vue

²⁷ Pour le cas du Sénégal, des historiens comme Frédéric Cooper ont largement contribué à diffuser l'usage des archives dans les sciences sociales y compris par les politistes. A la suite d'Ann Stoler, plusieurs travaux insistent sur la dimension philosophique de ces archives. Aujourd'hui, des auteurs comme Nugent retracent la construction des États post-coloniaux à partir de ces matériaux. Voir Frederick Cooper, *Africa since 1940: the past of the present*, Second edition, New approaches to African history 13 (New York, NY: Cambridge University Press, 2019); Ann Laura Stoler, *Au coeur de l'archive coloniale: questions de méthode*, En temps & lieux, vol. 85 (Paris: Éditions EHESS, 2019); Paul Nugent, *Boundaries, communities, and state-making in West Africa: the centrality of the margins*, African studies series (New York, NY: Cambridge University Press, 2019).

épistémologique, notre implication dans une démarche de décentrement des Relations Internationales nous amène à « secondariser » des textes scientifiques produits en Afrique souvent considérés comme primaires : dans d'autres travaux, ces ressources sont plutôt mobilisées pour leur origine géographique que pour leur contenu, ce qui en fait des sources primaires, objet du discours du chercheur et non plus texte scientifique inscrit dans une *disputatio*. C'est cet équilibre que nous voulons rétablir en considérant ces textes comme des sources secondaires et non plus primaires.

Ce travail de recherche prétend prolonger le débat sur le décentrement des Relations Internationales, et aspire à un questionnement plus large au sein des sciences sociales. Nous ne proposons pas une critique systématique des approches positivistes et empiriques qui existent dans une partie de la littérature autre que celle induite par notre propre positionnement dans l'histoire de la discipline et notre relation à cet héritage. Nous avançons de nouvelles pistes de recherche et des méthodes qui visent à avancer dans les contradictions des derniers débats sur le décentrement des Relations Internationales. Le travail d'Audrey Alejandro nous semble fondamental dans cette discussion, en particulier lorsqu'elle se demande « *comment favoriser le dialogue et la diversité académique lorsque nous sommes engagés dans des rapports sociaux hiérarchiques ?* »²⁸. Cette question traverse une partie des travaux critiques en sciences sociales dont nous nous inspirons aussi, en particulier en philosophie, qu'il s'agisse de « penser dans un monde mauvais »²⁹ ou de s'interroger sur la possibilité d'y « mener une vie bonne »³⁰.

Les remarques de Patrick Thaddeus Jackson sur la réflexivité et ses contradictions avec le positivisme nous semblent clé dans cette discussion générale³¹. Dans *The Conduct of Inquiry in International Relations*, il présente différentes catégories pour situer les chercheurs dans le processus de production scientifique. Dans une conception moniste du monde par opposition à une conception duale, le chercheur n'est pas indépendant de ce qu'il étudie, et selon lui, se focaliser sur les caractéristiques empiriques d'un objet revient d'abord à soutenir la thèse dominante d'un champ. Dans le cas des Relations Internationales cela correspondrait

²⁸ Audrey Alejandro. *La thèse de la domination occidentale face à l'épreuve de la réflexivité : "nous" et les chercheurs indiens et brésiliens en Relations internationales*. Science politique. Université de Bordeaux, 2015, p40

²⁹ Geoffroy de Lagasnerie, *Penser dans un monde mauvais*, 1re édition, Collection « Des mots » (Paris: Puf, 2017).

³⁰ Judith Pamela Butler et Martin Rueff, *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Manuels Payot (Paris: Payot & Rivages, 2014).

³¹ Patrick Thaddeus Jackson, *The conduct of inquiry in international relations: philosophy of science and its implications for the study of world politics*, Second edition, New international relations (Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge, 2016), p160.

à la conception dualiste du monde telle que soutenue par les entreprises réalistes et rationalistes sous la couverture du positivisme.

À sa suite, nous engageons une démarche réflexive qui ne consiste pas seulement à objectiver nos présupposés, mais bien à identifier notre position dans la production scientifique. Contrairement à d'autres postures de recherche qui surinvestissent la collecte de matériau empirique pour limiter les biais dans leurs interprétations théoriques, nous considérons que les discussions théoriques sont justement cruciales pour renouveler les approches scientifiques³². Elles passent par exemple par la réalisation d'un historique précis des approches internationalistes de l'Afrique dans les Relations Internationales, pour identifier dans quel « moment » de la discipline nous sommes aujourd'hui situés.

Sur ce point, le récent travail de Barry Buzan et Amitav Acharya avait déjà ouvert la voie au-delà des questions africaines³³. Associé à celui de P. T. Jackson, leur recherche est très utile à notre réflexion, car Buzan et Acharya nous invitent à considérer que ce n'est pas notre simple implication comme chercheur qui nous fait entrer dans un monde particulier de connaissance, mais un moment historique précis, notre contexte d'énonciation à la fois vis-à-vis de notre environnement immédiat (par exemple l'intervention française au Sahel) et vis-à-vis des études menées avant la nôtre (notre inscription dans la littérature scientifique).

Ce travail d'identification de la position du chercheur dans la production scientifique n'est pas nouveau, mais il se limite en général à un état de l'art, lorsque le chercheur se situe dans la littérature, et se positionne par rapport à ce qui a été publié auparavant. Nous adoptons bien sûr cette démarche ici, mais nous allons également plus loin. D'abord, la réflexivité ne consiste pas seulement en la présentation des textes écrits avant le nôtre comme s'ils étaient indépendants de leur contexte. Il s'agit de nous replacer dans le contexte structurel de la production de connaissance, sur les plans historiques, géographiques et matériels.

En ce sens, nous rejoignons la critique que fait Alejandro aux réflexivistes, lorsqu'elle leur reproche de naturaliser les hiérarchies scientifiques internationales en prétendant annuler leur propre eurocentrisme en le dénonçant³⁴. La conséquence que nous en tirons est qu'il est plutôt question pour nous de « neutraliser » notre eurocentrisme en le reconnaissant. Il ne s'agit donc pas de narrer « *des difficultés insurmontables rencontrées sur un terrain*

³² Voir sur ce point la préface "Decolonizing area studies" de Mahmood Mamdani dans Mahmood Mamdani, *When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism, and the Genocide in Rwanda*, 3. print., and 1. paperback print (Princeton: Princeton Univ. Press, 2002).

³³ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*.

³⁴ Alejandro. *La thèse de la domination occidentale face à l'épreuve de la réflexivité*, p47

finalement conquis de hautes luttes, grâce à un habile mélange de ‘ruses’ et d’irrévérences’ »³⁵. Il s’agit plutôt d’accepter ces difficultés, sans prétendre les surmonter lorsque cela conduirait à dénaturer notre travail. La conséquence est de reconnaître leur effet sur notre démarche.

Notre travail est situé dans la production scientifique, et sa forme aurait varié s’il avait été écrit depuis un autre point géographique, six mois plus tôt ou dix ans plus tard. Notre prétention n’est par ailleurs pas de produire une connaissance plus précise et plus vraie de cette manière, mais plutôt de considérer les préoccupations formulées à la suite de la fiction introductive et de circuler dans la possibilité ou non de « penser dans un monde hiérarchique ». Comme le rappelle P. T. Jackson, il ne s’agit pas tant d’être détaché et non-partisan que d’avoir conscience de sa position sociale à la fois à travers notre environnement culturel et dans nos pratiques quotidiennes³⁶.

Pour un réflexiviste, la connaissance de la société ne commençant pas avec le monde mais avec soi-même³⁷, cette démarche entraîne des réflexions de plusieurs ordres. D’abord, à propos de notre propre environnement de recherche : Sciences Po et Columbia University généralement, mais plus précisément les départements de science politique, Relations Internationales et d’études africaines dans ces universités. Toutes deux sont des universités exigeantes sur le plan de la recherche, avec des écoles identifiées et dont les moyens permettent d’assurer un encadrement strict des apprentis chercheurs et notre travail a été profondément influencé par notre circulation en leur sein.

Sciences Po ne se démarque pas particulièrement pour la qualité de ses études africaines (relativement au laboratoire Les Afriques dans le Monde, LAM, de Sciences Po Bordeaux, ou de l’Institut des Mondes Africains, IMAf, de l’EHESS, bien qu’une partie de l’équipe éditoriale du journal *Politique Africaine* soit en poste à Sciences Po) mais nous a laissé un espace libre important dès le début de la thèse pour la création d’un Séminaire sur les Approches Postcoloniales (SAP), qui a été structurant sur l’entièreté du parcours. Ce séminaire nous a offert un lieu d’approfondissement, de discussion et de compréhension originale et fine des approches postcoloniales en sciences humaines d’une qualité unique et à laquelle nous n’aurions peut-être pas eu accès dans un autre contexte. Une partie substantielle de l’engagement de ce travail avec les questions postcoloniales a été rendue possible par ce

³⁵ « Des chercheurs en liberté. Le MT180 sur l’établi de la ‘sociologie (de) garage’ », Zilsel, 16 avril 2016

³⁶ Jackson, *The conduct of inquiry in international relations*, p178

³⁷ Jackson, p159

séminaire. Ce dernier a également été le levier pour découvrir les travaux sur l'identité atlantique, ainsi que pour cerner plus précisément les questionnements de la littérature francophone sur les thématiques postcoloniales, alors que ce sont plus souvent les textes anglophones qui dominent le champ.

L'Université de Columbia est caractérisée par un cloisonnement disciplinaire plus affirmé que ce qui existe à Sciences Po, ce qui a eu un effet déterminant sur certains partis pris méthodologiques et épistémologiques ici, parfois venus en réaction à ce contact. Constatant la cohésion disciplinaire de la science politique à l'Université de Columbia nous a fait réaliser le poids de cette structuration dans la production scientifique, par la discussion infra-disciplinaire qu'elle permet. Par un investissement massif dans l'enseignement et l'étude des méthodes (en particulier quantitatives), le département de science politique de Columbia s'inscrit beaucoup plus clairement dans une perspective de recherche explicative que compréhensive. La spécificité des méthodes est cependant telle qu'elles contraignent rapidement toute critique à son expression au niveau interne : dans les séminaires de Columbia, les critiques externes sont difficiles à formuler car les présentations tournent le plus souvent autour de points méthodologiques précis liés à la portée explicative de l'étude. Il en résulte des travaux dont les postulats mêmes rendent toute discussion aux marges de la discipline délicate à proposer.

Ce cloisonnement dans la pratique n'implique pas un cloisonnement dans l'intérêt scientifique, et les approches plus interprétatives et dépassant les frontières de la science politique que nous proposons ont aussi trouvé une oreille attentive dans les discussions bilatérales à Columbia. Au sein de la même université cependant, le département d'études africaines est le lieu d'expression de perspectives bien différentes, résolument plus interprétatives qu'explicatives. Du fait de leur nature, les études africaines à Columbia sont moins cloisonnées disciplinairement et revendiquent par moment un éclectisme pour les langues, l'histoire, la philosophie, l'histoire de l'art. Le côté « aire régionale » y est bien plus développé que dans le département de science politique, sans pour autant que ce label soit revendiqué par ses membres³⁸.

Dans le cadre de notre séjour à Columbia, nous avons circulé entre ces deux départements et avons expérimenté parfois douloureusement cette différence d'approches,

³⁸ Mamadou Diouf, Introduction générale au Graduate Students Seminar de MESAAS, Université de Columbia, mars 2020, également Mahmood Mamdani, préface dans Mamdani, *When Victims Become Killers* et Diagne, Amselle, et Mangeon, *En quête d'Afrique(s)*.

sans compter que le dialogue entre études africaines et science politique n'est pas toujours très serein : « *One continent but two different worlds* », nous a un jour dit à propos des relations entre le département d'études africaines et celui de science politique de l'Université de Columbia un professeur reconnu de Relations Internationales.

Ces remarques peuvent sembler inhabituelles pour un lecteur de travaux de science politique, et relever de l'exercice narcissique. Elles procèdent en réalité de l'exercice de réflexivité que nous mettons en avant depuis plusieurs pages. Par ailleurs, ces questionnements se sont posés dans les deuxième et troisième années de notre thèse, soit les plus structurantes dans la formalisation de notre travail de recherche. Les expliciter revient donc à préciser les conditions dans lesquelles la recherche s'est effectuée à un moment crucial. Enfin, relevons que ces réflexions ne sont pas systématiquement cachées dans les autres travaux de science politique, elles apparaissent aussi dans les remerciements, parfois seul endroit dans un ouvrage où se trouve une ouverture partielle mais très partielle et contrôlée par l'auteur sur les modalités de son travail de production scientifique.

Autre élément contextuel de poids, plusieurs années de cette recherche ont été effectuées dans un régime de restrictions sanitaires liées à la gestion du coronavirus, ce qui nous a conduit dans certaines instances à placer la réflexion théorique en amont dans le travail de recherche, et à l'étendre plus que ce qui aurait pu être fait dans un autre contexte. Cette théorisation en amont n'implique cependant en rien un positionnement hypothético-déductif de notre travail, où une série d'hypothèses seraient formulées en amont d'une recherche empirique qui permettrait ou non une généralisation des résultats. L'approche est d'ailleurs ici plus résolument empirico-inductive dans la mesure où la définition de ma recherche s'est construite en parallèle à celle-ci. Si la première approche a *a priori* l'avantage d'une plus facile accumulation des connaissances et une organisation plus claire des discussions scientifiques (Thomas Kuhn montre à quel point les « opérations de nettoyage » que l'on retrouve surtout dans cette approche, constituent l'essentiel de l'activité de la « science normale »)³⁹, elle perd les apports interprétatif et compréhensif de la seconde, qui nous semblent essentiels dans un travail de recherche prétendant contribuer au décentrement des Relations Internationales.

³⁹ Thomas Samuel Kuhn, Laure Meyer, et Jean-Pierre Luminet, *La structure des révolutions scientifiques. précédé d'un entretien avec Jean-Pierre Luminet*, 2018, p45-71

Séjour de recherche plutôt que terrain

En Politique Comparée, le « tournant empirique » s'est traduit il y a déjà longtemps par les approches « par le bas », telles que promues par *Politique Africaine*, journal qui entretient cette démarche méthodologique aujourd'hui et la maintient à un niveau d'exigence très élevé. En Relations Internationales, cela s'est manifesté dans la littérature francophone par la mobilisation d'enquêtes participantes au sein des organisations internationales, démarche de collecte de matériel empirique aussi mise en avant le journal *Critique Internationale*.

La démarche entreprise ici ambitionne de concilier un apport théorique important et une attention portée au « terrain », pas seulement comme source d'informations empiriques mais comme déterminant structurel de la recherche. Il ne s'agit pas d'une parenthèse ouverte dans le travail de thèse en bibliothèque ou en laboratoire, ou de la constitution d'un réservoir de données empiriques mobilisées lors de la constitution d'un argument. Ces considérations impliquent une définition large de cette partie du travail, que nous choisissons de ne pas appeler « terrain ». Il s'agit plutôt d'une autre période de la recherche qui n'est pas détachée de la réflexion théorique et pédagogique.

Le séjour de recherche au Sénégal a été composé également d'enseignements à l'Université Cheikh Anta Diop. La dimension pédagogique occupe une place importante dans les réflexions autour de cette thématique. Être chargé d'un ou plusieurs TD de Relations Internationales à l'UCAD nous a confronté à la pratique de l'enseignement des Relations Internationales au Sénégal de manière frontale, rendant immédiatement saillantes les contradictions, difficultés ou au contraire possibilités permises par le contexte. Des journaux comme *International Studies Quarterly* ou *International Studies Perspectives* proposent régulièrement des travaux très inspirants à partir de pratiques pédagogiques originales, et une telle charge nous a permis de rentrer pleinement dans la discussion. Par ailleurs, ces enseignements ont facilité l'établissement de contacts réguliers avec l'équipe enseignante de l'UCAD, en particulier dans le département de science politique nouvellement créé et dirigé par le professeur Abdou Rahman Thiam, et celui d'histoire du droit dirigé par le professeur Samba Thiam. Nous avons entre autres rencontré les professeurs Alioune Badara Diop et Boubacar Kante, ainsi que Salif Thiam.

La durée du séjour

De la simple série d'entretiens à l'observation participante, la durée du « terrain » en science sociale varie en fonction de la discipline, de la méthode et du contexte. Dans le cas de cette étude, la démarche empirico-inductive laisse une place importante aux changements intervenant au fil de la recherche. Elle rend nécessaire un travail au Sénégal suffisamment long pour faire évoluer nos recherches de manière substantielle au fur et à mesure de notre apprentissage. Nous reconnaissons que les hypothèses évoluent aussi lorsque les chercheurs sont dans leur laboratoire d'origine, mais dans ce cas elles sont surtout influencées par des changements dans la méthode ou dans les lectures secondaires. Il nous semble qu'ajouter une possibilité pour le séjour de recherche de changer notre approche est une condition indispensable pour prendre au sérieux les initiatives de décentrement des sciences sociales.

Par exemple, dans le cas de l'étude de la sécurité au cœur de ce travail, il s'agit de ne pas, comme le relève Pinar Bilgin, projeter ses propres insécurités sur ce que l'on étudie⁴⁰. En ce sens, alors que la plupart des travaux sur la sécurité au Sahel portent sur le terrorisme et les interventions militaires internationales, on peut supposer que la sécurité quotidienne renvoie aussi à la criminalité⁴¹ et au chômage (ce que nous relevions dans l'ouverture de ce travail). Ces réflexions et détours sont d'autant plus indispensables dans un sujet comme celui de l'africanisation de la sécurité, qui suppose un déplacement ontologique de son étude : que recouvre une sécurité « africanisée » ? Est-elle principalement matérielle, ou comporte-t-elle une dimension environnementale, ou liée à l'idée même de l'État ?⁴² Par ailleurs, du fait de la multiplication des interventions extérieures en Afrique de l'Ouest, l'objet « sécurité » est le lieu de compétition entre acteurs concernant sa définition.

Les recherches évoluant en fonction des observations sur place, c'est ce qui nous a motivé à privilégier un séjour de sept mois à Dakar dans un premier temps, plutôt que d'y rester de dix à quinze jours seulement, comme c'est parfois le cas. En ciblant en amont des individus et institutions considérés comme majeurs dans les questions de sécurité, la pratique

⁴⁰ Pinar Bilgin, "Security", Chapter 10 in Arlene B. Tickner et Karen Smith, éd., *International relations from the global South: worlds of difference*, Wording beyond the West (Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge, 2020), 181-196, p183

⁴¹ Sur ce point, les réflexions d'André Gichaoua sont particulièrement révélatrices : <https://yvan-guichaoua.medium.com/> , voir aussi (entre autre « Dans le Nord du Mali, trois civils amputés par des terroristes », Le Monde, 5 mai 2021 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/05/dans-le-nord-du-mali-trois-civils-amputes-par-des-terroristes_6079196_3212.html , consulté le 05/05/2021

⁴² Nous posons ces questions en référence aux travaux de Barry Buzan, *People, states, and fear: the national security problem in international relations* (Brighton: Wheatsheaf Books, 1983); Barry Buzan, « New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century », *International Affairs* 67, n° 3 (juillet 1991): 431-51.

d'un terrain court avec des entretiens regroupés sur quelques jours nous aurait laissé peu de place pour la prise en compte de ces éléments, et pour être capable de les intégrer solidement dans mes réflexions. La durée du séjour est donc volontairement moyenne, ne pouvant être courte pour les raisons présentées jusque-là, et ne pouvant être longue du fait du séjour à New York s'étendant sur deux années de thèse.

Pour le cas de notre travail, cette évolution s'est produite à plusieurs reprises. Par exemple, après plusieurs semaines de consultation des archives nationales du Sénégal, il est rapidement devenu évident que nous devons creuser la piste du poids du premier ministre des Affaires étrangères du pays dans la construction de la diplomatie du Sénégal. Il nous a fallu plusieurs semaines supplémentaires pour obtenir le contact de la personne à même de nous renseigner sur cette question, puis pour organiser des rencontres. Le fait de rester plusieurs mois à Dakar nous a permis d'accorder le temps nécessaire à l'enquête sur le rôle du ministère des Affaires étrangères du Sénégal, alors que les informations prises dans la littérature secondaire brossent le portrait d'une diplomatie principalement décidée au palais présidentiel. Notre séjour nous a donc permis de réévaluer le rôle de certains acteurs jusqu'à présent marginalisés dans les autres travaux scientifiques.

Dernier point sur le séjour de recherche, sa durée a impliqué qu'une partie de la rédaction soit effectuée à Dakar. Sans que cela soit aisément objectivable, le contexte de rédaction a incontestablement influencé le contenu du présent texte. Mbougar Sarr écrit par exemple dans *La plus secrète mémoire des hommes* : « moi qui estimais que ce n'est pas le lieu d'où il écrit qui fait la valeur de l'écrivain, et que ce dernier peut, de partout, être universel s'il a quelque chose à dire. [...] Je pense aussi, désormais, que ce n'est pas partout qu'on découvre ce qu'on a à dire. On peut écrire de partout. Mais savoir et comprendre ce qu'on doit écrire vraiment ne peut se faire de tout lieu »⁴³. Cette réflexion nous semble révélatrice de l'ambiguïté du processus d'écriture, qu'il soit créatif ou scientifique (les deux n'étant pas nécessairement contradictoires ni mutuellement exclusifs), et nous nous efforçons d'être attentifs à notre environnement également durant ce processus, prolongeant ainsi la démarche épistémologique présentée plus haut.

⁴³ Mohamed Mbougar Sarr, *La plus secrète mémoire des hommes*, Dakar, Paris, Jimsaan, Philippe Rey, 2021.

Le dialogue avec les chercheurs sur place

Dans certaines situations parfois caricaturales (mais pas pour autant incapables d'un retour critique) le « terrain » suppose une extraction de données dans une période chronologiquement bornée qui se distingue radicalement de l'activité en bibliothèque ou en laboratoire dans l'université d'origine, en Europe ou aux États-Unis. Les mises en garde sont nombreuses depuis quelques années sur ce fonctionnement, et ont fini par produire des travaux dont l'image est plus complexe, et dont la critique doit prendre acte et évoluer en conséquence. Paulin Hountondji mentionnait dans les années 1970 l'extraversion scientifique de la plupart des universités africaines⁴⁴, et ce point nous semble encore valable aujourd'hui. Mais les enquêtes réalisées actuellement sont moins surplombantes qu'elles ne l'ont longtemps été, en particulier les études des politistes américains. Le séjour à l'Université de Columbia nous a placé aux premières loges pour comprendre le processus de production d'un travail concernant une problématique africaine (ce qui nous permet par ailleurs de relever cette contradiction persistante, selon laquelle un tel travail est réalisé de l'autre côté de l'Atlantique). Force est de constater l'effort réalisé sur le plan méthodologique pour proposer des collectes de données « robustes », pour passer la barrière de la publication dans une revue nord-américaine. Cet effort passe par le recrutement de « fixeurs » acteurs majeurs dans la constitution des questionnaires de recherche, mais pas toujours identifiés dans le travail final.

Du fait du surinvestissement dans les méthodes positivistes et quantitatives, l'essentiel des discussions autour des travaux américains de science politique porte sur des critiques internes et non externes. Limitons-nous ici à remarquer que nous retrouvons le constat de Hountondji sur l'extraversion académique, qui nous permet de préciser notre propre démarche. Il nous semble qu'une approche positiviste dont le point de départ est une université américaine écarte d'emblée toute possibilité au chercheur d'adapter sa recherche aux problématiques africaines. Au contraire, les problématiques sont retenues non pour leur pertinence locale mais pour leur dialogue avec les autres travaux disciplinaires : par exemple, la discussion des théories liées aux comportements partisans en général formate les questions des chercheurs dans ce cas, et non les modalités d'engagement politique telles qu'elles se produisent en Afrique.

L'analyse en termes d'extraversion académique que propose Hountondji est dérivée du concept d'extraversion économique développé par Samir Amin. Hountondji décrit en Afrique

⁴⁴ Sa formulation la plus complète de ce constat est dans Paulin J. Hountondji et Codesria, éd., *Les savoirs endogènes: pistes pour une recherche*, Série des livres du Codesria (Dakar: Codesria, 1994).

le processus d'extraction des données scientifiques sur le continent permettant un travail théorique effectué dans les laboratoires européens. Ces critiques ont depuis lors été reprises par les théories postcoloniales dans les sciences sociales, et plus récemment par les tenants du décentrement et du tournant global des Relations Internationales, mettant en avant le risque de présenter les auteurs des Suds comme uniquement des consommateurs des idées développées dans le Nord⁴⁵. Aujourd'hui, cette discussion porte plutôt sur le faible nombre de publications des auteurs africains dans les revues anglo-saxonnes, la domination de l'anglais comme langue de production scientifique, les difficultés pour les chercheurs africains (mais pas seulement) d'avoir les accréditations nécessaires pour se rendre aux congrès internationaux.

Ces critiques sont justifiées, mais elles ne prennent pas en considération les pratiques scientifiques dans les universités africaines et nous invitent à accorder *a priori* une attention particulière à certains aspects de la recherche au Sénégal. Une posture pour échapper à l'imposition de problématiques des chercheurs américains ou européens sur les chercheurs en Afrique serait de multiplier les partenariats entre universités occidentales et universités africaines. Mais les tenants de cette proposition semblent plutôt partir du postulat que la solution serait un mouvement unilatéral d'intégration des chercheurs africains dans les réseaux américains et européens. Très peu d'attention est portée aux manières dont les recherches sont menées sur le continent, et sur la possibilité d'un mouvement multilatéral plutôt qu'unilatéral. Pourtant, depuis longtemps dans d'autres disciplines des sciences humaines comme l'histoire, des travaux illustrent ces possibilités de coopération⁴⁶.

L'intérêt du temps relativement long accordé à ce séjour est justement d'intégrer un réseau géographiquement localisé à Dakar et de l'étendre en fonction de sa pertinence, et en tirer les conséquences pour nos propres recherches. Elles impliquent une discussion théorique importante sur place, et limitent donc les risques d'extraversion académique présentés plus haut. Elles motivent également notre réticence à parler de « terrain ». Par exemple il ne nous est jamais venu à l'esprit de parler de notre séjour à Columbia University comme d'un terrain, alors que nous y avons aussi réalisé des entretiens et récupéré un matériau empirique en consultant les archives numériques de l'ONU et celles de l'Union Africaine. L'un des apports de l'apprentissage du wolof est de nous familiariser avec les productions scientifiques africaines et en particulier sénégalaises. Cette démarche n'est malheureusement pas naturelle

⁴⁵ Tickner et Smith, *International relations from the global South*, 2020, p3

⁴⁶ Voir par exemple Catherine Coquery-Vidrovitch, "The Dakar School of African History", in *Oxford Research Encyclopaedia of African History*, en ligne

(je me souviens par exemple de textes que j'avais écartés rapidement en master ou en première année de thèse car ne répondant pas aux canons auxquels j'étais habitué, avant de revenir vers eux en troisième année)⁴⁷, et en prendre conscience permet de mener plus avant la réflexion sur le décentrement des Relations Internationales⁴⁸.

Un séjour de cette durée permet également d'avoir une meilleure appréhension de la place des chercheurs à Dakar et des pratiques de la recherche. Depuis les indépendances, les pratiques de la recherche ont évolué sur le continent, et en 1994, rejoignant Ki-Zerbo et d'autres, Mamadou Diouf constatait le rôle des intellectuels dans la construction de la nation au Sénégal⁴⁹. Quelle est leur situation aujourd'hui ? Quelle est l'autonomie d'un chercheur à l'UCAD ? Réfléchir au décentrement des Relations Internationales ne peut pas se faire sans passer par ces questions.

Ces réflexions peuvent paraître s'étendre en longueur et finalement avoir peu d'importance : « *Trop de chercheurs passent trop de temps à discuter des questions épistémologiques et métaphysiques. Au-delà d'un certain point, les soucis épistémologiques risquent de nous faire perdre de vue l'objet à étudier. Les plus grands textes dans notre champ ont été écrits par ceux profondément enracinés dans l'objet d'étude, et non pas par des épistémologues.* », disait Kalevi Holsti⁵⁰. Mais leur relative absence dans d'autres travaux nous semble symptomatique de la lenteur du mouvement vers un décentrement des Relations Internationales. Par ailleurs, c'est précisément du fait de la frustration de ne pas retrouver ces réflexions dans les autres travaux de science politique que nous insistons à ce point sur les caractéristiques personnelles du travail de recherche.

La consultation des archives

L'histoire de l'Afrique est encore peu étudiée sous l'angle de la diplomatie et des relations internationales. Des travaux existent depuis les indépendances⁵¹ et certains ouvrages

⁴⁷ Ce point illustre non seulement le caractère non naturel de cette ouverture, mais aussi le rôle des syllabii dans le renouvellement d'une discipline, car ils encouragent les étudiants à aller au-delà de cette réticence initiale

⁴⁸ Amy Niang, « The Imperative of African Perspectives on International Relations (IR) », *Politics* 36, n° 4 (novembre 2016): 453-66, p456

⁴⁹ Mamadou Diouf, chapter 12 "Intellectuals and the State in Senegal: the Search for a Paradigm" in Mahmood Mamdani et Mamadou Diouf, éd., *Academic freedom in Africa*, Codesria book series (Dakar, Senegal : Oxford: Codesria ; Distributors, ABC, 1994).

⁵⁰ Cité dans Dario Battistella, Jérémie Cornut, et Élie Baranets, *Théories des relations internationales*, 6e éd. mise à jour et augmentée, Références (Paris: Sciences po, les presses, 2019), p110.

⁵¹ Willard Scott Thompson, *Ghana's Foreign Policy, 1957-1966*. (Place of publication not identified: Princeton University Pres, 2016).

classiques traitent des relations précoloniales⁵², mais l'histoire des relations internationales dans certaines régions comme l'Afrique de l'Ouest fait l'objet de peu de recensions systématiques. La littérature secondaire sur ces questions est donc aujourd'hui peu nombreuse, ce qui nous pousse à effectuer un travail d'historien dans les archives.

Par exemple, si les archives des grands congrès panafricains de la première moitié du XX^{ème} siècle sont relativement bien étudiées par les chercheurs, à partir des coupures de presse, des échanges épistolaires entre les acteurs, ou des proclamations lors de ces congrès (en particulier les archives situées à Londres)⁵³, la documentation liée aux activités diplomatiques post-indépendances en Afrique est moins systématiquement étudiée, en particulier pour ce qui concerne les ministères des Affaires étrangères. Ce déséquilibre est dû en partie au surinvestissement des chercheurs dans les archives des pouvoirs exécutifs, longtemps considérés – parfois à juste titre – comme le principal outil de politique étrangère des nouveaux États indépendants. Ce modèle du « *omnipotent African executive* » est cependant de plus en plus remis en question dans la littérature de Relations Internationales⁵⁴, et nous contribuons ici à sa relativisation.

Le rapport à l'histoire

Cette thèse s'appuie par ailleurs sur un matériel historique important, au regard de ce qui se produit habituellement sur ce sujet en science politique, même si nous pouvons relever un intérêt plus systématique et parfois très sérieux de la part de la discipline pour le temps long en Afrique⁵⁵. Pour partie les sources historiques sont de seconde main, avec un fort appui sur la littérature des historiens de l'Afrique, et en particulier de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne le temps long. La littérature historique de l'Afrique sera l'objet de développements plus loin dans la thèse, car nous nous attachons à avoir un rapport à l'histoire qui dépasse la

⁵² Joseph K. Adjaye, « Indigenous African Diplomacy: An Asante Case Study », *The International Journal of African Historical Studies* 18, n° 3 (1985): 487-503; Graham W. Irwin, « Precolonial African Diplomacy: The Example of Asante », *The International Journal of African Historical Studies* 8, n° 1 (1975): 81-96.

⁵³ Hakim Adi, *Pan-Africanism: A History* (London New York Oxford New Delhi Sydney: Bloomsbury Academic, 2018), pp19-23

⁵⁴ Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions*, p2

⁵⁵ Sur l'usage renouvelé de l'histoire par la science politique à propos de l'Afrique, un exemple récent est Martha Wilfahrt, *Precolonial legacies in postcolonial politics: representation and redistribution in decentralized West Africa*, Cambridge studies in comparative politics (Cambridge, United Kingdom ; New York, NY: Cambridge University Press, 2022). A propos de l'histoire et de la science politique pour un contexte ottoman, voir également Daniel Neep, « 'What Have the Ottomans Ever Done for Us?' Why History Matters for Politics in the Arab Middle East », *International Affairs* 97, n° 6 (1 novembre 2021): 1825-41.

sélection de faits puis le soutien d'un argument défini en amont. C'est d'ailleurs cette particularité que nous regrettons dans plusieurs travaux classiques de science politique sur l'Afrique⁵⁶, aussi bien que des publications récentes⁵⁷.

Nous avons donc mobilisé certains ouvrages d'historiens de l'Afrique, dont les aspects épistémologiques autant que les informations factuelles nous intéressent. Cette mobilisation participe d'une approche inspirée par ce que Walter Benjamin appelle une « constellation » et qui implique d'avoir une relation plus approfondie avec ces textes. Tout l'intérêt d'une lecture en termes de constellation, que nous pouvons pour l'instant définir comme « mise en relation » apparaît ici : l'effort d'historicisation de l'approche politiste des questions africaines ne prend sens que lorsqu'elle est mise en relation avec l'historicisation des études historiques. Il s'agit d'engager directement la discipline historique, et ne pas seulement la considérer comme un réservoir d'exemples au service d'une théorie de science politique.

Mais cette historicisation de va pas de soi. Nombreux sont les historiens et intellectuels africains à regretter la mise en forme de l'histoire africaine selon une épistémologie qui ne correspond pas à ses perceptions sociales. Par exemple, le cinéaste sénégalais Ousmane Sembène reprochait aux historiens de « manger l'histoire » : ils feraient une histoire « chronophage » en l'ordonnant et la disciplinant selon des dates et des événements⁵⁸. Dans les Relations Internationales, nous touchons ici l'une des différences entre l'école des *Global International Relations* et les approches postcoloniales. La première tend en effet à mobiliser l'histoire comme un réservoir d'événements, constatant que ceux ayant eu lieu dans un contexte non-occidental sont en général niés par les théories dominantes des Relations Internationales. Il s'agit pour des auteurs comme Buzan, Little, Acharya et d'autres de réintégrer l'histoire mondiale dans la théorisation des Relations Internationales, de la même manière que l'histoire occidentale de la Guerre de Trente Ans, les guerres du Péloponnèse, et des auteurs européens de l'époque moderne comme Machiavel, Hobbes ou Kant sont structurants dans la constitution des Relations Internationales⁵⁹.

⁵⁶Jeffrey Ira Herbst, *States and power in Africa: comparative lessons in authority and control*, Princeton studies in international history and politics (Princeton, N.J: Princeton University Press, 2000)., et Clapham, *Africa and the international system*, 1996.

⁵⁷ Duursma, « African Solutions to African Challenges ».

⁵⁸ Mamadou Diouf, *Historians and Histories, What for?: African Historiography between the State and the Communities* (Amsterdam, Netherlands, Calcutta: SEPHIS ; CSSSC, 2003), p3.

⁵⁹ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*; Barry Buzan et Richard Little, *International systems in world history: remaking the study of international relations* (Oxford ; New York: Oxford University Press, 2000).

Les approches postcoloniales sont critiques vis-à-vis de cette démarche, qui consisterait à vouloir démontrer que l'histoire non-occidentale est aussi importante que l'histoire occidentale, *en la plaquant sur les codes de la première*. Il s'agirait en d'autres termes de dire que pour les *Global IR*, les événements non-occidentaux valent autant que les événements occidentaux car ils leurs ressemblent, et ils peuvent être narrés de manière comparable. En somme, pour la littérature postcoloniale, les *Global IR* reproduisent une réflexion en termes de « *first the West and then the Rest* », que les auteurs indiens des *subaltern studies* ont déjà critiqué dans l'histoire en tant que discipline⁶⁰. Dans un des derniers travaux de *Global IR* proposé par Acharya et Buzan, la structure même de l'ouvrage reprend littéralement la formule du « d'abord l'Occident puis le reste », avec chaque chapitre commençant par l'exposition du contexte occidental et se terminant par la recherche de traces de mouvements similaires dans le reste du monde, en particulier en Chine, en Inde et au Japon⁶¹.

Le détour par l'histoire nous permet donc de mieux saisir les différences théoriques au sein même des Relations Internationales. Ce point est d'autant plus important que l'histoire a longtemps été la principale composante des études africaines, prenant le relais de l'anthropologie dans les années 1960 avec le renouveau de l'attention portée à l'histoire orale⁶². Ce poids de l'histoire s'est confirmé dans les années 1970 avec une nouvelle génération d'historiens africains⁶³. Prétendre décentrer la science politique et les Relations Internationales implique donc de prendre au sérieux les débats historiographiques des autres disciplines des sciences humaines, et en particulier de l'histoire, porte d'entrée indirecte vers les études africaines.

L'africanisme a longtemps été associé au projet colonial en France, ce qui explique encore aujourd'hui son rejet par une partie des chercheurs. Dès les années 1930, de nombreux textes qui revêtent les atours d'une production scientifique contribuent à la réification et la construction du continent comme exotique. Comme le montre Alain Ricard, l'africanisme est aussi le lieu d'expression de « passions » vis-à-vis du continent⁶⁴, discours qui n'a pas

⁶⁰ La critique en terme de « *first the West then the Rest* » est le plus clairement exprimée par Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe: la pensée postcoloniale et la différence historique* (Paris: Éd. Amsterdam, 2009), p47

⁶¹ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*.

⁶² Jan Vansina, *Oral tradition as history* (Madison, Wis: University of Wisconsin Press, 1985).

⁶³ Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire: d'hier à demain* (Paris: A. Hatier, 1978).

⁶⁴ Ricard, Alain. « De l'africanisme aux études africaines. Textes et « humanités » », *Afrique & histoire*, vol. 2, no. 1, 2004, pp. 171-192, p173

complètement disparu aujourd'hui⁶⁵. S'il n'existe bien sûr pas d'exceptionnalité africaine dans son positionnement dans les relations internationales ni dans sa production scientifique, il nous semble cependant que l'on peut parler de spécificité africaine dans le regard extérieur qui est porté sur le continent.

Les études africaines dans la science politique française connaissent depuis trois décennies de profonds changements. L'analyse de la quotidienneté « par le bas » de la politique africaine s'est imposée dans la littérature francophone, et continue aujourd'hui de dominer la production scientifique. Ce changement affecte principalement le champ de la Politique Comparée en France, à travers la revue *Politique Africaine* notamment, mais il se diffuse dans les autres champs de la science politique. En Relations Internationales par exemple, l'école doctorale de Sciences Po propose une approche sociologique avec des méthodes ethnographiques des Relations Internationales, ce qui a pour conséquence d'échapper *a priori* aux travers de la théorie des Relations Internationales orthodoxes lorsqu'il s'agit de comprendre les relations internationales africaines.

Mais dans les études des relations internationales africaines, cette démarche sociologique ne tient pas encore compte des débats méthodologiques qui ont eu lieu dans le champ de la Politique Comparée ou dans les études africaines plus généralement. Malgré quelques rapprochements récents et bienvenus avec l'anthropologie⁶⁶, les principaux textes questionnant la place de l'anthropologue dans le projet colonial sont rarement mobilisés. Ces réflexions sont pourtant des clés pour ne pas reproduire les errements méthodologiques des décennies écoulées, et nous semblent particulièrement cruciales dès lors que l'on se prévaut de participer au décentrement de la discipline des Relations Internationales. La littérature anthropologique est riche d'enseignement pour ce qui concerne les débats autour du décentrement des sciences sociales. De nombreuses prises de position y ont en effet été prises depuis les indépendances, tant dans les milieux francophones, anglophones qu'africains⁶⁷. Il est d'ailleurs intéressant de relever la récurrence des critiques d'afrocentrisme et de panafricanisme pour ces derniers de la part des auteurs francophones⁶⁸.

⁶⁵ Voir par exemple https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/24/il-ne-sert-a-rien-d-accroitre-l-esperance-de-vie-si-c-est-pour-offrir-une-vie-sans-esperance-le-carnet-de-voyage-d-erik-orsenna-au-niger_5440612_3212.html ou encore Hervé Bourges et Alain Bouldouyre, *Dictionnaire amoureux de l'Afrique*, 2017.

⁶⁶ Guillaume Devin et Michel Hastings, *10 concepts d'anthropologie en science politique*, 2018.

⁶⁷ Jean Comaroff et John L. Comaroff, *Theory from the South: Or, How Euro-America Is Evolving toward Africa*, Radical Imagination (Boulder, Colo.: Paradigm Publ, 2012).

⁶⁸ Elgas et Sophie Bessis, *Les bons ressentiments: essai sur le malaise post-colonial*, Collection Pépites (Paris: Riveneuve, 2023).

Il est dans ce cas d'autant plus original de relever que certains débats contemporains, autour du financement des recherches liées à la sécurité ou la défense ou sur les formes de la coopération scientifique⁶⁹ se tiennent depuis plusieurs décennies dans d'autres sous-champs des sciences humaines. Ils rendent d'autant plus indispensable notre curiosité pluridisciplinaire, et soulignent, si besoin il était encore, le fait qu'une recherche ne s'effectue pas indépendamment de son environnement, d'où notre insistance sur notre démarche réflexive. Une des conséquences de ces financements est que « *sur le plan symbolique, les études scientifiques se trouvent noyées dans une constellation de productions vues comme 'savantes' de telle manière que le savoir des experts finit par être confondu avec le savoir en sciences humaines et sociales alors même que les deux types de production ne relèvent pas de la même logique épistémologique* »⁷⁰.

Notons dans le cadre de notre recherche la pertinence de cet argument, bien que nous en tirions des conclusions différentes. Les productions de *think tank* sont aujourd'hui extrêmement nombreuses pour ce qui concerne les questions sahéniennes y compris par des auteurs dont les parcours sont à cheval entre l'université et les lieux de production d'expertise. Ces publications, dont nous ne minimisons en rien la qualité et sur lesquelles nous nous appuyons dans notre travail, mettent régulièrement l'accent sur des informations concrètes et sur un temps très court, qui peuvent entrer en contradiction avec notre propre démarche, ou du moins la rendre inaudible. C'est d'autant plus le cas dans le contexte actuel de multiplication des affrontements létaux entre les armées nationales au Sahel aux groupes qui les opposent plus clairement. Il devient difficile de faire entendre la nécessité de revenir sur le Mansa Musa, l'Askia Mohamed, ou sur l'apprentissage du wolof lorsque des centaines de militaires nigériens et tchadiens meurent sous les balles ou que des gouvernements civils (quelle que soit leur légitimité) sont renversés par des hommes en treillis.

Penser l'appropriation dans une constellation

Plutôt qu'un « patchwork » théorique, ce que nous avons présenté jusqu'à présent nous semble plus proche de ce que Walter Benjamin appelle une constellation. Walter Benjamin

⁶⁹ Thibaud Boncourt et al., « Que faire des interventions militaires dans le champ académique ? : Réflexions sur la nécessaire distinction entre expertise et savoir scientifique », *20 & 21. Revue d'histoire* N°145, n° 1 (2020): 135-150.

⁷⁰ Boncourt et al, p137

propose plusieurs usages du concept dans son œuvre, se référant tantôt aux traces que l'Histoire laisse sur les paysages urbains⁷¹, tantôt à une partie des réflexions intellectuelles d'un mouvement ou d'un individu⁷².

Son élaboration la plus solide du concept est dans son prologue « épistémocritique » aux *Origines du drame baroque allemand*. Il s'interroge dans ce texte sur la différence entre la vérité et la connaissance, considérant la première absolue et la seconde située historiquement (entre autres). La connaissance, en particulier philosophique, n'étant jamais absolue, elle se donne à voir par « *individual insights* », qui s'influencent réciproquement, et forment des constellations. Chez Benjamin, il nous semble qu'au cœur du concept de constellation repose l'idée d'éclairages mutuels des points la composant lorsqu'ils sont mis en relation, en particulier en ce qui concerne l'histoire (le passé éclaire le présent et vice-versa). Dans notre compréhension du concept, les constellations sont donc profondément à visée heuristique.

Benjamin cherche aussi la conciliation entre le monde des idées et le monde empirique dans la production scientifique ou artistique, le « style » étant clé ici pour représenter les idées. Chez Benjamin, un intérêt de l'analogie des idées avec la constellation est que cette dernière envisage un spectre large de définitions d'un concept, permettant d'explorer le champ des possibles, condition indispensable à la philosophie. Mais ailleurs dans son travail, Benjamin a une interprétation plus structuraliste de la constellation, comme « schéma caché » que la pensée critique doit mettre en lumière et sur laquelle elle doit rendre l'action possible.

Le concept de constellation nous convainc par la pluralité qu'il suppose, constituant par là un garde-fou contre la pensée en miroir ou la présentation des problématiques africaines comme la négation des problématiques européennes. Cette partie de la définition nous rapproche de la perspective kaléidoscopique avancée par Séverine Kodjo-Grandvaux⁷³, par opposition au « miroir » traditionnellement proposé par les chercheurs européens dans l'étude de contextes non-européens⁷⁴. L'image de la constellation comporte l'idée d'un ensemble de points reliés sur un fond sombre, là où le kaléidoscope est un objet continu⁷⁵.

⁷¹ Walter Benjamin, *Paris Capitale du XIXème siècle: le livre des passages* (Paris: Cerf, 2021).

⁷² Walter Benjamin, Olivier Mannoni, *Sur le concept d'histoire ; suivi de Eduard Fuchs, le collectionneur et l'historien ; et de Paris, la capitale du XIXe siècle*, 2017.

⁷³ Kodjo-Grandvaux, *Philosophies africaines*, p19

⁷⁴ Sur la question de la place de l'Afrique dans ce miroir, voir notamment Vumbi Yoka Mudimbé et Laurent Vannini, *L'invention de l'Afrique: gnose, philosophie et ordre de la connaissance* (Paris: Présence Africaine Éd, 2021); V. Y. Mudimbe, *The idea of Africa, African systems of thought* (Bloomington : London: Indiana University Press ; J. Currey, 1994); et sur les questions des représentations européennes en général : Edward W

Dans la « curiosité » disciplinaire mise en avant ici, les îlots archipélagiques reliés entre eux par des interstices nous semblent une image aussi pertinente que celle du kaléidoscope. Cette dernière comporte l'idée d'une réflexion, d'un miroir multipliant les reflets (et donc pas seulement d'un simple miroir inventant des symétries). Le kaléidoscope a l'avantage de comporter l'idée d'un point de référence par rapport auquel il se situe et dont il renvoie des reflets différents en fonction de sa position. Kaléidoscope et constellation sont donc deux termes *a priori* seulement partiellement satisfaisants, mais le court dialogue que nous avons entrepris dans ce paragraphe entre les deux finit par les faire s'éclairer mutuellement.

Deux usages de la constellation et du kaléidoscope sont mobilisés dans notre thèse en rapport avec l'étude de l'appropriation. D'abord il s'agit de projeter une image kaléidoscopique de l'appropriation dans ses manifestations historiques. Dans ce cas, nous étudierons les continuités précises et concrètes entre ces épisodes historiques, nous commenterons leurs manières de se répondre et de se refléter. Ensuite, nous étudierons les liens beaucoup plus lâches entre les différents usages de l'appropriation concernant des problématiques africaines, formant une constellation composée par exemple de l'africanisation de la sécurité, de l'africanisation de l'administration au lendemain des indépendances. L'apport de ces réflexions est d'explorer des liens peu étudiés dans la littérature jusqu'à présent et de permettre de mieux saisir la résonance de la rhétorique contemporaine autour de l'africanisation de la sécurité.

La pensée de Benjamin, après avoir été mise en avant de manière posthume par Adorno dans les années 1950 et 1960 semble connaître un renouveau récent, aux côtés d'Antonio Gramsci dont il était le contemporain. Au-delà du concept de constellation, nous trouvons plusieurs échos de nos réflexions dans ses travaux, qui nous aident largement à formaliser quelques intuitions que nous avons eues au cours de nos recherches. Les apports de Benjamin à notre travail sont diffus. Sa pensée reste très complexe et pas entièrement formalisée, du fait de son suicide en 1940 et de la qualité intrinsèque de son travail, qui n'aspire pas à se déployer selon des stricts canons cartésiens. Cette brume dans l'énonciation

Said, *L'orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*, 2015; Edward W. Said, *Culture and imperialism*, 1st Vintage Books ed (New York: Vintage Books, 1994).

⁷⁵ Philippe Ivernel, « Au sujet du fragment, de la monade et de l'image dialectique », *Fabula / Les colloques*, Enfance. Autour de Walter Benjamin, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document2305.php>, page consultée le 25 juin 2021.

permet une souplesse dans les réinterprétations de Benjamin, ce qui peut expliquer son renouveau contemporain.

Enfin, les propos de Benjamin sur l'histoire résonnent avec ce que nous disions plus haut en prenant l'exemple de la critique des historiens par Ousmane Sembène. Benjamin présente l'histoire comme « incomplète » et surtout elle n'est à ses yeux pas seulement une science mais une forme de « *remembrance* » (d'acte de se souvenir)⁷⁶, ce qui percole tout à fait avec le travail de Ngugi Wa Thiong'o sur l'action de « *remember* » comme « remembrement » et « rappel ». Benjamin mobilise d'ailleurs le concept de constellation dans l'une de ces situations, à propos de son *Livre des passages*, où il regroupe des éléments de nature diverse sans logique chronologique, dont l'association a pour objectif de provoquer chez le lecteur une autre compréhension de ce qu'il avance.

Ces nombreux liens que nous avons identifiés ne sont pas directement liés à l'étude de la politique étrangère du Sénégal, mais ils constituent une richesse que nous ne nous résolvons pas à laisser de côté, et y reviendrons à plusieurs endroits du développement de nos arguments. Malgré les limites que nous mentionnions plus haut, nous gardons Benjamin parmi nos guides durant l'écriture de ce travail, et sa lecture nous accompagne tout le long de ce processus, finissant par l'infuser, sans que le résultat soit aisément objectivable de notre part.

⁷⁶ Alexander Gelley, *Benjamin's passages: dreaming, awakening*, First edition (New York: Fordham University Press, 2015), p40

**Partie I. Remembrements africains et
Relations Internationales :
l'appropriation épistémique**

Introduction à la première partie

Les relations internationales africaines et en Afrique sont-elles un objet d'étude comme un autre ? Dès sa formulation, cette question est ambiguë : une réponse positive interrogerait immédiatement sur ce qui fait la particularité de ces relations internationales. Il pourrait ainsi lui être reproché de marginaliser une fois de plus le continent dans le récit qui en est fait. Une réponse négative, de la même manière, risquerait de lisser les expériences internationales africaines : noyer l'examen du continent africain dans d'autres études disciplinaires ne lui rendrait pas justice, et là encore marginaliserait les récits africains ou de l'Afrique.

Cette ambiguïté entre la spécificité des situations et les montées en généralité possibles existe pour l'ensemble des sciences humaines et au-delà mais est particulièrement saillante et normative pour ce qui concerne les problématiques africaines, comme le mettent en lumière les réflexions de Valentin Yves Mudimbé sur « l'invention de l'Afrique »¹. De fait, les discours sur le continent sont aujourd'hui partagés « *entre une généralisation extrême et une fragmentation radicale* »². Dans sa charge symbolique également, la caractérisation du continent varie d'un catastrophisme systématique à des espoirs tout aussi démesurés sur son avenir³.

L'Afrique est devenue non plus un simple référent géographique, mais bien un concept chargé de représentations symboliques⁴. Il n'est pas inhabituel que la signification

¹ Mudimbé et Vannini, *L'invention de l'Afrique*.

² Souleymane Bachir Diagne, *L'encre des savants: réflexions sur la philosophie en Afrique*, Collection La philosophie en toutes lettres (Paris : Dakar: Présence africaine éditions ; CODESRIA, 2013), p14

³ Joseph-Achille Mbembe et Nadia Yala Kisukidi, *De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, 2e éd, La Découverte-poche (Paris: la Découverte, 2020). Ces récits ne sont pas récents et leur forme varie dans le temps. Aujourd'hui, les discours sur « la population africaine » entrent dans ce cadre, à la fois « bombe démographique » mais aussi jeunesse créative pour l'avenir, https://republic.com.ng/august-september-2022/reframing-population/?mc_cid=353b3480fc&mc_eid=a594aaca7f, consulté le 23 août 2022.

⁴ V. Y. Mudimbé, *The idea of Africa*, African systems of thought (Bloomington : London: Indiana University Press ; J. Currey, 1994), p9; Paulin J. Hountondji, *Sur la « Philosophie africaine »: critique de l'ethnophilosophie*, Textes à l'appui (Paris: Maspero, 1977).

d'un lieu dépasse sa dimension géographique : les États-Unis sont parfois compris comme un synonyme de liberté, la France comme la patrie des droits de l'Homme etc. Ces référents ne sont par ailleurs pas toujours positifs. Dans le cas de l'Afrique prise comme concept cependant, il est frappant de constater le caractère exogène et presque exclusivement démesuré (le plus souvent négativement) des constructions du continent, en particulier dans les récits européens (mais pas seulement)⁵.

Le caractère exogène de cette construction est le résultat d'un processus de confiscation épistémique, qui se formalise au XVIII^{ème} siècle et surtout au XIX^{ème} siècle. Cette confiscation n'est pas spécifique à l'Afrique, et se retrouve dans l'essentiel des entreprises coloniales des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, jusqu'à en constituer l'une des modalités, comme le relèvent notamment les études dites « décoloniales ». Cette partie s'intéresse aux conséquences de ces constructions et à leurs effets particuliers sur la compréhension des phénomènes sociaux en Afrique de l'Ouest. La période étudiée et le point de vue présenté sont symptomatiques d'une appropriation-confiscation, forme d'appropriation qui se caractérise par une absence de formation de subjectivité politique (étudiée en détail dans le chapitre 3). Nous reprenons ici la définition de Zeleke de la subjectivité politique dans sa dimension collective comme tentative de dépassement du colonialisme mais qui se situe dans un espace social paradoxal⁶.

La charge signifiante de l'Afrique comme concept constitue un filtre qui a profondément organisé les productions scientifiques à propos du continent depuis la fin de l'époque moderne (depuis le XVIII^{ème} siècle) voire depuis plus longtemps⁷. Il ne s'agit pas ici de proposer une lecture qui serait objective des phénomènes politiques en Afrique de l'Ouest, mais de reconnaître la position située du chercheur, en particulier comme héritier d'un registre discursif élaboré sur plusieurs centaines d'années, dont l'université n'est non seulement pas exclue mais a été partie prenante. Il s'agit de prendre conscience du caractère européen du concept d'Afrique tel qu'on l'entend aujourd'hui dans la littérature académique, et de

⁵ Voir sur le caractère global du discours sur le corps noir comme commodité et sur l'Afrique comme continent à exploiter notamment Frank Wilderson, « Gramsci's Black Marx: Whither the Slave in Civil Society? », *Social Identities* 9, n° 2 (juin 2003): 225-40.

⁶ E. Centime Zeleke, *Ethiopia in Theory: Revolution and Knowledge Production, 1964-2016*, 2020, pp85-86.

⁷ L'un des arguments des études décoloniales est justement de faire remonter cette rupture épistémique à la fin du XV^{ème} siècle et d'infuser le processus de modernisation de l'Europe par la suite. Sans qu'il se revendique de ce courant, c'est une partie de l'argument de Mahmood Mamdani, *Neither settler nor native: the making and unmaking of permanent minorities* (Cambridge, Massachusetts: The Belknap Press of Harvard University Press, 2020); Voir aussi Howard W. French, *Born in Blackness: Africa, Africans, and the Making of the Modern World, 1471 to the Second World War*, First edition (New York: Liveright Publishing Corporation, 2021).

s'interroger sur la possibilité et la pertinence de la proposition d'un concept africain de l'Afrique⁸.

Plusieurs travaux relèvent la trajectoire de cette construction épistémique et ses effets sur la production des connaissances sur l'Afrique et sur la production de l'Afrique comme objet de connaissances, puis comme signifiant symbolique. En France et aux États-Unis, l'anthropologie continue encore aujourd'hui son examen critique, en particulier à propos de son rôle dans les entreprises coloniales. En France, les études africaines sont aussi questionnées, à tel point que ce champ est fortement réduit et a longtemps été décrédibilisé.

Cet examen est encore rare dans les Relations Internationales, bien que là aussi les débats autour de la réflexivité de la discipline ouvrent la voie à un regard critique sur la construction de certains objets de recherche, dont ceux africains. Le premier chapitre de cette thèse propose un tel regard critique sur ces « inventions internationalistes ». Le terme d'invention est directement tiré du travail de Mudimbé, à partir duquel nous étudions la construction de l'Afrique comme signifiant dans les Relations Internationales.

Les travaux dominants de Relations Internationales ont participé à la construction de l'Afrique comme concept depuis les années 1960. Plusieurs études récentes relèvent le caractère « eurocentrique »⁹ ou raciste¹⁰ des Relations Internationales contemporaines, mais elles interrogent trop peu systématiquement la construction de l'Afrique comme signifiant, privilégiant un propos plus général sur la construction de l'Europe comme référent universel, c'est-à-dire en se positionnant de l'autre côté du spectre. Toujours suivant le travail de Mudimbé, nous situons les productions académiques contemporaines sur les questions de relations internationales dans la bibliothèque coloniale.

Il n'est pas neutre de produire des connaissances académiques sur l'Afrique du fait du signifiant non géographique du terme et du rôle des acteurs scientifiques occidentaux dans les entreprises coloniales. L'imbrication du savoir et du pouvoir dans les processus de colonisation et la participation directe de la production de connaissances à propos de l'Afrique dans son exploitation et sa domination coloniale entretiennent, à une échelle réduite, des asymétries dans les productions de connaissance.

⁸ Ces formulations nous viennent directement des propositions de Salim Abdelmadjid, « Un concept africain d'Europe », *Noesis*, n° 30-31 (15 juin 2018): 151-94.

⁹ John M. Hobson, *The Eurocentric conception of world politics: western international theory, 1760-2010* (New York: Cambridge University Press, 2012); Robert Vitalis, *White World Order, Black Power Politics: The Birth of American International Relations*, Cornell University Press (New York, NY, 2017).

¹⁰ Olivia Umurerwa Rutazibwa, « From the Everyday to IR: In Defence of the Strategic Use of the R-Word », *Postcolonial Studies* 19, n° 2 (2 avril 2016): 191-200.

La routinisation des pratiques scientifiques associée à cette charge symbolique fait que les chercheurs – nous y compris – ont déjà une idée de ce qu'ils cherchent avant de s'y confronter. Des méthodes de distanciation existent et sont utilisées de manière très pertinente par la plupart des chercheurs en science politique aujourd'hui sur des questions africaines, en particulier pour ce qui concerne la politique comparée¹¹. Il n'empêche, pour ce qui concerne la question des positionnements des États africains sur la scène internationale, et en particulier pour ce qui a trait à la sécurité, les analyses nous semblent rapidement tomber dans des lectures en termes d'« extraversion » ou de « souveraineté négative »¹². Or, dans la consultation des archives et l'observation des politiques étrangères concernées par ce travail, les comportements ne correspondaient pas toujours à ce que nous étions « venu chercher », suivant ces modèles. À se contenter d'analyser une politique étrangère au prisme de son extraversion ou du caractère négatif de sa souveraineté, le risque est grand de passer à côté de plusieurs éléments, en particulier idéels.

L'intérêt de ce travail critique sur la constitution d'une littérature sur les questions africaines dans les Relations Internationales est d'identifier les pistes de son renouvellement. Une manière de le faire est de « banaliser » les approches africaines de Relations Internationales, comme le prétend le deuxième chapitre. En prolongeant la discussion autour de la bibliothèque coloniale nous ouvrons cet ensemble épistémique à des réflexions concurrentes, en particulier sénégalaises.

L'expression de « banaliser » est ici employée à la suite de Jean-François Bayart comme une action de « dé-exotiser » l'étude du politique en Afrique¹³. Il ne s'agit pas de mettre en lumière des productions scientifiques ouest-africaines systématiquement critiques des productions occidentales, et dont la légitimité viendrait seule de leur origine géographique, mais bien d'équilibrer la discussion. Les travaux produits en Afrique de

¹¹ Voir par exemple l'introduction remarquable sur la question d'Emmanuelle Bouilly, *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine: mobiliser sans protester au Sénégal*, Nouvelle bibliothèque de thèses, Science politique, vol. 40 (Paris: Dalloz, 2019).

¹² Ces deux concepts, que nous discutons plus loin, ont largement façonné les approches académiques du positionnement des États africains sur la scène internationale. La théorie de l'extraversion suggère que les acteurs africains se mettent « volontairement » en dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour en tirer des ressources. La théorie de la souveraineté négative oppose les souverainetés positives européennes (sur un modèle wébérien supposé), et les souverainetés négatives en Afrique (où l'État n'aurait qu'une existence juridique, qui repose sur sa reconnaissance internationale par les autres États, d'où une absence de redevabilité vis-à-vis de sa population).

¹³ Richard Banégas, « Etudes africaines : l'exotisme est-il devenu banal ? Décentrement du regard, comparatisme et doxa disciplinaire », Les Etudes du CERI, 2015 ; Jean-François Bayart, *L'État en Afrique: la politique du ventre*, Nouvelle éd., L' espace du politique (Paris: Fayard, 2006).

l'Ouest peuvent par ailleurs avoir une dimension tout aussi orthodoxe que les travaux produits en dehors du continent.

Jusqu'à présent, les discussions académiques sur l'État et les relations internationales en Afrique n'ont que marginalement considéré les productions scientifiques africaines, alors que ces dernières sont foisonnantes depuis les années 1970 dans plusieurs champs des sciences humaines et sociales comme la philosophie et l'histoire¹⁴, mais aussi les Relations Internationales. Valentin Yves Mudimbé le soulignait, même les travaux africains ne sont pas indépendants de la bibliothèque coloniale et participent de sa constitution, y compris lorsqu'ils la critiquent. L'interrogation de cette forme d'articulation de la connaissance comme étape préalable à toute production nouvelle est donc nécessaire. Nous en regrettons l'absence dans l'essentiel des autres travaux de Relations Internationales, et y consacrons les premiers chapitres de cette thèse. Enfin certains appels académiques à « africaniser » la recherche ne se traduisent pas par la mobilisation de références produites sur le continent mais celle de données qualitatives sur l'Afrique, plutôt que quantitatives¹⁵.

Les approches postcoloniales que nous mobilisons dans le deuxième chapitre sur les « remembrements » épistémiques de l'Afrique nous enseignent l'importance d'appréhender les interstices¹⁶ dans les circulations culturelles et de savoirs, mais aussi de considérer l'hybridation produite par les contacts entre groupes sociaux¹⁷. Il ne s'agit donc pas de présenter la littérature académique africaine comme un bloc qui serait étudié pour lui-même et comme une source primaire, mais bien de « secondariser » ces sources africaines, c'est-à-dire de les mettre en discussion directe avec les corpus académiques dominants, parfois en mobilisant des travaux rarement cités dans les Relations Internationales orthodoxes. Paradoxalement sur certains points, la littérature africaine de Relations Internationales est également très orthodoxe et engage largement la discussion avec les textes dominants de la discipline, même s'ils n'ont bien souvent pas de réponse. L'objet de la dernière partie de ce chapitre est de justement prolonger cette mise en dialogue dans les Relations Internationales et d'évaluer ses possibilités avec la discipline des *African studies*¹⁸.

¹⁴ Ce constat a déjà été opéré en Relations Internationales par Vitalis, *White World Order, Black Power Politics*.

¹⁵ Nous le remarquons en particulier à la lecture de Rita Abrahamsen, « Africa and International Relations: Assembling Africa, Studying the World », *African Affairs* 116, n° 462 (janvier 2017): 125-39.

¹⁶ Homi K. Bhabha, *Les lieux de la culture: une théorie postcoloniale* (Paris: Payot, 2007).

¹⁷ Said, *Culture and imperialism*.

¹⁸ Le terme est volontairement laissé en anglais ici pour distinguer les *African Studies* telles qu'elles se pratiquent aux États-Unis et celles qui ont lieu en France, que nous qualifierons d'études africaines lorsque nous en aurons besoin.

Enfin, le troisième chapitre de cette première partie pose la question des effets politiques de la production de l'Afrique comme signifiant. Ce chapitre est à la croisée de deux littératures principalement : celle sur la réflexivité¹⁹ et le « tournant global »²⁰ en Relations Internationales, et celle sur la subjectivité politique, en particulier dans les *African Studies*²¹. Il s'agit en somme de construire le cadre d'une production scientifique sur des préoccupations africaines en prenant au sérieux la subjectivité politique en Afrique. En cela, nous intervenons dans la discussion plus générale sur l'appropriation épistémique, qui n'a pas été formulée jusqu'à présent de manière systématiquement cohérente : Ngugi Wa Thiong'o parle de « remembrement »²² (nous nous appuyons sur cette expression pour la construction de notre titre), Paulin Hountondji propose de vider le terme d'Afrique de sa signification conceptuelle pour la concentrer sur une signification géographique²³.

¹⁹ Patrick Thaddeus Jackson, *The conduct of inquiry in international relations: philosophy of science and its implications for the study of world politics*, The new international relations (London ; New York: Routledge, 2011).

²⁰ Acharya, *Constructing global order*.

²¹ Zeleke, *Ethiopia in Theory*, p14

²² Ngũgĩ Wa Thiong'o, *Re-membering Africa* (Nairobi: East African Educational Publishers, 2009).

²³ Paulin J Hountondji, *Combats pour le sens: un itinéraire Africain* (Bamenda, Cameroon: Langaa RPCIG, 2013), pp105-106

Chapitre 1. Inventions internationalistes de l'Afrique

*"I believe that it is impossible to write anything in Africa without some kind of commitment, some kind of message, some kind of protest"*¹

L'Afrique a aujourd'hui une dimension conceptuelle qui dépasse sa dimension géographique, et qui aboutit à des positionnements pluriels en science sociale de la part des chercheurs. Ce caractère signifiant de l'Afrique est reconnu de manière générale dans les productions académiques en sciences sociales, mais cette reconnaissance ne se traduit pas encore par des démarches méthodologiques en conséquence, et les inégalités entre les disciplines sont nombreuses. Par exemple, du fait de l'engagement de plusieurs philosophes africains dans les discussions autour de l'ethnophilosophie, les sciences humaines sont plus avancées dans ces discussions de l'invention européenne de la philosophie africaine que ne le sont les sciences sociales.

Les perspectives critiques sont nombreuses à revenir sur les manifestations de l'infériorisation ou de la singularisation de l'Afrique dans les sciences sociales et nous partons de leur insatisfaction, objet de la première partie de ce chapitre. Nous proposons ensuite d'explorer plus avant cette discussion, en éclairant une littérature de Relations Internationales encore peu explorée par les travaux mentionnés plus haut, les textes des politistes dans les années 1960 et 1970 portant sur la formation des États post-coloniaux et interrogeant le positionnement de ces derniers dans les relations internationales. Nous établissons plus

¹ Chinua Achebe, *There Was a Country*, New York, Penguin Books, 2012, p58

solidement les limites des travaux contemporains de Relations Internationales sur les positionnements africains dans l'espace mondial² qui en sont les héritiers directs.

L'intérêt ici n'est pas nécessairement de supprimer notre positionnement ni de l'objectiver. Il s'agit d'abord de nous en faire prendre conscience pour mieux accepter les critiques qui lui sont liées et par là reconsidérer les productions scientifiques qui ne répondent pas aux canons auxquels nous sommes habitués. La finalité est de rendre possible la double application du décentrement tel qu'il est mis en avant en sciences humaines ces dernières années : un décentrement comme un déplacement de la focale, soit dans l'intensité de cette focale, soit dans son positionnement par rapport à l'objet étudié ; et un décentrement comme dé-centrement, c'est-à-dire la critique d'une organisation autour d'un centre.

² Par l'expression d'espace mondial, nous faisons référence à une conception déterritorialisée de la politique mondiale, et qui complète l'étude des relations internationales par celle des relations transnationales et supranationales. Il s'agit de ne pas se focaliser sur les relations entre les États, et bien de reconnaître la pluralité des modes d'organisation politique aussi bien que des acteurs qui composent et formatent la politique mondiale. C'est aussi un moyen pour s'extraire des lectures paradigmatiques dominantes (réalismes, libéralismes, constructivismes) telles qu'elles existent aujourd'hui dans la discipline. L'espace mondial permet justement de regarder au-delà des frontières disciplinaires pour interpréter les événements mondiaux, en particulier la sociologie mais également la philosophie et l'histoire. De même, l'espace mondial suppose un décentrement, c'est-à-dire la non-considération de la politique mondiale depuis un centre de production de savoirs à vocation universelle.

A Des controverses globales et postcoloniales qui participent de la constitution d'une bibliothèque coloniale

Quelle est la genèse des textes académiques internationalistes sur l'Afrique ? Les « inventions internationalistes » du continent s'inscrivent dans un registre discursif qui les précède et les dépasse. Nous revenons dans cette partie sur cette littérature pour en identifier les héritages contemporains dans les Relations Internationales. Les textes d'inspiration postcoloniale mettent en avant la marginalisation de l'Afrique selon plusieurs modalités : la première est l'inscription des affaires du continent dans une altérité irréductible. La seconde est une forme d'injustice épistémique : l'effacement épistémique. Une conséquence est le plaquage de théories exogènes en Afrique³, du fait de sa perception comme incapable de produire de la connaissance. En Occident, la production de connaissances sur l'Afrique est d'abord « *part of the general European effort to rule distant lands and peoples* »⁴, ce qui implique des rapports de pouvoir et des enjeux autour de « *the power to narrate, or to block other narratives from forming and emerging* »⁵. Produire des connaissances académiques à propos du continent africain n'est pas neutre ni spontané dans les universités occidentales. Par ailleurs, des disciplines comme l'anthropologie sont durablement associées aux processus coloniaux, ce qui affecte leur trajectoire postérieure jusqu'à aujourd'hui. La discipline des Relations Internationales est aussi concernée.

a) L'inscription des affaires du continent dans une altérité irréductible

L'inscription dans une altérité irréductible est double : une inscription originale dans le cadre d'une entreprise coloniale (ce que Hobson appelle un « impérialisme raciste »), et une inscription dérivée comme une tentative de remise en valeur (ce que Hobson appelle un « anti-impérialisme paternaliste »)⁶. Soit l'on fait de l'Afrique un Autre en la considérant

³ Branwen Gruffydd Jones, « Africa and the Poverty of International Relations », *Third World Quarterly* 26, n° 6 (septembre 2005): 987-1003.

⁴ Saïd, *Culture and imperialism*, pxi.

⁵ Saïd, pxiii.

⁶ Hobson, *The Eurocentric conception of world politics*, p90

comme le *dark continent*⁷ à civiliser, soit on lui accorde des vertus exceptionnelles et encore particularisantes, comme la capacité à « régénérer » l'Europe.

Ces deux formes d'inscription dans l'altérité se sont construites réciproquement en se nourrissant de leurs réactions respectives. La première forme assume des positionnements d'inégalité irréductible entre les « races » comprises au sens biologique ou culturel. Ces considérations concernent largement la discipline des Relations Internationales dans la première partie du XX^{ème} siècle, qui s'est pourtant peu interrogée sur la nature du regard qu'elle portait sur les contextes non-occidentaux avant les travaux d'Hobson. De telles interrogations ont existé dans les années 1950 à partir de l'anthropologie et de la philosophie, puis plus tardivement à partir de l'histoire, notamment grâce aux entreprises scientifiques de l'UNESCO, mais à de rares exceptions près elles ont peu infusé les Relations Internationales et la science politique. Ici, nous nous appuyons sur les démarches réflexives des autres disciplines pour prolonger le travail d'Hobson en Relations Internationales.

Pour Mudimbé, le « paradigme de la différence » domine dans la construction de l'Afrique comme concept, au point que l'on puisse parler d'un « continent refusé »⁸. Aussi, dans cette construction d'un paradigme de la différence l'Afrique est le lieu des négations extrêmes, dans une logique de construction de miroir avec l'Europe. Cette logique se remarque littéralement avec l'expression de « souveraineté négative », employée dès la fin des années 1960 par Robert Jackson, et sur laquelle nous revenons plus loin.

Ce paradigme de la différence est le résultat de couches successives apposées, selon certaines analyses postcoloniales, depuis les auteurs des Lumières. Certains auteurs affirment que les questions raciales sont déterminantes dans les politiques d'expansion des États européens dès la Renaissance, les différences raciales venant justifier ces expansions, puis infuser le droit international et la théorie des relations internationales⁹. Shilliam compare ce processus à l'exclusion d'une partie de l'humanité et au privilège du « *freeman* »¹⁰, figure

⁷ Voir par exemple la « une » célèbre de *The Economist*, « The Hopeless Continent », <https://www.economist.com/leaders/2000/05/11/hopeless-africa>, et Joseph Conrad, *Le cœur des ténèbres*, Le livre de poche (Paris: Librairie générale française, 2012).

⁸ Mudimbé, *The idea of Africa*, p9.

⁹ Voir sur ces points successivement Siba N. Grovogui, « Come to Africa: A Hermeneutics of Race in International Theory », *Alternatives: Global, Local, Political* 26, n° 4 (octobre 2001): 425-48; French, *Born in Blackness*; Vitalis, *White World Order, Black Power Politics*.

¹⁰ Robbie Shilliam, « Colonial Architecture or Relatable Hinterlands? Locke, Nandy, Fanon, and the Bandung Spirit: Colonial Architecture or Relatable Hinterlands: Robbie Shilliam », *Constellations* 23, n° 3 (septembre 2016): 425-35, p426

paternelle anglaise élaborée par John Locke, qui a un pouvoir absolu sur ses enfants et son foyer.

La question de l'agentivité est symptomatique de cet héritage en Relations Internationales. L'agentivité constitue une branche importante de la littérature actuelle liée au décentrement de la discipline, et elle met en lumière l'insistance sur la passivité dont ont été l'objet les contextes non-occidentaux et en particulier africains pendant de nombreuses années. Jusqu'à récemment, les pays africains étaient en général considérés comme n'ayant que très peu d'influence sur le système international, ou comme absorbant les rivalités politiques liées à leur environnement extérieur, en particulier lors de la Guerre froide.

La construction de l'Afrique comme une altérité radicale est aussi le résultat de la construction de l'Europe comme exceptionnelle, ce qui a été fait en particulier à partir de la construction d'un parcours démarrant par le « miracle » grec¹¹ puis passant par la Renaissance, les traités de Westphalie. Ces épisodes contribuent à construire symboliquement un espace européen comme ordonné et organisé selon l'équilibre des puissances, entouré de désordre, d'anarchie et d'intolérance religieuse¹². Si l'on décentre le regard en revanche, les traités de Westphalie peuvent être interprétés (et dans leur continuité la conférence de Berlin de 1884-1885) comme une tentative de régulation et surtout d'exportation de la conflictualité européenne. Ainsi la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle sont souvent compris à raison comme des périodes de tentatives de règlement des conflits européens dans les colonies et par les colonies, comme l'illustrent les crises coloniales qui précèdent la Première Guerre mondiale (Fachoda, les crises marocaines entre la France et l'Allemagne)¹³.

Ces récits participent pleinement de la construction des identités européennes comme motrices de l'Histoire, mais aussi comme apportant la civilisation au reste de l'humanité. Ces aspects normatifs se retrouvent dans les différentes théorisations des relations internationales, avec notamment la fixation autour d'une norme dans la définition des États et son usage comme point de repère dans les comparaisons. Il en résulte des propos normatifs sur la caractérisation des formes étatiques qui s'éloignent de cette norme, ainsi qu'une minimisation des modalités de fonctionnement des autres formes étatiques. Ces propos normatifs expliquent la très faible attention portée en Relations Internationales aux expressions non-occidentales de la souveraineté. Lorsque cette attention existe, elle s'ancre dans un fort présentisme et ne

¹¹ Grovogui, « Come to Africa », p429

¹² Turan Kayaoglu, « Westphalian Eurocentrism in International Relations Theory: Westphalian Eurocentrism in International Relations Theory », *International Studies Review* 12, n° 2 (7 juin 2010): 193-217, p210

¹³ Abdelmadjid, « Un concept africain d'Europe », p7

remonte pas aux différentes étapes historiques de la formation de ces États. En science politique, le travail de Jean-François Bayart sur l'historicité des sociétés est fondamental et original sur cette question, mais cet aspect-ci de son œuvre est en général peu mobilisé dans les autres recherches en science politique. Jusqu'à aujourd'hui, il reste un des rares auteurs de science politique à considérer les tendances historiques longues dans son étude des sociétés.

Les processus de colonisation sont en effet souvent considérés comme opérant une rupture dans l'histoire africaine, réduisant l'intérêt pour les politistes de regarder au-delà du XIX^{ème} siècle pour trouver les mécanismes de formation des États. Pourquoi s'intéresser à l'histoire longue si la colonisation au XIX^{ème} siècle a constitué une table rase de ce qui existait avant ?

C'est donc bien en s'inventant elle-même que l'Europe invente l'Afrique, d'où le caractère irréductible de cette altérité. Il ne suffit pas de simplement intervenir sur un côté de ces inventions, les changements ne peuvent être que systémiques. Les multiples formes de construction de l'Autre ont eu des conséquences importantes pour l'Europe. Certaines sont déjà identifiées par les témoins de ces processus, comme Césaire avec ses remarques sur l'ensauvagement de l'Europe¹⁴. Dans les années 1960 et 1980, les critiques anticoloniales et postcoloniales reprennent ces truismes, avec dans un premier temps les textes de Fanon dans *Les damnés de la terre* et ceux de Memmi¹⁵, puis ceux d'Ashis Nandy¹⁶. Le renouveau des études postcoloniales en langue française depuis 2005 permet d'avancer encore plus avant cette question jusqu'à aujourd'hui¹⁷.

De cette manière pour Ashis Nandy, la colonisation a contribué à la redéfinition de l'enfance en Occident : jusque-là, l'enfant était perçu comme un jeune adulte, mais avec la colonisation il devient une entité à qui il doit être enseigné, et qu'il faut sauver de sa contamination par la nature humaine, notamment à travers le travail. Pour Nandy, le colonialisme a contribué à dresser un lien entre le primitivisme et l'enfance, c'est-à-dire à introduire une différence de nature entre l'enfant et l'adulte, le second n'étant plus la simple prolongation du premier. De ce discours découle l'idée que certains peuples ont besoin d'être

¹⁴ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme: suivi du discours sur la négritude* (Paris: Présence Africaine, 2011), p12

¹⁵ Albert Memmi et Jean-Paul Sartre, *Portrait du colonisé: précédé de Portrait du colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre* (Paris: Gallimard, 2017).

¹⁶ Ashis Nandy, *The Intimate Enemy: Loss and Recovery of Self under Colonialism*, 2nd ed., 4th impr, Oxford India Paperbacks (New Delhi: Oxford Univ. Press, 2010).

¹⁷ Marie-Claude Smouts, éd., *La situation postcoloniale: les postcolonial studies dans le débat français*, Mondes (Paris: Fondation nationale des sciences politiques, 2007), p25; Mohamed Amer Meziane, *Des empires sous la terre: histoire écologique et raciale de la sécularisation, L'envers des faits* (Paris: La Découverte, 2021).

dominés et appellent cette domination de leur vœux¹⁸. Les enquêtes sur l'agentivité de telles populations sont mécaniquement réduites en conséquence.

Si la finalité de la création de l'altérité est la construction de l'Europe, c'est donc cette dernière qui sert de référence et qui est l'étalon de l'expression des expériences mondiales. C'est ce que reproche Chakrabarty aux « historicismes européens », qui considèrent les autres contextes comme incomplets s'ils ne sont pas touchés par le capitalisme européen¹⁹. À sa suite, d'autres membres des études subalternes en Inde rappellent bien que les populations colonisées (en particulier les paysans indiens dans leur cas) ne sont pas « anachroniques », mais pleinement contemporains du système capitaliste, dont ils sont un rouage, ils ne sont pas dans la « salle d'attente » de l'Histoire.

Dans ce jeu de miroir, il y aurait d'un côté une Europe dotée d'une capacité d'action autonome et le reste du monde caractérisé par une capacité d'action conditionnelle, c'est-à-dire qui ne peut se générer d'elle-même ou se développer sans apport extérieur²⁰. John Hobson est l'auteur de l'expression de « *conditional agency* », mais l'idée se retrouve chez Kant et sa distinction entre sujets sachants et le reste comme royaume de connaissable, comme l'explique Hamid Dabashi²¹.

La dimension historique des liens entre cette construction de l'altérité en Relations Internationales et les pratiques de relations internationales a été mise en lumière récemment par Adom Getachew et Barry Buzan et Amitav Acharya. La première insiste sur le statut inégal qui caractérisait l'intégration des trois États noirs pendant l'entre-deux-guerres : Haïti, le Libéria et l'Éthiopie. Toutes trois ont fait l'objet de prédatons durant la période, avec l'invasion américaine de 1915 en Haïti, le colonialisme au Libéria, et l'invasion italienne de l'Éthiopie en 1935. Ces événements s'inscrivent dans une rhétorique d'interventions humanitaires pour mettre fin à l'esclavage (en Éthiopie et au Libéria), reprenant donc les représentations d'un monde barbare et non-civilisé en dehors des frontières occidentales²².

Selon les récits sur les origines et le développement de la discipline, les Relations Internationales se sont construites au fil de ces événements, et les théories dominantes

¹⁸ Said, *Culture and imperialism*; Mudimbé, *The idea of Africa*, pp105-153

¹⁹ Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe*, p45

²⁰ Hobson, *The Eurocentric conception of world politics*, p6; Jacques Depelchin, *Silences in African history: between the syndromes of discovery and abolition* (Dar Es Salaam: Mkuki na Nyota Publishers, 2005); Hamid Dabashi et Walter Mignolo, *Can non-Europeans think?* (London: Zed Books, 2015).

²¹ Dabashi et Mignolo, *Can non-Europeans think?*

²² Adom Getachew, *Worldmaking after empire: the rise and fall of self-determination* (Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 2019), pp52-53

s'appuient jusqu'à aujourd'hui en partie sur les représentations des puissances occidentales du système international²³.

En réalité, les théories non-occidentales ne sont pas des miroirs négatifs de ce qui est produit en Europe, et peuvent parfois avoir la forme de similitudes avec ce qui se produit en Occident, au point que Bhabha décrive les circulations (culturelles et de savoirs) comme ayant plutôt la forme de « *almost the same but not quite* »²⁴.

b) L'effacement épistémique

La nature de la construction de l'Afrique comme concept a pour effet de systématiquement questionner la situation des connaissances qui y sont produites comme dépendantes de leur environnement. Les connaissances indigènes ont dans ce cadre tendance à être réifiées comme « traditionnelles », c'est-à-dire figées dans le temps et peu susceptibles d'évoluer. Il devient alors difficile d'imaginer des « connaissances indigènes neuves »²⁵. Dans certaines approches comme le paternalisme que relevait Hobson, c'est précisément l'absence de nouveauté qui caractérise les connaissances purement non-occidentales, ce qui prive de toute agencité leurs auteurs et les confine à une finalité exotique.

Le continent africain est marginalisé dans la description des affaires internationales le concernant et dans la lecture de leur histoire. Howard French l'a récemment illustré à propos du « contournement » de l'Afrique par les Portugais au cours du XV^{ème} siècle. Pour lui, l'objectif n'était pas de rejoindre l'Inde en contournant le continent, le contournement n'ayant été qu'un effet de cette expérience dont il a rapidement été assumé que l'objectif était de commercer avec les empires soudanais. Les Portugais ont en fait entendu parler des richesses de Mansa Musa et de l'or de l'empire du Mali dans les récits du voyage de l'empereur au Caire en 1324, et ils cherchent en descendant les côtes ouest-africaines non à rejoindre l'Inde mais bien à entrer en relation avec les sociétés ouest-africaines et avec accès à ces réserves d'or²⁶. C'est pourtant le récit du contournement de l'Afrique qui est enseigné aujourd'hui,

²³ Amitav Acharya et Barry Buzan, *The Making of Global International Relations: Origins and Evolution of IR at Its Centenary*, 2019; Benjamin de Carvalho, Halvard Leira, et John M. Hobson, « The Big Bangs of IR: The Myths That Your Teachers Still Tell You about 1648 and 1919 », *Millennium: Journal of International Studies* 39, n° 3 (mai 2011): 735-58.

²⁴ « Presque la même chose mais pas tout à fait », cité dans Pinar Bilgin, « Thinking Past 'Western' IR? », *Third World Quarterly* 29, n° 1 (février 2008): 5-23, p5

²⁵ Francis Adyanga Akena, « Critical Analysis of the Production of Western Knowledge and Its Implications for Indigenous Knowledge and Decolonization », *Journal of Black Studies* 43, n° 6 (septembre 2012): 599-619, p606

²⁶ French, *Born in Blackness*, Chapter 5 "Islands in the offing"

prolongeant l'image du continent comme un obstacle au développement du reste du monde, ce qui n'est pas sans conséquence sur le contenu des Relations Internationales à propos du continent.

Le lien peut être fait avec la considération des acteurs noirs et africains, ou non-occidentaux plus généralement, comme politiquement insignifiants. L'exemple le plus fameux est celui de Kenneth Waltz à propos de la Malaisie²⁷, mais la littérature postcoloniale se saisit de plus en plus de cas de l'Atlantique noir comme la révolution haïtienne pour relever cette injustice épistémique²⁸. En plus de Haïti, l'autre exemple faiblement étudié au regard de ses conséquences sur l'espace mondial et qui concerne l'expérience noire est la conférence de Bandung de 1955²⁹. Relevons que ces deux événements attirent de plus en plus l'attention des chercheurs dans une démarche de décentrement de la discipline des Relations Internationales³⁰.

L'injustice épistémique se produit également lorsque les rencontres globales comme le colonialisme et l'impérialisme sont considérées comme n'ayant pas d'importance en Relations Internationales³¹ (pour comprendre l'espace mondial contemporain) ou le racisme que ces rencontres génèrent³². Le récit dominant est centré sur l'Europe et a comme point de référence les traités de Westphalie de 1648³³. Ainsi, les deux concepts d'impérialisme et de colonialisme sont très peu mobilisés dans la littérature académique, et John Hobson remarque par exemple que « impérialisme » est aujourd'hui remplacé par le concept d'hégémonie car considéré comme moins chargé idéologiquement³⁴. Mais il est difficile de comprendre les héritages des entreprises coloniales du XIX^{ème} siècle sans référence au concept d'empire. C'est ce qui explique par exemple la faible appréhension de la révolution haïtienne dans la

²⁷ En 1976 Kenneth Waltz affirmait qu'il serait « ridicule » de s'intéresser à autre chose qu'aux grandes puissances pour comprendre le système international : Kenneth N. Waltz, *Theory of international politics*, Addison-Wesley series in political science (Reading, Mass: Addison-Wesley Pub. Co, 1979), p72.

²⁸ Voir sur les essais de réhabilitation de cette révolution dans une histoire globale, en plus des travaux de C. L. R. James : Grovogui, « Come to Africa »; French, *Born in Blackness*; Adom Getachew, « Universalism After the Post-Colonial Turn: Interpreting the Haitian Revolution », *Political Theory* 44, n° 6 (décembre 2016): 821-45.

²⁹ Amitav Acharya, *Rethinking power, institutions and ideas in world politics: whose IR?* (Milton Park, Abingdon, Oxon: Routledge, 2013), Chapter 9 "Norm subsidiarity and regional orders: sovereignty, regionalism and rule-making in the Third World", pp217-249

³⁰ Getachew, « Universalism After the Post-Colonial Turn »; Amitav Acharya, éd., *Bandung Revisited: The Legacy of the 1955 Asian-African Conference for International Order* (Nus Press Pte Ltd, 2008); Amitav Acharya, « Studying the Bandung Conference from a Global IR Perspective », *Australian Journal of International Affairs* 70, n° 4 (3 juillet 2016): 342-57.

³¹ Amy Niang, « The Imperative of African Perspectives on International Relations (IR) », *Politics* 36, n° 4 (novembre 2016): 453-66, p454

³² Jones, « Africa and the Poverty of International Relations », p993

³³ Benjamin de Carvalho, Halvard Leira, et John M. Hobson, « The Big Bangs of IR: The Myths That Your Teachers Still Tell You about 1648 and 1919 », *Millennium: Journal of International Studies* 39, n° 3, 735-58.

³⁴ Hobson, *The Eurocentric conception of world politics*, p321

littérature de Relations Internationales, car elle s'inscrit dans un contexte impérial pour lequel l'analyse de la discipline est encore faiblement outillée.

Césaire relève la conjoncture dont elle est en partie le résultat : « *Le grand drame historique de l'Afrique a moins été sa mise en contact tardive avec le reste du monde, que la manière dont ce contact a été opéré ; que c'est au moment où l'Europe est tombée entre les mains des financiers et des capitaines d'industrie les plus dénués de scrupules que l'Europe s'est 'propagée'* »³⁵. Alain Ricard opère un raisonnement qui n'est pas très éloigné, lorsqu'il considère que le continent a été conquis lorsque l'évolutionnisme scientifique et la hiérarchisation des civilisations qui lui est propre s'imposait en Europe³⁶. Cette conjonction n'est pas un hasard et il peut être affirmé que ce sont précisément ces contingences qui motivent les entreprises coloniales³⁷.

Une autre forme d'injustice épistémique est identifiable dans la considération des sources. Cette question a été posée depuis longtemps en histoire à propos des sources orales³⁸. Dans la science politique française traitant de questions africaines, les productions verbales qui ne sont pas artistiques sont très rarement considérées³⁹.

En plus de la faible prise en compte de l'impérialisme dans les Relations Internationales, les études postcoloniales leur reprochent de ne pas mobiliser la culture dans certaines analyses comme le néopatrimonialisme⁴⁰. Sur ce point cependant, les évolutions récentes changent le diagnostic, car le corpus de textes autour des *Global IR* a des affinités avec le constructivisme et prête attention à la circulation des normes⁴¹. Inversement, les analyses peuvent réduire les objets africains à leur dimension culturelle et donc les essentialiser⁴².

³⁵ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme: suivi du discours sur la négritude* (Paris: Présence Africaine, 2011), p26

³⁶ Alain Ricard, « De l'africanisme aux études africaines. Textes et « humanités » », *Afrique & histoire* 2, n° 1 (2004): 171-92, p181

³⁷ C'est ce qu'affirme Amer Meziane à propos de la sécularisation Amer Meziane, *Des empires sous la terre*.

³⁸ Voir par exemple la discussion de Gomez dans le cadre des traditions autour de Soundjata Keita Michael A. Gomez, *African dominion: a new history of empire in early and medieval West Africa* (Princeton: Princeton University Press, 2018). ; pour des réflexions sur les méthodes orales de transmission et conservation des connaissances, voir Mamoussé Diagne, *Critique de la raison orale: les pratiques discursives en Afrique noire*, Collection tradition orale (Paris : Niamey : Dakar: Karthala; Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale; Institut fondamental d'Afrique noire, 2005); Vansina, *Oral tradition as history*.

³⁹ Ricard, « De l'africanisme aux études africaines », p178

⁴⁰ Nimi Hoffmann, « Diagnosing Neopatrimonialism: An Interview with Thandika Mkandawire », *Journal of Contemporary African Studies*, 15 novembre 2018, 1-4.

⁴¹ Voir entre autres Acharya, *Rethinking power, institutions and ideas in world politics*, p12

⁴² Bilgin, « Thinking Past 'Western' IR? », p15

Le courant des « *Global International Relations* » est-il postcolonial ?

Les études postcoloniales naissent dans les années 1970 aux États-Unis d'abord dans la littérature comparée (avec les travaux de Edward Saïd en particulier), puis s'étendent aux autres disciplines des sciences humaines, dont les Relations Internationales. Bien qu'elles ne soient pas considérées comme une théorie dominante en Relations Internationales, les études postcoloniales ont une représentation institutionnelle aux États-Unis et ailleurs. Encore aujourd'hui, ce courant produit une littérature originale et contribue à renouveler le champ disciplinaire. Les « *Global IR* » sont un courant proposé au début des années 2000 par Amitav Acharya, et qui prend de l'ampleur à partir de sa présidence de l'*International Studies Association* (ISA) en 2014-2015. Si les deux courants s'accordent sur la nécessité de mieux considérer les « Suds globaux » dans la production de connaissance, des différences existent, notamment sur le plan épistémologique.

D'abord, les *Global IR* ne proposent pas une rupture aussi radicale avec les théories dominantes que ne le font les études postcoloniales. Les cadres comme le réalisme et le libéralisme sont critiqués par les deux courants, mais le constructivisme trouve des soutiens dans le champ des *Global IR*, en particulier chez Acharya. Le rejet des théories dominantes est plus systématique dans les études postcoloniales en Relations Internationales. En conséquence, les *Global IR* ne rejettent pas d'emblée des concepts comme celui de société internationale, proposé par l'école anglaise des Relations Internationales⁴³. Les études postcoloniales rejettent l'idée d'une société internationale, et insistent au contraire sur les mécanismes de différenciation et de hiérarchie cachés par cette expression⁴⁴. Dans l'ensemble, l'ancrage disciplinaire des études postcoloniales est moins marqué dans les Relations Internationales. Les *Global IR* empruntent également à d'autres disciplines de sciences humaines, dans une moindre mesure.

Une autre divergence porte sur la question du rapport à la modernité et au progrès. Alors que les études postcoloniales sont proches de l'école de Francfort dans la réévaluation du progrès et dans la proposition d'une définition critique de la modernité, les *Global IR* mobilisent ce terme avec moins de recul. Surtout, l'articulation de la modernité avec la tradition (les deux peuvent être employées au pluriel) est heuristique dans l'étude des relations internationales non-occidentales pour les *Global IR*, alors que les études postcoloniales rejettent cette distinction qualifiée de binaire. Symboliquement, cette différence se remarque au niveau du point de départ de la modernité européenne, qui varie selon les deux approches : alors que les *Global IR* la font remonter aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles avec les Lumières européennes, les lectures postcoloniales considèrent la rupture de 1492 comme bien plus importante (le voyage de Christophe Colomb, mais aussi la *Reconquista*, qui seront deux modalités de l'expansion coloniale et l'exploitation raciale dans les décennies qui suivent).

La dimension critique est donc moins affirmée au sein des *Global IR*, même si celles-ci n'occupent pas une place dominante dans la littérature. C'est une reproche qui leur est

⁴³ Bull et Watson proposent une théorie de l'expansion de la société internationale à l'ensemble de l'espace mondial, et cette idée est largement reprise par l'école anglaise des RI, dont les auteurs sont d'ailleurs deux des principales figures. Les *Global IR* ne rejettent pas en bloc l'idée d'une société internationale, mais reviennent sur son processus de formation, qu'ils ne considèrent pas comme une simple expansion. Sur la proposition originale de l'expansion de la société internationale, voir Hedley Bull et Adam Watson, éd., *The Expansion of international society* (Oxford [Oxfordshire] : New York: Clarendon Press ; Oxford University Press, 1984).

⁴⁴ Ce que propose en particulier Getachew, *Worldmaking after empire*, p15

souvent faite de la part des études postcoloniales, qui voient dans les *Global IR* certains travers des textes académiques occidentaux issus des corpus dominants comme les lectures en termes de « d'abord l'Occident puis le reste », ou la naturalisation de certaines hiérarchies. Les *Global IR*, de leur côté, s'assurent que la discipline des Relations Internationales peut progresser en partant des débats académiques existants, alors qu'il est justement régulièrement reproché aux études postcoloniales de recommencer les mêmes discussions sans réussir à produire des connaissances cumulatives.

Les deux courants se positionnent vis-à-vis de la constitution d'une bibliothèque coloniale, et reconnaissent l'existence de cette dernière (ce qui n'est pas le cas dans toute la littérature). Du fait de la démarche pluridisciplinaire plus marquée chez les études postcoloniales cependant, ces dernières sont plus enclines à emprunter des références à la philosophie dont Mudimbé, à l'origine du concept de « bibliothèque coloniale ».

Les divergences mentionnées jusque-là relèvent parfois plutôt d'un « narcissisme de petites différences », car beaucoup de sujets les rapprochent également. Cette thèse s'inscrit dans une démarche épistémologique plutôt proche de celle proposée par les études postcoloniales et par les théories critiques plus généralement, et reprend à son compte certaines des critiques formulées vis-à-vis des *Global IR* (en particulier celle du « d'abord l'Occident puis le reste »). Le travail de Acharya est cependant très utile pour aborder les questions de décentrement en général, et peut être prolongé sur les questions africaines par d'autres travaux qui dialoguent avec lui⁴⁵.

⁴⁵ Voir en particulier Kevin C. Dunn et Timothy M. Shaw, éd., *Africa's challenge to international relations theory*, International political economy series (Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, NY: Palgrave, 2013); Scarlett Cornelissen et al., *Africa and International Relations in the 21st Century* (Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012)

Il existe donc un « cadre d'expression »⁴⁶ encore aujourd'hui favorable à la reproduction de préjugés racistes et eurocentriques que ne peut pas évacuer la neutralité axiologique ou un simple travail de réflexivité du chercheur. Le résultat est que dans une partie des travaux académiques, l'Afrique n'a pas qu'une dimension géographique, elle est aussi associée aux « *failed states, AIDS, poverty, corruption and fratricide* »⁴⁷, ou aux « *poverty, development failure, armed conflict, so-called state failure, and so forth* »⁴⁸, ou encore un cadrage en termes de « *lack, failure and peripherality, a region that has very little to contribute to world politics other than constituting a headache for Western policy makers, international strategic actors, aid agencies, and global do-gooders* »⁴⁹. Au regard de ces critiques, l'apport des études postcoloniales est de proposer un positionnement de l'Occident comme sujet savant, et d'aller à l'encontre de son universalité surplombante⁵⁰ (ce que Dipesh Chakrabarty appelle « provincialiser l'Europe »). Cette provincialisation ne va pas de soi et ne se fait pas simplement par l'usage d'approches « globales » ou « mondiales ». Revendiquer des approches globales ne suffit pas, car ces démarches n'intègrent pas une dimension systémique comme peuvent le faire les réflexions critiques. Ainsi, comme le remarque Bilgin pour les études de sécurité, l'absence de perspective non-occidentale n'est pas un accident mais bien une pratique contingente de la discipline⁵¹.

Par ailleurs, les tentatives de provincialisation de l'Europe finissent souvent par naturaliser l'opposition entre une Europe intrinsèquement universelle au reste du monde enfermé dans la localité. En effet, l'action rhétorique de provincialiser un discours pour le mettre au niveau des autres productions intellectuelles dans le monde amène à oublier que des discours universalistes existent en dehors de l'Europe. Par exemple, Gary Wilder reproche à Chakrabarty d'opposer une Europe universaliste à une « Inde vécue » (et donc contrainte), sans regarder les projets universalistes des auteurs indiens ou, comme il le fait dans son ouvrage *Freedom Time*, africains et caribéens⁵².

⁴⁶ L'expression est tirée de Steven Friedman, « The 'Science' of Superiority: Africa and Scholarly Colonial Assumptions », *Journal of Contemporary African Studies*, 22 novembre 2018: 449-463, p450

⁴⁷ Siba N. Grovogui, « Come to Africa: A Hermeneutics of Race in International Theory », *Alternatives: Global, Local, Political* 26, n° 4 (octobre 2001): 425-48, p426.

⁴⁸ Zubairu Wai, *Recentering Africa in international relations: beyond lack, peripherality, and failure* (New York, NY: Springer Berlin Heidelberg, 2018), p2.

⁴⁹ Wai, p5.

⁵⁰ Ferit Murat Ozkaleli et Umut Ozkaleli, « De-Worlding IR Theory », *Postcolonial Studies* 25, n° 2 (3 avril 2022): 192-209, p202; Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe*.

⁵¹ Pinar Bilgin, « The 'Western-Centrism' of Security Studies: 'Blind Spot' or Constitutive Practice? », *Security Dialogue* 41, n° 6 (décembre 2010): 615-22, p618

⁵² Gary Wilder, *Freedom time: Negritude, decolonization, and the future of the world* (Durham ; London: Duke University Press, 2015), p10

Il ne suffit donc pas de « rajouter de l'Afrique et de mélanger »⁵³ pour corriger les dissymétries dans les productions de connaissances. Se contenter d'importer des exemples ou des concepts de langue étrangère dans une discussion scientifique déjà formatée peut s'apparenter à de l'exotisme, et toujours s'inscrire dans une démarche d'expropriation des connaissances, à l'opposée d'un mouvement d'appropriation (ou alors correspondant à une appropriation-confiscation, que nous verrons plus en détail dans le chapitre 3).

c) La posture du missionnaire désespéré

Les deux processus de marginalisation que nous avons identifiés jusqu'à présent sont plutôt bien connus au sein des littératures critiques sur les études africaines, et ils sont de plus en plus expliqués dans les canaux dominants de circulation des connaissances aujourd'hui. Une réaction à ces deux processus est parfois entreprise mais également critiquée, celle de la recherche du « supplément d'âme ». Cette posture a été critiquée depuis longtemps, dès la publication par le père Placide Tempels de son *La philosophie bantoue*, aux éditions Présence Africaine⁵⁴. L'histoire est bien connue : alors que le livre est bien reçu par les grandes figures intellectuelles de l'époque, il est l'objet d'une critique cinglante de la part d'Aimé Césaire. Le poète martiniquais reproche alors à son auteur de s'adresser avant tout aux colonisateurs : Tempels a beau reconnaître les capacités philosophiques des Bantoues, l'objet de sa recherche est de régénérer le projet colonial, de le sauver par ce fameux « supplément d'âme » tiré des nouvelles appréhensions des populations colonisées. Césaire écrit ainsi :

« S'il y a mieux, c'est du R. P. Tempels. Que l'on pille, que l'on torture au Congo, que le colonisateur belge fasse main basse sur toute richesse, qu'il tue toute liberté, qu'il opprime toute fierté – qu'il aille en paix, le révérend Père Tempels y consent. Mais attention ! Vous allez au Congo ? Respectez, je ne dis pas la propriété indigène (les grandes compagnies belges pourraient prendre ça pour une pierre dans leur jardin), je ne dis pas la liberté des indigènes (les colons belges pourraient y voir propos subversifs), je ne dis pas la patrie congolaise (le gouvernement

⁵³ Karen Smith, « International Relations in South Africa: A Case of 'Add Africa and Stir'? », *Politikon* 40, n° 3 (décembre 2013): 533-44.

⁵⁴ Le livre est la première monographie publiée par la maison d'édition fondée par Alioune Diop. Il sera le livre de chevet de nombreuses figures anticoloniales et noires importantes du Paris des années 1940 et 1950, et qui gravitent autour de la jeune maison d'édition.

belge risquant de prendre fort mal la chose), Je dis – Vous allez au Congo, respectez la philosophie bantoue ! »

Traduit en français en 1947, le travail de Tempels identifie une philosophie là où les ethnologues voyaient jusqu'à présent un folklore attendant d'être classifié⁵⁵. Surtout, il met côte à côte dans son titre deux termes jusque-là considérés comme oxymoriques (du fait d'une conception hégélienne de la place de l'Afrique « proprement dite » dans l'Histoire, mais aussi des convictions de Lévy-Bruhl de l'époque, du caractère alors évident du « miracle grec » parmi les philosophes européens⁵⁶, ou encore du rôle des « 3H, Heidegger, Hegel et Husserl » sur la pensée européenne au XX^{ème} siècle⁵⁷). « L'être au monde bantou » selon Tempels est constitué par une « force vitale », et c'est celle-ci qui doit endosser un rôle régénérateur pour l'Occident selon la lecture par Aimé Césaire de l'œuvre du révérend père flamand. Surtout elle doit mieux aiguiller l'entreprise de conversion et de coercition par les autorités coloniales (missionnaires comme administrateurs). Pour Césaire, l'ouvrage du missionnaire belge ambitionne bien d'humaniser les entreprises coloniales, qui sont les destinataires de *La philosophie bantoue*. Pire encore pour Césaire, si Tempels ne s'adresse pas aux Africains (aux Congolais dans ce cas), il s'exprime en leur nom, se faisant le révélateur d'une philosophie collective qui attendait d'être mise en forme : pour Tempels, « *les Bantous seraient bien incapables eux-mêmes d'exprimer leur propre philosophie* »⁵⁸.

La critique du travail de Tempels revêt surtout deux formes, qui peuvent être élargies à des réflexions méthodologiques et épistémologiques plus contemporaines. D'abord, celle d'Aimé Césaire sur le supplément d'âme. Ensuite, celle de Paulin Hountondji sur l'ethnophilosophie. Nous reviendrons plus longuement sur la critique d'Hountondji dans le chapitre 2, mais il faut en préciser ici les grandes lignes, pour se munir de nouvelles précautions avant d'aborder l'étude de la production d'idées sur le continent. La critique du philosophe béninois est de plusieurs ordres. Elle renvoie d'abord au rejet de l'idée selon laquelle la philosophie en Afrique serait « inconsciente d'elle-même » et dans l'attente de sa formalisation par un anthropologue. L'autre critique portée par Hountondji (en plus d'autres

⁵⁵ Nadia Yala Kisukidi, « Le « missionnaire désespéré » Ou de la différence africaine en philosophie », *Rue Descartes* 83, n° 4 (2014): 77-96, p87

⁵⁶ Kisukidi, p84

⁵⁷ Souleymane Bachir Diagne, « Pour une histoire postcoloniale de la philosophie », *Cités* 72, n° 4 (2017): 81-93, pp83-85

⁵⁸ S. Kodjo-Grandvaux, « La philosophie bantoue : premier ouvrage occidental à reconnaître l'existence d'une pensée africaine », *Le Monde*, 13 février 2022, consulté le 30/07/2022 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/13/la-philosophie-bantoue-premier-ouvrage-occidental-a-reconnaitre-l-existence-d-une-pensee-africaine_6113509_3212.html

philosophes comme Fabien Eboussi-Boulaga) est la considération par Tempels que la philosophie en Afrique ne peut être que collective.

Les thématiques mentionnées dans cette partie reviennent souvent chez les études postcoloniales vis-à-vis des travaux africanistes prétendant renouveler la science politique à partir des exemples africains. Ainsi, il ne suffit pas de simplement prendre des exemples africains ou de partir de cas issus du continent, si la finalité est de « sauver l'âme » de la discipline telle qu'elle est pratiquée dans les universités occidentales. Pour reprendre une expression de Léopold Sédar Senghor (dans un poème, non au sujet de Tempels), il ne suffit pas de faire des exemples africains « un levain qui est nécessaire à la farine blanche »⁵⁹.

Les critiques des situations postcoloniales sont plurielles, tant dans le temps que dans les discussions auxquelles elles donnent lieu. C'est d'abord la critique marxiste qui s'est accrue au sujet des États post-coloniaux, formulée largement en termes d'inégalités de développement et de relations entre centre et périphérie. La littérature marxiste a ensuite été critiquée aussi par les études postcoloniales, qui reprochaient aux travaux de Marx son eurocentrisme. À partir de ce moment, les critiques formulées par les auteurs des Suds globaux ont pris plus de place dans la littérature, une meilleure attention leur a été portée, même si encore aujourd'hui cette ouverture est largement limitée aux études postcoloniales plutôt que dans les approches dominantes.

Contrairement à ce qu'affirment parfois les critiques des études postcoloniales et marxistes, il ne s'agit pas de cibler systématiquement un Occident qui serait responsable de tous les maux contemporains. C'est d'abord l'État postcolonial qui est concerné, et les crises dans son fonctionnement. Une des caractéristiques des études postcoloniales étant de mettre en lumière les processus d'hybridation, la recherche des causes des crises des États post-coloniaux dépasse nécessairement leur cadre géographique, et finit par toucher les États occidentaux et leur responsabilité dans cette situation.

⁵⁹ « Prière aux masques », poème tiré du recueil *Chants d'Ombre*, dans Léopold Sédar Senghor, *Oeuvre poétique*, Points 1446 (Paris: Seuil, 2020), pp25-26.

B Une littérature orthodoxe qui marginalise l'appropriation ou constate son échec

Nous importons dans le domaine des Relations Internationales les considérations du philosophe ghanéen Kwasi Wiredu sur le questionnement de l'universalité des concepts européens comme premier pas de l'appropriation d'une discipline, qui passe par une « décolonisation conceptuelle » comme « *an African's divesting his thought of all modes of conceptualization emanating from the colonial past that cannot stand the test of due reflection* »⁶⁰. En Relations Internationales cette démarche n'est pas pionnière, les études postcoloniales portent depuis plusieurs années maintenant un regard critique sur les travaux des internationalistes occidentaux⁶¹. Nous reprenons ici une partie de ces études et les prolongeons selon notre perspective l'analyse des problématiques internationales africaines. Nous proposons ici d'appliquer ce recul critique à trois concepts : dans un premier temps celui de souveraineté négative développée dans la littérature en Relations Internationales depuis les années 1970. Le concept de souveraineté négative est emblématique d'un tournant dans l'analyse des relations internationales africaines dans les années 1970, où s'affirment le plus clairement les inventions internationalistes de l'Afrique. Puis dans la dernière partie de ce chapitre nous interrogerons le concept d'extraversion et le modèle de *l'omnipotent African executive*. Ces deux derniers feront l'objet d'une partie séparée car étant plus récents, ils n'impliquent pas un retour historiographique sur la discipline, contrairement au concept de souveraineté négative.

Dans une approche voisine adoptée pour son *The Eurocentric Conceptions of World Politics*, John Hobson a effectué un travail pionnier de recul critique sur la discipline des Relations Internationales. Cependant, s'il parle dans le cœur de son texte des travaux précis des auteurs qu'il mentionne, ce sont seulement leurs noms qui apparaissent dans les typologies finales. Chez Hobson, c'est l'individu qui est foncièrement eurocentriste ou raciste, et non le travail qui a été produit. La distinction peut paraître mettre de l'eau dans le vin de Hobson, mais elle est importante et Hobson le reconnaît lui-même. Bien souvent, et ce d'autant plus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les individus ne sont pas « par essence » racistes. En revanche, certaines de leurs actions ou réflexions, à savoir la considération du reste du monde comme un espace anarchique et barbare, ou ne pas

⁶⁰ Kwasi Wiredu et al., éd., *A companion to African philosophy*, Blackwell companions to philosophy 28 (Malden, MA: Blackwell Pub, 2004), p15.

⁶¹ Voir en particulier Wai, *Recentering Africa in international relations*.

reconnaitre l'agentivité propre aux régions extra-occidentales, le sont. Aborder la question du racisme sous cet angle laisse un espace possible à la discussion, alors que cibler les individus dans leur totalité ne leur laisse pas la possibilité de se rétracter.

a) *Des constructions internationalistes géographiquement situées dès le début du XX^{ème} siècle*

En Relations Internationales, la période qui suit la Seconde Guerre mondiale est marquée par un tournant positiviste et une mise en avant des chercheurs.e.s comme neutres vis-à-vis de leur recherche⁶². Les chercheurs veulent professionnaliser la discipline, en la parant d'atours scientifiques (Acharya et Buzan identifient ce mouvement plus tôt, dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale, ce qui intervient ensuite correspond selon eux plutôt à une institutionnalisation de la discipline qu'à sa création)⁶³. Le concept d'impérialisme est alors moins utilisé dans la littérature par rapport à sa mobilisation récurrente depuis le début du XX^{ème} siècle : comme le rappelle Robert Vitalis, les considérations impériales et raciales sont au cœur des Relations Internationales du premier quart du XX^{ème} siècle. Par exemple, le journal dont *Foreign Affairs* est aujourd'hui l'héritier s'intitulait en 1910 le *Journal of Race Development*⁶⁴. Les questions débattues sont alors liées aux relations entre les grandes puissances et le reste du monde, les « civilisations inférieures »⁶⁵.

Pour Vitalis, les discussions académiques de la première moitié du XX^{ème} siècle mettent de côté de nombreux travaux produits dans d'autres cercles que ceux dominants les principales universités américaines. C'est le cas par exemple des travaux produits dans l'Université Howard (une université historiquement noire américaine), qui sont pourtant nombreux mais sont très peu pris en compte dans les discussions dominantes de la discipline en formation.

Il y a un parallèle entre cette marginalisation et celle que nous observons aujourd'hui concernant les travaux internationalistes produits en Afrique (sujet du chapitre 2). Ralph Bunche, de la *Howard School*, met par exemple en avant le caractère hiérarchique du système international comme bien plus structurant que son caractère anarchique ou la compétition pour la puissance, mais alors qu'il entame la discussion avec les internationalistes de son

⁶² Hobson, *The Eurocentric conception of world politics*, p16

⁶³ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*, p33

⁶⁴ Vitalis, *White World Order, Black Power Politics*, p45

⁶⁵ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*, p40

temps, très peu lui répondent. Selon Vitalis, non seulement les travaux de Bunche sont très peu discutés mais c'est également le cas d'autres auteurs de l'Atlantique noire comme Éric Williams, George Padmore et Cyril Lionel Robert James.

Cependant, une différence est que le personnel académique contemporain est moins engagé dans la pratique des relations internationales que ne l'étaient les chercheurs en science politique du début du siècle, qui étaient impliqués dans le « *discipline building at home and civilization building abroad* »⁶⁶. Acharya et Buzan le confirment en mettant en parallèle la construction de la discipline des Relations Internationales et les changements dans la pratique des relations internationales, notamment pour ce qui concerne la première partie du XX^{ème} siècle⁶⁷. Les considérations impériales sont ici centrales dans la pensée européenne.

Les « grands débats » présentés comme structurants dans l'histoire de la discipline des Relations Internationales existent bel et bien, depuis le « premier débat » entre « utopistes » et « réalistes » tel que le raconte Carr⁶⁸ jusqu'au débat plus récent sur la réflexivité. Mais ils ne racontent qu'une partie de l'histoire de la discipline, l'ensemble de ces textes s'accordant sur la centralité de l'Occident dans les relations internationales et parfois sur sa supériorité (même les premiers partisans du libéralisme en relations internationales comme Woodrow Wilson étaient attachés à l'entreprise impériale occidentale)⁶⁹. Le récit de ces grands débats évacue la littérature de la *Howard School* mentionnée par Vitalis⁷⁰, ainsi que les autres productions de Relations Internationales en dehors des États-Unis et de l'Europe, comme le relèvent à leur tour Acharya et Buzan et d'autres auteurs⁷¹. Au XX^{ème} siècle les exemples sont nombreux partout dans le monde de discussions autour de la nature de l'espace mondial et de son fonctionnement, au-delà des universités blanches américaines et européennes.

Nous avons ici souligné le caractère provincial des productions internationalistes d'une grande partie du XX^{ème} siècle⁷². Ce faisant, nous avons commencé à « primariser » des textes académiques occidentaux jusque-là surtout utilisés comme des sources secondaires.

⁶⁶ Vitalis, p46.

⁶⁷ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*, pp67-111

⁶⁸ Edward Hallett Carr et Dario Battistella, *La crise de vingt ans 1919-1939: une introduction à l'étude des relations internationales*, UBLire 39 (Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015), p57

⁶⁹ Vitalis, *White World Order, Black Power Politics*, pp172-173

⁷⁰ Vitalis notamment pp11-14

⁷¹ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*; Thierry Balzacq et Frédéric Ramel, *Traité de relations internationales* (Paris: Sciences po, les presses, 2013); Arlene B. Tickner et Ole Wæver, éd., *International relations scholarship around the world, Worlding beyond the West* (Abingdon, Oxon ; New York: Routledge, 2009).

⁷² En plus de Chakrabarty voir également sur ce sujet Ozkaleli et Ozkaleli, « De-Worlding IR Theory », p197

Nous poursuivons maintenant cette démarche de primarisation concernant les publications scientifiques produites à propos du continent africain au moment des indépendances.

b) *Une invention progressive de l'Afrique par les internationalistes : les hésitations des années 1960-1970*

Alors qu'il s'agissait dans la première moitié du XX^{ème} siècle d'entretenir des rapports non-confliktuels et de domination sans contestation entre colonisateurs et colonisés, le contenu des travaux internationalistes dans les années 1960 n'est pas le même. Le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale est en effet celui de l'érosion du racisme comme mécanisme de légitimation, ce qui fragilise les entreprises coloniales et atténue l'intérêt académique des questions liées aux relations raciales.

Ces questions sont progressivement remplacées par celles de la construction de la nation, qui intéressent les premiers textes de science politiques sur les nouveaux États africains dans les années 1960. Ces questions sont d'abord posées par le prisme de l'opposition entre la tradition et la modernité, avec le schéma d'une structure nationale héritière de la colonisation qui concurrence les structures villageoises. Ces débats perdurent jusqu'à aujourd'hui. Si dans les années 1960 les arguments tournent autour des structures de domination, dans une perspective wébérienne⁷³, aujourd'hui la discussion porte sur les modes de production⁷⁴. Weber revient presque systématiquement dans les études politiques de l'Afrique des années 1960, tant il sert de référence dans la compréhension du passage de sociétés traditionnelles à des sociétés modernes.

La nation dans les années 1960 est également interrogée dans son processus de construction par les autorités postcoloniales. Cette construction de la nation par les nouvelles institutions est considérée comme le principal défi des nouveaux États en 1960, avant que d'autres problématiques n'interviennent dans les années qui suivent. Rupert Emerson propose une telle analyse en 1960 dans son *From Empire to Nation : the Rise to Self-Assertion of Asian and African Peoples*, chez Harvard University Press. Il y explore la spécificité du nationalisme dans les contextes non-occidentaux. Emerson prolonge son analyse dans les années 1970 à partir de l'exemple des droits de l'Homme, en interrogeant les liens entre auto-

⁷³ David E. Apter, « The Role of Traditionalism in the Political Modernization of Ghana and Uganda », *World Politics* 13, n° 1 (octobre 1960): 45-68, p45

⁷⁴ Avec Catherine Boone par exemple voir Catherine Boone, *Property and political order in Africa: land rights and the structure of politics*, Cambridge studies in comparative politics (New York: Cambridge University Press, 2014).

détermination, minorités, et respect des droits de l'Homme dans les contextes post-coloniaux⁷⁵. Robert Rotberg identifie pour ce qui concerne le Kenya la formation du nationalisme dans une série d'organisations créées par la population pour atténuer les actions négatives des autorités coloniales sur leur quotidien⁷⁶. La problématique de la construction d'une nation dans les nouveaux États, caractérisés par des frontières artificielles et créées de manière exogène, et des sociétés avec des identités plurielles est régulièrement traitée depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui dans la littérature de science politique sur l'Afrique. Elle revêt un vocabulaire différent au fil des années (« nation » est remplacée par « ethnies », la question de l'effet des frontières sur l'identité est plus ou moins saillante etc.)⁷⁷, sur lequel nous ne revenons pas ici. Signalons simplement que pour certains auteurs, l'usage récurrent de l'ethnicité comme variable explicative dans les analyses contemporaines du continent constitue une nouvelle manière d'apposer une lecture raciale sur les événements africains, prolongeant les biais que nous avons identifiés dans la première partie de ce chapitre⁷⁸.

Dans les années 1960, la lecture des trajectoires politiques est surtout linéaire, dans la logique des théories de la modernisation (par exemple pour David Apter « *Ghana achieved the level of political development in 1950 which Uganda now hopes to achieve* »⁷⁹). Cette lecture est tirée des travaux antérieurs en science politique sur le changement dans les sociétés, comme ceux de Gabriel Almond⁸⁰ et de Samuel Huntington⁸¹.

Les réactions à ces travaux dès la fin des années 1960 posent les bases de la discussion que nous avons identifiée en introduction sur le politique dans l'Afrique postcoloniale, entre une littérature « orthodoxe », wébérienne et qui prend le chemin des théories de la modernisation, et une littérature dépendantiste (qui ne dit pas encore son nom) critique des théories de la modernisation. Parmi les internationalistes des années 1960, Ali Mazrui est l'un des premiers à proposer une critique approfondie des théories de la modernisation. Il en

⁷⁵ Rupert Emerson, *From Empire to Nation: The Rise to Self-Assertion of Asian and African Peoples*, 2014.

⁷⁶ Robert I. Rotberg, « The Rise of African Nationalism: The Case of East and Central Africa », *World Politics* 15, n° 1 (octobre 1962): 75-90, p77

⁷⁷ Walker Connor traite par exemple de ce problème dans des termes similaires entre le Canada, l'Ouganda et d'autres pays marqués par le multinationalisme : Walker Connor, « Self-Determination: The New Phase », *World Politics* 20, n° 1 (octobre 1967): 30-53, p35

⁷⁸ Jemima Pierre, *The predicament of blackness: postcolonial Ghana and the politics of race* (Chicago ; London: The University of Chicago Press, 2013).

⁷⁹ Apter, « The Role of Traditionalism in the Political Modernization of Ghana and Uganda ».p54

⁸⁰ Gabriel Abraham Almond et James Smoot Coleman, *The Politics of the Developing Areas* (Princeton University Press, 1960).; Gabriel A. Almond, « A Developmental Approach to Political Systems », *World Politics* 17, n° 2 (janvier 1965): 183-214.

⁸¹ Samuel P. Huntington, « Political Development and Political Decay », *World Politics* 17, n° 3 (avril 1965): 386-430.

identifie les origines sociales-darwinistes et en critique les réflexes dialectiques (l'opposition entre la tradition et la modernité permettrait d'aboutir à une synthèse hégélienne que constituerait le développement)⁸².

Cependant, dans l'ensemble les premiers travaux sur le politique dans l'Afrique postcoloniale peuvent surprendre le lecteur aujourd'hui car ils ne correspondent pas au portrait dressé par les critiques postcoloniales. C'est du moins le cas pendant une petite période entre les indépendances et le milieu des années 1960. Certes avec des travers évident et un héritage visible des pensées raciales du début du siècle, ces textes font néanmoins l'effort d'appréhender le politique en Afrique à partir des outils à leur disposition, et pas simplement avec une lecture en termes de miroir négatif vis-à-vis de l'Europe et des États-Unis. Les ambitions comparatistes sont d'ailleurs maigres dans un premier temps. Par ailleurs, certaines critiques très audibles aujourd'hui comme la trop faible attention portée aux idées des décideurs politiques africains sont déjà présentes (« *this dearth of systematic analytical writing about the political thought of the leaders of underdeveloped states is particularly acute with respect to Africa* », explique par exemple Kenneth Grundy dans un article de 1963 dans *World Politics*⁸³). Cette première génération de critiques interroge la portée des critiques d'aujourd'hui et leur rôle dans la constitution d'une « posture » académique, dénonçant une situation tout en la reproduisant par la suite. Il est frappant de constater que ces postures peuvent être identifiées jusqu'à présent (nous avons relevé en introduction le travail de Bonny Ibhawoh sur les droits de l'homme en Afrique)⁸⁴. Plutôt que sa sous-représentation, certaines critiques postcoloniales mettent en avant la mauvaise représentation (« *misrepresentation* »⁸⁵) de l'Afrique en Relations Internationales, mais cette critique est également difficilement applicable aux travaux publiés immédiatement après les indépendances, alors qu'elles sont bien plus valables à partir du milieu des années 1960 et surtout dans les années 1970.

L'action des nouveaux États africains sur la scène internationale interpelle rapidement le monde académique, et dès 1962 *International Organization* publie un numéro spécial consacré aux États africains dans les organisations internationales. Le numéro est complété

⁸² Voir notamment Ali A. Mazrui, « From Social Darwinism to Current Theories of Modernization: A Tradition of Analysis », *World Politics* 21, n° 1 (octobre 1968): 69-83.

⁸³ Kenneth W. Grundy, « Nkrumah's Theory of Underdevelopment: An Analysis of Recurrent Themes* », *World Politics* 15, n° 3 (avril 1963): 438-54, p438

⁸⁴ Bonny Ibhawoh, *Human rights in Africa*, New approaches to African history 12 (Cambridge, United Kingdom ; New York, NY: Cambridge University Press, 2018).

⁸⁵ Voir notamment Wai, *Recentring Africa in international relations*.

l'année suivante par un article traitant spécifiquement de l'OUA, qui n'était pas née au moment de la publication du numéro spécial⁸⁶. Ces publications restent factuelles, avec une faible ambition de théorisation et de systématisation de la part des auteurs. Il ne s'agit pour le moment pas de formaliser de manière systématique les comportements des États africains sur la scène internationale. Le multilatéralisme en Afrique est l'objet de plusieurs articles du journal *International Organization* dans les années 1960, et une discussion scientifique existe concernant l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Organisation des Nations Unies dans les colonnes du journal. Des travaux s'intéressent aux changements à l'ONU provoqués par l'arrivée massive d'États africains entre 1955 et 1968⁸⁷, d'autres sur les comportements électoraux des États africains aux Nations Unies⁸⁸.

Surtout, dans ces travaux de la première moitié des années 1960 les États africains sont rarement cadrés par leurs faiblesses, et au contraire l'agentivité qui leur est prêtée dès ce moment est surprenante. Signe des temps, les textes précisent les modalités de cette agentivité sans insister sur la nécessité d'y accorder une attention particulière, contrairement à ce qui se produit aujourd'hui. Il y a donc bien un récit académique de soi évident aujourd'hui du fait du poids de la réflexivité. Le fait que ce récit soit moins saillant dans les années 1960 ne veut pas pour autant dire que la littérature académique n'est pas située.

Cependant, ces travaux posent aussi les bases de plusieurs truismes négatifs dans l'analyse du politique en Afrique sur plusieurs points. D'abord, les sociétés africaines sont perçues comme politiquement amorphes avant la colonisation : pour Robert Rotberg dans un numéro de *World Politics* de 1962, « [whites] found a small number of strong chiefdoms and many small ethnic groupings. The indigenous inhabitants enjoyed economies that were pastoral or agricultural or that were dependent upon raiding and hunting »⁸⁹. De la même manière, Edward Tiryakian considère que “in this early phase [...] political development showed no central tendencies: diffuse and scattered local tribal political systems in East and Central Africa, waxing and waning kingdoms in West Africa – all were superimposed upon extensive inter-African population movements and political conquests of various sorts”⁹⁰. Les

⁸⁶ Norman J. Padelford, « The Organization of African Unity », *International Organization* 18, n° 3 (1964): 521-42.

⁸⁷ David A. Kay, « The Impact of African States on the United Nations », *International Organization* 23, n° 1 (ed 1969): 20-47.

⁸⁸ Kathleen Maas Weigert et Robert E. Riggs, « Africa and United Nations Elections: An Aggregate Data Analysis », *International Organization* 23, n° 1 (ed 1969): 1-19.

⁸⁹ Rotberg, « The Rise of African Nationalism », p.76

⁹⁰ Edward A. Tiryakian, « African Political Development », *World Politics* 14, n° 4 (juillet 1962): 700-712., p.700

périodes qui précèdent la colonisation sont considérées comme inintéressantes pour le chercheur en science politique dans les années 1960. Sauf quelques exceptions, il faut attendre les travaux de Bayart dans les années 1980 et 1990 pour que « l'historicité des sociétés » soit prise en compte plus systématiquement dans la science politique produite en Europe et aux États-Unis.

Par ailleurs, à l'exception d'Ali Mazrui, personne ou presque ne prend au sérieux le rôle des idées dans les transformations politiques africaines. Ali Mazrui relève le contexte de production de ces idées et leur rôle dans les comportements africains aux Nations Unies par exemple. Kenneth Grundy propose également de considérer en détail les idées de Kwame Nkrumah, mais ces travaux restent marginaux dans les productions scientifiques sur les comportements internationaux africains dans les années 1960. L'article est cependant plutôt bien discuté car il est cité 39 fois entre sa parution et aujourd'hui.

Ces remarques peuvent être associées aux critiques relevées plus haut par Ali Mazrui à propos des théories de la modernisation : pour l'auteur kenyan, ces directions prises par la littérature montrent bien dès les années 1960 des réflexes inspirés des autres disciplines des sciences sociales lorsqu'il s'agit de tenir un discours sur le continent africain. Mazrui montre par exemple la généalogie de cette rhétorique dans la sociologie et dans l'histoire. Plutôt que des Lumières européennes l'héritage en question se donne à voir selon lui dans le darwinisme social tel qu'il existe depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle⁹¹.

Si ces héritages restent limités dans la première partie des années 1960 en Relations Internationales, les véritables « inventions internationalistes de l'Afrique » interviennent dans la seconde moitié de la décennie, avec les tentatives de systématisation des analyses des États africains dans le système international. Le travail de William Zartman est ici fondateur. Zartman applique la théorie des sous-systèmes à l'Afrique pour en identifier les dynamiques internes et poser les bases d'un travail de théorisation des relations internationales sur le continent⁹². Pour lui la faiblesse caractérise les nouveaux États africains, ce qui fait que la puissance est répartie plutôt également sur le continent et que les États africains ont peu de capacités de s'influencer mutuellement.

⁹¹ Mazrui, « From Social Darwinism to Current Theories of Modernization ».

⁹² I. William Zartman, « Africa as a Subordinate State System in International Relations », *International Organization* 21, n° 3 (1967): 545-64. Sur cette approche on peut également voir Larry W. Bowman, « The Subordinate State System of Southern Africa », *International Studies Quarterly* 12, n° 3 (septembre 1968): 231-261.

Alors que le travail de Zartman est le point de départ académique des inventions internationalistes de l'Afrique, il semble que les crises du Congo depuis le début des années 1960 en soient le point d'appui empirique. Ainsi Aristide Zolberg en fait-il dès 1966 le prototype de l'État africain où se pose la question de la « *sheer possibility of minimal political order* »⁹³, et il propose une généralisation de ce cas un peu plus loin. Pourquoi Zolberg choisit-il le cas du Congo comme représentatif du système international africain plutôt qu'un autre État ? Zolberg s'impose dans les années suivantes comme un auteur majeur dans l'étude du politique en Afrique, en particulier du point de vue des institutions étatiques. Il contribue à orienter les discussions académiques notamment en produisant plusieurs revues de lectures pour des journaux majeurs comme *World Politics* et *International Organization*⁹⁴.

Les études sur la conflictualité des États africains naissent également à ce moment-là, et Zartman en constitue une des références principales. Un état de l'art opéré par Robert Matthews dans *International Organization* en 1970 le cite abondamment⁹⁵. C'est aussi à ce moment que la question des réfugiés se pose dans la littérature scientifique. Cette question n'est pas encore vue comme une caractéristique exclusive du Sud global, tant les expériences grecques et des Balkans sont encore présentes dans les esprits⁹⁶.

La petitesse géographique des États africains et leur faible puissance s'imposent progressivement comme paradigmatique dans les Relations Internationales dans les années 1970 : « *can small states in the periphery of the international system help to resolve major conflicts in which the Great Powers have palpable interests ?* » se demande Susan Aurelia Gitelson dans un numéro de *International Organization* de 1974⁹⁷. Jusqu'à présent, la plupart des travaux traitant des relations internationales africaines les considéraient pour elles-mêmes, sans les intégrer dans une opposition radicale avec les autres États de la scène internationale. Cette dialectique se construit à partir de la fin des années 1960 et 1970, comme nous l'avons esquissé jusqu'à présent.

Jusqu'au début des années 1970 les travaux sur l'OUA donnent ainsi la part belle aux relations interétatiques selon un prisme souvent réaliste, prenant au sérieux les intérêts des

⁹³ Aristide R. Zolberg, « A View from the Congo », *World Politics* 19, n° 1 (octobre 1966): 137-49, p137

⁹⁴ Zolberg., un de ses ouvrages est également recensé dans le Henry Bienen, « What Does Political Development Mean in Africa? », *World Politics* 20, n° 1 (octobre 1967): 128-41.

⁹⁵ Robert O. Matthews, « Interstate Conflicts in Africa: A Review », *International Organization* 24, n° 2 (1970): 335-60.

⁹⁶ Robert O. Matthews, « Refugees and Stability in Africa », *International Organization* 26, n° 1 (ed 1972): 62-83.

⁹⁷ Susan Aurelia Gitelson, « The OAU Mission and the Middle East Conflict », *International Organization* 27, n° 3 (ed 1973): 413-19., p414

États et les actions que ces derniers engagent. Un peu avant 1975, les lectures de l'organisation panafricaine prennent la forme d'un constat des limites de son autorité et de ses ressources (c'est le titre de la première partie d'un article de David Meyers en 1974⁹⁸). De manière intéressante dans ce cas, même la lecture de la littérature qui le précède par Meyers change car il insiste sur les travaux traitant des faiblesses de l'OUA (un seul article est d'ailleurs cité sur ce point par Meyers, un nombre très faible au regard des travaux qui l'ont précédé prenant l'OUA au sérieux seulement dans le journal *International Organization*).

Alors que les premiers articles des années 1960, notamment ceux de Immanuel Wallerstein et de Rupert Emerson ou Ali Mazrui suivaient les trajectoires individuelles des diplomates africains dans les négociations, les articles des années 1970 sont beaucoup plus distanciés vis-à-vis de l'OUA et se focalisent sur une analyse de sa charte ou de son fonctionnement institutionnel. De même, alors que les premières années de l'OUA sont marquées par un engagement fort de l'organisation panafricaine contre les puissances coloniales portugaises, sud-africaines et de Rhodésie du Sud ainsi que dans la formation d'un groupe cohérent à l'ONU, les travaux des années 1970 résument plus souvent ces premières années à la gestion des différends internes sur les questions frontalières, ce qui bloque les engagements extérieurs de l'OUA. Ces conflits frontaliers sont réels mais contrairement à l'impression que donne la littérature des années 1970, l'action de l'OUA sur cette période ne se réduit pas à leur gestion.

Ainsi, non seulement le politique en Afrique est à partir de là de plus en plus défini selon des critères que l'on retrouve depuis longtemps dans d'autres disciplines (dont nous avons tracé la genèse dans la première partie de ce chapitre), mais ils servent de point d'appui à la définition des « grandes puissances » par la même occasion, comme miroir négatif. Ce double mouvement nous incite ici à parler *d'inventions internationalistes de l'Afrique*, car il s'agit bien de l'importation dans la science politique d'un mouvement théorique qui existait déjà ailleurs dans les sciences sociales (et qui a donné lieu à ce moment déjà à des lectures en termes d'inventions)⁹⁹, qui déborde parfois dans d'autres sous-disciplines de la science politique, et qui suit un mouvement comparable à ce qui s'est produit historiquement dans d'autres disciplines des sciences humaines comme la philosophie.

⁹⁸ B. David Meyers, « Intraregional Conflict Management by the Organization of African Unity », *International Organization* 28, n° 3 (ed 1974): 345-73, p348

⁹⁹ Mudimbé et Vannini, *L'invention de l'Afrique*.

Malgré l'existence de débats dans la littérature académique, l'essentiel des textes s'accorde sur la distinction entre les cas africains et européens dans l'étude des relations internationales. Cette distinction participe de la formation respective de ces deux entités comme des signifiants dans les Relations Internationales. La construction de l'une contribue comme miroir négatif à la construction de l'autre dans la discipline des Relations Internationales, de la même manière que Mudimbé l'avait relevé plus tôt concernant la philosophie.

c) La formation d'une littérature orthodoxe sur l'Afrique dans les Relations internationales

Dès les indépendances, la littérature académique anglophone de Relations Internationales s'intéresse aux nouveaux États sur la scène internationale. Deux littératures surtout dominant, une première basée sur l'étude du système économique international, et s'appuyant sur les réflexions marxistes autour des modes de production, selon une perspective interdisciplinaire, et une seconde littérature, plus orthodoxe au regard de son rapport aux grandes figures de la science politique. La branche orthodoxe est intéressée par l'étude des nouveaux systèmes politiques issus des décolonisations. La première branche économique survit jusqu'aux années 1990, avec une domination dans les années 1970, mais peine à exister face aux critiques systématiques qui lui sont adressées à ce moment.

Les travaux des années 1960 se placent directement dans la continuité des recherches en science politique sur la légitimité et l'autoritarisme¹⁰⁰ et des autres débats disciplinaires. De nouveaux États font une irruption rapide sur la scène internationale et la science politique leur prête rapidement attention. Comme toujours, les interprétations scientifiques de ces nouveaux États ne viennent pas de nulle part et les travaux précédents servent de référence dans les études des États issus des décolonisations.

Ainsi, les études de l'Afrique en science politique n'échappent pas aux tournants en termes de *modernization theory* ou d'institutionnalisme. La branche orthodoxe de la littérature entretient de nombreuses affinités avec ces paradigmes et leur réfutation. Du travail de Jeffrey

¹⁰⁰ Guenther Roth, « Personal Rulership, Patrimonialism, and Empire-Building in the New States », *World Politics* 20, n° 2 (janvier 1968): 194-206

Herbst en 2000 à celui d'Eisenstadt en 1963, la généalogie de cette littérature montre ses liens étroits avec la sociologie historique wébérienne¹⁰¹.

Alors que les années 1970 sont dominées par les paradigmes de la dépendance et du structuralisme avec une focale sur les pays du Tiers-monde en général et pas seulement l'Afrique, les années 1980 et 1990 sont plutôt caractérisées par un revirement dans la littérature. Les principaux auteurs de la période s'éloignent de la lecture économique et marxisante qui les a précédés, et proposent des approches en termes historiques ou de science politique. Weber remplace Marx dans les analyses politiques du continent. Alors que les analyses des décennies précédentes insistaient sur le statut périphérique de l'Afrique dans le système international, et sur son exploitation par les puissances occidentales¹⁰², les auteurs qui prennent leur relai insistent au contraire sur l'agentivité des dirigeants africains et leurs capacités d'action.

Ces lectures s'intéressent d'abord au cadre légal des États nouvellement indépendants, avant de se tourner vers les mises en application de leur souveraineté, avec les théories de l'extraversion et du *state survival* dans les années 1990. La littérature de cette période est particulièrement caractérisée par des réflexions sur les modèles étatiques en Afrique et leur comparaison avec les systèmes européens. C'est dans ce cadre que l'usage de concepts à forte consonance normative explose (*failed-states, quasi-states* etc.). Ces concepts sont aujourd'hui largement remis en question d'autant plus qu'ils cherchent à saisir des réalités dans leur globalité, au détriment d'une granularité qui n'apparaîtra que plus tard (et principalement dans la littérature francophone avec *Politique Africaine*, beaucoup moins dans la littérature anglophone). Par exemple, Robert Jackson ouvre son classique *Personal Rule in Black Africa* avec : "*Politics in most Black African states do not conform to an institutionalized system*"¹⁰³.

L'ouverture des textes de la branche « orthodoxe » de science politique est symptomatique du mouvement que nous avons décrit depuis les années 1970. En plus de celle de *Personal Rule in Black Africa*, Rosberg commence son article "Why Africa's Weak States Persist, The Empirical and the Juridical Statehood", publié en 1982 dans *World Politics* par « *Black Africa's forty-odd states are among the weakest in the world. State institutions and organizations are less developed in the sub-Saharan region than almost anywhere else;*

¹⁰¹ Herbst s'inspire par exemple directement du travail de Charles Tilly dans Jeffrey Ira Herbst, *States and power in Africa: comparative lessons in authority and control*, Princeton studies in international history and politics (Princeton, N.J: Princeton University Press, 2000), p13

¹⁰² Walter Rodney, *How Europe underdeveloped Africa* (London: Bogle-L'Ouverture Publications, 1972).

¹⁰³ Robert H. Jackson et Carl Gustav Rosberg, *Personal rule in Black Africa: prince, autocrat, prophet, tyrant* (Berkeley: University of California Press, 1982)., p1

political instability [...] has been prevalent in the two-and-a-half decades during which the region gained independence from colonial rule"¹⁰⁴; Jackson et Rosberg ouvrent encore leur article "Democracy in Tropical Africa, Democracy Versus Autocracy in African Politics" par: "*the most important fact about political democracy in Tropical African is that it is unusual: in many countries it is almost unknown*"¹⁰⁵, et leur "Sovereignty and Underdevelopment : Juridical Statehood in the African Crisis" avec: "*In Tropical Africa, many-so-called states are seriously lacking in the essentials of statehood. They are ramshackle regimes of highly personal rule that are severely deficient in institutional authority and organizational capability*"¹⁰⁶.

De telles ouvertures peuvent être tracées jusqu'à aujourd'hui, et reflètent les effets des inventions internationalistes de l'Afrique. Insister (de manière non ironique) aussi lourdement et presque systématiquement sur les dysfonctionnements du continent en matières institutionnelles devient une caractéristique d'un genre littéraire en soi.

Avec ses concepts de « *quasi-state* » et de « *personal rule* », Robert Jackson est une figure majeure de la littérature sur les relations internationales en Afrique dans les années 1980 et 1990. Christopher Clapham le considère comme à l'origine d'un premier tournant dans l'étude des relations internationales africaines : "*Only with Jackson's work on quasi-statehood did scholars of Africa's international relations explicitly detach the welfare of individual Africans from that of the states and even the liberation movements which claimed to act on their behalf*"¹⁰⁷. Alors que dans un système wébérien, les institutions fonctionnent à partir de « *rules and offices* », sur le continent l'administration est gérée selon Jackson par des « *roles and relations* »¹⁰⁸.

Ces inventions internationalistes sont géographiquement situées, contrairement à ce qu'affirment leurs ambitions universalistes. Ce sont, pour reprendre l'expression de John Hobson, des « analyses provinciales », inscrites dans un registre spécifique et situé, dont nous

¹⁰⁴ Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg, « Why Africa's Weak States Persist: The Empirical and the Juridical in Statehood », *World Politics* 35, n° 1 (octobre 1982): 1-24, p1

¹⁰⁵ Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg, « Democracy in Tropical Africa: Democracy Versus Autocracy in African Politics », *Journal of International Affairs* 38, n° 2 (1985): 293-305, p293.

¹⁰⁶ Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg, « Sovereignty and Underdevelopment: Juridical Statehood in the African Crisis », *The Journal of Modern African Studies* 24, n° 1 (1986): 1-31, p1.

¹⁰⁷ Christopher S. Clapham, *Africa and the international system: the politics of state survival*, Cambridge studies in international relations 50 (Cambridge ; New York: Cambridge University Press, 1996)., p246

¹⁰⁸ Jackson et Rosberg, *Personal rule in Black Africa.*, p10

avons tracé les grandes lignes jusqu'à présent. Elles forment ce qu'il appelle un « métarécit eurocentrique », qui affecte encore les productions académiques contemporaines.

d) *Le miroir négatif de la souveraineté dans l'étude des Relations Internationales*

Robert Jackson est l'un des premiers auteurs à insister sur la « souveraineté négative » des États issus des empires coloniaux, qu'il distingue de la « souveraineté positive » des puissances occidentales. Il oppose une approche légale de la souveraineté aux théories de la dépendance qui ont précédé son travail et à la théorie de la modernisation. Celle-ci comprend les évolutions dans les pays du Sud comme une série de dialectiques qu'il s'agit de surmonter (tradition/modernité, ruralité/urbanité etc.). « Légale » s'entend dans le sens où Jackson prend la souveraineté des nouveaux États indépendants au sérieux pour comprendre leur place dans les relations internationales¹⁰⁹.

Chez Jackson, la « souveraineté négative » est une importation en Relations Internationales du concept de « liberté positive » élaboré par Isaiah Berlin¹¹⁰. Alors que chez Isaiah Berlin la « liberté positive » renvoie à « *the freedom which consists in being one's own master* »¹¹¹, Jackson l'applique aux relations internationales. Dans un contexte postcolonial, il identifie les conditions de cette liberté pour les États africains appliquée à leur souveraineté, ce qui en fait une souveraineté négative : elle n'est pas définie comme une capacité positive d'être son propre maître, comme pour la liberté positive de Berlin, mais comme « *the freedom of 'not being interfered with by others'* »¹¹². Les États africains ne sont pas définis par leur capacité à être leur propre maître, mais par leur liberté de *ne pas* avoir d'intervention extérieure. Il s'agit donc bien d'une définition négative de la souveraineté, miroir inversé de la souveraineté positive européenne chez Jackson. Cette dernière s'appuie sur une autodétermination définie comme « *the right of black Africans to have a government of their own race within the inherited framework of the ex-colonial state* »¹¹³. Le cadre d'expression de la souveraineté est donc exogène, alors que selon Jackson il est le fruit de l'histoire endogène en Europe (caractérisée par une souveraineté positive).

¹⁰⁹ Robert H. Jackson, *Quasi-states: sovereignty, international relations, and the Third World*, Cambridge studies in international relations 12 (Cambridge [England] ; New York: Cambridge University Press, 1990), p1

¹¹⁰ Voir notamment les notes 41 et 58 dans Robert H. Jackson, « Negative Sovereignty in Sub-Saharan Africa », *Review of International Studies* 12, n° 4 (octobre 1986): 247-64

¹¹¹ Cité dans Jackson, p254.

¹¹² Jackson, p257.

¹¹³ Jackson, p254.

Du fait de sa source exogène la souveraineté négative est selon Jackson morale et non empirique, c'est-à-dire qu'elle ne repose pas sur des éléments tangibles contrairement à la souveraineté positive européenne, qui s'appuierait sur l'élément wébérien de monopole de la violence légitime. Les États africains seraient en fait "*exceedingly marginal in substance and capability*"¹¹⁴.

Le précepte utilisé par Jackson et dont se servira Clapham à sa suite est de considérer que les règles déterminent les comportements des États dans le système international. De manière singulièrement intéressante au regard des débats contemporains sur le décentrement des Relations Internationales, Jackson en 1990 souligne bien que la science politique telle qu'elle s'applique sur les États occidentaux n'est pas valable pour les États récemment décolonisés : "*this book is about a version of the sovereignty game that has been instituted since about 1960 primarily to incorporate a multitude of new and often very weak states into the international community. The rules of this novel game are significantly different from those which existed previously. And to understand this game in terms of the old rules can lead to misunderstanding*"¹¹⁵.

En parlant de "*quasi-state*" cependant, Jackson prend bien comme référent le modèle westphalien d'État, soulignant le caractère incomplet des États africains. Dans l'expression, le « *state* » renvoie à l'idéal-type wébérien d'État, alors que le « *quasi* » se réfère à ce qu'observe empiriquement Jackson en Afrique. Il s'agit bien d'une invention, selon le vocabulaire que nous employons depuis le début de ce travail, car elle cible spécifiquement les États en Afrique ou dans les pays dits en développement. Or, par définition un idéal-type ne correspond pas à une réalité empirique, il ne fournit qu'un cadre pour comprendre cette dernière. Tous les États sont donc intrinsèquement des « *quasi-states* », pas simplement les États africains, si le point de référence est un idéal-type. L'invention internationaliste ici consiste à associer les États africains spécifiquement au vocable de « *quasi-state* », d'incomplétude, en opposition symétrique à des États occidentaux « complets », qualifiés simplement de « *state* », sans particule. Cette non-conformité des États africains à un modèle étatique préexistant comme essence de ces États voire comme principe actif se retrouve dans les autres travaux de Jackson dont l'influence est majeure sur les internationalistes des années 1980 et 1990.

¹¹⁴ Jackson, p257.

¹¹⁵ Jackson, *Quasi-states.*, p4

Le « *quasi-state* » de Jackson est un État dont l'existence est principalement juridique et dont la légitimité s'appuie essentiellement sur sa reconnaissance internationale. Il insiste cependant pour préciser que son objet n'est pas la politique étrangère de ces quasi-États ou leurs pratiques diplomatiques. L'approche de Jackson s'inspire de l'école anglaise des Relations Internationales, notamment de Martin Wight et Adam Watson et leur concept de « société internationale » ainsi que leur définition des institutions. C'est par ce prisme que Jackson prétend approcher les relations internationales africaines, se détachant par-là du paradigme réaliste qui repose essentiellement sur les intérêts des États compris comme la maximisation de la puissance.

Où est le Sénégal dans ces réflexions ? Le Sénégal existe dans les travaux de Jackson et Rosberg, d'abord décrit comme un système oligarchique dominé par la personnalité de Senghor : “*where regimes are primarily oligarchic – such as Léopold Sédar Senghor’s Senegal*”¹¹⁶ ; “*Senghor’s sagacious rule in Senegal*”¹¹⁷, puis plus souvent présenté comme une exception démocratique sur le continent : “*in Senegal, the only French-speaking African country with any tradition of democracy, a more unusual liberalization occurred*”¹¹⁸ ; “*In contrast, Senegal is perhaps the most authentic plural democracy in tropical Africa*”¹¹⁹; “*Senegal is the unique case of an African country that has been liberalized and democratized, by two exceptional rulers, without violence or external intervention*”¹²⁰ ; “*Senegal is a fascinating experiment in moving from a party monopoly to a multi-party state*”¹²¹. Chez les deux auteurs, le Sénégal constitue une extrémité du spectre du niveau de complexité de l'État : « *from sophisticated Senegal to remote and vacuous Chad* »¹²². Le Sénégal est très peu mentionné dans les autres travaux de science politique depuis les années 1960, l'exception notable de l'émergence des études sur les politiques économiques à la fin des années 1970, où le Sénégal intéresse les politistes du fait des relations entre les marabouts et la production de l'arachide¹²³.

Le Ghana apparaît bien plus souvent dans la littérature, principalement anglophone et donc plus encline à traiter d'un cas d'étude issu d'une ancienne colonie britannique. Par

¹¹⁶ Jackson et Rosberg, « Why Africa's Weak States Persist », p7.

¹¹⁷ Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg, « Personal Rule: Theory and Practice in Africa », *Comparative Politics* 16, n° 4 (juillet 1984): 421, p433.

¹¹⁸ Jackson et Rosberg, « Democracy in Tropical Africa », p299.

¹¹⁹ Jackson et Rosberg, p302.

¹²⁰ Jackson et Rosberg, p302.

¹²¹ Jackson et Rosberg, « Personal Rule », p439.

¹²² Jackson, « Negative Sovereignty in Sub-Saharan Africa », p256.

¹²³ Robert H. Bates, « People in Villages: Micro-Level Studies in Political Economy », *World Politics* 31, n° 1 (octobre 1978): 129-49, p132

ailleurs, le Ghana devient indépendant dès 1957 et son premier président met en place une politique volontariste et clivante, ce qui fournit des prises pour les chercheurs en science politique. Le Ghana devient vite un cas d'étude récurrent pour l'analyse de la place des militaires dans les gouvernements post-coloniaux, ce qui s'accélère après le premier coup d'État de février 1966 au cours duquel Kwame Nkrumah est renversé¹²⁴. Les thématiques qui structurent le champ de la science politique dans les années qui suivent se forment également entre les années 1960 et 1980 et le Ghana le met en lumière pour ce qui concerne l'influence de l'aide au développement¹²⁵ ou les relations entre autorités « modernes » et autorités « traditionnelles »¹²⁶. Jackson et Rosberg voient dans le Ghana un pays où « *corruption has been virtually a 'way of life'* »¹²⁷ ;

Le Sénégal et le Ghana « existent » donc plutôt tôt dans la littérature scientifique et leurs cas sont individualisés, à rebours d'une lecture totalisante du continent telle qu'elle peut être parfois décriée. Mais il convient d'aller plus loin ici. Si les deux pays ne procèdent pas d'une « invention internationaliste » de la même nature que celle que nous mentionnions plus haut, ils ne s'intègrent pas moins dans une discussion académique distante de ce qui est étudié. Les thématiques abordées le sont ainsi surtout par leur intérêt disciplinaire, plus que pour leur intérêt empirique : si le rôle des militaires est intéressant pour les politistes spécialisés sur le Sénégal dans les années 1970, c'est parce que les militaires sont un objet d'étude important chez les spécialistes du Ghana et du Nigeria et que son étude permet de constituer une accumulation de connaissances dans la science politique sur ce sujet.

Les textes sur le Ghana et le Sénégal à partir des années 1960 ne sont pas aussi cadrés par ceux qui les ont précédés, contrairement aux travaux moins empiriques sur les relations internationales en Afrique à cette période, mais leurs interlocuteurs sont bien situés dans les universités américaines et aucun dialogue n'est alors envisagé avec les recherches produites directement sur le continent. Il en résulte une distanciation vis-à-vis de ce qui est étudié (par exemple le rôle politique des militaires) et une abstraction des sujets pour faciliter un dialogue avant tout disciplinaire (avec la science politique et plus précisément la Politique Comparée dans ce cas-là), plutôt que destiné à une meilleure compréhension empirique de ce qui se passe au Sénégal et au Ghana. L'abstraction des États africains qui est produite, et en

¹²⁴ Edward Feit, « Military Coups and Political Development: Some Lessons From Ghana and Nigeria », *World Politics* 20, n° 2 (janvier 1968): 179-93.

¹²⁵ Ronald T. Libby, « External Co-Optation of a Less Developed Country's Policy Making: The Case of Ghana, 1969-1972 », *World Politics* 29, n° 1 (octobre 1976): 67-89.

¹²⁶ Apter, « The Role of Traditionalism in the Political Modernization of Ghana and Uganda ».

¹²⁷ Jackson et Rosberg, « Personal Rule », p434.

particulier du Sénégal et du Ghana, est le fruit du contexte de circulation des œuvres mentionnées. Bien que d'une nature différente de celle de l'Afrique présentée plus haut, il existe donc bien une « invention » du Sénégal et du Ghana dans la science politique américaine telle qu'elle est produite dans les années 1960.

Plusieurs littératures prennent donc forme au lendemain des indépendances africaines de la vague des années 1960. Dans l'ensemble, les travaux académiques suivent les directions empruntées dans les décennies précédentes, en particulier pour ce qui concerne la marginalisation de la *Howard School* et des réflexions non-américaines ou non-européennes. Alors qu'au début des années 1960 le comportement des États africains dans l'espace mondial est étudié pour ce qu'il est, son traitement change radicalement dans les années 1970, moment d'invention de l'Afrique dans la littérature internationaliste. Cette invention se fait en miroir négatif vis-à-vis des grandes puissances de l'espace mondial, dans un mouvement de co-constitution : en présentant l'Afrique comme la négation des grandes puissances, ces dernières dressent leurs propres contours et se définissent elles-mêmes. Le concept de souveraineté négative est emblématique de ce miroir négatif. Son influence se remarque jusqu'à aujourd'hui de plusieurs manières qui se donnent à voir dans les usages du concept d'extraversion et le modèle de l'*omnipotent African executive*.

C Des modèles théoriques limités dans l'étude des politiques étrangères en Afrique

Au lendemain des indépendances, les textes académiques publiés s'inspirent largement d'une science politique wébérienne avec des réflexions sur la nature de l'État dans les nouveaux contextes post-coloniaux. En Relations Internationales, ces États sont alors normativement comparés à l'idéal-type wébérien, ce qui fait insister les travaux à leur sujet sur les faiblesses et les manquements des nouveaux États sans les prendre pour ce qu'ils sont¹²⁸. La science politique contemporaine de l'Afrique s'inscrit largement dans cet héritage,

¹²⁸ C'est par exemple la critique que Grovogui propose au travail de Robert Jackson : Siba N'Zatioula Grovogui, *Sovereigns, quasi sovereigns, and Africans: race and self-determination in international law*, Borderlines, v. 3 (Minneapolis, Minn: University of Minnesota Press, 1996).

avec l'État « garde-barrière » de Frederick Cooper¹²⁹, le « *shadow state* » de William Reno¹³⁰, « l'État failli » de William Zartman¹³¹, entre autres.

Plusieurs modèles théoriques dominent la littérature de science politique aujourd'hui pour expliquer le comportement des États africains sur la scène internationale, et s'inscrivent plus ou moins fortement dans la continuité des travaux que nous avons identifiés jusqu'à présent¹³². Nous en discutons trois dans cette partie : la théorie de l'extraversion, la théorie du *regime survival*, et le modèle du dirigeant africain omnipotent.

a) La théorie du *regime survival*

Christopher Clapham, dans *Africa and the International System : The Politics of State Survival* reprend l'analyse de Robert Jackson sur de nombreux points, en l'intégrant dans une réflexion plus approfondie sur les formes et manifestations de la souveraineté nationale et en prenant du recul sur l'Afrique comme miroir négatif de l'Europe en Relations Internationales. Réaction aux textes antérieurs considérant que l'Afrique avait une position marginale et passive dans le système international, Clapham étudie la structure des États africains définis comme tels par leur reconnaissance dans le système international plutôt que par leurs capacités propres (sur ce point il ne diffère pas de la lecture de Jackson). Selon lui, leur souveraineté ne repose pas sur une adhésion populaire ou sur une autorité exercée sur la population mais viendrait de l'extérieur, du fait de l'acceptation des autres États dans leurs cénacles (Assemblée Générale des Nations Unies en particulier). Pour Clapham il suffit donc pour être un État de contrôler le bâtiment le plus important de la capitale pour recevoir la lettre d'invitation à l'AG de l'ONU (ce qu'il appelle une « souveraineté de la boîte aux lettres »). Cette politique de survie grâce à la reconnaissance extérieure est d'autant plus

¹²⁹ Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, 2012.

¹³⁰ William Reno, *Corruption and state politics in Sierra Leone*, African studies series 83 (Cambridge [England] ; New York: Cambridge University Press, 1995).

¹³¹ W. Zartman, "African Regional Security and Changing Patterns of Relations", in Edmond J. Keller, Donald S. Rothchild, et University of California Institute on Global Conflict and Cooperation, éd., *Africa in the new international order: rethinking state sovereignty and regional security* (Boulder, Colo: Lynne Rienner Publishers, 1996).

¹³² Pour une lecture généraliste des États post-coloniaux en Afrique, voir par exemple E. Harsh, "African States in Social and Historical Context", *Sociological Forum*, Vol.12, Num. 4, 1997; C. Clapham, "Rethinking African States", *African Security Studies*, Vol. 10, Num. 3, 2001, or P. Englebert, "Feature Review: The Contemporary African state: Neither African nor state", *Third World Quarterly*, Vol. 18, Num. 4, 1997, et pour des recensions spécifiques du travail de J. F. Bayart *The State in Africa, Politics of the Belly*, see C. Clapham, "Review: The "Longue Durée" of the African State", *African Affairs*, Vol. 93. Num. 372, 1994, et T. Young, "Review Article: The State and Politics in Africa", *Journal of Southern African Studies*, Vol. 25, Num. 1, 1999

facilité dans un contexte de Guerre Froide où les deux grandes puissances cherchent des appuis sur le continent.

Cette lecture explique le maintien des frontières coloniales au lendemain des indépendances : ce sont précisément ces frontières qui sont la source de la reconnaissance internationale des nouveaux États africains, le territoire vient avant la nation dans ce cas. Sur ce point Clapham s'inscrit largement dans la branche « orthodoxe » de la littérature en science politique africaniste que nous avons identifiée jusqu'à présent : avant lui, un des piliers de la théorie du *personal rule* de Jackson et Rosberg est en effet de considérer que la souveraineté « empirique » est de peu de poids dans les États africains, la souveraineté étant essentiellement juridique et de façade. Clapham est cependant plus nuancé dans l'ouverture de son travail car il n'associe pas directement l'Afrique au désordre ou à un dysfonctionnement : les États africains sont bien selon lui des États « faibles » mais ils ne sont pas exceptionnels sur la scène internationale, et ne sont pas à la marge pour autant car la faiblesse caractérise en fait la majorité des États dans le monde. Si sur le fond les postulats de Jackson et de Clapham ne sont pas si différents (Clapham reprend d'ailleurs la taxinomie de souveraineté négative et positive de Jackson), cette évolution dans l'ouverture des travaux inscrit le travail de Clapham dans une nouvelle génération d'approches scientifiques de l'Afrique dans les relations internationales.

Par ailleurs, alors que Jackson s'inscrivait dans un dialogue politiste plutôt proche de la Politique Comparée, Clapham s'inscrit résolument dans une discussion de Relations Internationales. Il s'agit d'analyser la formation d'un système international africain, dans la lignée de ce qui avait été entrepris à la fin des années 1960 par William Zartman¹³³ et Larry Bowman¹³⁴. Tout comme Jackson avant lui Clapham aborde la question de la forme des États africains, mais il se base plutôt sur les théories de Barry Buzan de l'État comme un construit, qui repose sur une idée¹³⁵ sur laquelle est basée sa légitimité (Clapham reprend aussi plus loin la lecture de Buzan en termes de complexes de sécurité, elle-même proche du travail de Zartman). Ce cheminement intellectuel ne l'empêche pas d'arriver à des conclusions fort peu éloignées de celles de Jackson sur le rôle des personnalités dirigeantes dans la conduite des politiques étrangères en Afrique. À la lumière des travaux plus récents de science politique

¹³³ Zartman, « Africa as a Subordinate State System in International Relations ».

¹³⁴ Bowman, « The Subordinate State System of Southern Africa ».

¹³⁵ « L'idée de l'État » étant une des composantes de cet État, qui n'a pas seulement une réalité matérielle, ce qui a des conséquences importantes en termes de définition de sa sécurité, voir en particulier Buzan, *People, states, and fear*.

comme ceux de Robert Bates¹³⁶, Clapham rajoute que les régimes post-coloniaux font le choix de maintenir l'orientation de leur économie vers l'exportation d'une monoculture non-vivrière (le cacao ou l'arachide par exemple pour le Ghana et le Sénégal). En conséquence, pour Clapham, ce choix redouble la dépendance des régimes africains vis-à-vis de leur environnement extérieur (concernant les exportations et la reconnaissance internationale comme État).

De manière intéressante, et constituant à la fois une rupture avec les théories de Jackson, mais un rapprochement avec les théories produites immédiatement après les indépendances, Clapham prend le temps de considérer les relations qu'entretiennent les nouveaux États africains entre eux. Il s'éloigne en cela de la lecture en termes de miroir négatif de l'Europe, et son analyse s'intéresse aux États africains pour eux-mêmes, pas pour définir en retour les États européens. Clapham identifie le rôle de la solidarité dans cet ordre international africain tel qu'il existe entre les années 1960 et les années 1990 : les régimes se soutiennent si besoin, et l'OUA qui organise les relations internationales sur le continent est plus rassurante qu'effrayante à leur propos en protégeant la définition juridique de l'État en Afrique plutôt que sa définition empirique.

Pour Clapham, la dégradation des termes de l'échange renforce la double dépendance des États africains vis-à-vis de l'extérieur, et conduit à la mise en place des programmes d'ajustement structurels dans les années 1980. En plus des anciennes puissances coloniales et des superpuissances américaine et soviétique, un autre type d'acteur exogène intervient sur le continent désormais avec les institutions financières internationales. Dans l'analyse de Clapham ces interventions exogènes s'intègrent dans les stratégies des régimes africains qui ne sont pas passifs dans leur mise en dépendance.

¹³⁶ Robert H. Bates, *Markets and States in Tropical Africa: The Political Basis of Agricultural Policies*, Updated and expanded, with a new preface, California Series on Social Choice and Political Economy (Berkeley, Calif.: Univ. of California Press, 2014), p85

La détérioration des termes de l'échange et les programmes d'ajustement structurel (PAS)

Au lendemain des indépendances, certains dirigeants africains font le choix de poursuivre la politique agricole menée avant eux par les autorités coloniales, de promotion de produits d'exportation. Au Sénégal, ce produit est l'arachide, dont la gestion est en partie assurée par les marabouts (la brisure de riz consommée dans les milieux urbains est importée d'Indochine)¹³⁷, et au Ghana il s'agit du cacao, où les autorités « traditionnelles » (c'est-à-dire locales et parallèles voire concurrentielles aux représentant de l'État central) jouent un rôle important.

Si cela permet de maintenir dans un premier temps des exportations importantes sans restructurer le modèle de production, rapidement le prix de ces deux produits diminue drastiquement. Malgré un accroissement important de la production, les ressources tirées de ces exportations diminuent, ce qui correspond à la dynamique de la détérioration des termes de l'échange, que le président sénégalais Léopold Sédar Senghor n'a de cesse de dénoncer dans ses discours internationaux dans les années 1970. Parallèlement, aucun autre secteur de l'économie sénégalaise ne peut prendre le relai de l'arachide dans la production et la croissance économique.

Les PAS sont proposés par le directeur de la Banque Mondiale Robert MacNamara et élaborés à partir du rapport *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa* plus connu sous le nom de Rapport Berg, en 1981. Il s'agit de remédier à l'endettement des États africains, résultat selon les institutions financières internationales d'une demande nationale artificiellement soutenue par des salaires élevés et des prix subventionnés. Le Sénégal signe un accord de facilité de trois ans avec le FMI dès 1980, puis un autre de 18 mois en 1985.

Les PAS contribuent à accroître l'inflation dans les pays qui appliquent les mesures demandées, ce qui a pour effet mécanique de réduire la dette mais également d'augmenter le coût des importations et de réduire les ressources tirées des exportations. Si le problème de la dette est allégé, la situation économique des pays concernés ne s'est donc pas améliorée pour autant car la dégradation des termes de l'échange s'est accrue. La page des PAS dans les relations internationales en Afrique est considérée comme tournée avec le sommet de La Baule de juin 1990, qui remplace par une conditionnalité politique la conditionnalité économique qui prévalait dans les années 1980.

En plus de leur composante économique, les PAS ont eu des conséquences politiques importantes sur les pays concernés. Au Ghana par exemple, alors que Jerry Rawlings avait pris le pouvoir avec un programme d'orientation marxiste, cet élément passe au second plan lorsque les institutions financières internationales entrent au Ghana.

Ils ont aussi contribué à façonner un imaginaire fort sur le continent, comme en témoigne le film *Bamako*, d'Abderrahmane Sissako, mettant en scène le procès par l'Afrique des institutions financières internationales.

¹³⁷ Gilles Duruflé, *L'ajustement structurel en Afrique: Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar*, Les Afriques (Paris: Karthala, 1988).

Le cœur de l'argument de Clapham dans *The Politics of State Survival*, qui le distingue des auteurs de la génération qui le précède, est de considérer que ces stratégies ne sont pas simplement dictées par les contraintes qui s'exercent sur les régimes en Afrique. Les régimes mettent bien en place des stratégies pour détourner les contraintes internationales et se maintenir au pouvoir, parfois au prix de leur diversification artificielle (notamment après les nouvelles conditions posées par le sommet de La Baule en 1990).

Alors que Jackson proposait une forme unique de souveraineté en Afrique basée sur la reconnaissance juridique et sur aucune réalité empirique (symptomatique d'une lecture en termes de miroir négatif qui a tendance à uniformiser l'analyse du politique en Afrique), Clapham propose une nouvelle forme de légitimité basée sur la lutte anticoloniale, notamment dans les années 1970 et 1990. Cette approche permet d'intégrer dans l'analyse la souveraineté dans les régimes ayant nouvellement acquis leur indépendance : la lutte donne le droit de la possession (*ownership*) de l'appareil étatique¹³⁸. Ce que Clapham entend ici, c'est que la construction de l'État en Afrique influence la forme de sa politique étrangère (dont l'invariant selon lui est la quête de la survie du régime, ce qui correspond somme toute à une analyse réaliste classique en Relations Internationales). Nous reprenons cet élément pour notre travail : les projets de construction nationale de Senghor et de ses successeurs ont eu des conséquences sur la politique étrangère de l'État au Sénégal. Ce constat implique de prendre au sérieux leurs idées et leurs trajectoires politiques, ce qui a plutôt été marginalisé jusqu'à présent dans l'étude des relations internationales africaines.

En prolongeant les réflexions de Jackson, Christopher Clapham s'inscrit aussi dans un processus d'invention internationaliste de l'Afrique, et dans la constitution d'une bibliothèque exogène au continent. Le concept de *regime survival* tente de saisir les stratégies d'interaction de la part des régimes en Afrique avec le reste du monde. Analytiquement, Clapham s'inscrit dans un héritage jacksonien, qu'il fait évoluer en insistant sur le caractère non-passif des acteurs africains. Il fait également l'effort de réintégrer l'étude des comportements africains dans un contexte mondial non seulement de Guerre Froide (qu'il ne réduit pas aux interventions des deux superpuissances) mais aussi de prise d'importance des institutions financières internationales comme le FMI et la Banque Mondiale.

¹³⁸ Comme c'est expliqué en détail dans le chapitre 9 « The international politics of insurgency » de Clapham, *Africa and the international system*, 1996.

En partant du point de vue des États africains pour expliquer leur positionnement sur la scène internationale, le travail de Clapham est original dans la littérature de Relations Internationales des années 1990. Il ne se satisfait pas de la souveraineté juridique comme seule forme de souveraineté sur le continent, contrairement à ce que proposait Jackson. Clapham propose notamment une légitimation qui repose sur la lutte pour l'indépendance, en particulier pour ce qui concerne les régimes issus d'une insurrection tardive, contre le Portugal ou contre les régimes blancs en Afrique du Sud ou en Rhodésie du Sud.

Depuis la fin des années 1960 la littérature de science politique sur l'Afrique accorde donc tout de même une certaine place à l'agencéité des acteurs africains, contrairement à ce qui est parfois avancé dans la littérature plus récente. De Jackson à Clapham en passant par Zartman, ce sont bien les régimes ou leurs dirigeants individuels qui organisent l'intégration du continent dans le reste du monde. Mais en se répondant à eux-mêmes ces textes finissent par ne voir qu'une partie de la situation, et inventent à leur tour une Afrique dans le système international. Bien que faisant entrer la littérature sur les relations internationales en Afrique dans une nouvelle génération Clapham n'échappe pas à ce processus d'invention. C'est le cas non seulement du fait des textes avec lesquels il dialogue (très peu de références africaines sont par exemple mentionnées) mais aussi du fait du contenu de sa théorie du *regime survival*. En ce sens, la théorie du *regime survival* reste un modèle limité pour comprendre l'insertion contemporaine du continent africain dans l'espace mondial.

b) La théorie de l'extraversion

La théorie de Clapham s'inscrit dans un contexte plus large de renouvellement profond de l'étude de l'État en Afrique dans les années 1990. Jean-François Bayart propose un modèle très proche dans *L'État en Afrique* avec la théorie de l'extraversion. Les deux auteurs cherchent à banaliser l'étude du continent, jusqu'à présent considéré comme exceptionnel et marginal par rapport au reste du monde. Surtout, Bayart, Clapham et une grande partie des auteurs à leur suite rejettent une lecture passive de l'Afrique dans les relations internationales. Ils s'opposent ainsi aux lectures dépendantistes à tendance marxiste importantes dans les années 1970. Selon Bayart, il s'agit de « *penser des politiques de mise en dépendance sans être dépendantiste* »¹³⁹.

¹³⁹ Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale* 5, n° 1 (1999): 97-120, p119

Ces lectures sont originales car elles prétendent déjà proposer une interprétation des relations internationales africaines qui ne serait pas prisonnière des cadres théoriques traditionnels plutôt pensés pour les grandes puissances, sans pour autant verser dans un exceptionnalisme propre au continent. Bayart attache une importance toute particulière à l'importance de l'histoire dans sa démonstration. Les autres auteurs prétendent également remonter plus loin que la décolonisation pour étudier les relations internationales africaines mais en réalité ils dépassent rarement la déclaration d'intention en introduction ou au premier chapitre.

L'État en Afrique est publié en 1989 chez Karthala. Le livre approfondit les thèses développées par Bayart dans *L'État au Cameroun*¹⁴⁰ et sera complété en 1999 par un article dans *Critique Internationale*, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion ». Une forme remaniée de l'article a depuis été intégrée dans la préface de *L'État en Afrique*, sous le titre de « L'historicité de l'État importé ». À l'époque de la publication de *L'État en Afrique*, Bayart est déjà une figure importante des études africaines en France, comme membre fondateur de la revue *Politique Africaine*¹⁴¹ qui cherchait alors à prendre de la distance par rapport aux analyses traditionnelles du continent.

Le contexte de publication de ces travaux est une critique des théories de la modernisation et de celles de la dépendance¹⁴² auxquelles il est opposé une approche « par le bas » et « routinière » (dans le sens d'une banalisation, que nous reprenons à notre compte ici) du politique en Afrique. Bayart rejette l'idée d'une coupure entre l'Afrique et le reste du monde à la manière de ce que nous avons présenté dans la partie précédente, d'où son insistance sur l'ouverture au monde du continent comme mode de rapport de ce dernier à son environnement, et sur les facteurs endogènes au continent dans l'explication de ses problématiques contemporaines.

Ces éléments de contexte de la théorie de l'extraversion de Bayart doivent nous rappeler qu'en plus des réalités objectives qu'il mentionne dans son travail, ses orientations sont aussi déterminées par les littératures avec lesquelles il discute. La décontextualisation de

¹⁴⁰ Jean-François Bayart, *L'État au Cameroun*, 2. Aufl (Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1984).

¹⁴¹ En 2021, deux numéros spéciaux célèbrent les 40 ans du journal et reviennent sur son histoire, voir notamment Jean Copans, « Politique africaine : la naissance heureuse d'une sociabilité scientifique inédite : », *Politique africaine* n° 161-162, n° 1 (7 juin 2021): 33-55.

¹⁴² Et notamment les théories de la dépendance telles qu'elles sont formulées dans Rodney, *How Europe underdeveloped Africa*; Immanuel Maurice Wallerstein, *Africa: the politics of independence and unity*, Bison Books ed (Lincoln: University of Nebraska Press, 2005), ou S. Amin, "Development and Structural Change: The African Experience, 1950-1970", *Journal of International Affairs*, Vol. 24, Num. 2, 1970

son travail dans les usages contemporains qui en sont faits en est rendue d'autant plus dommageable. Par ailleurs, cette attention au contexte d'énonciation des théories de Bayart nous permet de mieux réaliser les caractéristiques du contexte contemporain : en 1989 comme aujourd'hui, la question de « l'agentivité » des acteurs africains est au cœur des préoccupations académiques.

Le concept d'extraversion tel qu'utilisé dans ces travaux domine aujourd'hui largement les études francophones des comportements des États africains sur la scène internationale. Paradoxalement, si l'extraversion et l'attention portée au quotidien du politique en Afrique sont largement reprises aujourd'hui, d'autres composantes de son approche comme l'attention à l'historicité des sociétés sont beaucoup moins mobilisées, en particulier dans les Relations Internationales.

Le résultat est que la théorie de l'extraversion est aujourd'hui mobilisée dans une partie dominante des productions de science politique sur l'Afrique, y compris dans les Relations Internationales, sans recul critique ou contextualisation. Ces usages constituent le plus souvent une mobilisation simplifiée de l'approche de Bayart, ce qui en limite leur portée : alors que les travaux de Bayart sont largement informés par l'histoire et mobilisent l'histoire non comme réservoir d'exemple mais comme outil de démonstration, les études mentionnées ici ne prêtent qu'une légère attention aux manifestations historiques de ce qu'ils étudient. Une conséquence est qu'aucun changement important n'a été apporté à la théorie de Bayart depuis 1989 alors que le positionnement des États africains sur la scène internationale n'est plus le même.

c) Un recul critique inégal dans les usages récents de la théorie de l'extraversion en Relations Internationales

Les stratégies d'extraversion telle que décrites par Bayart en 1989 peuvent dans certains cas encore exister empiriquement aujourd'hui, mais il nous semble que l'extraversion constitue plutôt une boîte à outils utile pour les chercheurs africanistes quel que soit leur objet d'étude, et non une proposition théorique tirée d'une observation empirique actualisée. La théorie de l'extraversion est plutôt facilement compréhensible et on en trouve des illustrations régulièrement dans l'actualité internationale (et pas simplement africaine), ce qui explique sa popularité jusqu'à aujourd'hui. La génération d'africanistes actuelle a aussi été formée à

l'aune de la théorie de l'extraversion, ce qui explique son usage si systématique et ses capacités de reproduction.

En conséquence, les mobilisations actuelles de la théorie de l'extraversion ne prennent en général que très peu de recul critique, et l'appliquent sans questionnement. Dans certains cas, la théorie de l'extraversion est mobilisée comme suit :

*“Most African countries [...] also engage in foreign relations based on seeking the patronage of rich countries, offering diplomatic allegiance and strategic benefits in exchange for resources, political support, and non-interference in domestic affairs. More specifically, as Jean-Francois Bayart has identified and articulated, historically most African governments have gained, consolidated, or maintained their power and resources by following policies of ‘extraversion’. According to this hypothesis, African ruling elites employ their dependent relationship with the external world to appropriate resources and authority in order to establish or reinforce their power over domestic competitors. In the course of history, such strategies of extraversion have included the domestic instrumentalization by some elites of slavery, colonization, development aid, commodity exports, structural adjustment programmes, and more”.*¹⁴³

Ce qui est retenu du travail de Bayart dans *L'État en Afrique* et « L'Afrique et le monde » tel qu'il est mobilisé en Relations Internationales est plutôt sa conclusion que la démonstration qui la précède. Une lecture des usages récents de la théorie de l'extraversion dans l'étude du politique en Afrique montre que sur huit articles publiés entre 2017 et 2019 dans des revues à comité de lecture anglophones et spécialisées sur l'Afrique, un seul prend le temps de définir et de critiquer la théorie de Bayart¹⁴⁴, les autres se contentent de citer directement l'article de *Critique Internationale* de 1989. Par ailleurs, la théorie est utilisée dans des contextes aussi différents que la sécurité, les mobilisations liées au travail du sexe, le football, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Mauritanie. Non seulement l'extraversion est

¹⁴³ C. Peiffer et P. Englebert, « Extraversion, Vulnerability to Donors, and Political Liberalization in Africa », *African Affairs* 111, n° 444 (1 juillet 2012): 355-78, p361

¹⁴⁴ Maxime Ricard, « Historicity of Extraversion in Côte d'Ivoire and the 'Post-Conflict' », *Journal of Contemporary African Studies* 35, n° 4 (2 octobre 2017): 506-24, p507

très peu contextualisée dans sa présentation par les auteurs des articles, mais très rarement les conclusions des articles servent à la compléter : il s'agit surtout d'explorer les potentielles applications de la théorie de l'extraversion.

L'engagement de la théorie de l'extraversion de Bayart nous semble justifié en Relations Internationales car sa théorie participe d'une discussion plus large sur la circulation des modèles étatiques et sur les modalités *d'appropriation* de ces modèles dans les contextes non-occidentaux et en particulier africains. La discussion entre Bayart et Badie sur la greffe de l'État ou son importation nous semble refléter certains points de divergence entre le transfert et l'appropriation.

d) Les limites de la théorie de l'extraversion à la lumière d'un cas sénégalais

Le Sénégal est régulièrement mobilisé comme prototypique des stratégies d'extraversion des États africains en général, y compris dans ses relations internationales. C'est par exemple le cas pour illustrer les forts liens gardés avec l'ancienne métropole coloniale depuis l'indépendance : Dahou et Foucher écrivent « *l'État sénégalais est né, comme les autres États africains, de l'extraversion* »¹⁴⁵ en citant l'article de Bayart dans *Critique Internationale*. Si cette affirmation n'est pas empiriquement fausse, se contenter d'une lecture en termes d'extraversion nous fait passer à côté d'autres facteurs importants dans la détermination de la politique étrangère du pays et d'autres mécanismes expliquant le comportement du Sénégal sur la scène internationale.

Les facteurs internes sont souvent mis de côté dans cette analyse. Par exemple les réformes libérales de 1974 au Sénégal sont parfois comprises comme une réponse aux exigences françaises et des institutions internationales de démocratisation, de même que les réformes libérales des années 1980. Mais d'autres dynamiques viennent aussi expliquer ces réformes et leur structure.

La théorie de l'extraversion est aujourd'hui beaucoup utilisée dans le domaine des études de sécurité, notamment pour ce qui concerne le Sahel. Des régimes comme celui d'Idriss Déby au Tchad, Mahamadou Issoufou au Niger, ou Ibrahim Boubacar Keïta au Mali (tous trois ne sont plus au pouvoir aujourd'hui) étaient décrits comme faisant le minimum d'efforts dans la lutte contre les groupes djihadistes pour maintenir un soutien international,

¹⁴⁵ Tarik Dahou et Vincent Foucher, « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive: « Sopi » or not « sopi »? », *Politique africaine* 96, n° 4 (2004): 5-21, p11.

comme à travers le G5 Sahel. Avec l'annonce récente du retrait du Mali du G5 Sahel, des observateurs constataient que le pays conserverait les bases militaires dont l'installation a été financée par les bailleurs de fond internationaux. Si ces analyses sont nombreuses, il faut cependant relativiser leur importance car d'autres lectures se font entendre également sur le Sahel, avec une approche historique ou une lecture critique des théories dominantes.

Une limite de la théorie de l'extraversion dans son usage contemporain est qu'elle vient souvent arrêter l'analyse là où l'extraversion est constatée, car elle est considérée comme une explication satisfaisante. Quelles sont les limites de son application à l'étude de la diplomatie sénégalaise ? La théorie de Bayart a été publiée en 1989 et 1999, et alors qu'elle a connu de nombreuses applications à des cas très divers, elle a très peu changé sur le fond. En revanche, la diplomatie sénégalaise n'a plus du tout la même forme aujourd'hui comparée aux années 1990.

Dans les institutions internationales, le Sénégal est considéré comme un acteur important, qui mobilise une diplomatie normative (plutôt que coercitive) de poids. C'est sur la mise à l'agenda de certaines thématiques comme la paix, le développement, ou une meilleure représentation du continent africain dans les organisations et forums internationaux (Conseil de Sécurité, G20) que le Sénégal joue pour accroître son influence. Le pays insiste sur ses capacités de médiation et ses propres caractéristiques institutionnelles, liées à son gouvernement civil depuis l'indépendance (sans coup d'État militaire ayant abouti) et à l'alternance politique telle qu'elle existe depuis 2000 (l'opposition plurielle est acceptée depuis les années 1980, elle était organisée par le pouvoir et limitée à trois partis depuis 1974)¹⁴⁶. Le présidence de l'OUA par le Sénégal entre février 2022 et février 2023 illustre parfaitement cet engagement dans la médiation des conflits internationaux et en particulier africains.

Depuis 1964, la politique étrangère du Sénégal a eu des formes plurielles impliquant des institutions autres que le palais présidentiel. Ces caractéristiques sont très peu prises en considération par les approches en termes d'extraversion ou de *regime survival*, qui ont tendance à homogénéiser les mécaniques de prises de décision. Par ailleurs, à la manière de la théorie réaliste des Relations Internationales elles appréhendent les politiques étrangères à l'aune des intérêts supérieurs des États (cette fois non formulés en termes de maximisation de

¹⁴⁶ M. Bodian, C. Lena Kelly, "Senegalese Foreign Policy: Leadership Through Soft Power from Senghor to Sall", in Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions* (New York, NY: Springer Berlin Heidelberg, 2017), p327

la puissance mais en termes de captation d'une rente extérieure). Ces approches ne mobilisent pas dans leur démonstration la formation des diplomates par exemple, ou leur trajectoire individuelle plus généralement.

Dans d'autres cas, la théorie de l'extraversion se montre limitée dans l'explication qu'elle peut apporter, par exemple avec la création de chambres africaines extraordinaires pour mener à son terme le jugement de l'ancien dictateur Tchadien Hissène Habré. De même, la théorie de l'extraversion fonctionne très peu pour expliquer l'intervention sénégalaise à la faveur de l'opposant Adama Barrow en décembre 2016 accélérant le départ du dictateur gambien Yahya Jammeh¹⁴⁷.

Il est intéressant également de relever que les théorisations de la politique étrangère du Sénégal, notamment celles en termes de cercles concentriques (cette formulation n'est pas une spécificité sénégalaise mais l'expression a été employée par Senghor, d'où son maintien actuel) contredisent aussi les approches en termes d'extraversion. En effet, le cercle le plus important pour la politique étrangère dans ce cas ne correspond pas aux puissances qui soutiennent financièrement le Sénégal mais aux pays voisins et aux pays musulmans. La théorie des cercles concentriques contredit l'idée d'une posture du Sénégal dont la politique étrangère consisterait essentiellement à se mettre volontairement en dépendance vis-à-vis de bailleurs de fonds internationaux¹⁴⁸.

De la même manière, l'engagement sénégalais dans les forces de maintien de la paix est souvent remarqué et caractérisé comme relevant d'une politique d'extraversion : le Sénégal mobiliserait des Casques Bleus pour obtenir des fonds de la part des Nations Unies. Encore une fois le constat n'est empiriquement pas faux, mais il ne dresse qu'une réponse partielle à la question qui est posée de l'engagement sénégalais dans le maintien de la paix. Une argumentation culturaliste pourrait soutenir que les mots *teranga* et *gan*, qui en wolof signifient « bien-être », « accueil » et « invité » ou « hôte » formatent les implications du Sénégal dans le maintien de la stabilité régionale. Les entretiens avec des acteurs de la diplomatie sénégalaise vont plus dans ce sens que dans celui de l'extraversion. Cheikh Diop mentionne par exemple le terme wolof de *nawle*, qui renvoie à l'idée d'égalité, de parité. En

¹⁴⁷ Barka Bâ et Vincent Foucher, « Une Agencité Forte: L'État Sénégalais Face à La Crise Gambienne de 2016-2017 », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne Des Études Africaines*, 5 avril 2021, 141-160, p148

¹⁴⁸ Yaya Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 » (Thèse de 3e cycle, Paris ; 1970-2021, France, Université Panthéon-Assas, 1984), p88

diplomatie, il est question en ce sens de ne pas « faire honte » à ses pairs diplomates du fait de politiques nationales comme des arriérés de paiement.

e) *Le modèle du omnipotent African executive*

Le dernier modèle que nous questionnons dans ce chapitre est celui du « *omnipotent African executive* », du dirigeant africain omnipotent. Cette formule est tirée d'une approche récente dans l'étude des relations internationales africaines¹⁴⁹ que nous reprenons à notre compte ici. La démarche des auteurs n'est d'ailleurs pas si éloignée de la nôtre lorsqu'ils prétendent banaliser l'étude des politiques étrangères des États africains et les considérer « *along broadly similar logics as do other non-African states* »¹⁵⁰.

Le modèle du dirigeant africain omnipotent est inspiré des lectures en termes de « *personal rule* » élaborées par Robert Jackson et Carl Rosberg. Nous avons étudié dans la partie précédente d'autres concepts élaborés par Jackson et qui reflétaient l'Afrique comme miroir négatif de l'Europe. Le concept de *personal rule* ne suit pas directement ce raisonnement (certains systèmes en Europe ont aussi ce fonctionnement, et la figure explicative de Jackson et Rosberg est largement inspirée du *Prince* de Machiavel, elle se réfère donc déjà à un système européen sans prétendre construire sa négation)¹⁵¹. Jackson et Rosberg élaborent ce concept depuis le début des années 1980 dans différents ouvrages et articles¹⁵².

Le modèle du dirigeant africain omnipotent a bien sûr déjà fonctionné sur le continent. Selon Jason Warner il a bien existé au lendemain des indépendances, lorsque les régimes étaient centralisés et organisés autour de personnalités comme Mobutu, Bokassa, Sami Abacha, Téodoro Obiang, Mugabe, Bongo, Isaias Afiwerki ou Yahya Jammeh¹⁵³. Mais au fil des années les politiques étrangères en Afrique se sont complexifiées, avec des administrations dédiées de plus en plus conséquentes et de moins en moins directement dépendantes du chef de l'État.

Rosberg et Jackson construisent eux-mêmes leur modèle d'analyse de *personal rule* autour d'une opposition entre individus et institutions, les premiers ayant plus de marge de manœuvre lorsque les secondes s'effritent. Leur définition des institutions reprend clairement

¹⁴⁹ Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions*, p2

¹⁵⁰ Warner, Shaw (ed.), foreword.

¹⁵¹ Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg, « Personal Rule: Theory and Practice in Africa », *Comparative Politics* 16, n° 4 (juillet 1984): 421-442, p423

¹⁵² Notamment Jackson et Rosberg, *Personal rule in Black Africa*; Jackson et Rosberg, « Personal Rule ».

¹⁵³ J. Warner, Chapter 1 "Introduction: African Foreign Policies and International Organizations: The Views from the Twenty-First Century", in Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions*, p3

cette opposition, les institutions étant entendues comme « *an impersonal system of rules and offices that effectively binds the conduct of individuals involved in them* »¹⁵⁴. Suivant le mouvement décrit par des auteurs comme Warner et Shaw il est donc justifié de renouveler les approches précédentes en science politique sur les politiques étrangères de certains États africains.

Jusqu'à présent, les politiques étrangères des États africains étaient surtout étudiées comme des outils dont la finalité était intérieure, en particulier le maintien du régime en place et la relativisation de l'impopularité à l'intérieur des frontières. Les lieux de production de la politique internationale comme les organisations internationales sont ainsi compris comme des mécanismes de protection des régimes, d'où la qualification d'organisations comme l'OUA de « clubs de dictateurs », mettant en avant les principes de non-ingérence et de non-intervention chez les voisins : Jackson et Rosberg écrivent par exemple : « *the OAU is less an 'organization' with its own agents, agencies, and resources than it is an 'association' with its own rules : a club of statesmen who are obligated to subscribe to a small number of rules and practices of regional conduct, and to which every state [...] belongs* »¹⁵⁵.

Les nouvelles approches dans les politiques étrangères africaines mettent en lumière les « *decentered inputs* », c'est-à-dire la pluralité de leurs sources de décision. Pour Tim Shaw et Jason Warner, « *African foreign policies in the twenty-first century are more rightly characterized by a proliferation of inputs [...] which, when combined with the still unconsolidated nature of some states, render the logics and expectations of African foreign policymakers to be underwritten by diverse objectives and varied inputs, and thus to be non-monolithic in character* »¹⁵⁶. Avec la complexification des modes de prise de décision en politique étrangère il convient de regarder du côté des bureaucraties ministérielles, universités, médias, militaires et autres institutions au-delà de la figure présidentielle.

D'abord, si nous acceptons l'idée générale selon laquelle les administrations des politiques étrangères sont de plus en plus complexes, nous ne considérons pas qu'elles obéissent à un processus linéaire irréversible. Il peut y avoir des « retours en arrière » dans le poids de ces administrations, comme l'illustre le cas sénégalais des années 1990, où la diplomatie du pays était caractérisée par une importante contraction de ses capacités. Ensuite, il nous semble que les politiques étrangères de certains États africains, dont le Sénégal, étaient

¹⁵⁴ Jackson et Rosberg, *Personal rule in Black Africa*, p10.

¹⁵⁵ Jackson et Rosberg, « Why Africa's Weak States Persist », p19.

¹⁵⁶ J. Warner, Chapter 1 "Introduction: African Foreign Policies and International Organizations: The Views from the Twenty-First Century", in Warner, Shaw (ed.), pp6-7.

déjà décentralisées au moment des indépendances, et qu'il convient de regarder ce moment-là aussi. Ainsi le premier ministre des affaires étrangères du Sénégal était une personnalité politique importante.

Conclusion du premier chapitre

Les théories postcoloniales permettent de mettre en lumière les limites des approches orthodoxes de la science politique à propos des questions africaines telles que nous les avons nommées ici. En insistant sur les processus d'inscription des affaires du continent dans une altérité irréductible, et sur l'effacement épistémique dont il est l'objet, nous avons posé les bases d'une relecture des travaux internationalistes sur l'Afrique produits depuis les années 1960. Aussi, nous avons mis en avant le risque d'une posture opposée qui serait celle du « missionnaire désespéré », pour reprendre l'expression de Nadia Yala Kisukidi, consistant à régénérer la science occidentale en y important des éléments africains.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans la quête d'une « africanité » pure de tout contact et qui résumerait l'essence du continent, à la manière d'un Marcel Griaule à la recherche de villages en Afrique de l'Ouest et Centrale qui ne sont pas touchés par l'islam et le christianisme¹. Les productions africaines, comme les autres productions scientifiques dans le monde, sont de toute façon hybrides, comme le sont les expériences de leurs auteurs. La question n'est pas d'en chercher les origines ni de considérer les changements normatifs comme des importations (ce que fait parfois la littérature sur la circulation des normes) ou le résultat de longues migrations depuis l'extérieur.

Il s'est agi dans ce premier chapitre d'assouplir les critères épistémologiques des lecteur.ice.s ainsi que les nôtres par une mise en lumière de l'héritage académique et intellectuel dont nous sommes le produit. Reconnaître cet héritage et son caractère provincial ou situé est un processus qui peut sembler long et hors de propos, mais nous insistons sur cette étape ici car il nous semble qu'elle nous rend plus sensible et disponible pour amender les dimensions épistémologiques de notre travail.

¹ Michel Leiris, *L'Afrique fantôme*, Nachdr., Collection Tel 125 (Paris: Gallimard, 2008).

Chapitre 2. « *Invisible to whom ?* » : Banaliser les approches noires et africaines en Relations Internationales

“Why should I be forced to play chess with people who do not seem to know the rules of the game?”¹

Les questions soulevées dans le premier chapitre permettent de faire avancer la discussion vers plus de réflexivité critique en Relations Internationales à partir d'une conception large de la situation du chercheur et de l'héritage dans lequel il ou elle s'inscrit. Mais en tant que telles ces questions sont aussi révélatrices de notre propre positionnement. « *Invisible to whom ?* » demandait Toni Morrison à propos du roman de Ralph Ellison, *Invisible man*, avec l'idée que le titre de cet ouvrage, pierre angulaire de la *Harlem Renaissance*, prenait toujours le point de vue dominant : l'homme invisible de Ralph Ellison était en effet plus invisible aux yeux des Blancs que des Noirs dans l'ouvrage.

La question que posait Toni Morrison nous semble pertinente dans ce travail également. Reconnaître la marginalisation du continent africain et des expériences noires comme nous l'avons fait dans le premier chapitre revient à toujours se situer au Nord et non décentrer le regard depuis une perspective africaine continentale par exemple. Si l'on procède de cette manière, le contenu de notre propre regard change mais il n'y a pas de décentrement dans le sens littéral du terme car c'est toujours le point de vue du centre qui est exprimé. Comment dépasser cette situation ?

¹ V. Y. Mudimbé, *The Idea of Africa*, Indiana University Press, Bloomington, 1994, Preface, pXIV

Des travaux existent dans l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar sur les Relations Internationales, d'autres sont publiés au Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) quelques rues plus loin. Ces textes constituent un corpus scientifique sénégalais conséquent sur les thématiques que nous avons abordées plus haut. Même s'ils ne circulent pas selon les circuits dominants de la discipline, ces travaux n'en existent pas moins et ils ne sont pas invisibles si l'on se situe à Dakar et qu'on les consulte depuis le centre de documentation de l'UCAD ou du CODESRIA. Affirmer leur invisibilité, c'est donc signifier son propre positionnement en dehors de ces espaces.

Il ne s'agit pas de nier ce positionnement. Mais le reconnaître ainsi que les critiques formulées par les théories postcoloniales permet, il nous semble, d'être plus réceptif à des remises en question concernant nos postures de recherche, comme celle formulée par Hamid Dabashi de savoir si « *European philosophers can actually read something and learn from it, rather than assimilate it back into what they already know* »².

L'objet de cette partie est de prendre acte de cette position depuis laquelle les productions africaines en Afrique et en particulier sénégalaises sont invisibilisées. Cette démarche nécessite un effort que la neutralité axiologique n'est pas à même de fournir d'elle-même. Situés comme nous le sommes dans les « inventions internationalistes de l'Afrique », il nous faut littéralement physiquement se déplacer pour décentrer le regard sur notre sujet. Ce déplacement physique ne consiste pas en un « terrain » visant exclusivement à collecter des données empiriques, mais bien en un séjour de recherche impliquant une production théorique sur place.

C'est pourquoi il est question ici de « banaliser » les approches africaines dans le sens de les rendre visibles pour notre propre position. Paradoxalement, cette posture passe par un travail de singularisation, de mise en lumière, avant d'arriver à un traitement normalisé de ces travaux. Ces derniers ne sont alors plus une « curiosité » mais « *a field in which they [Western philosophers] might find something to appropriate in the modern world* »³. Par ailleurs, il faut préciser que la banalisation est ici un processus qui ne connaît pas de fin définitive : pour le chercheur installé dans une université occidentale, travailler sur des problématiques africaines implique continuellement une activité de singularisation des travaux africains dont la circulation ne passe pas par les canaux habituels dans les sciences sociales, en particulier dans

² Hamid Dabashi et Walter D. Mignolo, *Can non-Europeans think?* (London: Zed Books, 2015), p5.

³ Kwasi Wiredu, *Cultural universals and particulars: an African perspective*, African systems of thought (Bloomington: Indiana University Press, 1996), p36.

les revues disciplinaires dominantes du fait de la structure inégalitaire de production de connaissances à l'échelle mondiale.

Enfin, il faut relever que les travaux recensant les approches africaines existent y compris dans les canaux dominants, l'invisibilisation dont nous parlions est donc à nuancer. En revanche ces travaux font parfois de ces approches africaines des sources primaires et, surtout animés par une préoccupation de recensement ils n'engagent pas la discussion avec elles. Pour reprendre ce que dit Hountondji, *"that makes a huge difference. Ethnoscience does not ask any question about the truth of local knowledge systems. It just describes them and leaves them as they are"*⁴. Cet angle mort motive notre ambition ici de « secondariser » les approches africaines dans le sens d'en faire des sources secondaires avec lesquelles engager une discussion scientifique.

Nous suivons dans ce chapitre la démarche d'Elleni Centime Zeleke, qui se rapproche de la construction d'une hypothèse plutôt que de sa validation, *"it is more about historicizing methods of knowledge production [...] in Africa, while simultaneously building my own method that can speak to the historical conundrums of my case study"*⁵. En ce sens, l'ambition est bien moins de repérer des invariants, plutôt propre au travail de l'ethnologue, que suivre la succession des événements, comme le dirait Michel Foucault⁶.

⁴ Paulin Hountondji, "Knowledge as a Development issue", Chapter 44 dans Wiredu et al., *A companion to African philosophy*, p535

⁵ Zeleke, *Ethiopia in Theory*, p15.

⁶ Michel Foucault, *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Collection tel 166 (Paris: Gallimard, 2014), p381

A Des bibliothèques plurielles : banaliser les productions scientifiques africaines en Relations Internationales

Les différentes phases de l'histoire de la recherche en Afrique ont été documentées ces dernières années par des travaux de centres de recherches africains comme le CODESRIA⁷ et les productions contemporaines en Relations Internationales sont aussi étudiées par la littérature francophone. Nous nous basons sur ces sources dans ce chapitre que nous complétons avec nos propres observations à Dakar.

La recherche en Afrique après les indépendances s'est organisée dans les universités jusque dans les années 1980. Les situations varient d'un bout à l'autre du continent, et si certaines préoccupations sont communes des propositions différentes sont faites pour y remédier. Une question importante depuis longtemps est la distinction entre les *African studies* hors du continent et les sciences sociales africaines. Des auteurs comme Mahmood Mamdani relèvent l'engagement de ces dernières dans l'apport de solutions aux problèmes qui les entourent directement : « *the promotion of indigenous paradigms and intellectual networks, a rejection of Africanist generalization, and an immersion in the concrete problems and conditions of the continent* »⁸.

En Afrique, les centres de recherche qui étaient intégrés dans les universités s'en détachent dans les années 1980 du fait des changements politiques. Ce départ influence aussi les Relations Internationales qui sont aujourd'hui très peu discutées dans les universités au Sénégal. Les relations internationales sont l'objet de plus de travaux dans les instituts privés en dehors des universités où la recherche fondamentale est moins prioritaire.

En cela, la production de Relations Internationales au Sénégal est caractéristique de certaines autres sciences sociales. Plusieurs chercheurs jettent un regard critique sur cette situation et regrettent le caractère extraverti des productions scientifiques⁹. Cette extraversion est plus proche de sa définition économique selon Samir Amin que de sa définition historiciste selon Jean-François Bayart¹⁰. Il ne s'agit en effet pas tant d'une « mise en

⁷ Mahmood Mamdani et Mamadou Diouf, éd., *Academic freedom in Africa*, Codesria book series (Dakar, Senegal : Oxford: Codesria ; Distributors, ABC, 1994).

⁸ William G. Martin et Michael O. West, éd., *Out of one, many Africas: reconstructing the study and meaning of Africa* (Urbana: University of Illinois Press, 1999), p16.

⁹ Voir en particulier Hountondji, *Combats pour le sens*, p61; Mamdani et Diouf, *Academic freedom in Africa*.

¹⁰ Bayart, « L'Afrique dans le monde ».

dépendance volontaire » dans le cadre d'une mobilisation des ressources extérieures à des fins intérieures que d'un symptôme d'un monde organisé selon un centre et une périphérie. Qu'il s'agisse de l'économie ou de la connaissance, la périphérie est considérée par le centre comme un réservoir de matières premières qu'il peut exploiter. En ce sens, l'exploitation des connaissances de la périphérie peut être le fait des universitaires africains eux-mêmes : selon Hountondji, « l'exclusion pratiquée par l'homme de science européen devient, lorsqu'elle est prise en charge par l'intellectuel africain, extraversion »¹¹.

Une discussion académique est considérée comme extravertie dès lors qu'elle répond à des préoccupations européennes nées dans un espace de débat européen. La solution en conséquence pour limiter cette extraversion est de proposer un espace de débat africain. L'important n'est pas l'origine des auteurs mobilisés (pour Hountondji, Marx et Platon ont toute leur place dans la résolution des problèmes africains) mais celle des problèmes à résoudre : un espace de débat africain suppose de répondre à des questions qui se posent au moins en Afrique, selon leurs propres termes. Alors que la recherche a longtemps consisté à informer les non-Africains des modes de vie des Africains¹², une recherche non-extravertie s'adresse directement aux Africains. Il s'agit de considérer ici les travaux africains à la fois comme un objet de savoir (la première partie de ce chapitre) et comme le produit d'un sujet qui connaît (les deuxième et troisième parties du chapitre), ce que Foucault appelle l'Homme comme « double empirico-transcendantal »¹³.

Quoi qu'il en soit, le présupposé duquel nous partons dans ce travail est celui du caractère pluriel de la recherche et de l'activité scientifique en Afrique. Il nous inscrit dans la continuité des travaux de Paulin Hountondji sur la critique du modèle unanimiste de l'ethnophilosophie¹⁴. Il y a des débats en philosophie africaine qui alimentent les productions en Relations Internationales africaines. Le philosophe ghanéen Kwasi Wiredu explique à propos du cogito dans les sociétés akan : l'activité de penser peut ne pas se faire par le doute systématique cartésien, mais dans le débat (*akyinyegyefo*), le fait de discuter les croyances¹⁵. Dans la forme même, la discussion scientifique varie d'une perspective à l'autre.

Peut-on parler d'une appropriation de la production de Relations Internationales en Afrique ? Cette partie du chapitre identifie certaines tentatives allant dans ce sens et revient

¹¹ Hountondji, *Combats pour le sens*, p87.

¹² Comme le relève Wiredu et al., *A companion to African philosophy*, p2

¹³ Foucault, *Les mots et les choses*. p323

¹⁴ Paulin J. Hountondji, « Knowledge of Africa, Knowledge by Africans: Two Perspectives on African Studies », *RCCS Annual Review*, n° 1 (1 décembre 2009), p125

¹⁵ Wiredu, *Cultural universals and particulars*, p140

sur ce qui peut être considéré ou non comme leurs limites. Finalement, comme dans les autres mécanismes d'appropriation que nous étudions dans cette thèse, il se trouve une production intellectuelle sur les Relations Internationales africanisées qui *précède* l'africanisation telle qu'elle se donne à voir aujourd'hui.

a) Qu'est-ce qu'une production africaine en science politique ?

Produire du savoir « depuis l'Afrique » n'a *a priori* pas de sens car les connaissances et les auteurs circulent, s'hybrident, et ne sont jamais « purement » issues d'une zone géographique exclusive. Les conditions académiques ne sont bien sûr pas les mêmes à Dakar et à New York mais des professeurs d'hier à Dakar sont aujourd'hui à New York et vice-versa. Tous écrivent dans des revues américaines et africaines, ce qui rend difficile la fixation de ces catégories. Par ailleurs, les discussions académiques ne forment que rarement un bloc si homogène et hermétique que des interventions extérieures ne peuvent avoir lieu¹⁶.

En Relations Internationales plus largement, des questions en des termes proches se posent en ce qui concerne les écoles théoriques nationales et soulève les mêmes contradictions : par exemple, pour « l'école anglaise » de Relations Internationales, sa figure de proue est australienne¹⁷. Un autre problème se pose : l'usage du terme d'« Afrique » comme signifiant plus large que sa géographie donne également un nouveau sens à l'expression de « production scientifique africaine ». Il ne faudrait donc pas regarder exclusivement d'où sont produites les connaissances pour les qualifier ou non d'africaines.

Par ailleurs, réduire un savoir à sa qualité « d'africain » peut courir le risque de nier l'individualité des travaux et reproduire ainsi les réflexes de l'ethnophilosophie sur la considération comme collective des savoirs produits en Afrique¹⁸, d'où l'attachement à l'identification dans ce travail de débats au sein de la littérature africaine et à l'intervention dans ces débats.

Paulin Hountondji relève régulièrement la faible visibilité des discours sur l'Afrique par des Africains depuis l'Afrique¹⁹. En somme, il semble que ce qui compte ne soit pas tant

¹⁶ C'est ce que disent par exemple David Graeber et David Wengrow, *Au commencement était: une nouvelle histoire de l'humanité* (Paris: Les Liens Qui Libèrent Editions, 2021).

¹⁷ Voir par exemple parmi beaucoup d'autres Barry Buzan, « The English School: An Underexploited Resource in IR », *Review of International Studies* 27, n° 3 (2001): 471-88.

¹⁸ Mudimbé, *The idea of Africa*, p198

¹⁹ Paulin J. Hountondji, « Knowledge of Africa, Knowledge by Africans: Two Perspectives on African Studies », *RCCS Annual Review*, n° 1, 2009.

« *quelles* idées comptent ? » que « les idées *de qui* ? »²⁰. De nombreuses solutions sont avancées pour limiter ces dissymétries. Une des plus intéressantes et à laquelle ce chapitre est en grande partie consacrée ne consiste pas à exhumer des « artefacts » ou des pratiques africaines parce qu'ils seraient africains, mais pour en saisir les modalités de production²¹.

De manière générale, un angle mort des études postcoloniales que nous avons mises en avant dans le premier chapitre tient au caractère artificiel de leur attention aux problématiques africaines, parfois décrites comme un « orientalisme inversé ». Il est reproché à cette démarche de ne pas considérer “*the historicity of modernity, the function of the language of progress, and structuring effects of different civilizational (or modernizing) agencies*”²². En revanche, insister sur les productions scientifiques africaines permet d'identifier des traditions de pensées hétérogènes et des manières plurielles de façonner le monde en les replaçant dans leur processus de production. Les débats contemporains dans les sociétés africaines ont des racines qui remontent bien avant les contacts avec les Européens au XV^{ème} siècle, ce qui doit nous interroger dans nos formulations des définitions de la modernité²³.

²⁰ Selon l'expression de Acharya, *Rethinking power, institutions and ideas in world politics*, p12

²¹ Catherine A. Odora Hoppers, éd., *Indigenous knowledge and the integration of knowledge systems: towards a philosophy of articulation* (Claremont, South Africa: New Africa Books, 2002), pvii

²² Siba N. Grovogui, « Come to Africa: A Hermeneutics of Race in International Theory », *Alternatives: Global, Local, Political* 26, n° 4 (octobre 2001): 425-48, p427.

²³ Voir sur ce point Abdoulaye Sounaye, Souleymane Bachir Diagne, et Jean-Dominique Péné, *Islam et modernité: contribution à l'analyse de la ré-islamisation au Niger* (Paris: L'Harmattan, 2016); et Ousmane Kane, *Muslim modernity in postcolonial Nigeria: a study of the Society for the Removal of Innovation and Reinstatement of Tradition*, Islam in Africa, v. 1 (Boston, MA: Brill, 2003).

Les Relations Internationales et les productions africaines

Les Relations Internationales s'interrogent depuis longtemps sur leurs centres de production et leur universalité. Les chercheurs sont partis du constat de la domination (et de l'origine) américaine des Relations Internationales²⁴, pour en interroger les raisons et les modalités. Certaines raisons expliquent cette domination, comme la part importante des chercheurs américains en science politique dans la population mondiale de chercheurs dans la discipline, ou encore les autres raisons historiques avancées par Stanley Hoffmann dans son article célèbre (migration des chercheurs européens vers les États-Unis lors de la Seconde Guerre mondiale, dialogues fertiles entre l'université et le monde politique aux États-Unis).

Ces réflexions sont basées sur des éléments empiriques souvent indiscutables : il est évident qu'il y a aujourd'hui plus de chercheurs en science politique (dont les Relations Internationales sont une sous-catégorie) aux États-Unis qu'au Sénégal par exemple, ce qui peut expliquer pourquoi plus de textes académiques sont produits aux États-Unis qu'au Sénégal, y compris pour ce qui concerne les questions africaines. Mais poser la question de cette manière nous semble reproduire un schéma de hiérarchisation des productions scientifiques suivant leur format : le point de référence est le modèle américain de production scientifique, et c'est à cette aune que sont étudiées les productions scientifiques ailleurs dans le monde.

Cette démarche est intéressante en soi car elle permet de mettre en lumière l'étonnante diversité des productions de science politique dans des contextes non-américains, y compris selon les critères de scientificité telles qu'ils circulent aux États-Unis. La série *Worlding Beyond the West* est ici emblématique de ces productions, qui sont proches par bien des points des travaux produits aux États-Unis mais ont aussi leurs spécificités méthodologiques et épistémologiques²⁵.

Le risque de cette approche cependant est de toujours marginaliser les analyses internationales produites là où elles sont structurellement minoritaires, et de les considérer uniquement comme digne d'intérêt lorsqu'elles ressemblent à ce à quoi le chercheur est habitué (dans un contexte de domination de la science américaine, c'est-à-dire habitué aux productions sur le modèle des revues américaines), laissant de côté toutes les autres lectures, potentiellement nombreuses, qui ne rentrent pas dans ce format.

D'un autre côté, s'il existe des manières plurielles de produire de la connaissance, cela ne veut pas dire qu'elles sont radicalement opposées (et homogènes) en Afrique, en Europe, et aux États-Unis. Ainsi, ce n'est pas parce que la production académique prend une forme écrite et dans des journaux aux États-Unis qu'il faut nous interdire de regarder ces productions au Sénégal ou au Ghana, comme si elles leur étaient intrinsèquement exogènes. Il n'en reste pas moins que même dans ce format une large partie des travaux produits sur le continent passe sous les radars de la science politique dominante. Les bonnes volontés ne manquent pas pour les intégrer dans les discussions académiques mais le pas est rarement franchi.

²⁴ Stanley Hoffmann, « An American Social Science: International Relations », *Daedalus* 106, n° 3 (1977): 41-60.

²⁵ Tickner et Wæver, *International relations scholarship around the world*; Arlene B. Tickner et David L. Blaney, éd., *Thinking international relations differently, Worlding beyond the West 2* (New York: Routledge, 2012).

Une connaissance africaine est parfois définie comme répondant aux besoins des sociétés africaines²⁶. D'autres l'inscrivent dans un processus de réinvention de l'Afrique par les Africains sans essentialiser le continent²⁷. La première définition renvoie à un des obstacles au décentrement de la discipline des Relations Internationales que nous relevions plus haut avec la difficulté pour les auteurs occidentaux de prendre au sérieux des concepts et des préoccupations ancrés dans la réalité de leurs interlocuteurs et non la leur. En réalité, les rapports de force continuent de provoquer une imposition de ces thématiques de manière unilatérale, même au sein des travaux sur le décentrement en Relations Internationales²⁸.

b) Aborder les connaissances en Afrique par leurs conditions de production

Définir les productions africaines implique de regarder les conditions dans lesquelles elles émergent. Pour Hountondji, les conditions africaines ne sont pas les conditions occidentales, bien que les chercheurs soient autant compétents dans les deux cas. Il est selon Hountondji anachronique de parler d'un vide théorique en Afrique aujourd'hui, car les institutions consacrées à la production de connaissance y sont plus nombreuses. Mais il relève que cette évolution en volume ne change pas les relations entre le Nord et le Sud²⁹. La réponse selon lui est de recentrer l'Afrique scientifiquement, c'est-à-dire ne pas simplement dresser des catégories de connaissances africaines, mais les discuter scientifiquement.

Mahmood Mamdani et Mamadou Diouf ont proposé en 1994 un état des lieux des libertés académiques en Afrique pour le compte du CODESRIA. Ils font le constat du développement de l'enseignement supérieur en Afrique depuis les indépendances, ce qui est quantifiable par la multiplication des universités (argument que Hountondji rejette, lui s'intéresse au caractère extraverti de cette recherche). Dans une optique d'africanisation des cadres, les universités en Afrique sont selon Diouf et Mamdani orientées vers les études de développement avec une intervention des États dans la gestion des universités³⁰. Cette intervention des États a profondément changé l'identité des professeurs en Afrique, d'autant que dans les années 1980 les programmes d'ajustement structurels ont contracté les budgets alloués aux universités et provoqué des confrontations entre étudiants et forces armées dans

²⁶ Maria Grosz-Ngaté, « Knowledge and Power: Perspectives on the Production and Decolonization of African/ist Knowledges », *African Studies Review* 63, n° 4 (décembre 2020): 689-718, p697

²⁷ Felwine Sarr, *Afrotopia* (Paris: Philippe Rey, 2016).

²⁸ C'est notamment ce que dit Bilgin, « The 'Western-Centrism' of Security Studies », p618

²⁹ Odora Hoppers, *Indigenous knowledge and the integration of knowledge systems*, p24

³⁰ Mamdani et Diouf, *Academic freedom in Africa*, 1994.

lesquelles les universitaires sont impliqués. À ce moment, des auteurs comme Ali Mazrui, Claude Ake et Joseph Ki-Zerbo produisent des réflexions sur les conditions de production scientifique en Afrique. Pour le premier, “*Western liberalism [...] champions pluralism ideologically but destroys diversity in practice, for capital creates cultural uniformity*”³¹.

Pour Archie Mafeje, le changement dans les universités dans cette période est surtout sociologique avec la purge contre les universitaires organiques (il s’appuie dans son analyse sur les travaux de Gramsci), remplacés par des universitaires moins critiques du régime et justifiant leur place dans la société plutôt que cherchant à la changer (ce sont des intellectuels synthétiques dans le vocabulaire de Gramsci). Mafeje se détourne donc des universités nationales africaines comme lieu de production de connaissances et considère qu’après les PAS et le départ des universitaires organiques, les connaissances en Afrique sont produites par des structures régionales comme le CODESRIA plutôt que dans les laboratoires des universités.

Dans le même ouvrage, Mamadou Diouf propose une analyse de la place des universitaires au Sénégal. Pour lui, la figure de l’intellectuel au Sénégal au lendemain de l’indépendance se démarque par son rôle messianique de « *conscience moderne dans des sociétés traditionnelles* »³². Selon Diouf, au Sénégal la figure de l’intellectuelle n’est pas tant conférée par la société que le résultat de prises de positions par un individu disposant d’un diplôme universitaire et capable de s’exprimer en français. Ces individus considèrent qu’ils jouent un rôle central dans l’interprétation de la société.

Diouf identifie plusieurs constantes dans la figure de l’intellectuel au Sénégal : c’est une position sociale qui est le résultat d’une certaine continuité dans l’histoire de la région, avec par exemple la mention par Bathily des figures des griots, des forgerons et lettrés musulmans et chrétiens qui avaient une place importante dans les empires soudanais comme clercs ou comme marchands³³. Une autre caractéristique pérenne identifiée par Diouf est la proximité de ces figures avec l’État central, à la fois en termes de position sociale mais aussi pour ce qui concerne l’expertise (dans les domaines politiques, économiques et juridiques). Cette proximité avec le pouvoir ne change pas radicalement avec la colonisation et les

³¹ Mamdani et Diouf, p8.

³² Mamadou Diouf, “Intellectuals and the State in Senegal: the Search for a Paradigm”, Chapter 12 in Mamdani et Diouf.

³³ Voir sur ce point également Lamin O. Sanneh, *Beyond jihad: the pacifist tradition in West African Islam* (New York, N.Y: Oxford University Press, 2016).

administrations coloniales s'appuient sur les intellectuels en Afrique de l'Ouest pour encadrer les populations.

Le contenu de cette catégorie change cependant au cours du XX^{ème} siècle, avec l'émergence d'une nouvelle élite formée dans le système colonial (avec des écoles comme William Ponty). Alors que certains auteurs comme Mbembe voient dans cette scission la formation de deux catégories d'élites (une catégorie religieuse et une autre européenne), Diouf les considère comme un seul groupe avec quelques nuances en son sein. Il poursuit en s'opposant à la théorie d'une élite africaine aliénée du reste de la société par l'entreprise coloniale, et relève les contre-stratégies mises en place par les élites des quatre communes au Sénégal pour forcer les administrateurs coloniaux à s'adapter. L'effet de la colonisation a plutôt été de neutraliser les intellectuels organiques tels qu'ils existaient avant en les intégrant et en redéfinissant leur place en fonction de leurs besoins³⁴. Ces figures sont devenues des intermédiaires entre les administrateurs coloniaux et les populations colonisées.

L'expérience de la colonisation a produit selon Diouf trois modèles qui dominent l'environnement intellectuel dans le Sénégal post-colonial. Tous trois participent de processus de reconstruction d'une légitimité après l'entreprise coloniale : la négritude de Senghor, le néo-pharaonisme de Pathé Diagne, et le modèle du marxisme. Pour les deux premiers, les intellectuels africains jouent un rôle de révélation des réalités africaines. Mais au lendemain des indépendances selon Diouf l'État au Sénégal ne se met pas au service des populations, il les domine, ce qui se remarque par l'exclusion des cultures populaires des modèles nationaux et de la vie politique³⁵.

Une dernière génération d'intellectuels émerge dans les années 1980, dont la figure d'Abdou Diouf est emblématique. Mamadou Diouf considère cette génération « corporatiste » orientée vers des compétences techniques et de gestionnaire. Surtout, ces élites reconnaissent l'héritage de l'Islam, sont présents dans divers endroits de la société sénégalaise, et sont à la fois fluides en français, wolof et arabe.

Il est donc possible d'identifier une catégorie cohérente d'intellectuels dans l'histoire du Sénégal dont les origines remontent bien au-delà de la colonisation. L'histoire de cette catégorie sociale n'est pas simplement faite de ruptures, contrairement à ce qui est parfois

³⁴ Voir sur ce point Jean Copans, *Les Marabouts de l'arachide: la confrérie mouride et les paysans du Sénégal* (Paris: l'Harmattan, 1989).

³⁵ Mamadou Diouf, "Intellectuals and the State in Senegal: the Search for a Paradigm", Chapter 12 in Mamdani et Diouf, *Academic freedom in Africa*, 1994.

avancé. Les élites intellectuelles du territoire sénégalais tirent profit de leur environnement et façonnent ce dernier lorsqu'elles le peuvent. Elles constituent également une catégorie hétérogène caractérisée par des luttes d'influence et des évolutions graduelles en fonction des rapports de force en son sein.

c) *La réception des productions africaines en Europe*

Les travaux africains circulent depuis longtemps en Europe et aux États-Unis et il est difficile de réfléchir à leurs conditions de production sans y associer leur réception en Occident. Pour Bogumil Jewsiewicki, « *the fundamental problem of academic literature on Africa lies in the questions of where and by whom it is produced as well as where and by whom it is read* »³⁶. Cette question est d'autant plus importante que plusieurs figures artistiques et intellectuelles ont un rapport ambigu avec la critique occidentale : Cheikh Anta Diop et Ali Mazrui sont deux figures symptomatiques des difficultés occidentales de se décentrer et de banaliser les productions scientifiques africaines qui circulent en Europe et aux États-Unis.

Ces deux figures intellectuelles africaines se situent à la croisée des chemins entre l'histoire et la science politique et leurs contributions à leurs disciplines respectives sont régulièrement contestées jusqu'à aujourd'hui. La personnalité la plus controversée ici est l'historien sénégalais Cheikh Anta Diop. Sa thèse de doctorat sous la direction de Marcel Griaule n'a pas été validée à l'Université de Paris dans un premier temps (en 1954, il n'obtiendra son doctorat qu'en 1960), et sa discussion des origines égyptiennes des autres civilisations africaines est encore aujourd'hui féroce contestée par des historiens africains comme européens³⁷. Des débats tendus ont eu lieu autour de ses travaux de son vivant et après sa mort. Si aujourd'hui la principale université du Sénégal à Dakar porte son nom, ses travaux restent peu mobilisés dans l'histoire académique. La question n'est pas ici de résoudre la discussion mais de relever sa nature violente et totalisante : le simple nom de Cheikh Anta Diop provoque des discussions sur la totalité de son œuvre, et non sur des points précis qui pourraient être intégrés dans une accumulation théorique.

³⁶ Bogumil Jewsiewicki, « African Historical Studies Academic Knowledge as "Usable Past" and Radical Scholarship », *African Studies Review* 32, n° 3 (décembre 1989), 1-76, p9

³⁷ En France, un des historiens les plus audibles contre les travaux de Cheikh Anta Diop est François-Xavier Fauvelle-Aymar, *L'Afrique de Cheikh Anta Diop: histoire et idéologie* (Paris: Karthala: Centre de recherches africaines, 1996).

Les contributions scientifiques d'Ali Mazrui sont moins controversées en général, et c'est aussi une figure plus souvent publiée dans les journaux dominants de Relations Internationales. Mais Mazrui a produit un documentaire, *The Africans*, proposant « *the view of an African on Africa* » selon son auteur³⁸, travail qui a été largement remis en question pour sa présentation de Kadhafi et ses commentaires sur Israël, et fait que Mazrui a été accusé d'antisémitisme. Là encore c'est l'intégralité de cette œuvre documentaire de 9 heures qui est remise en question de manière homogène.

D'autres controverses ont été provoquées concernant des auteurs africains, comme Yambo Ouologuem, écrivain malien et récipiendaire du prix Renaudot en 1968 pour *Le Devoir de Violence*. Après avoir été acclamé par la critique littéraire en France, Ouologuem est accusé d'avoir plagié d'autres textes et subit une importante campagne non seulement contre son ouvrage mais aussi contre lui. Il finit par se retirer au Mali où il cesse d'écrire jusqu'à son décès. Mohamed Mbougar Sarr le réhabilite dans son dernier roman *La plus secrète mémoire des hommes* gratifié du prix Goncourt en 2021. Sur le plan de la littérature pourrait être ajoutée la négation de l'universalité des œuvres africaines par une partie du public français, comme Alain Mabanckou en a fait les frais il y a quelques années³⁹.

Ces exemples ne sont pas représentatifs de la réception des œuvres africaines en France ou dans les pays occidentaux de manière générale, mais ils soulèvent certaines questions trop rarement abordées dans la littérature académique. En particulier, il existe un paradoxe entre les appels réguliers dans la science politique française à considérer à leur juste valeur les travaux africains et leur invisibilité persistante dans les universités hexagonales. Les exemples de Cheikh Anta Diop, Ali Mazrui et Yambo Ouologuem permettent d'ébaucher une première explication à propos de la crédibilité de leurs auteurs. Un déficit de crédibilité semble caractériser la réception européenne de certaines œuvres africaines. Cette présomption d'incompétence s'illustre encore aujourd'hui dans la critique des travaux africains comme étant orientés politiquement du fait de leur usage d'un vocabulaire anti-impérialiste ou panafricains (nous avons vu plus haut que le terme d'impérialisme s'est graduellement chargé idéologiquement en Relations Internationales, et qu'il a été remplacé par le concept d'hégémonie). Une réponse au paradoxe mentionné plus haut pourrait également se situer ici :

³⁸ Herbert Mitgang, "Looking at Africa through an African's eyes", The New York Times, October 5, 1986, <https://www.nytimes.com/1986/10/05/movies/looking-at-africa-through-an-african-s-eyes.html> consulté le 01/08/2022

³⁹ L'écrivain congolais a ainsi été interrogé sur « pourquoi écrire toujours et seulement sur l'Afrique ? ». Sa réponse présentait avec tact la dimension universelle des littératures africaines, au même titre que la Provence de Marcel Pagnol ou la campagne de Proust.

certaines travaux africains ont une forme qui ne répond pas aux canons occidentaux en termes de présentation. C'est notamment le cas dans la formulation de certaines idées qui ont été progressivement euphémisées dans les universités occidentales, comme l'impérialisme. Pour un travail produit depuis Dakar où l'expérience d'un monde organisé entre un centre et des périphéries n'est pas le même, l'expression est logiquement différente.

Ainsi, malgré une bonne volonté originelle de considérer les productions scientifiques africaines beaucoup d'auteurs finissent par ne pas prendre au sérieux les textes qui ne répondent pas au même format que ceux auxquels ils ou elles sont habitué.e.s (et la discussion ne concerne ici que les textes, pas les autres formats, en particulier les sources orales longtemps marginalisées dans les productions scientifiques occidentales à la fois comme source et comme format d'énonciation des connaissances).

Négation de l'universalité et présomption d'incompétence caractérisent donc une partie de la réception des travaux africains au sein des publics occidentaux. Ces points sont mentionnés ici comme mise en garde pour le lecteur et pour notre propre travail de rédaction. Il est temps maintenant d'en venir aux productions africaines en tant que telles. Il ne faut pas oublier que si les trois auteurs mentionnés plus haut ont connu un rejet parfois retentissant de certains publics occidentaux, de nombreux autres auteurs africains ont instauré un dialogue parfois en leurs propres termes avec ces mêmes publics, et ont contribué à façonner des disciplines et des courants artistiques qui les préexistaient. Il ne s'agit donc pas ici de présenter une modalité systématique des réceptions des travaux africains en Europe, mais de se « vacciner » contre un potentiel biais dans la réception des travaux africains, et de bien les prendre au sérieux et les considérer comme valables scientifiquement⁴⁰.

Ce caractère scientifique est essentiel car il a fait défaut jusqu'à présent dans les approches visant justement à mettre en avant une perspective africaine. Pour Alain Ricard, ces approches ont le défaut d'avoir un rapport passionnel avec le continent et d'en partager uniquement les émotions via « *la musique, la danse ou les masques* »⁴¹. Il poursuit en disant que « *la connaissance s'acquiert par la conversation plus que par l'observation* »⁴², ce que nous tâchons de prolonger ici, par exemple en cessant de qualifier les approches africaines par les préfixes « pré- », « non- », « sous- »⁴³.

⁴⁰ Niang, « The Imperative of African Perspectives on International Relations (IR) », p463

⁴¹ Ricard, « De l'africanisme aux études africaines », p176

⁴² Ricard, p184.

⁴³ Ari Sitas, « Rethinking Africa's Sociological Project », *Current Sociology* 62, n° 4 (juillet 2014): 457-71, p459

Ces mises en garde nous rappellent que le dialogue peut ne pas se faire selon une perspective uniquement et que son rejet peut aussi venir d'auteurs africains. Ainsi, lorsqu'on parle d'invisibilité il ne faut pas oublier qu'elle n'est pas nécessairement subie, elle peut aussi être un effet d'un comportement conscient des auteurs. Mudimbé disait par exemple: "*Why should I be forced to play chess with people who do not seem to know the rules of the game?*"⁴⁴. Plutôt que de supposer l'isolement des auteurs africains il peut être affirmé que ces derniers sont bien au courant des théories occidentales, et que c'est par choix qu'ils ne reproduisent pas leurs épistémologies (y compris critiques), plutôt que par contrainte.

d) *Des productions africaines anciennes sur les relations internationales*

Dans leur travail sur la constitution progressive des Relations Internationales comme une discipline globale, Acharya et Buzan identifient les premiers travaux africains de Relations Internationales dans les discussions sur l'islam et sur le panafricanisme, avant l'institutionnalisation de la discipline sur le continent. Cette institutionnalisation n'a pas lieu avant les décolonisations selon les auteurs⁴⁵. Dans cette partie il convient de distinguer les inspirations africaines dans les Relations Internationales, et les productions africaines de Relations Internationales. Ainsi si des auteurs comme Césaire ou Fanon (tous deux Martiniquais, donc Afro-caribéens) inspirent largement les théories postcoloniales en Relations Internationales, leur interrogation directe du système international n'est que marginale dans leur travail. Alors que Césaire rejette l'idée de mission civilisatrice dans la colonisation, Fanon insiste sur ses effets en termes de déshumanisation y compris pour le colonisateur. Nous plaçons donc l'essentiel de leurs idées dans la catégorie d'inspirations africaines des Relations Internationales.

Il serait intéressant de tracer la genèse de la littérature africaine de Relations Internationales dans les écrits des Afro-américains et Afro-caribéens du début du XX^{ème} siècle. Une telle démarche inviterait à regarder du côté des écrits panafricains et en particulier ceux de William Edward Burghardt Du Bois ou de Marcus Garvey. Ainsi le concept de « ligne de couleur » que le premier met en avant pourrait être appliqué aux relations entre les puissances occidentales (en particulier les États-Unis) et le reste du monde, comme le relèvent Acharya et Buzan⁴⁶. S'y ajouteraient ensuite les penseurs de l'Atlantique noir comme C. L. R.

⁴⁴ Mudimbé, *The idea of Africa*, pXIV.

⁴⁵ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*, pp175-177

⁴⁶ Acharya et Buzan, p107

James et Eric Williams, selon des modalités étudiées récemment par Adom Getachew⁴⁷. Les auteurs non-occidentaux sont à ce moment plus audibles sur les questions d'impérialisme que sur celles de paix, ce qui contredit le récit que se font les Relations Internationales de leur propre histoire.

En Afrique Ali Mazrui est une figure centrale dans la formation de l'étude des relations internationales⁴⁸. Dans les années 1960, l'auteur kenyan est une des principales figures africaines à écrire dans *World Politics* et *International Organization*. Sa carrière académique commence à l'Université de Makerere, en Ouganda, où il publie de nombreux ouvrages. Il obtient ensuite un poste à l'Université du Michigan qu'il occupe en parallèle à des enseignements à l'Université de Jos, au Nigeria.

Dès les années 1970 en Afrique centrale des institutions productrices de connaissances en Relations Internationales voient le jour, avec l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) par exemple, et l'Institut Africain des Études Stratégiques (IAES) du Gabon, respectivement créés en 1971 et 1982⁴⁹.

Après la Guerre Froide, Acharya et Buzan considèrent toujours les Relations Internationales en Afrique comme une discipline faible et pauvre en ressources, avec très peu de visibilité pour ce qui concerne la création d'une « école africaine » de Relations Internationales. Ils relèvent que les travaux africains à cette période sont surtout des tentatives de faire valoir des postures africaines. En conséquence la littérature africaine de Relations Internationales selon les deux auteurs tourne principalement autour des questions d'agentivité du continent et autour du débat sur les « solutions africaines à apporter aux problèmes africains ».

En Afrique du Sud, les Relations Internationales deviennent de plus en plus institutionnalisées après l'apartheid alors que le pays cherche à s'intégrer sur la scène internationale après des décennies d'isolement⁵⁰. À défaut de recherche, c'est au moins la pédagogie qui s'institutionnalise également en Afrique centrale avec des formations en Relations Internationales créées dans les années 1990⁵¹. Dans ces centres de recherche, selon Jean-Emmanuel Pondi, chef du département de politique internationale de l'IRIC, les

⁴⁷ Getachew, *Worldmaking after empire*, p6

⁴⁸ Acharya et Buzan, *The Making of Global International Relations*, p176

⁴⁹ Léon Koungou, « L'Afrique Centrale, Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad », Chapitre 3 dans Balzacq et Ramel, *Traité de relations internationales*, p74

⁵⁰ Smith, « International Relations in South Africa ».

⁵¹ Léon Koungou, « L'Afrique Centrale, Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad », Chapitre 3 dans Balzacq et Ramel, *Traité de relations internationales*, p75

« perspectives africaines concernant les Relations Internationales » représentent 8.5% des thèmes de recherche des étudiants entre 1972 et 1992, ce qui représente la troisième thématique la plus étudiée⁵².

Pour Léon Koungou, l'étude des productions de Relations Internationales en Afrique s'opère dans un double contexte d'une discipline perçue comme élitiste (liée à la diplomatie, l'enseignement et la recherche, et les fonctionnaires internationaux), et dans un contexte d'autonomisation de la science politique dans les universités⁵³. Ce dernier point est particulièrement valable au Sénégal où un département de science politique a été créé, indépendant du département de droit en mars 2021. Le premier contexte nous semble plus contestable en revanche, en particulier pour ce qui concerne les fonctionnaires internationaux, tant la présence des organisations internationales onusiennes est forte dans certains pays africains. Ainsi ces positions nous semblent bien plus banales dans ces contextes que dans un contexte européen où les institutions internationales sont géographiquement éloignées (à Vienne, Genève, Bruxelles, New York).

Un argument qui revient souvent dans les limites des travaux africains est la proximité de leurs auteurs avec les autorités politiques africaines. Elle rendrait caduque la neutralité du chercheur, en en faisant un conseiller du prince dont les conclusions seraient biaisées. Si cet argument peut sembler recevable dans plusieurs cas il a cependant ses limites. D'abord, il constitue un plaquage de critères élaborés dans des universités occidentales, résultats de centaines d'années de relations complexes entre les universités et le pouvoir central⁵⁴. Au Sénégal comme nous l'avons vu plus haut l'histoire intellectuelle n'est pas exactement la même. Aussi, les conditions de la recherche ne sont pas les mêmes, avec des universités parfois bien moins dotées et capables de financer l'autonomie d'un professeur. Enfin, et surtout, cet argument revient parfois pour ne pas considérer les travaux des chercheurs dans leur ensemble, alors que leur engagement politique est postérieur à ces travaux.

C'est par exemple le cas d'Augustin Kontchou Kouomegni, auteur dès 1977 d'un livre sur le système diplomatique international africain préfacé par Marcel Merle, figure centrale de l'émergence de la discipline des Relations Internationales en France⁵⁵. Ce livre propose une théorie originale et quantitative de la diplomatie des États africains sur la période allant de

⁵² Idem

⁵³ Idem, p72

⁵⁴ En France, l'université de la Sorbonne a été construite en 1253

⁵⁵ Augustin Kontchou Kouomegni, *Le système diplomatique africain: bilan et tendances de la première décennie* (Paris: A. Pédone, 1977).

1960 à 1970. L'approche des diplomaties en Afrique est originale par rapport aux productions scientifiques que nous avons identifiées dans le premier chapitre. Encore une fois (à la suite de Doudou Thiam, que nous étudierons plus loin), Kontchou Kouomegni insiste sur le rôle des idées dans les diplomaties en Afrique, ce qui offre une image de ces diplomaties qui ressemble bien moins à un miroir négatif artificiellement construit des diplomaties occidentales (selon lui, le bloc de Casablanca est beaucoup plus actif diplomatiquement que le groupe de Monrovia, et les deux groupes sont hermétiquement fermés l'un de l'autre). Son analyse prend au sérieux le comportement de la plupart des États africains sur la scène internationale qu'il compare entre eux, ce qui lui permet d'avoir une individualisation poussée des comportements diplomatiques, plutôt que de parler de l'Afrique comme d'un continent en général trop faible pour que ses membres entretiennent des relations diplomatiques.

Kontchou Kouomegni pose indirectement la question de la durée des organisations internationales en Afrique, car il mentionne les organisations internationales qui disparaissent dans les années 1960 (elles sont nombreuses du fait de la volonté de ne pas faire de doublon avec l'OUA). Surtout, ses propos sur l'OERS (l'ancêtre de ce qui est aujourd'hui l'OMVS), sceptiques sur l'avenir de l'organisation, traduisent la perception de son temps de certaines organisations qui sont plus importantes aujourd'hui. Enfin, il met en lumière à plusieurs reprises la fermeture diplomatique du Ghana depuis le coup d'État de février 1966, alors que le pays avait une activité diplomatique intense jusque-là. La lecture de Kouomegni montre bien l'importance à la fois d'individualiser les États africains dans l'étude de leur diplomatie mais aussi de périodiser cette étude selon des bornes qui sont propres à la situation du pays concerné.

Dès 1977, il ouvre son ouvrage en intégrant de nouveau l'histoire de l'Afrique dans le XX^{ème} siècle, considérant qu'un événement majeur du siècle pourtant souvent passé sous silence est l'avènement du Tiers-monde et en particulier de l'Afrique. C'est une différence importante avec les ouvertures des travaux mentionnés dans le premier chapitre, qui nous rappelle celle d'Achille Mbembe dans sa *Critique de la Raison Nègre*, parue bien après l'ouvrage de Kontchou Kouomegni : « *L'on aurait voulu écrire ce livre à la manière d'un fleuve aux multiples affluents, alors même que l'histoire et les choses se tournent vers nous, et que l'Europe ne constitue plus le centre de gravité du monde. Tel est en effet l'événement ou, en tout cas, l'expérience fondamentale de notre âge* »⁵⁶.

⁵⁶ Achille Mbembe, *Critique de la raison nègre*, Cahiers libres (Paris: La Découverte, 2013), p9.

Cet ouvrage n'apparaît pourtant à notre connaissance dans aucun des travaux sur les relations internationales africaines de la période. Pire encore, bien que l'ouvrage soit publié chez un éditeur français, il nous a fallu une visite à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) de Dakar pour en avoir connaissance et pouvoir le consulter. Surtout, Kontchou Kouomegni insiste sur la dimension « extravertie » des diplomaties africaines entre 1960 et 1970 du fait de l'asymétrie entre les représentations africaines à l'extérieur du continent et les représentations de l'extérieur sur le continent (en particulier les pays européens, largement moins représentés en Afrique que ne le sont les pays africains en Europe). Le terme d'extraversion employé par Kontchou Kouomegni est littéral, il n'a pas le sens de « mise en dépendance volontaire » que lui donne Bayart quelques années plus tard. Mais son ouvrage n'est à notre connaissance jamais cité par les travaux de Relations Internationales mobilisant la théorie de l'extraversion à la suite de Bayart, ni par Bayart lui-même. La critique que nous formulons plus haut en sort renforcée sur le trop faible questionnement de l'extraversion comme théorie par les auteurs qui la mobilisent à la suite de Bayart.

Augustin Kontchou Kouomegni a bien eu une carrière de conseiller du prince au Cameroun, mais seulement à partir du milieu des années 1980. Né en 1945 il a réalisé une thèse de science politique à l'Université Panthéon-Sorbonne, été reçu à l'agrégation de science politique française (1981), et surtout publié l'ouvrage dont il est question depuis tout à l'heure en 1977. À ce moment Kontchou Kouomegni a tout d'une figure académique traditionnelle entre la France et le Cameroun et son parcours avant le milieu des années 1980 est celui d'un universitaire produisant des travaux scientifiques sur les relations internationales africaines.

Cette « invisibilité » dans les productions dominantes sur les relations internationales africaines est d'autant plus préoccupante que Kontchou Kouomegni s'inscrit dans un débat académique global, tente d'engager un dialogue avec les travaux américains aussi bien que les travaux français et propose des concepts qui peuvent servir de points d'accroche vis-à-vis de sa théorie, comme celui de « pôle diplomatique » ou celui « d'orientation diplomatique ». Il y a donc une double unilatéralité dans ce discours (plutôt que dialogue), où les travaux africains citent les travaux occidentaux sans être cités en retour (première unilatéralité), et où les travaux occidentaux tiennent un discours sur les relations internationales du continent sans en citer les auteurs (seconde unilatéralité).

Un constat plutôt proche peut être réalisé concernant Luc Sindjoun même si cette figure est plus visible dans les études francophones. Sindjoun appartient à la génération qui

suit celle de Kontchou Kouomegni au Cameroun, et s'il s'engage tout autant que lui à traiter des productions occidentales en Relations Internationales dans ses travaux il a aussi comme ambition plus affirmée de proposer une théorisation africaine des relations internationales. Ses références sont cependant plus classiques que celles de Kontchou Kouomegni, car il mentionne les grands débats inter-paradigmatiques importants de la littérature américaine (Nye, Keohane, Ruggie, Wendt, Krasner, Rosenau) des années 1970 aux années 1990⁵⁷ ainsi que les productions françaises, en particulier celles de l'approche sociologique des relations internationales⁵⁸. Bien qu'il engage la conversation avec de nombreux auteurs de cette approche (en particulier Bertrand Badie), il lui est rarement répondu en retour, témoignant là encore d'un déséquilibre dans la forme de la discussion.

S'il est vrai que les productions académiques africaines en matière de Relations Internationales émergent plus tardivement que leurs homologues occidentales, elles ont pris beaucoup d'ampleur depuis lors et ne peuvent plus être ignorées de la même manière qu'elles l'étaient dans les années 1960. Elles n'en restent pas moins relativement moins visibles à l'échelle internationale avec des publications souvent dans les journaux issus de leurs universités respectives, et donc avec une diffusion internationale moindre. Au Sénégal, c'est par exemple le cas des Nouvelles Annales africaines, de la FSJP, les Cahiers du LEJPO, ou les échos de l'IDHP⁵⁹. D'une portée plus globale, il existe également le *African Journal of International Affairs*, publication bilingue du CODESRIA, basé à Dakar.

e) Des productions scientifiques africaines à réévaluer

Y a-t-il une spécificité africaine dans la production de Relations Internationales ? Si les pratiques diplomatiques sur le continent sont le fruit de trajectoires nationales ou régionales, le contenu des théories et les concepts mobilisés ne sont-ils pas universels ?

Quels sont les supports des productions africaines en sciences sociales ? Plusieurs journaux existent avec cette finalité. C'est le cas en anglais du journal *African Identities*, créé en 2003 pour revaloriser les productions scientifiques en Afrique et certains cadres théoriques

⁵⁷ Luc Sindjoun, *Les relations Internationales Africaines: Entre États en Crise et Flux Transnationaux* (Dakar: CODESRIA, 2002).

⁵⁸ Cela se remarque par exemple dès le choix du titre pour son ouvrage le plus important Luc Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines* (Paris: Karthala, 2002).

⁵⁹ Luc-Marius Ibriga, Léon Sampana, « L'Afrique de l'Ouest Francophone : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire et Sénégal », Chapitre 4 dans Balzacq et Ramel, *Traité de relations internationales*, pp103-104

notamment postcoloniaux⁶⁰. Près de la moitié des contributions de ce journal sont issues des universités africaines. Plutôt que de continuer à s'interroger sur les raisons des faiblesses théoriques et institutionnelles africaines en Relations Internationales il convient de s'intéresser à ce qui existe⁶¹.

En plus du CODESRIA que nous avons identifié plus haut, d'autres centres de recherche existent en Afrique avec des relations plus ou moins directes avec les universités. Il existe ainsi le SARIP basé à Harare, le *Centre for Basic Research* de Kampala, et à l'échelle du continent la *African Association of Political Science*⁶². Ces centres ont été déplacés en dehors des universités ou à leur périphérie dans les années 1980, du fait des contextes que nous avons présenté plus haut de programmes d'ajustements structurels et de changements dans les universités africaines. C'est également le cas du LASDEL, laboratoire de recherche basé au Niger et producteur de travaux de grande qualité en science politique sur l'économie du développement et sur la corruption. Le laboratoire a été créé en partie par Jean-Pierre Olivier de Sardan, anthropologue franco-nigérien, ce qui brouille encore plus les frontières de la recherche et interroge nos qualifications nationales ou continentales des travaux : quelle « étiquette » donner à des chercheurs ou des travaux à cheval sur plusieurs continents et accumulant eux-mêmes plusieurs identités ?

Ces centres mettent en avant deux mouvements dans la production scientifique sur le continent (« sur » étant entendu ici à la fois dans son sens géographique de production au sein des frontières africaines, mais également comme « à propos » du continent) : la promotion de paradigmes africains et des réseaux intellectuels africains et le rejet des généralisations à l'échelle du continent, ce qui implique « *an immersion in the concrete problems and conditions of the continent* »⁶³.

Les centres d'études de sécurité et stratégiques se multiplient sur le continent depuis les années 1990 et produisent des travaux de Relations Internationales. Le contexte sécuritaire d'un côté et à la demande des bailleurs internationaux d'analyses sur ces questions expliquent cette extension, sans compter d'un autre côté l'attrait ces dernières années pour les productions intellectuelles issues directement du continent. Des fonds privés financent ces recherches, parfois associées avec les universités, comme c'est le cas de la fondation Paul-

⁶⁰ Guillaume Beaud, « Rendre compte des tensions et hégémonies épistémiques qui sous-tendent la production de savoirs sur l'Afrique: Une étude empirique de la revue *African Identities* (2003-2018) », *Revue d'anthropologie des connaissances* 15, n° 1 (1 mars 2021), pp4-5

⁶¹ Acharya, *Rethinking power, institutions and ideas in world politics*, p45

⁶² Martin et West, *Out of one, many Africas*.

⁶³ Martin et West, p16.

Ango-Ela (FPAE) associée à l'Université de Yaoundé II au Cameroun et à l'Université Omar Bongo au Gabon. Au Burkina Faso, l'Institut Diplomatique et des Relations Internationales (IDRI) de Ouagadougou est considéré comme « *la plaque tournante des relations internationales dans toute l'Afrique de l'Ouest* »⁶⁴. L'institut a été cependant fermé en 2007 après une grève de diplomates où avaient participé des stagiaires de l'IDRI et est remplacé par l'Institut des Hautes Etudes Internationales (INHEI) à partir de 2008. Mais entre-temps, le Sénégal s'est aussi positionné comme un pôle de productions intellectuelles sur les relations internationales en Afrique de l'Ouest, comme nous l'examinerons plus en détails plus loin.

En Afrique, plusieurs chefs d'État ont produit une littérature importante qui est peu considérée par les chercheurs comme des textes scientifiques du fait de leur présomption de positionnement politique (ces textes ont été écrits parfois dans des contextes de lutte anticoloniale dont les auteurs étaient des protagonistes centraux, ou après une carrière politique caractérisée parfois par la direction du pays). Plusieurs auteurs mettant en avant la nécessité de décentrer la discipline des Relations Internationales insistent pour prendre au sérieux ces travaux, et par là « étendre le spectre » des textes étudiés⁶⁵ à Nkrumah, Senghor, Sékou Touré, Nyerere, Kenneth Kaunda. À l'Université de Dar-es-Salaam, quelques chercheurs avaient des liens étroits avec Nyerere, comme Walter Rodney et ont contribué à l'expression de sa critique de la dépendance, avec par exemple la formation des théories de la *villagization* et de *l'ujamaa*, considérant les villages comme le relai de l'intervention étatique⁶⁶.

f) *Les productions de Relations Internationales au Sénégal*

Nous l'avons vu, de grandes figures intellectuelles africaines et en dehors du continent se sont engagées dans le développement de perspectives africaines dans les sciences sociales en général et en science politique en particulier. Ces discussions fournissent un cadre accessible plus ou moins facilement dont les chercheurs ont globalement conscience, qu'ils soient situés à New York, Paris ou Dakar (avec les quelques travaux moins connus que nous avons identifiés dans la partie précédente). Mais au-delà de ces grandes figures, il existe aussi

⁶⁴ Luc-Marius Ibriga, Léon Sampana, « L'Afrique de l'Ouest Francophone : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire et Sénégal », Chapitre 4 dans Balzacq et Ramel, *Traité de relations internationales*, p94.

⁶⁵ Sur cet argument, voir notamment Amitav Acharya et Barry Buzan, éd., *Non-Western international relations theory: perspectives on and beyond Asia* (London ; New York: Routledge, 2010); Getachew, *Worldmaking after empire*. Karen Smith, « Has Africa Got Anything to Say? African Contributions to the Theoretical Development of International Relations », *The Round Table* 98, n° 402 (juin 2009): 269-84.

⁶⁶ Getachew, *Worldmaking after empire*, p155

des mémoires de recherche et des thèses produits dans les universités africaines (nous étudierons le cas de l'UCAD) non accessibles sans un passage physique à la bibliothèque de l'université. Il existe également d'autres travaux plus discrets et parfois seulement accessibles « par hasard », ou du moins sans chercher quelque chose de précis⁶⁷.

Ces travaux entretiennent une réflexion sur les relations internationales au Sénégal et constituent une littérature africaine sur cette thématique. C'est vers ces textes que nous nous tournons maintenant. Toujours dans une perspective de banalisation et de rendre visible les travaux africains, nous présentons ici quelques-uns d'entre eux. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais d'une discussion de certaines perspectives prises par les auteurs sénégalais pour en dégager les dynamiques d'ensemble et la situer dans le champ des Relations Internationales à l'échelle globale.

Au Sénégal, les analyses des relations internationales prennent plusieurs formes. Le texte le plus ancien suivant les formes canoniques est probablement celui de Doudou Thiam, *La politique étrangère des États africains*, publié en 1963⁶⁸. Le livre paraît aux Presses Universitaires de France, alors que son auteur est ministre des Affaires étrangères du Sénégal.

Thiam réfléchit aux tendances générales des politiques étrangères en Afrique au lendemain des indépendances. À partir du constat de fortes pénétrations étrangères sur le continent, il ne tire pas la conclusion selon laquelle le continent serait « dépendant » et « passif » vis-à-vis du reste du monde mais bien que l'Afrique n'est aucunement isolée dans l'histoire contemporaine. C'est une première différence avec certains textes issus de la branche orthodoxe dont nous avons identifié les influences dans le premier chapitre. Il poursuit sur la proximité entre pays africains et asiatiques dans l'expérience des décolonisations, ce qui justifie par exemple la formation d'un groupe commun aux Nations Unies.

Thiam insiste sur l'importance des idées dans les décisions de politique étrangère des nouveaux États africains et en particulier du panafricanisme. C'est une forme de « macro-nationalisme » selon lui, qui gagne en importance dans les années 1960. Doudou Thiam est informé sur l'histoire du panafricanisme (sa naissance en dehors du continent puis ses relations ambiguës avec le communisme, notamment avec des auteurs comme George

⁶⁷ Un exemple pour ce qui concerne ce travail est les actes des premières rencontres des africanistes en Afrique, publiés en 1964, et que nous avons trouvé au hasard dans les casiers d'étiquettes de l'IFAN à Dakar.

⁶⁸ Doudou Thiam, *La politique étrangère des États africains, ses fondements idéologiques, sa réalité présente, ses perspectives d'avenir* (Paris: Presses universitaires de France, 1963).

Padmore⁶⁹). Pour Doudou Thiam, en affirmant l'existence d'une personnalité africaine le panafricanisme permet de prendre ses distances à la fois avec le communisme et avec l'impérialisme. Ce mouvement inscrit bien le Sénégal dans une position de non-alignement (sans se confondre avec la neutralité) qui perdure encore aujourd'hui.

Thiam considère que les idées prévalent sur l'opportunisme et les intérêts dans les politiques étrangères en Afrique. Bien que praticien au premier plan en tant que ministre des Affaires étrangères du Sénégal, son analyse n'est vraisemblablement pas entendue au sein des travaux dominants de la science politique de l'époque : nous l'avons vu, non seulement ces travaux ignorent tout à fait le rôle des personnalités autres que les présidents africains, mais en plus ils évacuent le rôle des idées de leurs analyses pendant plusieurs décennies. Dans un numéro de *African Studies Review* de 1983, Coleman et Halisi quantifient les thématiques abordées par les différents travaux de science politique américaine à propos de l'Afrique : les idées représentent 5.6% de la littérature identifiée, loin derrière le nationalisme, les partis politiques, les questions ethniques ou les interventions militaires. Relevons ici que la pertinence de ses propositions n'est pas discutée dans la littérature et encore moins le fond de ce qu'il propose.

À la suite de Doudou Thiam, les ministres des Affaires étrangères du Sénégal et autres diplomates ont produit des mémoires sur leur pratique mais la plupart ont laissé de côté la dimension analytique de niveau universitaire de Thiam. Ils ont préféré s'inscrire dans le registre plus classique des récits de vie, qui se retrouve largement chez les praticiens des affaires étrangères en général⁷⁰. Ironiquement, Doudou Thiam est l'une des rares personnalités ayant occupé ce poste à ne pas publier ses mémoires même si ce silence est le

⁶⁹ Comme cela deviendra évident plus tard avec George Arthur Padmore, *Pan-Africanism or Communism*, Paperback ed., A Doubleday Anchor Book A850 (Garden City, N.Y: Anchor Books, 1972).

⁷⁰ Pour ce qui concerne le regard des anciens diplomates sénégalais sur la pratique de leur métier, on citera utilement ces références : Magatte Lô, *Sénégal: le temps du souvenir*, Mémoires africaines (Paris: L'Harmattan, 1991); Gérard-François Dumont et Seydou Kante, *La géopolitique du Sénégal: de Senghor à l'élection de Macky Sall* (Paris: L'Harmattan, 2019); Massamba Sarré, *De Ngalick à Paris: aux premières heures de la diplomatie sénégalaise* (Dakar-Ponty, Sénégal: Les Éditions Feu de brousse, 2014); Falilou Kane, *Vue d'aigle sur la diplomatie sénégalaise de 1960 à nos jours: morceaux choisis*, Essais, monde d'hier, monde de demain (Dakar: Nouvelles Éditions africaines du Sénégal, 2010); Ahmadou Fatim Diop, *Sénégal: repères et grandeur d'une diplomatie* (Dakar, Sénégal: Éditions Sentinelles, 2006); Mankeur NDiaye, *Diplomatie 20 ans à la place* (Senegal: Panafrika/Silex/Nouvelles du Sud, 2018); Ibrahima Sène, *La diplomatie sénégalaise de Léopold Sédar Senghor à Abdoulaye Wade: regard d'un chancelier* (Dakar: L'Harmattan Sénégal, 2013); Assane Seck, *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne, 1945-2005: un itinéraire politique*, Collection « Hommes et sociétés » (Paris: Karthala, 2005).

résultat du concours des circonstances plutôt que d'une volonté de sa part de rester discret sur ces années⁷¹.

Les récits autobiographiques des diplomates et ministres des Affaires étrangères permettent de saisir quelques exemples concrets d'interventions africaines dans des conflits africains. Par exemple Falilou Kane raconte son rôle dans la résolution des tensions entre le Congo et le Zaïre au début des années 1960. Dans ce cas, ces récits sont bien sûr des sources primaires à considérer comme telles avec tous les efforts de contextualisation nécessaires et non des travaux académiques.

Quelques exceptions abordent une réflexion plus large sur les relations internationales et sur la place du Sénégal en leur sein, ainsi un regard plus large sur l'État au Sénégal et la place de la diplomatie dans ce dernier⁷². Mankeur Ndiaye rappelle le rôle structurant de la langue dans la diplomatie et regrette dès les premières pages de ses mémoires la faible préparation des diplomates sénégalais à l'usage de l'arabe.

Sur les questions africaines, selon les diplomates le Sénégal de Senghor se revendique le « *miroir de l'Afrique, pour sa tolérance, son esprit de dialogue, et son acceptation de la différence, quelle que soit sa forme* »⁷³.

Par ailleurs, des ouvrages sont aujourd'hui publiés sur la politique étrangère du Sénégal par des non-praticiens, entretenant ainsi une tradition d'engagement intellectuel avec la pratique. Le journaliste René Massiga Diouf écrit par exemple *La diplomatie sénégalaise de Senghor à nos jours : entre rationalité et errances*⁷⁴. À la suite de Doudou Thiam il insiste également sur le rôle des idées dans la politique étrangère et en particulier sur l'idée de *teranga* pour ce qui concerne le Sénégal, qu'il compare au principe d'immunité diplomatique. Du fait de la proximité qu'entretient le Sénégal avec l'ancienne colonie française, René Massiga Diouf refuse de parler de non-alignement, contrairement à ce qu'en dit Doudou Thiam.

Les chercheur.e.s sénégalais.e.s et installé.e.s au Sénégal produisent également quelques travaux sur les relations internationales du Sénégal, comme c'est le cas de Bakary

⁷¹ Entretien avec Mass Yérim Thiam le fils de Doudou Thiam, réalisé à Dakar en août 2021. Selon lui, Doudou Thiam aurait rédigé un manuscrit de ses mémoires, mais il aurait été égaré / volé à la fin de la vie de Doudou Thiam, au moment où il passait d'un hôpital à l'autre entre la France et le Sénégal.

⁷² Comme le font notamment Seck, *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne, 1945-2005*; NDiaye, *Diplomatie 20 ans à la place*; Sène, *La diplomatie sénégalaise de Léopold Sédar Senghor à Abdoulaye Wade*.

⁷³ Sène, *La diplomatie sénégalaise de Léopold Sédar Senghor à Abdoulaye Wade*, p96.

⁷⁴ René Massiga Diouf, *La diplomatie sénégalaise de Senghor à nos jours: entre rationalité et errances*, 2015.

Sambe. Bakary Sambe considère la religion comme une composante centrale de la diplomatie sénégalaise, en particulier du fait de l'importance de la confrérie des Mourides au Sénégal⁷⁵. Ce constat nous invite à regarder du côté de *think tanks* comme le *Timbuktu Institute*, dont Bakary Sambe est le directeur. Ainsi, plusieurs personnalités intellectuelles sénégalaises sont impliquées dans la réflexion sur des questions internationales sans être directement rattachées à l'université, comme Alioune Tine, directeur du *Afrika Jom center*.

Deux universités au Sénégal sont productrices d'un enseignement en Relations Internationales : l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar dont le département de science politique s'est autonomisé du département de droit en mars 2021, et l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis. La finalité pratique plutôt qu'universitaire des Relations Internationales est cependant repérable à la petite taille des formations et à l'existence d'une formation en Relations Internationales au sein de l'École Nationale d'Administration (ENA) de Dakar⁷⁶. Ce caractère professionnalisant de la formation en Relations Internationales est confirmé par le poids de telles formations dans les universités privées en Afrique de l'Ouest, comme l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Dakar. Dans ce cas, le Sénégal s'inscrit dans la même dynamique que ses voisins d'une formation des cadres de la diplomatie, sorte d'africanisation du personnel diplomatique qui doit passer par des formations académiques, similaire au processus d'africanisation des cadres permis par la massification des universités déjà beaucoup plus étudié dans la littérature.

Quels enseignements tirer de ces quelques travaux ? Sont-ils suffisamment cohérents pour constituer une « école sénégalaise de Relations Internationales » ? Tout d'abord, les écrits des diplomates se répondent entre eux et démontrent ainsi d'une certaine cohérence. Mais ils s'intègrent dans le genre littéraire des mémoires plutôt que dans une école proprement sénégalaise d'analyse des relations internationales (ce qui n'est d'ailleurs pas l'objet de cette thèse).

Les textes des diplomates n'en constituent pas moins des sources appréciables sur les pratiques diplomatiques du Sénégal depuis son indépendance et ils permettent d'enrichir l'identification des grandes lignes de cette diplomatie. Par exemple, la thématique de l'eau et sa nécessaire gestion collective reviennent régulièrement, mais aussi la proximité diplomatique du Sénégal avec les pays arabes, en particulier le Maroc. D'autres éléments à

⁷⁵ Bakary Sambe, *Contestations islamisées: le Sénégal entre diplomatie d'influence et islam politique* (Montréal, Québec: Les éditions Afrikana, 2018).

⁷⁶ Luc-Marius Ibriga, Léon Sampana, « L'Afrique de l'Ouest Francophone : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire et Sénégal », Chapitre 4 dans Balzacq et Ramel, *Traité de relations internationales*, p101

prendre en considération à partir de la lecture de ces mémoires est la dimension intégrationniste de la diplomatie sénégalaise notamment dans ses engagements techniques comme via l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.

Les approches africaines en générale, et sénégalaises et ghanéennes en particulier sont extrêmement hétérogènes lorsqu'il s'agit d'appréhender les relations internationales. Ce sont bien des « bibliothèques plurielles » dont nous devons parler : ces travaux scientifiques sont inscrits dans une généalogie et dépendent de leur contexte d'énonciation de la même manière que la bibliothèque coloniale identifiée par Mudimbé, ou comme permet de le comprendre le concept de bibliothèque originellement proposé par Michel Foucault dans sa démarche d'archéologie du savoir : dans les bibliothèques africaines comme dans la bibliothèque coloniale les objets que nous étudions « *ne sont pas des domaines qui s'offrent spontanément et passivement à la curiosité du savoir* »⁷⁷. Si l'on suit les formulations de Foucault, l'ambition de ce travail n'est pas tant de constituer un progrès scientifique que d'accompagner la transition vers un autre ordre de connaissances. Il s'agit de prendre acte (plutôt que de révéler) d'une littérature foisonnante et pourtant ignorée dans la littérature académique occidentale depuis longtemps : « *ce n'est pas une inattention millénaire qui s'est soudain dissipée, mais un champ nouveau de visibilité qui s'est constitué dans toute son épaisseur* »⁷⁸.

L'existence d'une littérature africaine dont l'africanisation, ou l'appropriation, précède celle que l'on constate aujourd'hui invite à nous faire réfléchir sur les « mythes des origines » en Relations Internationales. Comme le montrent David Graeber et David Wengrow dans un ouvrage récent, la quête des origines est souvent plus informative du contexte d'émission du mythe que sur les origines elles-mêmes de ce qui est étudié⁷⁹. Les deux auteurs se demandent pourquoi les philosophes se sont pendant des siècles interrogés sur les origines des inégalités, comme si ces dernières permettaient de mieux comprendre le passage de sociétés strictement égalitaires à des sociétés « complexes ». Ils montrent en particulier que contrairement à ce qui est souvent avancé il n'y a pas eu de rupture soudaine avec la massification de l'agriculture mais des allers-retours, des apprivoisements, des changements graduels et surtout des alternances au cours des années entre des périodes caractérisées par une égalité générale et

⁷⁷ Foucault, *Les mots et les choses.*, p81

⁷⁸ Foucault., p139

⁷⁹ Graeber et Wengrow, *Au commencement était.*

d'autres par une hiérarchie affirmée, avant de revenir à une période d'égalité. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que chercher à identifier les origines des Relations Internationales africaines, qu'elles soient très anciennes ou qu'elles ne datent que de quelques années, conduit au risque de distinguer une période d'absence de Relations Internationales et une période où elles sont institutionnalisées. Il en résulte la « découverte » de Relations Internationales africanisées *avant* leur africanisation. C'est particulièrement vrai pour une discipline déjà institutionnalisée depuis longtemps ailleurs et sur laquelle peuvent s'appuyer les auteurs africains sans bénéficier d'une institutionnalisation. Poser la question de l'existence d'une école africaine de Relations Internationales dans les mêmes termes que pour une école européenne ou américaine de la discipline a donc peu de sens. Ici, nous avons insisté sur les productions existantes pour en faire le point de départ de notre analyse, plutôt que sur le degré d'autonomie de la discipline vis-à-vis de la science politique ou des sciences juridiques qui n'aurait conduit qu'à constater sa faiblesse.

Tout cela nous oblige, en tant que chercheur sur les Relations Internationales construites en Afrique, d'identifier ce qui s'est produit historiquement en termes de réflexions internationalistes depuis le continent ces dernières décennies. En ce sens nous avons bien conscience que le passé que nous étudions n'est pas le présent des auteurs des années 1960 et 1970 que nous avons mentionnés dans le chapitre 1 et dans la première partie de ce chapitre⁸⁰.

B Approches en contrepoint et histoire nomadique : les enseignements postcoloniaux sur l'appropriation

Penser la circulation des connaissances par l'appropriation permet de mieux saisir les mécanismes d'hybridation et constitue une ressource clé contre l'essentialisation et la réification de ce qui est étudié. L'apport d'Edward Saïd est ici crucial, surtout dans son œuvre consacrée aux relations entre l'impérialisme et la culture dont sont tirés les deux concepts clés de cette partie : l'approche en contrepoint et l'histoire nomadique⁸¹.

D'abord, se décentrer à partir d'une réflexion sur les circulations et l'hybridation permet de s'éloigner d'une appréhension qui essentialise aussi les productions occidentales :

⁸⁰ Voir sur la question de la projection des questions présentes sur le passé et sur les horizons des acteurs étudiés notamment le travail de David Scott, *Conscripts of modernity: the tragedy of colonial enlightenment* (Durham: Duke University Press, 2004).

⁸¹ Saïd, *Culture and imperialism*.

ces dernières ne sont pas par essence conservatrices et dominantes, par opposition radicale à un non-Occident qui serait dominé et porteur de diversité⁸². Une approche disciplinaire trop stricte rend aveugle à ce qui se passe non seulement dans d'autres disciplines (comme les *African studies*) mais aussi à des productions dans d'autres contextes et qui ne répondent pas aux canons disciplinaires habituels⁸³. Les approches mises en avant sont donc intrinsèquement plurielles, mais selon différentes graduations : il ne s'agit pas de trouver des pratiques différentes, plutôt des lieux de naissance pluriels, et non des sources uniques qui se disséminent progressivement⁸⁴.

Pinar Bilgin a beaucoup contribué à importer les travaux de Saïd dans les Relations Internationales et à poser en des termes proches les questions des Relations Internationales globales. Elle propose notamment de regarder du côté du concept saïdien de lecture en contrepoint (*contrapuntal reading*) pour saisir la diversité des expériences et des récits⁸⁵. Cette approche est importante pour situer la discussion du précédent encadré qui s'interrogeait sur le caractère critique des études globales et les relations de ces dernières avec les études postcoloniales. Bilgin remarque que si aujourd'hui les Relations Internationales peuvent sembler plus globales qu'hier, ce n'est pas du fait de la nouvelle ouverture de la discipline, mais parce que les auteurs non-occidentaux assimilent l'orthodoxie des Relations Internationales dominantes. Dans ce cas, il n'y a pas plus d'hétérogénéité au sein de la discipline, c'est une uniformité qui devient globale.

Bilgin poursuit en expliquant que l'approche de Saïd par contrepoint déplace le projecteur sur les connections (*connectedness*) et sur les expériences reliées. En Relations Internationales une approche en contrepoint prêterait attention aux récits différents et à leur traduction. Ces remarques résonnent étonnamment avec ce que nous avons entrepris de faire depuis le début de ce travail de recherche. Le contrepoint « *focuses on our intertwined and overlapping histories* »⁸⁶, ce qui nous prémunit contre la recherche d'une différence radicale ou de la volonté de trouver une origine radicalement différente des autres contextes. Toutes

⁸² Audrey Alejandro, « Réflexivité et « domination occidentale » : Avancées et perspectives pour un programme de recherche prometteur en Relations internationales. *International Relations in France: Writing between Discipline and State*, Henrik Ø. Breitenbauch, 2013, Abingdon, Routledge, 234 p. *Claiming the International*, Arlene B. Tickner et David L. Blaney (dir.), 2013, Londres, Routledge, 256 p. *International Relations and American Dominance: A Diverse Discipline*, Helen Louise Turton, 2015, Londres, Routledge, 192 p. », *Études internationales* 47, n° 1 (2016): 133-44

⁸³ Isaac Kamola, « IR, the Critic, and the World: From Reifying the Discipline to Decolonising the University », *Millennium: Journal of International Studies* 48, n° 3 (juin 2020): 245-70, p251

⁸⁴ Smith, « Has Africa Got Anything to Say? », p272

⁸⁵ Pinar Bilgin, « "Contrapuntal Reading" as a Method, an Ethos, and a Metaphor for Global IR », *International Studies Review* 18, n° 1 (2016): 134-46.

⁸⁶ Bilgin, p141.

les histoires sont profondément interconnectées et un des rôles du chercheur est d'en déceler les récits qui en sont fait, tout en préservant leur hétérogénéité : *"Global IR cannot be anything else but life music, one and many, global and regional. Giving up one or the other would only impoverish our understanding of world politics"*⁸⁷. C'est ce qui est entendu par une approche en termes de *« almost the same but not quite »*.

Les réflexions de Bilgin montrent à quel point les travaux des chercheurs entraînent des conséquences sur les contextes étudiés (l'imposition d'approches dominantes dans les universités sénégalaises en matière de Relations Internationales par exemple). Ces conséquences doivent aussi être prises en considération dans la réalisation du travail d'étude, pour avoir une meilleure compréhension à la fois des travaux produits et des contextes.

a) *Le rôle du silence dans l'étude des questions africaines*

Un apport des études postcoloniales tiré cette fois des études féministes est l'attention portée aux silences en Relations Internationales (pour Cynthia Enloe, *« dans n'importe quel domaine des relations internationales, accorder une grande attention aux silences est une stratégie de recherche absolument cruciale »*⁸⁸). Ces silences, toujours pour Cynthia Enloe, peuvent signifier plusieurs choses *« including suppressed resistance, lack of consciousness, mere complicity or an adaptive response to domination »*⁸⁹. Comment les mobiliser dans notre travail ? Le silence est une dimension souvent mentionnée dans les travaux historiques qui reposent sur l'étude des archives et donc sur ce qui est historiquement *« bruyant »*, dans le sens qui laisse des traces archivistiques, culturelles ou archéologiques.

Ces réflexions ne sont donc pas nouvelles et elles sont bien acceptées dans les sciences humaines. Appliqué aux catégories dominées et selon une lecture critique, le silence prend cependant une autre dimension que mettent en lumière les études féministes puis postcoloniales. Dans cette lecture du silence comme substance, les catégories auxquelles il est imposé sont souvent les femmes, les *« subalternes »*, les laissés pour compte de la mondialisation. Dans ces cas, le silence constitue une forme d'oppression. En ce sens, le silence a une dimension collective. L'oppression se produit en deux temps : d'abord l'acte lui-même d'ôter la prise de parole, puis la contrainte de s'exprimer selon les canons du modèle

⁸⁷ Bilgin, p143.

⁸⁸ Cynthia H Enloe et Caroline Sordia, *Armées, bananes, confection...: une analyse féministe de la politique internationale*, 2019, p205.

⁸⁹ Citée dans Bilgin, *« The 'Western-Centrism' of Security Studies »*, p618.

dominant, qui ne correspondent pas nécessairement à l'esthétique des dominés. C'est cette définition du silence sur laquelle nous nous appuyons. Nous reconnaissons cependant que d'autres approches du silence existent, notamment relationnelles et contextuelles. Dans ces cas la prise de parole (*voice*) n'équivaut pas systématiquement à de l'agencité, et le silence ne correspond pas nécessairement à la dépossession⁹⁰.

Les archives peuvent produire des données à propos des catégories dominées, par exemple avec des rapports de police qui donnent une existence historique à ces catégories, parfois mieux connues que des groupes moins contrôlés par la police et donc moins producteurs d'archive mais aussi moins dominés. En revanche, ces archives ainsi constituées rapportent un point de vue situé de la domination. Ces faits sont bien connus des historiens et des historiens des idées et il ne s'agit pas de revenir sur cet aspect ici mais de l'extrapoler pour mieux comprendre la problématique posée en Relations Internationales à partir de deux exemples.

Le premier exemple est une anecdote tirée du séminaire *Ifriqya colloquium*, de l'Université de Columbia. À l'occasion d'une discussion d'un article sur l'invasion italienne de l'Éthiopie vue par Henrico Cerulli, représentant italien à la SDN et ethnologue, et Heruy Wolde Sélassié, ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie au moment de l'invasion italienne. Les deux individus occupent une position comparable et James De Lorenzi, historien à CUNY qui présentait son travail les mettait en perspective. Il constatait le décalage dans les données à sa disposition entre Henrico Cerulli et Heruy Wolde Sélassié et une partie de la discussion avec la salle a tourné autour de cette question. Surtout, la « discutante attitrée », Elleni Centime Zeleke (professeure associée à Columbia) intervient à un moment à ce sujet. Elle-même éthiopienne, Centime explique que Heruy Wolde Sélassié avait des liens avec sa famille et que sa tante conservait une partie des archives personnelles du diplomate éthiopien, en particulier des échanges épistolaires. L'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1936 étant une question extrêmement douloureuse encore aujourd'hui, elle affirme que sa tante refuse jusqu'à présent de faire circuler ces archives. D'un autre côté, en plus d'avoir joué un premier plan dans la conquête italienne de l'Éthiopie dont il gouverna la province de Harar, Cerulli a produit une littérature prolifique jusqu'à sa mort, dont des chapitres de l'Histoire Générale de l'Afrique de l'Unesco⁹¹.

⁹⁰ Sophia Dingli, « We Need to Talk about Silence: Re-Examining Silence in International Relations Theory », *European Journal of International Relations* 21, n° 4 (décembre 2015): 721-42, p731

⁹¹ Dont le chapitre 20 « Relations de l'Éthiopie avec le monde musulman » du troisième volume de la collection.

Dans cet exemple, il ne s'agit pas de réduire la diffusion des archives à l'expression d'une agentivité ou d'une forme de domination. Les archives sont aussi le résultat d'initiatives personnelles et le reflet des sociétés dans lesquelles elles sont produites puis conservées et exploitées. Notre propos ici est d'insister sur la nécessité pour les politistes de suivre au plus près les discussions historiographiques, et ainsi mieux saisir les changements dans le traitement des archives. Le fait que beaucoup de travaux de politistes se basent sur des travaux d'historiens datant parfois de 40 ans lorsqu'ils étudient des trajectoires nationales constitue il nous semble un problème en ce sens⁹².

Le deuxième exemple est une récitation de trois lettres sous le titre de « Sœurs » mise en scène par Marine Bachelot Nguyen, Penda Diouf et Karima El Kharraze et jouée au théâtre du Nord de Lille lors de la saison 2021-2022⁹³. Les trois autrices retracent la trajectoire de leur famille, touchée d'une manière ou d'une autre par l'entreprise impériale française. Cette récitation propose trois interprétations de l'histoire familiale de ces trois femmes, et de ses résultats actuels. Les trois personnages racontent que leurs ancêtres n'avaient rien d'héroïques résistants à l'invasion puis l'administration coloniale, et qu'elles-mêmes, bien qu'elles veuillent garder un lien avec leurs ancêtres, ne parlent aujourd'hui pas wolof ou vietnamien.

Le premier exemple illustre bien le rapport entre production de l'histoire et rapports de domination particulièrement saillant dans les trajectoires africaines, comme le rappelle Jacques Depelchin⁹⁴, et l'implication des historiens dans les silences de l'histoire africaine. Le second exemple en revanche montre aussi quelques solutions, comme les récits individuels « ordinaires » qui ne s'inscrivent pas forcément dans des histoires glorieuses ou des grandes trajectoires de résistance, mais montrent au moins les imbrications et l'hybridation des histoires personnelles et des liens familiaux au fil des décennies. Dans tous les cas, dans un contexte postcolonial (comme dans tout contexte de domination quelle que soit l'échelle) les mémoires ne sont donc pas simplement disponibles ni neutres, elles sont le résultat d'une confrontation avec un pouvoir impérial basé sur « *the power to narrate, or to block other narratives from forming and emerging* »⁹⁵.

⁹² Un exemple frappant est dans les premiers chapitres d'une encyclopédie récente sur le Sahel. Les chapitres portent sur les trajectoires nationales de six Etats de la région : Leonardo Alfonso Villalón, éd., *The Oxford handbook of the African Sahel*, First edition, Oxford handbooks (Oxford, United Kingdom ; New York, NY: Oxford University Press, 2021).

⁹³ <https://www.theatredunord.fr/les-spectacles/soeurs>, consulté le 12/08/2022

⁹⁴ Depelchin, *Silences in African history*.

⁹⁵ Said, *Culture and imperialism*, pXIII.

La question du silence et de la transmission est exacerbée dans ces cas. Ici, les deux exemples jettent une lumière nouvelle sur l'exemple de Doudou Thiam mentionné un peu plus haut. Certes, nous mentionnions que les diplomates sénégalais produisent des mémoires au même titre que leurs pairs occidentaux. Mais le cas de Doudou Thiam, dont les mémoires ont été écrites mais jamais rendues publiques est symptomatique d'une mise à l'écart de la mémoire d'une personnalité du fait de l'absence de récit le concernant. C'est d'autant plus vrai qu'il a été au premier plan de la politique sénégalaise au début des années 1960 et en particulier en décembre 1962 où il ne prend pas le parti de Mamadou Dia contre Senghor, mais où il reste également très prudent vis-à-vis de ce dernier⁹⁶.

Au-delà de la politique intérieure sénégalaise, le silence de Doudou Thiam, premier ministre des Affaires étrangères du Sénégal, est particulièrement préjudiciable pour notre compréhension de la formation de la diplomatie sénégalaise et du rôle du ministère des Affaires étrangères dans ce cas. C'est d'autant plus difficile que si les archives nationales au Sénégal sont aisément accessibles et mettent à la portée de tous des documents produits par la vice-présidence dans les années 1960, l'ouverture des archives du ministère des Affaires étrangères au Sénégal est bien plus limitée. Leur fermeture justifie un effort de pluralisation des récits et de perspective en contrepoint, comme nous l'avons esquissé dans cette partie du chapitre en sortant à la fois des récits habituels produits par la science politique et les Relations Internationales et en ne se satisfaisant pas uniquement des sources trouvées dans les archives nationales. Dans notre cas, nous avons pris directement contact avec la famille de Doudou Thiam. Ces entretiens constituent une démarche de pluralisation des récits telle que l'entend Pinar Bilgin dans ses travaux.

Encore une fois, Saïd nous permet d'objectiver un effet de l'intérêt pour les récits pluriels et surtout les conséquences de l'absence de ces récits dans l'imaginaire européen, à partir de l'exemple de Conrad, *"a man whose Western view of the non-Western world is so ingrained as to blind him to other histories, other cultures, other inspirations. All Conrad can see is a world totally dominated by the Atlantic West, in which every opposition to the West only confirms the West's wicked power. What Conrad cannot see is an alternative to this cruel tautology"*⁹⁷. Ce qui est en jeu ici est la capacité de prendre aux sérieux les récits alternatifs aux récits dominants. Il ne s'agit pas de remplacer les uns par les autres mais de mettre en lumière leur caractère enchevêtré. Pour Saïd, encore plus importante que la

⁹⁶ Entretien avec Mass Yérim Thiam le fils de Doudou Thiam, réalisé en août 2021 à Dakar

⁹⁷ Saïd, *Culture and imperialism*, pXVIII.

connaissance d'autres cultures en soit, ce qui compte est la réalisation que ces cultures sont en constante interaction, génèrent des « trafics » à la base des sociétés, identités, et toutes les formes d'organisation : l'histoire est intrinsèquement plurielle.

Nous parlions de l'audition avec les silences plus haut, Saïd mentionne l'aveuglement de Conrad, ce qui nous informe sur le poids de la sensibilité dans le décentrement du regard. Sur ce point, en Relations Internationales, les réflexions de Frédéric Ramel sur la bienveillance nous semblent une modalité intéressante sur plusieurs points. Ramel étudie la bienveillance comme une « disposition » et une pratique chez les diplomates, parfois loin des affirmations bruyantes des figures présidentielles et gouvernementales au premier plan médiatique⁹⁸. Il distingue utilement la bienveillance du paternalisme, la première veillant à préserver l'autonomie du récipiendaire : il ne s'agit pas de faire du « bien » *pour* autrui mais *avec* lui. Ce « avec » implique donc une addition plutôt qu'une substitution, et contient donc intrinsèquement une dimension pluraliste.

Par ailleurs, Ramel mobilise l'attention au calme et au silence comme constitutive de la bienveillance en relations internationales, participant d'une décélération et finalement d'une amélioration des conditions de vie, alors que l'accélération a pour résultat leur dégradation et celle de l'environnement. Le silence dans l'approche par Ramel de la bienveillance n'est pas tant celui imposé par une puissance coloniale que la caractéristique d'un environnement qui a pour effet de rendre ses membres plus sensibles et pondérés. Le silence renforce l'attention à l'autre chez Ramel, et l'on voit bien ici les accointances avec l'approche en contrepoint proposée par Saïd et importée en Relations Internationales par Bilgin.

« L'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence », disent depuis longtemps les chercheur.e.s des disciplines familières avec la manipulation des archives. L'expression vaut aussi pour les Relations Internationales et en particulier pour les questions africaines. Le silence constitue souvent une raison d'un regain d'attention, comme nous le proposons ici avec la figure de Doudou Thiam. Cette attention particulière peut prendre plusieurs formes, entre la compréhension des raisons du silence (domination) et l'étude des effets de ce silence (dans son sens acoustique cette fois-ci) sur l'objet étudié.

⁹⁸ Frédéric Ramel, *La bienveillance dans les relations internationales: un essai politique* (Paris: CNRS éditions, 2022), p11

b) Le rôle de la sensibilité et de l'approche par les langues dans la pluralisation des récits

Se tenir à cet impératif lors de la consultation des travaux produits au Sénégal à propos des relations internationales est indispensable dans une démarche de décentrement. Nous le réalisons plus facilement à partir d'un contact approfondi avec les membres des universités africaines, par des séjours de recherche horizontaux et non par des simples terrains verticaux⁹⁹.

Pour ce qui concerne la sensibilité, l'apprentissage sérieux de la langue est fondamental. Nous avons développé plus haut comment, toujours selon Alain Ricard, l'apprentissage d'une langue contribuait à entretenir un rapport horizontal plutôt que vertical avec ce que le chercheur étudie. Ici, nous démontrons le rôle de la langue comme vecteur de pluralisation des discours, à partir d'une plus grande sensibilité. Depuis quelques années les études globales insistent sur l'usage des langues étrangères comme outil de démonstration de l'utilité des approches plurielles en Relations Internationales notamment en traduisant des concepts importants de la discipline (comme paix, sécurité etc.) dans des langues non-occidentales. Cette approche est utile et nous la mobiliserons à plusieurs reprises dans le reste de notre étude, mais elle ne peut se suffire à elle-même. L'apprentissage d'une langue doit être suffisamment développé pour permettre de rebondir lors d'entretiens sur des expressions ou pour être capable de repérer des termes sans partir originellement de formulations en français ou en anglais.

Il s'agit en quelques sortes d'être attentif aux conditions de disponibilité telles que les identifie le philosophe allemand Hartmut Rosa dans son étude des rapports au monde des individus. Il propose le concept de « résonance » comme réponse aux rapports agressifs qui dominent les relations actuelles des individus avec leur environnement. L'agressivité, associée chez Rosa à la quête constante de l'accélération (caractéristique principale de la modernité chez cette figure contemporaine de la théorie critique de Francfort) nous referme au monde. La résonance permet selon lui d'en atténuer les effets.

À quel point la théorie de Rosa peut être étendue aux problématiques des chercheur.e.s ? Rosa identifie des éléments très hétérogènes dans la mise en place de sa théorie allant de l'écoute d'un concert de musique à un repas de Noël passé en famille. Surtout, il insiste sur le fait que la résonance ne se dicte pas ni ne se provoque (un safari ne « garantit » pas une expérience de résonance malgré un contact privilégié avec la nature par

⁹⁹ Sur cette métaphore axiale, voir Ricard, « De l'africanisme aux études africaines », p176

exemple). À partir de la théorie de la résonance, nous pouvons établir qu'un « terrain » entendu comme un court séjour préparé de dix jours cherche à provoquer des rencontres balisées avec des acteurs définis qui s'exprimeront soit dans la langue du chercheur soit par l'intermédiaire d'un interprète.

Rosa met cela sur le dos de la structure des systèmes académiques qui financent des projets où les résultats sont explicités à l'avance et où la disponibilité du chercheur passe en second plan par rapport à la disponibilité des données recueillies, quelles qu'en soient les conséquences en termes de « fermeture » du terrain vis-à-vis du chercheur. Comme il l'écrit, « *pour ne pas dilapider des fonds qui proviennent très souvent de l'argent des contribuables, les institutions susceptibles d'accorder des subventions exigent un projet de recherche précis et formalisé, fournissant des renseignements détaillés sur les étapes et le dispositif d'enquête, les partenaires et les collaborateurs, les résultats que l'on peut attendre, dans quel délai, et la manière dont ils seront publiés* »¹⁰⁰.

La fermeture du terrain vient aussi il nous semble de la difficulté liée à l'ancrage des chercheur.e.s non-africain.e.s dans leur pays d'origine qui pourrait être détournée par l'ancrage plus pérenne des chercheurs internationaux dans les universités africaines à l'image de ce qui se produit pour les séjours de recherche dans les universités américaines. Sur ce point, notre propre recherche a bénéficié d'une chance, d'avoir des relations familiales au Sénégal nous permettant de séjourner sur des périodes plutôt longues et à moindre frais (même si nous maintenons que d'autres solutions existent pour passer un temps long sur le continent avec ou sans soutien financier de la part de son université).

À la fois l'apprentissage de la langue et un séjour de recherche, s'ils ne « provoquent » pas une résonance particulière contribuent à accroître les dispositions pour que celle-ci se produise. Par ailleurs, si l'environnement est bien sûr important durant le séjour de recherche, tout comme dans la théorie de Rosa, les entretiens avec d'autres individus comptent également comme dans la plupart des entreprises de recherche. Sur ce point également les enseignements de la résonance peuvent être utiles.

Par exemple durant ce travail de recherche, lors d'un entretien avec un diplomate sénégalais une expression en wolof a été mobilisée par notre interlocuteur. Il s'agissait de décrire les rapports aux usages de l'Afrique par les diplomates africaines et plus précisément d'identifier les diplomates africains dans les instances multilatérales sensibles à ce discours.

¹⁰⁰ Hartmut Rosa, *Rendre le monde indisponible*, Théorie critique (Paris: la Découverte, 2020), p97.

Cette expression ne fait pas référence à un concept précis en français ou en anglais, mais notre usage du wolof dans la conversation nous a permis de rebondir dessus et d'en explorer le sens avec notre interlocuteur immédiatement, sans passer par l'intermédiaire d'un traducteur, ce qui aurait d'ailleurs été impossible dans ce cas. Il s'agissait du concept de *nawle*, renvoyant à la parité, l'égalité, nous y revenons plus en détail dans le chapitre 6.

Cette anecdote déroulée lors de l'enquête nous semble importante sur le plan méthodologique, car du point de vue d'un jeune chercheur le milieu diplomatique n'est pas un lieu d'interactions quotidiennes comme il en existe sur d'autres « terrains » des sciences sociales. Alors que dans d'autres contextes les interactions sociales quotidiennes peuvent faciliter la discussion avec les enquêté.e.s, c'est moins le cas lorsqu'il s'agit de discuter – entre autres – avec des diplomates. Dans ce cas précis, il nous semble que l'apprentissage et l'usage du wolof sont un moyen non pas de surmonter ce problème (cette méthode ne « remplace » pas les interactions quotidiennes et n'apporte pas les mêmes résultats) mais au moins de limiter ses effets de distanciation avec les enquêté.e.s.

Il est reconnu depuis longtemps dans la littérature que les productions non-occidentales ne se font pas seulement dans les langues européennes mais l'identification des traditions de pensée hétérogènes et la pluralité des façonnements du monde peinent à suivre¹⁰¹. Cette situation naît des difficultés structurelles liées à la visibilité de certaines productions non-occidentales aux yeux des universités occidentales mais aussi des approches des chercheurs qui ne les rendent pas sensibles à des raisonnements non-occidentaux et qui finissent par identifier des analogies et à garder leur propre modèle comme référence.

Par ailleurs, l'apprentissage encadré d'une langue (c'est-à-dire avec un.e enseignant.e, que l'on pourrait comparer à la figure d'un passeur) nous semble placer le chercheur extérieur au contexte qu'il étudie dans une situation de bien plus grande porosité et de disponibilité avec les productions intellectuelles issues de ce contexte. Le processus d'apprentissage le met en effet dans une disposition plus propice à l'acceptation de ces productions, pour plusieurs raisons. La première est que l'apprentissage comme processus organisé par un passeur implique la mise en contact avec des textes écrits dans la langue à des fins d'apprentissage linguistique mais qui débordent aussi sur un apprentissage et surtout une familiarisation intellectuelle avec le contexte en question. Dans le cas du wolof, ces textes ne concernent pas directement la discipline ou le centre d'intérêt du chercheur et sont souvent des contes. Cette

¹⁰¹ Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*.

étape contribue à « baisser la garde »¹⁰² du chercheur dans sa confrontation avec des textes écrits dans d'autres langues et selon d'autres règles (dans la manière d'apporter la preuve par exemple, mais aussi dans la présentation des principaux protagonistes, dans l'usage des métaphores et autres formules rhétoriques). Comprendre ces mises en forme même par une simple familiarisation a des conséquences sur l'appréhension des autres productions dans cette langue y compris les productions scientifiques. Comme le rappelle Catherine Coquery-Vidrovitch à propos de sa propre expérience, « *quand on pense dans cette langue, on ne peut pas penser occidental. Cela vaut la peine d'être étudié* »¹⁰³.

Le rôle de « passeur » est ici central il nous semble, et implique l'engagement du chercheur dans un processus d'apprentissage qui ne soit pas autodidacte et ne se fasse pas simplement à des fins utilitaires (comme être capable de traduire une série de concepts d'une langue à l'autre).

Plus concrètement dans le cadre de ce travail, l'apprentissage du wolof nous a mis en contact avec des contes, bien sûr, mais également avec des productions littéraires comme les romans de Boubacar Boris Diop. Cet écrivain sénégalais s'est engagé dans l'écriture de romans directement en wolof depuis plusieurs années et nous avons étudié une partie de son livre *Doomi Golo* (« Le fils de la guenon », selon la traduction française). Diop y questionne les figures intellectuelles sénégalaises et les relations de ces dernières avec les autorités politiques, ce qui est particulièrement intéressant pour notre travail sur l'appropriation. Il insiste également sur le rôle de la pratique religieuse dans la pratique de l'intellectuel au Sénégal. D'abord, dans la personnalité des figures intellectuelles : comme nous le disions plus haut à partir du travail de Mamadou Diouf, les figures intellectuelles sénégalaises ont longtemps fait partie du cléricat musulman¹⁰⁴. Ensuite, par le contenu même des arguments : l'ouvrage de Bakary Sambe sur la diplomatie religieuse du Sénégal a probablement plus facilement attiré notre attention après notre apprentissage du wolof¹⁰⁵. Lire ces travaux nous a permis d'être plus perméable aux arguments religieux dans la littérature scientifique sénégalaise sur plusieurs points alors qu'à l'exception d'un tournant récent dans la littérature

¹⁰² L'expression est employée à dessein ici, car elle revient parfois dans les études globales à propos des moyens pour les chercheurs de se rendre plus sensibles aux approches scientifiques extra-occidentales, y compris en Relations Internationales. Voir par exemple à propos de l'anecdote comme moyen de baisser la garde : Arlene B. Tickner et Karen Smith, éd., *International relations from the global South: worlds of difference*, Wording beyond the West (Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge, 2020), p4

¹⁰³ Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le choix de l'Afrique: les combats d'une pionnière de l'histoire africaine* (Paris: La Découverte, 2021), p76

¹⁰⁴ Mamdani et Diouf, *Academic freedom in Africa*, 1994.

¹⁰⁵ Sambe, *Contestations islamisées*.

de Relations Internationales¹⁰⁶ cette thématique est peu abordée. De la même manière, nous avons pris au sérieux ce que disait un diplomate sénégalais du rôle de la religion et des relations avec le Maroc pour la mise en place de la politique étrangère du Sénégal.

Il y a donc bien une dimension pluridisciplinaire dans l'accroissement de la sensibilité du chercheur vis-à-vis de ce qu'il étudie, l'apprentissage d'une langue nécessitant soit de se rendre dans un département spécialisé (comme le département des langues), soit dans une université différente (le cas de l'INALCO en France en est un exemple emblématique, qui accueille pour ses cours de langue des étudiants aussi inscrits dans d'autres universités). Cette démarche n'est bien sûr pas la seule à même d'accroître la sensibilité du chercheur mais elle est aujourd'hui rendue difficile par la tendance à privilégier l'acquisition de connaissances quantitatives et la maîtrise des modélisations pour produire des connaissances empiriques que l'on peut tester, comparer, et accumuler *a priori* plus facilement. La conséquence est aussi de détacher de plus en plus le chercheur de son contexte et donc de le rendre moins sensible à son environnement.

L'approche par la sensibilité et par la langue n'est pas exempte de critiques, par exemple il peut être affirmé que la pratique d'une langue voire son apprentissage ne « protègent » pas contre l'ethnocentrisme, comme le montrent les vieilles figures des missionnaires et de certains administrateurs coloniaux pratiquant le wolof ou l'akan mais convaincus de la nécessité de la « mission civilisatrice » sur le continent. La sensibilité peut aussi confiner à une forme d'ésotérisme (et virer à l'exotisme dans l'étude de contextes non-occidentaux) qui rend difficile une discussion entre chercheurs ainsi que l'accumulation de connaissances. Ces arguments sont valables mais ils ne sont pas insurmontables et n'interdisent pas des approches plus compréhensives en Relations Internationales.

« L'investissement » dans une langue paraît bien lourd pour des retombées aussi aléatoires et aussi ténues mais c'est précisément ainsi que nous comprenons les appels à la pluralisation de la discipline selon Bilgin et les autres auteurs mentionnés dans cette partie. Les « silences » dans les sciences humaines revêtent des formes différentes et nous avons essayé ici de leur accorder une attention. Cette méthode n'est qu'exploratoire et elle ne constitue pas une solution exhaustive en soi mais elle permet de faire un pas de plus vers la promotion d'une discipline plurielle de Relations Internationales.

¹⁰⁶ Delphine Allès, *La part des dieux: religion et relations internationales* (Paris: CNRS éditions, 2021).

Une telle recherche n'est pas facile à mener et toutes les difficultés rencontrées ne sont pas montrées heuristiques. Des détours ont été empruntés, compliquant parfois matériellement et psychologiquement le déroulement d'un fil cohérent y compris dans l'exercice d'écriture de la thèse. Mais ces détours font partie de la construction de la recherche, qu'on ne peut résoudre à la rédaction bornée d'un travail écrit. Des dizaines d'heures d'apprentissage d'une langue peuvent aboutir inconsciemment au changement d'un mot dans l'ensemble de la thèse mais ce sont ces altérations qui finissent par intervenir sur la nature même du travail qui est produit.

c) *Des discussions qui ne sont pas spontanées*

Pour Iniguez de Heredia et Wai, les travaux sur les questions africaines ne viennent pas à ce sujet "*innocently but through recourse to an already existing archive – the colonial library – whose knowledge capital structures and almost always insinuates itself in, and contaminates, discourses on and about Africa*"¹⁰⁷. La difficulté ici selon les deux auteurs dans la discussion de ces textes est qu'elle implique d'accepter à un degré plus ou moins fort quelques acquis. Un exemple est l'école anglaise de Relations Internationales. Cette école a beaucoup inspiré les auteurs du courant des *Global IR* pour son intérêt original pour les contextes non-occidentaux à un moment où les analyses internationalistes se concentraient sur les grandes puissances. Mais l'école anglaise a aussi contribué à naturaliser l'idée de domination occidentale sur le système international avec la théorie de l'expansion de la société internationale proposée par Bull et Watson : la société internationale mise en avant dans ce travail est clairement un idéal-type occidental, et les auteurs restent silencieux sur le rôle de la coercition dans la formation de cette société internationale, préférant insister sur le caractère réciproque des relations¹⁰⁸. Pour Iniguez de Heredia and Wai, une solution est de passer du temps dans la discussion épistémologique de ces travaux (ce que nous faisons ici) et pas seulement à propos de leur composante substantielle (c'est-à-dire par thématiques, comme la démocratie, la sécurité).

Les travaux scientifiques consacrés aux questions africaines expriment parfois un paradoxe : d'un côté l'ambition de ne rapporter que ce que l'empirie et le terrain « disent » (et donc faire preuve d'une certaine naïveté, une spontanéité dans les informations relevées), et de l'autre côté une attention extrêmement recherchée à la neutralisation de tous les biais

¹⁰⁷ Wai, *Recentering Africa in international relations*, pp9-10.

¹⁰⁸ Acharya, *Rethinking power, institutions and ideas in world politics*, p36

possibles (du contexte comme du chercheur) pour permettre l'expression d'un travail positiviste. Or, le contexte est bien là et influence le travail des chercheurs qui ne s'effectue pas de la même manière à Dakar et à Accra ou à Stockholm même si les questions posées sont parfois proches. Si les chercheurs occidentaux s'intéressent à ce que disent leurs pairs des contextes qu'ils étudient, leurs propos ne ressortent que rarement lorsqu'il s'agit de contextes africains.

La spontanéité que mettent en avant les chercheurs est un moyen d'affirmer que leurs hypothèses et leur démonstration ne sont pas déterminées à l'avance par des préjugés, ce qui fait revêtir un habit objectif et reproductible à leur travail. Mais prendre en compte le caractère déséquilibré des situations académiques dans le monde implique précisément de faire un effort supplémentaire, un « pas de plus » pour ne pas s'enfermer dans les littératures les plus aisément accessibles où celles qui correspondent aux canons habituels des universités occidentales. Les travaux sénégalais que nous avons mentionnés dans la partie précédente ne sont pas tous accessibles dans les bibliothèques des laboratoires occidentaux et il faut parfois les consulter depuis Dakar, ou dépasser certaines réserves sur la forme (faible renommée de la maison d'édition, auteur inconnu).

Consulter les travaux sénégalais, pour un chercheur français, prend du temps et ne constitue en rien une approche spontanée de ce qui est étudié tant les efforts à faire sont nombreux et constants, parfois itératifs. Cette posture est nécessaire pour enrichir les corpus de références non-occidentales mais aussi affiner nos analyses des relations internationales et en proposer des interprétations plurielles. Le contexte est bien présent et il compte, il ne s'agit pas d'un biais dans l'analyse, mais bien de ce qui fait l'intérêt de cette analyse. En ce sens pour reprendre les mots de Jean-Pierre Olivier de Sardan, « *c'est bien pour cela que les recherches empiriques sont nécessaires : parce qu'elles permettent de mettre en évidence des phénomènes nouveaux, des processus peu connus, des logiques inédites. Elles seraient fort peu utiles si elles ne servaient qu'à confirmer ce qu'on sait déjà de mille façons* »¹⁰⁹.

Par ailleurs, il ressort des approches voulant absolument neutraliser tout biais contextuel que les « *expériences non-occidentales* », pour reprendre l'expression d'Amitav Acharya¹¹⁰, sont très peu prises en considération dans les raisonnements scientifiques. D'un côté les expériences non occidentales sont peu prises en considération, mais d'un autre côté,

¹⁰⁹ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La revanche des contextes: des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Hommes et sociétés (Paris: Éditions Karthala, 2021), p77.

¹¹⁰ Acharya, *Rethinking power, institutions and ideas in world politics*, p45

selon la formulation des critiques contre les études postcoloniales mentionnées plus haut, elles peuvent aussi être rendues moins intelligibles si elles sont présentées uniquement par le prisme de la domination occidentale.

Les récits de ces expériences sont appelés dans le domaine théorique mais aussi dans la pratique de l'enseignement des Relations Internationales qui impliquent une pratique de ces enseignements dans les contextes étudiés. Les enseignants-chercheurs sont souvent d'accord pour affirmer que l'enseignement d'une discipline affine leur perception de cette discipline, ce qui fonctionne aussi pour les Relations Internationales : le déséquilibre des Relations Internationales en défaveur des États qui ne sont pas des grandes puissances et les discours en termes de miroirs négatifs des États européens pour qualifier les États africains deviennent beaucoup plus fragiles s'ils doivent être assumés et expliqués devant des élèves de l'UCAD ou à Accra. La pratique de l'enseignement dans différents contextes participe donc de cette pluralisation des approches à laquelle nous appelons depuis quelques pages.

Les récits ne sont pas universels, et les « provincialiser » n'est pas simplement une démarche théorique, c'est aussi un effort pratique qui doit accompagner le travail de recherche fondamentale. Elleni Zeleke relève ce balancier entre des études africaines parfois considérées comme trop particularistes et d'autres fois trop universalistes¹¹¹.

Une approche plurielle est non seulement géographique mais elle est également disciplinaire. Nous disions dans un précédent encadré que les études postcoloniales sont caractérisées par une pluridisciplinarité plus assumée. Les Relations Internationales peuvent s'inspirer de ce qui se fait depuis longtemps en histoire, à partir notamment des travaux de Frederik Cooper. Pour lui, *“interdisciplinary studies have their own pitfalls, in particular credulity toward other fields that do not apply to one's own, such as the historian's belief that a quotation from Geertz means doing anthropology or that a reference to Bakhtin means mastery of literary criticism. One is likely to fall for conventional wisdom in another discipline, miss internal debates, and pick up tidbits without exploring their relationship”*¹¹². Cooper nous met en garde contre un engagement trop léger avec les autres disciplines des sciences humaines qui ne ferait que répéter des points devenus conventionnels dans la discipline originelle, sans être capable de saisir les enjeux contemporains de la discussion

¹¹¹ Zeleke, *Ethiopia in Theory*, p226

¹¹² Frederick Cooper, *Colonialism in question: theory, knowledge, history* (Berkeley: University of California Press, 2005), p6.

entre les chercheurs concernés. Une solution est précisément l'interaction avec les autres disciplines plutôt que le simple emprunt, ce qui rejoint ce que dit Paulin Hountondji à propos de la philosophie¹¹³. Pluraliser les discours est une réponse à ce que le philosophe béninois appelle une « illusion unanimiste » dans l'étude de l'Afrique¹¹⁴.

C Un nécessaire dialogue entre les Relations Internationales et les études africaines

Dans la circulation des individus comme dans celle des connaissances l'hybridité est un facteur qui finit par être systématiquement dominant. À rebours des logiques essentialistes qui ont dominé les sciences sociales pendant un temps, la tendance est aujourd'hui à l'attention des logiques métisses¹¹⁵ ou des interstices¹¹⁶. Les origines de ces tendances ne sont pas récentes, Paulin Hountondji remarquait dès la formulation de sa critique de l'ethnophilosophie les considérations de la pensée en Afrique comme unanimiste et « attendant » un regard occidental pour prendre conscience de soi. Comme dans la philosophie, où les approches comparées dominent après le retrait de l'ethnophilosophie¹¹⁷, la comparaison des textes nous semble indispensable dans les pratiques scientifiques contemporaines et en particulier dans les Relations Internationales, avec pour effet la multiplication des outils conceptuels.

Après avoir insisté dans ce chapitre 2 sur le caractère pluriel des travaux produits en Afrique, notamment pour ce qui concerne les Relations Internationales, nous étudions ici le dialogue qui peut s'opérer entre ce corpus de textes produits sur l'Afrique par des Africains, et le corpus des *African Studies*, c'est-à-dire des textes produits sur l'Afrique en dehors du continent.

Les *African Studies* sont une discipline importante aux États-Unis où elles bénéficient d'un dialogue fertile entre des auteurs de plusieurs disciplines des sciences humaines. C'est

¹¹³ Le philosophe béninois rappelle que la discussion est le principe de base de la philosophie comme discipline, et qu'une réponse aux pratiques ethnophilosophiques est précisément de réinjecter un caractère dialectique dans la discipline. On retrouve ici des injonctions similaires à celles de pluralisation que nous avons développé depuis le début de cette partie : voir Hountondji, *Sur la « Philosophie africaine »*.

¹¹⁴ Hountondji, « Knowledge of Africa, Knowledge by Africans », p125

¹¹⁵ Jean-Loup Amselle, *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, 3e éd. augmentée d'une préface, Petite Bibliothèque Payot 776 (Paris: Éd. Payot & Rivages, 2010).

¹¹⁶ Bhabha, *Les lieux de la culture*.

¹¹⁷ Wiredu et al., *A companion to African philosophy*, p11

par exemple le cas du département *Middle Eastern, South Asian and African Studies* (MESAAS) de l'Université de Columbia, qui regroupe parmi les principaux auteurs des *African Studies* au monde (issus de la science politique avec Mahmood Mamdani, l'histoire avec Mamadou Diouf, la philosophie avec Souleymane Bachir Diagne), comporte un département de langues africaines, et interagit avec la New York University, où enseignent des chercheurs comme Frederick Cooper.

La question que nous posons dans ce chapitre, pour reprendre l'expression de Nadia Yalla Kisukidi, est celle de la « différence africaine » en Relations Internationales¹¹⁸. Cette question n'implique pas une « lutte contre toutes les productions de signification venues de l'Occident »¹¹⁹, mais leur interrogation, comme le suggère Kwasi Wiredu¹²⁰. Pour Nadia Yalla Kisukidi, poser l'affirmation de la différence africaine (en philosophie dans son cas, en Relations Internationales ici) sans paradigme culturaliste et nativiste implique de s'intéresser aux aspects institutionnels et géographiques du problème, avec par exemple une cartographie des productions intellectuelles africaines (sous-représentées dans les universités).

a) *Entre simple incorporation et espace de discussion*

Nous avons démontré jusqu'à présent la constitution d'un espace de discussion exclusif dans les universités occidentales procédant d'une série d'inventions internationalistes de l'Afrique et d'une invisibilisation située des productions scientifiques africaines en matière de Relations Internationales. La réponse à cette situation évolue entre deux pôles : la réintégration dans l'analyse scientifique des travaux africains (une forme parfois qualifiée ironiquement de « *add Africa and stir* », « rajouter de l'Afrique et mélanger »), et la mise en place d'un espace de débat africain (selon l'expression de Paulin Hountondji, « où les périphéries actuelles commenceraient enfin à se suffire »¹²¹). Aucune de ces deux positions ne semble satisfaisante par elle-même et pourtant elles sont nécessaires l'une et l'autre, au moins temporairement.

La première a l'avantage de mettre en lumière pour les auditeurs occidentaux des travaux foisonnants et stimulants mais ignorés jusqu'à présent, au risque de les exotiser, d'en faire des ressources pour « sauver l'âme » des universités occidentales, les régénérer sans

¹¹⁸ Kisukidi, « Le « missionnaire désespéré » Ou de la différence africaine en philosophie ».

¹¹⁹ Kisukidi, p89.

¹²⁰ Wiredu et al., *A companion to African philosophy*, p15

¹²¹ Hountondji, *Combats pour le sens*, p87.

changer leur structure. La seconde permet aux chercheurs africains de tenir un discours sur des sujets européens comme Marx ou Hegel selon leurs propres modalités et selon les impératifs du continent, dans l'esprit que nous décrivions plus tôt concernant les structures de la recherche en Afrique.

Entre ces deux postures il existe un espace que cette thèse prétend occuper. Il s'agit d'une reformulation des postures internationalistes à partir d'une intégration théorique large non seulement des travaux africains mais aussi des études africaines qui s'interrogent depuis longtemps sur les relations entre les productions africaines et les sciences sociales occidentales, y compris produites par des chercheurs africains. Amy Niang relève par exemple l'importance pour les Africains de produire des Relations Internationales conventionnelles et des théories de Relations Internationales pour montrer qu'ils ne sont pas passifs dans l'appréhension des phénomènes internationaux¹²².

b) Matérialisation d'un dialogue entre études africaines et Relations Internationales

Profitions de notre expérience dans les départements de science politique et d'études africaines de l'Université de Columbia pour proposer un dialogue (fictif, tiré de discussions auxquelles nous avons assisté ou participé durant notre séjour) entre un étudiant de chaque département, et exprimer de cette manière les différences entre les deux départements mais aussi les passerelles possibles. Le point de départ de la conversation est la possibilité de généralisation sur les questions liées à la place de l'Afrique dans le monde. Cette question est pertinente comme point de départ pour un dialogue même fictif comme celui-ci car elle constitue un des principaux points d'achoppement entre les études africaines et la science politique (et plus précisément les Relations Internationales) telles que les deux disciplines sont organisées aujourd'hui à l'Université de Columbia. Un dialogue tel que celui-ci offre l'opportunité de « surprendre » le lecteur ou la lectrice et de le rendre plus sensible à une démarche de « désobéissance épistémique », et donc à un dialogue plus fécond entre disciplines.

Étudiant en études africaines : l'Afrique est depuis longtemps un continent profondément intégré dans les processus de mondialisation, et souvent est un moteur de ces processus. C'est le corps noir qui a fourni l'essence de l'industrie au XVII^{ème} siècle avec les plantations de l'Atlantique noir. Auparavant, c'est l'or ouest-africain qui avait permis le

¹²² Niang, « The Imperative of African Perspectives on International Relations (IR) », p458

décollage des puissances impériales européennes puis atlantiques, comme l'Espagne et le Portugal. L'Afrique n'a par ailleurs jamais été passive dans ces processus, le continent et sa diaspora sont toujours, d'une manière ou d'une autre, intervenus pour définir les modalités d'interaction des acteurs extérieurs avec eux-mêmes. Mais ces interactions ne se sont jamais produites deux fois de la même manière, dans le temps ou dans l'espace. Par leur attention aux expressions émiqes de ce qu'ils étudient, les chercheurs doivent reconnaître cette diversité et lui rendre justice aussi bien que lui donner sens.

Etudiant en Relations Internationales : il est tout à fait vrai de dire qu'il existe des interactions ayant des effets structurels, dans la circulation des normes comme dans celle des institutions. Ainsi il se produit une « greffe » de ces institutions, comme par exemple de l'État, qui « prennent les couleurs locales » en fonction des historicités propres de ces sociétés. Il y a donc des appropriations, par le haut et par le bas, de ces institutions. Ces appropriations posent au moins deux questions : est-ce que la « greffe » peut ne pas « prendre » ? et quels sont les dénominateurs communs de ces phénomènes de greffe, qui permettraient d'en tirer des généralités et d'en déterminer les mécanismes ? Pour la première question, certains auteurs considèrent que les États « importés » restent animés par des visions différentes des sociétés sur lesquelles ils sont plaqués, ce qui provoque des situations « problématiques », en particulier dans les contextes non-occidentaux. Ils sont vivement critiqués par les partisans de la théorie de la greffe, qui insistent pour ne pas tant regarder le décalage entre États occidentaux et non-occidentaux, mais plutôt prêter attention aux manifestations du politique dans chaque contextes. Ainsi parler d'État dysfonctionnel n'a pas de sens selon cette théorie, il importe surtout de comprendre les modalités de son fonctionnement, pas de le rapporter à un idéal-type. Pour la deuxième question, la théorie de l'extraversion occupe une place importante dans l'étude des États non-occidentaux et en particulier africains.

Etudiant en études africaines : la théorie de l'extraversion constitue en effet une avancée dans la mesure où elle reconnaît l'agencité des acteurs africains dans les processus de mondialisation. Mais dans certains cas comme l'esclavage et la colonisation, certes la créativité n'a jamais disparu (les œuvres produites sur les plantations en sont la preuve), mais peut-on parler de définition de son propre destin dans ce cas ? Talal Asad avait posé clairement les termes de cette discussion : « *even the inmates of the concentration camp are able, in this sense, to live by their own cultural logic [...]. But one may be forgiven for*

doubting that they are therefore 'making their own history'”¹²³. Par ailleurs, les modalités de l'inscription de l'Afrique dans le monde varient en fonction des lieux et des époques. Lorsque le Mansa du Mali, Musa, se rend en Egypte, il ambitionne de confirmer la stature mondiale de son empire au XIV^{ème} siècle. Au XVI^{ème} siècle, lorsque les relations entre les Portugais et le royaume du Kongo se tendent, les souverains de ce dernier entrent directement en contact avec la papauté, à Rome, pour intervenir. En quoi ces épisodes infusent les pratiques politiques contemporaines en Afrique ? Il me semble que les politistes évacuent trop rapidement la question des continuités et des ruptures avec la période coloniale et sur l'hétérogénéité de cette dernière. Se concentrer sur les pratiques comme la corruption telles qu'elles se produisent aujourd'hui ne risque-t-il pas de décontextualiser ces pratiques, et de les considérer avec comme point d'appui des pratiques telles qu'elles existent ailleurs, et donc de les considérer automatiquement comme imparfaites (ou incomplètes) ?

Etudiant en Relations Internationales : on en revient toujours à la question de la montée en généralité des propositions théoriques. Bien sûr que la théorie de l'extraversion fonctionne dans certains cas et moins dans d'autres cas, y compris pour ce qui concerne l'esclavage et la colonisation, dont les modalités ont largement varié, du point de vue des Européens comme de celui des Africains.

Etudiant en études africaines : finalement, est-ce que le débat sur le caractère exceptionnel de l'Afrique ou les potentielles généralisations que l'on peut opérer ne reflète pas des tentatives de mise en récit de ce qui est étudié, plutôt qu'une retranscription la plus proche possible de la réalité, comme l'ambitionnent les épistémologies positivistes ? Je pense au travail de Jeffrey Herbst, *States and Power in Africa*, publié en 2000, où la théorie spatiale du pouvoir est proposée¹²⁴. En le lisant, je me demande si ce travail ne nous en apprend pas plus sur les théories du pouvoir qui sont discutées en science politique depuis plusieurs décennies plutôt que sur les réalités des formes de compétition pour le pouvoir en Afrique. Par exemple, je trouve très surprenant que la théorie de Herbst sur le pouvoir en Afrique reposant sur le contrôle des hommes soit le miroir inverse de la théorie de Charles Tilly sur le pouvoir en Europe reposant sur le contrôle du territoire¹²⁵. Je m'interroge : est-ce que Herbst

¹²³ Talal Asad, *Genealogies of Religion: Discipline and Reasons of Power in Christianity and Islam*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1993, cité dans Mahmood Mamdani, *Citizen and subject: contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, New paperback edition, Princeton studies in culture/power/history (Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 2018), p9.

¹²⁴ Herbst, *States and power in Africa*, p6

¹²⁵ Charles Tilly et Denis A Canal, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe: 990-1990* (Paris: Aubier, 1992), cité dans Herbst, pp14-16

aurait décrit les relations de pouvoir en Afrique de la même manière si Tilly n'était pas passé avant, à propos de l'Europe occidentale ? Certes, le savoir est cumulatif, mais dans ce cas il s'agit d'un savoir à propos des formes de compétition pour le pouvoir, plutôt que sur l'historicité de ces formes de compétition en Afrique, n'est-ce pas ?

Etudiant en Relations Internationales : d'une certaine manière oui, mais notre approche facilite aussi la discussion entre les chercheurs. Ce processus d'invention permet une abstraction qui, si elle est maîtrisée, est à la fois heuristique et ancrée dans la réalité. C'est aussi ce qui fait que la science politique n'est pas une discipline focalisée sur une aire régionale en particulier. Alors que pour un africaniste, ce que dit un philosophe sur le continent, un historien ou un musicologue vous intéresse, pour un politiste c'est plutôt ce qui se dit par exemple de la démocratie qui nous intéresse, que cela concerne le Brésil, le Mozambique ou l'Allemagne. D'ailleurs, de mon point de vue les études africaines ne me semblent pas exemptes non plus de ces mises en récit. Pour un internationaliste, assister à un colloque ou une journée d'étude de la part d'un département d'études africaines rend compte des partis pris épistémologiques de la discipline, parfois complètement naturalisés chez vous. Par exemple, il est remarquable de voir les interprétations et réinterprétations d'idées qui sont proposées, par le biais de mécanismes qui ne varient pas toujours d'un travail à l'autre, notamment dans les tentatives d'historicisation des problématiques contemporaines. Finalement, est-ce qu'on pourrait dire que la science politique est analytique, alors que les études africaines sont herméneutiques ? Les membres de certains départements, dans les deux disciplines, ne renieraient pas cette distinction je pense. Elle est d'ailleurs assez utile car elle permet de replacer la discussion dans deux trajectoires philosophiques plus larges, ce dont sont friands en général les chercheurs des universités américaines. Il existe de toute façon une intertextualité en études africaines, comme en Relations Internationales par ailleurs, et les travaux se répondent les uns les autres, ils ne reposent jamais uniquement sur des informations purement empiriques. N'est-ce pas justement ce qui fait l'originalité des sciences sociales, cette inscription dans l'esprit de leur temps ?

Etudiant en études africaines : il me semble que dès lors que l'on se départit des présupposés positivistes, qui ne constituent finalement qu'une partie des travaux produits en sciences sociales, il est possible voire nécessaire de discuter entre nous. Certaines questions que l'on se pose sont d'ailleurs très proches. Par exemple, de nombreux africanistes s'interrogent sur la caractérisation des régimes soudanais du Moyen-âge en Afrique de l'Ouest (cette qualification de « Moyen-âge » est aussi à discuter par ailleurs, mais plutôt avec

des historiens qu'avec des politistes). Il ne s'agit pas nécessairement de questionner leur statut en tant qu'État, mais plutôt d'appréhender leur nature : sont-ce des royaumes ? des empires ? Mais peut-être qu'ici je comprends mieux un reproche formulé à l'encontre des études africaines par des politistes : vous cherchez beaucoup à faire rentrer ce que vous étudiez dans des catégories. Même si ce n'est pas la finalité, et que vous reconnaissez l'existence de nuances, vous finissez par réifier des groupes et par les figer. Dans les études africaines en revanche, et je comprends mieux ta remarque plus tôt sur la mise en récit dans notre discipline également, nous avons pour réflexe de démontrer que les phénomènes que nous étudions sont dynamiques, jamais définitifs et toujours en construction. Ce sont bien les interactions et les mises en relation qui nous intéressent, et nous sentons lorsque nous lisons des travaux dominants de science politique que ces aspects ne sont pas respectés, notamment lorsqu'il s'agit de questions africaines. C'est peut-être un point de départ pour comprendre le fossé grandissant entre certains politistes et certains africanistes.

Etudiant en Relations Internationales : oui c'est vrai, mais il ne faut pas oublier que les approches interprétatives et qualitatives existent en Relations Internationales, et qu'elles se multiplient pour ce qui concerne l'étude de contextes africains. Ces travaux permettent d'ailleurs de remettre en question certaines démonstrations quantitatives, ou de les affiner. C'est par exemple le cas pour ce qui concerne les migrations¹²⁶, mais aussi les conflits¹²⁷, deux thématiques centrales de la discipline. Je suis toujours très agréablement surpris par l'engagement de ces travaux avec ce que produisent les études africaines, mais là encore ce n'est pas sans causer quelques problèmes, non sans liens avec ce que l'on disait plus haut. Les études politiques qualitatives me semblent avoir une approche assez restrictive de la littérature en études africaines, et ne mobilisent que les travaux traitant de leur thématique spécifique. Or, les études africaines, comme tu le disais plus haut, ont une portée bien plus large que leur thématique directe, elles interagissent avec une discussion plus étendue, des musicologues, des historiens, et autres spécialistes des sciences humaines. On touche ici une des limites de l'interdisciplinarité : comment s'inscrire dans plusieurs discussions en même temps ?

Etudiant en études africaines : oui c'est vrai. Et il y a parfois un réflexe facile de la part des études africaines de citer de manière sélective les travaux issus de la science politique, pour grossir le trait de la critique des approches de cette discipline en général. Cette

¹²⁶ Liisa H. Malkki, *Purity and exile: violence, memory, and national cosmology among Hutu refugees in Tanzania* (Chicago: University of Chicago Press, 1995).

¹²⁷ Scott Straus, *The order of genocide: race, power, and war in Rwanda* (Ithaca: Cornell University Press, 2006); Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis: History of a Genocide*, Repr. (New York: Columbia Univ. Pr, 1997).

sélectivité s'additionne à celle que tu mentionnes. Je pense qu'il faut prendre acte de son existence et qu'elle ne doit pas « bloquer » les chercheurs qui veulent passer d'une discipline à l'autre, sans être découragés par l'ampleur de la tâche. Les auteurs de science politique qui mentionnent leurs collègues des études africaines et mobilisent leurs propositions théoriques font un pas vers l'autre, et prennent un risque académique, ce qu'il faut aussi apprécier avant de critiquer leur faible inscription dans les discussions disciplinaires plus larges. De la même manière pour les auteurs en études africaines. N'oublions pas que la recherche est un processus qui ne se limite pas à la publication d'un article ou d'un ouvrage. Si l'on regarde les remerciements dans ces productions, on se rend rapidement compte que les auteurs des deux disciplines ont fait l'effort de discuter avec leurs pairs de l'autre discipline, même si cet effort n'apparaît pas explicitement dans les notes de bas de page ou dans le cœur de l'argument. Donc cette discussion existe, mais elle relève de l'initiative individuelle. Elle pourrait être institutionnalisée, par exemple en systématisant le passage de politistes dans des séminaires d'études africaines, et vice-versa. En tant qu'étudiant en études africaines, je n'ai jamais vu dans mon département de séminaire impliquant un politiste. Pourtant, nous sommes plus ouverts avec d'autres disciplines, par exemple les historiens sont nombreux à venir présenter leurs travaux chez nous (ils sont peut-être aussi plus ouverts de leur côté).

Etudiant en Relations Internationales : oui je n'ai jamais vu passer d'africaniste dans les séminaires de mon département non plus. Peut-être qu'il ne s'agit pas d'une question d'ouverture, mais d'opportunité pour les chercheurs. Pour aucune des deux disciplines, il n'est aujourd'hui nécessaire de passer par un autre séminaire pour être publié dans leurs revues spécialisées, et d'ailleurs les journaux académiques mêlant à la fois des politistes et des africanistes sont plutôt rares, même s'il faut noter que les initiatives se multiplient ces dernières années.

Etudiant en Etudes Africaines : il n'en reste pas moins que la science politique a encore tendance à avoir un discours qui minimise les capacités en Afrique en général, même lorsqu'elle cherche à les mettre en valeur. Par exemple, dans les nombreux travaux qui prétendent revaloriser l'agentivité du continent aujourd'hui, j'ai parfois l'impression que ces travaux « découvrent » cette capacité d'agir, comme si ce n'était pas quelque chose à tenir pour acquis mais bien qu'il fallait démontrer ! Et c'est cette thématique qui est aujourd'hui parmi les plus dominantes dans les approches internationalistes de l'Afrique.

Conclusion du deuxième chapitre

Nous nous sommes efforcés de proposer une matérialisation d'un dialogue entre études africaines et Relations Internationales à partir de l'exemple d'une discussion entre un membre de chaque discipline. Ce dialogue fictif a permis de rendre saillants les points d'accroche entre études africaines et Relations Internationales mais aussi d'identifier des sujets où la discussion est possible. Au risque de tourner en rond par moments, il contribue à présenter de manière très concrète les interrogations sur les dialogues entre les études africaines et les Relations Internationales, tout en montrant les limites d'un tel dialogue.

Ce dialogue permet de conclure le deuxième chapitre de cette thèse sur la banalisation des approches africaines en Relations Internationales. La banalisation passe aussi par une meilleure appréhension par les Relations Internationales des études africaines, même si celles-ci sont produites en dehors du continent. Les études africaines contribuent à sensibiliser les autres sciences sociales à la lecture des travaux produits sur le continent, et limitent ainsi les risques que ces travaux soient minimisés dans les autres disciplines. Les travaux africains sur les questions internationales ne sont pas récents mais leur accessibilité depuis les universités occidentales voire depuis les canons scientifiques occidentaux n'est pas spontanée, elle passe par une démarche consciente et un effort constant de la part des auteurs intéressés par les démarches de décentrement.

S'interroger sur ce qui se passe dans un contexte africain ne peut pas se faire sans consulter les réflexions que les chercheurs ont élaborées sur place : si un sujet est pertinent, alors il a été l'objet de réflexions par les sociétés concernées. Le fait que dans les cas africains ces productions intellectuelles soient largement invisibilisées implique une démarche non spontanée de la part des chercheurs actuels. Que nous apprend la consultation de ces travaux telle que nous l'avons entreprise ici ? D'abord, le rôle des idées dans l'analyse, plutôt que les simples matérialités liées aux contraintes et intérêts. Ensuite, notamment dans les ouvertures

des travaux scientifiques, l'Afrique est beaucoup moins présentée comme un échec pour la société internationale ou comme la négation des contextes occidentaux.

Plus important, alors que ces réflexions sont seulement récentes dans la littérature occidentale (avec par exemple le *Global turn* en Relations Internationales qui accepte l'importance des normes, et le retour en force des questions liées à l'agentivité africaine) elles existent dans les travaux africains depuis des décennies.

Les études que nous mentionnions au début de ce chapitre nous permettent de faire une transition vers le troisième et dernier chapitre de cette partie, sur la construction de la subjectivité politique par l'appropriation épistémique. La réappropriation épistémique qui procède par la production scientifique est une modalité de réécriture de soi qui participe de la construction d'une subjectivité politique¹²⁸.

¹²⁸ Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*.

Chapitre 3. La subjectivité politique comme enjeu de l'appropriation épistémique

« C'est risquer de ne rien comprendre à ceux qui tentent d'immortaliser leurs exploits que de ramener leur entreprise à une narration de 'fait' : quand ils jettent leurs filets dans la mer du temps, ce qu'ils se proposent de pêcher, ce sont des étoiles. »¹

Quelle rupture épistémologique ont représenté la période du commerce triangulaire et celle de la colonisation ? Pour Ngugi Wa Thiong'o, la colonisation a entraîné une série de « démembrements » sur le continent africain² : le premier démembrement est l'arrachement de plusieurs millions d'Africains du continent lors de la traite atlantique, et le second est la fragmentation territoriale telle que symbolisée par la conférence de Berlin³. Un processus de dépossession, de « dé-africanisation⁴ » a accompagné les différentes formes de colonisations

¹ Mamoussé Diagne, *Critique de la Raison Orale*, Karthala, Paris, 2005, p271

² Wa Thiong'o, *Re-membering Africa*

³ Nous avons connaissance des travaux historiques récents sur l'effectivité des mesures prises lors de la conférence de Berlin de 1884-1885, finalement peu structurante dans le « partage » de l'Afrique, mais nous retenons ici le poids de cette conférence comme illustration des pratiques coloniales du démembrement du continent africain et sur l'héritage symbolique de cette illustration aujourd'hui. Pour une synthèse des discussions sur le rôle historique de la conférence de Berlin dans la fixation des frontières en Afrique, voir Camille Lefebvre, « Frontières de sable, frontières de papier: histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles », Bibliothèque historique des pays d'Islam 6 (Paris, Publications de la Sorbonne, 2015).

⁴ L'expression est tirée de Wiredu et al., *A companion to African philosophy*, p1

en Afrique. La conquête coloniale d'une partie du continent ne s'est pas limitée à une dimension territoriale, elle a aussi attaqué les mémoires collectives, par exemple avec le changement de noms de certaines villes qui renvoient désormais à des rois et des villes européennes. L'expansion coloniale n'est pas simplement territoriale elle est aussi sémantique⁵, ce qui implique une décolonisation sur tous ces plans.

Dans le même esprit, l'idée d'un voile interposé par ces deux processus est aujourd'hui très présente chez plusieurs auteurs africains, qui explorent les possibilités et les conséquences d'un « retour aux traditions » d'avant le dépôt de ce voile. Dans un récent ouvrage, le journaliste américain Howard French présente sa rencontre avec l'écrivain congolais Soni Labou Tansi quelques jours avant son décès et explique : *"holding forth impassionedly, he told me his hopes had been revived through reimmersion in his own Kikongo culture. Its healing traditions held the secrets to his recovery, he said, but he didn't stop there. The key to resolving the problems of Africa's most violent and corrupt region, he insisted, lay in return to a traditional and to the reconstitution of polities that had been broken up hundreds of years earlier by European imperialism"*⁶. Cet exemple illustre bien l'idée d'un voile qui aurait été déposé lors des entreprises coloniales sur les systèmes de production de connaissance avec lesquels les colonisateurs ne voulaient ou ne pouvaient pas cohabiter⁷. Aussi la capacité à produire des connaissances ou à mener des activités scientifiques a rapidement été associée par les colonisateurs à l'affirmation d'une subjectivité politique et a été niée ou entravée pour les populations colonisées. De même, l'appropriation de la production de connaissance est rapidement devenue un enjeu pour les populations colonisées, notamment par les possibilités d'affirmation et de définition de soi qu'elle implique.

Cette forme épistémique de l'appropriation concerne des individus aussi bien que des groupes. Elle s'inscrit dans des trajectoires individuelles, objets de la première partie du chapitre mais aussi dans la construction et la trajectoire des États post-coloniaux qui nous intéressent maintenant. Les trajectoires individuelles étudiées ici sont surtout celles des concepteurs des grands courants du panafricanisme au cours du XX^{ème} siècle.

⁵ Mudimbé, *The idea of Africa*, p134

⁶ French, *Born in Blackness*, p276.

⁷ L'image du voile est régulièrement mobilisée dans la théorie politique, notamment par John Rawls à propos de son voile d'ignorance, mais nous pensons ici surtout à WEB Du Bois à propos de la condition noire comme étant sous un voile. W. E. B Du Bois et Magali Bessone, *Les âmes du peuple noir*, La Découverte (Paris, 2007).

Les réponses à la confiscation prennent la forme de l'appropriation dans plusieurs domaines. L'appropriation existe ainsi dans les mouvements panafricains qui émergent en dehors du continent au début du XX^{ème} siècle. Nous relisons ces mouvements à l'aune de l'appropriation dans la première partie de ce chapitre. L'appropriation comme expression d'une subjectivité politique peut aussi prendre une forme artistique, ce que Mudimbé exprime par le terme de « reprendre »⁸, et que nous utilisons ici. Enfin la dernière partie de ce chapitre porte sur la production scientifique comme génératrice de subjectivité politique.

Après avoir présenté la confiscation du continent par les processus de mise en esclavage, la traversée Atlantique, et la colonisation, puis l'existence d'une vitalité intellectuelle et académique forte en Afrique sur les questions internationales, et qui n'est pas récente, il s'agit désormais d'étudier les effets de ces formes d'appropriation sur la formation d'identités politiques sur le continent. Nous employons l'expression de « subjectivité politique » à la suite de Zeleke, ce qui nous permet de relever par la même occasion la capacité d'action tant intellectuelle que matérielle des acteurs que nous étudions⁹. Pour reprendre l'expression de Zeleke, la littérature que nous étudions concernant l'appropriation constitue une pratique politique qui doit être abordée comme telle, ce que nous essayons de faire ici à partir de la subjectivité politique comme résultat de l'appropriation.

En ce sens, notre chapitre vient pleinement clôturer cette première partie sur les « remembrements africains » en explorant les effets de l'appropriation épistémique.

⁸ Mudimbé, *The idea of Africa*, chapitre 5 “Reprendre”

⁹ Zeleke, *Ethiopia in Theory*, p40

A L'appropriation au cœur de l'engagement intellectuel panafricain

Du plan médical à celui des organisations sociales, en passant par la culture, le discours d'une appropriation comme réponse à une confiscation est régulièrement mobilisé. Cette appropriation est une forme d'affirmation de la subjectivité politique par les acteurs en Afrique. Elle peut dans certains cas prendre la forme d'appels à des « retours à la tradition ». Mais avec toute l'ambiguïté que cette formule comporte (invention de la tradition¹⁰ de manière générale, et instrumentalisation de la catégorie d'ethnicité dans la domination coloniale¹¹), les auteurs anticoloniaux prennent leur distance¹². Les auteurs africains contemporains font en général de même en particulier après les épisodes d'usage de l'authenticité comme source de légitimité politique, par Mobutu par exemple. Alors que l'ethnophilosophie était une invention de la philosophie africaine, Hountondji affirme par exemple que les politiques d'authenticité sont l'application de l'ethnophilosophie au politique¹³. L'appropriation n'est pas un simple usage instrumental de l'identité à des fins individuelles, elle constitue un processus long et parfois contradictoire qui participe de la construction d'une subjectivité politique, c'est-à-dire de la transformation de ceux qui y participent en des sujets politiques. En puisant des références dans des expériences centenaires et globales, l'appropriation relève bien plus du processus que du mécanisme. Par son aspect processuel, l'appropriation s'en distingue car elle n'est ni provoquée ni bornée à proprement parler. Elle relève de la formation plutôt que de la construction, pour reprendre la distinction opérée par Elias dans sa sociologie historique de l'État en Europe occidentale¹⁴.

¹⁰ E. J. Hobsbawm et T. O. Ranger, *The Invention of Tradition*, 2012.

¹¹ Jean-Pierre Chrétien, Centre national de la recherche scientifique (France), et Centre de recherches africaines, éd., *Les ethnies ont une histoire* (Paris: Karthala, 2003), voir également sur ce point Claude Hélène Perrot et François-Xavier Fauvelle-Aymar, éd., *Le retour des rois: les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Collection Hommes et sociétés (Colloque international Rois et chefs dans les États africains, Paris: Karthala, 2003).

¹² Voir sur ce point en particulier Fanon et al., *Les damnés de la terre*, p213.

¹³ Hountondji, *Combats pour le sens*, p95

¹⁴ Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident* (Paris: Calmann-Lévy, 1991), voir également le commentaire de Béatrice Hibou à ce sujet : « La distinction entre 'construction' et 'formation' [...] a été avancée par Berman et Lonsdale. La construction de l'État consiste à 'l'effort conscient de créer un appareil de contrôle', alors que sa formation est un 'processus historique largement inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre différents groupes » Béatrice Hibou, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale* 1, n° 1 (1998): 151-68, p153.

a) L'appropriation comme complément dans l'affirmation et la compréhension des processus de décolonisation

La question de la subjectivité politique et sa formation par l'appropriation permet de mettre en lumière un certain nombre de paradoxes dans l'étude des problématiques africaines. Les décolonisations sur le continent en sont un exemple dans la mesure où toutes n'ont pas été obtenues par les armes et car dans certaines situations les principes de transfert de souveraineté ont été décidés par les puissances coloniales¹⁵. Selon ce raisonnement les décolonisations et le droit international dans la période de l'après-Seconde Guerre mondiale ont reproduit les hiérarchies des phases historiques précédentes. C'est seulement dans les décennies qui suivent que les nouveaux États africains s'organisent pour reformuler l'agencement du système international à leur avantage¹⁶. Jusqu'à très récemment, sur le plan juridique les acteurs non-occidentaux et en particulier africains étaient donc présentés comme des *objets* de droit plutôt que comme des *sujets*.

Pour Grovogui, cette caractérisation remonte à la fin du XV^{ème} siècle et aux premières formes de légalisation des rapports entre Occident et non-Occident notamment avec la bulle pontificale d'Alexandre VI de 1493, *Inter Caetera*, qui organise le partage du monde entre l'Espagne et le Portugal¹⁷. Mudimbé remonte encore plus tôt avec la bulle papale *Romanus Pontifex* de 1455 à propos de l'expansion portugaise sur les côtes africaines, et qui est une première proposition juridique du principe de *terra nullius*¹⁸. Quoiqu'il en soit, les analyses des bulles papales montrent bien la complémentarité entre la confiscation coloniale et l'appropriation anticoloniale qui s'articule depuis plusieurs centaines d'années. La question de la subjectivité politique par l'appropriation est au centre de cette dialectique.

L'appropriation est donc protéiforme, mais elle est considérée comme l'étape indispensable à l'acquisition d'une subjectivité politique. Elle peut prendre des formes intellectuelles, comme la « décolonisation de l'esprit » chère à Ngugi Wa Thiong'o¹⁹ mais aussi être associée à une dimension pratique. Dans ce cadre, c'est par la lutte anticoloniale que se crée la subjectivité politique²⁰, les cadres de la nation postcoloniale se forment selon les

¹⁵ Grovogui, *Sovereigns, quasi sovereigns, and Africans*, p80

¹⁶ C'est notamment la thèse de Getachew, *Worldmaking after empire*, p164

¹⁷ Grovogui, *Sovereigns, quasi sovereigns, and Africans*, p19; Cet exemple est aussi repris par French, *Born in Blackness*.

¹⁸ Mudimbé, *The idea of Africa*, pp30-37

¹⁹ Ngugi Wa Thiong'o, *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature*, Reprint., transferred to digital print, *Studies in African Literature* (Oxford: Currey [u.a.], 2005).

²⁰ C'est notamment le cas chez Fanon et al., *Les damnés de la terre*; Frantz Fanon, *L'an V de la révolution algérienne*, La Découverte/Poche (Paris: La Découverte, 2011); Frantz Fanon, *Pour la révolution africaine: écrits politiques*, Nachdr, La Découverte Poche Essais 229 (Paris: La Découverte, 2007).

théories révolutionnaires par la lutte anticoloniale, ce qui permet de ne pas s'appuyer sur la bourgeoisie au moment de l'indépendance.

Ces réflexions nous permettent d'élaborer un peu plus la définition de l'appropriation que nous proposons en introduction. Nous définissons alors l'appropriation comme « *un processus contradictoire et hétérogène de (re)construction d'une institution et dont la finalité est pensée par rapport au contexte d'accueil et non celui de l'énonciation, dans le cas où ils différeraient* ». Cette « reconstruction d'une institution » n'implique pas nécessairement un déplacement géographique, ce qui constitue une différence entre notre approche et la plupart des autres travaux en termes de circulation des normes et des pratiques²¹. L'appropriation peut selon nous se produire sans déplacement géographique d'une institution, dans sa dimension *confiscatrice*. S'approprier quelque chose renvoie en effet également à sa confiscation pour les autres, ce qui se rapproche d'ailleurs d'une référence marxienne à propos de « l'appropriation des moyens de production ».

Cette forme d'appropriation pourrait être qualifiée de *confiscation*, avec une dimension négative, non dans une dimension morale mais du fait de l'opération de soustraction qu'elle implique. L'appropriation des connaissances lors des entreprises de colonisation et leur processus de confiscation des modalités de production du savoir peut être entendue comme telle. En quelque sorte elle renvoie à la forme d'appropriation que Hartmut Rosa qualifierait de « relation faite d'absence de relation »²², car elle n'implique pas en premier lieu une transformation de son auteur.

En revanche, l'appropriation des connaissances telle que présentée par Ngugi Wa Thiong'o ou Paulin Hountondji renvoie à une appropriation que l'on qualifie ici de *restitution*. Cette appropriation-restitution participe de la construction d'une identité politique et contient une dimension réactive, ce qui peut l'associer à une « réappropriation » dans le langage courant. Nous préférons ne pas utiliser ce terme dans ce travail car les processus de réappropriation peuvent aussi être une forme d'appropriation-confiscation et privilégions donc l'usage du terme d'appropriation-restitution. Par ailleurs, insister sur le caractère réactif de l'appropriation-restitution fait courir le risque de passer à côté du caractère original des mécanismes d'appropriation.

²¹ En particulier Olivier de Sardan, *La revanche des contextes* et Acharya, *Constructing global order*.

²² Rosa, *Rendre le monde indisponible*, p47

Enfin, envisager l'appropriation comme confiscation ou restitution permet de ne pas opposer les deux termes, contrairement à leur qualification de « négative » ou « positive », reprenant ainsi les réflexes de construction artificielle d'un miroir négatif contre lesquels nous avons mis en garde dans le premier chapitre. Relevons aussi que chaque terme n'est pas exclusif et que l'appropriation-confiscation participe de la constitution de subjectivités politiques (par exemple, par la confiscation des productions non-occidentales de savoir les entreprises coloniales ont contribué à façonner les productions scientifiques occidentales) de la même manière que l'appropriation-restitution contient une forme de confiscation (c'est notamment le cas dans l'africanisation de la sécurité justement, qui vise à privilégier l'intervention d'acteurs africains sur les acteurs extracontinentaux).

Cette distinction nous paraît utile et vient clarifier une partie des discussions. Par exemple, les mesures prises entre 2020 et 2022 par la junte militaire au Mali sont parfois interprétées comme une réponse africaine à des politiques néocoloniales, en particulier françaises (mais également de la part de l'ONU). S'il s'agit bien d'une forme d'appropriation, celle-ci est bien plus proche d'une appropriation-confiscation que d'une appropriation-restitution. Nous percevons donc déjà ici la pertinence d'une analyse politique en termes d'appropriation en particulier pour ce qui concerne des événements africains mais pas seulement.

Dernier point, qualifier une des deux formes d'appropriation-restitution permet d'entrer en résonance avec les discussions contemporaines sur la « restitution du patrimoine africain ». On voit bien ici que la finalité est de rendre possible la constitution d'une subjectivité politique et non de confisquer ces œuvres au public occidental qui y a aujourd'hui un accès privilégié (cet argument revient finalement très peu dans la discussion). Ce processus, engagé il y a longtemps et mis en lumière et accéléré par le discours d'Emmanuel Macron à l'Université Ki-Zerbo en juillet 2018 puis par le rapport de Felwine Sarr et Bénédicte Savoy permet de mieux comprendre les enjeux de l'appropriation-restitution.

Felwine Sarr et Bénédicte Savoy parlent d'un tripe processus de « *réparation, rééquilibrage géographique de la répartition des œuvres d'art, et de nouveau départ* ». La restitution des œuvres d'art est accompagnée d'une réflexion profonde sur le sens de cette restitution. En plus de poser la question des conditions d'acquisition des œuvres d'art africaines (Sarr et Savoy mentionnent l'acquisition par la mission Dakar-Djibouti d'un masque zoomorphe de la région de Ségou pour une douzaine d'œufs, avant d'être revendu 200 francs en France) le rapport Sarr-Savoy insiste sur la nécessité d'une « ressocialisation »

des œuvres d'art en Afrique, c'est-à-dire dans des sociétés ayant gagné plusieurs centaines d'années.

La question des effets sur la subjectivité politique d'une société est présente dans tous les processus d'appropriation-restitution jusqu'à en constituer le cœur. L'insistance dans les discussions sur les effets de la restitution du patrimoine sur les subjectivités politiques africaines beaucoup plus que sur les subjectivités politiques européennes (française dans ce cas) montre aussi la différence de nature entre l'appropriation-confiscation, qui caractérisait la captation par les missions françaises d'éléments du patrimoine africain et l'appropriation-restitution telle qu'elle s'esquisse aujourd'hui. Dans le même temps, il ne faut pas oublier le rôle qu'ont eu les appropriations de figures africaines par les Européens sur la constitution de leur propre subjectivité politique, en particulier à partir de la construction d'images du continent africain. Il y a bien une ambivalence entre les deux formes d'appropriation et surtout leur caractère non-exclusif l'un de l'autre.

Toujours sur la question des restitutions du patrimoine africain, notons cependant que dans le rapport « Sarr-Savoy » ce n'est pas la réception du patrimoine qui est déterminante mais les conditions de son acquisition. C'est une manière de faciliter le franchissement d'un seuil de restitutions pour en accroître la légitimité, beaucoup d'œuvres ayant été acquises à partir de 1885 c'est-à-dire dans un contexte de domination coloniale (en d'autres termes, insister sur les conditions d'acquisition permet de rendre plus légitime les restitutions des œuvres acquises sous la colonisation et donc de la majorité d'entre elles, ce qui facilitera la discussion sur la restitution des œuvres d'art acquises dans un autre contexte, une fois que le principe de la restitution sera moins questionné).

Dans la question des restitutions, il est parfois relevé le caractère unilatéral du processus, à propos d'un mouvement allant des musées occidentaux vers les musées africains. Il s'agit un simple transfert, qui ne met en lumière qu'une partie du processus en cours. De la même manière, les indépendances ont donné lieu à des lectures des événements comme de simples transferts, et rapidement des contre-récits se sont faits jour pour fournir une interprétation plus compréhensive (dans le cas de la restitution du patrimoine africain avec les positions affirmant que les musées africains n'étaient pas encore prêts à recevoir les œuvres africaines, ce qui justifiait leur maintien dans les musées français et le rejet de leur retour). Le cas prototypique est le discours du roi de Belgique Baudouin à l'occasion de l'indépendance du Congo-Zaïre le 30 juin 1960, suivi par le discours de Patrice Lumumba.

Le premier se satisfaisait de l'indépendance du Congo comme « l'aboutissement du génie du roi Léopold II » et récite les différents « effets positifs » de l'entreprise coloniale d'abord personnelle de Léopold II puis de la Belgique (résumés dans « *nous sommes heureux d'avoir ainsi donné au Congo, malgré les plus grandes difficultés, les éléments indispensables à l'armature d'un pays en marche sur la voie du développement* »²³). Selon le roi Baudouin, la direction de l'indépendance est unilatérale, de la Belgique vers le Congo : « *nous n'avons pas hésité à vous reconnaître dès à présent cette indépendance* ». Un point de désaccord important entre son discours et la réponse de Lumumba porte précisément sur le sens (dans le sens de « direction » de cette indépendance. Patrice Lumumba rappelle en effet que « *c'est par la lutte qu'elle [l'indépendance] a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos souffrances, ni nos privations ni notre sang* »²⁴.

Autre différence majeure entre les deux discours, la projection vers le futur et la définition du Congo. Ainsi, Lumumba parle d'un « *Congo nouveau, notre chère république, que mon gouvernement va créer* ». Cette distinction dans les deux discours montre bien la différence entre une appropriation-confiscation d'un côté et une appropriation-restitution de l'autre que nous cherchons à dessiner dans cette thèse.

L'association de l'appropriation avec la restitution ou avec la confiscation constitue encore une série de concepts exploratoires plutôt qu'analytiques. Mais ces deux concepts permettent au moins « *d'investiguer des aspects de la réalité qui autrement seraient 'invisibles'* », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Olivier de Sardan²⁵. La distinction entre les deux formes d'appropriation permet d'opérer des comparaisons et contribue à affiner la distinction que l'on peut opérer entre le transfert et l'appropriation. Par ailleurs, nous prenons le parti d'une « curiosité disciplinaire » comme nous l'avons mentionné en introduction, qui donne du sens à l'approche en termes de « constellations » que nous mettons alors en avant à partir des travaux de Walter Benjamin : les différents cas d'appropriation-restitution s'éclairent mutuellement et tissent des liens entre eux.

²³ « Discours du roi Baudouin le 30 juin 1960 », consulté le 25/06/2022 sur <https://www.youtube.com/watch?v=dhDSFLw2Epo>

²⁴ « Discours intégral de Patrice Lumumba », consulté le 25/06/2022 sur <https://www.youtube.com/watch?v=dVZ1Gz9YFHY>

²⁵ Olivier de Sardan, p162.

b) *Décoloniser par l'appropriation de la colonisation plutôt que par un retour à l'époque précoloniale*

Parmi les principales figures anticoloniales du XX^{ème} siècle en Afrique, une partie a proposé des projets de décolonisation qui n'ont pas aboutis. Les études africaines et historiques se penchent aujourd'hui sur ces « décolonisations manquées » allant à l'encontre de lectures téléologiques des événements historiques et permettant de complexifier les récits du passage d'un système à l'autre²⁶. Gary Wilder étudie par exemple le cheminement intellectuel de Léopold Sédar Senghor et d'Aimé Césaire entre la quatrième et la cinquième République en France.

Dans les deux cas l'idée d'appropriation est au cœur de la proposition d'une réforme de l'entreprise coloniale, qui se matérialise finalement par l'indépendance politique (pour le cas du Sénégal). Le travail de Wilder est intéressant par le changement de perspective qu'il implique, avec un dégagement vis-à-vis du nationalisme méthodologique pour penser à partir d'une perspective impériale, justement comme le faisaient Senghor et Césaire à ce moment²⁷. Pour Wilder, ces deux figures non seulement voulaient s'approprier l'idée de souveraineté mais aussi réaliser pleinement celle d'humanité.

Les propositions de Senghor d'un métissage dans une fédération, « d'assimiler sans être assimilé » et de « civilisation de l'universel » font toutes référence à l'appropriation telle que nous la comprenons dans ce travail. Elles montrent l'importance de cette rhétorique dans la constitution d'une subjectivité politique au Sénégal.

Les processus d'appropriation ne sont pas linéaires et sont faits de contradictions, comme l'illustrent certaines discussions sénégalaises vis-à-vis du panafricanisme : lors de la série des congrès panafricains de 1919 à Londres, Paris et Bruxelles, le Sénégalais Blaise Diagne joue un rôle important. Il n'est cependant pas question dans ces rencontres de critiquer l'entreprise coloniale, et bien de la mettre en avant. Le contexte du début du XX^{ème} siècle est en effet celui du questionnement du rôle des métropoles impériales dans « l'accès du continent à la civilisation »²⁸. C'est en ces termes que non seulement Blaise Diagne mais aussi

²⁶ Voir notamment les travaux suivants Thomas Brisson, *Décentrer l'Occident: les intellectuels postcoloniaux chinois, arabes et indiens et la critique de la modernité* (Paris: La Découverte, 2018); Frederick Cooper, *Citizenship between empire and nation: remaking France and French Africa, 1945-1960* (Princeton: Princeton University Press, 2014); Getachew, *Worldmaking after empire*; Michael Goebel et Pauline Stockman, *Paris, capitale du tiers monde: comment est née la révolution anticoloniale (1919-1939)*, 2017; Wilder, *Freedom time*; Zeleke, *Ethiopia in Theory*.

²⁷ Wilder, *Freedom time*.

²⁸ Hakim Adi, *Pan-Africanism: A History* (London New York Oxford New Delhi Sydney: Bloomsbury Academic, 2018), p98

W. E. B. Du Bois s'expriment lors de ces sessions, et non selon une rhétorique anticoloniale. Il est alors plutôt question de la capacité des Africains à être autonomes, comme l'illustre Blyden : « *the great problem to be solved is whether black men, under favourable circumstances, can manage their own affairs... with efficiency* »²⁹.

Les discussions autour de la résolution 1514, votée le 20 décembre 1960 par l'Assemblée Générale des Nations Unies sont emblématiques de ce discours global sur la décolonisation tenu par les élites des territoires encore colonisés ou tout juste politiquement indépendants. La résolution 1514 porte sur l'autodétermination des territoires colonisés et sous-tutelle. Elle est de plus en plus étudiée aujourd'hui comme prototypique des différentes conceptions de l'autodétermination, entre une tendance démocratique et populaire et une autre territoriale, nationale et étatique³⁰, qui met en lumière la contradiction entre garantir l'autonomie à une population qui la demande et préserver l'intégrité territoriale d'un État reconnu.

Dès son adoption, les interprétations de cette résolution divergent entre rejet et satisfaction. Pour Alex Quaison-Sackey par exemple, elle vient corriger le « faux départ » de la charte de l'ONU et sa conception restrictive de l'autodétermination³¹, tirée de la Charte de l'Atlantique de 1941 dont Churchill a rappelé qu'elle ne s'appliquait pas aux peuples sous domination coloniale. Pour les chefs d'États post-coloniaux de la période, la résolution 1514 était l'occasion de poser les bases d'un système international plus égal. Cette conjoncture permet de proposer un récit moins unidirectionnel d'expansion des valeurs occidentales vers le reste du monde : ces valeurs ne se sont pas naturellement diffusées, elles ont été appropriées, transformées et à leur tour mobilisées par les élites anticoloniales et post-coloniales dans les années 1960 et en particulier au moment des négociations autour de la résolution 1514 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

On est encore une fois loin d'un simple transfert dans la circulation des normes, et bien plus proche de l'appropriation telle que nous la décrivons depuis le début. Dans ces processus les acteurs intellectuels sénégalais et ghanéens jouent un rôle central. Leur engagement est à la fois combatif et créatif et ils finissent par réinventer les modalités de

²⁹ Cité dans V. Y. Mudimbé, *The invention of Africa: gnosis, philosophy, and the order of knowledge*, African systems of thought (Bloomington: Indiana University Press, 1988), p100.

³⁰ Wilder, *Freedom time*, p87, relevons que Gary Wilder intervient la résolution 1513 et la résolution 1514, toutes deux votées par l'AGNU en 1960

³¹ Getachew, *Worldmaking after empire*, p73

l'autodétermination. Ils s'appuient aussi sur les réflexions panafricaines qui les ont précédées et qui sont produites aux États-Unis et dans les Caraïbes.

c) *Comprendre les histoires du panafricanisme à l'aune de l'appropriation*

L'appropriation des réflexions autour de l'autodétermination suit l'évolution du panafricanisme depuis le début du XX^{ème} siècle, et s'articulait d'ailleurs dans un premier temps plutôt avec des références pan-négristes et anticoloniales. Par exemple, dans son roman-feuilleton paru en 1936 *L'internationale noire*, l'auteur de la Harlem Renaissance George Schuyler fait prononcer par un de ses personnages le discours suivant :

Grands rois [...], vous êtes aujourd'hui plus grands que vous ne l'avez été pendant d'innombrables lunes. Grands rois, aujourd'hui vous disposez du pouvoir de l'homme blanc entre vos mains. Grands rois ! Vous n'aurez plus à souffrir l'oppression ou à craindre les coups de fouet. Car celui dont vous êtes les frères et les camarades est plus grand que l'homme blanc. L'homme blanc fabrique des armes, je fabrique des armes. L'homme blanc fabrique des balles, je fabrique des balles. L'homme blanc fabrique des huttes qui jalonnent les routes, je fabrique des huttes qui jalonnent les routes. L'homme blanc a de grandes salles à palabres qui flottent sur les mers. Je dispose aussi de grandes salles à palabres flottantes. L'homme blanc est riche, je suis aussi riche³².

Cet extrait est daté de 1936 alors que l'Éthiopie a été envahie par l'Italie et que les États-Unis se sont retirés de Haïti seulement deux ans auparavant, ce qui illustre la prédation internationale envers les trois États noirs de l'époque (avec le Libéria). Dans le roman de Schuyler d'ailleurs, le personnage principal participe à une conquête de l'Afrique contre les puissances coloniales par les Africains-Américains et par des rebelles africains, dont le point de départ est justement le Libéria.

Si le terme n'est pas employé dans cet extrait, il s'agit bien d'une aspiration à une appropriation des outils de pouvoir et de domination des blancs pour l'usage des noirs (d'où la

³² George Samuel Schuyler et Julien Guazzini, *L'internationale noire: histoire d'un génie noir face au monde*, 2022, pp147-148.

mention plus tôt de forme pan-négriste plutôt que continentale du panafricanisme)³³. L'appropriation est la première étape vers la fourniture de capacités d'actions politiques.

Il s'agit bien dans ce cas de la matérialisation d'une rupture radicale plutôt que de l'expansion d'idées formulées plus tôt en Europe. Dans les projets politiques qui suivent les indépendances, la signification politique de l'Afrique est centrale. Au Ghana par exemple, la constitution républicaine de 1960 prévoit que le Parlement peut « *surrender the whole or any part of the sovereignty of Ghana* »³⁴ dans l'optique de la formation d'une union politique africaine.

De manière générale, bien que des définitions plurielles du panafricanisme existent, toutes s'accordent sur la place de l'émancipation dans ses composantes³⁵. Alors que ses intérêts peuvent varier (unité du continent, cohésion des populations noires réparties dans le monde), il s'agit systématiquement de promouvoir des histoires et des idées qui sinon auraient été niées, ou justement de réparer ce dénigrement lorsqu'il se produit. Ainsi, ce n'est pas la simple expérience de la traversée atlantique et des plantations qui est à l'origine du panafricanisme, mais bien une exigence active de liberté. La distinction que nous opérons plus haut entre les effets de l'appropriation-confiscation et l'appropriation-restitution prend forme également ici : c'est bien l'appropriation comme exigence de liberté qui produit une subjectivité politique, et non la mise dans un état de mort sociale.

Dans ce cas l'expression « l'Afrique aux Africains » qui jalonne l'histoire du panafricanisme met en lumière la dimension restitutive de l'appropriation et son association avec la formation d'une subjectivité politique. L'expression est rendue célèbre par son usage par Marcus Garvey, mais Hakim Adi la fait remonter à Martin Robinson Delany (1812-1885), figure importante du retour des Africains sur le continent. Il remonte même plus loin et affirme que l'expression est tirée de « *Ireland for the Irish* », que l'on retrouve dans les années 1850³⁶. Ce lien est instructif car l'Irlande a longtemps inspiré les mouvements anticoloniaux, notamment dans les réflexions autour de la mise en place de résistances armées, sur le modèle du Sinn Fein, et des événements comme l'insurrection de Pâques de 1916 à Dublin. On décèle ici les interactions originelles entre les questions de sécurité, l'appropriation et la constitution d'une subjectivité politique.

³³ Sur les évolutions du panafricanisme, voir l'excellente synthèse de Adi, *Pan-Africanism*.

³⁴ Getachew, *Worldmaking after empire*, p107

³⁵ Adi, *Pan-Africanism*, p132

³⁶ Adi, p12

De même, Adi identifie le sommet d'août 1893 à Chicago rassemblant entre autres Frederick Douglass et Alexander Crummell (mais pas W. E. B. Du Bois) comme le premier congrès panafricain (c'est en général la conférence de Londres de juillet 1900 qui est considérée comme la première conférence panafricaine). Or, dans ce sommet est abordée la question de la subjectivité des Africains (dont la réponse n'était pas évidente, même aux yeux des Africains-américains de la fin du XIX^{ème} siècle, par exemple dans le sommet de 1895 à Atlanta, Edward Blyden se satisfaisait de l'invasion britannique de l'empire Asante).

d) Des appropriations contemporaines hétérogènes des usages politiques de l'Afrique

L'appropriation n'a pas toujours été formulée de manière cohérente et les idées qui la sous-tendent peuvent se retrouver dans un vocabulaire hétérogène. Ngugi Wa Thiong'o parle de remembrement africain par exemple, comme forme de panafricanisme qui ferait suite aux épisodes de démembrement du continent par la traite atlantique (fragmentation de la population de part et d'autre de l'Atlantique) et la colonisation (fragmentation territoriale). Dans ses essais, Amilcar Cabral utilise la notion d'africanisation qu'il décrit comme un processus de recouvrement (dans le sens de récupération) de son esprit après la contrainte de la domination coloniale et ses tentatives de perpétuation de l'exploitation ainsi que d'aliénation culturelle³⁷. Il existe bien une continuité entre beaucoup de travaux africains autour de l'appropriation et de l'africanisation, ce qui justifie à notre sens d'en chercher une cohérence théorique et nous convainc de parler dans cette première partie d'appropriation épistémique.

Pour Wa Thiong'o, la conséquence de ces événements est la quête jamais assouvie d'une complétude (« *wholeness* ») qui « *has underlain African struggles since the Atlantic slave trade* »³⁸. Cette quête illustre encore la place centrale de l'appropriation dans la constitution – dans ce cas la reconstitution – d'une subjectivité politique en Afrique. L'engagement panafricain a connu différentes formes au cours de l'histoire mais l'appropriation en a toujours été l'une des composantes, l'une des ressources autour desquelles se mobiliser.

De la même manière, certains chefs d'État africains dans la période qui suit immédiatement les indépendances ont proposé des travaux philosophiques, comme Senghor et

³⁷ Amilcar Cabral, *Return to the Source: Selected Speeches by Amilcar Cabral* (NYU Press, 1973).

³⁸ Wa Thiong'o, *Re-membering Africa*, p25.

Nkrumah au Sénégal et au Ghana, mais aussi Azikiwe au Nigeria, Nyerere au Tanganyika, ou Kenneth Kaunda en Zambie, parmi d'autres³⁹. Tous proposent une réflexion sur une forme d'humanisme pour la période post-coloniale, forme de réclamation d'une subjectivité politique et d'une capacité à gouverner qui étaient niées durant la période coloniale⁴⁰.

Figure intellectuelle mais aussi artistique du Kenya, Ngugi Wa Thiong'o étend ces réflexions à l'usage de la langue dans les productions artistiques, notamment pour ce qui concerne l'usage des langues africaines dans la littérature africaine, vers laquelle nous nous tournons plus loin et où les auteurs sénégalais se sont montrés particulièrement audibles depuis le début du XX^{ème} siècle. Sur la question de la langue, Wa Thiong'o en fait une des modalités de la « décolonisation de l'esprit » en Afrique : « *let the caged bird sing, but let it sing in its own language* »⁴¹. Relevons qu'avec cette expression, Ngugi Wa Thiong'o fait un clin d'œil à l'œuvre de Maya Angelou, s'inscrivant ainsi également dans un dialogue transatlantique⁴².

Nous suivons également ici les réflexions de Tshiyembe et Bukasa et leur distinction entre le panafricanisme minimaliste et le panafricanisme maximaliste. Ils définissent le panafricanisme minimaliste comme :

*L'expression de la volonté de la majorité des chefs d'État et de gouvernement souhaitant voir l'unité africaine se réaliser sur la base de l'État indépendant et souverain, désormais sujet de droit international. Schéma classique, il privilégie l'approche diplomatique des négociations aboutissant à la signature d'un accord ou d'un traité, lequel sanctionnerait la volonté souveraine des États parties, comme fondement juridique des fédérations ou des confédérations d'États*⁴³.

Ce panafricanisme est une forme d'appropriation que nous pouvons associer au transfert, c'est une forme « par le haut » de coopération qui ne vise pas la constitution d'une subjectivité politique. En revanche, la définition maximaliste du panafricanisme chez

³⁹ Stephen Chan, *African Political Thought: An Intellectual History of the Quest for Freedom* (London: Hurst & Company, 2021).

⁴⁰ Olufemi Taiwo, "Post-independence African political philosophy", Chapter 17 dans Wiredu et al., *A companion to African philosophy*.

⁴¹ Wa Thiong'o, p49.

⁴² Maya Angelou, *I Know Why the Caged Bird Sings* (Ballantine Libri, 1969).

⁴³ Tshiyembe Mwayila et Bukasa Mayele, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Travaux et recherches de l'Institut panafricain de géopolitique (Paris: Présence africaine, 1989), p170.

Tshiyembe et Bukasa correspond plus à ce que nous entendons par appropriation et contient des effets en termes de subjectivité politique. Pour les auteurs, le panafricanisme maximaliste « traduit la préoccupation constante d'une partie des chefs d'État et de gouvernements africains de réaliser l'unité africaine par le dépassement du cadre étatique national [...]. La vocation de ces nouveaux espaces politiques devrait être de servir de pilier à la création d'un État (les États-Unis d'Afrique) doté d'une armée panafricaine »⁴⁴. On discerne ici par ailleurs l'association entre panafricanisme, création d'une nouvelle entité politique, et questions sécuritaires qui seront traitées plus en détail dans la seconde partie de cette thèse.

Il y a donc bien une forme d'appropriation des usages politiques de l'Afrique qui émerge dans un contexte de lutte anticoloniale et qui devient de plus en plus raffinée au fur et à mesure que les États post-coloniaux naissent. Il est intéressant de relever sur ce point que les lieux d'émission de ces appropriations et des critiques anticoloniales puis post-coloniales sont hétérogènes avec des degrés variables de visibilité⁴⁵. Entre New York, les métropoles coloniales, et le continent africain, les critiques anticoloniales, postcoloniales, et les processus de constitution d'une subjectivité politique existent depuis longtemps. Cependant, la littérature a tendance à les considérer successivement en fonction de figures de proues (la Harlem Renaissance puis Edward Saïd à Columbia pour New York, les séjours des étudiants africains dans les années 1930-1950 pour Paris, et les rencontres panafricaines de la fin des années 1950 pour l'Afrique). Or, ces mouvements d'appropriation sont aussi composés de figures moins visibles et d'événements moins connus qu'il convient de mettre en lumière plus systématiquement.

e) Des traditions plurielles d'appropriation en Afrique

L'appropriation existe depuis longtemps en Afrique où les idées et les pratiques circulent historiquement. Les questions religieuses sont extrêmement intéressantes à étudier avec ces mouvements à l'esprit et elles ont donné lieu à une large littérature, en particulier pour ce qui concerne les formes d'islam en Afrique. Les administrateurs coloniaux ont produit une analyse considérant deux islams en Afrique de l'Ouest : l'islam noir et l'islam arabe, qu'il s'agissait de maintenir séparés, pour faciliter l'entreprise de domination coloniale. Ces approches ont depuis été nuancées par les productions historiques de la période post-coloniale comme celles de Cédric Robinson. Depuis, les approches se sont encore plus intéressées à

⁴⁴ Mwayila et Mayele, p170.

⁴⁵ Brisson, *Décentrer l'Occident*.

l'appropriation de l'islam en Afrique de l'Ouest comme un processus, considérant qu' « *il n'y a d'islam que ce qu'en disent les hommes et ce qu'ils en font* » selon Abdoulaye Sounaye⁴⁶. L'argument de Sounaye prolonge certains points mis en avant par Souleymane Bachir Diagne selon lesquels l'appropriation passe par la discussion. En ce sens, ce que Bachir Diagne appelle « philosopher en islam » relève de la discussion : l'islam existe par les débats entre les musulmans⁴⁷. Ainsi, plutôt que de voir l'islam comme une essence ou avec des caractéristiques distinctes entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique au Nord du Sahara, une nouvelle génération de travaux l'étudie sous l'angle de l'appropriation et de son rapport à la modernité, ce qui montre la fertilité des réflexions autour de l'appropriation⁴⁸.

Les Relations Internationales se sont ouvertes récemment à la considération des textes politiques des auteurs post-coloniaux pour comprendre les relations internationales des Suds⁴⁹. Ce faisant, les discussions peuvent prolonger les pistes explorées dans les autres disciplines et en particulier dans la philosophie⁵⁰. Pour les cas sénégalais que nous étudions dans ce chapitre, nous identifions les personnalités politiques productrices d'une pensée politique (ces figures sont bien connues dans les sciences sociales pour ces deux cas), mais surtout prenons au sérieux leurs contributions à l'élaboration des politiques internationales de leur État, ce qui est encore peu le cas⁵¹.

B Exprimer l'appropriation : L'appropriation littéraire comme forme de subjectivation politique

L'expression artistique est une forme de subjectivation politique souvent revendiquée comme telle. Le cas du Sénégal en est une illustration par l'inscription du président Léopold Sédar Senghor dans le courant de la négritude avant qu'il ne porte le costume présidentiel mais aussi dans sa pratique des institutions et en particulier de la diplomatie. Les différentes

⁴⁶ Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*, p16.

⁴⁷ Souleymane Bachir Diagne, *Comment philosopher en islam ?*, Cyclo (Paris: Panama, 2008); Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*.

⁴⁸ On consultera avec intérêt sur ce point les travaux suivants : Kane, *Muslim modernity in postcolonial Nigeria*; Ousmane Kane, *Beyond Timbuktu: an intellectual history of Muslim West Africa* (Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 2016); Diagne, *Comment philosopher en islam ?*; Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*.

⁴⁹ Voir en particulier Acharya et Buzan, *Non-Western international relations theory*.

⁵⁰ Wiredu, *Cultural universals and particulars*; Wiredu et al., *A companion to African philosophy*.

⁵¹ A l'exception du travail fondateur de Getachew, *Worldmaking after empire*.

phases de l'historiographie concernant l'ancien président sénégalais s'articulent d'ailleurs beaucoup autour de ces deux faces, qui symbolisent à son paroxysme le lien entre expression artistique et production d'une subjectivité politique. Le cas sénégalais est pertinent ici car il contient une multiplicité d'auteur.e.s qui mobilisent la question de l'appropriation d'une manière ou d'une autre. Surtout, les œuvres les plus lues et enseignées écrites au Sénégal comme *L'aventure ambiguë*, de Cheikh Hamidou Kane abordent l'appropriation comme une de leurs thématiques centrales.

Par ailleurs, ce travail est l'occasion d'interroger un aspect qui nous semble original dans la littérature africaine contemporaine et qui n'est pas sans lien avec l'appropriation, tout en étant peu étudié dans la littérature comparée : il s'agit des représentations et des usages des transports en commun dans la littérature, et en particulier des bus urbains. On les retrouve dans les textes classiques (le *Niiwam*, de Sembène, ou le *The Beautiful Ones are not yet Born*, de Ayi Kwei Armah), mais aussi contemporains (*La saison des pièges*, de Seydou Badian, ou *Nervous condition*, de Tsitsi Dangarembga). Les transports en commun renvoient à de nombreux imaginaires annexes, comme celui de la mobilité mais nous proposons de les étudier ici pour ce que ces passages disent de l'appropriation comme vectrice de subjectivité politique.

Les ouvrages étudiés dans ce chapitre sont *Le trio bleu*, de Ken Bugul, *L'aventure ambiguë*, de Cheikh Hamidou Kane, *Les bouts de bois de Dieu*, et *Niiwam* d'Ousmane Sembène, ainsi que *The Beautiful Ones Are Not Yet Born*, de Ayi Kwei Armah (traduit en français par le titre *L'Age d'or n'est pas pour demain*, chez Présence Africaine). Ils ne représentent qu'un fragment de la littérature sénégalaise ou ghanéenne. Leur sélection tient à la portée de l'œuvre des auteurs dans leur société nationale, notamment pour ce qui concerne des questions de construction de l'identité nationale postcoloniale.

Ousmane Sembène est une référence culturelle importante au Sénégal du fait de sa production artistique mais également de la rivalité qu'il a entretenue un temps avec Léopold Sédar Senghor (un autre ouvrage de Sembène, *Le dernier de l'empire*, dresse le portrait critique du président, et son film *Ceddo* a un temps été interdit à la diffusion). Cheikh Hamidou Kane a une influence comparable, *L'aventure ambiguë* étant un des romans les plus lus au Sénégal depuis sa parution. Il est aussi l'auteur de *Les gardiens du temple*, une fiction critique sur les élites postcoloniales au Sénégal. Ken Bugul représente une génération plus récente d'écrivains sénégalais, elle interroge des aspects intimes de la société sénégalaise, en relation avec la sexualité, les figures féminines et les structures familiales. Dans son dernier

roman, *Le trio bleu* (2022) elle revient sur le décalage entre les aspirations nationales au moment de l'indépendance du Sénégal, et la situation actuelle.

Mudimbé met en garde contre les analyses contemporaines de la littérature africaine, qui selon lui ont tendance à avoir une compréhension restrictive de ces textes (non seulement dans leur interprétation mais aussi dans leur définition, qui correspond souvent à une simple imitation de ce que sont les romans occidentaux)⁵². Nous ne nous étendrons donc pas sur ces considérations, mais déposons ici quelques pistes exploratoires, dans l'esprit de curiosité pluridisciplinaire que nous mettons en avant depuis le début de ce travail.

Enfin, concernant l'expression artistique, l'appropriation est au cœur du plus grand chapitre de l'ouvrage de Mudimbé *The Idea of Africa*, intitulé « Reprendre » (le chapitre est intitulé de cette manière dans sa version originale anglaise, il ne s'agit pas d'une traduction en français indépendante de Mudimbé). Nous étudions dans cette partie les implications de ces formulations.

a) *L'appropriation comme moteur de subjectivité politique dans la littérature*

La question de l'appropriation comme constitutive de la subjectivité politique est prégnante dans la littérature sénégalaise contemporaine. Dans son dernier roman par exemple, l'écrivaine sénégalaise Ken Bugul écrit :

« Dès les indépendances, un ndëpp national, une danse de dépossession, s'imposait pour les peuples ayant été colonisés. Désaliénés, 'dépossédés', ils seraient à même de se réinventer chez eux, entre eux, avant de s'ouvrir aux autres. L'aliénation avait la peau dure, mais pas plus que la peau noire réputée pour sa solidité et sa résistance !

Ce complexe continuait à faire des ravages.

Il fallait absolument une désaliénation et un déconditionnement. »⁵³

⁵² Mudimbé, *The idea of Africa*, p177 Cette critique est importante car elle résonne avec l'un des aspects des inventions de l'Afrique que nous avons mentionnés plus haut : les productions africaines ne seraient pas capables d'innover, et seraient toujours dans l'imitation.

⁵³ Ken Bugul, *Le trio bleu* (Paris: Présence africaine éditions, 2022), p79.

Cet extrait illustre bien le rôle complémentaire de l'appropriation dans l'accession à une maturité politique. Dans ce cas précis, l'appropriation est comprise comme une désaliénation. La littérature sénégalaise est remplie de ces références à des formes d'appropriation et on les retrouve dans l'essentiel des textes écrits depuis le début du XX^{ème} siècle en Afrique de l'Ouest francophone en général, bien que le Sénégal se démarque de manière générale dans la production littéraire en français.

De même, dans *L'aventure ambiguë*, le personnage de la Grande Royale se demande dans ce passage devenu célèbre : « *si je leur dis d'aller à l'école nouvelle, ils iront en masse. Ils y apprendront toutes les façons de lier le bois au bois que nous ne savons pas. Mais, apprenant, ils oublieront aussi. Ce qu'ils apprendront vaut-il ce qu'ils oublieront ? Je voulais vous demander : peut-on apprendre ceci sans oublier cela, et ce qu'on apprend vaut-il ce qu'on oublie ?* »⁵⁴. Il est bien question ici de l'effet des changements de normes dans une société et de ce qu'ils impliquent en termes d'éducation, en particulier lorsque ces normes sont dans un premier temps exogènes. Il est question ici de l'équilibre entre les normes exogènes et les normes endogènes qu'elles remplacent.

Dans *Les bouts de bois de Dieu*, Ousmane Sembène associe clairement l'appropriation et la constitution d'une subjectivité politique :

On avait ressuscité des fastes des jours anciens, oubliés depuis des temps immémoriaux. Les femmes se teignaient les mains et les pieds au henné rehaussé de noir de caoutchouc brûlé, elles passaient leurs lèvres à la pierre de djenné ; elles arboraient, surtout les jeunes filles, les coiffures les plus compliquées, faites de tresses enchevêtrées ou curieusement séparées. Elles déambulaient dans les rues, s'abandonnant gracieusement au rythme des bars que l'on entendait à chaque carrefour. Des hommes armés de bâtons mimaient des combats au sabre dont les règles remontaient au temps du règne d'El Mami Samori Touré.

⁵⁴ Hamidou Kane, *L'aventure ambiguë: récit*, éd. par Vincent-Mansour Monteil, Nouvelle éd, 10/18 Domain étranger 617 (Paris: Éd. 10/18, 2011), p45.

[...] *Quelque chose de nouveau germait en eux, comme si le passé et l'avenir étaient en train de s'étreindre pour féconder un nouveau type d'homme, et il leur semblait que le vent leur chuchotait une phrase de Bakayoko souvent entendue : 'L'homme que nous étions est mort et notre seul salut pour une nouvelle vie est dans la machine, la machine qui, elle, n'a ni langage ni race.'* Mais eux restaient muets. Seule se voyait dans leurs yeux une lueur de mauvaise extase qui contenait à la fois l'horreur grandissante de la famine et la douloureuse attente du retour de la machine⁵⁵.

La question de l'appropriation comme « retour » à une tradition ou utilisation de ce qui existe pour servir ses propres fins est posée dans la plupart des livres mentionnés ici, surtout chez Cheikh Hamidou Kane et chez Ousmane Sembène. La littérature sénégalaise n'est pas indépendante des autres productions intellectuelles dans le pays et les questions d'appropriation occupent logiquement une telle place dans les deux cas.

b) Les transports en commun comme métaphore de l'appropriation de l'espace urbain et de la modernité

Les transports en commun sont un motif récurrent dans la littérature africaine et en particulier sénégalaise, notamment les bus. Les transports urbains comme motif littéraire ont déjà été étudiés par la littérature comparée avec par exemple les métros et leurs implications en termes d'aliénation, de discours sur la modernité, sur les inégalités, et sur l'accroissement des capacités des usagers⁵⁶.

Les bus dans la littérature renvoient par moment à des métaphores des désillusions de la période postcoloniale (du fait de l'aspect délabré de ces transports, le fait qu'ils soient sans cesse pleins), mais illustrent également l'adaptation des sociétés africaines à ces États (les bus fonctionnent tous les jours malgré leur condition). Pour les protagonistes, maîtriser l'usage

⁵⁵ Ousmane Sembène, *Les bouts de bois de Dieu*: = *Banty mam Yall*, Pocket 871 (Paris: Le Livre Contemporain, 2007).

⁵⁶ Anna-Leena Toivanen, « On the Move in the (Post)Colonial Metropolis: The Paris Metro in Francophone African and Afrodiasporic Fiction », *Urban Studies*, 6 novembre 2021, p3

des transports est une manière d'avoir prise sur l'espace urbain. Les transports en communs sont en ce sens un médium d'interactions quotidiennes avec les technologies urbaines.

Dans la littérature sénégalaise, les contes en wolof s'inscrivent dans des récits fictionnels qui mentionnent souvent le passage d'un lieu à un autre puis le retour au lieu d'origine, mais sans faire référence à des transports en commun⁵⁷. Le voyage en lui-même constitue le cadre du récit, l'initiation de la personne concernée, sa mise à l'épreuve face à des situations hétérogènes (alors que le transport en commun implique une routine). Par ailleurs les références aux transports en commun contribuent à fixer le cadre temporel de l'action, ce qui n'est pas la logique des contes et fables en wolof. Ainsi les références aux transports en commun dans la littérature sénégalaise appartiennent surtout au courant réaliste de la littérature, dont la figure de proue au Sénégal est Ousmane Sembène.

Ousmane Sembène propose tout un ouvrage se déroulant dans un bus, *Niiwam*, dont il tire un court-métrage peu après. *Niiwam* raconte l'histoire d'un père de famille habitant loin de la ville et venant enterrer son enfant à Dakar. Son village se cotise pour lui régler le trajet, et Sembène le suit le long de son périple. Ce roman plutôt peu connu du réalisateur-écrivain sénégalais nous semble contenir deux dimensions intéressantes pour notre travail sur l'appropriation. D'abord, la narration du voyage est l'occasion de tenir un propos sur la société sénégalaise urbaine de ce moment, à partir du point de vue d'un observateur extérieur. Ensuite, Sembène met en scène un individu perdu dans la capitale où il ne s'est jamais rendu, et qui y a accès grâce à un transport en commun.

Nous pouvons relever sur cette question la proximité entre cette œuvre et *Borom Sareet* (« le propriétaire de la charrette »), un autre travail du réalisateur. Dans *Borom Sareet*, c'est un conducteur de calèche tirée par un cheval qui transporte avec lui plusieurs passagers le long de son trajet en ville. Là aussi, ces interactions sont l'occasion de dresser différents portraits de la société sénégalaise post-coloniale. Il existe par ailleurs une autre scène où un père cherche à se rendre au cimetière pour y enterrer son enfant. Enfin, la dernière partie du film est l'interpellation du conducteur de charrette par la police après qu'il a transporté un client dans le quartier européen, où les charrettes sont interdites.

Dans les deux œuvres, Sembène montre bien les évolutions sociales dans la société sénégalaise contemporaines, et comment elles se manifestent dans l'espace public urbain et sa périphérie. Les personnages sont en situation de minorité (le père dans *Niiwam* et le

⁵⁷ Je remercie Alice Chaudemanche d'avoir discuté de ces aspects avec moi

conducteur de la charrette dans *Borom Sareet* sont à plusieurs reprises dans des situations d'impuissance), ce qui ne les empêche pas d'interagir avec leur environnement et surtout de tenir un propos sur la société sénégalaise contemporaine.

Les transports en commun peuvent ici être interprétés comme une métaphore de l'appropriation en tant qu'utilisation d'une institution dans la constitution d'une subjectivité politique. Il s'agit bien d'une appropriation dans le sens où l'institution des transports en commun telle que décrite dans la littérature sénégalaise est coconstruite par ses usagers. C'est également un processus contradictoire et hétérogène, comme nous l'avons vu avec la charrette chez Ousmane Sembène, interdite dans le quartier européen. Les propos sur la société sénégalaise qui apparaissent dans les romans dans les situations où les transports en commun sont mobilisés participent de la définition de l'espace politique au Sénégal et du rôle des modes de transport dans cette définition. On peut parler dans ce cas d'appropriation-restitution, comme nous l'avons élaborée plus haut.

Enfin, sur le cas sénégalais, il est intéressant de relever qu'un des points importants du « plan Sénégal émergent » (PSE) est la mise en place d'un Train Express Régional (TER) censé relier le centre-ville de Dakar à l'aéroport Blaise Diagne situé en dehors de la presqu'île. On voit ici l'importance de la mobilité et en particulier la mobilité via les transports en commun dans le projet politique de développement du Sénégal. Ces projets s'inscrivent aussi dans l'imaginaire développé par la littérature nationale sur les questions de transport.

Pour ce qui concerne la littérature ghanéenne, les transports en commun se retrouvent dans l'œuvre d'Ayi Kwei Armah et son *The Beautiful Ones are Not Yet Born*. C'est dans un bus apparemment vide et à l'arrêt que se déroule la scène d'ouverture de l'ouvrage, paradoxalement très peu étudiée dans les travaux littéraires sur cette œuvre⁵⁸. Se croyant seul, le responsable du bus fait le compte attentif de ses pièces, selon des gestes méticuleux. Il est

⁵⁸ On peut citer par exemple : Jarrod Dunham, « The Fanonian Dialectic: Masters and Slaves in Ayi Kwei Armah's *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* », *The Journal of Commonwealth Literature* 47, n° 2 (juin 2012): 281-94; Sarah Jilani, « "The Self and the World against Which It Had to Live": Neocolonialism and the Resistant Subject in Ayi Kwei Armah's *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* », *Journal of Postcolonial Writing* 56, n° 1 (2 janvier 2020): 83-96; John Lutz, « Pessimism, Autonomy, and Commodity Fetishism in Ayi Kwei Armah's "The Beautiful Ones Are Not Yet Born" », *Research in African Literatures* 34, n° 2 (2003): 94-111; Minna Niemi, « Challenging moral corruption in the postcolony: Ayi Kwei Armah's *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* and Hannah Arendt's notion of individual responsibility », *Postcolonial Studies* 20 (13 août 2017): 1-20; Hugh Charles O'Connell, « A weak utopianism of postcolonial nationalist Bildung: Re-reading Ayi Kwei Armah's *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* », *Journal of Postcolonial Writing* 48, n° 4 (1 septembre 2012): 371-83; Kwadwo Osei-Nyame, « "Love and Nation": Fanon's African Revolution and Ayi Kwei Armah's *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* », *The Journal of Commonwealth Literature* 33, n° 2 (juin 1998): 97-107.

surpris par la présence d'un dernier passager endormi au fond du bus et qui n'était pas descendu à l'arrêt du véhicule. Se croyant surpris dans le décompte appliqué de ses pièces, le responsable du bus met violemment dehors le passager dilettante.

The Beautiful Ones are Not Yet Born est une pierre angulaire de la littérature ghanéenne post-coloniale. Le livre peut être comparé par certains aspects au travail de l'auteur nigérian Chinua Achebe (en particulier son œuvre *A Man of the People*), notamment pour ce qui concerne le traitement de la corruption au Ghana. L'ouverture du roman pose parfaitement le décor d'une société où les discours sont organisés autour des représentations de l'argent (le conducteur qui compte ses pièces) et du travail (ou plutôt de la critique de l'absence de volonté de travailler, qui revient souvent dans les discours médiatiques et qu'on retrouve ici dans le personnage qui dort au fond du bus). L'auteur insiste cependant sur les contradictions de ces discours ici, avec un arrière-plan négatif (le bus est décharné, et il est à l'arrêt).

L'intérêt de cette scène n'est cette fois pas de représenter l'hétérogénéité de la société ghanéenne. Il ne s'agit pas non plus de représenter la constitution de la subjectivité politique au Ghana, tant le livre de Armah relève plus du pessimisme postcolonial et la désillusion, alors qu'il n'est écrit qu'en 1968⁵⁹. Le roman est à propos de la corruption au Ghana mais la scène d'ouverture traite indirectement de ce sujet, par les rapports des humains avec l'argent et ce qu'ils peuvent ou non faire au vu et au su de tous. C'est semble-t-il pour sa banalité que l'auteur ghanéen choisit un bus comme scène d'ouverture de son roman.

De manière intéressante pour nous, une des dernières scènes du film représente un policier extirpant de l'argent à un conducteur de bus. Publié en 1968, une partie de l'intrigue du roman tourne autour d'un coup d'État (en référence au coup d'État contre Nkrumah de février 1966). Il s'agit pour Ayi Kwei Armah de représenter l'absence de changement dans la vie quotidienne et en particulier dans la corruption malgré le changement de régime qui vient de se produire.

⁵⁹ Les analyses du texte ne sont pas toujours d'accord sur le pessimisme ou l'optimisme de son auteur, voir sur ce point Lutz, « Pessimism, Autonomy, and Commodity Fetishism in Ayi Kwei Armah's "The Beautiful Ones Are Not Yet Born" ».

c) L'appropriation comme acte de reprendre

Dans son *The idea of Africa*, Valentin Mudimbé prolonge le travail entrepris quelques années plus tôt dans *The invention of Africa*, et intègre dans ses réflexions les inventions artistiques de l'Afrique, en particulier dans les peintures européennes. Pour lui, le continent africain est bien connu des Européens depuis longtemps mais ses représentations prennent une forme eurocentrique à partir du XV^{ème} siècle seulement. Il affirme que la réactivation des textes grecs lors de la Renaissance constitue une rupture épistémologique dans l'appréhension européenne de l'Afrique. Ce changement dans l'ordre des choses a une tonalité foucauldienne, et Mudimbé s'appuie sur Foucault pour démontrer l'inscription des textes européens dans des explications hiérarchiques du monde contemporain.

Pour Mudimbé, « reprendre » est une des caractéristiques de l'art africain contemporain, “*first in the sense of taking up an interrupted tradition, not out of a desire for purity, which would testify only to the imagination of dead ancestors, but in a way that reflects the conditions of today*”⁶⁰. Il insiste rapidement sur la différence entre ce mouvement et la quête d'origines pures, comme nous le relevions plus haut. L'action de reprendre, de se réapproprier implique de comprendre les productions artistiques africaines pour ce qu'elles sont sans se limiter aux explications en termes d'une « étiquette nilotique » (sans recherche une pureté, libre d'influences).

En plus de l'art populaire, la « survivance des styles traditionnels » uniquement ne doit pas être considérée (à la manière de ce que cherchaient Griaule et Leiris au début des années 1930)⁶¹, mais bien de regarder ce qui a été produit avec le soutien des groupes de missionnaires chrétiens, ainsi que l'art destiné à la vente pour les touristes et ce que Mudimbé identifie comme un nouvel art émergent, qui utilise des techniques non-connues dans les formes artistiques traditionnelles (ce que Mamadou Diouf prolonge dans sa propre analyse des peintures sous verre par exemple)⁶².

Un changement important dans l'art africain selon Mudimbé, et dont la logique nous est utile dans notre réflexion intervient dans les années 1960, lorsqu'une nouvelle génération d'artistes africains commencent à produire de l'art qui n'est plus exclusivement à destination d'un public européen. Cet élément est important car à ce moment selon Mudimbé les artistes

⁶⁰ Mudimbé, *The idea of Africa*, p154.

⁶¹ Leiris, *L'Afrique fantôme*.

⁶² Mamadou Diouf et Rosalind Fredericks, éd., *Les arts de la citoyenneté au Sénégal: espaces contestés et civilités urbaines*, Hommes et sociétés (Paris: Karthala, 2013), pp35-36

africains commencent à refuser la reproduction d'un récit exogène, et produisent leur récit propre.

C L'appropriation comme enjeu de construction de l'État postcolonial

Considérer l'appropriation dans un contexte de construction des États post-coloniaux implique d'accorder aux idées plus de poids que ce qui leur est accordé de manière générale. Les idées et en particulier l'appropriation constituent le fil rouge du développement des organisations politiques, dont celui des États post-coloniaux. La théorie politique africaine est aujourd'hui traversée par les questions d'appropriation, ce qui nous permet d'en dégager une définition plus précise que celle que nous employions jusqu'à présent.

Ce constat nous permet également de cadrer la discussion autour de ce concept, sur le modèle des discussions historiques qui existent autour du panafricanisme. Nous affirmons d'ailleurs que l'appropriation est une des modalités du panafricanisme dont le poids varie en fonction du temps et de l'espace. L'unité africaine est aussi une des modalités du panafricanisme et revient régulièrement dans les discours politiques, en particulier dans les années 1950 et 1960. Doudou Thiam explique par exemple en 1963 que « *chaque fois qu'on parle d'unité africaine, il y a un écho profond dans la conscience populaire* »⁶³.

Immanuel Wallerstein montre un peu plus tard que les idées peuvent être débattues, y compris celles relatives à l'unité africaine et que ces discussions constituent leur nature : « *in Africa today one of the most persistent themes of political discourse is African Unity, which is put forward as an ideal and as an objective. In the abstract, unity is an innocent concept that precludes dissent. But in its concrete manifestation – the desire to create, reinforce, or increase the unity of a specific social group – it is far more controversial* »⁶⁴. Il y a un enchevêtrement entre le caractère abstrait des idées et leurs manifestations concrètes selon Wallerstein. La même chose peut être affirmée au sujet de l'appropriation dans un contexte africain.

⁶³ Thiam, *La politique étrangère des États africains, ses fondements idéologiques, sa réalité présente, ses perspectives d'avenir*, p156.

⁶⁴ Wallerstein, *Africa*.

a) Liberté et appropriation dans la théorie politique africaine

La question de la subjectivité se pose-t-elle différemment en Afrique vis-à-vis du reste du monde ? Pour les afropessimistes, la quête de liberté est vaine après la destruction de la vie sociale noire lors de l'esclavage et de la colonisation et la formation d'une mort sociale⁶⁵, une mort ontologique⁶⁶. La vanité de cette quête est qu'elle ne peut se faire sans révolution globale, sans « destruction du monde »⁶⁷. Pour les afropessimistes, seule cette destruction (inspirée du « bond » de Franz Fanon)⁶⁸ peut changer la perception de la négritude⁶⁹ dans le monde. Comment penser la construction d'un État postcolonial à partir de là ?

Le concept d'appropriation nous semble utile ici pour avancer dans la discussion, à partir notamment des travaux de Fanon et de ceux qu'il a inspiré, comme Ato Sekyi-Otu. L'idée d'appropriation est utilisée de manière hétérogène dans le travail de Fanon mais elle renvoie en général à la nécessité pour la lutte anticoloniale de procéder d'un mouvement endogène, indispensable pour former de nouvelles subjectivités⁷⁰. Des auteurs partisans de la lutte anticoloniale comme Steve Biko considèrent que l'appropriation est la condition de la lutte pour la libération, notamment pour éviter la reproduction de la domination à l'issue de la décolonisation⁷¹. On retrouve ici les racines de l'afropessimisme sur la reproduction de la réification des corps noirs, non par une classe coloniale mais une classe bourgeoise nationale qui en aurait pris le relai.

Chez Fanon, l'appropriation renvoie à l'idée que la liberté doit être gagnée et non donnée, sans quoi elle ne produit pas ses propres justifications. Elle finirait alors par être capturée par des projets de développement et, comme chez les afropessimistes, verrait une bourgeoisie africaine consommer des biens produits par / sur des corps noirs, ce que Fanon caractérise comme « la crise de la conscience nationale »⁷².

⁶⁵ Orlando Patterson, *Slavery and social death: a comparative study: with a new preface*, First Harvard University Press paperback edition (Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 2018).

⁶⁶ Frank B. Wilderson, *Red, white & black: cinema and the structure of U.S. antagonisms* (Durham, NC: Duke University Press, 2010), p220

⁶⁷ F. Wilderson III, "We're Trying to Destroy the World': Anti-Blackness & Police Violence after Ferguson", Ill Will Editions, 2014

⁶⁸ Voir notamment D. S. Marriott, *Whither Fanon? studies in the blackness of being*, Cultural memory in the present (Stanford, California: Stanford University Press, 2018), p47

⁶⁹ Nous utilisons ici « négritude » pour traduire l'anglais « blackness », il ne s'agit pas d'une référence directe au mouvement rendu célèbre par entre autres Senghor, Césaire et Damas

⁷⁰ Nigel C. Gibson, *Fanonian practices in South Africa: from Steve Biko to Abahlali baseMjondolo*, 1st ed (New York : Scotsville, South Africa: Palgrave Macmillan ; University of KwaZulu-Natal Press, 2011), p2

⁷¹ Steve Biko, *I Write What I like: A Selection of His Writings*, 15. print. (Oxford: Heinemann, 1987)

⁷² Gibson, *Fanonian practices in South Africa*, p5

Ato Sekyi-Otu pousse la réflexion encore plus loin en isolant « l'expérience vécue » de la lutte pour l'indépendance et la « connaissance immédiate ». Il distingue, en termes d'appropriation, entre l'africanisation des cadres telle qu'elle se produit quelques années avant les indépendances et l'appropriation dans le sens de Fanon⁷³. L'expérience révolutionnaire dépasse la connaissance immédiate dans l'acquisition d'une subjectivité politique.

L'appropriation ne signifie pas chez Fanon une authenticité imaginaire à laquelle il faudrait retourner. Pour lui, le plus important n'est pas tant dans la substance de la politique qui est menée ou de la culture, mais dans leurs origines et par quels processus elles sont passées. Dans son célèbre chapitre « Mésaventures de la conscience nationale », Fanon écrit :

Le pont ne doit pas être parachuté, il ne doit pas être imposé par un deus ex machina au panorama social, mais il doit au contraire sortir des muscles et du cerveau des citoyens. Et, certes, il faudra peut-être des ingénieurs et des architectes, quelquefois entièrement étrangers, mais les responsables locaux du parti doivent être présents pour que la technique s'infilte dans le désert cérébral du citoyen, pour que le pont dans ses détails et dans son ensemble soit repris, conçu et assumé. Il faut que le citoyen s'approprie le pont. Alors seulement tout est possible⁷⁴.

Cette forme d'appropriation est une manière de dépasser la violence coloniale, ce que Sekyi-Otu appelle “*the activity of coming into one's own when there is no primal self to return to, no inviolate native essences to recapture; consequently the enterprise of transforming into one's own tradition of possibilities an imposed order of practices and thereby overcoming their violence*”⁷⁵. Dans ce sens, l'appropriation à la suite de la domination coloniale renverrait à la capacité non seulement d'utiliser des objets et des techniques utilisées par le colonisateur, mais d'entretenir une relation autonome avec ces objets.

De manière intéressante, certains auteurs qui discutent Fanon comme David Marriott préfèrent parler d'invention plutôt que d'appropriation⁷⁶. On voit tout de suite la résonance

⁷³ Ato Sekyi-Otu, *Fanon's dialectic of experience* (Cambridge, Mass: Harvard University Press, 1996), p47

⁷⁴ Fanon et al., *Les damnés de la terre*, p190.

⁷⁵ A. Sekyi-Otu, *Fanon's Dialectic of Experience*, 1996, p184

⁷⁶ Marriott, *Whither Fanon?*, p237

que ces choix de vocabulaire impliquent avec le premier chapitre de ce travail, qui portait sur les « inventions internationalistes de l'Afrique », mais aussi avec ce que nous disons plus loin concernant les deux formes d'appropriation (confiscation et restitution). La cohérence de l'approche que nous proposons en sort renforcée, avec dans ce cas une distinction entre les inventions internationalistes de l'Afrique qui relèveraient d'une appropriation-confiscation, et l'appropriation épistémique que nous mentionnions dans les deuxième et troisième chapitres, à comprendre comme une appropriation-restitution. Chez Marriott, l'invention est liée à un processus de *tabula rasa*, pas très éloigné de la « destruction » mise en avant par les auteurs afropessimistes.

Il faut relever que ce n'est pas la dimension instrumentale de la liberté ou de l'indépendance qui est mobilisée dans ces réflexions, il s'agit bien d'être transformé à l'échelle individuelle mais aussi collective. Cette distinction se retrouve régulièrement depuis le début de notre travail, et constitue selon nous une des différences entre l'appropriation et le transfert⁷⁷.

b) *Les trajectoires postcoloniales des États africains au prisme des études africaines*

Avec son exemple de « *bifurcated state* » Mahmood Mamdani relève la continuité entre l'État colonial et l'État postcolonial, considérant que la rupture historique n'intervient pas entre ces deux mais entre les États précoloniaux en Afrique et l'État colonial (l'apartheid, et les modèles d'association ou d'*indirect rule* participent tous également de cette construction)⁷⁸. Cette absence de rupture pose la question de la nature des décolonisations et de leurs effets sur les formes de construction nationale.

L'autre enseignement du travail de Mamdani est la lecture de la décolonisation comme processus de déracialisation du *bifurcated state* plutôt que comme véritable démocratisation. La déracialisation plutôt que la démocratisation tient au caractère dual de la structure de l'État colonial, avec une séparation sur des bases territoriales (dans le cas de l'apartheid) ou institutionnelles (dans le cas des régimes de gouvernement direct ou indirect). La trajectoire (formulation moins normative que celle d'échec) prise par les États post-coloniaux est caractérisée par l'application du droit moderne à l'ensemble de la société et pas simplement à

⁷⁷ Par exemple Gary Wilder le remarque à propos de l'usage de la langue française chez les poètes de la négritude, qui ne l'utilisaient pas de manière instrumentale mais étaient habités par elle. Voir Wilder, *Freedom time*, p107

⁷⁸ Mamdani, *Citizen and subject*.

une classe sur des bases ethniques ou de nativité, selon une dynamique de déracialisation. Il nous semble que cette déracialisation peut être interprétée comme une forme d'africanisation et d'appropriation, ayant un effet dans la construction du politique postcolonial.

L'africanisation a pris plusieurs sens depuis le début du XX^{ème} siècle. La déracialisation identifiée par Mahmood Mamdani en est une des modalités mais elle ne s'y réduit pas.

Nous avons constaté dans ce chapitre le rôle de l'appropriation dans la construction d'une subjectivité politique en Afrique. Ce moment où les Africains parlent pour eux-mêmes après plusieurs phases de confiscation épistémique constitue selon Ngugi Wa Thiong'o un « changement historique monumental », point de départ d'une « renaissance africaine » comme « idée africaine » plutôt que comme « idée de l'Afrique »⁷⁹.

Encore une fois, il est important de se dégager des lectures essentialistes et au singulier. Par exemple, en fonction de l'intensité de la lutte anticoloniale, il peut être affirmé que la décolonisation comme processus (et pas simplement comme acte de signer un document donnant une naissance juridique à un nouveau pays) a eu des effets différents en termes de construction d'une subjectivité politique. C'est d'ailleurs le cœur des réflexions anglophones autour des traductions de Frantz Fanon sur la guerre d'Algérie, mais aussi sur l'Afrique du Sud.

À l'inverse, les extrapolations du travail de Fanon doivent aussi interroger la construction de la subjectivité politique dans des contextes comme ceux du Sénégal et du Ghana, où l'accession à l'indépendance s'est faite sans conflit généralisé. Là encore, des nuances doivent être apportées : si l'indépendance n'est pas dans ces cas-là le résultat de luttes militarisées, il n'en reste pas moins que les mouvements anticoloniaux ont existé dans les deux pays, et y ont par ailleurs été particulièrement audibles⁸⁰. Ces engagements sont constitutifs de la formation d'une subjectivité politique dont les traces perdurent aujourd'hui. Insister sur le caractère non militarisé de certains processus de décolonisation comme ceux du Sénégal et du Ghana permet de mieux comprendre les mécanismes d'appropriation, dans leur dimension épistémique (avec par exemple le mouvement de la négritude) aussi bien que dans leur dimension politique, qui sera l'objet de la seconde partie de cette thèse.

⁷⁹ Wa Thiong'o, *Re-membering Africa*.

⁸⁰ Sur cette question, on lira utilement Wilder, *Freedom time*.

En s'intéressant aux productions intellectuelles des étudiants marxistes en Ethiopie dans les années 1960, Zeleke montre les débats théoriques sur le marxisme qui ont lieu dans le pays, et leur concrétisation dans le régime du Derg à partir de 1974. Même à sa chute, selon elle, ces discussions sont encore constitutives de la construction de l'État en Ethiopie. Ce dernier n'ayant pas été colonisé, il ne peut être qualifié de « post-colonial », ce qui ne nous empêche pas de l'associer dans notre étude du continent en général, dont il partage de nombreuses trajectoires.

Zeleke démontre l'existence de réseaux de circulations pour les individus entre les journaux, les mouvements étudiants, le champ militaire, et les institutions étatiques. Son approche est intéressante car elle prolonge certains travaux identifiés dans le chapitre précédent et qui insistent sur le rôle des idées dans l'étude des États africains. Dans le cas éthiopien, selon elle, *“to win over certain sections of the left and to shape policy outcomes, the military appropriated the language and ideas of the civilian left”*⁸¹. Elle poursuit un peu plus loin: *“if some ideas promote liberal democracy while other ideas establish peasant associations, then surely the choice to organize society using the tools of one ideology over another is more than the 'prudential adaptation to a new rhetorical style'. It must be that some ideas produce different policy outcomes and different social practices”*⁸².

La subjectivité politique comme résultat de l'appropriation épistémique doit être accompagnée de la capacité d'écrire sa propre histoire. C'est ce que Zeleke propose à propos des mouvements étudiants en Ethiopie à partir des années 1960. « Ecrire sa propre histoire » dans ce sens ne renvoie pas simplement à en être l'auteur, mais à faire en sorte que *« the epistemological problems that arise from the historical experience of Africans can be problematized or even constructed »*⁸³.

L'intérêt d'une étude des productions internationalistes produites au Ghana et au Sénégal dans le cadre de cette recherche se situe également ici. Nous affirmons que les textes mentionnés dans le chapitre 2 contribuent à la formation de l'État postcolonial au Sénégal et au Ghana. Dans les deux cas certains de leurs auteurs participent à la construction institutionnelle des États en question. Là encore le travail de Zeleke nous aide à formuler ce que nous ambitionnons : « questionner le présent » non en imaginant de nouvelles projections futures, mais en identifiant des héritages alternatifs du passé. Alors qu'elle les étudie à propos

⁸¹ Zeleke, *Ethiopia in Theory* p66.

⁸² Zeleke, p66.

⁸³ Zeleke, p198.

de l'Ethiopie depuis les années 1970, nous nous intéressons au Sénégal depuis les années 1960. Que nous apprennent les différentes formes d'appropriation sur les trajectoires politiques matérielles et idéelles du pays ?

La colonisation a contribué à la construction d'une image de l'Afrique comme incapable de s'exprimer par elle-même, et la question de la légitimité des productions africaines existe encore aujourd'hui⁸⁴.

⁸⁴ Smith, « Has Africa Got Anything to Say? », p270 et suivantes

Conclusion du troisième chapitre

Les processus d'appropriation aussi bien que ceux de formation de l'État (ici postcolonial) ne sont pas linéaires, et peuvent aller également dans le sens d'une fragmentation ou d'une dislocation. Ainsi, si lorsque l'appropriation et la formation de l'État sont alignées elles se renforcent l'une et l'autre, lorsque ce n'est pas le cas l'État postcolonial peut freiner l'appropriation. Comme l'expliquent Tshiyembe Mayila et Bukasa Mayele, « *l'État postcolonial africain est l'agent de destruction des capacités de progrès et de survie (forces productives), des capacités de cohésion (forces culturelles) et des capacités d'action (forces de défense), des communautés nationales et des individus placés sous sa souveraineté* »⁸⁵.

Deux enseignements peuvent être tirés de cet extrait. D'abord, les effets des États post-coloniaux sont à périodiser et à fragmenter en fonction des périodes. Ici, il est question des États post-coloniaux des années 1980, qui sont en crise⁸⁶. Ces États ne sont pas les mêmes que les États nouvellement indépendants des années 1960, en particulier pour ce qui concerne le Sénégal et le Ghana. Le premier connaît en effet un changement de président en janvier 1981 (changement non ratifié par une élection jusqu'en 1983), et les années 1980 marquent une période de contraction de l'État dans plusieurs domaines dont l'éducation et la diplomatie. Au Ghana, la fracture intervient en 1966 avec le renversement de Kwame Nkrumah, mais les années 1980 sont également marquées par des difficultés économiques et des réformes douloureuses socialement et imposées de l'extérieur.

À propos de ces États, Tshuyembe et Bukasa écrivent :

⁸⁵ Mwayila et Mayele, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*.

⁸⁶ Sur le concept de crise des États post-coloniaux, voir Momar-Coumba Diop, *Le Sénégal et ses voisins* (Paris: Karthala, 1995), p1; Mamadou Diouf, *Histoire du Sénégal: le modèle islamo-wolof et ses périphéries* (Paris: Maisonneuve & Larose, 2001); Mamdani, *Citizen and subject*.

L'État postcolonial est devenu l'instrument d'un pillage sans précédent au service des lettrés africains qui, à défaut d'être une élite, ne constituent pas moins un bataillon des prédateurs engagés, ou des sangsues dont la principale bravoure est de ne pas distinguer les biens publics de leurs propres biens. L'on comprend dès lors pourquoi ces hommes et ces femmes accaparés par la lourde charge de leur colonisation intérieure des pays africains, ont privé et privent encore l'État postcolonial de toute perspective réfléchie touchant à l'avenir du destin commun national ou régional⁸⁷.

On voit bien le lien ici entre subjectivité politique dans les États post-coloniaux, construction des identités nationales, et différence entre l'appropriation-restitution et l'appropriation-confiscation. De manière intéressante, les deux auteurs mettent en avant la continuité entre la crise de l'État post-colonial et la colonisation, ce qui nous permet de mieux saisir la nature de l'appropriation dans l'État post-colonial en crise. Dernier point, relevons que la continuité entre l'État post-colonial et l'État colonial dans les pratiques de corruption (et donc de confiscation) était déjà relevée par Ayi Kwei Armah dans *the Beautiful Are Not Yet Born*.

Cette période marque un tournant dans les « usages de l'Afrique » et dans le rôle de l'appropriation dans la formation des États post-coloniaux. Avec l'intervention des institutions financières internationales et l'arrivée de dirigeants se réclamant des gestionnaires-modernisateurs comme Abdou Diouf au Sénégal, ou opérant une bifurcation idéologique en ce sens comme Jerry Rawlings au Ghana, les usages politiques de l'Afrique changent, et sa dimension appropriative se contracte, ce qui n'empêche pas l'expression de modes d'appropriation « par le bas », au sein de la société, qui peuvent être contradictoires avec les politiques décidées au sommet de l'État⁸⁸.

⁸⁷ Mwayila et Mayele, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, pp242-243.

⁸⁸ Sur ce point, voir par exemple Diouf et Fredericks, *Les arts de la citoyenneté au Sénégal*.

Conclusion de la première partie

Nous avons exploré depuis le début de ce travail la construction de l'Afrique comme un concept non seulement géographique mais aussi symbolique, porteur de représentations, et l'influence de cette construction sur les appréhensions contemporaines du continent. Cette étape était indispensable comme encouragement à faire l'effort nécessaire pour prêter attention à d'autres corpus sur les questions internationales africaines. De même, la démarche réflexive que nous avons adoptée ainsi qu'une collecte conséquente de textes nouveaux nous ont permis de prendre du recul par rapport aux approches dominantes dans les études internationalistes de l'Afrique. En particulier, nous avons déroulé le fil de la théorie de la « souveraineté négative » jusqu'à aujourd'hui, et relevé les limites des modèles de *l'omnipotent African executive*, de l'extraversion, et du *state survival* dans la compréhension des relations internationales africaines.

Quelles sont les conséquences méthodologiques et définitionnelles de cette partie ? Dans *Outsiders*, Howard Becker explique la confrontation des chercheurs face au décalage entre ce qui est écrit dans les manuels et ce qu'ils observent lors de leurs enquêtes, et surtout sur la différence entre les concepts tirés des manuels et l'activité d'observer des pratiques quotidiennes pas encore exprimées de manière abstraite : « *Les sociologues débutants ont fréquemment de grandes difficultés à faire du travail de terrain parce qu'ils ne reconnaissent pas dans les activités humaines qu'ils voient autour d'eux la sociologie qu'ils ont apprise dans les livres* »⁸⁹. Les méthodes inductives plutôt que déductives sont ainsi justifiées pour certains objets d'études.

Nous rejoignons les propos de Becker ici, mais les nuancions aussi. Un intérêt de cette première partie a été d'exposer le caractère construit des représentations occidentales sur les problématiques africaines en Relations Internationales. Nous reprenons le constat de Becker d'un décalage entre la formalisation scientifique d'un objet et ce qu'il est dans son quotidien.

⁸⁹ Howard Saul Becker, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Nouvelle éd. revue et augmentée de 2 chapitres, Leçons de choses (Paris: Éditions Métailié, 2020), pp214-215.

Mais l'objectif de la science, du moins en sciences sociales, n'est pas d'apporter un tel discours, ce dernier étant nécessairement situé géographiquement et dans le temps. Pour résoudre ce problème, il ne suffit cependant pas de partir de ce qu'on observe sur le « terrain », car l'orientation de ces observations est elle-même située. C'est d'autant plus le cas pour ce qui concerne les problématiques africaines, dont les perceptions actuelles sont le fruit des processus que nous avons identifiés jusqu'à présent.

Nous avons opéré une série de critiques méthodologiques et épistémologiques, mais pas seulement. La première partie s'articule en plus autour d'une réflexion sur l'appropriation dans sa forme épistémique. Cette dernière est constitutive de la formation d'une subjectivité politique sur le continent et participe de la construction des États post-coloniaux ainsi que de la formulation du politique en Afrique plus généralement.

Que nous a apporté cette première partie sur le plan définitionnel ? Nous avons complété la définition de l'appropriation proposée en introduction par plusieurs éléments. Pour rappel, cette définition disait de l'appropriation qu'elle était « *un processus contradictoire et hétérogène de (re)construction d'une institution et dont la finalité est pensée par rapport au contexte d'accueil et non celui de l'énonciation, dans le cas où ils différeraient* ». Nous avons d'abord montré le caractère secondaire de la géographie dans l'étude des processus d'appropriation. C'est une originalité par rapport à la littérature de science politique qui traditionnellement étudie les processus d'appropriation suivant les mécanismes de transferts de normes. Ici, c'est plutôt le caractère historique des processus d'appropriation qui nous intéresse : quelles sont les résonances dans l'histoire qui enrichissent la portée du processus ? Ce que nous affirmons va au-delà d'un simple usage instrumental de la part des acteurs impliqués, argument que soutiennent les lectures en termes de transferts de normes (impliquant une mise en récit par un entrepreneur de normes par exemple).

En plus du caractère secondaire de la géographie, nous avons proposé de distinguer l'appropriation-confiscation de l'appropriation-restitution. Cette distinction nous aide dans la détermination des effets de l'appropriation en termes de subjectivité politique, en particulier pour ce qui concerne l'appropriation-restitution. La formation d'une subjectivité politique est un résultat des processus d'appropriation-restitution tels qu'ils se produisent historiquement. Nous sommes remontés jusqu'aux racines du panafricanisme, dans les États-Unis de la fin du XIX^{ème} siècle, pour l'illustrer, mais il est possible de suivre le fil plus loin pour comprendre les formes de subjectivation politique africains (dans et en dehors du continent).

Maintenant que nous avons lié les deux processus d'appropriation-restitution et de subjectivation politique, il nous faut prolonger l'exploration de l'appropriation dans son sens politique à partir de la participation du Sénégal à l'africanisation de la sécurité, non seulement pour ce qui concerne l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité mise en place par l'Union Africaine depuis le début des années 2000, mais aussi dans les manifestations historiques de cette participation. Quelle est la nature de ces participations ? Participent-elles de la constitution d'une subjectivité politique au Sénégal ? Quelle lecture proposer de « l'africanisation de la sécurité » dans sa situation historique au Sénégal, et en Afrique en général ?

**Partie II. L'Afrique comme horizon :
l'appropriation politique des solutions
africaines**

Introduction à la seconde partie

Qu'elle soit appliquée à la religion, l'économie, l'administration ou la sécurité, la rhétorique de l'africanisation participe d'un « usage politique de l'Afrique ». Elle fait du continent un référent imaginaire et idéal mais aussi matériel et observable empiriquement, au niveau scalaire par exemple. L'Afrique comme horizon telle qu'elle est entendue dans l'expression d'africanisation est intrinsèquement pétrie de contradiction, du fait de la pluralité des acteurs qui y ont recours et de l'hétérogénéité des situations dans lesquelles elle est réalisée ou ignorée.

Dans le quatrième chapitre de cette thèse nous « ouvrons la boîte noire » des pratiques liées à l'africanisation de la sécurité et des différentes significations qui lui ont été accolées depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Il apparaît alors que l'africanisation de la sécurité est consubstantielle des discussions sur le panafricanisme sur l'ensemble de la période. La question de l'appropriation est au cœur des réflexions abolitionnistes, anticoloniales, puis des étapes devant mener à l'unité africaine.

Les expressions faisant référence aux « solutions africaines » sont remarquables par leur plasticité hier comme aujourd'hui aussi bien dans leur usage par les acteurs africains que par ceux exogènes. De cette multiplicité de définitions et d'usages naît une pluralité d'acteurs en compétition pour imposer leur approche de l'Afrique comme horizon, tout en s'efforçant de rappeler la finalité collective et continentale de leur engagement, ce qui ne va pas sans contradictions.

Finalement le caractère « africain » des solutions africaines est dans ces cas surtout tourné vers le passé, avec une invention de l'Afrique qui ne prendrait pas le sens épistémologique que lui donne Mudimbé mais un sens culturel plus proche de ce qu'exposaient Hobsbawm et Ranger comme processus d'invention d'une tradition. Débroussailler ces discussions théoriques permet d'identifier leur généalogie et leurs

implications empiriques, notamment historiques, pour mieux appréhender les interventions africaines pour résoudre les problèmes sécuritaires africains.

Il existe une ambiguïté sous-jacente à l'africanisation de la sécurité et en particulier à l'apport de solutions africaines aux problèmes africains, car si l'africanisation peut sembler instrumentale au premier abord à des fins de captations néopatrimoniales et extraverties des ressources, elle n'en a pas moins des effets empiriques et performatifs sur la constitution de subjectivités politiques (sous forme d'État-nation mais pas seulement). Cette observation est valable notamment pour le Sénégal contemporain, dont nous proposons l'étude dans le cinquième chapitre. Il s'agit, à partir de ressources de première main, de soutenir l'argument d'une co-constitution des subjectivités politiques et de l'État au Sénégal par les interactions avec l'environnement international.

Il faut préciser dès maintenant que notre thèse ne reprend pas celle de la souveraineté négative de Jackson et Rosberg ni de la « *politics of state survival* » de Christopher Clapham. La distance que nous opérons vis-à-vis de ces travaux est de plusieurs ordres. D'abord, les interactions que nous soulignons sont le fait d'acteurs individuels précis et identifiés ici et qui ne se limitent pas à la présidence de la République. Ainsi les figures de Doudou Thiam et de Mamadou Dia par exemple seront développées dans le détail.

Ensuite, il n'est pas directement et exclusivement question ici de souveraineté, à laquelle une approche restrictive en Relations Internationales nous aurait contraint, mais bien de subjectivité politique s'appuyant sur l'Afrique comme horizon. Les étapes de la construction de l'État sénégalais ne constituent qu'un moment dans ce processus qui d'ailleurs lui préexiste. C'est pourquoi nous avons résolument fait le choix de ne pas faire remonter notre étude uniquement au 4 avril 1960, date officielle de l'indépendance du Sénégal (alors intégré dans la Fédération du Mali, qui éclate le 20 août de la même année). La construction du Sénégal s'appuie sur une classe politique qui ne naît pas en 1960 mais existe depuis la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle dans sa forme actuelle.

Par ailleurs les relations avec l'environnement extérieur du Sénégal sont aussi cadrées par des références moins directement matérielles et mobilisant des imaginaires liés à la négritude, le socialisme africain, mais aussi le pharaonisme, l'islam des confréries. Prendre au sérieux ces éléments dans la compréhension du rôle du Sénégal dans l'africanisation de la

sécurité implique de passer par une histoire des idées au Sénégal, ces dernières ayant participé à la construction des institutions politiques contemporaines et des positionnements internationaux du pays. Elles ont également été déterminantes dans les formes de participation du Sénégal à l'africanisation de la sécurité. Cette dynamique sera l'objet du sixième chapitre de cette thèse.

Chapitre 4. Une appropriation ambiguë : apporter des « solutions africaines aux problèmes africains »

“Perhaps the most basic dialectic in Africa’s history since the Second World War has been that between the quest for continental autonomy and the pull of a continuing relationship with Europe”¹

Nous démontrons dans ce chapitre que l’africanisation de la sécurité n’est pas une politique récente dans les agendas africains et en dehors du continent. Si les discours africains et extérieurs au continent appelant à des solutions africaines ne sont pas nouveaux non plus, il existe aujourd’hui une concordance originale entre les préoccupations sécuritaires des bailleurs de fonds ou des puissances interventionnistes et les aspirations continentales. Cette concordance contribue à invisibiliser y compris dans la littérature scientifique les racines historiques des ambitions d’africanisation de la sécurité qui sont pourtant constitutives des formes de subjectivité politique en Afrique.

¹ Ali Mazrui, *Africa’s International Relations : The Diplomacy of Dependency and Change*, London, Heinemann, 1977, p41

Dans la dernière phase de la colonisation avant les indépendances, les discours des puissances coloniales concernant leurs territoires sous domination impériale relèvent de l'autonomisation, de la responsabilisation (de l'*empowerment* ou de l'*ownership*, en anglais), quel que soit le domaine. Ces discours sont particulièrement visibles pour ce qui concerne les administrations dans un premier temps, notamment dans les années 1950. L'ouvrage de W. E. B. Du Bois, *The World and Africa*, paru en 1946, l'a d'ailleurs été dans le but de démontrer qu'il y a une longue histoire d'autonomie politique sur le continent. Cette question de l'autonomie, quelle qu'en soit la thématique, est depuis la colonisation une question cruciale et politique. Les principaux textes écrits par des Africains, des Africains-américains ou des Africains-caribéens s'y rapportent tous d'une manière ou d'une autre². Ces travaux se rejoignent dans leur démonstration de la participation africaine au monde puis la proclamation des aspirations du continent à l'indépendance³. De même, dans un contexte de Guerre froide la question de l'autonomie du continent et de sa non-relégation comme périphérie dans une économie mondialisée et capitalistiquement organisée occupe une place non-négligeable dans la littérature y compris africaniste⁴.

À l'opposé, les discours explicites sur l'impossible autonomie du continent africain sont en réalité aujourd'hui plus rares, en particulier depuis les vagues d'indépendances politiques, à tel point que ce sont parfois les puissances les plus interventionnistes qui mettent paradoxalement le plus en avant la rhétorique de l'autonomie. Cette rareté doit être cependant comprise comme un trompe-l'œil : la France et les États-Unis maintiennent depuis longtemps des interventions en Afrique sous plusieurs formes, avec le Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix, RECAMP, et le *African Contingency Operation Training and Assistance*, ACOTA. Ils sont rejoints aujourd'hui par la Russie et la Chine, dont la présence en Afrique n'est pas nouvelle mais plus intense et potentiellement dans une logique de confrontation ces dernières années.

« Apporter des solutions africaines aux problèmes africains » comme le proclame l'Union Africaine semble donc être une ambition suffisamment floue pour satisfaire des positions et des intérêts contradictoires, dans et en dehors du continent. Pire encore, non

² C'est par exemple le cas dans deux autres ouvrages écrits par des figures majeures de la pensée politique noire du XX^e siècle : Walter Rodney, *How Europe underdeveloped Africa* (London: Bogle-L'Ouverture Publications, 1972); C. L. R. James et James Walvin, *The Black Jacobins: Toussaint L'Ouverture and the San Domingo Revolution*, New ed. (London: Penguin, 2001); Eric Williams, *Capitalism slavery*, 4. impr (London: Deutsch, 1975).

³ Frederick Cooper, *Africa in the world: capitalism, empire, nation-state* (Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 2014).

⁴ Et notamment Wallerstein, *Africa*.

seulement l'expression est utilisée par des acteurs extra-africains pour justifier leur intervention en Afrique, mais elle peut aussi revenir dans le vocabulaire d'acteurs africains inscrits dans une logique d'extraversion, dans une logique de plaidoyer auprès des principaux bailleurs de fonds internationaux. Ces contradictions ne sont pas minces et ne peuvent pas être laissées de côté pour qui veut sérieusement traiter de l'appropriation dans la politique mondiale. Elles poussent aussi de nombreux chercheurs à adopter des positions sceptiques sur la sincérité de la norme des solutions africaines⁵, qui contrastent avec l'enthousiasme avec lequel ces solutions sont promues par les acteurs africains et extracontinentaux.

Ces réflexions préliminaires contribuent à cadrer et aiguïser notre compréhension des discours sur l'africanisation des solutions aux problèmes africains. De quel registre de l'appropriation relèvent-ils ? L'expression d'africanisation telle qu'elle est mobilisée depuis le début des années 2000 est la dernière manifestation en date d'une rhétorique riche d'une histoire plus longue qui remonte au moins aux travaux de W. E. B. Du Bois du début du XX^{ème} siècle mentionnés plus haut. L'expression de l'africanisation a ensuite connu une série de mutations sur le fond au fil des acteurs la mobilisant, et sur la forme en fonction de ses contextes d'énonciation.

Selon la théorie de l'extraversion et celle de la greffe de l'État, toutes deux mises en avant par Jean-François Bayart l'appropriation et la circulation des institutions fonctionneraient par « interaction mutuelle généralisée »⁶. Dans ce cas chez Bayart l'État-nation « épouse et prolonge des processus autochtones, auxquels il apporte de nouvelles possibilités, de nouvelles dimensions, de nouvelles ressources. Il est investi, dans son altérité radicale, par les acteurs du cru qui, à leur tour, l'infléchissent et le transforment »⁷. La circulation des normes et des institutions n'est jamais unilatérale, elle est toujours colorée par des formes d'historicités contextuelles.

Cet extrait invite à considérer les « processus autochtones » que les institutions viennent « prolonger » : une politique d'extraversion ne consiste pas simplement à puiser dans son environnement extérieur des ressources pour mener ses propres politiques. L'extraversion se produit dans ce que Bayart appelle « l'historicité propre » des sociétés, et cet aspect est souvent mis de côté dans les analyses en ces termes, y compris chez les édiles de Bayart. Dans

⁵ Par exemple Belachew Gebrewold, « The Cynicism of "African Solutions for African Problems" », *African Security* 3, n° 2 (20 mai 2010): 80-103

⁶ Jean-François Bayart, *L'énergie de l'État : pour une sociologie historique et comparée du politique* (Paris: La Découverte, 2022), p105

⁷ Bayart, p105

le cas de l'africanisation de la sécurité, la conséquence de la critique que nous opérons est de ne pas simplement observer le transfert de normes occidentales vers un contexte africain, mais bien de réévaluer ces processus autochtones pour eux-mêmes.

Notre travail se distingue d'une partie de la littérature de Relations Internationales sur la circulation des normes. Ces textes s'intéressent surtout à l'élaboration des normes à l'échelle des organisations internationales ou des grandes puissances puis à leur diffusion plus ou moins réussie dans d'autres contextes. Ici notre perspective est différente : il ne s'agit pas pour nous d'étudier la diffusion d'une norme ni le succès ou non de son implantation locale, mais d'en faire l'étude, sur le temps long et dans un espace donné, en considérant que ses tentatives plus ou moins fructueuses d'internationalisation ne sont qu'un moment. Pour reprendre les termes de Bayart, nous prenons au sérieux l'historicité propre des sociétés que nous étudions pour comprendre les processus de circulation et de production des normes, qui ne sont pas toujours internationales mais qui sont intrinsèquement hybrides. En conséquence nous réévaluons le contexte local pour lui-même, dans la perspective de décentrement que nous avons exploré dans la première partie de ce travail.

Comme nous le démontrons dans la deuxième sous-partie de ce chapitre, les logiques d'internationalisation ne sont d'ailleurs pas absentes de l'histoire longue de l'africanisation de la sécurité. En particulier, les militants panafricains sont dans un dialogue approfondi avec les indépendantistes irlandais tout le début du XX^{ème} siècle. Cette connexion irlandaise est fondatrice pour certaines figures étant passées par le Royaume-Uni et les États-Unis comme Kwame Nkrumah, notamment dans ses projets d'armée continentale africaine.

A Une appropriation par l'extraversion ?

« Apporter des solutions africaines aux problèmes africains » peut aujourd'hui être qualifié de « bonne pratique » dans les organisations internationales, dans la mesure où l'expression devient une condition de validation des projets, et en particulier de leur financement⁸. Dans ce cas, la référence est une garantie supplémentaire de l'accès par un acteur à des ressources exogènes importantes. L'expression rejoint ainsi d'autres injonctions comme celles de la bonne gouvernance dans les interventions des bailleurs de fonds sur le continent.

La question du financement est centrale dans la littérature occidentale sur la sécurité en Afrique, car les systèmes politiques sur le continent sont considérés comme néopatrimoniaux, et donc comme exploitant les ressources publiques à des fins privées⁹. Ces travaux académiques partent donc du présupposé que des outils comme les centres de formation au maintien de la paix, financés par les bailleurs internationaux, sont vite détournés d'une manière ou d'une autre comme ressources pour les politiques nationales, d'où découlent des stratégies d'extraversion.

L'expression d'africanisation est caractérisée par une remarquable plasticité. Selon un cadrage en termes d'extraversion, ce caractère modulable confirme son statut de « signifiant flottant », et son potentiel usage à des fins de mobilisation des ressources et de cooptation d'une rente. Mais si cette plasticité est prise au sérieux, comme le montrent notamment certains travaux produits en Afrique, elle permet de saisir les imaginaires auxquels elle renvoie, en particulier en termes d'autonomie, de résistance et d'émancipation.

a) Des interventions extracontinentales extérieures multiples

Les puissances internationales extracontinentales interviennent de multiples manières en Afrique sur le plan sécuritaire, y compris celles s'appuyant sur un discours de

⁸ Asmara Klein, Camille Laporte, et Marie Saigret, *Les bonnes pratiques des organisations internationales*, Relations internationales 4 (Paris: Sciences po, les presses, 2015).

⁹ Marco Jowell, « The Unintended Consequences of Foreign Military Assistance in Africa: An Analysis of Peacekeeping Training in Kenya », *Journal of Eastern African Studies* 12, n° 1 (2 janvier 2018): 102-19. Voir également Erdmann, Gero, "Neopatrimonialism and Political Regimes" in Nic Cheeseman, David Anderson, et Andrea Scheibler, éd., *Routledge handbook of African politics* (New York, NY: Routledge, 2013), pp59-69

« responsabilisation » des acteurs africains. Les centres de formation sont par exemple un lieu privilégié d'intervention des puissances extérieures¹⁰.

Les États-Unis interviennent via l'*African Crisis Response Initiative* (ACRI). Pour certains auteurs, cet outil répond surtout aux préoccupations américaines dans un contexte de guerre contre le terrorisme et conduit à une militarisation des affaires politiques en Afrique¹¹. Les États-Unis interagissent depuis longtemps avec les États africains indépendants. Elu en novembre 1960, John Fitzgerald Kennedy met en place dès mars 1961 les *Peace Corps*, qui interviennent jusqu'à aujourd'hui de manière intensive sur le continent. L'année 1962 marque par ailleurs un sommet de l'aide américaine sur le continent, avant de perdre en importance¹².

Bien plus connue et plus visible, la France a une forte présence en Afrique sur les questions sécuritaire, de manière continue depuis la colonisation jusqu'à présent¹³. Les références à l'africanisation de la sécurité sont extrêmement nombreuses dans la rhétorique officielle française en particulier depuis l'intervention au Mali de janvier 2013 et les mois qui la précèdent. Ainsi, alors que la situation sécuritaire se dégrade très rapidement au Mali, François Hollande explique le 26 septembre 2012 lors d'une conférence de presse en marge de l'AG ordinaire des Nations Unies :

Je suis donc intervenu dans ce sens, pour demander une convocation, la plus rapide possible du Conseil de sécurité, pour engager le processus au titre de ce qu'on appelle le chapitre 7 de la charte permettant l'autorisation d'une force de stabilisation qui pourrait être organisé par la CEDEAO et l'Union africaine et dont la France pourrait soutenir le déploiement, sur le plan logistique. Simplement sur le plan logistique, mais c'est le plus que nous pouvons faire, dès lors

¹⁰ Niagalé Bagayoko-Penone, « Formation Militaire Des Armées Ouest-Africaines et Culture Du Maintien de La Paix », *International Review of Sociology* 18, n° 1 (mars 2008): 127-46, p131

¹¹ P Omach, « The African Crisis Response Initiative: Domestic Politics and Convergence of National Interests », *African Affairs* 99, n° 394 (janvier 2000): 73-95, p74

¹² Ali Al'Amin Mazrui, *Africa's international relations: the diplomacy of dependency and change* (London : Boulder, Colo: Heinemann ; Westview Press, 1977), p160

¹³ Benedikt Erforth, *Contemporary French Security Policy in Africa: On Ideas and Wars*, The Sciences Po Series in International Relations and Political Economy (Cham: Palgrave Macmillan, 2020), p8

*que c'est aux Africains et aux Africains eux-mêmes
d'organiser cette intervention*¹⁴.

Cette insistance dans la dernière phrase se retrouve dans de nombreuses interventions des acteurs officiels français, au-delà de la Présidence de la République. En décembre 2013, alors que la France déploie plusieurs milliers de militaires au Mali et en RCA, le sommet annuel France-Afrique organisé à l'Élysée porte par exemple sur la thématique des solutions africaines¹⁵.

Au contraire il est intéressant de relever que les solutions africaines sont complètement absentes des discussions à l'Assemblée nationale française lors des différentes interventions françaises en Afrique depuis 2011 (concernant donc la Libye, le Mali puis le Sahel de Barkhane et la RCA)¹⁶. Ce sont d'ailleurs au contraire les caractéristiques des États africains liés à leur « faillite » (selon le vocabulaire qui est mobilisé) qui sont mobilisées dans les différents registres discursifs des parlementaires français : il s'agit de soutenir un « État failli », de prévenir l'instabilité politique et la propagation régionale. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault disait devant l'Assemblée Nationale le 16 janvier 2013 que l'intervention devait répondre à « *une agression caractérisée qui mettait en jeu l'existence même de l'État malien* »¹⁷.

Quelle que soit l'identité de l'intervenant extérieur ou les modalités de son intervention, le discours qui l'enrobe est systématiquement articulé autour de l'agencéité du continent. Cette caractéristique est vraie depuis très longtemps, dès les années 1970 Valéry Giscard d'Estaing affirmait à propos des relations entre la France et le continent : « *Nous nous sommes choisis, et cela me paraît primordial. Chacun d'entre nous est ici par le fait d'un choix politique qui, nous en sommes tous persuadés, est l'expression profonde de la volonté*

¹⁴ Nous soulignons, Conférence de presse de M. François Hollande, président de la République, sur la situation politique au Mali, à New York le 26 septembre 2012, <https://www.vie-publique.fr/discours/185924-conference-de-presse-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique> consulté le 24/04/2023

¹⁵ « Sommet de l'Élysée : la sécurité, une affaire africaine » <https://www.jeuneafrique.com/166900/politique/sommet-de-l-lys-e-la-s-curit-une-affaire-africaine/>, consulté le 24/04/2023

¹⁶ Cité dans Grégory Daho, Florent Pouponneau, et Johanna Siméant-Germanos, *Entrer en guerre au Mali: luttes politiques et bureaucratiques autour de l'intervention française*, Sciences sociales (Paris: Rue d'Ulm, 2022). Dans un récent ouvrage, Rémi Carayol développe la construction de ces récits de l'État malien comme étant en danger de mort pour faciliter l'acceptation de l'intervention militaire française auprès de la population française au moment du déclenchement de l'opération Serval, Rémi Carayol, *Le mirage sahélien: la France en guerre en Afrique*, Cahiers libres (Paris: La Découverte, 2023).

¹⁷ Daho, Pouponneau, et Siméant-Germanos, *Entrer en guerre au Mali*, p46

de nos peuples »¹⁸. Les relations, quel que soit leur caractère asymétrique, viennent dans ce cas faciliter un rapprochement demandé par les peuples.

Autre intervention de poids d'acteurs extérieurs au continent, les financements de l'UA sont en majorité le fait de bailleurs non-africains. Abalo Kedou rappelle par exemple que sur un budget de 769 millions de dollars, 318 viennent des membres de l'organisation et 451 de l'extérieur. Il rappelle cependant plus loin qu'une africanisation de la sécurité doit impérativement être accompagnée d'une autonomie sur le plan financier¹⁹.

Belomo Essono identifie à partir de ces interventions extérieures un modèle occidental d'africanisation de la sécurité, qui entre dans la continuité stratégique des pays concernés comme la France et les États-Unis : « *la production occidentale de la sécurité en Afrique au nom d'une africanisation de celle-ci rejoint alors le récit de l'imposition d'un modèle de société qui prétend se constituer autour d'une vision africaine* »²⁰.

Les mentions des capacités africaines à gérer les questions sécuritaires sont aussi au cœur de la rhétorique russe lors de ses multiples déploiements sur le continent, notamment ses déploiements contemporains. Ainsi plusieurs vidéos russes en République centrafricaine présentent des soldats centrafricains se défendant face à un serpent ou un rat aux couleurs de la France qui les agresse. Alors qu'ils sont sur le point de succomber, les soldats obtiennent un soutien logistique russe qui leur permet de venir à bout de leur ennemi. À aucun moment de la vidéo les supports russes ne donnent d'ordre, ils ne font que renforcer les capacités centrafricaines²¹.

Enfin, alors que la présence chinoise en Afrique est surtout présentée sous l'angle économique, elle contient aussi une dimension sécuritaire importante. C'est le cas bien sûr dans la corne de l'Afrique, avec l'implantation de bases militaires chinoises à Djibouti, mais

¹⁸ Cité dans J.-L. Dagut, « L'Afrique, La France et Le Monde Dans Le Discours Giscardien », *Politique Africaine*, n° 5 (1982): 19-27, p21.

¹⁹ Abalo Kedou, « Le financement du régionalisme africain : vers la réalisation de l'appropriation continentale de la gestion des crises », dans Adama Kpodar et Dodzi Kokoroko, *L'État inachevé: mélanges en l'honneur du professeur Koffi Ahadzi-Nonou*, Université de Poitiers, Collection Mélanges, Faculté de droit et des sciences sociales (Poitiers: Faculté droit & sciences sociales, Université de Poitiers, 2021).

²⁰ Pélagie Chantal Belomo Essono, *Un ordre militaire mondial: conception de nouveaux paradigmes stratégiques et politiques pour l'Afrique* (Saint-Denis: Publibook, 2018), p22.

²¹ Voir à ce sujet notamment « Information : quand Poutine fait la guerre - Le dessous des cartes - Une leçon de géopolitique |ARTE » <https://www.youtube.com/watch?v=kABP5kg7AjQ>, consulté le 22/04/2023

la Chine participe également sur le plan sécuritaire via des institutions multilatérales. Ainsi, elle est aujourd'hui l'un des principaux pays fournisseurs de Casques Bleus avec le Soudan du Sud comme lieu de déploiement de son principal contingent au 31 mai 2023²². Sur 11 265 troupes dans la MINUSMA au 31 mai 2023, la Chine en envoyait un peu moins de 400. Pour certains auteurs d'ailleurs les interventions chinoises en matière de développement ne peuvent pas être comprises isolément des problématiques sécuritaires. Les autorités chinoises auraient une approche en termes de nexus « *security as development* »²³.

Il ne s'agit pas ici d'analyser les différentes formes d'interventions extérieures en Afrique. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas si exceptionnelles, les coopérations militaires sont généralisées partout dans le monde, y compris dans des relations asymétriques et selon des modalités définies conjoncturellement ou sur le long-terme. Ce que nous relevons ici tient plutôt de la contradiction *a priori* entre des interventions exogènes multiples et la promotion rhétorique systématique de l'agencité africaine, sans qu'elle ne soit jamais définie.

b) Des versions discursives modulables des solutions africaines

Les expressions renvoyant à l'apport de solutions africaines à des problèmes africains sont d'ailleurs très nombreuses dans la littérature académique, dans la littérature grise, mais aussi dans les discours politiques, ce qui montre la fluidité du contenu et son adaptation en fonction des interlocuteurs. L'expression *African solutions to African problems* se décline par exemple en *African solutions for African problems*, mais aussi en *African solution strategy*²⁴. Il est parfois question d'*African Responses to African Crises*.

Au milieu du XX^{ème} siècle, c'est l'expression *Try Africa First* qui dominait, associée à un contexte plus large « *d'Africanization* » des armées nationales, mais aussi des administrations publiques, des entreprises. Dans le contexte des décolonisations, l'idée de décolonisation est *a priori* assez simple, elle consiste à remplacer les fonctionnaires européens coloniaux par des fonctionnaires africains nationaux. En réalité les processus d'africanisation

²² <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors> consulté le 23/06/2023

²³ Lina Benabdallah et Daniel Large, « 'The Key to Solving All Problems'? Unpacking China's Development-as-Security Approach in Mali », *Third World Quarterly* 44, n° 1 (2 janvier 2023): 211-29, p212

²⁴ Lere Amusan et Samuel Oyewole, « The Quest for Hegemony and the Future of African Solutions to African Development Problems: Lessons from Headways in the African Security Sector », *Journal of Asian and African Studies* 52, n° 1 (février 2017): 21-33, p21

au moment des indépendances sont bien plus compliqués, du fait par exemple des besoins en matière de formation des nouveaux cadres. Des commissions d'africanisation sont mises en place dans les nouveaux États indépendants comme au Kenya (la *Africanization commission*) et au Ghana (un *Select Committee on the Africanization of Public Services*)²⁵. Une commission sur l'africanisation est aussi créée en Ouganda²⁶, et au Congo c'est l'Organisation Internationale du Travail qui écrit un rapport sur l'africanisation des cadres (à la demande du gouvernement national)²⁷. En Afrique de l'Est, une commission sur l'africanisation regroupe le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika²⁸.

Dans ces rapports, l'africanisation constitue une modalité de redéfinition statutaire, avec le remplacement de fonctionnaires par d'autres fonctionnaires. Il ne s'agit par ailleurs pas simplement de remplacer des postes à niveau individuel, mais bien d'affirmer une autodétermination à chaque niveau social, alors qu'elle était niée auparavant²⁹. Les rapports s'accordent sur la place centrale de la dignité dans l'africanisation, mais aussi sur son caractère systématiquement incomplet.

« *Try Africa first* » constitue un slogan politique clair et facilement mobilisable, de la même manière que l'expression « l'Afrique doit s'unir » représentait une injonction emblématique du panafricanisme du milieu du siècle, jusqu'à être reprise parfois aujourd'hui dans les discussions autour de l'africanisation de la sécurité³⁰. Les deux expressions de *Try Africa First* et de « l'Afrique doit s'unir » existent d'ailleurs durant la même période et la première revient à plusieurs reprises lors de la création de l'OUA³¹.

L'expression « *Try Africa First* » est aussi utilisée durant les années 1990 comme paradigme pour soutenir les interventions de l'ECOMOG dans différents pays d'Afrique de

²⁵ *Report of the select committee of the legislative council on the Africanization of the public service*, Gold Coast. Legislative Council. Select Committee on the Africanization of the Public Service

²⁶ *Report of the Commissioners for Africanisation*, Entebbe, Uganda : Printed by the Govt. Printer, 1962

²⁷ International Labour Office, *Rapport au gouvernement de la république du Congo (Brazzaville) sur l'Africanisation des cadres moyens dans l'industrie*, Genève, 1964

²⁸ Africanization Commission, *Report of the Africanization of the public services of the East African Common Services Organization / under the chairmanship of J. O. Udoji*. [Nairobi?] : [East African Common Services Organization], [cover 1963]

²⁹ Fred G. Burke and Peter L. French, *Politics and processes of Africanization*, Bloomington : Comparative Administrative Group, American Society for Public Administration, 1966

³⁰ Bjørn Møller, « The African Union as a Security Actor: African Solutions to African Problems? », Monograph (London, UK: Crisis States Research Centre, London School of Economics and Political Science, août 2009), <http://www.crisisstates.com/Publications/publications.htm>.

³¹ Aarie Glas, « African Union Security Culture in Practice: African Problems and African Solutions », *International Affairs* 94, n° 5 (1 septembre 2018): 1121-38, p1128

l'Ouest³². Au regard de ses multiples utilisations au fil des décennies, la plasticité de l'expression est évidente.

Il est frappant que si « *Try Africa first* » est lié à la création de l'OUA puis à la CEDEAO, l'expression « *Africa for Africans* » est associée à la cinquième conférence panafricaine organisée à Manchester en 1945, marquée par une présence importante de délégués africains et par le patronage intellectuel de Kwame Nkrumah³³. L'expression est aussi celle employée par Marcus Garvey dans la première moitié du XX^{ème} siècle, et qu'il place au cœur de son projet de « *Black star company* », une ligne navale reliant les États-Unis au continent, pour ramener en Afrique les populations noires-américaines (Kwame Nkrumah était particulièrement influencé par la pensée et les actions de Marcus Garvey). On voit ici que faire la généalogie de l'expression permet d'en saisir l'imaginaire sous-jacent et de mieux comprendre ses effets aujourd'hui. L'expression survit jusqu'à présent, certains auteurs considèrent par exemple que « *l'Afrique aux Africains devient le leitmotiv international* »³⁴.

L'africanisation est l'expression la plus vieille de notre corpus, et celle dont le sens varie le plus en fonction des contextes. Dès le début du XX^{ème} siècle, elle est surtout utilisée aux États-Unis pour sa dimension raciale. W. E. B. Du Bois l'emploie dans ses célèbres développements autour de la « double conscience » des Africains-américains, dans *Les âmes du peuple noir* :

L'histoire du Noir américain est l'histoire de cette lutte – de cette aspiration à être un homme conscient de lui-même, de cette volonté de fondre son moi double en un seul moi meilleur et plus vrai. Dans cette fusion, il ne veut perdre aucun de ses anciens moi. Il ne voudrait pas africaniser l'Amérique, car l'Amérique a trop à enseigner au monde et à l'Afrique. Il ne voudrait pas décolorer son âme noire dans un flot d'américanisme blanc, car il sait qu'il y a dans le sang noir un message pour le monde. Il voudrait simplement qu'il soit

³² Amadu Sesay, "ECOWAS and the limits of peacemaking in West Africa", Chapter 6 in Victor Adetula, Cyril Obil, et Redie Bereketeab, *Regional Economic Communities and Peacebuilding in Africa: Lessons from ECOWAS and IGAD* (S.l.: Routledge, 2022), pp82-95, p83

³³ Rita Abrahamsen, « Internationalists, Sovereignists, Nativists: Contending Visions of World Order in Pan-Africanism », *Review of International Studies* 46, n° 1 (janvier 2020): 56-74, p62

³⁴ Peer de Jong et Unesco, éd., *Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix: contributions émanant d'une synthèse du colloque organisé le 4 juin 2018 à l'UNESCO (Paris), renforcées par des travaux de recherche* (Paris: L'Harmattan, 2019), p37.

*possible à un homme d'être à la fois un Noir et un Américain, sans être maudit par ses semblables, sans qu'ils lui crachent dessus, sans que les portes de l'Opportunité se ferment brutalement sur lui*³⁵.

On retrouve dans cet extrait la contradiction de la double conscience noire américaine, liée à l'identification de la population comme un « problème »³⁶. Chez Du Bois, la double conscience vient du trouble ressenti et de la volonté d'en faire un problème collectif. L'histoire moderne s'est construite par le partage autour d'une ligne de couleur à la fois spatiale et subjective (à l'intérieur des individus, ce qui engendre le phénomène de la double conscience). Le dédoublement est négatif voire pathologique chez Du Bois, mais il n'est pas entièrement dénué de positivité, comme le montre cet extrait. Du Bois complète son analyse par l'image de la « double vue », selon laquelle les Noirs seraient dotés de capacités extraordinaires (dans une lecture hégélienne de l'histoire, considérant les Noirs américains comme le peuple atteignant la liberté)³⁷. L'africanisation évoquerait dans une acceptation panafricaine une marche vers la liberté dans son sens hégélien, et vers l'énonciation d'une subjectivité politique que nous évoquions dans la première partie de ce travail.

On retrouve dans l'usage du terme d'africanisation par W. E. B. Du Bois le fil entre l'africanisation et le panafricanisme. Ici il s'agit dans un premier temps d'un panafricanisme porté sur la dignité humaine plutôt que sur la libération politique du continent africain, ce qui correspondait au panafricanisme du début du XX^{ème} siècle tel qu'il se manifeste dans les premiers congrès. C'est seulement progressivement que la libération politique du continent est associée à la dignité humaine. Cette discussion dépasse d'ailleurs les cercles panafricains, car au début du XX^{ème} siècle la question raciale et civilisationnelle est aussi au cœur des discussions intellectuelles occidentales à l'autre extrême du spectre politique. Theodore Lothrop Stoddard (1883-1950) est emblématique de ces discussions, lui-même redoutant une « africanisation » de la société américaine, qui mènerait au déclin de la race blanche³⁸.

³⁵ Nous soulignons W. E. B. Du Bois et Magali Bessone, *Les âmes du peuple noir*, La Découverte (Paris, 2007).

³⁶ Titre d'un des chapitres de l'ouvrage de Du Bois

³⁷ Sur une discussion du concept de double conscience chez Du Bois, mais aussi de son travail sur le « voile » et sur la condition noire-américaine comme un « problème », ainsi que sur la « ligne de couleur », voir notamment Magali Bessone et Matthieu Renault, *W.E.B. Du Bois: double conscience et condition raciale*, L'émancipation en question (Paris: Éditions Amsterdam, 2021).

³⁸ Nell Irvin Painter, *Histoire des Blancs* (Paris: Milo, 2019); Hobson, *The Eurocentric conception of world politics*.

Le concept d'africanisation est plus tard utilisé dans le champ académique pour désigner les processus historiques d'appropriation par les sociétés africaines de modèles culturels et religieux voyageant notamment depuis le Moyen-Orient et le Maghreb. Il est ainsi question d'une africanisation de l'islam sous la plume de David Robinson³⁹. Ce détour par la religion est important pour notre travail car il nous invite à un usage précautionneux du terme d'africanisation. En effet, les études sur l'africanisation de l'islam ont un temps insisté sur la particularité d'un « islam africain », un « islam noir » selon Vincent Monteil. Cet islam « africanisé » aurait par ailleurs été instrumentalisé par les autorités coloniales, car considéré comme moins vindicatif que l'islam « oriental » que les autorités coloniales cherchaient à tout prix à circonscrire, ce qui laisse de côté bon nombre d'études sur les pratiques quotidiennes de la religion et en particulier la démarche spirituelle de la discussion, qui rend cette distinction obsolète⁴⁰.

Le terme est ensuite largement utilisé dans les années 1950 puis 1960 à propos de la composition des administrations en Afrique. Les autorités coloniales veulent jusqu'au bout contrôler les processus d'africanisation des fonctionnaires et des cadres, notamment via les universités qui permettent de faire accéder au compte-goutte des non-Européens à des postes de direction. Il est intéressant de relever que paradoxalement, dans le domaine de la sécurité, c'est le terme de « francisation » qui apparaît parfois : il s'agit pour les anciennes armées coloniales de se détacher de leurs auxiliaires africains, suivant ainsi un chemin inverse de celui de l'africanisation. Une lettre envoyée par André Guillabert au nom du ministre des Affaires étrangères au président du Conseil Mamadou Dia le 12 octobre 1961 détaille par exemple :

Le Gouvernement français entend très rapidement transformer en unités composées d'éléments de nationalité française les troupes stationnées en Afrique. Ce problème, peut-on craindre, suscitera des difficultés sur le plan social, du fait qu'un assez grand nombre de soldats sénégalais et africains risquent de se voir libérer sans pouvoir trouver rapidement un ré-emploi dans leurs États d'origine. Pour pallier cet inconvénient une disposition a été introduite dans la Loi de finances additionnelle

³⁹ David Robinson, *Muslim societies in African history*, New approaches to African history (Cambridge, UK ; New York: Cambridge University Press, 2004)., notamment le chapitre 4 "The Africanization of Islam", pp42-59

⁴⁰ Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*; Diagne, *Comment philosopher en islam ?*

du 10 juillet 1961, qui consent des avantages assez conséquents aux hommes de troupe et sous-officiers qui seront atteints par ces mesures de **francisation** des troupes dites d'outre-mer⁴¹.

Plus récemment, *African ownership* est utilisée, en particulier au sein des organisations internationales universelles, expression qui tombe donc directement dans l'oreille des bailleurs de fonds internationaux. Franke et Gänzle distinguent le *African ownership* de l'*africanization*, la première étant un « *de facto political control over an issue* », et l'*africanization* renvoyant à « *the process of increasing the extent and quality of African participation in a particular activity or field* »⁴². Les deux auteurs expliquent que ce flou définitionnel et cette distinction illustrent la cohabitation de représentations différentes de la sécurité en Afrique (y compris la sécurité « africanisée ») entre les acteurs extérieurs au continent et continentaux. Pour les auteurs, le terme *d'ownership* a été utilisé pour la première fois au 37^{ème} sommet de l'OUA à Lusaka, en juillet 2001, au moment de l'adoption du NEPAD, ce qui en fait un des principes capitaux de ce programme⁴³.

Dans les institutions continentales, c'est l'expression « d'*African agenda* » qui prime. L'expression *d'African agenda* est plus assertive que celle *d'African ownership*, ce qui peut expliquer son emploi devant un public de décideurs africains, tandis que la *African ownership* contient l'idée plus paternaliste d'un transfert de responsabilité vers les acteurs africains. Dans ce cas l'ultime étape qui vient caractériser un transfert réussi serait celle de *l'ownership*, c'est-à-dire de la propriété, de la titularité des politiques africaines. En ce sens les discours en termes *d'ownership* s'inscrivent bien plus dans la prolongation des références en matière d'accompagnement paternaliste du continent vers une maturité politique, telles qu'elles existent depuis au moins les années 1950 et telles qu'elles sont mobilisées notamment par les acteurs exogènes.

La plasticité des références à l'africanisation permet certes de mobiliser des ressources extérieures, mais nous avons démontré ici qu'elle est le résultat d'une histoire longue des concepts, dont l'utilisation rappelle des imaginaires forts, allant de la filiation entre Garvey et Nkrumah aux lectures dialectiques de l'histoire du peuple noir chez W. E. B. Du Bois. Au

⁴¹ Nous soulignons ANS VP00168 Lettre de André Guillabert à l'attention de Mamadou Dia

⁴² Benedikt Franke et Stefan Gänzle, « How "African" Is the African Peace and Security Architecture? Conceptual and Practical Constraints of Regional Security Cooperation in Africa », *African Security* 5, n° 2 (avril 2012): 88-104, p90

⁴³ Franke et Gänzle, note 6, p91

regard de ces développements, l'africanisation ne peut se penser indépendamment du panafricanisme.

c) *L'extraversion des politiques africaines en matière de sécurité*

Dans leur forme actuelle, il est vrai que les politiques africaines en matière d'africanisation de la sécurité ont des airs d'extraversion. Par exemple, les « solutions africaines » sont promues non seulement dans les institutions multilatérales continentales comme l'UA mais aussi sur les principaux forums mondiaux où sont parfois décidées d'importantes enveloppes budgétaires. À l'occasion de la présidence sénégalaise de l'UA en 2022-2023, Macky Sall a affirmé à la tribune de l'ONU lors de son Assemblée Générale annuelle en septembre 2023 qu'il comptait mettre en avant « l'Afrique des solutions »⁴⁴, et a appelé à la mise en place de différents mécanismes pour alléger les dettes des pays africains, tout en renforçant le soutien (initialement promis mais pas toujours réalisé) par les « économies développées » à une transition des « économies en développement » vers des « économies écologiques ».

Le poids de l'extraversion par le recours aux bonnes pratiques est d'autant plus important que l'UA est caractérisée par un fort poids normatif, en insistant sur la souveraineté, la non-intervention et l'anti-impérialisme⁴⁵. Dans ce cadre, il est facile de voir l'organisation panafricaine comme une « communauté de pratiques », selon un vocabulaire constructiviste souvent mobilisé dans les études de cas africains dans les relations internationales⁴⁶.

Pour Sonia Le Gouriellec, le principe d'appropriation africaine de la sécurité est paradoxalement devenu une rente vis-à-vis de l'extérieur. Aussi, dans la pratique, une séparation des tâches s'est mise en place, les États africains fournissant les troupes pour le maintien de la paix, et les États extracontinentaux finançant les opérations⁴⁷. Par exemple pour la MINUSMA en février 2023 parmi les 10 premiers contributeurs de troupes, 8 étaient des États africains (par ordre décroissant le Tchad, l'Égypte, le Sénégal, le Niger, la Côte

⁴⁴ <https://news.un.org/fr/story/2022/09/1127461> consulté le 4 avril 2023

⁴⁵ Glas, « African Union Security Culture in Practice », p1121

⁴⁶ Emanuel Adler, « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations* 3, n° 3 (septembre 1997): 319-63, p345

⁴⁷ Sonia Le Gouriellec, « La participation aux opérations de maintien de la paix, un enjeu de politique publique pour les États africains », dans Jong et Unesco, *Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix*, p95

d'Ivoire, le Togo, la Guinée, le Burkina Faso), contribuant pour 7 133 troupes, sur un total de 11 739 Casques Bleus (sans compter les autres États africains au-delà des dix premiers fournisseurs, qui représentent environ 700 Casques Bleus supplémentaires)⁴⁸.

Depuis la colonisation, les enjeux sécuritaires en Afrique sont profondément liés aux politiques d'interventions ou non des acteurs extérieurs sur le continent. Par exemple, la conquête coloniale française en Afrique du Nord est justifiée par la conquête d'Alger dont les pirates qui y circulaient étaient présentés comme une menace pour le trafic commercial dans la Méditerranée. De la même manière dans la région de Ségambie au XIX^{ème} siècle, l'invasion maure dans le nord de l'actuelle Sénégal contre le royaume de Ndate Yaala Mbooj est poussée par le besoin de protection des routes commerciales pour les caravanes⁴⁹.

Aujourd'hui encore ce sont bien les préoccupations sécuritaires qui déterminent une partie des politiques au Sahel, par les acteurs extracontinentaux ou non. La focale des puissances occidentales, en particulier des États-Unis et de la France, est bien connue des chercheurs au Sahel, et explique le faible investissement dans les politiques de développement au regard des politiques de sécurité. Les États sahéliens mettent aussi en avant cet impératif sécuritaire qui précéderait les autres impératifs comme le développement, ce qui peut être interprété selon la théorie de l'extraversion comme l'appropriation d'une rente à partir de ressources extérieures (dans ce cas les bailleurs de fonds internationaux).

Les références à l'extraversion vont au-delà du Sahel. Pour Beswick par exemple, la rhétorique de *African solutions to African problems* est mobilisée au Rwanda dans un contexte sécuritaire pour bénéficier de soutiens internationaux plus importants⁵⁰.

Les travaux académiques que nous qualifions d'orthodoxes qui traitent de la question des solutions africaines aux problèmes africains tombent très rapidement dans une lecture en termes d'extraversion à l'exception de quelques-uns⁵¹. Pour Gebrewold par exemple, la norme des solutions africaines naît seulement dans les années 1960, après les indépendances, ce qui

⁴⁸ Ces chiffres sont tirés des données de <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>, consulté le 27/04/2023. Depuis l'écriture de ce paragraphe, les autorités maliennes ont demandé à l'ONU de retirer la MINUSMA.

⁴⁹ Mamadou Diouf, *Une histoire du Sénégal: le modèle islamo-wolof et ses périphéries* (Paris: Maisonneuve & Larose, 2001).

⁵⁰ Danielle Beswick, « Peacekeeping, Regime Security and 'African Solutions to African Problems': Exploring Motivations for Rwanda's Involvement in Darfur », *Third World Quarterly* 31, n° 5 (juillet 2010): 739-54, p740

⁵¹ C'est le cas notamment des travaux de Benedikt Franke, que nous mentionnons régulièrement dans cette thèse, il est l'un des rares auteurs à faire remonter les origines des solutions africaines au début du XX^{ème} siècle.

le pousse à considérer les politiques africaines en la matière comme « cyniques »⁵². Møller fait la même chose en partant de 1963 et de la mise en place de l'OUA, sans considérer les étapes ayant amené à sa création, et finit par considérer l'organisation uniquement comme le « gardien des régimes en place »⁵³. Amusan et Oyewole reprennent ce récit également quoiqu'ils l'approfondissent un peu : pour eux, la norme des solutions africaines est le résultat de la quête « d'étatité » (*statehood*) en Afrique, notamment après la décolonisation. Cette quête se produit alors selon eux dans un contexte de Guerre Froide, qui oblige les États africains à adopter une posture médiane pour préserver leur nouvelle liberté⁵⁴.

Paul Williams fait remonter la naissance de la norme des solutions africaines seulement aux années 1990, ce qui en fait à ses yeux un simple récit qui influence la perception des affaires sécuritaires sur le continent par les grandes puissances occidentales⁵⁵. Solomon propose une analyse qui n'est également pas très éloignée de ce narratif, lorsqu'il trace les origines des problèmes sécuritaires du continent dans les trajectoires des États (ces derniers étant en Afrique caractérisés selon lui par une absence de monopole de la violence et devant s'appuyer sur des réseaux de patronage politique)⁵⁶. Solomon revendique par ailleurs une inscription dans les travaux de Rosberg et Jackson que nous mentionnions dans la première partie de ce travail comme ayant largement contribué aux inventions internationalistes de l'Afrique.

D'autres auteurs considèrent l'expression « *African solutions to African problems* » comme datant seulement de 2006, et qu'elle a été mobilisée non sur les questions sécuritaires mais sur celles de justice, dans le cadre du jugement de l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré à Dakar par la Chambre Africaine Extraordinaire⁵⁷.

Ces approches, par leur conception restrictive des mécanismes d'africanisation, sont plutôt en dialogue avec la littérature « orthodoxe » que nous avons identifié dans la première partie de la thèse. Les précautions épistémologiques graduellement élaborées depuis le début

⁵² Gebrewold, « The Cynicism of "African Solutions for African Problems" », p80

⁵³ Møller, « The African Union as a Security Actor », p6

⁵⁴ Amusan et Oyewole, « The Quest for Hegemony and the Future of African Solutions to African Development Problems », p24

⁵⁵ Paul D. Williams, cité dans Beswick, « Peacekeeping, Regime Security and 'African Solutions to African Problems' », p740

⁵⁶ Hussein Solomon, « African Solutions to Africa's Problems? African Approaches to Peace, Security and Stability », *Scientia Militaria - South African Journal of Military Studies* 43, n° 1 (20 mai 2015), p57

⁵⁷ Thijs B Bouwknecht, « Beyond 'African Solutions to African Problems' at the Extraordinary African Chambers and 'Distant Justice' at the International Criminal Court », *Journal of International Criminal Justice*, 5 novembre 2019, p983.

de notre recherche nous permettent de limiter de telles restrictions ici et de brosser un tableau plus compréhensif de l'africanisation de la sécurité.

Dans ses recherches sur l'architecture africaine de paix et de sécurité, Benedikt Franke propose de compléter les lectures rationnelles et systémiques par une approche intersubjective inspirée du constructivisme et prenant en compte les idées, les normes et les croyances. Il reproche au réalisme appliqué à la coopération sécuritaire en Afrique de rechercher des perceptions communes des menaces, et d'identifier un hégémon qui organiserait la coopération, ce qui n'est pas toujours le cas⁵⁸.

d) Les causes de la faible efficacité de l'AAPS en dehors des lectures orthodoxes

Dans la logique d'une analyse en termes d'extraversion, les échecs des institutions concernées à résoudre les problèmes tiennent en général d'un faible investissement politique par leurs membres, ces derniers insistant sur le soutien financier avant de chercher à faire fonctionner l'institution. Dans la littérature orthodoxe sur l'africanisation de la sécurité, de telles explications reviennent souvent.

Dans d'autres travaux sur l'architecture africaine de paix et de sécurité et sur l'histoire de la sécurité en Afrique cependant, ce n'est pas le faible engagement financier des États africains qui est présenté comme la principale cause de la faible efficacité des institutions. Le surarmement du continent est en revanche mis en lumière, bien plus que dans la littérature orthodoxe, ce que relève Kourouma dès 1987 dans la *Revue Internationale de Droit Africain*⁵⁹. Dans le Sahel par exemple, jusqu'à aujourd'hui, le budget de la défense peut représenter 10 à 15% du budget national⁶⁰. Luis Martinez rappelle à partir d'un rapport écrit par Oxfam que « *les dépenses militaires ont, entre 2013 et 2018, quadruplé au Mali, triplé au Niger et doublé au Burkina Faso* »⁶¹.

⁵⁸ Benedikt Franke, *Security cooperation in Africa: a reappraisal* (Boulder, Colo: FirstForumPress, 2009), p20

⁵⁹ M. Kourouma, « L'intégration de l'emploi de la force dans les relations internationales des États membres de l'OUA », *Revue Internationale de Droit Africain*, 1987 :6-9, p7

⁶⁰ En matière d'ordre de grandeur, consacrer 15% du PIB d'un État au budget de la défense est exceptionnel, à titre de comparaison les autorités de l'OTAN peinent à faire respecter le seuil de 2% du PIB consacré à la défense nationale par ses membres. Sur les dépenses militaires au Sahel, voir Cristina Barrios, "Security Provision and Counterterrorism in the Sahel", Chapter 23 in Leonardo Alfonso Villalón, éd., *The Oxford handbook of the African Sahel*, First edition, Oxford handbooks (Oxford, United Kingdom ; New York, NY: Oxford University Press, 2021): 439-458, p447.

⁶¹ Luis Martínez, *L'Afrique, le prochain califat? la spectaculaire expansion du djihadisme* (Paris: Tallandier, 2023), p148.

Samkange ajoute que vues du continent africain, les interventions humanitaires font historiquement plus de mal que de bien aux unités politiques : ce sont des principes humanitaires qui justifient la colonisation au XIX^{ème} siècle par exemple (mettre fin aux pratiques esclavagistes)⁶². Cette mémoire rend les États africains “*inherently wary of external assertions of benevolence or humanitarian protection*”⁶³. Il existe une appréhension vis-à-vis des interventions internationales du côté des populations qui les reçoivent et qui en subissent les principaux effets, et qui ne les perçoivent pas selon un cadrage libéral⁶⁴.

B Une histoire longue de l'africanisation de la sécurité

L'histoire est connue et répétée à l'envie : lors de la création de l'OUA en mai 1963 quelques jours seulement après l'assassinat du président togolais Sylvanus Olympio, la perspective qui prévaut au sein des négociations est celle restrictive du groupe de Monrovia. L'organisation panafricaine prend dès lors la forme d'un « syndicat de chefs d'États », dont l'objectif est la stabilité et la protection des régimes plutôt que celle des populations. Les principes de souveraineté et d'intangibilité des frontières issues de la colonisation étant sacralisés, impossible d'intervenir dans un État qui menacerait sa propre population ou qui serait en proie à une guerre civile. L'OUA est donc rapidement paralysée concernant la résolution des conflits. De toute façon sa mission première n'était pas la résolution des conflits mais l'accession de tout le continent à l'indépendance. Une fois cette mission atteinte, les autres carences de l'organisation panafricaine deviennent plus visibles.

L'UA remplace l'OUA au début des années 2000 cette fois en s'appuyant sur la non-indifférence plutôt que sur la non-ingérence, et en donnant un nouveau poids à la coopération régionale sur le continent, à partir d'un registre normatif nouveau comme la sécurité humaine ou la responsabilité de protéger. Mais la nouvelle organisation panafricaine est aussi vite dépassée par ses contraintes, notamment en termes de moyens (ses principaux financements viennent d'acteurs extérieurs au continent) et de volonté politique de ses membres.

⁶² Stanlake Jtm Samkange, « African Perspectives on Intervention and State Sovereignty », *African Security Review* 11, n° 1 (janvier 2002): 73-84, p75

⁶³ Samkange, p75.

⁶⁴ Dans les discussions internationalistes à propos de l'invasion russe de l'Ukraine de 2022 et de l'annexion de la Crimée en 2014, le réaliste offensif John Mearsheimer rappelle que l'Union Européenne peine à comprendre qu'elle puisse être perçue comme agressive de la part de ses voisins y compris par la Russie : John J. Mearsheimer, « Why the Ukraine Crisis Is the West's Fault », *Foreign Affairs*, 18 août 2014, <https://www.foreignaffairs.com/articles/russia-fsu/2014-08-18/why-ukraine-crisis-west-s-fault>.

Ce récit n'est pas empiriquement faux, mais il ne dresse qu'une partie de l'image, en faisant commencer l'histoire des solutions africaines à 1963. L'OUA ne marque pas la naissance des solutions africaines, ces dernières ne sont d'ailleurs pas formulées explicitement à cette occasion aussi clairement qu'elles le sont aujourd'hui. On peut en ce sens parler de sécurité africaine qui précède l'africanisation de la sécurité.

a) Comment définir les origines des projets d'africanisation de la sécurité ?

L'histoire de la coopération militaire sur le temps long en Afrique reste à écrire, tant les inconnues sont grandes jusqu'à aujourd'hui sur les alliances et les coalitions réalisées entre unités politiques africaines et les motivations qui les sous-tendent. De la même manière, si les origines de l'identification des individus sur le continent comme « Africains » est incertaine (elle n'est pas définitive, y compris aujourd'hui, comme le montrent les déclarations du président tunisien début 2023), l'expansion coloniale européenne a joué un rôle majeur dans la projection d'une identité monolithique en Afrique. Les origines du mot « Afrique » sont connues, entre le latin *Africa* désignant le territoire de la Libye actuelle et l'arabe *Ifriqiya* faisant référence à l'actuelle Tunisie, mais le moment à partir duquel les ressortissants du continent se sont reconnus dans le terme d'Africains est plus difficile à saisir.

Souvent, le contact avec l'extérieur a des effets accélérateurs sur la cohésion des groupes humains en matière d'identification. Le continent africain fût le lieu de contacts précoces avec les régions extérieures, quelle que soit la distance bien avant la colonisation. Pour ce travail de recherche sur l'africanisation de la sécurité, c'est-à-dire lorsque le terme d'Afrique devient le référent scalaire pour l'organisation de la sécurité, nous décidons de remonter jusqu'au début du XX^{ème} siècle pour deux raisons.

D'abord, le début du XX^{ème} siècle constitue une période de visibilité plus forte des résistances anticoloniales par rapport au XIX^{ème} siècle, non seulement sur le plan militaire, mais aussi pour ce qui concerne la participation de certains individus à l'administration coloniale ou à des mobilisations qui ne s'apparentent pas immédiatement à une résistance armée (syndicats, partis politiques notamment). À plusieurs reprises, ces formes d'organisation formulent des revendications en s'appuyant sur leur identification à un groupe qualifié « d'Africains », ce qui nous permet de parler d'africanisation. En Afrique du Sud par exemple, l'*African National Congress* (ANC) a été fondé en 1912.

La deuxième raison est que le début du XX^{ème} siècle est une période de circulation dense des revendications basées sur l'appartenance à un groupe (national ou pan-identitaire). La période prolonge ainsi les dynamiques qui existaient au XIX^{ème} siècle⁶⁵. Les acteurs africains ne sont pas absents de ces dynamiques, à la fois du fait de la circulation de certaines personnalités dans et en dehors du continent, mais aussi du fait de l'expansion du mouvement panafricain aux États-Unis, qui constitue selon nous une ressource majeure pour les mouvements d'africanisation de la sécurité, y compris jusqu'à aujourd'hui. Ce qui nous intéresse ici est de saisir les processus politiques en Afrique « selon des termes africains », pour reprendre l'expression de Chazan dès 1978 dans la *African Studies Review*, pour qui cette étude passe par l'action d'enjamber les pratiques héritées de la colonisation et les différences qui viennent des trajectoires précoloniales⁶⁶.

b) Les résistances anticoloniales et le panafricanisme comme ressources historiques majeures de l'africanisation de la sécurité

L'africanisation de la sécurité naît dans un premier temps de la prédation contre les unités politiques africaines de leurs capacités militaires, c'est-à-dire lors de la conquête coloniale. Alors que les résistances sont d'abord fragmentées, en fonction des régions et royaumes agressés par les puissances coloniales, les tentatives d'unification contre les armées coloniales (composées pour l'essentiel de supplétifs recrutés sur le continent) n'ont pas été inexistantes.

Plusieurs exemples existent de royaumes ou d'empires s'étant coalisés temporairement dans l'optique de refuser la fragmentation opérée par les envahisseurs coloniaux et pour offrir une résistance armée plus conséquente. Dans la région de la Sénagambie, dans l'actuel Sénégal, le roi du Jolof, Alboury Ndiaye a par exemple réuni plusieurs royaumes autour de lui pour résister aux armées coloniales, avant de lui-même connaître la défaite. Ces exemples peuvent être considérés comme des formes de proto-africanisation de la sécurité. Cette remarque nous permet de préciser la définition de nos concepts car il est habituellement admis que l'africanisation est une purge par le continent de ses influences extérieures. L'exemple d'Alboury Ndiaye montre que le cœur de la définition de l'africanisation n'est pas à chercher

⁶⁵ Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde: une critique politique de la globalisation* (Paris: Fayard, 2004), p30

⁶⁶ Naomi H. Chazan, « The Africanization of Political Change: Some Aspects of the Dynamics of Political Cultures in Ghana and Nigeria », *African Studies Review* 21, n° 2 (septembre 1978): 15-38, p22.

dans son origine ou son essence (par définition hybride, y compris à l'époque), mais dans sa finalité.

Sur le plan institutionnel, les organisations communistes sont au début du XX^{ème} siècle une source d'inspiration importante pour la mise en place d'une force de sécurité africaine sur le plan continental. Dans les années 1920, il est prévu de créer une armée panafricaine révolutionnaire pour lutter contre la colonisation, comme le relève Benedikt Franke à partir d'un numéro de la *Communist Review* de 1922⁶⁷. Les premiers appels à une coopération sécuritaire entre acteurs africains sur le continent ont des influences de la propagande communiste révolutionnaire, notamment sur le modèle du Sinn Fein irlandais : « [N]o opportunity should be lost for propagandizing the native soldiers in the colonial armies and for organizing secretly a great Pan-African army in the same way as the Sinn Fein built up the Irish Army under the very nose of England »⁶⁸. Dans la période d'émulation intellectuelle et artistique de la Harlem Renaissance, les inspirations sont nombreuses de la révolte de Pacques de 1916 en Irlande pour les militants panafricains⁶⁹.

Ce lien est d'autant plus intéressant qu'il ne s'agit pas de simples inspirations stratégiques. Il ne faut pas oublier que jusqu'aux indépendances, les résistances armées africaines à l'entreprise coloniale sont violemment réprimées, selon les modalités de la guerre asymétrique. Des mouvements et individus aujourd'hui respectés comme Nelson Mandela et l'ANC étaient qualifiés de terroristes, avant de connaître une normalisation, à l'image du Sinn Fein en Irlande du Nord⁷⁰.

Les luttes anticoloniales sont donc un accélérateur majeur des idées allant dans le sens d'une gestion propre des affaires du continent, sans l'intervention du colonisateur : l'histoire de l'émancipation et de l'appropriation des capacités d'action politique en Afrique n'est pas uniquement le résultat de politiques d'assimilations comme elles sont proclamées en AOF. Elle naît également d'organisations idéologiques et de partages d'expériences dans la promotion d'un idéal panafricain.

⁶⁷ Benedikt Franke, « Africa's Evolving Security Architecture and the Concept of Multilayered Security Communities », *Cooperation and Conflict* 43, n° 3 (septembre 2008): 313-40, p317.

⁶⁸ Cité dans Franke, p317.

⁶⁹ Hakim Adi, *Pan-Africanism: A History* (London New York Oxford New Delhi Sydney: Bloomsbury Academic, 2018), p32.

⁷⁰ Usman A. Tar, éd., *Routledge handbook of counterterrorism and counterinsurgency in Africa* (Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge/Taylor & Francis Group, 2021), p25.

Le panafricanisme est en effet également un moteur dans la proposition de solutions africaines aux problèmes africains, et l'histoire du mouvement intellectuel est intimement liée à celle de la norme des solutions africaines. Le terme remonterait au congrès de Londres de 1900, où il aurait été prononcé par Henry Sylvester Williams, faisant référence à l'unité du continent africain⁷¹. Cette interprétation correspond plutôt à une version tardive du panafricanisme, les congrès du début du XX^{ème} siècle étant surtout concernés par la question noire à l'échelle globale, sans remettre en cause la structure coloniale et impériale de l'ordre international.

Le panafricanisme est un mouvement d'idée né à la fin du XIX^{ème} siècle aux États-Unis, de la circulation de penseurs noir-américains, caribéens et africains s'interrogeant sur les conditions des populations noires dans le monde et en particulier sur le territoire américain. Le mouvement a connu plusieurs phases ainsi que de nombreuses contradictions internes, mises en lumière notamment lors des grands congrès organisés d'abord en Europe et aux États-Unis.

Les pères fondateurs du panafricanisme sont aussi des figures intellectuelles noires majeures de l'histoire des États-Unis, de l'Atlantique et de l'Afrique, à l'instar de W. E. B. Du Bois ou Henry Sylvester Williams. Hakim Adi fait remonter les origines du panafricanisme non dans ses premières théorisations mais dans ses mises en pratique, avec les résistances des esclaves au XVIII^{ème} siècle dont les récits nous sont parvenus comme Olaudah Equiano⁷² ou Ottobah Cugoano. Adi rappelle également la création par Prince Hall au XVIII^{ème} siècle à Boston de la loge maçonnique africaine ambitionnant de ramener des Noirs de l'Amérique vers l'Afrique⁷³.

Au début du XIX^{ème} siècle, la révolution de Saint-Domingue et la formation de Haïti comme premier État souverain noir et comme terre des hommes noirs libres est centrale dans la naissance du panafricanisme, bien avant les congrès du siècle suivant⁷⁴. L'histoire de la révolution de Saint-Domingue est cependant plus complexe, ainsi que la mémoire de cette période historique. Comme le montre Howard French, les populations révoltées sont extrêmement hétérogènes, certaines sont nées dans le royaume du Kongo et ont combattu

⁷¹ Charles F. Andrain, « The Pan-African Movement: The Search for Organization and Community », *Phylon* (1960-) 23, n° 1 (1962): 5-17, p5.

⁷² Olaudah Equiano et Régine Mfoumou, *Ma véridique histoire: Africain, esclave en Amérique, homme libre*, Le temps retrouvé (Paris: Mercure de France, 2008).

⁷³ Adi, *Pan-Africanism*, p7.

⁷⁴ Adi, p8.

contre les Portugais, d'autres sont nées esclaves dans les plantations etc.⁷⁵. Il est donc difficile de tirer un récit unique de cette expérience, d'autant plus que comme le relève Trouillot, la question mémorielle rend l'affaire encore plus enchevêtrée⁷⁶.

c) *Les liens entre le panafricanisme et les solutions africaines*

La première génération du panafricanisme s'est donc formée autour de la question de l'émancipation des populations noires, dans le cadre des résistances dans les plantations, mais aussi autour de celle de leur rapatriement sur le continent par exemple avec le « *Back to Africa* » de Marcus Garvey. Cette dualité est surtout marquante dans l'histoire intellectuelle des afro-américains, tant la tension est constante entre s'intégrer dans la société américaine en y conquérant des droits qui y sont proclamés comme naturels, et sortir de cette société, soit par le nationalisme noir tel que les Black Panther le mobiliseront, ou en retournant en Afrique (y compris des centaines d'années après le départ originel) avec des auteurs comme Martin Robinson Delany ou Edward Wilmot Blyden.

Au début du XX^{ème} siècle Marcus Garvey crée la *Universal Negro Improvement Association and African Communities League* en Jamaïque puis aux États-Unis, réunissant des milliers de fidèles (les chiffres vont jusqu'à deux millions), puis le journal *The Negro World*, qui met en avant le slogan « *Africa for Africans* », dont la résonance contemporaine est forte avec l'africanisation contemporaine de la sécurité.

Il est très important de relier ces discussions théoriques avec le contexte politique du continent car le XIX^{ème} siècle est celui de la conquête coloniale, contre des résistances hétérogènes dans leurs modalités et dans leur force par les unités politiques africaines. Il n'y a pas d'unanimité des discours panafricains sur ces thématiques, et alors que certains encouragent la conquête par les Britanniques des royaumes ashanti, au Ghana actuel (c'est le cas de Blyden par exemple, et y compris dans le congrès panafricain de 1919 Blaise Diagne soutiendra la colonisation), d'autres dénoncent les modalités de la conquête. Au début du XX^{ème} siècle, alors que les premières organisations se structurent autour de Marcus Garvey et d'autres aux États-Unis, les autorités coloniales empêchent leur élargissement dans les

⁷⁵ Howard W. French, *Born in Blackness: Africa, Africans, and the Making of the Modern World, 1471 to the Second World War*, First edition (New York: Liveright Publishing Corporation, 2021), p343.

⁷⁶ Michel-Rolph Trouillot, *Silencing the Past: Power and the Production of History*, Nachdr. (Boston, Mass: Beacon Press, 2011), p2.

colonies africaines, ce qui explique le faible nombre de délégués africains dans les premiers congrès panafricains organisés en Europe et aux États-Unis.

En août 1893 a lieu à Chicago ce que Hakim Adi considère être le premier congrès panafricain, où sont présents entre autres Frederic Douglass, Henry McNeal Turner, Alexander Crummell, Alexander Walter et T. Thomas Fortune. Adi relève la présence d'Etna Holderness, qui vient du Libéria et qui est donc la première femme d'Afrique continentale à participer à une rencontre panafricaine⁷⁷. La mémoire collective a cependant retenu le sommet de Londres de juillet 1900 comme point de départ de la série des conférences panafricaines. Y participent notamment Henry Sylvester Williams, Alice Victoria Kinloch (originaire d'Afrique du Sud), et Benito Sylvain, comme ambassadeur d'Haïti en Ethiopie.

Les premières décennies du panafricanisme sont marquées par un fort intérêt pour le continent, organisé par une dialectique entre sa modernisation et la préservation d'une « personnalité africaine ». Ce cadrage fait partie des « inventions » de l'Afrique, qui se produisent également par les afro-américains (et se poursuivent jusqu'à présent, l'imaginaire sur l'Afrique est central aux États-Unis, dans les productions intellectuelles comme culturelles, comme le montre le succès récent du film *Black Panther*, mais aussi d'autres récits comme le film *The Woman King*)⁷⁸. L'ouvrage de fiction de Georges Schuyler, *L'internationale noire*, que nous mentionnions dans la première partie de cette thèse est emblématique de ces inventions.

Aux États-Unis, la jeunesse du panafricanisme est aussi accompagnée par le mouvement artistique de la *Harlem Renaissance* et en particulier le *New Negro Movement* de John Locke. La personnalité de W. E. B. Du Bois incarne le dialogue entre les deux mouvements, tant l'intellectuel américain est un compagnon de route de la Harlem Renaissance, et car il porte à bout de bras les congrès panafricains après que le premier ait été organisé par Henry Sylvester Williams.

Lors des congrès panafricains qui suivent, bien que des dissensions existent entre certains membres (notamment entre Marcus Garvey et W. E. B. Du Bois, mais aussi avec Blaise Diagne), tous s'accordent pour avoir leur mot à dire sur les problèmes mondiaux, auxquels sont avancées des solutions. On voit bien ici la généalogie des solutions africaines

⁷⁷ Adi, *Pan-Africanism*, p19.

⁷⁸ Pour une interprétation critique de ces œuvres d'un point de vue africain, voir notamment Léonora Miano, *Afropéa: utopie post-occidentale et post-raciste* (Paris: Bernard Grasset, 2020).

aux problèmes africains. D'ailleurs, ces problèmes sont si importants à l'époque des congrès que les dissensions entre les grandes figures n'empêchent pas la rédaction de déclarations et manifestes communs (par exemple le manifeste de Londres est rédigé lors du deuxième sommet panafricain, il est ensuite critiqué par Blaise Diagne)⁷⁹.

Les idées qui se rapprochent alors le plus de la norme des solutions africaines sont celles de Marcus Garvey. C'est notamment le cas avec sa devise « *Africa for Africans* », qu'il mobilise régulièrement. Il le fait par exemple au lendemain de la Première Guerre mondiale, lors du congrès panafricain de 1919, où il propose que les anciennes colonies allemandes soient gérées par des autorités africaines. Mais Garvey étant une des personnalités du mouvement panafricain les plus opposées à la colonisation, il est rapidement pris à parti par la presse métropolitaine européenne, et par la presse américaine pour ses affinités avec le communisme. Cette hostilité conduit entre autres W. E. B. Du Bois et Diagne à s'éloigner de ses idées, et notamment celle de « *Africa for Africans* ». Plus largement, l'exemple de Garvey montre l'inscription du panafricanisme dans une histoire des idées plus larges, de la *Harlem Renaissance* avec Du Bois au communisme.

Toujours dans la relation entre l'apport de solutions africaines et le panafricanisme, il est demandé lors de la conférence panafricaine de Lisbonne en 1923 que la Société des Nations intègre des représentants africains dans la commission des mandats de l'organisation multilatérale.

Les années de l'entre-deux-guerres voient aussi les relations se renforcer entre le mouvement panafricain et les internationales communistes, qui embrassent progressivement les luttes panafricaines. Marcus Garvey est proche des idées communistes dans beaucoup de ses publications, mais on les retrouve aussi chez des figures emblématiques de la *Harlem Renaissance* comme Claude McKay. En 1927 est organisée à Bruxelles la *World Anti-Colonial Conference* par la Société contre l'Impérialisme, liée aux communistes allemands. Lamine Senghor est présent, il y anime la commission noire, et rédige la « *Common Resolution on the Negro Question* ».

Mais comme le montrent certains écrits de la *Harlem Renaissance* (notamment ceux de Richard Wright⁸⁰ et Ralph Ellison⁸¹) ainsi que les départs de Césaire du Parti Communiste

⁷⁹ Adi, *Pan-Africanism*, p53.

⁸⁰ Richard Wright, *Native Son*, 12. [print.] (New York, NY: HarperPerennial, 1996).

⁸¹ Ralph Ellison et John Callahan, *Invisible Man*, Reissued, Penguin Modern Classics (London: Penguin Books, 2016).

Français, et de Léopold Sédar Senghor de la SFIO, les relations entre le panafricanisme (et la question noire en général) et le communisme ne sont pas linéaires. Il n'en reste pas moins que les événements organisés par les partis communistes partout dans le monde constituent des antichambres pour la formulation des idées panafricaines, et pour la formation des cadres du mouvement (comme George Padmore ou Lamine Senghor).

Un événement central dans ce contexte de constitution d'une subjectivité politique noire est l'invasion de l'Éthiopie en 1935. En réaction à l'invasion les mobilisations sont très importantes en Europe et aux États-Unis, avec la création de plusieurs organisations panafricaines, et la mise en place de boycotts des produits italiens. Le *International African Service Bureau* est un exemple d'organisation panafricaine créée à l'occasion de l'invasion italienne de l'Éthiopie⁸², et regroupe George Padmore, C. L. R. James, Amy Ashwood Garvey, Ras Makonnen, Jomo Kenyatta entre autres. Le bureau avait pour vocation de relayer auprès du public britannique les préoccupations dans les colonies, ainsi que d'organiser les syndicats de travailleurs entre la métropole britannique et son empire colonial.

L'invasion de l'Éthiopie en 1935 est cruciale pour notre recherche et peut par certains aspects être comparée au génocide des Hutus sur les Tutsis au Rwanda en 1994 pour ce qui concerne la non-intervention des puissances étrangères. En 1936, alors que Haïlé Sélassié se rend à la Société des Nations pour réclamer la condamnation de l'Italie, les délégués italiens le sifflent et interrompent son discours. Il est même décidé au contraire de lever les sanctions contre l'Italie.

d) La continentalisation du panafricanisme et ses conséquences sur les solutions africaines

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque une nouvelle phase dans l'histoire du panafricanisme. C'est d'abord le cas avec la conférence de Manchester en 1945, qui réunit plus de délégués africains que ne l'ont fait les précédents congrès. C'est aussi à partir de ce moment que les élites africaines qui se sont formées en Europe durant l'entre-deux-guerres retournent sur le continent.

Après W. E. B. Du Bois et Garvey, Kwame Nkrumah devient la figure emblématique du panafricanisme, qu'il associe à ses combats politiques en Gold Coast. À partir de ce

⁸² Matteo Grilli et Frank Gerits, *Visions of African Unity: New Perspectives on the History of Pan-Africanism and African Unification Projects*, 2021, p2.

moment, le panafricanisme gagne également des moyens car avec l'élection de Nkrumah au poste de Premier ministre en Gold Coast, il peut apporter un soutien institutionnel fort au mouvement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Le point d'orgue de cette période est la *All African People Conference* de 1958 organisée à Accra, mais elle est précédée par la *West African Nationalist Conference* de 1953 qui se tient à Kumasi, et qui est beaucoup moins connue⁸³. La continentalisation du panafricanisme (que l'on pourrait qualifier d'africanisation du panafricanisme, si l'on entend l'africanisation comme une forme de continentalisation) module également les rapports de force et exacerbe notamment la rivalité entre Nkrumah et Tubman. Alors que le premier propose les *United States of Africa*, sur un modèle fédéraliste américain, Tubman lui répond avec les *Associated States of Africa*, qui reposent sur des conventions d'amitié et sur des intérêts commerciaux, et non sur une fédération⁸⁴. Comme nous le verrons plus loin, cette rivalité s'incarnera en partie dans les groupes de Casablanca et de Monrovia à partir de 1961 en Afrique.

Avant la vague d'indépendances de 1960 en Afrique de l'Ouest, et en plus de l'assassinat de Sylvanus Olympio, l'autre moment fondateur dans l'imaginaire panafricain qui précède la réunion à Addis Abeba de mai 1963 est la création de la fédération du Mali, qui elle-même s'intègre dans la continuité de la loi-cadre Defferre de 1956 et dans la création du Rassemblement Démocratique Africain de 1946⁸⁵.

La fédération du Mali regroupe à partir du 20 juin 1960 le Sénégal et le Soudan (actuel Mali), mais alors que les autorités sénégalaises considèrent l'organisation comme une union d'États souverains, les autorités soudanaises veulent aboutir à un État unitaire. Finalement la fédération du Mali est dissoute plutôt violemment, ce qui provoque une longue période de tensions entre Modibo Keita et Léopold Sédar Senghor, qui ne se résoudra que lors du sommet d'Addis Abeba de mai 1963. Pour Doumbia et Diouf, l'éclatement de la fédération du Mali est un exemple des chemins contradictoires parfois pris entre l'intégration politique et l'intégration sociale (qui était déjà très forte entre les deux pays) : alors que les sociétés

⁸³ Thomas Kwasi Tiekou, *Governing Africa: 3D Analysis of the African Union's Performance*, Lanham : Rowman&Littlefield, 2017, p62.

⁸⁴ Tiekou, p64.

⁸⁵ Lamine Doumbia, Ousmane Diouf, "African Unity and the Process of Integration from the Grassroots: the Case of Mali and Senegal", Chapter 5 in Grilli et Gerits, *Visions of African Unity*, p107. Voir également les témoignages de Mamadou Dia, *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*, Collection « Les Témoins de l'histoire » (Paris: Publisud, 1985); Roland Colin, *Sénégal notre pirogue: au soleil de la liberté journal de bord, 1955-1980* (Paris: Présence africaine, 2007), pp169-213.

participent de l'ensemble sénégalais plus large, les rivalités politiques freinent ou empêchent les intégrations régionales à cette échelle⁸⁶.

Enfin le panafricanisme inspire les projets de Kwame Nkrumah d'un haut commandement africain, qu'il ne parvient cependant pas à mettre en place lors du sommet d'Addis Abeba de 1963 installant l'OUA. Nkrumah avait proposé cette idée dès la *All African's People Conference* de 1958 organisée à Accra, et avait déjà rencontré à ce moment l'opposition du président du Libéria William Tubman. Le Libéria était alors le seul pays d'Afrique de l'Ouest en plus du Ghana à ne plus être sous domination impériale.

⁸⁶ Lamine Doumbia, Ousmane Diouf, "African Unity and the Process of Integration from the Grassroots: the Case of Mali and Senegal", Chapter 5 in Grilli et Gerits, *Visions of African Unity*, p126.

Le panafricanisme et les groupes de Monrovia, Casablanca et Brazzaville

Les conférences panafricaines naissent au début du XX^{ème} siècle et ont d'abord lieu aux États-Unis, puis en Europe, jusqu'à celle de Manchester en 1945. Elles regroupent alors des figures intellectuelles importantes afro-américaines, mais aussi des Caraïbes. Quelques délégations africaines sont parfois présentes, notamment des étudiants africains situés dans les villes organisatrices des conférences. La conférence panafricaine de Manchester organisée en 1945 marque de ce point de vue un tournant car elle est composée pour une part significative de militants africains, dont Kwame Nkrumah. C'est la dernière conférence qui se tient en Europe avant le retour symbolique du panafricanisme en Afrique.

Les années 1950 sont à ce titre un autre tournant dans l'histoire du panafricanisme, avec sa continentalisation, du fait du retour en Afrique de plusieurs militants panafricains, qui importent leur savoir-faire militant. Le panafricanisme ne concerne donc plus seulement la condition noire dans le monde comme c'était le cas dans les premières conférences, mais les conditions d'accès des colonies africaines à l'indépendance.

Sur ce point, des dissensions apparaissent vite entre deux interprétations schématiques de ce que devrait être la forme des États africains postcoloniaux. Pour les uns, la conquête coloniale a eu pour effet de fragmenter le continent en petites unités sans cohérence ni respect pour les solidarités culturelles préexistantes. En conséquence, l'Afrique postcoloniale serait instable et trop faible dans le système international si elle reproduisait ces divisions, d'où la nécessité pour le continent de s'unir, non seulement économiquement mais aussi politiquement (« *Seek ye the political kingdom first* », selon Kwame Nkrumah).

Pour les autres, les trajectoires des régions administratives coloniales donnent suffisamment de cohérence à la population qui en fait partie, comme le montrent notamment les élites politiques nationales et l'organisation d'élections à cette échelle pour choisir leurs représentants. Il n'est donc pas nécessaire pour les unités politiques naissantes de renoncer à leur souveraineté chèrement acquise au prix d'une unité continentale incertaine, sans compter qu'une fédération panafricaine continentale renforcerait également le poids d'acteurs politiques déjà puissants, au détriment des autres. Schématiquement les projets d'intégration s'opposent en fonction de leur échelle : continentale (pour Nkrumah), régionale (pour Senghor ou Nyerere), ou nationale (pour Houphouët-Boigny et Tubman) jusqu'en 1963 et la formation de l'OUA.

Les tenants de ces positions se divisent en deux groupes au lendemain des indépendances. Les premiers forment le groupe de Casablanca, et les seconds et troisièmes le groupe de Monrovia. Les positions des groupes ne sont toutefois pas si tranchées, et des dissensions existent en leur sein, ce qui complexifie les récits qui doivent en être faits. Par ailleurs, la question de la fédération continentale n'est pas la seule préoccupation des nouveaux États africains dans les années 1960. Les groupes de Monrovia et de Casablanca discutent également d'autres enjeux comme la crise du Congo à partir de 1961, et sur l'opportunité ou non pour les acteurs africains d'intervenir. Dans leurs discussions, il est également question des positions africaines vis-à-vis des régimes blancs d'Afrique australe, et des luttes de décolonisation en Afrique du Nord, en particulier en Algérie.

La question de la possibilité ou non d'une armée continentale est au cœur des dissensions entre les groupes dit de Monrovia et de Casablanca. La charte de Casablanca (plus volontariste sur les questions d'intégration que celle de Monrovia) prévoit le 7 janvier 1961 un Haut-Commandement Africain⁸⁷. Les deux groupes débattent aussi de l'opportunité pour les acteurs africains d'intervenir dans la guerre au Congo, et selon quelles modalités.

Le conflit congolais à partir de 1961 est structurant dans les projets panafricains, car le Premier ministre du Congo est alors Patrice Lumumba, figure panafricaine majeure (et qui le devient encore plus après son arrestation et son exécution). Lumumba entretenait de forts liens avec Kwame Nkrumah et Frantz Fanon, deux autres personnalités centrales dans l'imaginaire panafricain jusqu'à présent.

Ne réussissant pas à obtenir la formation d'une armée panafricaine pour intervenir au Congo (le conflit a été déclenché par la sécession de plusieurs provinces dans l'est du pays, et par l'intervention de troupes aéroportées belges), Kwame Nkrumah décide d'y envoyer des troupes ghanéennes et de mettre à disposition de Lumumba son avion présidentiel. Aussi, des troupes africaines participent à la force onusienne envoyée sur place : y participent le Ghana, l'Éthiopie, la Guinée, le Libéria, la Fédération du Mali (alors composée du Sénégal et du Soudan, aujourd'hui le Mali), le Maroc, le Nigéria, la Sierra Leone, la République Arabe Unie (aujourd'hui l'Égypte)⁸⁸. En 1964, les troupes de l'ONUC sont fournies pour le quart par des États africains⁸⁹. Très tôt donc les États africains démontrent leur volonté de participer à la résolution des problématiques africaines⁹⁰.

Si la crise au Congo est structurante sur le plan sécuritaire pour le panafricanisme, l'accession à l'indépendance par la Guinée après le rejet du référendum de 1958 est aussi un événement majeur. Dans ce cas, il s'agit d'un pays nouvellement indépendant brutalement détaché sans transition par l'ancienne puissance coloniale. Il est d'ailleurs notable que dans les semaines qui précèdent le référendum de 1958, le 25 août 1958, lors de sa visite à Conakry, le Général de Gaulle mentionne dans un discours l'agentivité africaine et affirme que la France a toujours tout fait pour la réaliser : « *Nous croyons, je crois depuis des années et je l'ai prouvé quand il fallait, que les peuples africains étaient appelés à leur libre*

⁸⁷ Alioune Sall, *Les mutations de l'intégration des États en Afrique de l'Ouest: une approche institutionnelle*, Études africaines (Paris Budapest Kinshasa [etc.]: l'Harmattan, 2006), p23

⁸⁸ <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/past/onucF.html>, consulté le 22/04/2023

⁸⁹ Basile Ikouebe, « Les ambitions africaines en appui de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix », dans Jong et Unesco, *Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix*, p81

⁹⁰ Terry M. Mays, « African Solutions for African Problems: The Changing Face of African-Mandated Peace Operations », *Journal of Conflict Studies*, 1 août 2003, p107.

détermination ; je crois aujourd'hui que ce n'était qu'une étape, qu'ils continueront leur évolution et ce n'est pas moi, ce n'est pas la France, qui dira le contraire »⁹¹. Cet extrait s'inscrit dans la lignée de ceux présentés plus haut du soutien paradoxal de la subjectivation politique en Afrique par des acteurs exogènes et interventionnistes. La rhétorique est d'autant plus paradoxale ici qu'elle est précédée de mentions du rôle de la France dans la « révélation » de qualités naturelles en Afrique.

Pour encourager les autres territoires sous domination coloniale à accéder à l'indépendance, le succès de la Guinée est indispensable, et le Ghana de Nkrumah soutient énormément le nouveau pays indépendant, par l'envoi de fonds et de fonctionnaires⁹². Après le coup d'État qui le renverse en février 1966, c'est d'ailleurs en Guinée que Kwame Nkrumah passera l'essentiel de son exil.

Le panafricanisme détermine donc des positionnements sur des questions ponctuelles comme la crise congolaise de 1961, l'accession à l'indépendance de la Guinée, le soutien au front de libération en Algérie etc., mais il est également porteur de visions du monde parfois concurrentes. Rita Abrahamsen identifie trois visions du monde comprises dans le panafricanisme : une vision raciale (le mouvement nativiste), une vision continentale (le mouvement internationaliste), et une vision nationale (le mouvement souverainiste)⁹³. Abrahamsen rappelle utilement qu'il n'y a pas de récit unique dans le panafricanisme mais une pluralité d'approches en compétition les unes avec les autres, qui cohabitent plus qu'elles ne se succèdent dans l'histoire du mouvement. Par exemple, les visions nationales et continentales qui s'opposent dans les années 1960 sont aussi panafricaines l'une que l'autre, ce qui n'empêche pas les désaccords sur les formes de l'unité africaine et les modalités du cheminement pour y arriver.

Dans tous les cas le point de départ des visions panafricaines du monde est le constat de hiérarchies dans l'ordre mondial. Abrahamsen affirme que ce sont les aspirations à l'unité qui forment la colonne vertébrale du panafricanisme depuis sa naissance. Nous pouvons affirmer ici que l'appropriation-restitution en est un principe au moins aussi important.

Ali Mazrui reconnaît un autre point commun des multiples composantes du panafricanisme (il distingue un panafricanisme subsaharien, un panafricanisme transsaharien,

⁹¹ ANS VP00126, Discours prononcé par le Général de Gaulle, président du gouvernement de la République Française, Lors de son passage à Conakry le 25 août 1958

⁹² Mazrui, *Africa's international relations*, p50.

⁹³ Abrahamsen, « Internationalists, Sovereignists, Nativists », p58

un « pan-négrisme » (*pan-Blackism*) transatlantique, et un panafricanisme transatlantique) : dans tous les cas, il est question de continuer « *the song of self-determination as the starting point of self-realization* »⁹⁴.

Le constat d'un ordre mondial hiérarchique et la nécessité de commencer tout itinéraire politique par la prise de conscience et la réalisation de soi sont donc au cœur des projets panafricains dans leur ensemble. Dans les deux cas ces arguments se retrouvent dans les justifications des solutions africaines, ce qui confirme le lien fort entre le panafricanisme et la norme des solutions africaines, que nous démontrons depuis le début de ce travail. La question sécuritaire, régaliennne par excellence, n'est d'ailleurs jamais loin, comme l'exprime aussi Ali Mazrui en 1967 : « *perhaps the most crucial aspect of the ethic of self-government in Africa lies in the African's ambition to be his own policeman* »⁹⁵.

La question de la solidarité face à des difficultés d'ampleur structurelle est donc une constante dans le panafricanisme, mais se pose la question des formes que cette solidarité doit prendre : l'envoi de fonctionnaires administratifs ou de militaires, comme en Guinée ou au Congo ? Le fédéralisme tel qu'élaboré un temps avec la fédération du Mali, et l'Union Ghana/Guinée ? Le sommet d'Addis Abeba en 1963 marque un coup d'arrêt dans les projets fédéraux en particulier en Afrique de l'Ouest notamment car il contribue à atténuer l'opposition idéologique entre les blocs africains tels qu'ils se sont formés après les indépendances.

e) La mise en place de l'OUA et l'abandon des projets d'armée africaine

Le sommet d'Addis Abeba de mai 1963 est souvent présenté comme réalisant la synthèse entre les groupes de Monrovia et de Casablanca⁹⁶. Il est vrai que même si ce sont surtout les idées du groupe de Monrovia qui l'emportent à Addis Abeba, des tentatives de rapprochement ont lieu en amont, notamment à l'initiative de Haïlé Sélassié et de Sékou Touré⁹⁷. En réalité, sur le plan politique et sur le plan stratégique, c'est surtout une conception souverainiste (plus proche du groupe de Monrovia) qui l'emporte. Loin des propositions

⁹⁴ Ali Al'Amin Mazrui, *Africa's international relations: the diplomacy of dependency and change* (London : Boulder, Colo: Heinemann ; Westview Press, 1977), p27.

⁹⁵ Ali A. Mazrui, *Towards a Pax Africana: A Study of Ideology and Ambition* (University of Chicago Press, 1967), px.

⁹⁶ -Ntalaja Georges Nzongola, « Pan-Africanism since decolonization : from the Organisation of African Unity (OAU) to the African Union (AU) », *African Journal of Democracy and Governance* 1, n° 4 (janvier 2014): 31-47, p40.

⁹⁷ Grilli et Gerits, *Visions of African Unity*, p1.

fédéralistes en effet, c'est le principe d'intangibilité des frontières issues de la colonisation qui est acté dès l'année suivante lors de la conférence du Caire en 1964.

Skinner nuance ce récit en considérant que la position de l'OUA sur la question des frontières n'est pas tant le résultat de divergences idéologiques sur les conceptions de la souveraineté nationale, que l'effet conjoncturel de crispation parmi les membres de la réunion à Addis Abeba à la suite de l'assassinat du président du Togo Sylvanus Olympio, dont tout le monde pense en 1963 qu'il n'est pas sans lien avec Nkrumah⁹⁸. Mais les positions prises lors de la création de l'OUA sur l'absence d'une armée africaine continentale confirment plutôt l'hypothèse de la conférence d'Addis Abeba comme une victoire pour les partisans de l'intégration graduelle face au groupe de Casablanca.

Le groupe de Casablanca, porté par Nkrumah, n'est cependant peut-être pas si perdant dans la mise en place de l'OUA, car au moins une organisation multilatérale est mise en place, ce qui n'était pas garanti au départ. Certes, une interprétation souverainiste prime sur le fonctionnement des institutions, y compris celles liées à la sécurité, mais au moins ces institutions existent au niveau continental, alors qu'elles n'avaient jusqu'à présent que des formes régionales⁹⁹, et elles ne disposaient pas d'une assise institutionnelle aussi forte.

Thomas Kwasi Tiekou identifie clairement les racines panafricaines de l'UA jusqu'au XIX^{ème} siècle, mais il ajoute que la réforme du début des années 2000 s'inscrit dans une tendance nouvelle, qu'il appelle une « troisième phase » du panafricanisme¹⁰⁰. Cette phase est liée à la Renaissance africaine mise en avant notamment par Mbeki depuis l'Afrique du Sud. Pour Tiekou, alors que la première phase du panafricanisme entre les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles était centrée sur les questions raciales, la troisième phase du panafricanisme est plus cosmopolite. Cette troisième phase s'approprie d'ailleurs de la thématique de la sécurité humaine¹⁰¹. Pour Tiekou, c'est le mouvement de Kampala qui a contribué à associer la sécurité humaine avec le panafricanisme. Pour Tiekou, le panafricanisme cosmopolite existe par opposition à la première génération du panafricanisme centrée sur la race. La troisième

⁹⁸ Kate Skinner, "A Different Kind of Union: an Assassination, Diplomatic Recognition, and Competing Visions of African Unity in Ghana-Togo Relations, 1956-1963", Chapter 2 in Grilli et Gerits, p33.

⁹⁹ C'est par exemple l'argument que soutient Clément Adibe, "Foreign Policy Decisionmaking in Anglophone West Africa", Chapter 2 in Gilbert M. Khadiagala et Terrence Lyons, éd., *African foreign policies: power and process*, SAIS African studies library (Boulder, Colo: Lynne Rienner Publishers, 2001), p21

¹⁰⁰ Thomas Kwasi Tiekou, "The African Union: Successes and Failures", in William R. Thompson, *Oxford Research Encyclopedia of Politics* (Oxford University Press, 2014).

¹⁰¹ Thomas Kwasi Tiekou, "Chapter 20: The Pan-Africanization of Human Security", in Mary Martin et Taylor Owen, éd., *Routledge Handbook of Human Security*, First issued in paperback (London New York: Routledge, Taylor & Francis Group, 2015).

génération est « afropolitaine » pour reprendre l'expression d'Achille Mbembe, et centrée sur le développement de l'humain (et non plus des institutions comme c'était le cas pour la deuxième phase au moment des décolonisations). Dans ce sens le cosmopolitisme du panafricanisme s'entend par opposition à l'afrocentrisme.

Les propositions d'une armée africaine, chapeautée par un Haut Commandement Africain sont aussi mises de côté, au profit d'une Commission de Défense ou chaque membre garde des prérogatives nationales. Sa mission n'est pas de gérer une armée continentale mais d'harmoniser les armées nationales. Sur ces plans, c'est donc bien une position souverainiste et gradualiste qui l'emporte.

La première réunion de la Commission de Défense a lieu en 1964 à Accra, au Ghana, où Nkrumah propose une structure militaire unifiée, incluant l'implantation de bases militaires sur l'ensemble du continent et la rédaction de plans pour libérer les pays encore colonisés. Cette proposition est rejetée par la délégation nigériane car elle impliquerait une perte de la souveraineté des membres, sans parler du coût de l'infrastructure¹⁰². Une deuxième réunion a lieu en 1965 à Freetown, au Sierra Leone, qui fait la proposition plus légère d'une *African Defense Organization* prévoyant une mise à disposition de troupes nationales pour l'OUA en cas de besoins spécifiques et ponctuels.

Finalement, la Commission Défense de l'OUA est peu active dans les années 1960 et 1970 comme le relève Kathryn Nash. Le comité de libération, sur lequel nous reviendrons plus loin à partir du Sénégal ainsi que le groupe Afrique aux Nations Unies sont plus actifs sur les questions de sécurité sur le continent durant la période¹⁰³.

Si l'OUA a plutôt une forme souverainiste et gradualiste dans la plupart de ses institutions internes, suivant les aspirations du groupe de Monrovia, ces sensibilités politiques se retrouvent dans l'organisation d'une sécurité à l'échelle continentale. Comme nous l'avons souligné, la Commission de Défense de l'OUA instituée en mai 1963 est bien plus légère que le Haut Commandement Africain que proposait alors Nkrumah. La discussion n'est pas refermée, et à chaque crise les questions de gestion commune de la sécurité ressortent. C'est par exemple le cas lors de mutineries en Tanzanie en 1964 (qui se terminent par une

¹⁰² Franke, B., 2009. Security cooperation in Africa: a reappraisal. FirstForumPress, Boulder, Colo, p54

¹⁰³ Kathryn Nash, "Embracing State Security: the Peace and Security Norms and Structures of the Organisation of African Unity, 1963-1993", Chapter 11 in Grilli et Gerits, *Visions of African Unity*, p273.

intervention militaire britannique, perçue sur le continent comme une humiliation), la prise de Kisangani en 1967¹⁰⁴, ou l'invasion de la Guinée-Bissau par les troupes portugaises en 1970.

Le cas de la Tanzanie en 1964 est intéressant pour notre sujet car Julius Nyerere (membre du groupe des modérés de Monrovia avant la réunion d'Addis Abeba de 1963) s'était un temps interrogé sur l'utilité d'avoir une armée nationale, et surtout sur le danger de l'orienter contre d'autres acteurs africains. La mutinerie de janvier 1964 est déclenchée par des soldats de l'armée demandant une revalorisation de leur salaire, ainsi qu'une accélération du processus d'africanisation des cadres¹⁰⁵, notamment via le départ des officiers britanniques encore en poste dans les armées nationales¹⁰⁶. La mutinerie en Tanzanie a lieu également dans des casernes des pays voisins du Kenya et de l'Ouganda aussi pour des demandes d'africanisation des armées nationales, ce qui fait dire à Aaron Tolen dans *Présence Africaine* en 1965 :

Il n'y a pas de gouvernement africain qui ne reçoive d'aide militaire d'une puissance étrangère à l'Afrique [...]. De ce fait, l'intervention des marines britanniques en Afrique orientale comme l'intervention des paras français à Libreville sont inquiétantes pour nos jeunes indépendances. Nous avons dit ici même que la contre-révolution en Afrique n'était pas seulement blanche et que, même dans les cas où elle profite surtout aux Européens et aux Américains, elle a des complices et des agents actifs parmi les Africains. Un gouvernement, qui doit son existence à l'intervention et à l'appui constant d'un autre État, ne peut que faire ce que ce dernier lui permet de faire. Or, comme nos intérêts ne sont pas identiques aux intérêts étrangers, il est fort à craindre qu'en cas de concurrence c'est l'Afrique qui perde¹⁰⁷.

¹⁰⁴ Walter Bruyère-Ostells, « La révolte des mercenaires contre Mobutu en 1967 », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 247, n° 3 (2012): 91-104, p97.

¹⁰⁵ Le Monde, 28 janvier 1964, « Les mutins du Tanganyika, du Kenya et de l'Ouganda ont été désarmés et sont gardés par les troupes britanniques », https://www.lemonde.fr/archives/article/1964/01/28/les-mutins-du-tanganyika-du-kenya-et-de-l-ouganda-ont-ete-desarmes-et-sont-gardes-par-les-troupes-britanniques_2112244_1819218.html, consulté le 23/04/2023

¹⁰⁶ Aaron Tolen, « Une révolution, trois interventions, une Afrique à construire », *Présence Africaine*, n° 53 (1965): 36-46, p38.

¹⁰⁷ Tolen, p42.

Aaron Tolen était un politologue camerounais engagé dans l'Eglise évangélique du Cameroun et dans le mouvement œcuménique. Il rappelle dans ce passage une autre mise en garde que la Chine a faite à Julius Nyerere, et que rapporte Ali Mazrui : « *self-reliance had to include military self-reliance* »¹⁰⁸, et surtout illustre la précocité de la question de l'africanisation de la sécurité.

L'absence d'une armée africaine continentale n'empêche pas l'OUA de jouer le rôle de médiatrice dans certains conflits ou situations pré-confliktuelles, comme entre le Maroc et l'Algérie en 1964-1965¹⁰⁹.

Les années 1990 marquent une nouvelle phase dans l'histoire du panafricanisme, à partir de deux événements en 1994 qui marquent durablement l'image que le continent se fait de lui-même et ce qu'en dit le reste du monde : les premières élections démocratiques en Afrique du Sud du 27 avril et, trois semaines plus tôt l'assassinat du président rwandais Juvenal Habyarimana et du président burundais Cyprien Ntaryamira le 6 avril, marquant le début du génocide des Hutus contre les Tutsis¹¹⁰. C'est durant les années 1990 que Thabo Mbeki prononce son fameux discours « *I am an African* », qui figure la réintégration de l'Afrique du Sud dans le reste du continent. Ce discours est d'autant plus important que le régime d'apartheid qui a prévalu jusque-là a constitué l'un des principaux combats politiques des intellectuels panafricains du XX^{ème} siècle.

Les années 1990 sont aussi celles de la troisième vague de démocratisation dans le monde, qui concerne en grande partie des États africains¹¹¹. La troisième vague concerne en particulier l'Afrique du Sud et le Nigéria, avec à leur tête Thabo Mbeki et Olusegun

¹⁰⁸ Mazrui, *Africa's international relations*, p125.

¹⁰⁹ Timothy Chibuikwe Anyanwu, Kelechi Johnmary Ani, et Dominique Emmanuel, « New wine in old wine skin : an assessment of African Union's peace and security initiatives », *Journal of African Union Studies* S9, n° 1 (29 avril 2020): 67-82, p72.

¹¹⁰ Pour revenir sur un cadrage plus général de ces deux événements, voir Frederick Cooper et Frederick Cooper 1947-, *L'Afrique depuis 1940*, 2012, p1. Sur la compréhension du continent africain comme celui des extrêmes et de l'absurde, voir notamment les travaux d'Achille Mbembe Joseph-Achille Mbembe et Nadia Yala Kisukidi, *De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, 2e éd, La Découverte-poche (Paris: la Découverte, 2020) et la littérature de Sami Tchak, *Le continent du tout et du presque rien: roman*, Première édition (Paris: JC Lattès, 2021).

¹¹¹ Samuel P. Huntington, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Nachdr., The Julian J. Rothbaum Distinguished Lecture Series, Vol. 4 (Norman, Okla.: Univ. of Oklahoma Press, 1993), pp24-25

Obasanjo, deux personnalités charnières dans le passage de l'OUA à l'UA¹¹². La troisième vague du panafricanisme (à ne pas confondre avec la troisième vague de démocratisation) est donc profondément affectée par un contexte de renouvellement politique et d'opportunités pour les décideurs de la période.

C'est la vague de panafricanisme des années 1990 qui donnera l'élan idéologique pour la mise en place de l'UA comme remplacement de l'OUA dans le début des années 2000¹¹³. Les années 1990 marquent un tournant dans la génération des personnalités porteuses de l'idéologie panafricaine : alors que les indépendances étaient marquées par les discussions entre les groupes de Monrovia et de Casablanca, dont les individus membres étaient nés au début du XX^{ème} siècle et avaient pour certains étudiés dans les métropoles coloniales, les années 1990 sont plutôt celles de figures postcoloniales comme Nelson Mandela, Robert Mugabe, Yoweri Museveni, Jacob Zuma, Olusegun Obasanjo, Meles Zenawi, Paul Kagamé, Muhamar Kadhafi¹¹⁴.

Sur le plan institutionnel, ces réflexions se poursuivent avant même la mise en place de l'UA et des sommets de Syrte en 1999 puis Lomé en 2000. Dès le sommet de l'OUA à Yaoundé en 1996, il est déclaré le besoin de « *set up a Continental Peacekeeping and Intervention Force* »¹¹⁵. Pour Franke, les institutions nées des évolutions théoriques des années 1990 relèvent bien d'une nouvelle phase dans le panafricanisme (alors que Tiekou parle de troisième phase, Franke identifie cette période comme la cinquième phase du panafricanisme, mais tous les deux la font remonter aux années 1990)¹¹⁶.

¹¹² John Hogan, "What a Difference a Decade Makes: Understanding Security Policy Reversals Between the Organization of the African Unity and the African Union", Chapter 12 in Grilli et Gerits, *Visions of African Unity*, p303.

¹¹³ Il faut noter que l'un des principaux écrivains de l'histoire du panafricanisme considère l'époque actuelle comme appartenant toujours à la vague initiée en 1945 de « retour » du panafricanisme sur le continent et adoptant comme objectif son unification. Adi, *Pan-Africanism*, p207.

¹¹⁴ Gerald Berebe, "The pan-African solidarity norm", Chapter 5 in Katharina Pichler Coleman et Thomas Kwasi Tiekou, éd., *African actors in international security: shaping contemporary norms* (Boulder, Colorado: Lynne Rienner Publishers, Inc, 2018), p76

¹¹⁵ Omach, « The African Crisis Response Initiative », p80.

¹¹⁶ Franke, « Africa's Evolving Security Architecture and the Concept of Multilayered Security Communities », p319.

f) Les interventions africaines contemporaines

Les interventions africaines en Afrique existent depuis longtemps et sont de nature hétérogène¹¹⁷. Quelle périodisation en proposer, et que disent-elles des aspirations contemporaines à l'africanisation de la sécurité ?

Sur l'interventionnisme militaire en Afrique, Axel Augé distingue trois phases depuis les indépendances. Les années 1960 et 1970 sont marquées par des interventions à l'intérieur même des États, du fait de la forme prétorienne des armées, qui participent à plusieurs reprises à des coups d'État. La deuxième phase, la décennie 1970 est marquée selon lui par les interventions idéologiques d'un État à l'autre, notamment motivées par le marxisme¹¹⁸. Burgess précise qu'entre 1960 et 1985, sur les 29 interventions d'États africains dans un autre État africain, 18 ont été justifiées par le soutien au régime en place¹¹⁹, ce qui confirme le tropisme souverainiste dans la littérature orthodoxe sur les relations internationales africaines (pour Burgess, la première intervention humanitaire africaine est celle de la Tanzanie de Nyerere pour faire tomber le régime d'Idi Amin Dada en Ouganda et protéger sa population). Enfin Axel Augé termine sa périodisation avec les années 1990, quand les armées africaines interviennent sur le continent dans le cadre de mandats multilatéraux pour des missions de maintien de la paix, via l'UA ou l'ONU ou des organisations régionales¹²⁰. Cette nouvelle dimension des armées africaines change une partie de leur physionomie, car elles contiennent désormais des compétences non militaires, ayant trait à la construction de l'État¹²¹. Les OMP s'inscrivent dans une structure internationale libérale, promouvant les démocraties et l'économie de marché, il s'agit de transformer des armées aux mains d'acteurs autoritaires en des promoteurs de la démocratie et du développement.

Sandrine Perrot confirme cette relève de la part des acteurs africains, qu'elle situe dans une compétition entre potentiels hégémons africains, qui s'inscrit selon elle dans une dynamique de dépolitisation des interventions sur le continent, ces dernières se faisant

¹¹⁷ Katharina P. Coleman, « Innovations in 'African Solutions to African Problems': The Evolving Practice of Regional Peacekeeping in Sub-Saharan Africa », *The Journal of Modern African Studies* 49, n° 04 (décembre 2011): 517-45, p520.

¹¹⁸ Axel Augé, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne: Entre action militaire et logique politique », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 229, n° 1 (2008): 43-53, p46.

¹¹⁹ Stephen F. Burgess, « African Security in the Twenty-First Century: The Challenges of Indigenization and Multilateralism », *African Studies Review* 41, n° 2 (septembre 1998): 37-61, p45.

¹²⁰ Axel Augé, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne: Entre action militaire et logique politique », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 229, n° 1 (2008): 43-53, p51; voir également Niagalé Bagayoko-Penone, « Formation Militaire Des Armées Ouest-Africaines et Culture Du Maintien de La Paix », *International Review of Sociology* 18, n° 1 (mars 2008): 127-46, p131.

¹²¹ Bagayoko-Penone, « Formation Militaire Des Armées Ouest-Africaines et Culture Du Maintien de La Paix », p130.

désormais au service de l'humanité¹²². Une dynamique similaire s'observe depuis le début des années 2000, avec une logique de dépolitisation qui s'appuie cette fois sur une rhétorique de sécurité internationale et de lutte contre le terrorisme. Burgess remarque dès 1998 la question de « l'indigénisation » comme structurante pour la sécurité africaine au XXI^{ème} siècle¹²³. En effet, alors que les opérations du début des années 1990 sont surtout occidentales en Afrique, elles deviennent de plus en plus des opérations africaines du fait du retrait des puissances occidentales mais aussi de la montée de puissances africaines à volonté hégémonique¹²⁴.

En complément à ces catégorisations, Thomas Kwasi Tiekou propose de périodiser les différentes approches panafricaines pour organiser le continent après les indépendances. Il fait commencer sa périodisation par une ère westphalienne, avec un fort attachement à la souveraineté nationale, qui s'étend de 1963 aux années 1990. C'est ensuite une conception plus régionale comme échelle d'organisation du continent qui prend de l'importance. L'échelle régionale existe jusqu'à présent, mais pour Tiekou elle est progressivement remplacée par l'échelle continentale à partir de projets de l'UA comme le NEPAD¹²⁵. Comme nous le faisons remarquer en introduction, l'échelle continentale est également comprise dans l'expression d'africanisation, si elle est comprise en termes de changement d'échelle de l'analyse.

Les discussions autour des modes d'organisation du continent sont donc chez Tiekou avant tout une question d'échelle, quelle que soit la période : les souverainistes existaient dès les années 1960 par le président du Libéria William Tubman, Philibert Tsiranana à Madagascar, puis Hosni Moubarak en Egypte, et Lansana Conté en Guinée dans les années 1990. Il classe parmi les régionalistes Tafawa Balewa, du Nigéria, le président de la Tanzanie Julius Nyerere et Boigny en Côte d'Ivoire. Enfin les continentaux sont composés de Nkrumah, Kadhafi, Alpha Oumar Konaré au Mali, à chaque fois avec des différences selon que le projet proposé soit un fédéralisme ou un confédéralisme.

En 1963 lors de la création de l'OUA, le contexte est donc celui des premiers renversements des régimes postcoloniaux (le cas de Sylvanus Olympio au Togo est emblématique, considéré comme ayant facilité l'adoption de la norme de respect absolu de la

¹²² Perrot, S., 2005. « Les nouveaux interventionnismes militaires africains: Une redéfinition des conditions de la puissance au sud du Sahara ? » *Politique africaine* 98, 111-130, p115

¹²³ Burgess, « African Security in the Twenty-First Century ».

¹²⁴ Terry M. Mays, « African Solutions for African Problems: The Changing Face of African-Mandated Peace Operations », *Journal of Conflict Studies*, 1 août 2003, p112.

¹²⁵ Tiekou, *Governing Africa*.

souveraineté et de non-intervention qui sera reprochée plus tard à l'organisation panafricaine)¹²⁶.

Dans les années 1990, les interventions en Afrique sous mandat multilatéral (en particulier onusien et de l'OUA) contribuent à faire avancer les discussions normatives autour de la Responsabilité de Protéger (*Responsibility to Protect*, R2P) et de la non-ingérence. Il en est ainsi en 1992 de la résolution 794 du Conseil de Sécurité concernant la Somalie, et la résolution 929 (1994) à propos du Rwanda¹²⁷. Les deux résolutions autorisent une intervention onusienne soit pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire soit pour mettre fin à un génocide alors que les violences sont circonscrites à un pays en particulier, il ne s'agit plus simplement de s'interposer entre deux belligérants. Dans les deux cas, la question de l'africanisation n'est jamais loin dans les formulations des textes.

Le caractère de bonne pratique concernant l'africanisation de la sécurité est aussi visible dans les résolutions mentionnées jusqu'à présent. La résolution 794 (1992) rappelle par exemple « *que le peuple somali a la responsabilité ultime de la réconciliation nationale et de la reconstruction de son propre pays* »¹²⁸, après avoir souligné plus haut l'implication des organisations régionales dans les tentatives d'acheminement de l'aide humanitaire.

Ces résolutions sont bien sûr à replacer dans leur contexte propre, et elles ne peuvent être lues exclusivement à l'aune de l'africanisation de la sécurité. Par exemple la résolution 794 (1992) s'inscrit dans une réflexion plus large autour des modifications des modalités d'acheminement de l'aide humanitaire, et la résolution vient pour la première fois militariser cette dernière¹²⁹. La réaffirmation du rôle des acteurs nationaux dans la résolution du conflit s'inscrit donc à la fois dans une tendance longue d'africanisation de la sécurité, mais aussi dans une préoccupation conjoncturelle de rassurer les différents États (en particulier les membres permanents du Conseil de Sécurité, pour éviter un veto) quant au respect du principe de non-ingérence. Relevons d'ailleurs que l'UNITAF, la force multilatérale mise en place par la résolution 794, à hauteur de 30 000 hommes, est composée à majorité d'Américains (21 000), et les soldats africains ne sont que 1350, avec le contingent marocain

¹²⁶ Kate Skinner, « West Africa's First Coup: Neo-Colonial and Pan-African Projects in Togo's "Shadow Archives" », *African Studies Review* 63, n° 2 (juin 2020): 375-98, p394.

¹²⁷ Alex J. Bellamy et Paul D. Williams, « The New Politics of Protection? Côte d'Ivoire, Libya and the Responsibility to Protect », *International Affairs* 87, n° 4 (juillet 2011): 825-50, p825.

¹²⁸ <http://unscr.com/en/resolutions/doc/794>

¹²⁹ Frédéric Ramel, « 794(1992) : Somalie », Chapitre 18 dans Mélanie Albaret, Emmanuel Decaux, et Nicolas Lemay-Hébert, *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies*, Grandes résolutions (Paris: Dalloz, 2012), pp170-180, p173.

principalement¹³⁰. Enfin cette résolution est aussi un pas de plus vers la considération de situations conflictuelles intraétatiques comme pouvant relever de menaces à la paix et la stabilité internationale, relevant donc des compétences du Conseil de Sécurité. La résolution 929 (1994) autorisant le déploiement de l'opération Turquoise au Rwanda relève de cette dynamique, sans dimension d'africanisation opérationnelle de la sécurité (bien que l'accord des États voisins du Rwanda soit mentionné dans la résolution).

Le génocide des Hutus contre les Tutsis au Rwanda de 1994 a d'ailleurs l'effet d'un électrochoc concernant les projets d'africanisation de la sécurité (le président de l'Ouganda Yoweri Museveni parle à ce sujet de « *decade of awakening* »)¹³¹. En effet, depuis le fiasco somalien de 1993 et le retrait américain des opérations de maintien de la paix en Afrique, les États membres du Conseil de Sécurité (pas à simplement les membres permanents, c'est aussi le cas des non-permanents, y compris des États africains, à l'exception de Djibouti) sont bien plus réticents à autoriser des interventions multilatérales sur le continent. Avant le déclenchement du génocide à partir du 6 avril 1994, la mission de l'ONU au Rwanda, la MINUAR est selon son chef le Canadien Roméo Dallaire « *laissée dans l'indigence* »¹³². En 1994, le Rwanda est d'ailleurs membre non-permanent du Conseil de Sécurité.

Il y a donc une indifférence des institutions multilatérales vis-à-vis du Rwanda, qui retarde l'intervention internationale pour limiter le génocide. Ce dernier est d'ailleurs rapidement compris comme ayant été rendu possible par l'absence de mobilisation internationale, ce qui constituera un argument de poids dans la transformation de l'OUA vers l'UA, au tournant des années 2000¹³³. Le génocide de 1994 confirme pour les acteurs africains que les puissances occidentales interviennent sur le continent en fonction de leurs intérêts propres, d'où le besoin d'institutions continentales pouvant intervenir de manière autonome, c'est-à-dire qui ne dépende pas des États occidentaux ou des Nations Unies¹³⁴. Cette prise en charge par les acteurs africains des problématiques de sécurité sur le continent est aussi présentée parfois comme le résultat de la marginalisation du continent dans les prises

¹³⁰ Ramel, in Albaret, Decaux, et Lemay-Hébert, p176.

¹³¹ Franke, « Africa's Evolving Security Architecture and the Concept of Multilayered Security Communities », p318.

¹³² Albaret, Decaux, et Lemay-Hébert, p198.

¹³³ Voir sur ce point notamment Paul D. Williams, « From Non-Intervention to Non-Indifference: The Origins and Development of the African Union's Security Culture », *African Affairs* 106, n° 423 (1 avril 2007): 253-79, p269.

¹³⁴ Franke et Gänzle, « How "African" Is the African Peace and Security Architecture? », p95

de décision (plutôt que dans les discussions, tant les sujets africains sont à l'ordre du jour) au Conseil de Sécurité des Nations Unies¹³⁵.

En plus du tournant des années 1990 concernant le retrait des puissances extérieures du continent, la période est marquée par les tendances à la régionalisation au sein des organisations internationales¹³⁶. Pour certains auteurs, cette nouvelle phase dans le multilatéralisme facilite la formulation de solutions africaines et en particulier l'appropriation africaine, qui peut désormais s'appuyer non sur des États « balkanisés » mais sur l'UA, la CEDEAO, la SADC, la CEAAC etc.¹³⁷.

Ce qui constitue aujourd'hui l'architecture africaine de paix et de sécurité est donc le résultat d'un long cheminement normatif et d'initiatives plus ou moins réussies par des acteurs hétérogènes depuis le début du XX^{ème} siècle. Les questions d'appropriation (dans le sens d'une africanisation) et de sécurité ne sont jamais absentes des discussions ni éloignées les unes des autres. Les aspirations contemporaines à proposer des solutions africaines à des problèmes africains ne sont donc pas le simple résultat d'un transfert normatif depuis des organisations internationales universelles vers le continent ou de techniques stratégiques depuis les États occidentaux vers les États africains.

Par ailleurs, la forme actuelle de ce qui est entendu comme une africanisation est tout à fait contemporaine et originale, elle n'est pas une simple répétition des aspirations panafricaines des décennies précédentes, mais leur prolongement ce qui n'empêche pas les contradictions. Les années 1990 voient dans ce cas s'accroître la méfiance des États africains vis-à-vis des autres États du système international et de leurs capacités ou leur volonté d'intervenir sur le continent en cas de besoin. Encore une fois donc, le panafricanisme tel qu'il se développe à ce moment s'articule autour de l'idée de se regrouper pour être capable de maîtriser le destin du continent, participant de la constitution d'une subjectivité politique à laquelle l'étude des processus d'africanisation de la sécurité ne peut pas rester étrangère.

¹³⁵ Franke, *Security cooperation in Africa*, p95.

¹³⁶ Voir par exemple Amitav Acharya, « The Emerging Regional Architecture of World Politics », *World Politics* 59, n° 4 (juillet 2007): 629-52

¹³⁷ Léon Sampana, « La double facette des opérations de soutien à la paix en Afrique: entre politique domestique et dimension internationale », 2016, <https://docplayer.fr/amp/213537801-La-double-facette-des-operations-de-soutien-a-la-paix-en-afrique-entre-politique-domestique-et-dimension-internationale.html>.

Au regard de ces points de comparaison que nous avons fait apparaître, nous proposons dans la suite de ce chapitre une nouvelle analyse de l'architecture africaine de paix et de sécurité, en la replaçant notamment dans un cadre discursif et temporel plus large. L'architecture africaine de paix et de sécurité s'appuie sur des références communes étudiées dans cette partie, comme le panafricanisme ou la lutte anticoloniale, ou la Renaissance africaine plus récemment. Elle est également animée par des aspirations conjointes dans les modalités de règlement des conflits sur le continent¹³⁸.

g) *L'architecture africaine de paix et de sécurité*

L'AAPS a été créée en 2004. Pour Dersso, son cadre normatif repose sur un développement centré sur l'humain, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, et la paix et la sécurité¹³⁹.

Afin de répondre aux critiques de faiblesse de l'OUA, l'UA se dote d'un Conseil de Paix et de Sécurité, et d'une charte plus interventionniste, notamment en cas de crise humanitaire et de génocide.

L'AAPS dispose d'un Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), qui n'a pas été créé lors de l'acte constitutif de l'UA adopté à Lomé en juillet 2000, mais est le résultat d'une réforme du Mécanisme de Prévention des Conflits (MPC, *Mechanism for Conflict Prevention*) qui a été créé en 1993 et qui était le résultat de discussions à Kampala en 1991, Dakar en 1992, puis Le Caire en 1993¹⁴⁰. Le MPC permet à l'OUA d'intervenir plus directement dans la résolution des conflits sur le continent, comme elle fait dès la fin de l'année 1993 au Burundi¹⁴¹. Le sommet du Caire en 1993 marque un infléchissement dans la doctrine de non-intervention de l'OUA héritée du sommet de 1963. Le MPC lui-même est le résultat des expériences ouest-africaines de résolution des conflits dans les années 1990 articulées autour de la CEDEAO, l'ECOMOG, au Libéria et en Sierra Leone.

¹³⁸ Franke, *Security cooperation in Africa*, p198.

¹³⁹ Solomon A Dersso, « The Adequacy of the African Peace and Security Architecture to Deal with Serious Democratic Deficits: Lessons from the North African Uprisings », *African Security Review* 21, n° 3 (septembre 2012): 4-23, p8.

¹⁴⁰ Paul D. Williams, « The Peace and Security Council of the African Union: Evaluating an Embryonic International Institution », *The Journal of Modern African Studies* 47, n° 4 (2009): 603-26, p604.

¹⁴¹ Bruno Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 / Bruno Sonko ; sous la direction de Michel-Louis Martin », Lille-thèses (Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2001).

C'est finalement lors du 37^{ème} sommet de l'OUA à Lusaka en 2001 que le Mécanisme de Prévention des Conflits a été remplacé par le CPS. Le protocole du CPS a été signé à Durban le 9 juillet 2002, et le CPS a été inauguré le 26 décembre 2003. Le CPS est considéré comme le point de départ institutionnel de l'AAPS¹⁴².

En plus de son cadre institutionnel, l'AAPS s'intègre dans et s'appuie sur un cadre normatif dense, avec une série de pactes et de traités signés depuis le début des années 2000. C'est le cas par exemple de la *Solemn Declaration on a Common African Defense and Security Policy*, signée à Syrte le 28 février 2004, ou de l'*African Union Non-Aggression and Common Defense Pact* du 31 janvier 2005 signé à Abuja. Il faut relever que dans ce dernier il est notamment question à l'article 4 (d) pour les États partis de « *undertake to establish an African army at the final stage of the political and economic integration of the continent* ».

L'acte constitutif de l'UA et notamment l'article 4 (h) prévoit également une définition plus large des autorisations d'intervention, qui contraste avec la politique de l'OUA de respect absolu de la souveraineté étatique.

Parmi ses outils, l'AAPS dispose également d'un *Continental Early Warning System*, qui se décline dans différentes régions du continent. Pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, le système est le *West Africa Network for Peacebuilding* (WANEP). Le WANEP a été créé en 2002 d'abord dans un esprit de coopération avec la CEDEAO, et s'est rapproché de l'UA depuis 2015¹⁴³. Dans chaque région, les systèmes d'alertes reposent sur des ramifications nationales et régionales. Pour l'instant cependant, seule la CEDEAO réussit à avoir une utilisation fonctionnelle du système, en faisant remonter des informations de terrains aux organisations continentales.

Prendre en compte les organisations économiques régionales dans l'architecture africaine de paix et de sécurité implique de relier leurs histoires respectives. Par exemple, il faut rappeler que la CEDEAO a été créée en 1975 avec un mandat visant d'abord la coopération économique et les échanges de biens. Ce n'est qu'en 1989 que l'organisation intervient militairement via l'ECOMOG au Libéria. L'organisation connaît une importante

¹⁴² Isiaka A. Badmus, *The African Union's role in peacekeeping: building on lessons learned from security operations*, Rethinking peace and conflict studies (Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York, NY: Palgrave Macmillan, 2015), p84

¹⁴³ Chukwuemeka Eze, Osei Baffour Frimpong, "Contributions of Early Warning to the African Peace and Security Architecture: The Experience of the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)", Chapter 11 in Terence McNamee et Monde Muyangwa, éd., *The State of Peacebuilding in Africa: Lessons Learned for Policymakers and Practitioners* (Cham, Switzerland: Palgrave Macmillan, Springer Nature Switzerland, 2021), p182.

réforme avec la révision de son traité en juillet 1993, qui crée un conseil de sécurité ainsi qu'un parlement. Les différentes organisations africaines ne sont pas isolées les unes des autres cependant, y compris sur le plan normatif. Par exemple le constat répandu selon lequel l'UA insiste plus sur la sécurité humaine que l'OUA, qui se focalisait sur la sécurité des régimes, est également valable concernant l'évolution normative de la CEDEAO, en particulier depuis le début des années 1990¹⁴⁴, puis avec l'élaboration d'une « vision 2020 », aujourd'hui devenue « vision 2050 »¹⁴⁵.

La tendance est également la même du mouvement d'une organisation régionale entre États vers une organisation régionale « des peuples », qui passe notamment par l'élaboration d'un parlement, tel qu'il existe depuis la réforme de 1993. L'UA suit la même direction normative d'une organisation centrée autour des États, qui se préoccupe de plus en plus des populations là aussi via un parlement continental.

Il n'est donc pas suffisant de s'arrêter aux difficultés techniques (en particulier liées au manque de financement) dans l'étude de la norme des solutions africaines. Pareille approche minimise les intérêts africains ainsi que les dynamiques politiques et historiques, alors que l'histoire du panafricanisme en lien avec la norme des solutions africaines montre à quel point elles sont importantes¹⁴⁶.

Que retenir du recul historique que nous avons mobilisé dans cette sous-partie pour appréhender l'architecture africaine de paix et de sécurité ? Deux enseignements théoriques importants peuvent être tirés. D'abord, l'appropriation telle qu'elle est discutée dans les mouvements panafricains ne relève pas simplement de l'extraversion, elle participe constamment de la production d'une subjectivité politique. En ce sens, il peut être affirmé que l'africanisation a une dimension existentielle pour l'architecture africaine de paix et de sécurité, que seule une lecture longue permet d'identifier : il ne s'agit pas simplement de faire circuler des normes d'une organisation à l'autre mais de garantir son autonomie au sien de l'espace mondial.

¹⁴⁴ Olugbemi Jaiyebo, Victor Adetula, "Regional Economic Communities and Peacebuilding in Africa: Analysis of Legal Framework and Concerns for International Law", Chapter 2 in Adetula, Obil, et Bereketeab, *Regional Economic Communities and Peacebuilding in Africa*, p24.

¹⁴⁵ <https://parl.ecowas.int/ecowas-moves-from-vision-2020-to-vision-2050/> consulté le 27/04/2023

¹⁴⁶ Amandine Gnanguénon, "Understanding the Inner Life of African Regional Coalitions: a Survey Method Proposal", Chapitre 11 in Katharina P. W. Döring et al., éd., *Researching the Inner Life of the African Peace and Security Architecture: APSA inside-Out*, Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies, volume 25 (Leiden Boston: Brill, 2021), p228.

Deuxièmement, l'histoire de l'africanisation sur un siècle montre la pluralité et la compétition des idées africaines entre elles. Il n'y a jamais de consensus ni d'unanimité sur les manières d'organiser le continent non seulement après les indépendances, mais également dans les luttes anticoloniales¹⁴⁷. Ces dissensions concernent bien évidemment les grandes figures comme Nkrumah et Tubman, mais elles s'étendent au-delà et se répercutent dans les administrations nationales et les espaces intellectuels nationaux. Les scènes politiques nationales sont également des lieux très disputés, comme le montre le cas du Sénégal, sur lequel nous revenons dans le chapitre suivant.

C Une compétition entre acteurs africains pour des hégémonies régionales

Alors que le panafricanisme a surtout concerné la diaspora africaine durant ses 45 premières années (grossièrement de 1900 à 1945), il a ensuite été déplacé géographiquement en Afrique et articulé avec des projets nationaux d'indépendance. Mais si le mouvement intellectuel pouvait avoir joué un rôle moteur dans une activité d'émancipation, pour certains militants de la période comme le Malawi Dunduzu Chisiza, « [Pan-Africanism] as a unifying agent for regional co-operation it is far too superficial »¹⁴⁸. La compétition entre les États africains n'est donc pas récente non plus, et elle ne s'est pas uniquement exprimée par rapport à la thématique de la norme des solutions africaines.

a) Les candidats africains à l'hégémonie

Plusieurs États africains se positionnent depuis les indépendances sur la question de l'autonomie stratégique du continent et s'en font les principaux promoteurs. Dans *My Vision of Nigeria* publié en 1981, le président du Nigéria de 1979 à 1983, Shehu Shagari, écrivait par exemple : « just as President Monroe proclaimed the American hemisphere free from the military incursions of European empire builders and adventurers, so also do we in Nigeria and in Africa insist that African affairs be left to Africa to settle »¹⁴⁹. La comparaison avec la doctrine Monroe de 1823 donne du sens au positionnement du Nigéria contre la France dans

¹⁴⁷ Sur ce plan, l'ouvrage de Tiekou est extrêmement riche en informations empiriques sur la période qui suit les indépendances. Tiekou, *Governing Africa*, p61. Pour les dissensions qui précèdent les indépendances, voir notamment Adi, *Pan-Africanism*; Grilli et Gerits, *Visions of African Unity* (première partie, pp21-130).

¹⁴⁸ Cité dans <https://republic.com.ng/october-november-2020/lessons-of-discord/> consulté le 14/04/2023

¹⁴⁹ Adekeye Adebajo, « Nigeria: Africa's New Gendarme? », *Security Dialogue* 31, n° 2 (2000): 185-99, p186

les années 1960 et 1970 en matière de règlement des problématiques sécuritaires régionales : la France soutient le Biafra dans la tentative de sécession de la région puis la guerre civile au Nigéria entre 1967 et 1970, et le Nigéria coupe ses relations diplomatiques avec la France en 1961 pour protester contre les essais nucléaires au Sahara¹⁵⁰. La comparaison avec l'Amérique du Sud ne s'arrête pas là car Ali Mazrui considère en 1977 que le Nigéria jouera dans les prochaines années le rôle du Brésil sur le continent¹⁵¹.

Pour Burgess, le Nigéria peut à ce moment s'appuyer sur une économie solide dans une entreprise de concurrence de l'influence française¹⁵². Ojatorotu et Adeleke relèvent en 2018 que le Nigéria représente plus de 50% de la population de la CEDEAO, et est le 5^{ème} producteur mondial de pétrole¹⁵³ et Sall complète en relevant que le Nigéria représentait en 2000 plus de 51% du PIB de la CEDEAO¹⁵⁴.

Le cas du Nigéria met en lumière l'implication de puissances extracontinentales comme la France dans la compétition pour l'hégémonie régionale, mais aussi le recours à des organisations régionales comme la CEDEAO comme relais de la puissance. Ainsi en 1975 le général Yakubu Gowon, à la tête du Nigéria, est un des moteurs de la création de la CEDEAO, dont il finance le tiers de son budget. De même, comme le relève Alioune Sall, le poids du Nigéria est tel dans la CEDEAO que pour les pays extérieurs à l'organisation souhaitant entretenir des relations diplomatiques avec elle, il est indispensable d'avoir des relations diplomatiques avec le Nigéria également¹⁵⁵.

Certains auteurs s'interrogent sur l'utilisation des organisations régionales comme de simples tremplins pour des puissances ayant des ambitions hégémoniques, plutôt que dans la construction d'une sécurité collective et l'accroissement des possibilités de résolution des conflits¹⁵⁶. C'est le paradoxe des organisations régionales en général, pas seulement en Afrique d'ailleurs, que de contribuer aussi au renforcement des pouvoirs étatiques nationaux : « *la multiplication des comités, conseils ou commissions à effectifs réduits (la manie des*

¹⁵⁰ Victor Ojatorotu et Adewole Ayodeji Adeleke, « Nigeria and Conflict Resolution in the Sub-Regional West Africa: The Quest for a Regional Hegemon? », *Insight on Africa* 10, n° 1 (janvier 2018): 37-53, p38

¹⁵¹ Mazrui, *Africa's international relations*, p2

¹⁵² Burgess, « African Security in the Twenty-First Century », p42

¹⁵³ Victor Ojatorotu et Adewole Ayodeji Adeleke, « Nigeria and Conflict Resolution in the Sub-Regional West Africa: The Quest for a Regional Hegemon? », *Insight on Africa* 10, n° 1 (janvier 2018): 37-53, p38

¹⁵⁴ Sall, *Les mutations de l'intégration des États en Afrique de l'Ouest*, p141

¹⁵⁵ Alioune Sall, *Les relations extérieures de la CEDEAO* (Paris: L'Harmattan, 2016).

¹⁵⁶ Thomas Kwasi Tiekou et Megan Payler, « From Paternalism to the Chamas Formula for Mediation: Conceptualizing Cooperation between the UN and Regional Organizations in Mediating Conflicts », *International Negotiation*, 15 septembre 2021, 1-27, p4

commissions) augmente en effet les chances de chaque État membre de s'assurer une représentation internationale, sinon un rôle régional ou continental »¹⁵⁷. L'argument de la sécurité continentale pour justifier l'expansion d'une armée nationale ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui, car c'est par exemple au nom de la libération du continent que Kwame Nkrumah décide de renforcer l'armée du Ghana jusqu'à son renversement en 1966¹⁵⁸.

Il n'en reste pas moins que les contributions du Nigéria aux opérations de maintien de paix sont substantielles, indépendamment de leur participation à la construction du pays comme hégémon régional. Ainsi le Nigéria a envoyé depuis son indépendance 200 000 soldats dans des missions de maintien de la paix¹⁵⁹.

Par ailleurs, les troupes nigérianes ont largement participé aux opérations militaires de la CEDEAO dans les années 1990 et 2000 au Sierra Leone et au Libéria, par le biais de l'ECOMOG. Tous ces éléments amènent certains auteurs à parler de *pax nigeriana*¹⁶⁰, mais rendent également méfiants des chercheurs qui y voient un détournement des principes de l'africanisation de la sécurité au service des intérêts du Nigéria exclusivement¹⁶¹. Le Nigéria a aujourd'hui d'autant plus les mains libres depuis la mort de Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et la fin des programmes d'ajustements structurels limitant drastiquement les dépenses publiques¹⁶². Cette montée en puissance militaire de l'État nigérian est aussi rendue possible par le retrait des États-Unis du continent dans le courant des années 1990¹⁶³. Aux yeux des auteurs le contexte des années 1990 est celui d'une compétition renouvelée pour le statut, jusqu'au tournant de la guerre contre le terrorisme de 2001, qui marque un retour des puissances extérieures en Afrique sur les questions sécuritaires.

Depuis son indépendance, le Nigéria est emblématique des vellétés d'hégémonie régionale de la part de certains États africains, selon des modalités hétérogènes au fil des décennies. Depuis 1994 l'Afrique du Sud est également considérée comme une puissance hégémonique potentielle qui s'appuie sur la norme des solutions africaines pour se projeter. L'ancien président sud-africain Jacob Zuma est d'ailleurs parfois considéré comme à l'origine

¹⁵⁷ François Constantin, « Régionalisme international et pouvoirs africains », *Revue française de science politique* 26, n° 1 (1976): 70-102, p78

¹⁵⁸ Paul Bischoff, *African Foreign Policies: Selecting Signifiers to Explain Agency* (S.I.: Routledge, 2022).

¹⁵⁹ Ojatorotu et Adeleke, « Nigeria and Conflict Resolution in the Sub-Regional West Africa », p37

¹⁶⁰ Adebajo, p191.

¹⁶¹ Omach, « The African Crisis Response Initiative », p94

¹⁶² Jean-Bernard Véron, « L'Afrique du Sud et le Nigéria : du maintien de la paix à la recherche d'un positionnement stratégique sur le continent africain », *Afrique contemporaine* 219, n° 3 (2006): 163-172, p164

¹⁶³ Amusan et Oyewole, « The Quest for Hegemony and the Future of African Solutions to African Development Problems », p25

de l'expression de *African solutions to African problems*¹⁶⁴. C'est au sein de la SADC (de laquelle elle est membre depuis le 29 août 1994) que l'Afrique du Sud intervient principalement, par exemple au Lesotho¹⁶⁵ et au Burundi¹⁶⁶. La SADC se dote d'ailleurs d'un *Organ on Politics Defense and Security* en 1996 sous l'influence de l'Afrique du Sud, qui vient appuyer les interventions régionales de l'organisation¹⁶⁷.

L'Afrique du Sud peut aussi s'appuyer sur une rhétorique née chez elle de la Renaissance africaine intégrée dans sa politique étrangère en s'appuyant sur l'élan donné par la fin de l'apartheid. Pour Burgess, l'Afrique du Sud peut comme le Nigéria compter dans les années 1990 sur ses capacités économiques et militaires même si l'incapacité du pays à intervenir dans les conflits au Rwanda en 1994 et en République Démocratique du Congo en 1998 montre les limites du positionnement de l'Afrique du Sud comme stabilisateur régional¹⁶⁸.

b) L'apport des analyses en termes d'agencéité

Depuis les indépendances, de nombreuses analyses étudient les relations internationales africaines à l'aune des prédatons des puissances extérieures. Les États-Unis et l'URSS sont ainsi considérés comme des acteurs majeurs des relations internationales continentales le temps de la Guerre Froide, tout comme le sont la Russie et la Chine aujourd'hui. Après la conférence de Berlin de 1884, il y aurait aujourd'hui un nouveau « partage de l'Afrique » (un « *scramble for Africa* »). Mais tout comme le « partage de l'Afrique » de la fin du XIX^{ème} siècle ne s'est fait ni unilatéralement ni sans rencontrer de résistance, les unités politiques africaines ne sont aujourd'hui pas passives vis-à-vis de la prédation des puissances extracontinentales. Les études récentes sur l'agencéité du continent dans les relations internationales viennent nuancer le narratif d'un nouveau partage de l'Afrique, en s'interrogeant sur les motivations des États africains dans le choix de leurs partenaires¹⁶⁹. Folashadé Soulé rappelle par exemple qu'alors que pendant la conférence de

¹⁶⁴ Laurie Nathan, « African Solutions to African Problems: South Africa's Foreign Policy », *WeldTrends*, 1 septembre 2013, p48

¹⁶⁵ Amusan et Oyewole, « The Quest for Hegemony and the Future of African Solutions to African Development Problems », p28

¹⁶⁶ Augé, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne », p44

¹⁶⁷ Moda Dieng, *Médiations africaines dans les conflits: le dynamisme diplomatique de l'Afrique du Sud et du Sénégal* (Saarbrücken: Éditions universitaires européennes, 2011), p106

¹⁶⁸ Burgess, « African Security in the Twenty-First Century », p42

¹⁶⁹ Folashadé Soulé, « 'Africa+1' Summit Diplomacy and the 'New Scramble' Narrative: Recentring African Agency », *African Affairs*, 4 juin 2020, p634

Berlin de 1884 il n'y avait pas de représentant africain pour participer au « partage du continent », ce n'est pas le cas aujourd'hui, tant les sommets « Afrique + 1 » se multiplient¹⁷⁰. Il apparaît ainsi que les États africains cherchent en réalité à gagner en autonomie en multipliant les partenaires internationaux, et donc en réduisant leur dépendance à un seul « patron » extérieur.

Pour Ani, l'agencité constitue l'une des écoles de pensée qui sous-tend la norme des solutions africaines¹⁷¹. Pour lui, cette école insiste sur le « qui » dans la proposition des solutions et sur « comment » les acteurs africains sont désormais intégrés dans la résolution des conflits liés à la paix et la sécurité. C'est aussi cette école qui insiste le plus sur le rôle des financements et qui constate que les sources financières exogènes au continent constituent la principale source financière de la norme des solutions africaines.

L'agencité est aussi la porte d'entrée des différents travaux de Thomas Kwasi Tiekou et Katharina Coleman. La focale sur l'agencité permet de replacer les acteurs africains dans une position de production de normes, y compris dans le domaine de la sécurité. Coleman et Tiekou identifient plusieurs modalités pour les acteurs africains de participer à la construction des normes : intervenir dans le processus de création des normes, diffuser les normes au-delà du continent, adapter des normes exogènes à des contextes locaux, contester les normes à l'échelle globale¹⁷².

D'autres auteurs importants sur la question de l'agencité en Afrique sont Brown et Harman. Plutôt que de rester dans une lecture qu'ils considèrent comme anachronique de domination unilatérale sur le continent, les deux auteurs privilégient l'étude des interactions, en s'inspirant notamment des travaux de Bayart et Clapham, et également de ceux de Jackson et Rosberg¹⁷³. Leur lecture est en ce sens bien l'héritière des travaux participants d'une invention de l'Afrique, et ils finissent par considérer que la particularité de l'agencité

¹⁷⁰ Des historiens français ont récemment remis en cause la lecture de la conférence de Berlin comme celle du « partage de l'Afrique », considérant que les frontières coloniales se sont en réalité surtout décidées au cas par cas et sont le résultat de négociations avec les autorités locales, malgré des asymétries évidentes de situation, et une hétérogénéité de modalités de définitions des frontières. Voir notamment Lefebvre, « Frontières de sable, frontières de papier »; Michel Foucher, *Frontières d'Afrique, pour en finir avec un mythe*, Nouvelle éd., Débats (Paris: CNRS éditions, 2020).

¹⁷¹ Ndubuisi Christian Ani, « Three Schools of Thought on “African Solutions to African Problems” », *Journal of Black Studies* 50, n° 2 (mars 2019): 135-55, p141

¹⁷² Coleman et Tiekou, *African actors in international security*, pp3-15

¹⁷³ William Brown et Sophie Harman, éd., *African agency in international politics*, Routledge studies on African politics and international relations 2 (London ; New York: Routledge, Taylor & Francis Group, 2013), p2

africaine réside dans ses contraintes, et que les relations internationales sur le continent sont largement déterminées par les dirigeants africains omnipotents.

D Qu'apportent les solutions africaines ?

Suivant l'intérêt des décideurs et des bailleurs de fonds, de nombreuses réflexions se tiennent depuis les années 1990 sur l'apport de solutions africaines (ou autochtones plus amplement, en dehors des contextes africains) à la résolution des conflits et au maintien de la paix. Cette littérature cadre la question de l'africanisation de la sécurité surtout en termes d'efficacité. Certains auteurs y voient des aspects positifs, comme une meilleure connaissance du terrain¹⁷⁴, et un respect plus général pour les éléments contextuels : Bruno Sonko rappelle que :

Un trop grand nombre d'acteurs extérieurs interviennent dans les conflits africains, sans prendre en compte les facteurs historiques, culturels, politiques et régionaux, les origines et les contours des conflits internes, qui diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Même s'ils sont animés par des intentions louables, ces acteurs ne parviennent pas à analyser correctement la situation, d'une part, parce qu'ils sont préoccupés par la réponse à apporter à la crise ; d'autre part, parce qu'ils manquent de respect pour les communautés africaines. Les acteurs extérieurs mettent généralement l'accent sur les symptômes du conflit. Par conséquent, leurs interventions peuvent aussi se révéler inefficaces, voire contreproductives, car elles sont perçues comme une contrainte par les acteurs locaux¹⁷⁵.

Par ailleurs, l'implication d'acteurs africains dans une opération de paix sur le continent accroît la légitimité de cette dernière¹⁷⁶, et donc les chances de succès pour les

¹⁷⁴ Augé, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne », p45

¹⁷⁵ Bruno Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p170

¹⁷⁶ Allard Duursma, « African Solutions to African Challenges: The Role of Legitimacy in Mediating Civil Wars in Africa », *International Organization* 74, n° 2 (2020): 295-330, p296

processus de médiation. Une OMP africanisée serait dans ce cas une nouvelle phase dans les réformes du maintien de la paix entreprises depuis le début des années 2000, avec d'abord le rapport Brahimi en 2001 puis la doctrine Capstone en 2008, qui vont dans le sens d'une approche plus politique et plus robuste du maintien de la paix. L'étape suivante serait celle de l'indigénisation (ou localisation) du maintien de la paix.

En dehors des institutions multilatérales universelles, les solutions africaines sont présentées dans ce cas comme l'exact inverse des solutions occidentales aux problèmes africains, notamment en réponse aux crises en Côte d'Ivoire et en Libye en 2011¹⁷⁷. Il s'agit par ailleurs de proposer une résistance à l'imposition de ces solutions occidentales ou d'éviter leur caractère inévitable, une fois placés devant le fait accompli (lorsque les tentatives de médiation africaines ont échoué par exemple, comme au Mali en 2011).

D'autres sont plus désabusés et insistent sur la diversité intrinsèque du continent et des situations locales, ce qui rend peu pertinent le qualificatif homogénéisant « d'africain », dans les « solutions africaines »¹⁷⁸ : il ne pourrait y avoir un ensemble unique de solutions pour un continent si composite. Par ailleurs, aucun problème comme aucune solution ne pourrait être « entièrement africaine », du fait de la nature hybride des institutions y compris continentales africaines (Paul Williams rappelle par exemple que sur les 68 millions de dollars du *Peace Fund* de l'UA, 45 millions ne proviennent pas d'États africains)¹⁷⁹.

Depuis le début des années 2000, deux exemples sont régulièrement mobilisés pour illustrer la faiblesse de la norme des solutions africaines : la Côte d'Ivoire et la Libye. Dans les deux cas, le manque de coordination des États africains aurait laissé toute la place aux acteurs extérieurs du continent pour intervenir¹⁸⁰.

a) Des solutions avec des caractéristiques africaines ?

La norme des solutions africaines comprend-elle des opérations militaires sur un modèle africain ? Et si oui, quel serait-il ? La caractéristique « africaine » des opérations

¹⁷⁷ Nathan, « African Solutions to African Problems », p50

¹⁷⁸ Séverine Autesserre, *The frontlines of peace: an insider's guide to changing the world* (New York, N.Y: Oxford University Press, 2021), pp162-163.

¹⁷⁹ Paul D. Williams, « Keeping the Peace in Africa: Why "African" Solutions Are Not Enough », *Ethics & International Affairs* 22, n° 3 (2008): 309-29, p318

¹⁸⁰ Phillip Apuuli Kasaija, « The African Union (AU), the Libya Crisis and the Notion of 'African Solutions to African Problems' », *Journal of Contemporary African Studies* 31, n° 1 (janvier 2013): 117-38; Nathan, « African Solutions to African Problems », p51

contemporaines est une source de légitimation aujourd'hui, et certains aspects sont mis en avant dans cette perspective. L'UA a mis en place dans le cadre de son AAPS des Forces Africaines en Attente (FAA, *African Standby Force*, ASF), à qui il est cependant parfois reproché une trop grande proximité dans la forme avec les opérations de maintien de la paix onusiennes¹⁸¹. Les auteurs préfèrent parler d'autres modèles d'interventions africaines, comme les coalitions *ad hoc*, avec par exemple la MNJTF (*Multinational Joint Task Force* autour du Lac Tchad).

Une autre forme de caractéristique africaine est l'implication des aînés, comme le montre le *Elders Committee* au sein de l'UA, ainsi que l'intervention régulière de médiateurs, souvent des figures patriarcales, pour résoudre ou prévenir les conflits avant qu'ils ne se déclenchent ou ne dégénèrent. De même, le Conseil des Sages (*Panel of the Wise*), qui conseille le Conseil de Paix et de Sécurité et propose des bons offices dans la résolution des conflits participe d'un imaginaire de solutions africaines qui « *reflects established African traditions of conflict resolution that put primacy on wisdom, goodwill and the abilities of elders* »¹⁸².

La médiation liée à la sagesse et l'aïnesse est souvent considérée comme une caractéristique africaine, avec l'image de la palabre. Cette « juridiction de la parole », pour reprendre l'expression de Jean-Godefroy Bidima, part du principe que le désaccord naît d'une absence de dialogue et que par conséquent seule la discussion peut apporter une solution. Plutôt que des jugements qui tranchent définitivement, la pratique de la palabre vise à trouver des compromis. Le Conseil des Sages de l'UA est composé de cinq membres « *qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement* ».

Pour Sindjoun et Bach, la médiation peut être une forme de coopération mais également de compétition dans le cadre d'une quête de statut par les puissances intervenantes, ce qui peut expliquer la présence de plusieurs missions de médiation dans le même conflit parfois¹⁸³. L'implication dans la résolution d'un conflit situe la puissance intervenante du côté de l'ordre international et comme promouvant les normes dominantes (par exemple via la participation aux OMP).

¹⁸¹ Cedric De Coning et al., éd., *The future of African peace operations: from the Janjaweed to Boko Haram*, Africa now (London, UK: Zed Books Ltd, 2016), p10

¹⁸² Badmus, *The African Union's role in peacekeeping*, p99.

¹⁸³ Daniel Bach et Luc Sindjoun, « Introduction Générale: Ordre et Désordre En Afrique », *Polis: Revue Camerounaise de Science Politique* 4, n° 2 (1997): 3-18.

Par ailleurs, une autre caractéristique qui pourrait être qualifiée d'africaine est l'attention portée aux femmes. Ainsi, une des principales résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité est la résolution 1325, qui l'a été notamment via l'initiative de la Namibie et à partir de la déclaration de Windhoek. La déclaration de Windhoek a été faite le 31 mai 2000 suite à un séminaire sur la parité des sexes dans les OMP onusiennes : ses auteurs font le constat de l'insuffisante prise en considération des femmes dans les processus de paix et de transition, et fixent comme objectif une parité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des mécanismes onusiens. La résolution 1325, qui s'en inspire largement (votée le 31 octobre 2000) est aujourd'hui une des plus importantes résolutions du Conseil de Sécurité. La Namibie occupait alors la présidence du CdS et avait joué un rôle majeur dans la rédaction de la résolution avec le Canada et le Bangladesh¹⁸⁴.

Mais la plupart de ces caractéristiques « africaines » ne sont-elles pas inventées ? Ne sont-elles pas plus révélatrices des imaginations contemporaines sur les sociétés africaines, que l'héritage objectif de pratiques et d'intelligences collectives transmises depuis des siècles ? Ne viennent-elles pas d'ailleurs confirmer les lectures orientalistes de l'Afrique en termes de miroir négatif, contre lesquelles nous mettons justement en garde depuis la première partie de cette thèse ? Il n'en reste pas moins qu'un de leurs mérites est de mettre en avant des méthodes de médiation et de résolution des conflits qui ne relèvent pas simplement de l'imitation (qu'il s'agisse des Nations Unies, des États-Unis, ou même de l'Union Européenne), et de favoriser par la même occasion des solutions *a priori* issues de l'intérieur du continent.

b) Des solutions « à l'échelle africaine » ?

L'apport de solutions africaines peut aussi être comprise comme un changement d'échelle. Il ne s'agirait plus dans ce cas d'apporter des solutions régionales ou nationales, mais bien d'avoir une perspective continentale dans la résolution des problèmes. Dans ce cas, l'africanisation de la sécurité résonnerait largement avec une vision fantasmée de l'unité de la période qui a suivi immédiatement les indépendances, période pendant laquelle selon certains auteurs les politiques étrangères africaines étaient sous-tendues par des objectifs communs des postures communes (par exemple sur le non-alignement, l'anticolonialisme, l'impératif du

¹⁸⁴ Simon Tordjman, « 1325(2000) : Les femmes, la paix et la sécurité, Consolidation de la paix, développement », chapitre 27 pp271-282, dans Albaret, Decaux, et Lemay-Hébert, *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies*, p275

développement)¹⁸⁵. Comme nous l'avons montré plus haut cependant, ces postures sont surtout rendues cohérentes après coup par le récit qui en est fait, mais il n'y a jamais eu d'unanimité continentale sur ces questions.

Le récit d'une unanimité africaine postindépendance a pour effet de contraster plus encore avec les dissensions actuelles en Afrique sur les questions de sécurité et sur les différentes formes de compétition entre les acteurs africains : *"What could be the bases for a common regional foreign policy? Is it possible for the OAU to gain the center ground of African continental policy? Can regions historically torn apart by conflicts, such as Southern Africa and the Horn, find areas of common policy? Can the bitterness of partners within East Africa be overcome in a revived regional community? What would be the costs for Africa if states continued to pursue purely independent foreign policies, if that is even possible?"*¹⁸⁶.

L'africanisation vient ainsi en contrepoint d'une fragmentation du continent sur les questions de sécurité. Mais elle n'a dans ce cas rien de nouveau, comment l'illustrent notamment les préoccupations de Senghor dès les années 1950 sur les risques de « balkanisation » du continent.

Dans certains cas, les solutions africaines sont inscrites dans un récit de balancier entre des solutions venant de l'extérieur et des solutions issues du continent, opérant un jeu à somme nulle où les progrès d'un côté réduiraient le poids de l'autre côté et vice-versa. Le renforcement des capacités africaines s'accompagnerait automatiquement d'un retrait des puissances occidentales par exemple. Ce récit vient notamment en réaction aux solutions extérieures au continent qui ont été douloureusement reçues par les populations africaines, comme les programmes d'ajustement structurel dans les années 1980¹⁸⁷.

Ainsi les solutions africaines dépassent les simples questions sécuritaires. Elles peuvent être appliquées à l'économie, comme l'exemple des PAS le montre, mais également à la justice. Le statut de la Cour Pénale Internationale en Afrique est ici emblématique des discussions sur le continent à son sujet et de la thématique des solutions africaines pour les questions judiciaires. À l'origine, la CPI était supportée par de nombreux États africains, et le

¹⁸⁵ Voir par exemple Wright, *African foreign policies*, p18

¹⁸⁶ Wright, p18.

¹⁸⁷ Stephen Phiri et Emmanuel Matambo, « Foreign Intervention Predicament in Africa: Deploying Fanonian Psychoanalysis », *Africology: The Journal of Pan African Studies*, vol.10, no.9, 2017, 322-338, p327

Sénégal a d'ailleurs été le premier État au monde à ratifier le statut de Rome. Paradoxalement, le Sénégal est aussi l'État qui a choisi de contourner la CPI en installant une Chambre Africaine Extraordinaire (CAE) pour juger les crimes commis par l'ancien président du Tchad Hissène Habré¹⁸⁸. La CAE s'inscrivait dans le cadre de l'UA, et elle a condamné Hissène Habré en 2017 à la prison à vie.

La justice transitionnelle est également régulièrement présentée comme étant un ancrage africain, ce qui contribue à renforcer l'image du continent comme proactif dans les questions judiciaires plutôt que subissant un activisme occidental en la matière.

Les lectures culturalistes des capacités « africaines » de résolution des conflits courent cependant le risque, comme le relèvent Bach et Sindjoun, de naturaliser ce qui est en réalité un rapport de force artificiellement construit¹⁸⁹. Les relations interafricaines, y compris en matière de résolution des conflits, ne sont pas toujours des relations fraternelles et de solidarité.

¹⁸⁸ Bouwknecht, « Beyond 'African Solutions to African Problems' at the Extraordinary African Chambers and 'Distant Justice' at the International Criminal Court », p985

¹⁸⁹ Bach et Sindjoun, « Introduction Générale ».

Conclusion du quatrième chapitre

De la double conscience de W. E. B. Du Bois au procès de Hissène Habré par la Chambre Africaine Extraordinaire, en passant par la continentalisation du panafricanisme chez Nkrumah, l'africanisation mobilise un vaste répertoire d'idées et de thématiques. Elle constitue dans ce cas une constellation « d'usages de l'Afrique » dont nous avons relié certains points dans ce chapitre. Ce n'est pas leur logique chronologique qui nous intéresse ici, mais ce que ces points disent de la pérennité de l'Afrique comme horizon : un « désir d'Afrique » s'exprime par les réflexions sur l'africanisation et donne lieu épisodiquement à des tentatives de réalisation : le projet de Garvey d'un retour en Afrique avec la *Black Star Line* en 1919, l'architecture africaine de paix et de sécurité aujourd'hui par exemple. Le Sénégal est partie prenante dans de telles formulations.

Chapitre 5. Une africanisation de la diplomatie comme source de construction de l'État post- colonial au Sénégal

Nous ne sommes pas des sorciers.

Doudou Thiam

L'argument de ce chapitre est que la formation de la politique étrangère du Sénégal constitue une forme d'appropriation-restitution, qui participe de la construction de l'État post-colonial. Cette appropriation est repérable dans la pluralité des acteurs impliqués dans les décisions de politique étrangère au Sénégal et dans ses orientations. Les décisions de politique étrangère au Sénégal ne relèvent donc pas d'un transfert (par exemple des mécanismes de décision tirés des pratiques diplomatiques de l'ancienne puissance coloniale française, en particulier pour ce qui concerne la constitution d'un « domaine réservé » dans les mains du président de la République). Finalement, les positionnements diplomatiques du Sénégal ne sont pas simplement instrumentaux à des fins d'extraversion, ils relèvent des imaginaires présents au Sénégal co-construits par la trajectoire de l'État et par ses politiques étrangères. Les questions de sécurité sont ici centrales pour comprendre le processus d'appropriation-restitution par la politique étrangère du Sénégal. En effet, contrairement à d'autres politiques publiques, la politique étrangère sénégalaise naît institutionnellement seulement à l'indépendance en 1960 et non en 1956 avec la loi-cadre ou avec le référendum de 1958.

Ce chapitre poursuit l'entreprise de pluralisation des lectures des politiques étrangères du Sénégal en mettant en lumière ses mutations historiques. Il s'agit également de prendre au

sérieux les processus décisionnels pour ce qui concerne les affaires étrangères au Sénégal, alors qu'en général les études des politiques étrangères africaines ne les appréhendent que par les contraintes structurelles des unités politiques concernées et par la centralisation autour du chef de l'État¹. Pour Clapham par exemple, les déterminants des politiques étrangères en Afrique sont « *poverty, disunity, domestic expectations and external penetration* »².

Les processus décisionnels ne constituent pour autant pas en eux-mêmes une politique étrangère, cette dernière est plus large selon Korany et elle dépasse le simple acteur étatique, « *embracing general objectives, stated strategy, and a series of routine actions : trade exchanges, cultural encounters, exchange of diplomatic notes* »³. Ce sont précisément ces actions routinières (*routine actions*) que nous apercevons à travers la consultation des archives nationales du Sénégal, qui sont largement exploitées dans cette partie.

Sur ce point, il est vrai que les données manquent parfois dans un contexte sénégalais et africain plus généralement, par exemple pour ce qui concerne les commissions des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Cette situation ne doit pas nous empêcher de sortir du palais présidentiel pour appréhender les mécanismes de formation des politiques étrangères. Notre travail s'inscrit à la suite de plusieurs réflexions sur la réévaluation des sources dans l'analyse des politiques étrangères des États africains : pour Kate Skinner à partir du Togo par exemple, les historiens des relations internationales africaines doivent prêter attention aux fragments qu'ils ont à disposition et dresser des connexions entre eux⁴. Julian Amin confirme ce changement méthodologique à partir des archives camerounaises : bien que les documents ne soient pas tous régulièrement accessibles, « *taken together they highlight policies that were carefully thought out* »⁵.

Nous allons plus loin dans l'usage de ce vocabulaire tiré de la première école de Francfort, et considérons que ces fragments forment une constellation⁶. Pris ensemble, ces fragments forment une image nouvelle de nos objets. Une lecture superficielle ne peut que

¹ J. J. Quin, « African Foreign Policies », *The International Studies Encyclopedia*, 2017

² Cité dans Gilbert M. Khadiagala et Terrence Lyons, éd., *African foreign policies: power and process*, SAIS African studies library (Boulder, Colo: Lynne Rienner Publishers, 2001), p3.

³ Bahgat Korany, *How foreign policy decisions are made in the Third World: a comparative analysis* (Boulder: Westview Press, 1986), p39.

⁴ Kate Skinner, « West Africa's First Coup: Neo-Colonial and Pan-African Projects in Togo's "Shadow Archives" », *African Studies Review* 63, n° 2 (juin 2020): 375-98, p379

⁵ Julius A. Amin, « Equality, Non-Interference, and Sovereignty: President Ahmadou Ahidjo and the Making of Cameroon-U.S. Relations », *African Studies Review* 64, n° 4 (décembre 2021): 826-53, p4.

⁶ Voir notamment Theodor W. Adorno et Walter Benjamin, *Correspondance Adorno-Benjamin, 1928-1940* (Paris: Gallimard, 2006).

conclure à une appropriation légère, ou un transfert des compétences et des normes dans ce domaine, et non à une appropriation-restitution telle que nous l'avons décrite dans la première partie de cette thèse. C'est donc outillés de ces précautions épistémologiques et méthodologiques que nous abordons la question de la fabrique des politiques étrangères au Sénégal.

La politique étrangère est avec l'armée une des compétences nouvelles des États post-coloniaux. Ce domaine de compétence était auparavant resté aux mains des autorités coloniales, y compris dans la seconde moitié des années 1950. Il ne faut pas pour autant en conclure que des « relations extérieures » n'existaient pas avant 1960. Pour notre sujet il est par exemple important de retenir que la première génération de diplomates sénégalais ne naît pas en 1960, elle est composée d'individus ayant eu des carrières dans l'administration coloniale auparavant, certains ayant suivi des études dans les métropoles coloniales. C'est d'autant plus vrai pour ce qui concerne le Sénégal que la région comprenait les deux capitales de l'AOF (Dakar et Saint-Louis) le temps de la colonisation française. L'engagement partisan constitue parfois une opportunité de pratique d'une diplomatie informelle. Habib Thiam, collaborateur de Doudou Thiam dont il était le chef de cabinet aux Affaires étrangères, a par exemple été responsable des relations internationales du parti socialiste du Sénégal⁷.

Pour chaque État africain la question de la politique étrangère est donc centrale dans la formulation de la souveraineté depuis les indépendances et elle se présente de manière à chaque fois différente. Ces variations sont dues à de multiples facteurs comme le personnel politique disponible, l'identité des anciennes puissances coloniales, les stratégies des gouvernements post-coloniaux, leur positionnement vis-à-vis du panafricanisme, l'environnement international direct.

Depuis les indépendances des années 1960 les politiques étrangères et les questions de sécurité sont intimement liées sur certains enjeux africains comme la question congolaise dans les années 1960 ou le Rwanda en 1994. Les positionnements des gouvernements nationaux sur ces questions de sécurité dépendent aussi de leur alignement sur des questions de politique étrangère comme l'intégration régionale et le panafricanisme. Depuis la formation d'une administration spécialisée avec les ministères des Affaires étrangères, ces positionnements ne se résument pas simplement à celles des chefs d'État ou de gouvernement, elles sont le résultat de décisions impliquant des dizaines de personnes. Le sommet d'Addis Abeba de mai

⁷ Abdou Diouf, *Mémoires* (Paris: Seuil, 2014), p180

1963 qui aboutit à la formation de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en est une illustration.

À partir des archives nationales du Sénégal, nous proposons dans ce chapitre de comprendre la formation de l'État sénégalais post-colonial en relation avec le développement de son appareil diplomatique et de sa politique étrangère. Notre argument est que l'africanisation de la politique étrangère du Sénégal constitue un moteur de la formation de l'État sénégalais.

Il se produit une appropriation des questions de sécurité par les acteurs sénégalais de la politique étrangère au Sénégal. Cette relation organise en partie l'architecture sénégalaise de défense et de politique étrangère entre ses principaux lieux d'énonciation (le palais présidentiel, le ministère des Affaires étrangères, et la présidence du Conseil). L'originalité de l'argument est de réévaluer le rôle du ministère des affaires étrangères du Sénégal depuis les années 1960 dans les prises de position des autorités sénégalaises sur les questions de sécurité.

La formation de la politique étrangère au Sénégal depuis les années 1960 articulée à la fois avec la construction de l'État sénégalais post-colonial et l'architecture africaine de paix et de sécurité constitue un objet d'étude pour l'appropriation et les usages de l'Afrique tels que nous les entendons dans cette thèse. Elle nous fournit par là un cas empirique d'appropriation qui contribue à la formation d'une subjectivité politique telle que décrite dans la première partie de ce travail.

A La construction de l'État et de sa politique étrangère au Sénégal

Le Sénégal devient indépendant en 1960 et entame très rapidement la construction d'un appareil de politique étrangère. Dès lors, trois institutions deviennent importantes dans la formation des politiques étrangères : le palais présidentiel, la présidence du Conseil, et le ministère des Affaires étrangères. D'autres institutions gravitent autour des décisions de politique étrangère et leur rôle varie au fil du temps, comme la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le directeur de cabinet de la présidence de la République (poste important sous la présidence de Macky Sall et occupé un temps par Moustapha Niasse, figure centrale de la politique nationale du Sénégal), le ministère de la défense, ou le Premier ministre, et nous les effleurons simplement dans ce chapitre.

Alors que la présidence du Conseil ne survit pas longtemps à l'indépendance du pays, la politique étrangère du Sénégal est organisée entre le palais présidentiel et le ministère des Affaires étrangères sur l'ensemble de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Le poids de ces deux pôles varie en fonction des périodes et des personnalités à leur tête. S'il est régulièrement rappelé que c'est bien le président de la République qui définit les grandes lignes de la politique étrangère du Sénégal, cette dernière est aussi décidée en d'autres lieux par d'autres acteurs.

Difficile dans ce cas de proposer une analyse de la politique étrangère sénégalaise sans suivre le rythme d'un pôle en particulier, notamment celui présidentiel, comme le font beaucoup de travaux⁸. Il est en effet aisé de périodiser les phases de la politique étrangère selon les mandats présidentiels, d'autant que si des continuités ont existé, notamment entre Senghor et Diouf, le changement à la tête de l'État entraîne également des changements dans la politique étrangère (par exemple le passage d'une diplomatie s'appuyant sur une rhétorique culturaliste à une diplomatie articulée autour de thématiques techniques et économiques)⁹. L'intérêt de cette partie réside dans la clarification de cette difficulté justement, et participe de la proposition d'une périodisation plus fine de l'histoire de la politique étrangère du Sénégal depuis l'indépendance. En plus de ces éléments constitutifs des institutions régaliennes, les

⁸ Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions* (New York, NY: Springer Berlin Heidelberg, 2017), p5

⁹ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

acteurs religieux comptent dans la formulation et l'incarnation des politiques étrangères au Sénégal.

a) *Etapas de la formation de la politique étrangère du Sénégal*

À l'indépendance en 1960, la présidence de la république du Sénégal est assurée par Léopold Sédar Senghor, la présidence du conseil par Mamadou Dia, et le ministre des Affaires étrangères est Doudou Thiam. La classe politique sénégalaise est pour l'essentiel issue des élites administratives coloniales (Blaise Diagne a passé le concours d'administrateur des douanes en 1891), et la vie politique nationale ne naît pas avec l'indépendance du 4 avril 1960 ni avec l'éclatement de la fédération du Mali le 20 août de la même année, elle lui préexiste depuis longtemps.

Comme partout dans le monde, il est difficile de dater l'émergence d'une classe politique au Sénégal car une élite politique a existé sous plusieurs formes depuis des siècles indépendamment de l'entreprise coloniale. De la même manière, des pratiques diplomatiques n'ont pas attendu la colonisation pour être mises en place entre acteurs africains, y compris en Sénégalambie. Ces pratiques ont longtemps été l'apanage de groupes précis et restreints qui formaient déjà une élite avec des griots, des clercs et des nobles¹⁰. Le système diplomatique en Sénégalambie prévoyait « *an elaborate system of curtesy calls, envoys accompanied by gift-giving* »¹¹. Pour Colvin, jusqu'en 1847 à Saint-Louis le maire de la ville est chargé de conduire les missions diplomatiques, même sous domination coloniale. Il existe donc depuis longtemps plusieurs niveaux dans les pratiques diplomatiques en Afrique de l'Ouest, bien avant les indépendances.

Le point de départ de la vie politique sénégalaise moderne est souvent considéré comme l'élection de Blaise Diagne à l'Assemblée nationale française¹². Né en 1872, il devient en 1914 le premier député noir-africain à l'Assemblée nationale de la métropole coloniale (où il prend le siège du député François Carpot, métis de Saint-Louis) puis secrétaire d'État aux colonies (de 1931 à 1932) et maire de Dakar. Le siège de député de Dakar avait été établi en

¹⁰ Lucie G. Colvin, « International Relations in Precolonial Senegambia », *Présence Africaine* 93, n° 1 (1975): 215-230, p222

¹¹ Lucie G. Colvin, « Theoretical Issues in Historical International Politics: The Case of the Senegambia », *Journal of Interdisciplinary History* 8, n° 1 (1977): 23-44, p34.

¹² Nous reprenons cette périodisation ici pour des raisons de simplicité. Il ne s'agit bien sûr pas d'affirmer qu'aucune compétition politique n'a existé avant Blaise Diagne, plutôt que la compétition politique dans le Sénégal contemporain se pense elle-même comme dans sa filiation

1848, avant d'être supprimé en 1852 sous le Second Empire puis rétabli par la 3^{ème} République en 1879. Le siège de député du Sénégal a jusqu'en 1914 été occupé des notables commerçants situés à droite dans l'Assemblée nationale¹³.

L'élection de Blaise Diagne marque un tournant dans la vie politique sur le territoire du Sénégal car il s'agit désormais de gagner les voix des électeurs directement dans les colonies, et donc d'y mener campagne en s'opposant à d'éventuels adversaires politiques, ce qui permet de consolider des positions idéologiques. S'il est vrai que déjà à la fin du XVIII^{ème} siècle des cahiers de doléance avaient été remplis dans la colonie du Sénégal invitant la population à s'exprimer politiquement, ce sont en réalité surtout les commerçants et les administrateurs qui le font et non les habitants (selon les catégories de Mamadou Diouf). C'est par le biais de l'échelle municipale que la compétition politique s'organise dans un premier temps au Sénégal, notamment à Saint-Louis, avant de se généraliser à l'échelle du territoire avec l'élection de députés à l'Assemblée nationale française¹⁴.

Les mobilisations municipales sont une spécificité sénégalaise dans l'empire colonial français depuis le décret de 1872 créant les Quatre Communes¹⁵, ce qui permet l'élection à des postes politiques de Galandou Diouf, Lamine Gueye et Thiécouta Diop. Ces individus créent dès les années 1930 leurs propres partis ainsi que des organes de presse (le Parti Républicain Nationaliste pour Galandou Diouf avec le journal *Le Sénégal*, le Parti Socialiste Sénégalais pour Lamine Gueye et le journal *L'AOF*).

L'instauration d'un système de compétition électorale pour le pouvoir n'a pas été « donnée » par les autorités coloniales, comme l'ont démontré des études récentes¹⁶, et par ailleurs de tels systèmes de compétition avaient aussi cours durant la longue période qui a précédé la colonisation. Notre propos ici n'est pas de revenir sur l'histoire de cette professionnalisation du personnel politique au Sénégal mais de considérer que les individus responsables des décisions de politique étrangère et de la construction de l'État à partir de 1960 sont des figures habituées de l'espace politique sénégalais voire français.

¹³ C'est le cas de Barthélémy Durand-Valantin, élu en 1848 et issu de la bourgeoisie marchande de Gorée, il s'aligne sur certaines positions monarchistes à l'Assemblée.

¹⁴ Mamadou Diouf, « L'idée municipale: Une idée neuve en Afrique », *Politique africaine* 74, n° 2 (1999): 13-23, p13.

¹⁵ Sakiko Nakao, *Nationaliser le panafricanisme? ladécolonisation au Sénégal, en Haute-Volta et au Ghana (1945-1962)*, Hommes et sociétés (Paris: Éditions Karthala, 2023).

¹⁶ Wilfahrt, *Precolonial legacies in postcolonial politics*.

Nous mentionnions Blaise Diagne plus haut, il faut aussi rappeler son principal adversaire au Sénégal, Amadou Lamine Gueye. Instituteur puis avocat, il devient maire de Saint-Louis en 1925 avec l'appui des « originaires »¹⁷, mais perd aux élections législatives de 1928 face à Blaise Diagne. En 1945, il remporte la mairie de Dakar aux côtés de Léopold Sédar Senghor, sous l'égide du Parti socialiste sénégalais. À l'Assemblée nationale française, où il est également élu, il fait voter la loi de 1946 élargissant la citoyenneté française aux habitants des colonies, et mettant fin au statut de l'indigénat.

Cette description de la vie politique sénégalaise centrée sur les Quatre Communes n'efface pas les mobilisations politiques ailleurs dans le territoire et notamment en Casamance, où Emile Badiane, Ibou Diallo et Victor Diatta mettent sur pied le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Assane Seck, proche de l'UPS de Senghor, fonde le Mouvement autonome de Casamance, qui milite pour le « non » au référendum de 1958. Bruno Sonko relève par ailleurs que c'est en Casamance que l'on compte le plus de voix pour le « non » au référendum de 1958 au Sénégal¹⁸.

À partir de 1948, Amadou Lamine Gueye et Léopold Sédar Senghor se séparent politiquement et leurs oppositions puis réconciliations structurent durablement la vie politique sénégalaise par la suite¹⁹. Dans les années 1960, la génération de Lamine Gueye est progressivement remplacée par celle de Mamadou Dia nommé président du Conseil à l'indépendance du pays par le président Senghor. Alors que Lamine Gueye et ses alliés promeuvent une assimilation basée sur l'égalité des conditions (par l'égalisation des salaires entre « Africains » et « métropolitains » par exemple), Senghor met en avant une plus forte reconnaissance identitaire et culturelle via la négritude et appelle à une fédéralisation de l'empire français²⁰. Senghor redoute ce qu'il qualifiera de « balkanisation » de l'Afrique de l'Ouest et tient à garder une organisation politique régionale dans laquelle le Sénégal serait bien positionné.

Juste avant l'indépendance du Sénégal il est très intéressant de relever le rôle de la Communauté française dans la naissance d'institutions liées aux questions internationales. La Communauté française est née du référendum de 1958. Dans la lignée de la loi-cadre de 1956 elle prévoit une configuration autonome pour ses membres, sans qu'ils soient totalement

¹⁷ Colin, *Sénégal notre pirogue*.

¹⁸ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

¹⁹ Jean-Pierre Langellier, *Léopold Sédar Senghor*, Biographie (Paris: Perrin, 2021), pp198-204

²⁰ Colin, *Sénégal notre pirogue*, p35.

indépendant (à la différence de la Guinée, qui a rejeté le référendum et est devenue immédiatement et brutalement indépendante en 1958). Quels sont ses impacts sur les pratiques diplomatiques du point de vue du territoire du Sénégal ?

La constitution de la Communauté (dont le Sénégal est membre) est très ferme sur les prérogatives en matière de politique étrangère, et elle garde dans son giron « *l'élaboration de la politique à l'égard des grands problèmes internationaux où ses intérêts sont engagés, la participation aux conférences internationales, aux organismes permanents (ONU, UNESCO, etc.), établissement des traités, accords, conventions avec les autres pays. En résumé, tout ce qu'on peut appeler l'action diplomatique* »²¹. Les prérogatives diplomatiques officielles sont donc très minces pour les territoires colonisés y compris après le référendum de 1958, ce qui constitue une continuité avec le système d'administration coloniale.

Cependant, alors que la plupart des études sur les relations internationales en Afrique s'arrêtent à ce constat, la consultation des archives nous permet de relever qu'il est laissé deux ouvertures pour les territoires concernés : la possibilité d'entretenir des relations diplomatiques sur des questions particulières avec des voisins directs ; et la formation d'un service diplomatique « *de jeunes africains, qui pourraient être affectés dans les ambassades auprès des États étrangers, et les postes consulaires d'Afrique où tout en apprenant le métier, ils pourraient rendre des services en s'occupant plus spécialement des rapports inter-États africains. Il serait même normal de confier des postes diplomatiques africains à des africains. Au Libéria, en Guinée, au Ghana, en Nigéria, le représentant diplomatique de la Communauté pourrait être africain* »²². On voit ici l'importance des expériences diplomatiques dans la constitution des administrations post-coloniales.

Les autorités coloniales sont attentives aux possibilités de faire intégrer les unités politiques autonomes de la Communauté dans les institutions internationales, comme le relève le rapport Châtaigner (administrateur en chef de la France d'Outre-Mer, conseiller technique pour les affaires extérieures)²³ de 1959 sur les relations de la Communauté avec les organisations internationales, rapport auquel participent plusieurs diplomates français²⁴ (Annexe 1). Y sont mentionnées plusieurs formes de participation de la Communauté aux

²¹ Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Organisation de la communauté »

²² Idem

²³ Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Extrait du compte-rendu de la session du comité des rapports de la communauté avec les organisations internationales, Paris du 6 au 8 octobre 1959 »

²⁴ Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Extrait du compte-rendu de la session du comité des rapports de la communauté avec les organisations internationales, Paris du 6 au 8 octobre 1959 », p1

organisations internationales, par exemple comme « membres associés », ce qui fournirait un appui aux positions diplomatiques de la métropole sans prendre le risque de voir sa position diluée dans de nouvelles voix.

Pour ce qui concerne l'ONU il est explicitement affirmé par les autorités françaises la nécessité de faire « *triumpher la stricte unicité de la diplomatie de la République Française et de la Communauté* », il est expliqué que « *l'association des États a été réalisée par l'inclusion en la délégation unique de quatre Ministre-Conseillers africains et malgache* »²⁵. Il est rappelé plus loin dans le rapport : « *Il importe alors, avant d'engager toute action qui serait de caractère politique, de sauvegarder d'abord l'unicité de la diplomatie française et de la Communauté, puis de déterminer s'il est opportun de déclencher des réactions internationales en chaîne* »²⁶. Plus loin encore on souligne « *l'intérêt primordial d'une harmonisation de l'action internationale de la Communauté, non seulement quand elle sera représentée par une délégation unique, mais encore quand les États, associés, auront des délégations distinctes* »²⁷. L'attachement à la non-division des voix par un processus d'autonomisation est ici clairement affiché, « l'unicité » apparaît presque obsessionnelle dans le rapport Châtaigner.

La question des rapports entre la Communauté et les organisations internationales est posée à partir d'octobre 1959 par un comité spécial présidé par l'ambassadeur Raymond Offroy. Ces relations ne sont pas unilatéralement décidées par les autorités françaises. Dans les archives sénégalaises plusieurs documents soulignent les demandes des territoires autonomes dont le Sénégal. Dans un document envoyé au service des relations avec la Communauté, Mamadou Dia recommande par exemple « *d'envisager la présentation dans les meilleurs délais de la candidature du Mali* »²⁸.

Pour ce qui concerne la FAO, il est notifié aux autorités sénégalaises par les autorités françaises que dans une situation de membre associé de la part du territoire autonome à la FAO elles doivent se rendre à Paris avant d'aller au siège de la FAO à Rome « *pour participer à une réunion générale dont le but sera de la renseigner sur l'Organisation et*

²⁵ Idem, p2

²⁶ Idem, p3

²⁷ Idem, p4

²⁸ Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Lettre de Mamadou Dia au président du conseil de la Fédération du Mali, 14 octobre 1959 ». Le Mali dont il est question ici est la Fédération du Mali, dont l'existence précède celle du Mali comme État unitaire tel qu'on le connaît aujourd'hui. La Fédération du Mali regroupait le territoire du Sénégal et celui du Soudan Français.

d'établir une doctrine de la Communauté au regard des différents points de l'ordre du jour »²⁹.

Enfin, dernier élément illustrant l'attachement français à ne pas disperser les voix de son empire dans les institutions internationales et à garder le contrôle sur sa diplomatie, le journal officiel de la Communauté intègre le 15 février 1959 une décision dont les deux premiers articles affirment :

« Article 1^{er} : La politique étrangère de la République française et de la Communauté est une.

Article 2 : La représentation extérieure de la République française et de la Communauté est unique. »³⁰

Par ailleurs, suivant une conception centralisée de la prise de décision en matière de politique étrangère, c'est bien le Président de la Communauté qui définit les principes généraux de la politique étrangère. S'il existe des marges d'autonomie pour les territoires autonomes, la décision finale reste dans les mains des autorités coloniales et de la Communauté. Constitutionnellement il est donc clair qu'on ne peut parler de politique étrangère sénégalaise sous domination coloniale avant 1960. Ces contraintes formelles n'empêchent en revanche pas la participation d'une élite sénégalaise aux relations internationales, ce qui sera structurant dans leur trajectoire politique ultérieure.

Les affaires étrangères ne sont donc pas institutionnalisées au Sénégal à partir de la loi-cadre de 1956 ni après le référendum sur l'autonomie en 1958 contrairement à d'autres politiques publiques. Il faut attendre l'indépendance pour que le ministère des Affaires étrangères soit établi, ce qui n'empêche pas l'implication de personnalités sénégalaises dans des questions internationales. Comme le rappelle Yaya Diallo, les premiers mois de l'indépendance du Sénégal se font dans la Fédération du Mali, cadre dans lequel c'est non un ministère des Affaires étrangères qui est mis en place mais un Bureau des Relations Extérieures (BRE)³¹. Le BRE n'est pas dirigé par un ministre mais il est rattaché à la

²⁹ Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Lettre du Haut-Commissaire Représentant le Président de la Communauté, au Président du Conseil de la République du Sénégal »

³⁰ Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Journal officiel de la Communauté du 15 février 1959 »

³¹ Yaya Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 » (Thèse de 3e cycle, Paris ; 1970-2021, France, Université Panthéon-Assas, 1984).

présidence du gouvernement, c'est-à-dire Mamadou Dia. Le rôle du BRE est surtout technique, ses membres ne disposent pas de prérogatives politiques.

À l'indépendance du Sénégal, comme le fait remarquer Mamadou Dia dans ses mémoires, le régime est plutôt bicéphale que présidentiel, sur accord entre Senghor et Dia. Dia va jusqu'à considérer qu'il joue un rôle prépondérant sur la scène internationale, plus encore que le président de la République :

Il était, dans ces conditions, tout à fait normal qu'on parlât de moi, non seulement à l'intérieur du Sénégal, mais à l'extérieur, également. Dans les conférences de chefs d'État et de gouvernement, c'est moi qui avais le dernier mot, en tant que président du Conseil, nanti des pouvoirs... [...]. Ensuite, sur le plan des relations extérieures, quand on invitait le Gouvernement du Sénégal, on invitait, surtout, le Président du Conseil [Mamadou Dia] et, un peu moins, le Chef de l'État [Sédar Senghor] car, pour négocier, discuter des accords, le meilleur interlocuteur c'était le détenteur des pouvoirs³².

Plus loin, Mamadou Dia développe le lien qu'il opère entre diversification de la politique étrangère du Sénégal et indépendance dans la politique intérieure. Selon lui, c'est d'ailleurs cette politique étrangère qui est à l'origine de la crise de 1962 à l'issue de laquelle il est envoyé en prison : « *En vérité, la diversification de nos relations internationales était, avant tout, un nécessité, un moyen de préserver l'indépendance de notre volonté politique. Elle se voulait, elle était l'expression d'une volonté de rompre et non de renforcer les chaînes de l'esclavagisme comme c'est le cas aujourd'hui* »³³.

Le ministère des Affaires étrangères du Sénégal avait été organisé dans un premier temps par le décret du 13 octobre 1960³⁴. Le 8 mai 1961, Mamadou Dia fait circuler auprès de ses ministres un document les informant de la « *répartition des compétences et tâches entre le*

³² Mamadou Dia, *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*, Collection « Les Témoins de l'histoire » (Paris: Publisud, 1985), p111.

³³ Dia, p125.

³⁴ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p246

Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère chargé de la Coopération Technique et les autres Départements Ministériels »³⁵ (Annexe 2). Plutôt que politique, la finalité de ce document est présentée comme utilitariste suivant une logique fonctionnaliste de « *meilleure coordination en matière de relations internationales et de coopération technique* »³⁶. Ce document organise la répartition des tâches entre le ministère des Affaires étrangères et les autres ministères pour ce qui concerne les questions techniques.

Il est notamment précisé que « *le Ministère des Affaires Etrangères connaît, d'une façon générale, tout ce qui concerne les relations extérieures de la République du Sénégal* »³⁷. Plutôt que la définition des grandes lignes de la politique étrangère, le président de la République est prioritaire dans les relations personnelles et individuelles avec les autres chefs d'État, mais le ministère reste prioritaire pour les relations avec les gouvernements et les représentants des autres pays. Le ministère des Affaires étrangères est par ailleurs « *le seul habilité à accomplir les actes de portée politique à l'égard de toutes les organisations internationales* »³⁸.

Très rapidement les institutions d'organisation de la politique étrangère se mettent en place, avec un service du protocole décidé par Doudou Thiam et rattaché à la présidence du conseil. Son chef est Sidy Alpha Ba, désigné le 5 juin 1962³⁹ (Annexe 3). De manière anecdotique, le surnom du ministère des Affaires étrangères alors qu'il est dirigé par Doudou Thiam est « la forge », du fait de la caste d'origine de Thiam, un « tög », la caste des forgerons⁴⁰. En 1963 la diplomatie sénégalaise a déjà une taille disproportionnée au regard du poids économique du pays, comme le montre Sonko, selon lequel alors que la Côte d'Ivoire dispose d'une douzaine de représentations diplomatiques dans le monde, le Sénégal en a 28⁴¹. Pour Yaya Diallo, ce développement précoce de la diplomatie sénégalaise tient au fait qu'à l'indépendance les autorités nationales n'ont pas à gérer des identités multiples contenues tant

³⁵ ANS VP00171 « Le Président du Conseil à Messieurs des Ministres : Répartition des compétences et tâches entre le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère chargé de la Coopération Technique et les autres Départements Ministériels »

³⁶ Ibid

³⁷ Ibid p2

³⁸ Ibid p3

³⁹ ANS VP00168, « Lettre du ministre des Affaires étrangères au Président de la République », 5 juin 1962

⁴⁰ Cette anecdote est rapportée dans Gerti Hesselting, *Histoire politique du Sénégal: institutions, droit et société*, Hommes et sociétés (Paris, France : Leiden, Pays-Bas: Editions Karthala ; Afrika-Studiecentrum, 1985) p82.

⁴¹ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p246

bien que mal sous la domination coloniale et qui fragmentent l'unité nationale une fois l'indépendance atteinte, comme c'est le cas au Nigéria par exemple⁴².

Si le régime est présidentiel avec une centralisation importante autour de l'exécutif, la classe politique sénégalaise n'en est pas pour autant homogène. Dès avant l'indépendance Léopold Sédar Senghor n'est pas le seul à structurer l'offre politique au Sénégal, et une fois l'indépendance acquise il doit composer avec des individus de premier plan. C'est au moins le cas jusqu'à la crise de décembre 1962, où il finit par évincer Mamadou Dia. D'avril 1960 à décembre 1962 cependant il peut être affirmé qu'une première phase de l'organisation des affaires étrangères sénégalaises a lieu où ce n'est pas Senghor mais Dia qui joue un rôle central.

Mais le 17 décembre 1962, après des semaines de tension entre Senghor et Dia, les gendarmes entourent l'Assemblée nationale. Juste avant, Senghor avait proposé à Dia d'instaurer un régime présidentiel et que Dia soit chef de l'État. Les gendarmes entrent dans l'Assemblée et arrêtent les députés les plus hostiles à Dia : Abdoulaye Fofana, Magatte Lô, Ousmane Ngom et Moustapha Cissé. Senghor demande aux parachutistes basés à Rufisque de marcher sur Dakar pour protéger son palais. 47 députés votent depuis le domicile de Lamine Gueye (alors président de l'Assemblée nationale) la destitution de Dia, et les parachutistes libèrent les députés retenus par la gendarmerie. Parachutistes (qui soutiennent Senghor) et gendarmes (qui sont du côté de Dia) se retrouvent plusieurs fois face à face mais refusent de faire feu les uns contre les autres.

Le lendemain, les proclamations de Senghor passent en boucle à la radio, et il est demandé aux gouverneurs de région de se rallier publiquement à lui (Abdou Diouf, gouverneur du Sine Saloum à ce moment, refuse, considérant qu'un gouverneur ne doit pas prêter une allégeance personnelle). Au même moment, les députés entérinent les décisions faisant de Senghor le chef du gouvernement. À 18h, Dia est arrêté avec Valdiodio Ndiaye, Joseph Mbaye, Ibrahima Sarr et Alioune Tall. Durant la crise de décembre 1962, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Doudou Thiam, reste fidèle à Senghor et ne prend pas le parti de Mamadou Dia.

La fin de l'année 1962 marque un tournant dans l'histoire politique du Sénégal et constitue effectivement un virage vers une centralisation du régime autour de la figure du président. Cette période dure jusqu'à une légère libéralisation des institutions en 1974 (date

⁴² Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 ».

aussi de la libération de Mamadou Dia, par grâce présidentielle). Le système est jusqu'à ce moment celui du parti unique, organisé autour de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS). Pour Wade, c'est seulement en 1965 que Senghor parvient grâce à des stratégies de dissolution et d'absorption à faire de l'UPS le parti dominant puis unique, jusqu'à la libéralisation de 1974⁴³.

Abdou Diouf est nommé Premier ministre en 1970 par Senghor, qui veut en faire son successeur. Diouf appartient à la dernière promotion formée à l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM) et est de la génération suivante de celle de Senghor et Dia, étant de 30 ans leur cadet. Il ne participe ainsi pas à l'administration coloniale, mais devient gouverneur du Sine Saloum en 1962. Il est souvent présenté comme une personnalité « technique » plutôt que « politique », du fait de sa formation d'administrateur mais aussi car il devient président le 1^{er} janvier 1981 par nomination de Senghor, sans passer par l'élection au suffrage universel.

La pratique des institutions est plus libérale durant les 20 années du règne de Diouf que sous celles de Senghor. Les relations internationales débordent parfois des institutions y compris au Sénégal. Par exemple le 28 février 1966, après le renversement de Kwame Nkrumah, des manifestations étudiantes sont organisées à Dakar devant l'ambassade des États-Unis et celle de Grande-Bretagne, mais elles sont sévèrement réprimées⁴⁴.

⁴³ Abdoulaye Wade, Jean-Marc Kalfèche, et Gilles Delafon, *Une vie pour l'Afrique* (Neuilly-sur-Seine: Lafon, 2008), p111.

⁴⁴ Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf: État et société*, Les Afriques (Paris: Karthala, 1990), pp205-206

Doudou Thiam : le premier ministre des Affaires étrangères du Sénégal

Compagnon de route de Senghor et juriste formé en France durant la période coloniale, Doudou Thiam devient en 1960 le premier ministre des Affaires étrangères du Sénégal indépendant. À l'exception d'une brève rupture en 1962 pour des raisons de santé, il garde son poste jusqu'en 1968. Il occupe donc une place majeure dans la naissance et la mise en forme de la diplomatie sénégalaise. Pourtant son nom est peu connu aujourd'hui, y compris au Sénégal, notamment car il a laissé peu d'écrits pour parler de lui.

Doudou Thiam est né quelques années avant 1925 au Baol, il fait le lycée Vanveau et est sélectionné pour continuer ses études en France, où il se rend en 1942, à la faculté de droit de Montpellier. Il appartient alors à la célèbre Fédération des Etudiants Africains Noirs de France (FEANF), vivier de personnalités majeures de l'Afrique francophone postcoloniale.

Avec la loi cadre de 1958, il devient le ministre des Finances au Sénégal. La même année Thiam est présent à Accra lors du Congrès des Peuples Africains (*All Africans People Congress*), du 5 au 13 décembre. Fervent fédéraliste, il soutient la fédération du Mali, dont il est chargé des finances le temps de sa courte existence. Il s'entoure à ce moment de deux futurs Premiers ministres, Abdou Diouf et Habib Thiam, qui dit de lui : « *son souci était d'africaniser les postes de son département avec des cadres de haute qualification. Je crois qu'il fut le premier à percevoir ce problème et à agir en conséquence* »⁴⁵. C'est Doudou Thiam qui est le rapporteur du projet de Constitution pour le Sénégal indépendant devant l'Assemblée constituante sénégalaise en janvier 1960.

Doudou Thiam a participé à la réunion d'Addis Abeba de mai 1963 qui a abouti à la formation de l'Organisation de l'Unité Africaine. Il en a présidé la première commission (la commission politique) lors des discussions préalables aux discours des chefs d'État. Après l'épisode de décembre 1962 et l'éviction de Mamadou Dia du gouvernement, il est parfois considéré comme le numéro 2 du Sénégal, parfois pressenti pour succéder à Senghor. Thiam devient « commissaire à l'Intérieur » (ministre de l'Intérieur) après décembre 1962. Les positions de Doudou Thiam recoupent certaines de celles de Senghor, comme la coopération avec la France (il s'oppose sur ce point à d'autres membres du gouvernement comme Valdiodio Ndiaye ou Mamadou Dia).

Dans ses mémoires Abdou Diouf dit de lui « *en fait, Doudou Thiam faisait une sorte de politique étrangère indépendante, comparable à ce que, plus tard, on appellera la méthode Kissinger, du nom du secrétaire d'État américain dont on disait qu'il était 'le président des Affaires étrangères des États-Unis'. Il jouait un peu à ça* »⁴⁶. Le poste de ministre des Affaires étrangères est sur ce point intéressant car il permet une haute position hiérarchique tout en restant en dehors de la mêlée politicienne.

Il est nommé premier président du Conseil Economique et Social par Senghor en 1968. Il quitte ce poste finalement et reprend une carrière d'avocat à partir de 1970. Doudou Thiam est l'auteur de deux ouvrages dont *La politique étrangère des États africains : ses fondements idéologiques, sa réalité présente, ses perspectives d'avenir*, paru aux Presses Universitaires de France en 1963. Il décède en juillet 1999 à Genève.

⁴⁵ Habib Thiam, *Par devoir et par amitié: essai* (Monaco: Editions du Rocher, 2001), p42

⁴⁶ Diouf, *Mémoires*, p93

Il ne s'agit pas par ailleurs d'opposer les institutions les unes aux autres. S'il existe des luttes de pouvoir et d'influence, comme c'est la règle dans la plupart des administrations, la coopération et la complémentarité priment par moment. Dans le rapport introductif du conseil national de l'Union Progressiste Sénégalaise de juillet 1970, le président Léopold Sédar Senghor s'appuie sur le rapport transmis par le ministre des Affaires étrangères du Sénégal de l'époque, Amadou Karim Gaye (il occupe le poste de 1968 à 1972 après Doudou Thiam) pour rappeler que « *le principe fondamental qui caractérise la politique étrangère de notre pays [...] est le dialogue* »⁴⁷.

Dans les années 1970, le ministère des Affaires étrangères du Sénégal rappelle régulièrement dans ses documents internes et sa communication une spécificité du pays qui est le dialogue : « *notre pays, en raison de sa philosophie de dialogue à présent connue, de son penchant très marqué pour la concertation, de sa position et de son influence* »⁴⁸. Cette période est par ailleurs intéressante pour notre étude pluraliste des déterminants de la politique étrangère au Sénégal car elle est aussi marquée par la présence de Babacar Ba comme directeur de cabinet puis secrétaire général de la présidence. Pour Mamadou Diouf et Momar-Coumba Diop, Babacar Ba est une des personnalités avec lesquelles Abdou Diouf se trouve en compétition sous la présidence de Senghor, et qui peut potentiellement compromettre sa succession en 1981⁴⁹. Babacar Ba est d'ailleurs ministre des Affaires étrangères en 1978, autre figure politique nationale importante à ce poste qui contredit le récit du chef de l'exécutif omnipotent.

En 1976, un décret précise la mission du MAE : « *le Ministère des Affaires étrangères est chargé de l'élaboration, de l'application et de la coordination de la politique extérieure de l'État. Il a la tâche de définir sous l'autorité du Premier ministre, l'attitude que doivent avoir les représentants du Sénégal dans les négociations internationales en conformité avec les lignes directrices définies par le chef de l'État* »⁵⁰. On voit bien dans ce décret les

⁴⁷ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Conseil National du 16 juillet 1970 de l'UPS, Rapport Introductif par Léopold Sédar Senghor », p4

⁴⁸ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Note sur quelques aspects de la politique extérieure du Sénégal (Avril 1972-Mars 1973), Ministère des affaires étrangères, direction des relations extérieures »

⁴⁹ Diop et Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, p90

⁵⁰ Cité pp246-247 dans Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

interdépendances entre les trois pôles institutionnels que nous avons identifiés depuis le début et la place prééminente du chef de l'État à cette période.

La répartition des tâches dans la définition de la politique étrangère du Sénégal change avec l'arrivée d'Abdou Diouf à la présidence. L'unité africaine par intégration progressive, déjà entamée par Senghor, constitue encore le premier leitmotiv de la politique étrangère du Sénégal sous Diouf, comme le rappelle Ibrahima Fall, ministre des Affaires étrangères de 1984 à 1990⁵¹. Le régime centralisé qui existait sous Senghor décline sous Abdou Diouf. Sous sa présidence, le Premier ministre Habib Thiam dispose de son propre cabinet diplomatique avec ses propres conseillers, qui ne dépendent ni du palais présidentiel, ni de l'Assemblée nationale, comme ailleurs en Afrique de l'Ouest francophone⁵².

Certaines années du régime d'Abdou Diouf sont marquées par la contraction de la diplomatie sénégalaise et notamment la diminution drastique du nombre de représentations à l'étranger. Ces éléments confirment les arguments parfois avancés selon lesquels les programmes d'ajustement structurels mis en place dans les années 1980 ont fait jouer aux bailleurs de fonds internationaux un rôle aussi déterminant que celui de l'Assemblée nationale dans la définition des politiques publiques⁵³. La réduction des représentations diplomatiques du Sénégal peut être interprétée selon ce prisme de contraction des dépenses publiques, y compris pour ce qui concerne les moyens alloués à la politique étrangère.

Cette politique de contraction par Abdou Diouf est appelée « recentrage », ce qui laisse entendre que si certaines ambitions sont revues à la baisse (notamment pour ce qui concerne les déclarations du Sénégal sur le Sahara occidental), il ne s'agit pas d'un retournement complet vis-à-vis de l'ancien président, au moins dans la rhétorique.

Chaque année, le doyen du corps diplomatique du Sénégal présente ses vœux au président de la République, ce qui est le moment d'un échange de propos généraux sur la politique étrangère du pays. L'occasion également de mettre en avant la place du Sénégal dans les relations internationales, Dakar étant « *l'une des premières capitales diplomatiques*

⁵¹ ANS Sénégal Affaires Etrangères I, Document « La politique étrangère du Sénégal : principaux discours d'Abdou Diouf. Préface de Ibrahima Fall, ministre des Affaires étrangères »

⁵² Peter Schraeder, « Chapter 3: New Directions in Francophone West African Foreign Policies », in Khadiagala et Lyons, *African foreign policies*, p50

⁵³ Momar Coumba Diop, éd., *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Hommes et sociétés (Dakar Médina : Paris: CRES Karthala, 2013), pp30-31

africaines », affirmait Abdou Diouf le 4 janvier 1985 en pareil événement⁵⁴. Le président sénégalais qualifie à ce moment le corps diplomatique « *d'interlocuteurs privilégiés et les relais attitrés du gouvernement dans cet effort de sensibilisation de la communauté internationale* ».

En 1993, sous la présidence de Abdou Diouf, le ministère des Affaires étrangères du Sénégal obtient également la gestion des Sénégalais de l'étranger⁵⁵, et le titre du ministère change en 2000 avec le décret 2000.296 en ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Le contenu du décret renforce par ailleurs l'autorité du Premier ministre et du Président de la République sur le ministère : « *sous l'autorité du Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'État en ce qui concerne les relations avec les États étrangers et les organisations internationales* »⁵⁶.

Sous les deux mandats d'Abdoulaye Wade la politique étrangère du Sénégal change aussi. Le premier président à réussir l'alternance politique du pays personnalise sa politique en mettant en avant la force des liens personnels avec les autres grandes figures du continent. Pour certains auteurs, du fait de ces pratiques personnelles de la diplomatie, les deux mandats du président sénégalais sont une période où le ministère des Affaires étrangères se rétrécit⁵⁷. Rapidement après les élections de 2000, des décrets sont publiés donnant des prérogatives de politique étrangère à des acteurs autres que le ministère des Affaires étrangères du Sénégal, notamment le ministère de l'Intégration africaine.

Les changements qui se produisent durant les mandats du troisième président sénégalais ne sont pas imputables à sa seule politique : la politique étrangère du Sénégal est d'autant plus accaparée par le président sous les mandats de Wade qu'ils se déroulent dans un contexte plus large de généralisation de la diplomatie des sommets, laquelle donne plus d'amplitude aux exécutifs nationaux pour court-circuiter son propre appareil diplomatique. Pour Alioune Sall, la conséquence est que les membres des pouvoirs législatif et judiciaire au

⁵⁴ ANS Sénégal Affaires Etrangères I, Document « La politique étrangère du Sénégal : principaux discours d'Abdou Diouf. Réponse aux vœux du corps diplomatique »

⁵⁵ Mamadou Bodian, Catherine Lena Kelly, "Senegalese Foreign Policy: Leadership Through Soft Power from Senghor to Sall", Chapter 21 in Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions*, p330

⁵⁶ Cité p247 dans Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

⁵⁷ Alioune Sall, « The Foreign Policy of Senegal Since 2000 », Africa Portal (South African Institute of International Affairs (SAIIA), 1 avril 2013), <https://www.africaportal.org/publications/the-foreign-policy-of-senegal-since-2000/>.

Sénégal ignorent les engagements internationaux du pays, ce qui réduit encore leur potentielle intervention⁵⁸ : la non-coopération produit un manque d'expérience qui réduit encore les marges de manœuvre des acteurs non exécutifs.

Le retour en force du président dans la politique étrangère du Sénégal est aussi associé à une pratique plus centralisée du pouvoir au Sénégal depuis l'élection d'Abdoulaye Wade, et qui est encore plus renforcée durant les deux mandats de Macky Sall. Sous Abdoulaye Wade la centralisation du pouvoir se fait dans un contexte de marginalisation de l'Assemblée nationale et de prise d'importance des bailleurs de fonds internationaux dans les décisions de politiques publiques⁵⁹.

La centralisation de la figure du président est également le résultat de changements dans les formes de légitimité présidentielle, car si Senghor pouvait se prévaloir d'avoir accompagné le cheminement du Sénégal jusqu'à l'indépendance, c'est moins le cas d'Abdou Diouf et d'Abdoulaye Wade, qui trouvent désormais leur légitimité dans la performance et la personnification du pouvoir⁶⁰. Alors que Senghor pouvait mettre en avant d'autres personnalités comme Doudou Thiam dans la gestion des affaires étrangères, ses successeurs jusqu'à présent se trouvent dans l'incapacité de le faire, comme l'illustre la crise de succession actuelle pour le président Macky Sall, incapable depuis 12 ans à la tête du pays de parrainer un successeur. Cet état de fait a par ailleurs des conséquences sur la situation interne du pays, car Macky Sall a du différer tardivement l'annonce de ses intentions pour l'élection présidentielle de février 2024. Même après avoir renoncé à se présenter, la désignation d'un successeur est loin d'aller de soi (Amadou Ba, le Premier ministre désigné comme candidat sur parti présidentiel pour les élections de 2024 n'est pas unanimement accepté au sein du parti).

Sous la présidence de Macky Sall, politique étrangère et politique intérieure sont encore plus liées, et la première est parfois déterminée par les questions pressantes de la seconde. Par exemple les questions du troisième mandat et des changements de pouvoir inconstitutionnels dominent les positions sénégalaises à l'étranger dans les dernières années des deux mandats de Macky Sall. Ces questions sont posées alors que le président sénégalais

⁵⁸ Sall.

⁵⁹ Momar-Coumba Diop, « Introduction : État, pouvoirs et société : essai sur les trajectoires du Sénégal contemporain » dans Diop, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, pp41-96

⁶⁰ Diop et Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, pp18-19

a un temps laissé planer le doute sur ses intentions en termes de candidature pour un troisième mandat (ses alliés politiques affirmaient que la modification de la durée du mandat présidentiel lors de son septennat original remettrait les compteurs à zéro et ferait de sa candidature en 2024 une candidature à un second quinquennat et non à un troisième mandat)⁶¹. Y compris pour les praticiens de la diplomatie sénégalaise, la politique étrangère du pays est caractérisée par une présidentialisation⁶².

b) Ruptures et continuité dans la politique africaine du Sénégal et ses institutions

Les positions des autorités du Sénégal sur les questions internationales et en particulier africaines sont discernables dès avant l'indépendance du pays, c'est pourquoi il est parfois nécessaire de prendre des distances vis-à-vis des lectures stato-centrées dans l'analyse des politiques étrangères. Les positions sur les questions internationales des élites politiques du territoire de l'actuel Sénégal sont exprimées bien avant avril 1960 (date de l'indépendance du Sénégal) et prennent parfois forme, comme avec la tentative de Fédération du Mali, qui naît avant l'indépendance du Sénégal et du Mali avant de cesser d'exister peu après leur indépendance respective.

⁶¹ Au moment de la rédaction de cette thèse, la question a été tranchée, avec l'annonce dans un premier temps de la non-candidature de Macky Sall, puis de la nomination du candidat du parti présidentiel, le Premier ministre Amadou Bâ.

⁶² Entretien avec Cheikh Diop, membre de la direction des organisations internationales au ministère des Affaires étrangères du Sénégal, réalisé le 17 décembre 2021

La fédération du Mali

La fédération du Mali est une union née alors que les territoires du Soudan et du Sénégal sont encore dans l'AOF. Un premier débat sur la fédération avait eu lieu lors de la loi-cadre Defferre de 1956. Lors du congrès du PRA à Cotonou du 25 au 17 juillet 1958, un texte est rédigé affirmant la volonté de former les États-Unis d'Afrique pour regrouper les colonies, au-delà des nations artificiellement créées par la colonisation. Dès ce congrès plusieurs visions s'opposent, notamment sur la vitesse à laquelle il faudrait intégrer les nouvelles unités politiques dans une structure plus large (Mamadou Dia est favorable à une intégration immédiate, alors que Senghor pensait qu'il faudrait encore 10 à 15 ans pour atteindre l'indépendance).

Le 17 janvier 1959, après le référendum de 1958 le projet de fédération du Mali naît. Il reste alors sept États dans l'AOF, après le retrait de la Guinée, et quatre adhèrent au projet : la Haute-Volta, le Sénégal, le Soudan, le Dahomey. Le PFA se constitue et se réunit à Bamako, puis à Dakar pour voter une constitution. Les assemblées du Soudan et du Sénégal ratifient vite la constitution. Mais en Haute-Volta, voisine de la Côte d'Ivoire, Boigny intervient pour dissuader d'adhérer à la fédération, et au Dahomey la ratification est empêchée lorsque la France menace de ne pas financer la construction du port de Cotonou.

À deux, la relation est plus difficile que si la fédération était composée de quatre États. Mamadou Dia réalise les contradictions entre les deux pays à l'occasion d'un séjour au Soudan en juin 1959, où il assiste aux persécutions des adversaires de Modibo Keïta.

La constitution de la fédération est votée le 17 juillet 1959. Le nom de la fédération est inspiré de l'empire du Mali, fondé au XII^{ème} siècle par Soundiata Keïta, immensément grand et riche par le trafic d'or et d'esclaves. Un président de la fédération doit être élu, Senghor est candidat mais Keïta s'y oppose, car il considère Senghor comme trop proche de la France, et c'est finalement lui qui prend le poste de président. Mamadou Dia est vice-président, tout en gardant le poste de président du Conseil du Sénégal. Mamadou Dia était aussi ministre de la Défense de la fédération, et Keïta prend un décret pour désigner lui-même le CEMA, sans passer par le ministre de la Défense, et il lui ordonne de mobiliser sur Dakar des forces importantes. Dia fait appel à la gendarmerie (dont un officier français est à la tête) en réponse.

Le 20 août 1960 la fédération est dissoute. Une tentative de prise de pouvoir militaire a lieu de la part de Keïta, mais il perd la partie face à Senghor et Dia. Les deux Sénégalais lancent un appel à la radio, l'un en français, l'autre en wolof, où ils appellent à « répondre par des forces supérieures » à Keïta. Lui pensait à tort que la jeunesse sénégalaise le soutenait. Sans qu'un coup de feu ne soit tiré, il est mis dans un wagon plombé avec ses ministres et leur famille, et renvoyé au Soudan, ce qui marque la fin de la fédération du Mali. Les relations entre Senghor et Keïta sont tendues, et les deux ne recommenceront à se parler qu'en 1963.

La fédération du Mali est un exemple de ce qui aurait pu advenir après les indépendances, un autre scénario possible que celui des États-nations qui a été emprunté ensuite. Les Sénégalais pensaient que les Maliens n'étaient pas assez démocrates, et les Maliens considéraient les Sénégalais comme pas assez indépendantistes, ce qui est une rupture durable dans les débats sur l'organisation des unités politiques postindépendance en Afrique.

Cette tentative est révélatrice des conceptions régionalistes de Léopold Sédar Senghor qu'il formulera plus tard en termes de « cercles concentriques » et de prévention de la « balkanisation » de l'Afrique de l'Ouest (plus précisément de l'Afrique Occidentale Française, car il considèrerait l'Afrique de l'Ouest selon une définition plus large, contenant la côte ouest du continent, jusqu'au Congo, soit un ensemble géographique beaucoup plus grand que ce qui est aujourd'hui associé à l'Afrique de l'Ouest).

De même la politique étrangère du Sénégal se construit à l'occasion des premières rencontres panafricaines sur le continent notamment organisées par le Ghana (avec par exemple la *All African's People Conference* de 1957, à laquelle assiste Doudou Thiam) avant de prendre une forme plus traditionnelle avec les rencontres des groupes dits de Monrovia et de Casablanca où des chefs d'État et non plus des peuples se rencontrent. Le Sénégal fait partie du groupe de Monrovia, et si les discussions sont souvent présentées de manière simplifiée comme traitant avant tout du panafricanisme, avec comme aboutissement la conférence d'Addis Abeba de mai 1963 et la création de l'OUA, en réalité ce sont des questions bien plus larges qui sont abordées, comme la paix et la sécurité au moment de la crise du Congo au début des années 1960 ou la guerre d'indépendance en Algérie.

À ce moment Léopold Sédar Senghor constitue bien sûr une personnalité importante dans les prises de décision de la politique étrangère du Sénégal, mais il n'est pas seul et son ministre des Affaires étrangères Doudou Thiam co-construit avec lui la politique étrangère du pays.

Pour certains auteurs d'ailleurs jusqu'en 1968 (date du départ du ministère de Doudou Thiam) le ministre des Affaires étrangères occupe une place exceptionnelle dans le processus de décision⁶³, disposant d'une importante liberté d'action et d'initiative. Après la crise de 1962, la révision constitutionnelle du 7 mars 1963 consacre d'ailleurs le ministre des Affaires étrangères comme deuxième personnage de l'État, car le régime est désormais monocéphale après la suppression du poste de Président du Conseil. Pour Sonko, Thiam est écarté par Senghor des Affaires étrangères en 1968 après une « bourde diplomatique » (selon l'expression de Senghor) du Ministre qui critique les positions des pays africains anglophones et de la Grande-Bretagne comme n'étant pas assez fermes à l'encontre de l'Afrique du Sud au

⁶³ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

moment de l'apartheid⁶⁴. À partir de 1968 la politique étrangère entre donc progressivement dans le « domaine réservé » du palais présidentiel, et Bruno Sonko va jusqu'à considérer que « c'est également depuis cette date qu'au Sénégal, le ministre des Affaires étrangères n'est plus qu'un simple agent d'exécution des décisions du Président de la République, qui seul, est chargé de dicter la conduite à tenir dans ce domaine »⁶⁵.

L'implication du président dans la politique étrangère contribue à développer les rapports interpersonnels d'individu à individu, ce que ne manque pas de moquer l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop dans son roman écrit en wolof *Doomi Golo*, à propos des lettres personnelles des chefs d'États africains se saluant par des « *Ma seer fareer e ami, Muse le Paresidaa Ngiraan Fay* »⁶⁶. Ces relations directes ne sont pas sans effets sur les missions de médiation y compris pour ce qui concerne le Sénégal.

Jusqu'à la première alternance politique au Sénégal avec l'arrivée à la présidence de l'opposant historique Abdoulaye Wade en 2000, la continuité dans la majorité au pouvoir au palais présidentiel et à l'Assemblée nationale fait que les changements dans la politique étrangère du pays sont graduels plutôt qu'ils ne relèvent de révolutions radicales⁶⁷. Cette continuité est politique avant tout et elle ne doit pas être surestimée. Pour Mamadou Diouf par exemple, Abdoulaye Wade rompt avec Abdou Diouf mais renoue avec Senghor comme figure intellectuelle en lien avec la population⁶⁸. C'est d'autant plus vrai qu'Abdoulaye Wade est arrivé sur la scène politique sénégalaise très tôt dans les années 1960, au moment du procès de Mamadou Dia, dont il était l'un des avocats avec Robert Badinter lors de son incarcération (de 1963 à sa grâce présidentielle en 1974). De la même manière pour Pathé Diagne, Abdoulaye Wade est la dernière figure de la première génération de dirigeants sénégalais post-indépendance, Macky Sall incarnant la génération d'après⁶⁹.

Les formes du politique au Sénégal changent au fil des années, du fait des évolutions entre autres dans les sources de légitimité et du personnel politique, mais aussi celles du

⁶⁴ Sonko.

⁶⁵ Sonko, p282.

⁶⁶ « Mon cher frère et ami, monsieur le président Ngirane Faye », Boubacar Boris Diop, *Doomi Golo: The Hidden Notebooks*, trad. par Vera Wülfing-Leckie et Moustapha Diop, African Humanities and the Arts (East Lansing: Michigan State University Press, 2016).

⁶⁷ Nefertiti Gaye, Peter Schraeder, « Chapter 8. Senegal's Foreign Policy: Responding to Internal and International Pressures for Change », pp133-153 in Wright, *African foreign policies*, p137

⁶⁸ Mamadou Diouf, « Abdoulaye Wade et le régime libéral à l'examen : réalisations, mirages et abus d'une alternance démocratique », Préface, dans Diop, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, pp13-20

⁶⁹ Pathé Diagne, « Chapitre 1: Abdoulaye Wade ou la fin du cycle senghorien », in Diop, pp97-118

contexte international. Alors que Senghor pouvait s'appuyer sur une image de militant indépendantiste, d'intellectuel et d'idéologue, c'est par exemple beaucoup moins le cas de son successeur Abdou Diouf, qui insiste sur le caractère technocratique de l'État pour se légitimer⁷⁰. En conséquence la pratique des institutions et leur représentation changent elles aussi, ce qui n'est pas sans conséquences pour les politiques étrangères au Sénégal.

Alors que l'exécutif est bicéphale durant le 1^{ère} République, la 2^{ème} République au Sénégal supprime le poste de président du Conseil à partir de 1963. C'est aussi à partir de ce moment que le régime de Senghor tolère moins les oppositions, et promeut un récit unanimiste en termes de « construction nationale »⁷¹. Pour autant, pour certains auteurs la répartition des tâches était claire dès l'indépendance entre les deux têtes du régime, avec une politique étrangère décidée par Senghor et une politique intérieure décidée par Dia⁷². Cette lecture, basée sur l'importation du modèle français aux institutions sénégalaises, fonctionne sur le plan formel (tant les deux constitutions et institutions administratives sont proches) mais moins dans la pratique (tout comme la politique étrangère française ne constitue pas exclusivement et systématiquement le domaine réservé du chef de l'État). Par exemple, pour Constantin et Coulon, la fin du dualisme au Sénégal en 1963 et la suppression de la vice-présidence donne plus de poids au ministère des Affaires étrangères, qui prend de l'importance jusqu'en 1966⁷³. Par ailleurs, les recherches entreprises dans cette thèse montrent bien que si division des tâches il y a, Dia n'est certainement pas exclu des décisions de politique étrangère.

Entre 1966 et 1974, l'Union Progressiste Sénégalaise est le seul parti politique autorisé au Sénégal. Il devient le Parti Socialiste (PS) en 1974. Cette disposition explique le caractère monocole des institutions et leur condition de chambre de ratification des décisions présidentielles. Mais cette situation ne dure qu'une certaine période. Par ailleurs, le système de parti unique n'est pas synonyme d'unanimité et d'absence de discussion en Afrique⁷⁴.

⁷⁰ Diop et Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, pp24-25

⁷¹ Diop et Diouf, p37

⁷² Langellier, *Léopold Sédar Senghor*, p265

⁷³ François Constantin et Christian Coulon, « La Diplomatie Du Dialogue », *Revue Française d'études Politiques Africaines* 9, n° 101 (1974): 57-82, p58

⁷⁴ Olufemi Taiwo, "Post-independence African philosophy", Chapter 17 in Kwasi Wiredu et al., éd., *A companion to African philosophy*, Blackwell companions to philosophy 28 (Malden, MA: Blackwell Pub, 2004), 243-259 , p254.

Le poste de ministre des Affaires étrangères est politiquement porteur au Sénégal, et il vient consacrer des carrières déjà bien entamées par les individus concernés ainsi qu'il sert de marchepied pour des étapes ultérieures. L'argument ici est que les ministres des Affaires étrangères au Sénégal ne sont pas des simples marionnettes aux mains du pouvoir exécutif, ce sont des personnalités politiques de premier plan parfois dès avant d'occuper le poste. Ils ne sont pas des pantins ou des fusibles qui doivent toute leur ascension politique au président de la République. Ainsi Doudou Thiam occupe-t-il des fonctions administratives importantes avant son passage aux Affaires étrangères, mais il devient aussi président du Conseil Economique et Social par la suite, avant d'occuper des positions plus éloignées du Sénégal à la Cour Internationale de Justice (CIJ). De même Moustapha Niasse est-il ministre des Affaires étrangères à plusieurs reprises (entre 1978 et 1984 puis entre 1993 et 1998) avant de devenir Premier ministre puis président de l'Assemblée nationale, poste occupé un temps par Cheikh Tidiane Gadio, lui aussi ministre des Affaires étrangères (de 2000 à 2009).

Ces trois parcours, qui ne sont en rien exhaustifs illustrent également une manière pour les présidents sénégalais (Senghor pour Doudou Thiam, Abdou Diouf pour Moustapha Niasse et Cheikh Tidiane Gadio, et Macky Sall à nouveau pour Moustapha Niasse) de s'appuyer sur des personnalités politiques influentes avec lesquelles ils entretiennent aussi des relations ambiguës.

Le 27 avril 2023, cette tendance se confirme par la nomination de Mankeur Ndiaye au poste de ministre conseiller spécial du président. Mankeur Ndiaye est un ancien ministre des Affaires étrangères, et cette nomination est importante dans le contexte politique sénégalais du moment, car elle intervient dans un débat sur la participation ou non du président sénégalais Macky Sall à un troisième mandat⁷⁵. Mankeur Ndiaye s'était jusqu'à présent opposé à une telle candidature (au point de soutenir Aminata Touré, députée de la majorité présidentielle ayant quitté le groupe parlementaire du fait de son opposition à une éventuelle candidature du président), et son ralliement au gouvernement laisse présager un alignement de sa part sur la majorité présidentielle sur la question du « deuxième quinquennat ». Paradoxalement, alors que ces débats illustrent les tentatives de centralisation du régime autour de la personne du président, le poids politique des individus concernés est reconnu par la même occasion.

⁷⁵ La constitution sénégalaise limite l'exercice du pouvoir à deux mandats consécutifs. Macky Sall a finalement annoncé qu'il ne serait pas candidat à un troisième mandat, et a lui-même annoncé le nom du candidat du parti présidentiel pour les élections de février 2024, le Premier ministre Amadou Bâ.

Autre élément important à relever, pendant les 40 années qui suivent l'indépendance du Sénégal, aucun ministre des Affaires étrangères n'est issu du milieu diplomatique. Pour Bruno Sonko, cette caractéristique est liée au fait que Senghor et Diouf ont, après Doudou Thiam, systématiquement cherché à mettre des collaborateurs qui leur obéissent fidèlement, critère qui prime sur l'expérience diplomatique⁷⁶.

c) Une politique de reconnaissance du Sénégal dans les organisations multilatérales

Les lectures réalistes de Relations Internationales minimisent le poids des organisations internationales dans le système international, ce qui contribue à y marginaliser encore la place des États africains (entre autres, avec les « petits États », prisme par lequel les États africains sont souvent analysés), car ces derniers investissent grandement dans les espaces multilatéraux⁷⁷. Dans ce cas, pourquoi étudier l'itinéraire des diplomates dans les organisations internationales si ces dernières sont de toute façon tributaires des rivalités de puissance des États membres ?

En réalité, les actions des diplomates nationaux en poste dans les organisations multilatérales relèvent de dynamiques plurielles. Les carrières de diplomates internationaux relèvent de stratégies individuelles mais sont aussi le résultat de choix politiques collectifs. Les postes de direction dans les organisations internationales viennent couronner des parcours individuels mais aussi signifier (entre autres) l'implication d'un État dans une organisation, contrebalancer la position d'un pays concurrent ailleurs. Il est donc pertinent de s'intéresser aux trajectoires des diplomates nationaux dans l'étude de la diplomatie multilatérale d'un État, en particulier lorsque ces États (comme le Sénégal) investissent beaucoup dans lesdites organisations.

Entre les trajectoires individuelles et les stratégies nationales et institutionnelles, l'analyse se porte donc nécessairement sur plusieurs niveaux. Léopold Sédar Senghor exprime une partie des positions du Sénégal dans les institutions multilatérales à l'occasion de l'admission du pays à l'ONU le 28 septembre 1960, puis dans une lettre de Senghor à l'attention du Secrétaire Général Dag Hammarskjöld : « *Le Sénégal [...] se fera un devoir*

⁷⁶ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

⁷⁷ J. J. Quin, « African Foreign Policies », *The International Studies Encyclopedia*, 2017

d'être un élément de progrès, un symbole de vitalité. Le Sénégal ne ménagera pas ses efforts pour que triomphe l'idéal contenu dans la Charte des Nations Unies »⁷⁸ (Annexe 4).

Dans le cas de plusieurs pays africains dont le Sénégal, la multi-appartenance à des organisations régionales ou continentales (dans ce cas l'OUA, où la pratique est de se coordonner en amont pour proposer une candidature commune pour un poste, et ne pas diviser les voix du continent) complique encore ce jeu diplomatique, et rend d'autant plus nécessaire son étude sérieuse. Les organisations internationales sont en effet bien plus que de simples chambres de ratification des décisions prises par les États, ou des réceptacles de leur puissance. Leurs propres règles influencent le jeu international⁷⁹ et elles constituent des arènes non neutres pour les acteurs diplomatiques.

Le caractère de balancier de la nomination à des postes internationaux de décision est clairement illustré par ce passage dans les mémoires d'Abdou Diouf :

Lorsque je suis allé à mon premier sommet de l'OUA, c'était à Nairobi, je l'ai [Kéba Mbaye] amené avec moi parce que je voulais le présenter comme candidat de l'Afrique à la Cour internationale de La Haye, où Forster venait de faire deux mandats de neuf ans. Ce fut très dur, car Ratsiraka, le président malgache, avait un candidat, et quand je lui ai demandé le soutien de son pays, j'ai tout de suite essuyé un refus de sa part. 'Monsieur le Président, me dit-il, je regrette mais je ne peux pas, parce que vous, Sénégalais, vous croyez que tout vous revient. Vous avez Mbow à l'UNESCO, vous avez eu Forster à la Cour internationale, et vous voulez encore y remettre un Sénégalais ! Non ! Non ! J'ai un candidat'⁸⁰

En déposant une demande d'adhésion à l'ONU dès le jour de la fragmentation de la Fédération du Mali, les autorités sénégalaises illustrent l'importance pour elles de l'adhésion au système multilatéral. Il s'agit bien sûr de rapidement faire reconnaître sa souveraineté à l'échelle internationale, mais Yaya Diallo suggère également que dans les premiers discours

⁷⁸ ANS VP 194, « Télégramme à l'intention de Son Excellence Monsieur Dag Hammarskjöld, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, New York »

⁷⁹ Voir notamment Kristen Hopewell, « Different Paths to Power: The Rise of Brazil, India and China at the World Trade Organization », *Review of International Political Economy* 22, n° 2 (4 mars 2015): 311-38.

⁸⁰ Abdou Diouf, *Mémoires* (Paris: Seuil, 2014), p190

des représentants sénégalais aux Nations Unies ressortent des thématiques comme « *le problème de la paix, des rapports Est-Ouest et sur l'affirmation d'un certain neutralisme* »⁸¹.

Les autres actions du Sénégal à l'ONU soutiennent l'idée qu'il ne s'agit pas simplement d'y exister pour bénéficier d'une reconnaissance internationale et d'une souveraineté négative comme ces lectures prévalent jusqu'à aujourd'hui dans la littérature orthodoxe de Relations Internationales. À l'ONU, le Sénégal vote par exemple l'admission de la Chine et de la Mauritanie, et élabore d'ailleurs une position politique sur l'admission des États divisés à l'ONU et sur le rôle de l'organisation dans la reprise du dialogue.

En 1968, le Sénégal intègre le Conseil de Sécurité pour la première fois comme membre non-permanent, en remplacement du Mali. Cette mission mobilise l'énergie du ministère des Affaires étrangères, qui met en avant « *une préparation diplomatique minutieuse et avisée* »⁸².

En 1987, le Sénégal et l'Algérie sont les deux candidats africains à un siège de non-permanent au Conseil de Sécurité qui ont le soutien du conseil des ministres de l'OUA⁸³. Cette procédure permet au continent de s'aligner sur des candidatures en amont du processus décisionnel onusien, pour éviter une dispersion des voix africaines aux Nations Unies⁸⁴. Cette pratique à l'ONU ne se limite pas aux candidatures pour le Conseil de Sécurité, et par exemple l'OUA se coordonne lors de son Assemblée Générale annuelle en 1967 pour soutenir la candidature du Sénégalais Gabriel d'Arboussier au poste de directeur général de la FAO⁸⁵ (même s'il n'obtient finalement pas le poste).

La nomination d'un candidat pour l'ensemble du continent n'est jamais simple car elle peut s'inscrire dans une compétition entre les États concernés. Les concertations en vue d'une candidature commune sont beaucoup pratiquées aujourd'hui, mais elles ne sont pas une pratique récente en particulier pour ce qui concerne les candidatures à des positions onusiennes. Dès avant la création de l'OUA en mai 1963, pour le Sénégal l'Union Africaine et Malgache (UAM) constitue un lieu de discussion et de fabrique du consensus pour préparer des candidatures communes. En octobre 1962, le ministre des Affaires étrangères Doudou

⁸¹ Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 », p254

⁸² ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Communication sur les travaux de la XXème session de l'assemblée générale des Nations Unies »

⁸³ ANS Unité Africaine IX Bis Généralités 1975-1999, Le Soleil, « Dakar et Alger en orbite », 28 juillet 1987

⁸⁴ Depuis 1965 (et l'application de la résolution 1991 votée en 1963), en plus des 5 membres permanents (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie), le Conseil de Sécurité est composé de 10 membres non-permanents, dont 3 issus de la région « Afrique »

⁸⁵ ANS Unité Africaine IX Généralités 1966-1974 « Dakar Matin 4 mars 1967 »

Thiam écrit par exemple au Président Senghor à propos d'une telle candidature : « *le problème étant d'importance, il me semble utile de l'étudier au niveau des différents États de l'UAM, car, en fait, il s'agit d'une candidature à un poste d'une institution spécialisée de l'ONU* »⁸⁶. L'UAM avait dans ce cas décidé en amont de proposer la candidature de la Mauritanie au Conseil de Sécurité, et du Sénégal à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) ainsi qu'à l'AIEA⁸⁷.

Avant la création de l'OUA, l'UAM est l'un des lieux d'harmonisation des votes africains avant les sessions des Nations unies, et le Sénégal prend au sérieux cette tâche. Le 25 mars 1962 à Lagos pour la conférence de l'UAM le rapport final précise par exemple que « *la Conférence insiste sur la coordination indispensable et la discipline de vote. À cet effet, mission est donnée au Secrétaire Général de l'UAM de se rendre à New York pour une prise de contact avec les Chefs de Mission diplomatique, et pour étudier concrètement la possibilité de créer un Secrétariat permanent du Groupe de l'UAM à l'ONU* »⁸⁸.

Historiquement le Sénégal s'illustre par une tradition volontariste dans les organisations internationales. Par exemple le pays est très rapidement le seul État d'Afrique de l'Ouest à intégrer l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, avant d'être rejoint en 1960 par le Ghana.

Dakar est depuis la fin des années 1980 un lieu central dans un multilatéralisme qui n'est pas exclusivement onusien. Plusieurs sommets internationaux sont organisés sur son sol, ce qui selon Bruno Sonko est à l'origine de l'expression « Dakar-sommet »⁸⁹. Le 24 mai 1989, le Sénégal accueille à Dakar le 3^{ème} sommet des pays francophones puis en 1991 le 6^{ème} sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) (première fois que ce sommet est organisé au Sud du Sahara). Ces sommets installent durablement le Sénégal comme une puissance multilatérale de poids sur le continent et de manière complémentaire à l'ONU. Plus récemment, Folashadé Soulé-Kohndou identifie un « consensus de Dakar » élaboré dans la

⁸⁶ ANS VP 157 « Lettre de Doudou Thiam à Léopold Sédar Senghor du 16 octobre 1962 »

⁸⁷ ANS VP168 « UAM : Conférence de Bangui 25-27 mars 1962, Synthèse des délibérations des chefs d'État et de gouvernement », p13

⁸⁸ Idem, p10

⁸⁹ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p286

capitale du Sénégal pour rassurer les investisseurs et bailleurs de fonds sur la sécurité des dettes africaines afin d'abaisser les taux d'intérêts très élevés sur le continent⁹⁰.

Finalement, au regard de ces événements, il peut être affirmé que de la même manière que Alger a représenté un temps la « Mecque des révolutionnaires » est que Accra a incarné le lieu d'organisation du panafricanisme dans l'immédiate indépendance, Dakar est un lieu particulier dans l'imaginaire africain depuis les années 1980, qui transporte avec lui une série de représentations. Alors que les conférences à Alger et Accra sont remarquables par le fait qu'elles n'aient lieu qu'une fois, Dakar s'est durablement installée avec ce statut, ce qui est facilité par la relative stabilité politique du pays depuis l'indépendance.

Durant les mandats de Macky Sall, les autorités sénégalaises investissent largement les institutions internationales existantes, ce qui est favorisé par la présidence sénégalaise de l'Union Africaine de février 2022 à février 2023. Cette période est marquée par le déclenchement puis le déroulement de la guerre en Ukraine avec l'invasion russe, ce qui pousse Macky Sall à se positionner publiquement sur les urgences humanitaires (famine, énergie) accélérées sur le continent par le conflit en Europe.

La présidence sénégalaise de l'organisation panafricaine sert également de chambre de résonance toute l'année du mandat à la formulation de demandes d'adhésion de représentants du continent au G20 et au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Au même titre que l'Union Européenne, le dirigeant sénégalais se fait le porte-voix de la participation de l'Union Africaine au G20. Pour ce qui concerne le Conseil de Sécurité, trois sièges de non permanents sont alloués pour des mandats de deux ans au continent, mais les demandes actuelles impliquent un droit de veto accordé à deux membres permanents issus de l'Afrique, ce qui constitue une évolution.

Cet investissement du président sénégalais en tant que président en exercice de l'Union Africaine dans ces deux institutions est important car si le Conseil de Sécurité est spécifiquement en charge des questions de paix et de sécurité internationales, le G20 se prononce aussi sur ces thématiques. Les aspirations africaines – et dans ce cas en particulier sénégalaises – à intégrer ces organisations de manière plus institutionnalisées illustrent les tentatives d'alignement du continent sur les questions de paix et de sécurité.

⁹⁰ Soulé, « 'Africa+1' Summit Diplomacy and the 'New Scramble' Narrative », p643

Une fois intégrées, les organisations multilatérales deviennent le lieu de discussion de réformes internes par les États africains dont le Sénégal. La question qui revient le plus souvent est celle relative à la représentativité des États africains, qu'il s'agisse par le nombre de sièges au Conseil de Sécurité ou la répartition des quotas dans les institutions financières internationales. Au FMI par exemple, la composition du Conseil des Gouverneurs n'est pas contestée, car elle est régie par le principe d'un gouverneur et un suppléant par membre, mais il n'en va pas de même pour les autres organes décisionnels de l'institution, en particulier le Conseil d'Administration. Au sein de ce dernier, le poids de chaque État est défini par sa quote-part. Ces questions sont abordées très sérieusement et collégalement par les États africains en amont des sommets multilatéraux pour accroître leur poids dans les négociations et gagner en efficacité.

d) Une construction dialectique à relativiser

Nous avons présenté jusqu'à présent une politique étrangère sénégalaise formulée principalement autour de trois pôles (le palais présidentiel, le ministère des Affaires étrangères, la présidence du conseil), qui deviennent deux pôles après l'éviction de Mamadou Dia en décembre 1962. Il n'y a pour autant pas un pluralisme tel qu'il existe dans certains régimes politiques plus libéraux.

Dans les décennies qui suivent son indépendance, le régime politique sénégalais est concentré autour du parti présidentiel (UPS) puis autour du palais présidentiel, jusqu'à la libéralisation du régime dans les années 1970. Ce n'est qu'après 20 ans passés à la présidence de la République que Senghor se retire au profit de son Premier ministre Abdou Diouf. Il devient président le 1^{er} janvier 1981 sans élection et ne passe l'épreuve du suffrage universel qu'en 1983, plus de deux ans plus tard.

Par ailleurs, les institutions mentionnées au début du chapitre sont largement monocolores tout le long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Le modèle du dirigeant africain omnipotent peut ainsi s'appliquer à certains moments pour ce qui concerne le Sénégal⁹¹. Quelques épisodes comme la ratification par le parlement de la Charte de l'OUA se

⁹¹ Relevons toutefois que lors des élections législatives de 2022 les partis d'opposition et la coalition présidentielle obtiennent un nombre presque équivalent de sièges, ce qui transforme radicalement la teneur des discussions au sein de l'Assemblée nationale. Ousmane Sonko, considéré comme le principal opposant (qui ne dispose pas d'un siège de député) intervient de plus en plus sur les questions de politique étrangère pour se

transforment parfois en chambre de résonance où s'expriment des louanges envers le président de la République dans son action internationale (là aussi passant sous silence le rôle d'autres acteurs)⁹² (Annexe 5). Il est vrai que dans ces moments les épisodes de contestation par le législatif de la politique étrangère telle que décidée par l'exécutif sont rares et tièdes⁹³.

Il n'y a donc pas toujours une compétition entre institutions aussi formative que ce que présente Tilly dans ses travaux sur la formation des États en Europe occidentale sur un millénaire. La politique étrangère des États constitue par ailleurs souvent une thématique où l'opposition politique est moins forte que dans les autres domaines, au Sénégal comme ailleurs⁹⁴.

Tous ces éléments expliquent la persistance du modèle du dirigeant africain omnipotent. Jusqu'à présent, pour certains observateurs de la politique étrangère du Sénégal, cette dernière est visiblement principalement décidée au sein du palais présidentiel et obéit à des contraintes sans passer par une réflexion de fond⁹⁵. Y compris parmi les observateurs sénégalais, les lectures en termes de centralisation présidentielle prédominent par moments⁹⁶. Il ne s'agit pas ici de contester l'ensemble de ces lectures mais de rappeler le caractère non figé des pratiques diplomatiques du Sénégal. De même, il ne s'agit pas de tomber dans un versant essentialiste de la lecture de la politique étrangère du Sénégal, comme c'est parfois le cas dans la littérature : il n'est pas question de considérer la politique étrangère sénégalaise comme unanime du fait de cosmologies collectives qui prévaudraient au Sénégal, par opposition à des cosmologies individualistes occidentales, comme le font certains auteurs⁹⁷.

distinguer du président Macky Sall, notamment pour ce qui concerne les relations avec la France, dans un contexte de rejet de l'ancienne puissance coloniale dans les pays voisins et notamment au Mali.

⁹² ANS Unité Africaine IX Généralités 1966-1974 « Rapport présenté par M. GUEYE Abbas au nom de la Commission des Affaires Etrangères sur le projet de loi portant ratification de la Charte d'Addis-Abeba »

⁹³ Peter Schraeder, "Chapter 3: New Directions in Francophone West African Foreign Policies", in Khadiagala et Lyons, *African foreign policies*, p52

⁹⁴ Sur cette question pour ce qui concerne la France, voir « Le consensus interventionniste à l'Assemblée nationale. Eléments pour l'analyse d'un conformisme parlementaire », Chapitre 6 dans Daho, Pouponneau, et Siméant-Germanos, *Entrer en guerre au Mali*, pp153-174

⁹⁵ René Massiga Diouf, journaliste à la RTS et auteur de *La diplomatie sénégalaise de Senghor à nos jours*, CREDILA, Dakar, 2015 entretien réalisé à Dakar le 12 décembre 2022

⁹⁶ Deux thèses trop méconnues sur la politique étrangère du Sénégal, rédigées par des étudiants sénégalais dans des universités françaises, s'appuient en partie sur la centralité de l'exécutif sénégalais, mais la nuancent également largement, notamment en prêtant une attention sérieuse au ministère des Affaires étrangères. Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 »; et Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

⁹⁷ C. K. Amegan, D. E. Degila, "Senegal: a New West African Leader in a Globalized World?", Chapter 14 in Jacqueline Anne Braveboy-Wagner, éd., *Diplomatic strategies of nations in the Global South: the search for leadership* (New York: Palgrave Macmillan, 2016), p385. Sur l'application de cet essentialisme dans d'autres contextes géographiques dans le cadre de la discussion sur le décentrement des Relations Internationales, voir

Notre argument ici est de dire que le caractère consensuel de la politique étrangère du Sénégal est le résultat de facteurs conjoncturels plus que culturels, qui tiennent aussi à la forme du régime et sa centralisation plutôt forte autour du président aujourd'hui (mais qui peut connaître des variations en intensité dans le temps).

Par ailleurs, à leur manière aussi les observateurs sénégalais ne se retrouvent pas complètement dans la lecture du dirigeant africain omnipotent ou dans celle insistant sur les contraintes comme structurant les décisions de politiques étrangères. Pour René Massiga Diouf par exemple, les enjeux politiques intérieurs sont un élément clé à considérer pour comprendre la politique étrangère du Sénégal, notamment au sein des institutions multilatérales⁹⁸.

Le journaliste sénégalais suggère que la question du troisième mandat présidentiel de Macky Sall détermine largement les positionnements sénégalais au sein des organisations multilatérales en particulier africaines. De février 2022 à février 2023 le Sénégal occupe la présidence tournante de l'UA, dont la rhétorique est habituellement très ferme concernant les changements de constitution et les coups d'état. Alors que Moussa Faki Mahamat, le président de la commission de l'UA est très audible sur ces questions, Macky Sall a surtout été entendu le temps de son mandat à la présidence de l'UA sur des questions de représentation du continent dans les centres de décision mondiaux comme le Conseil de Sécurité ou le G20 (ce que nous avons développé plus haut).

Ce positionnement est d'autant plus révélateur que la période qui précédait le mandat de Macky Sall à la tête de l'UA, ainsi que la période de sa présidence, a été marquée par une série de coups d'états en Afrique de l'Ouest ou de tentatives ayant échoué (annexe 8) : au Mali en août 2020 et mai 2021, en Guinée en septembre 2021, également au Tchad en avril 2021, au Burkina Faso en janvier 2022 et octobre 2022, et deux tentatives échouées au Niger en mars 2022 (finalement le régime de Bazoum sera renversé par un putsch en août 2023) et en Guinée-Bissau en février 2022. Le président sénégalais était donc attendu sur la question des changements de constitution et des coups d'état, mais il s'est finalement peu exprimé sur la question. Les incertitudes longtemps entretenues sur ses propres intentions concernant une

Giorgio Shani et Navnita Chadha Behera, « Provincialising International Relations through a Reading of *Dharma* », *Review of International Studies* 48, n° 5 (décembre 2022): 837-56, p839

⁹⁸ Entretien réalisé à Dakar le 12 décembre 2022

candidature à un troisième mandat consécutif expliquent selon René Massiga Diouf ses réticences à s'exprimer sur la question durant sa présidence tournante de l'UA⁹⁹.

Quelle périodisation retenir de notre tentative de renouvellement de la compréhension des acteurs de la politique étrangère au Sénégal ? Nos recherches confirment les propos de Sonko et sa chronologie distinguant la période 1960-1963 où la Présidence du Conseil joue un rôle prépondérant (comme le montrent les écrits de Mamadou Dia), et la période 1963-1968 où Doudou Thiam contribue à remettre au centre du jeu le ministère des Affaires étrangères du Sénégal. Après 1968 et le départ de Thiam des Affaires étrangères, cette thématique entre progressivement dans le giron du palais présidentiel.

B L'association d'une identité sénégalaise à destination de l'échelle internationale : l'énonciation des grands principes de la politique étrangère du Sénégal

Le Sénégal est une « *terre d'humanisme, pays disponible, plus que jamais attaché au dialogue loyal et de bonne foi, ce dialogue condition et moyen de l'assainissement des relations internationales* », affirme Abdou Diouf le 4 janvier 1985 dans sa réponse aux vœux du corps diplomatique¹⁰⁰. De même, Léopold Sédar Senghor ne manque pas de rappeler ses conceptions de l'universalisme et du dialogue des civilisations lorsque l'occasion se présente. Cette rhétorique, qui s'appuie sur une philosophie patiemment construite par le premier président du Sénégal dépasse largement la politique intérieure sénégalaise et contribue à la formation conjointe de la politique étrangère du pays ainsi que de l'État du Sénégal¹⁰¹. Senghor n'a de cesse de relier ces préoccupations philosophiques à des thématiques économiques et politiques comme celle du développement ou de la détérioration des termes de l'échange, terme dont il se fait le champion. Il déclare par exemple en 1970 :

En ce XX^{ème} siècle, qui consacre l'interdépendance des races, continents et nations, l'intérêt de chaque groupe n'est

⁹⁹ Idem

¹⁰⁰ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Magazine Sénégal d'Aujourd'hui, numéro spécial : La politique étrangère du Sénégal : principaux discours du président Abdou Diouf », p32

¹⁰¹ Voir pour le cas du Sénégal la thèse d'Chaudemanche, « Romans (en) wolof ».

pleinement assuré que par l'intérêt général. En d'autres termes, le développement intégral de chaque nation ne peut se réaliser que dans le cadre d'un développement réciproque. La conséquence majeure de ces idées, qui encore une fois, ressortissent à la philosophie négro-africaine, est que chaque État doit commencer par assurer son indépendance nationale – encore que celle-ci ne puisse être que relative - en pratiquant ce que nous appelons une politique de non-suivisme¹⁰².

Les réflexions théoriques de Senghor sur la négritude et l'universel infusent profondément ses conceptions de la politique étrangère du Sénégal, et il le fait savoir au corps diplomatique du pays à chaque rencontre avec les ambassadeurs. À partir de là la dimension culturelle devient un élément rhétorique de poids dans la diplomatie du Sénégal durant les 20 années des mandats présidentiels de Senghor. Il s'exprime ainsi en 1976 : « *C'est justement parce que le Sénégal est attaché aux droits sacrés de l'homme que notre représentant à l'ONU saura défendre les droits inaliénables du peuple palestinien* »¹⁰³. À cette date, le diplomate sénégalais Médoune Fall alors représentant permanent du Sénégal aux Nations Unies est élu à la tête du Comité palestinien de l'ONU.

a) La civilisation de l'universel et la philosophie senghorienne

Senghor est reconnu pour sa promotion de la « convergence entre les civilisations »¹⁰⁴. Il explique par exemple en 1975 à l'occasion de sa réponse aux vœux du corps diplomatique : « *C'est dans ce contexte que le Sénégal poursuit sa vocation, qui est de travailler, avec les nations et les hommes de bonne volonté, à l'édification de la Civilisation de l'Universel. C'est pourquoi nous menons notre action sur un double plan. Sur le plan politique, en favorisant le dialogue, non seulement dans la direction nord-sud, entre pays développés et pays en développement, mais aussi, dans le sens ouest-est, entre pays du Tiers-Monde* »¹⁰⁵. Parce qu'il ne s'ancre ni dans une confrontation Est-Ouest ni dans une confrontation Nord-Sud, le

¹⁰² ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Conseil National du 16 juillet 1970 de l'UPS, Rapport Introductif par Léopold Sédar Senghor », pp4-5

¹⁰³ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Synthèse de presse 11/3/76 »

¹⁰⁴ Constantin et Coulon, « La Diplomatie Du Dialogue », p59

¹⁰⁵ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Présentation des vœux du corps diplomatique, 3 janvier 1975, Réponse de M. le Président de la République », p3

répertoire en termes de dialogue de civilisation est très utile pour Senghor, qui le mobilise régulièrement tout le long des 20 premières années de l'indépendance du Sénégal.

i) Le festival mondial des arts nègres

La philosophie senghorienne est dans les années 1960 au cœur de certaines orientations de la politique étrangère du Sénégal, notamment en 1966 lors de l'organisation du festival mondial des arts nègres. Le festival est en gestation plusieurs années avant son exécution, tant il est au cœur des préoccupations senghoriennes. Sur le plan artistique, le festival joue un rôle fédérateur dans l'histoire de ce qui est appelé par la suite l'École de Dakar.

Comme le démontre Yann Ripert dans ce cas l'art a également joué un rôle diplomatique, notamment dans la contestation des idéologies coloniales¹⁰⁶. Sur le plan diplomatique, l'idéologie coloniale consiste surtout en le maintien de liens exclusifs et de dépendance entre l'ancienne colonie et l'ancienne métropole. Selon Ripert, Senghor a précisément essayé durant l'organisation du festival de 1966 de diversifier ses partenaires diplomatiques, notamment en se rapprochant des États-Unis, pour atténuer le poids de la France dans sa diplomatie.

Mamadou Dia reprend à son compte cette idée de diversification dans ses mémoires, publiées en 1985, soit bien après son emprisonnement puis la grâce présidentielle dont il a bénéficié :

Une autre orientation politique sur le plan international, qui faisait problème : je m'efforçais de diversifier les relations internationales. Ainsi, tout en restant en bons termes avec la France, j'estimais qu'il convenait de diversifier au maximum nos partenaires, d'élargir notre coopération à tous les pays sans exclusive, dans la souveraineté et la dignité, d'où mon voyage dans les pays de l'Est. En effet, je voulais la diversification, non seulement avec les Pays de l'Ouest, mais aussi avec les Pays de l'Est. C'est à ce moment-là que j'ai entrepris cette tournée... sur l'invitation, d'ailleurs, des différents Pays de l'Est qui suivaient pas à pas la politique que je menais au Sénégal, et qui leur était

¹⁰⁶ Yohann C. Ripert, « Decolonizing Diplomacy: Senghor, Kennedy, and the Practice of Ideological Resistance », *African Studies Review* 64, n° 2 (juin 2021): 292-314, p294

*sympathique. Je crois que ce succès et cette orientation vers l'Est, sont en partie, à la base de la crise de 1962*¹⁰⁷.

L'étude de la correspondance entre Senghor et Kennedy par Ripert constitue un travail important pour la compréhension des politiques étrangères sénégalaises (et pas seulement d'ailleurs) car comme le relève Korany dans son ouvrage séminal en 1986 sur les politiques étrangères dans le tiers-monde, ces dernières ne se résument pas à une simple décision, la politique étrangère est « *a continuous, wider phenomenon, embracing general objectives, stated strategy, and a series of routine actions: trade exchanges, cultural encounters, exchange of diplomatic notes* »¹⁰⁸.

Jean-Gérard Bosio, conseiller culturel et diplomatique de Senghor au moment du festival de 1966 n'hésite pas à parler de « diplomatie culturelle » à propos de l'événement et des politiques ultérieures menées par Senghor. Pour le président du Sénégal, la diplomatie culturelle doit contribuer à faire reconnaître la valeur mondiale et universelle de l'art africain. La méthode pour arriver à ce résultat est la circulation des œuvres en Europe et en Afrique, et notamment au Musée Dynamique de Dakar¹⁰⁹. La musique joue également un rôle central dans ce processus de reconnaissance, notamment par l'effet de dépassement des différences et l'harmonisation sur un même rythme. Comme le rappelle Jann Pasler, "*in their programming at major venues, organizers prioritized balance and equity, prerequisites in the pursuit of African unity*"¹¹⁰.

La coopération internationale est également mise en avant comme une des finalités du festival de 1966. Le festival est un symptôme de la considération par les autorités sénégalaises et en particulier par Senghor de la culture comme le point de départ d'initiatives politiques comme la coopération internationale.

Une autre figure importante de l'organisation du festival est Alioune Diop, déjà reconnu comme personnalité intellectuelle sénégalaise majeure par sa direction de la revue, maison d'édition et librairie Présence Africaine et la fondation de la Revue Africaine de Culture. Comme le rappelle Jann Pasler, c'est Alioune Diop qui implique l'UNESCO dans l'organisation du festival.

¹⁰⁷ Dia, *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*, p110.

¹⁰⁸ Korany, *How foreign policy decisions are made in the Third World*, p39

¹⁰⁹ Musée du quai Branly-Jacques Chirac, éd., *Senghor et les arts: réinventer l'universel [Exposition au Musée du Quai Branly du 7 février au 19 novembre 2023]* (Paris: Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, 2023).

¹¹⁰ Jann Pasler, "Music and African Diplomacy at the Festival Mondial des Arts Nègres, Dakar, 1966", *Diplomatica*, Vol 3 Num 2, 2021, p320

ii) La négritude

La négritude est bien évidemment au cœur de la diplomatie du Sénégal sous Senghor, terme par lequel il est identifié à l'étranger et qu'il peut facilement mettre en avant¹¹¹. Elaborée par Senghor, Césaire et Gontran-Damas, la négritude acquiert plusieurs définitions au fil des critiques qui lui sont faites et des trajectoires distinctes de ses auteurs. Chez Senghor, elle renvoie surtout à la « civilisation du monde noir » et à la « personnalité collective africaine », selon un vocabulaire caractéristique du poète-président sénégalais.

La négritude est associée à Senghor, Césaire et Gontran-Damas, mais ces trois intellectuels la constituent comme concept philosophique dans les années 1920 grâce à l'espace de délibération que mettent à leur disposition les sœurs Nardal à Paris¹¹², et ils s'inspirent également de l'œuvre de John Locke dans la Harlem Renaissance sur *The New Negro*¹¹³.

Du fait de la pluralité des expériences de ses auteurs, la négritude est un concept dont les usages et les références varient. Une différence majeure dans ses usages par exemple est la référence culturelle à l'Afrique continentale, que Senghor considère comme essentielle mais qui est beaucoup moins affirmée chez Damas et Césaire. Inspiré par Bergson mais aussi par Placide Tempels, Senghor mobilise les concepts de « force vitale » et de « rythme » dans ses usages du concept de négritude. Alors que Senghor reprend une partie des théories de Tempels, Césaire rejette radicalement les propos du religieux belge.

« *Je crierai négritude parce que c'est ma liberté d'être noire* », dit la poétesse, peintre et actrice Younoussé Seye dans *Soumission : non – liberté : oui !*. Il y a bien une dimension existentielle dans l'affirmation de la négritude, qui s'inscrit dans une dimension politique plus largement, et qui n'est pas sans lien avec l'appropriation, comme nous le soulignons dans la première partie.

Finalement, l'héritage senghorien est central dans la définition de la politique étrangère du Sénégal, jusqu'à aujourd'hui. Comme le relève Moda Dieng, « *durant les deux*

¹¹¹ W. A. E. Skurnik, *The foreign policy of Senegal* (Evanston [Ill.]: Northwestern University Press, 1972).

¹¹² Il est de plus en plus reconnu que Jane et Paulette Nardal étaient amers de l'effacement de leur contribution à l'histoire intellectuelle de la négritude, d'autant que plusieurs années avant l'émergence du concept, Jane Nardal a publié « L'internationalisme noir » qui préfigure la négritude, ce qui fait que la contribution des Nardal au mouvement n'est pas simplement matérielle, elle est aussi intellectuelle.

¹¹³ Voir notamment sur ce point l'entrée Négritude dans le *Stanford Encyclopedia of Philosophy* écrite par Souleymane Bachir Diagne <https://plato.stanford.edu/entries/negritude/>, consultée le 21/07/2023

décennies passées au sommet de l'État, le panafricanisme et la Négritude furent au cœur de la politique étrangère. Aujourd'hui, le Sénégal est tout naturellement perçu comme une 'puissance diplomatique', en grande partie grâce à l'héritage laissé par l'esprit d'ouverture et l'orientation idéologique de Senghor »¹¹⁴.

b) La paix au cœur de la politique étrangère du Sénégal

La politique étrangère du Sénégal se construit beaucoup dans les années 1970 autour de la paix, notamment via la culture et la médiation. Senghor avait une vision de la culture "at the service of diplomacy, diplomacy at the service of peace"¹¹⁵. Le président sénégalais est également une figure importante des médiations dans les années 1970 via les missions de l'OUA au Moyen-Orient¹¹⁶ (et notamment pour relancer la mission Jarring¹¹⁷). En 1979 par exemple, le Sénégal prend position en faveur de l'Égypte alors que le pays est critiqué au sein du mouvement des non-alignés pour les accords de Camp David¹¹⁸.

Lors des vœux au corps diplomatique en 1975, Senghor reprend son vocabulaire mettant l'accent sur la culture, les civilisations et la négritude et leur rôle dans la résolution des conflits :

Cependant, comme on le sait, derrière les conflits politiques, comme ceux de la décolonisation, ou les conflits économiques, comme ceux nés de la détérioration des termes de l'échange, il y a, les alimentant, des conflits culturels, qui se parent, parfois, du masque de l'idéologie. D'où l'importance que nous attachons à la solution des conflits culturels. Le meilleur moyen d'éviter ces conflits, ou de les résoudre quand ils sont nés, c'est encore de

¹¹⁴ Moda Dieng, *Médiations africaines dans les conflits: le dynamisme diplomatique de l'Afrique du Sud et du Sénégal* (Saarbrücken: Éditions universitaires européennes, 2011), p76.

¹¹⁵ C. K. Amegan, D. E. Degila, "Senegal: A New West African Leader in a Globalized World", Chapter 14 in Jacqueline Anne Braveboy-Wagner, éd., *Diplomatic strategies of nations in the Global South: the search for leadership* (New York: Palgrave Macmillan, 2016), p375.

¹¹⁶ Constantin et Coulon, « La Diplomatie Du Dialogue », p61

¹¹⁷ La mission Jarring, du nom de Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies entre Israël et la Palestine, est une tentative de règlement du différend entre Israël et les États arabes suite à la guerre des Six Jours de 1967. Elle fonctionne avec plusieurs navettes qui circulent entre les acteurs impliqués dans le conflit (la Syrie refuse d'entrer dans les discussions jusqu'en mars 1972, ayant posé comme condition sine qua non qu'Israël se retire des territoires occupés). Senghor fait partie avec plusieurs autres chefs d'État africains de ces navettes. https://www.lemonde.fr/archives/article/1972/07/05/m-waldheim-envisagerait-une-relance-de-la-mission-jarring_2377240_1819218.html consulté le 29/04/2023

¹¹⁸ Jovan Čavoški, *Non-Aligned Movement Summits: A History, New Approaches to International History* (London New York Oxford New Delhi Sydney: Bloomsbury Academic, 2022), pp219-220

*développer la culture elle-même. C'est la raison pour laquelle nous accordons beaucoup d'importance, dans notre système d'éducation, à l'enseignement des langues et civilisations différentes. L'objectif vers lequel nous tendons est de faire, de nos étudiants, des hommes de culture intégrale, qui, par-delà les langues africaines, seront, bien qu'enracinés dans la Négritude, bilingues, voire trilingues*¹¹⁹.

Les initiatives de médiation mentionnées depuis le début de cette partie s'ancrent ainsi durant les 20 premières années de l'indépendance du Sénégal dans un registre discursif et s'appuie sur des bases théoriques solides. Ce vocabulaire est moins mobilisé par les successeurs de Senghor, mais ses grandes orientations diplomatiques restent structurantes dans les interventions présidentielles ultérieures.

De même quelques années plus tard toujours lors des vœux au corps diplomatique, Senghor mobilise un registre identique pour faire le lien entre paix et civilisation de l'universel : « *Paix, ai-je dit, tant il est vrai que, sans une coopération organisée et persévérante, les pays industriels et les pays en développement ne sauraient unir leurs efforts pour asseoir un nouvel ordre économique et culturel mondial, outil indispensable pour bâtir la civilisation de l'Universel, qui, seul, nous permettrait d'éviter une troisième guerre mondiale* »¹²⁰. Les inspirations fonctionnalistes de la compréhension par Senghor des relations internationales apparaissent ici clairement, avec l'idée que des contacts réguliers sur des questions techniques permettent de limiter les possibilités de conflit. Le président du Sénégal y ajoute une dimension culturelle (« civilisationnelle » dans son vocabulaire) avec la référence à la « civilisation de l'Universel ».

Il faut relever qu'une fois sorti de son statut de président de la République du Sénégal, Senghor s'engage très peu dans la politique sénégalaise et dans la politique internationale (et continentale africaine) en général. Malgré sa stature internationale de président s'étant retiré de lui-même du pouvoir (tout de même au cours de son cinquième mandat à la tête du pays), Senghor n'intervient pas comme médiateur sur le continent entre 1980, date de son départ du pouvoir, et son décès en 2001.

¹¹⁹ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Présentation des vœux du corps diplomatique, 3 janvier 1975, Réponse de M. le Président de la République », p4

¹²⁰ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Présentation des vœux du corps diplomatique, 6 janvier 1978, réponse de M. le Président de la République à l'Allocution du doyen du corps diplomatique », p3

En 1981, lors de l'opération au Tchad organisée par l'OUA, le Sénégal mobilise des troupes pour les envoyer sur place. Le président Abdou Diouf déclare alors devant les représentants du corps diplomatique du pays : « *C'est la raison de notre présence au Sud-Liban et au Tchad, et c'est aussi le sens de nos prises de position à l'ONU, à l'OUA et dans d'autres enceintes internationales. Il s'agit là, certes, d'un devoir de justice et de solidarité humaine à l'égard de milliers de victimes innocentes, mais il y va aussi de la préservation de la paix et de la sécurité de toutes les Nations* »¹²¹. Le vocabulaire senghorien disparaît dans cette communication, mais les ambitions sénégalaises dans le maintien de la paix au nom de l'unité africaine n'en sont pas moins apparentes. Le début du mandat de Diouf est aussi celui d'une activité diplomatique plutôt intense, qui se contractera par la suite.

Comme Senghor avant lui, Abdou Diouf est peu investi dans la politique sénégalaise après son départ de la présidence en 2000, mais il commence une carrière de diplomate international avec sa position comme Secrétaire Général de l'Organisation Internationale pour la Francophonie (OIF) de 2003 à 2015. Diouf intervient également dans la médiation de certains conflits qui se déroulent après sa présidence, comme aux Comores, en Côte d'Ivoire, ou à Madagascar¹²².

Le rôle de médiateur du Sénégal commence dès l'indépendance, et se prolonge après la Guerre froide et durant les années 2000 : *"most notably, former president Wade brokered a ceasefire in civil crisis in Côte d'Ivoire in 2002, and again played a mediator role there in 2010. In 1998-1999, Senegal, together with Guinea-Conakry, sent troops to bolster Guinea-Bissau's President Nino Vieira's position during civil conflict there and went on to mediate between the president and opposition. Senegal's commitment to conflict resolution has also been reflected in its heading the Crisis Committee established within the ECOWAS"*¹²³. En 2002, l'ancien ministre des Affaires étrangères et président de l'Assemblée nationale du Sénégal Moustapha Niasse sera envoyé pour une mission de médiation en RDC en tant que représentant de l'ONU.

¹²¹ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Présentation des vœux du corps diplomatique, Réponse de M. le Président de la République, Dakar le 8 janvier 1982 »

¹²² Dieng, *Médiations africaines dans les conflits*, pp231-242

¹²³ C. K. Amegan, D. E. Degila, "Senegal: A New West African Leader in a Globalized World", Chapter 14 in Braveboy-Wagner, p378.

Abdoulaye Wade est également médiateur dans la crise de Madagascar en 2002 et en 2009. Moda Dieng propose une analyse détaillée de la médiation de Wade à Madagascar en 2002, et il relève une complémentarité mais aussi une compétition entre le président sénégalais et l'OUA dans le règlement de la crise politique malgache. Ainsi, les deux rivaux malgaches Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana se retrouvent à Dakar les 18 et 19 avril 2002 en marge d'un sommet sur le financement du NEPAD¹²⁴. Après les élections remportées par Ravalomanana dont le résultat est contesté par son adversaire, l'UA se divise dans ses soutiens aux deux protagonistes, et le Sénégal contribue à faire pencher la balance en faveur du second en le reconnaissant officiellement comme président de Madagascar le 18 juillet 2002. Le troisième président sénégalais est la figure la plus médiatrice avant son mandat de président, pendant et après son mandat. En 2009, le Tchad et le Soudan signent un accord de paix à Dakar.

Pour certains auteurs, il existe une dimension constructiviste dans la politique étrangère du Sénégal, notamment pour ce qui concerne ses relations avec la Gambie. Le prisme constructiviste permet en conséquence de comprendre l'absence de conflit d'ampleur entre les deux voisins¹²⁵. L'analyse des discours et l'attention aux « structures de sens » (*structures of meaning*) mettent en lumière le poids de l'expression « *two states one people* » mobilisée par les chefs d'État au Sénégal et en Gambie. Les pratiques transnationales comme les mariages interétatiques sont en effet nombreuses, ce qui renforce les liens entre le Sénégal et la Gambie. Cette rhétorique existe depuis longtemps, elle se retrouve déjà durant la présidence Diouf du Sénégal (1981-2000), mais continue également chez Abdoulaye Wade (2000-2012) et chez Macky Sall (2012-).

L'affinité culturelle entre le Sénégal et la Gambie est une caractéristique durable des relations entre les deux États. Cet aspect précis des relations entre les deux voisins permet de dépasser les cadres d'analyse habituels qui se situent en général entre le paradigme des petits États ou celui des politiques extérieures définies par les types de régimes ou par les contraintes. Si ces lectures permettent de monter en généralité, elles contribuent en revanche

¹²⁴ Dieng, *Médiations africaines dans les conflits*, p235.

¹²⁵ Muhammed Lenn, « A Constructivist Approach to Gambia-Senegal Relations: Analysis of the 'Two States, One People' and the 'next-Door Enemy' Discourse », *South African Journal of International Affairs* 28, n° 4 (2 octobre 2021): 605-28, p606

aussi à réifier les pratiques diplomatiques dans les pays africains et à les considérer comme figées, sans mécanismes d'évolution au fil des années.

c) *L'articulation entre l'identité de la politique étrangère et celle de l'armée au Sénégal*

L'armée sénégalaise est régulièrement étudiée par les chercheurs du fait de son originalité au regard de son environnement régional. Elle est en effet *a priori* moins politisée que ses voisins (notamment au Mali et en Guinée), ce qui peut expliquer une intervention moins importante du personnel militaire dans les questions de compétition politique¹²⁶, ce qui n'empêche pas que l'armée (et le métier des armes en général) soit une institution historiquement centrale au Sénégal, au moins symboliquement. Dans un recueil d'entretiens, Abdoulaye Wade rappelle le rôle des figures guerrières dans l'histoire longue du Sénégal, et conclut : « *À l'époque, ils étaient des héros. Nous devons assumer notre histoire qui est une très longue tradition guerrière. Ne vous étonnez donc pas que l'on trouve dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et aujourd'hui encore des bataillons sénégalais au Liban, dans la FINUL, en Centrafrique, au Tchad dans le cadre des forces de l'Union africaine ou des Nations unies, au Libéria, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, au Congo, en République démocratique du Congo, en Haïti et maintenant au Darfour* »¹²⁷.

Mais l'argument culturaliste dans la compréhension du rôle de l'armée au Sénégal, s'il peut apporter des éléments pertinents à l'analyse, comporte également le risque de naturaliser les réactions des militaires au Sénégal alors qu'elles sont aussi le résultat de contingences et qu'elles sont hétérogènes. S'il est vrai que plusieurs crises politiques au Sénégal sont résolues sans l'intervention directe des militaires, cette non-intervention n'a rien de spontanée ni de systématique. Dans certaines de ces crises comme celle de 1962 entre Mamadou Dia et Léopold Sédar Senghor, le chef des troupes parachutistes Jean-Alfred Diallo soutient le président de la République tandis que le chef d'état-major des armées soutient le président du Conseil. Plus tard, Jean-Alfred Diallo (devenu à son tour chef d'état-major des armées) s'opposera au contraire à Senghor lorsqu'il refusera d'intervenir contre les manifestations des étudiants en 1968.

¹²⁶ Jahara Matisek, « An Effective Senegalese Military Enclave: The Armée-Nation "Rolls On" », *African Security* 12, n° 1 (2019), 62-86, p65

¹²⁷ Abdoulaye Wade, Jean-Marc Kalflèche, et Gilles Delafon, *Une vie pour l'Afrique* (Neuilly-sur-Seine: Lafon, 2008), p16.

Ce qui est aujourd'hui appelé la tradition de non-intervention directe de la part des militaires dans la vie politique sénégalaise est le fruit de contingences historiques. S'il est vrai que la répétition de ces comportements peut réhausser le seuil à franchir pour que l'armée intervienne, une telle intervention ou non-intervention n'est pas nécessairement liée à des facteurs culturels et la tradition qui en découle n'est pas irréversible. En mai 2023 par exemple, dans un contexte de fortes tensions politiques et sociales liées en partie aux élections présidentielles prévues en février 2024, la question du rôle de l'armée dans le maintien de la stabilité du pays est de plus en plus régulièrement posée.

Le général Lamine Cissé constitue une figure intéressante pour notre propos, car il a été chef d'état-major et le premier militaire sénégalais à occuper le poste de ministre de l'Intérieur. Pour Dieng, il témoigne du professionnalisme des armées sénégalaises et « *fort de cette réussite et de son expérience militaire, il sera successivement envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en RCA en 2001, pilote du Bureau des Nations Unies en Afrique occidentale en 2007, puis envoyé spécial de la CEDEAO chargé de planifier la réforme du secteur de la sécurité en Guinée* »¹²⁸.

De même, les militaires sénégalais constituent une vitrine pour le pays via la carrière de diplomate que certains suivent après une carrière militaire. Le général Pape Khalilou Fall devient ambassadeur du Sénégal en Chine par exemple, le général El Hadji Alioune Samba est ambassadeur du Sénégal en Iran, le général Mountaga Diallo est ambassadeur du Sénégal en Russie¹²⁹.

d) L'islam dans la politique étrangère sénégalaise

i) Un ré-enchantement du monde à relativiser

Les religions occupent une place importante dans l'étude des relations internationales, en particulier depuis la fin de la Guerre froide, notamment car elles constituent un « grand récit » permettant de donner du sens aux événements internationaux. Une partie des analyses s'insèrent dans un discours en termes de « retour du religieux », procédant d'un processus plus large de « ré-enchantement du monde », après le désenchantement analysé par Max

¹²⁸ Dieng, *Médiations africaines dans les conflits*, p126.

¹²⁹ Dieng, p136

Weber, et d'émergence de l'islam politique comme prenant la place du communisme en tant qu'idéologie contestatrice dans le système international.

Ces positionnements de la religion comme outil de contestation sont concomitants des lectures westphaliennes du système international, considérant les conférences de 1648 comme fondatrices d'un ordre politique international séparé du religieux, et faisant de ce cloisonnement une condition de la paix mondiale (après un conflit de 30 ans basé en partie sur des considérations religieuses). Ce mythe fondateur de la discipline, que nous avons déjà abordé dans la première partie de ce travail, constitue une lecture eurocentrée du système international dont nous nous efforçons de nous dégager ici, d'où cette partie du chapitre.

Il ne s'agit pour nous pas d'avoir un regard normatif sur la religion dans la formation de l'État au Sénégal comme étant par essence opposée à la démocratie libérale et au sécularisme, ni de considérer la religion comme un instrument de politique étrangère, manipulé par des acteurs intéressés selon la conjoncture. Les acteurs de la politique étrangère du Sénégal, lorsqu'ils mobilisent un discours religieux, constituent « *des grilles au travers desquelles [ils] saisissent la politique mondiale* »¹³⁰, selon Delphine Allès à propos de l'étude du cas de l'Indonésie. Ce sont ces grilles que nous approchons dans ce chapitre, dans la continuité de l'insistance sur les idées, sur laquelle nous nous appuyons depuis le début de ce travail. Il n'est donc pas question de regarder uniquement les usages conjoncturels de la religion par les acteurs, mais aussi les représentations qu'ils en ont ainsi que les interjections des religions dans la formation de l'État au Sénégal en lien avec la formation de sa politique étrangère.

ii) Une histoire longue et banale de l'islam au Sénégal

Le Sénégal est un pays à large majorité musulmane, et dont les représentants s'appuient sur des mises en scène de la religion à des fins électorales mais aussi car ce sont des pratiques culturelles qui leur sont chères.

Très tôt les royaumes de l'actuel Sénégal entretiennent des relations avec les Almoravides au Nord (entre le milieu du XI^{ème} siècle et le milieu du XII^{ème} siècle), notamment autour du bassin du fleuve Sénégal¹³¹. L'islam se répand à ce moment parmi les

¹³⁰ Delphine Allès, *La part des dieux: religion et relations internationales* (Paris: CNRS éditions, 2021), p57.

¹³¹ Bakary Sambe, *Contestations islamisées: le Sénégal entre diplomatie d'influence et islam politique* (Montréal, Québec: Les éditions Afrikana, 2018), p21

élites de la région par l'intermédiaire des clercs et des confréries religieuses¹³². Depuis l'arrivée de l'islam en Afrique de l'Ouest la religion est intimement liée à la constitution des unités politiques, et les politiques étrangères n'échappent pas à ces interactions. Dans l'empire du Mali par exemple (dont une partie du Sénégal actuel a fait partie), le Mansa Musa au XIV^{ème} siècle s'est rendu célèbre par son pèlerinage à la Mecque visant à faire de son empire une puissance mondiale¹³³.

Les relations entre religion et autorités politiques dans les trois empires soudanais (Ghana, Mali, Songhay) commencent à être connues et interprétées de plus en plus précisément par les historiens, ce qui ouvre des perspectives pour les recherches en Relations Internationales, sous condition de s'émanciper de carcans et d'œillères disciplinaires telles qu'elles existent jusqu'à aujourd'hui. Les réseaux transnationaux qui existent jusqu'à présent sont le fruit des routes commerciales pratiquées depuis plusieurs siècles, ainsi que les tracés des pèlerinages.

De même au XIX^{ème} siècle une des modalités des relations entre les unités politiques ouest-africaines, sahéliennes et les troupes coloniales est la constitution de royaumes et empires théocratiques formés par des appels au jihad. L'islamisation des sociétés dans la région du Sénégal ne se fait pas au moment de l'arrivée de l'islam mais durant la conquête coloniale, la colonisation constituant un contrepoids sur lequel s'appuie la prédication religieuse¹³⁴. Le contrepoids n'est pas unilatéral, car les confréries et les marabouts jouent un rôle important dans la production d'arachide à l'époque coloniale. Les marabouts quittent les villes pour les campagnes à ce moment, ce qui a des conséquences sur le modèle social sénégalais que nous explorons plus en détails dans la partie suivante.

La période coloniale elle-même repose sur une politique de distinction entre un « islam noir » et un « islam arabe », le premier étant supposé plus conciliant et moins mobilisateur dans les contestations anticoloniales. Les imaginaires sociaux et politiques aujourd'hui au Sénégal s'appuient sélectivement sur ces épisodes et figures de proue. Le pays est particulièrement intéressant à étudier car son statut d'exception est profondément débattu par les chercheurs. En premier lieu du fait de la cohabitation de l'islam avec d'autres religions et pratiques sacrées mais aussi avec un personnel politique éduqué dans les universités

¹³² Lamin O. Sanneh, *Beyond jihad: the pacifist tradition in West African Islam* (New York, N.Y.: Oxford University Press, 2016), p4

¹³³ Michael A. Gomez, *African dominion: a new history of empire in early and medieval West Africa* (Princeton: Princeton University Press, 2018), voir notamment son chapitre 6 "Mansa Musa and Global Mali" pp92-143

¹³⁴ Sambe, *Contestations islamisées*, p25

occidentales depuis la première moitié du XX^{ème} siècle. En deuxième lieu à cause de la présence de confréries musulmanes soufies comme la confrérie mouride, qui suivent des trajectoires proprement nationales tout en revendiquant une appartenance forte à la communauté universelle des croyants. Troisièmement car les interactions entre politique et religion sont nombreuses au Sénégal, sans qu'elles ne contreviennent *a priori* (et au contraire contribuent à renforcer) le système démocratique du pays, considéré comme une *success story* sur ce point¹³⁵.

Ces trois interprétations reposent sur des éléments empiriquement vérifiables, mais l'insistance presque pathologique sur eux relève parfois d'obsessions eurocentrées en particulier francophones et américaines inspirées d'une séparation stricte de l'ordre politique et de la sphère religieuse. Les acteurs religieux réagissent et participent de la modernisation de leur environnement, ainsi qu'à la construction des États dans lesquels ils interagissent¹³⁶. En ce sens il n'existe pas d'incompatibilité par nature entre l'islam et la modernité ou la science, contrairement à ce que proclamait Renan dans sa conférence de 1884.

iii) Le contrat social sénégalais au cœur des questions religieuses du pays

Au Sénégal, la constitution décidée à l'indépendance instaure un régime laïc qui n'est pas pour autant la reproduction du système français dont il serait l'importation (il n'en constitue pas nécessairement non plus une greffe)¹³⁷. Ce système a été qualifié par le président Abdou Diouf de « laïcité bien comprise », privilégiant une équidistance de l'État avec les groupes religieux mais aussi ce qu'Etienne Smith appelle les terroirs¹³⁸, plutôt qu'un retrait plus radical ou une position de neutralité.

Le système sénégalais est appuyé sur ce qui est qualifié par Momar Coumba Diop et par Mamadou Diouf de « contrat social islamo-wolof » ou « contrat social sénégalais ». Ce contrat social (ou système, tacite et extralégal, il n'est inscrit dans aucun texte juridique et ne fait pas l'objet d'une formulation officielle) a servi de point de départ à de nombreux travaux

¹³⁵ Donal C. O'Brien, "Senegal." In *West African States: Failure and Promise*, ed. John Dunn, 173–188. Cambridge, Mass.: Cambridge University Press, 1979.

¹³⁶ Islam et modernité ne sont d'ailleurs pas contradictoires, comme le montrent ces deux études dans deux cas différents : Kane, *Muslim modernity in postcolonial Nigeria*; Sounaye, Diagne, et Pénel, *Islam et modernité*. Pour le cas du Sénégal, voir Beth Buggenhagen, « Islam's New Visibility and the Secular Public in Senegal », chapitre 3 dans Mamadou Diouf, éd., *Tolerance, democracy, and sufis in Senegal*, Religion, culture, and public life (New York: Columbia University Press, 2013).

¹³⁷ Pour reprendre les termes du débat entre Bertrand Badie, qui propose la thèse de l'importation de l'État et Jean-François Bayart, auteur de la thèse de sa greffe, sur les circulations des modèles de l'État dans le monde

¹³⁸ Etienne Smith, "Religious and Cultural Pluralism in Senegal", chapter 7 in Diouf, *Tolerance, democracy, and sufis in Senegal*.

scientifiques pour comprendre la société et les institutions sénégalaises contemporaines¹³⁹, mais il a été jusqu'à présent peu appliqué aux relations internationales dans lesquelles le Sénégal est impliqué, à l'exception d'un chapitre dans *Sénégal, trajectoire d'un État*, en 1992, et d'une approche régionale dans *Le Sénégal et ses voisins*, en 1994¹⁴⁰. Il fait référence, schématiquement, à la légitimité fournie au gouvernement par les confréries soufies pour assurer la loyauté des citoyens, en échange d'une reconnaissance et d'un soutien matériel de l'État¹⁴¹. Le modèle islamo-wolof a pour effet de « dissoudre » les « identités périphériques » en les homogénéisant, ce qui réduit les irrédentismes et les risques de conflits identitaires, selon une lecture républicaine de la question¹⁴².

Le modèle islamo-wolof est né des interactions entre les marabouts, leurs disciples et l'administration coloniale, en particulier au début du XX^{ème} siècle¹⁴³, et il continue aujourd'hui, entretenu par l'élite politique post-coloniale sénégalaise. Alors que les marabouts soufies jouent un rôle important de résistance face à la conquête coloniale au XIX^{ème} siècle,

¹³⁹ Le concept de contrat social islamo-wolof est développé par Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop dans leur série d'études des institutions sénégalaises depuis Abdou Diouf, chez Karthala et en partenariat avec le CODESRIA. Ce projet a eu sa première publication en 1990 Diop et Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, et a ensuite été prolongé par de nombreux travaux pour comprendre les évolutions et les alternances au sein des institutions sénégalaises : Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, et Codesria, éd., *Les figures du politique en Afrique: des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Bibliothèque du Codesria (Paris : Dakar: Editions Karthala ; Codesria, 1999); Donal B. Cruise O'Brien, Momar Coumba Diop, et Mamadou Diouf, *La construction de l'État au Sénégal*, Collection « Hommes et sociétés » (Paris: Karthala, 2002); Mamadou Diouf et Rosalind Fredericks, éd., *Les arts de la citoyenneté au Sénégal: espaces contestés et civilités urbaines*, Hommes et sociétés (Paris: Karthala, 2013); Mamadou Diouf, *Histoire du Sénégal: le modèle islamo-wolof et ses périphéries* (Paris: Maisonneuve & Larose, 2001); Momar Coumba Diop, éd., *Sénégal (2000-2012): les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Hommes et sociétés (Dakar-Médina : Paris: CRES; Karthala, 2013); Momar Coumba Diop, éd., *Le Sénégal des migrations: mobilités, identités et sociétés*, Hommes et sociétés (Paris : Dakar : Nairobi: Karthala ; Centre de recherche sur les politiques sociales ; ONU-habitat, 2008); Momar Coumba Diop, éd., *Le Sénégal contemporain*, Collection « Hommes et sociétés » (Paris: Karthala, 2002); Momar Coumba Diop, éd., *Gouverner le Sénégal: entre ajustement structurel et développement durable*, Collection Hommes et sociétés (Paris: Karthala, 2004); Momar Coumba Diop, éd., *La société sénégalaise entre le local et le global*, Hommes et sociétés (Paris: Karthala, 2002); Momar Coumba Diop, éd., *Sénégal: trajectoires d'un État*, Série des livres du CODESRIA (Dakar, Sénégal : Paris: CODESRIA ; Diffusion, Karthala, 1992); Diop, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*; Momar-Coumba Diop, *Le Sénégal et ses voisins* (Paris: Karthala, 1995).

¹⁴⁰ Il faut ajouter que les questions des relations internationales et de la politique étrangère sont remarquablement absentes de la somme pourtant admirable consacrée à l'œuvre de Momar-Coumba Diop publiée en 2023 : Diallo Ibou et al., *Comprendre le Sénégal et l'Afrique d'aujourd'hui: mélanges offerts à Momar-Coumba Diop / sous la direction de Ibou Diallo, Ibrahima Thioub, Alfred Inis Ndiaye et Ndiouga Benga ; préface de Boubacar Barry*, Hommes et sociétés (Paris Dakar-Fann: Karthala Crepos, 2023).

¹⁴¹ Cheikh Anta Babou, "The Senegalese "Social Contract" Revisited", chapitre 6 dans Diouf, *Tolerance, democracy, and sufis in Senegal*.

¹⁴² Etienne Smith, "Religious and Cultural Pluralism in Senegal", chapitre 7 in Diouf.

¹⁴³ Notamment avec la politique du gouverneur Ernest Roume et son bureau des affaires musulmanes, et avant lui l'administrateur colonial Xavier Coppolani, qui mettait en avant la nécessité de préserver les intérêts des confréries musulmanes au Sénégal pour garantir l'ordre. Cette politique est ensuite suivie par le gouverneur William Ponty entre 1908 et 1915. Le gouverneur Marcel de Coppet maintiendra également cet esprit en instaurant comme pratique informelle de représenter l'État colonial aux cérémonies religieuses, entre 1936 et 1938, le temps de son mandat comme gouverneur de l'AOF, sous gouvernement du Front Populaire

leur positionnement change face à la politique musulmane des autorités coloniales françaises. Les marabouts deviennent au début du XX^{ème} siècle des intermédiaires entre la paysannerie (notamment dans les plantations d'arachides) et les autorités administratives impériales. C'est notamment le cas au cours des années 1920, lorsque El Hajj Malick Sy et Cheikh Ahmadou Bamba décèdent (en 1922 et 1927 respectivement), ce qui permet aux autorités françaises de prendre le contrôle de leur succession. En 1958, les marabouts sénégalais soutiennent le référendum proposé par De Gaulle.

Le pluralisme administratif et la tolérance religieuse sont pérennes au Sénégal selon Mamadou Diouf, et continuent après la période coloniale. À ce moment cependant et jusqu'à aujourd'hui, les positions politiques sont plurielles pour ce qui concerne l'implication de la religion dans le gouvernement de la cité. Alors que Lamine Gueye mettait en avant une séparation stricte entre les deux, Mamadou Dia allait plus loin encore et réclamait l'exclusion complète des acteurs religieux de la scène politique. C'est finalement Senghor qui influence le plus les institutions postcoloniales, en s'appuyant sur les symboles et le langage islamo-wolof dès l'indépendance¹⁴⁴. Ainsi, alors que Lamine Gueye et Mamadou Dia étaient plus jacobins et séculiers et donc plus proches du système métropolitain, Senghor encourage la continuité avec le système colonial pour ce qui concerne l'intervention de l'État dans les religions tout en innovant à partir d'un système d'équidistance entre les religions et les « patries culturelles »¹⁴⁵.

Ces mouvements sont importants pour la politique intérieure du Sénégal (et donc indirectement pour sa politique étrangère), car ils déterminent le centre de gravité politique du pays : alors qu'il était sur la façade atlantique durant la période coloniale, il se déplace vers le centre du pays ensuite. Ces évolutions s'inscrivent dans une histoire du Sénégal beaucoup plus longue : c'est l'orientation sahélienne qui a longtemps dominé la région, notamment du fait de son inscription dans les empires soudanais. La côte atlantique a ensuite occupé une place prééminente avec le développement de royaumes côtiers de petite taille mais puissants, issus de la fragmentation de l'empire jolof. Durant cette période atlantique, le fleuve Sénégal a joué également un rôle structurant¹⁴⁶, notamment lors de la guerre des marabouts entre 1673 et 1677, qui voit le Waalo et le Fuuta se recentrer sur la rive gauche du fleuve (et donc se rapprocher du Sud et de la côte atlantique). Jusqu'à aujourd'hui les fleuves sont structurants

¹⁴⁴ Mamadou Diouf, "Introduction" dans Diouf, *Tolerance, democracy, and sufis in Senegal*.

¹⁴⁵ Etienne Smith, "Religious and Cultural Pluralism in Senegal", chapter 7 in Diouf.

¹⁴⁶ Ibrahima Thioub, « Le Sénégal et le Mali », Chapitre 4 dans Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, p97

dans l'organisation politique, économique et humaine au Sénégal et avec la sous-région, ils expliquent par exemple que bien que Abidjan et Conakry soient plus proches du Mali, c'est avec le Sénégal que le pays entretient le plus de liens : le fleuve relie l'ensemble sous-régional à partir de sa source en Guinée. C'est aussi le fleuve qui permet à la ville de Ndar (Saint-Louis) de prendre une importance régionale¹⁴⁷.

Pris pour lui-même, le territoire sénégalais constitue dès le moyen-âge un centre avec ses dynamiques propres, et non une simple périphérie du monde musulman, alors que c'est longtemps par ce prisme qu'il a été appréhendé par les chercheurs occidentaux¹⁴⁸. Une dynamique bien sénégalaise par exemple concerne les déplacements de population qui s'opèrent au XIX^{ème} siècle depuis le Nord du Sénégal vers l'Ouest du Soudan (Mali actuel), sous l'effet des jihads d'El Hajj Oumar Tall.

La colonisation est aussi l'occasion d'une politique dite de « mise en valeur », qui fait « des autres États de l'AOF et du Soudan [Mali] en particulier l'arrière-pays agricole de l'espace industriel sénégalais »¹⁴⁹. Ces trajectoires historiques expliquent selon Ibrahima Thioub pourquoi le Mali, voulant rompre avec le système économique colonial, rejoint le groupe de Casablanca, tandis que le Sénégal, qui en tire des profits, promeut une position plus conservatrice et rejoint le groupe de Monrovia. Cette lecture peut cependant être contestée car il existait une opposition au Sénégal en faveur du groupe de Casablanca, au nom d'une solidarité panafricaine qui dépassait les simples intérêts économiques immédiats de l'entité politique nationale sénégalaise nouvellement indépendante.

Quelle est l'orientation du Sénégal aujourd'hui ? La pénétration européenne s'est surtout axée dans un premier temps sur le fleuve Sénégal, qui est progressivement devenu une frontière entre les territoires du Sénégal et de la Mauritanie, alors qu'il était auparavant une zone de confluence (ce qui ne sera pas sans conséquence dans le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie en 1989)¹⁵⁰. L'administration coloniale s'est appuyée sur les confréries soufies dont l'influence était surtout dans l'arrière-pays, et Senghor a prolongé cette stratégie par la suite dans une perspective électorale. Après la crise de l'arachide dans les années 1980, de nombreux mourides quittent les campagnes pour Dakar, ce qui restructure les équilibres politiques nationaux. Une des conséquences internationales est l'accroissement de la mobilité

¹⁴⁷ Ibrahima Thioub, « Le Sénégal et le Mali », Chapitre 4 dans Diop, p98

¹⁴⁸ Colvin, « International Relations in Precolonial Senegambia », p215

¹⁴⁹ Ibrahima Thioub, « Le Sénégal et le Mali », Chapitre 4 dans Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, p102.

¹⁵⁰ C. Becker et A. Lericollais, « Le Problème Frontalier Dans Le Conflit Sénégal-Mauritanien », *Politique Africaine*, n° 35 (1989): 149-55, pp149-150

mondiale des mourides, ce qui change aussi les positionnements internationaux du Sénégal du fait de sa diaspora, avec des conséquences à la fois intérieures et extérieures pour le pays¹⁵¹ comme la politisation de ces populations¹⁵².

Le modèle islamo-wolof repose donc bien sûr sur la composition de la société sénégalaise et sur les stratégies politiques et religieuses de ses élites, mais aussi de l'environnement international et des modalités d'insertion du Sénégal en son sein. Élément clé des identités multiples au Sénégal, le « contrat social sénégalais » ne peut être laissé de côté y compris dans une étude de la politique internationale du pays. La formation de l'État au Sénégal s'est opérée aussi par une dialectique entre les sphères religieuses, traditionnelles et politiques, ce qui n'est pas sans conséquences sur la formulation des politiques étrangères du pays.

iv) La religion dans la politique étrangère du Sénégal

Alors que dans les années qui suivent immédiatement l'indépendance, le Sénégal se positionne sur le créneau tiers-mondiste de Bandung, la solidarité qui prévaut à partir des années 1980 pour le Sénégal est plutôt d'un ordre religieux, en particulier avec l'Arabie Saoudite¹⁵³. La monarchie intervient en effet lourdement après les sécheresses touchant les pays du Sahel dans les années 1970 et 1980. La coopération se prolonge jusqu'à présent, car en 2018 un délégué aux affaires africaines est nommé dans le royaume. Entre temps, l'Arabie Saoudite a également financé la construction du King Fahd Palace, à Dakar, un hôtel de luxe situé dans le quartier des Almadies, au cœur des délégations diplomatiques de la capitale sénégalaise. L'hôtel a été financé à l'occasion de l'organisation par le Sénégal en 1991 du sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique, première fois que le sommet de cette organisation se déroulait au Sud du Sahara (l'hôtel s'appelait à ce moment le Méridien Président). Depuis, un autre sommet a été organisé pour l'OCI en 2008 à Dakar.

Enfin, l'Arabie saoudite reçoit des milliers d'étudiants sénégalais dans ses universités, dans le cadre d'une politique d'attractivité plus large vis-à-vis des étudiants musulmans. Comme le rappelle Luis Martinez, « entre 1961 et 2018, plus de 41 000 étrangers ont été diplômés de l'Université islamique de Médine, seulement 1,5% d'entre eux proviennent des

¹⁵¹ Voir par exemple Ousmane Kane, *The Homeland Is the Arena: religion, transnationalism, and the integration of Senegalese immigrants in America* (Oxford ; New York: Oxford University Press, 2010).

¹⁵² Comme le relève Cheikh Anta Babou "The Senegalese 'social contract' revisited", chapter 6 in Diouf, *Tolerance, democracy, and sufis in Senegal*.

¹⁵³ Sambe, *Contestations islamisées*, p97

pays occidentaux. Tous les autres sont originaires d'Afrique et d'Asie du Sud-Est »¹⁵⁴. La question de l'enseignement a d'ailleurs une histoire longue au Sénégal, dont une partie s'articule dans les relations entre les écoles françaises et les écoles arabisantes (bien que la question éducative ne se réduise pas à cette opposition). À l'échelle internationale, les Sénégalais qui prennent la voie de l'école arabisante vont en général à Al-Azhar, Médine, Damas, Bagdad et ailleurs, et une fois de retour au Sénégal ils investissent dans le champ de l'arabisation, langue dans laquelle ils ont été formés¹⁵⁵.

Dans l'élaboration de ces relations, les autorités saoudiennes s'appuient également sur des dignitaires soufies, ce qui confirme que l'opposition entre l'islam soufi et l'islam wahhabite n'est pas si radicale, comme nous le faisons remarquer plus haut. Au Sénégal, un relai soufi de la diplomatie wahhabite est notamment Cheikh Ibrahima Niasse, invité à plusieurs congrès de la ligue islamique mondiale¹⁵⁶. Cheikh Ibrahima Niasse, dit Cheikh « Baye » Niasse exerce une influence sur Kwame Nkrumah, et il intervient en 1966 lors de son renversement pour convaincre Sékou Touré de lui accorder l'exil en Guinée, au point que les autorités sénégalaises interviennent vocalement pour le restreindre¹⁵⁷.

La personnalité d'Abdoulaye Wade est importante dans la confirmation des relations fortes entre le Sénégal et le golfe persique, notamment vis-à-vis des Émirats Arabes Unis. Il y a en ce sens une continuité entre la politique étrangère telle qu'elle se déroulait durant les mandats d'Abdou Diouf, et celle qui se déroule sous la présidence d'Abdoulaye Wade.

Enfin le Sénégal est intégré dans les organisations islamiques mondiales. Alors que la littérature se focalise surtout sur la différence entre l'islam transnational et l'islam national en considérant le premier comme déstabilisateur et expansionniste et le second comme pacifique, certains auteurs remettent en question cette distinction. Delphine Allès rappelle pour le cas de l'Indonésie son caractère artificiel et sa récupération par les acteurs politiques nationaux¹⁵⁸.

¹⁵⁴ Luis Martínez, *L'Afrique, le prochain califat? la spectaculaire expansion du djihadisme* (Paris: Tallandier, 2023), p95.

¹⁵⁵ Sambe, *Contestations islamisées*, p126

¹⁵⁶ Sambe, p118

¹⁵⁷ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p316

¹⁵⁸ Allès, *La part des dieux*, p28

Bakary Sambe explique également que pour le cas du Sénégal, des positionnements extrémistes peuvent aussi bien exister au sein des confréries soufies¹⁵⁹.

Alors que l'inscription du Sénégal dans les réseaux de solidarité internationaux passait par le tiers-mondisme dans les années 1950 avec la conférence de Bandung en 1955 puis les autres conférences du mouvement des non-alignés, la solidarité religieuse devient prépondérante dans les années 1980, organisée notamment par l'Arabie Saoudite. Cette période correspond aussi au Sénégal à la transmission du pouvoir de Léopold Sédar Senghor vers Mamadou Diouf, c'est-à-dire qu'un président chrétien cède sa place à un président musulman (bien que ces aspects de leur personnalité ne soient jamais réellement mis en avant dans les récits qu'ils font d'eux-mêmes). Diouf peut entreprendre à cette occasion un voyage à la Mecque, ce qui facilite la constitution de réseaux d'investissements au Sénégal par la bourgeoisie arabe. Jusqu'à aujourd'hui, l'Arabie Saoudite soutient financièrement la scolarité d'étudiants africains dans ses universités, dont l'Université Islamique de Médine.

Les années 1980 sont aussi la période de concurrence entre l'Arabie Saoudite et l'Iran comme leader religieux concernant l'islam. L'Arabie Saoudite s'appuie dans sa diplomatie religieuse sur des dignitaires soufies au Sénégal comme Cheikh Ibrahima Niasse (1900-1975), marabout de la confrérie tidjane. Implanté dans la ville de Kaolack au centre du pays, Niasse est à la tête de très nombreux taalibés et son influence s'étend au Nigéria et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

v) Les relations avec le Maroc articulées autour du tidjanisme

Pour Bakary Sambe, au Sénégal comme au Maroc, le facteur religieux, illustré chez lui par la confrérie Tidjaniya vient « compléter » l'action diplomatique entreprise institutionnellement par les États concernés¹⁶⁰. Cette immixtion mutuelle entraîne des conséquences y compris sur les enjeux sécuritaires africains comme la question du statut du Sahara occidental. Pour l'auteur sénégalais, les actes concernés « restent politiques, mais ils sont emprunts de religiosité ». Cette lecture est nuancée et permet de ne pas considérer religion et politique comme des blocs indépendants et autonomes.

Les relations entre le Maroc et le Sénégal sont particulièrement intéressantes à aborder sous l'angle de la religion car elles montrent à quel point il n'y a pas « d'islam noir » qui serait radicalement différent d'un « islam arabe ». La confrérie tidjane est née au Maroc au

¹⁵⁹ Sambe, *Contestations islamisées*, p77

¹⁶⁰ Bakary Sambe, « Tidjaniya : usages diplomatiques d'une confrérie soufie : », *Politique étrangère* Hiver, n° 4 (14 janvier 2011): 843-54, p847

XI^{ème} siècle et s'est étendue au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest où elle a engendré des marabouts nationaux. Aujourd'hui il existe des lieux de pèlerinage de cette confrérie au Sénégal (dans les villes de Tivaouane et de Kaolack notamment) et des événements comme le *gàmmu* qui regroupent des milliers de personnes. Ces manifestations créent des liens transnationaux forts qui se superposent aux relations institutionnelles entre le Sénégal et le Maroc. Il n'est pas rare que dans des familles sénégalaises des membres fassent des séjours réguliers au Maroc et y tissent des liens avec d'autres Sénégalais qu'ils retrouvent au pays.

Pour Sambe, les liens qui existent dans le contrat social sénégalais se retrouvent dans la diplomatie, avec le rôle de légitimation par les acteurs religieux des actes politiques, tandis que les clercs s'appuient sur les États pour gagner de l'influence au-delà des frontières nationales de leur clergé respectif. Les deux groupes bénéficient mutuellement de leur entente. Si Sambe ne fait pas une comparaison directe entre les deux, il laisse entendre que le ministère des Affaires Religieuses au Maroc est investi de bien plus de moyens et de pouvoir que son équivalent sénégalais, ce qui en fait une forme plus institutionnalisée et assumée de diplomatie pour le Maroc que pour le Sénégal (sans signifier une absence totale d'appui sur la religion par les autorités sénégalaises). On peut le comprendre par la posture équilibrée des autorités sénégalaises en matière de religion que nous développons plus haut. Dans un tel cas, le poids accordé à la tidjaniya dans la politique étrangère serait déséquilibré par rapport aux autres groupes religieux nationaux.

Quoi qu'il en soit, chez Sambe ces formes de diplomatie représentent « *le prototype même d'une appropriation religieuse de la part des acteurs diplomatiques* »¹⁶¹. L'appui sur la religion (qui prend parfois une forme très instrumentale dans le texte de Sambe) par le Maroc permet au royaume chérifien de garder un poids dans la diplomatie continentale (notamment sur la question du Sahara occidental) malgré le retrait du pays de l'OUA et les relations tumultueuses qu'il entretient avec ses voisins directs. Le Sénégal constitue en ce sens et par ce moyen l'une des principales portes d'entrée du Maroc sur le reste du continent.

¹⁶¹ Sambe, p847.

C Quelle est l'africanisation de la politique étrangère du Sénégal ?

a) La politique africaine du Sénégal : l'africanisation comme continentalisation de la politique étrangère

Peter Schraeder distingue trois principes dans les politiques étrangères des États africains francophones après les indépendances : le maintien de la puissance ou le renforcement de la francophonie ; la poursuite du développement et de l'intégration régionale ; l'engagement pour la résolution des conflits¹⁶². Il prend ainsi explicitement le contrepied des analyses en termes de dirigeants africains omnipotents (ce qu'il appelle la théorie des *big-men* dans les politiques étrangères africaines). Les thématiques sont en effet trop larges et parfois trop techniques pour être appréhendées par un seul individu ou la seule institution du palais présidentiel.

Pour le cas du Sénégal, Schraeder identifie avec Nefertiti Gaye quatre ensembles de principes qui sous-tendent la politique étrangère du pays : la promotion de la francophonie ; l'adhésion au projet d'unité africaine et de coopération régionale ; l'adhésion au principe de non-alignement ; et la promotion d'un islam modéré¹⁶³. L'africanisation de la politique étrangère du Sénégal se retrouve dans chacune de ces thématiques, y compris dans la promotion de la francophonie et d'un islam modéré. Le français est en effet une langue qui dépasse les frontières du Sénégal en Afrique et sa promotion, si elle ne se fait pas au dépend des autres langues, constitue une forme de continentalisation, et par-là d'africanisation. Il en va de même pour l'islam.

Schraeder a cependant une lecture figée de la politique étrangère du Sénégal, et il ne prend pas en considération ses contradictions internes ni son évolution dans le temps long. Ainsi, malgré ce volontarisme affiché vis-à-vis du continent, la politique étrangère sous Senghor en matière d'unité africaine est aussi caractérisée par une absence de dialogue ou un dialogue stérile du fait d'oppositions personnelles et idéologiques. Pour Bruno Sonko, Senghor entretient des relations individuelles difficiles avec Nkrumah, Modibo Keita et Sékou Touré, ce qui ralentit tout dialogue avec leurs pays respectifs. Mais Senghor s'oppose également pendant longtemps à l'établissement de relations diplomatiques avec l'Angola, du

¹⁶² Peter Schraeder, "Chapter 3: New Directions in Francophone West African Foreign Policies", in Khadiagala et Lyons, *African foreign policies*, pp43-44

¹⁶³ Nefertiti Gaye, Peter Schraeder, "Chapter 8. Senegal's Foreign Policy: Responding to Internal and International Pressures for Change", pp133-153 in Wright, *African foreign policies*, p136

fait de l'orientation idéologique du régime communiste et de la présence de troupes cubaines dans le pays¹⁶⁴.

Dans l'étude des politiques étrangères en Afrique, certains auteurs distinguent plusieurs phases historiques, avec une phase postcoloniale à l'issue des indépendances, puis une logique continentale et de coopération sud-sud plus récente, à laquelle la politique étrangère du Sénégal participe également¹⁶⁵. La politique africaine du Sénégal a connu des changements depuis son indépendance, en raison de dynamiques internes et des mutations dans le contexte international.

Selon la théorie des cercles concentriques de Senghor, l'Afrique est au cœur de la diplomatie du Sénégal. Ainsi la Constitution du pays prévoit dans l'article 96 que le Sénégal peut « *conclure avec tout État africain des accords d'association ou de communauté comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine* »¹⁶⁶. Par ailleurs, l'article 37 de la Constitution prévoit que le président de la République jure de « *ne ménager aucun effort pour la réalisation de l'unité africaine* »¹⁶⁷. Si ces articles ne sont pas des contraintes qui pèsent sur le chef de l'État et qu'ils n'ont pas de caractère immédiatement coercitif, ils ne contribuent pas moins à couvrir la politique étrangère du Sénégal d'un vernis d'intégration à l'échelle continentale (qui parfois contredit les politiques effectivement mises en place). Dans son discours officiel, le Sénégal est pleinement engagé dans la voie de l'unité africaine.

Le premier cercle de la théorie des cercles concentriques se décline en trois thématiques : la décolonisation, l'Afrique de l'Ouest, la diplomatie continentale. Pour ce qui concerne la thématique de la décolonisation, Senghor redoute une « balkanisation » du continent, c'est-à-dire une fragmentation trop forte entre les unités politiques au moment de sortir de l'AOF. L'expérience déçue de la fédération du Mali est ici structurante pour les autorités sénégalaises. Cette expérience presque traumatique permet aussi de comprendre l'engagement des autorités sénégalaises dans plusieurs autres projets de fédération régulièrement depuis l'indépendance du pays, que ce soit avec la Gambie dans les années 1980, ou la participation volontariste du Sénégal dans d'autres projets de coopération régionale comme avec l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

¹⁶⁴ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

¹⁶⁵ C. K. Amegan, D. E. Degila, "Senegal: A New West African Leader in a Globalized World", Chapter 14 in Braveboy-Wagner, *Diplomatic strategies of nations in the Global South*, p373

¹⁶⁶ Constitution du Sénégal, article 96

¹⁶⁷ Constitution du Sénégal, article 37

La deuxième thématique, la dimension régionale ouest-africaine est importante dans la politique étrangère du Sénégal, que Mortimer aborde sous l'angle du fonctionnalisme, c'est-à-dire d'une intégration par la coopération, d'abord sur des questions techniques¹⁶⁸. Pour Mortimer, "*Senegal's inter-African diplomacy under Senghor, therefore, provides a framework within which to evaluate functionalism as a strategy of international organization in the context of contemporary Africa*"¹⁶⁹. Après l'échec de la fédération du Mali, les autorités sénégalaises mobilisent l'échelle du bassin du fleuve Sénégal dans leurs projets d'intégration régionale. La Commission sur le Développement du Bassin du Fleuve Sénégal est par exemple créée en 1964 avec Saint-Louis comme lieu de quartier général. Mais alors que Senghor a plutôt une vision peu politisée des organisations régionales (selon le raisonnement fonctionnaliste), les voisins comme le Mali et la Guinée, respectivement dirigés en 1964 par Modibo Keita et Sékou Touré, veulent une approche plus continentale et politique, ce qui ne va pas sans créer des tensions¹⁷⁰.

L'OMVS est créée dans une optique fonctionnaliste également en 1972, pour limiter les risques de tension entre le Sénégal et la Mauritanie du fait de la raréfaction des ressources du fleuve Sénégal, qui délimite en partie la frontière entre les deux États¹⁷¹. L'organisation est principalement consacrée à la gestion des ressources fluviales et met en avant une action dépolitisée. Pour autant, l'OMVS revêt aussi une dimension politique à l'occasion de certaines tensions ou crises entre États membres. C'est notamment le cas lors du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie en 1989, période pendant laquelle la Mauritanie réclame le déplacement du quartier général de l'organisation hors de Dakar, capitale sénégalaise, pour des raisons de neutralité. Finalement ce transfert du siège ne peut être effectué car il nécessite l'accord unanime des membres de l'organisation.

b) Une africanisation passive

L'africanisation « passive » signifie que par exemple dans le cas du Sénégal l'africanisation de la sécurité ne consiste pas simplement en la participation du pays aux

¹⁶⁸ Sur le fonctionnalisme en Relations Internationales, voir notamment, David Mitrany, *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization* (Oxford University Press, 1944), et pour une synthèse sur la discussion, Guillaume Devin, « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? : Relire David Mitrany (1888-1975) », *Critique internationale* n° 38, n° 1 (2008): 137.

¹⁶⁹ Robert A. Mortimer, « From Federalism to Francophonia: Senghor's African Policy », *African Studies Review* 15, n° 2 (septembre 1972), 283-306, p283

¹⁷⁰ Mortimer, p291

¹⁷¹ Ron Parker, « The Senegal-Mauritania Conflict of 1989: A Fragile Equilibrium », *The Journal of Modern African Studies* 29, n° 1 (mars 1991): 155-71, p158

opérations continentales liées à la sécurité, mais aussi en les interventions et médiations continentales (ou régionales) qui ont lieu au Sénégal, ou là où le Sénégal est partie prenante, notamment pour ce qui concerne les relations avec ses voisins. Dans ces cas, le Sénégal participe « à son insu » à une africanisation de la sécurité.

Avec un tel élargissement de la définition, nous intégrons dans l'analyse les différents contentieux que le Sénégal a entretenus avec ses voisins et qui ont donné lieu à des interventions d'organisations régionales ou continentales. Ainsi, au début des années 1970 les relations entre le Sénégal et la Guinée se compliquent après une tentative d'invasion par des troupes portugaises en Guinée. Sékou Touré réclame au Sénégal la livraison de prisonniers liés à cette affaire, ce que les autorités sénégalaises refusent. Cette série d'événements provoque une crise entre les deux pays, qui ne se parlent plus jusqu'en mai 1972. C'est la Commission des sages de l'OUA qui met fin à cette période, avec la réunion de Monrovia du 29 mai 1972, qui recommande une cessation immédiate de toute forme de propagande hostile¹⁷².

La guerre entre le Sénégal et la Mauritanie à la fin des années 1980 est également à relire sous le prisme d'une africanisation de la sécurité, du fait des multiples interventions des acteurs continentaux dans son règlement. De multiples médiations sont en effet tentées, et pas simplement africaines d'ailleurs. Mobutu intervient, mais également le Premier ministre tunisien de l'époque et Yasser Arafat, le ministre malien de l'Intérieur, et le Secrétaire général de l'OUA, Idé Oumarou. Le Maroc tente une médiation au nom de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) le 27 avril 1989 avec l'envoi d'une délégation à Nouakchott et à Dakar, qui se fait en concertation avec l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Par ailleurs, tout le long de la crise, alors que les relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie sont composées, c'est par le Maroc que les intérêts du Sénégal en Mauritanie sont représentés, alors que la Mauritanie passe par le Koweït pour représenter provisoirement ses intérêts au Sénégal. À l'occasion d'une visite au Togo, les chefs d'État du Niger et du Togo appellent à mettre « *tout en œuvre afin de surmonter la situation créée par les derniers événements survenus entre les deux pays* ».

Le Mali est également très impliqué : le 11 mai 1989, alors que le Mali occupe la présidence de l'OUA, son président Moussa Traoré se rend également à Nouakchott et à

¹⁷² Moustapha Kane, « Le Sénégal et la Guinée (1958-1978) », Chapitre 7 dans Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, pp180-181

Dakar. Dans le prolongement de cette visite, c'est aussi à Bamako qu'une rencontre des ministres de l'Intérieur du Sénégal et du Mali a lieu le 14 mai 1989 pour la première fois, puis une seconde fois les 3-4 juin 1989. Le 14 juin 1989, le ministre sénégalais des Affaires étrangères Ibrahima Fall est reçu par le président malien à Bamako pour aborder le sujet.

Ces médiations n'empêchent pas la rupture diplomatique entre le Sénégal et la Mauritanie le 21 août 1989, et les tentatives de désescalade se poursuivent également : le président du Burkina Faso Blaise Compaoré, alors président en exercice de la CEDEAO, se rend à Dakar et à Nouakchott le 3 septembre 1989. En décembre 1989, une commission ministérielle de l'OUA enquête sur le conflit, et appelle à la tenue d'un sommet entre la Mauritanie, le Sénégal et l'Égypte (le pays est alors un acteur important des médiations qui sont menées, et il faut relever que depuis 1977 son ministre des Affaires étrangères est Boutros Boutros-Ghali, qui pèse de tout son poids dans les négociations, ce qui contredit encore une fois l'argument des exécutifs omnipotents en Afrique). C'est également sous la présidence égyptienne de l'OUA que les présidents Diouf et Taya se rencontrent au sommet de l'organisation le 3 juillet 1990.

Le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie, qui s'étend d'avril 1989 à avril 1992 (date de normalisation des relations entre les deux pays, avec la rédaction d'un communiqué conjoint) contribue donc à africaniser la sécurité sur le continent, du fait de plusieurs tentatives de médiation à l'échelle régionale et continentale, ainsi que par des initiatives bilatérales. En ce sens on peut parler d'une contribution « passive » ou au corps défendant du Sénégal à l'africanisation de la sécurité. Dans le cas du conflit entre les deux pays riverains du fleuve Sénégal par ailleurs, le Sénégal a toujours accueilli les médiations régionales et continentales et n'a pas cherché à les entraver, ce qui va dans le sens d'un soutien aux solutions africaines aux problèmes africains de la part du pays.

c) « L'Afrique a besoin que nous travaillions ensemble » : les usages rhétoriques de l'Afrique au Sénégal

Il apparaît clairement dans les archives diplomatiques du Sénégal que les références à l'Afrique constituent un argument important dans la justification des positions de politique étrangère. Le 11 janvier 1961, Mamadou Dia écrit un long courrier au président de la Guinée Sékou Touré. Le contexte est alors celui d'un accroissement des tensions entre les deux pays, notamment du fait des accusations guinéennes à l'encontre du Sénégal de soutenir des

complots en Guinée. Le fait que ce soit Mamadou Dia qui écrive cette lettre est révélateur des rapports personnels tendus entre Senghor et Touré. Dia est par ailleurs plus proche de Sékou Touré en matière d'économie politique, ce qui facilite les relations entre les deux hommes. Après avoir justifié et démontré la non-implication du Sénégal dans l'armement des complotistes guinéens, et même au contraire la coopération du pays dans l'arrestation de suspects guinéens au Sénégal, Dia ajoute : « *L'Afrique a besoin que nous travaillions ensemble. Il faut que vous abandonniez toute suspicion, tout procès d'intention à l'égard de notre politique* »¹⁷³ (Annexe 6). L'argument de la solidarité panafricaine vient couronner l'argumentaire du président du conseil du Sénégal.

Dans leurs pratiques quotidiennes, des diplomates sénégalais ont aussi l'Afrique comme horizon. Dans un entretien, Cheikh Diop, membre de la direction des organisations internationales au ministère des Affaires étrangères insiste sur les différentes manifestations de l'africanisation. Elle correspond d'abord à une forme « africaine » dans l'intersubjectivité : il y a une culture « relationniste » plutôt que hiérarchique entre les diplomates, parmi lesquels des rapports fraternels prédominent¹⁷⁴. Pour Diop, l'Afrique est un facteur de proximité entre les diplomates du continent. Ces réflexions viennent nuancer les approches en termes de compétition hégémonique sur le contrôle des formes de l'africanisation. En réalité, le facteur matériel n'est qu'un facteur parmi d'autres dans les relations diplomatiques africaines selon Cheikh Diop, et les acteurs concernés en ont pleinement conscience.

Un autre élément allant dans le sens d'une forme « africaine » de diplomatie est le cousinage et les relations qui se réalisent à l'échelle des groupes plutôt que des individus. Dès lors, les mécanismes de domination s'opèrent différemment.

Pour Diop, le *nawle* est aussi une expression qui revient régulièrement dans les pratiques diplomatiques sénégalaises. *Nawle* est un terme wolof qui renvoie à un pair, un égal. Il s'agit ici d'une manifestation linguistique de la dimension relationnelle de la diplomatie sénégalaise. Considérer quelqu'un comme un *nawle* implique par exemple une responsabilité partagée dans le maintien de la réputation collective : « il ne faut pas leur faire honte »¹⁷⁵. La honte peut provenir du comportement des autres diplomates, mais aussi de certaines

¹⁷³ ANS VP00207 « Dossier Frontière Sénégal Guinée 1959-1962, Lettre de Mamadou Dia pour Sékou Touré, 11 janvier 1961 », p6

¹⁷⁴ Entretien avec Cheikh Diop, réalisé à Dakar le 17 décembre 2021

¹⁷⁵ Propos de Cheikh Diop, entretien du 17 décembre 2021

politiques nationales, comme avoir des arriérés de paiement dans des organisations internationales. Au niveau interne, la solidarité des liens peut aussi s'exprimer en wolof par le terme de wolléré, qui renvoie à de bonnes relations, qui peuvent donner lieu à des soutiens en cas de besoin.

Conclusion du cinquième chapitre

Alors que des pays comme l'Afrique du Sud peuvent s'appuyer sur des ressources économiques et militaires importantes pour mettre en avant l'idée de Renaissance africaine, le Sénégal est *a priori* moins bien doté pour participer directement aux propositions de solutions africaines aux problèmes africains. Le pays investit pourtant largement dans la diplomatie et notamment la diplomatie multilatérale sur le continent. En conséquence, les réseaux diplomatiques du Sénégal se sont consolidés avec le temps, fruits aussi d'une constance du pays en la matière (à l'exception d'une phase de constriction sous Abdou Diouf), non interrompue par des périodes de mis au ban de la communauté internationale à la suite de coups d'État par exemple.

À ce titre, il peut-être affirmé que la construction de l'État au Sénégal et la diplomatie du pays sont profondément liées. Que ce soit dans un contexte de construction postcoloniale des institutions nationales ou dans celui d'un conflit avec un voisin comme avec la Mauritanie en 1989, la politique étrangère du Sénégal participe à la fois à l'expression d'une subjectivité politique et à l'africanisation de la sécurité, y compris parfois à son corps défendant.

Chapitre 6. Saisir l'unité et la sécurité en Afrique par le Sénégal

Je vais tenter de vous exposer la perception que nous avons lorsque nous observons le monde à partir de l'Afrique.¹

Régulièrement au XX^{ème} siècle des personnalités politiques sénégalaises ont joué un rôle important dans la réalisation d'institutions continentales et la promotion de l'unité africaine. C'est par exemple le cas dans l'élaboration de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples avec Léopold Sédar Senghor et le juriste sénégalais Kéba Mbaye : Senghor propose l'adoption de la résolution 115 lors de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement de Monrovia sur l'élaboration d'une charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Kéba Mbaye a présidé le groupe d'experts qui travaille du 28 novembre au 5 décembre 1979 sur ce projet².

Dans les discussions qui précèdent la mise en place de la Charte africaine des droits de l'homme, Senghor mentionne l'expression wolof « nit nitaay garabam » (« l'homme est le remède de l'homme »). Comme le relève Souleymane Bachir Diagne, c'est dans une

¹ Mamadou Dia, Discours du 8 décembre 1960 à l'Assemblée Générale des Nations Unies, cité dans Patrick Dramé et Bocar Niang, « « Si vous faites l'âne, je recours au bâton ! », Mamadou Dia et le projet de décolonisation du Sénégal : lignes de force, limites et perceptions (1952-2012) : », *Outre-Mers* N° 402-403, n° 1 (3 juin 2019): 127-50, p141

² ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Il n'y a pas de développement sans respect des droits de l'homme »

conférence en 1978 que Senghor fait le lien entre l'expression wolof et la potentialité d'une Charte africaine³. À partir d'un cas sénégalais, Senghor propose une participation à la réalisation, au devenir de l'humanité dans son ensemble. Pour Bachir Diagne, le *nit nitaay garabam* peut être le pendant sénégalais de l'expression sud-africaine « ubuntu » remise au goût du jour par Desmond Tutu et qui est aujourd'hui une composante de l'ouverture sur le monde de l'Afrique du Sud après la longue parenthèse de l'apartheid.

Il y a donc une contribution intellectuelle sénégalaise à l'élaboration de réflexions africaines sur des questions universelles. Sous Senghor cette contribution est très claire, mais il existe aussi d'autres contributions sénégalaises sur le plan des idées qui lui sont ultérieures. Nous explorons dans la troisième partie de ce chapitre les usages de l'expression en wolof « *moom sa bopp* ».

Alors qu'il est souvent rappelé le faible déploiement de violence physique durant la décolonisation politique du Sénégal et les liens entretenus par ses autorités ensuite avec la France, le rôle du Sénégal dans le soutien aux mouvements armés de décolonisation ailleurs en Afrique est moins connu. En réalité, le Sénégal a été particulièrement impliqué dans cette question du fait de sa frontière directe et sa proximité culturelle avec la Guinée-Bissau, alors Guinée portugaise.

Cette participation implique la mise en place d'une architecture institutionnelle dédiée à la gestion des affaires africaines, qui infusent jusqu'à aujourd'hui dans les méthodes d'intervention du Sénégal dans la résolution des problématiques continentales, qu'elles soient liées à la sécurité ou à l'intégration économique. Le Comité de libération et le ministère des Affaires africaines sont les deux institutions que nous abordons dans la première partie de ce chapitre. La première partie de ce chapitre étudie ces dispositifs institutionnels.

Aujourd'hui c'est à travers une participation aux opérations de maintien de la paix que le Sénégal intervient militairement à l'étranger, selon un modèle libéral, ce qui se traduit aussi dans les participations sénégalaises aux organisations régionales comme la CEDEAO et l'OMVS, qui sont plutôt caractérisées par leur finalité fonctionnelle et leur objectif de fluidification des relations régionales.

La deuxième partie de ce chapitre abordera la question de la production intellectuelle sur le panafricanisme au Sénégal, avec pour effet de nuancer les lectures monolithiques des

³ <https://palaisdetokyo.com/ressource/ubuntu-nite-et-humanisme/> consulté le 17/06/2023

positionnements du pays. À partir du travail de Bruno Sonko, nous distinguerons les doctrines officielles et officieuses du Sénégal en la matière. Les doctrines officielles et officieuses ne sont pas toujours portées par les mêmes individus, et elles ne sont pas relayées en dehors du Sénégal de la même manière, ce qui explique les variations contemporaines de leur postérité.

Enfin, la troisième partie du chapitre portera sur les usages de l'expression wolof « moom sa bopp » et l'articulation qu'elle permet entre appropriation et indépendance politique.

A La participation du Sénégal à la sécurité continentale

a) Le ministère des Affaires africaines

Au Sénégal comme ailleurs, la participation à l'unité africaine s'appuie sur des institutions construites progressivement. Indépendant en 1957, le Ghana crée en 1959 son Bureau des Affaires Africaines avec Georges Padmore à sa tête⁴. Cette institution s'articule avec le *African Affairs Centre* et le *Kwame Nkrumah Ideological Institute of Winneba*, comme le montre Grilli à partir de la découverte récente des archives de ces institutions longtemps considérées comme définitivement perdues après le coup d'État de 1966 au Ghana⁵. Au Sénégal, un tel ministère des Affaires africaines est créé sous la présidence d'Abdoulaye Wade, soit bien plus tardivement, avant d'être supprimé sous sa forme indépendante (réintégré dans le ministère des Affaires étrangères) sous Macky Sall⁶.

Un ministère de l'Intégration africaine (distinct de celui des Affaires africaines mentionné plus haut) a été créé en 1991 sous Abdou Diouf et a d'abord des fonctions économiques. Bruno Sonko explique qu'il s'intitulait originellement ministère de l'Intégration économique africaine⁷. Sonko propose une analyse critique de l'institution et rappelle que le ministère a été créé dans un contexte d'ouverture et de cooptation de l'opposition par Abdou Diouf après les événements de 1988 qui ont menacé la stabilité du régime. L'instrumentalisation politicienne du ministère limite en conséquence son efficacité, le Ministre disposant de peu de ressources et de liberté d'action.

La différence entre le Sénégal et le Ghana dans la création tardive d'un ministère des Affaires africaines ne s'explique pas par un moindre engagement du pays en faveur du panafricanisme. En réalité le Sénégal est membre du Comité de Libération de l'OUA du fait de sa frontière partagée avec la Guinée sous domination portugaise, contrairement au Ghana

⁴ Jeffrey S. Ahlman, « Road to Ghana: Nkrumah, Southern Africa and the Eclipse of a Decolonizing Africa », 2011, p26

⁵ Matteo Grilli, « Nkrumah, Nationalism, and Pan-Africanism: The Bureau of African Affairs Collection », *History in Africa* 44 (juin 2017): 295-307, p299

⁶ Mamadou Bodian, Catherine Lena Kelly, "Senegalese Foreign Policy: Leadership Through Soft Power from Senghor to Sall", Chapter 21 in Warner, Shaw (ed.), *African foreign policies in international institutions*. Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 » affirme cependant p241 que le ministère de l'intégration africaine a été créé en 1991, donc sous la présidence d'Abdou Diouf et non sous celle d'Abdoulaye Wade, contrairement à ce qu'affirment Bodian et Kelly. Il s'agit cependant bien d'un ministère de l'intégration africaine que mentionne Sonko, alors que Bodian et Kelly font référence au ministère des Affaires africaines, les deux doivent être distingués et peuvent exister séparément.

⁷ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p252

qui ne partage pas de frontière avec un territoire sous domination coloniale. En conséquence, c'est au Sénégal cette institution qui prend en charge une partie des questions panafricaines, alors que le Ghana ne dispose pas de tels relais.

Quoi qu'il en soit, le Sénégal participe donc institutionnellement activement à la libération du continent, y compris sous une forme militaire, alors que cette forme de mobilisation est plus souvent associée aux États d'Afrique australe bordant la Rhodésie (actuelle Namibie) et l'Afrique du Sud : le Botswana, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie (Annexe 7).

Les discussions autour de l'apport de solutions africaines dépassent le cadre de la sécurité pour ce qui concerne le Sénégal. En 1996, le président Abdou Diouf lance « l'Afrique aide l'Afrique », « *a humanitarian mutual aid society composed of African states and designed to offer African responses to African crises* », qui doit fournir des « *African solutions for what in essence are African problems* »⁸. Le vocable des solutions africaines est donc en cours depuis longtemps y compris au Sénégal et au-delà des questions sécuritaires tel que c'est le cas aujourd'hui.

Les questions de sécurité restent centrales pour les pays nouvellement décolonisés dans les années 1960, car dans un environnement international compétitif ils sont marqués par la vulnérabilité et l'insécurité⁹. Les États qui naissent des empires coloniaux ont une conception aiguë de la menace extérieure qui pèse sur eux, et les tentatives d'immixtion de la part des anciennes puissances coloniales comme la Belgique au Zaïre ne démentent pas ces craintes. Il est donc urgent pour les États nouvellement indépendants, dont le Sénégal fait partie, de s'organiser, ce qu'exprime Kwame Nkrumah avec son « L'Afrique doit s'unir ».

Abdou Diouf déclare lors du XX^{ème} sommet de l'OUA organisé du 12 au 15 novembre 1984 à Addis Abeba : « *l'OUA a servi de cadre de négociation au sein duquel les États africains ont accepté, privilégiant leurs liens fraternels d'user de la conciliation, de la médiation et de l'arbitrage pour désamorcer, voire résoudre les différends surgis çà et là* ».

⁸ Nefertiti Gaye, Peter Schraeder, "Chapter 8. Senegal's Foreign Policy: Responding to Internal and International Pressures for Change", in Wright, *African foreign policies*, p140.

⁹ Korany, *How foreign policy decisions are made in the Third World*, p6

entre certains, sans oublier le cadre permanent de concertation, de discussion, d'harmonisation et de coopération que sont les organes de notre Organisation »¹⁰.

L'architecture africaine de paix et de sécurité telle qu'elle existe aujourd'hui, avec la mise en place de brigades régionales, est un moment dans l'histoire des modalités de gestion de la sécurité sur le continent. Ces modalités changent en fonction des acteurs prédominants et de ce qui est identifié comme un enjeu sécuritaire. Par exemple, au lendemain des indépendances dans les années 1960, ce sont les invasions extérieures sur le continent qui inquiètent, sur le modèle de la colonisation, et qui sont alors incarnées par le maintien des régimes coloniaux, en particulier portugais et en Afrique australe.

L'activité diplomatique du Sénégal est particulièrement révélatrice à cet égard. Aux Nations Unies, le pays participe à la condamnation systématique des régimes blancs en Afrique australe et de la politique coloniale portugaise. Contre cette dernière, le Sénégal obtient une série de condamnations par le Conseil de Sécurité des actes d'agressions contre le Sénégal perpétrés en Casamance par les troupes portugaises¹¹.

Les autorités sénégalaises contribuent à la formation de ces questions, notamment par un fort engagement dans les institutions panafricaines. Ainsi Abdou Diouf rappelle-t-il avec force le 4 janvier 1985 que le SWAPO est « l'unique et authentique représentant » du peuple namibien et que « l'avènement en Afrique du Sud d'une société démocratique, respectueuse de la dignité et de l'égalité de tous les citoyens » est « inéluctable »¹².

b) Le rôle du Sénégal dans le Comité de Libération

Le Comité de Libération (composé des États sur la « ligne de front », les *frontline states*) était l'organe de l'OUA principalement chargé de soutenir les mouvements indépendantistes dans les pays africains (notamment d'Afrique australe, mais aussi en Guinée portugaise) dominés par une minorité blanche. La Tanzanie dirigée par Julius Nyerere était l'État le plus engagé dans cette ligne de front, en accueillant le siège du Comité de Libération à Dar-es-Salaam.

¹⁰ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Abdou Diouf propose un fond pour l'Afrique », p2

¹¹ ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Note sur quelques aspects de la politique extérieure du Sénégal (Avril 1972-Mars 1973), Ministère des affaires étrangères, direction des relations extérieures », p7

¹² ANS Sénégal Affaires Etrangères I « Réponse aux vœux du corps diplomatique : 'Votre rôle est plus important que jamais' », p2

Le Comité de Libération est une originalité dans l'OUA car une telle structure n'existe pas dans les autres organisations internationales, et car le comité répond aux revendications du groupe de Casablanca, alors que le compromis trouvé à Addis Abeba le 25 mai 1963 donnant naissance à l'OUA favorise plutôt les positions du groupe de Monrovia. Il vient institutionnaliser une lutte anticoloniale qui jusqu'à présent passait par d'autres canaux (dont les groupes de Casablanca et de Monrovia, mais aussi par les sommets panafricains qui précèdent le sommet de mai 1963)¹³.

La Charte de Casablanca, signée en 1962, insiste largement sur la nécessaire solidarité africaine dans les entreprises de décolonisation :

*Les Chefs d'État affirment également, les principes de libération des pays signataires de la **charte de Casablanca** et de la détermination des pays signataires de la Charte de Casablanca, à soutenir **les mouvements de libération dans les divers coins de l'Afrique tout en réalisant leur unité et la libération des terres africaines qui ploient encore sous le joug de l'impérialisme** et de libérer le Continent Africain de toute **ingérence étrangère tant politique qu'économique.***

*Les Chefs d'État sont partisans des négociations et de la **coopération de tous les pays africains indépendants pour qu'ils conservent leur indépendance et pour augmenter leur développement économique et leur évolution sociale.** Ils espèrent que tout pays Africain adhère au bloc de la Charte de Casablanca ou à tout accord qui en résulterait.*

*Les Chefs d'État invitent à créer une **solidarité africaine groupant tous les pays africains, dont la base serait formée par les pays africains indépendants** et qu'il est possible de former **en un congrès groupant tous les pays africains**¹⁴.*

¹³ Ayrton Aubry, « Des congrès panafricains à l'Organisation de l'unité africaine: Les circulations transimpériales dans la formation des diplomates africains postcoloniaux », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, n° 3 (5 octobre 2022): 157-68

¹⁴ ANS VP00168 « Le texte du comité politique de la charte de Casablanca », p3. Les passages en gras sont en majuscule dans le texte original.

Avant même la création du comité, le Sénégal est aussi informé des évolutions sécuritaires liées à la lutte anticoloniale dans les autres pays, notamment lorsque le Portugal est impliqué (le Portugal est impliqué dans la répression des mouvements indépendantistes dans la Guinée-Portugaise voisine du Sénégal). Ainsi par exemple l'abbé Fulbert Youlou prévient-il Senghor le 5 juin 1962 d'incursions répétées d'avions militaires portugais dans l'espace aérien de la République du Congo, et qu'il prend des mesures pour les interdire¹⁵. Dans sa réponse à Fulbert Youlou, Senghor préconise plutôt de saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies¹⁶.

En Angola, alors que le MPLA et le GRAE peinent à s'entendre au début des années 1960, une mission de bons offices est décidée par l'OUA, à laquelle participe le Sénégal, aux côtés de l'Algérie, du Congo-Léopoldville, de la Guinée, du Nigéria et de l'Ouganda¹⁷. Cette mission est un échec car elle ne parvient pas à réconcilier les deux mouvements, mais l'OUA décide de soutenir exclusivement le GRAE, au détriment du MPLA. Ce choix a entraîné des conséquences sur l'unité africaine de la lutte anticoloniale, car le MPLA se tourne vers le Congo-Brazzaville, où il trouve le soutien de l'URSS. Ce regain d'assistance matérielle, par les opérations de plus grande envergure qu'il a permis, mène à une reconnaissance par l'OUA du MPLA en novembre 1964. Le Sénégal de Senghor ne met pas en place de relations diplomatiques avec l'Angola sous la domination du MPLA, et il faut attendre l'arrivée d'Abdou Diouf au pouvoir pour que des relations soient établies¹⁸.

Le Sénégal est également la base arrière de plusieurs mouvements indépendantistes en Guinée portugaise (future Guinée-Bissau) et notamment du Front pour la Libération et l'Indépendance de la Guinée Portugaise (FLING). Senghor promouvait le soutien à ce mouvement qu'il considérait comme moins radical que le PAIGC d'Amilcar Cabral, alors que le Sénégal avait déjà comme voisin la Guinée dirigée par Sékou Touré (le PAIGC était d'ailleurs soutenu en retour par Conakry).

¹⁵ ANS VP00168 « Télégramme du président de la république du Congo vers le président de la république du Sénégal, 5 juin 1962 »

¹⁶ ANS VP00168 « Télégramme du président de la république du Sénégal vers le président de la république du Congo, 13 juin 1962 »

¹⁷ Richard Gibson, *African liberation movements: contemporary struggles against white minority rule* (New York: Published for the Institute of Race Relations, London [by] Oxford University Press, 1972).

¹⁸ Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 ».

Après un bombardement portugais au Sénégal, le pays est le premier sur le continent à rompre les relations diplomatiques avec le Portugal dès le début des années 1960. Comme en Angola, l'OUA essaie de convaincre le FLING et le PAIGC de se réunir en un seul mouvement, et Senghor soutient également cette solution. Mais les deux groupes sont idéologiquement incompatibles, d'autant que sur le terrain les rapports sont largement asymétriques en faveur du PAIGC. À la fin des années 1960 le Sénégal soutient de plus en plus le PAIGC, du fait de la faible représentativité du FLING.

c) *La participation du Sénégal aux OMP*

Pour Bruno Sonko, le Sénégal « *a derrière lui, une longue tradition de participation à des actions en faveur du maintien de la paix, à travers le monde, et partant, bénéficie pour le moins, d'une solide expérience dans ce domaine. Il faut donc voir là, le souci constant du Sénégal, de respecter cette tradition de dialogue et de médiation, qui a de tous temps, caractérisé, son action diplomatique* »¹⁹. L'armée est un élément important de la diplomatie sénégalaise, notamment en matière de maintien de la paix.

Selon certains auteurs, le Sénégal était également présent au Zaïre en 1960 dans l'ONUC²⁰. C'est alors dans le cadre de la Fédération du Mali que 600 militaires sont envoyés. Des troupes sénégalaises sont de nouveau envoyées au Zaïre dans la province du Shaba en 1978. Cette force est intégrée dans une mission africaine de maintien de la paix²¹. Le Sénégal participe à l'ECOMOG lors de son intervention au Libéria, dans un contexte de nette scission entre les pays anglophones et francophones sur la question. En effet, Boigny en Côte d'Ivoire est considéré comme soutenant le *National Patriotic Front of Liberia* (NPFL) de Charles Taylor après l'assassinat d'une de ses nièces. De même le Burkina Faso se positionne du côté du NPFL, alors que les pays anglophones et en particulier le Nigéria soutiennent son adversaire Samuel Doe. Le Sénégal envoie dans un premier temps 200 soldats en octobre 1991, puis le contingent monte à 500 militaires²². Le 28 mai 1992, six soldats sénégalais perdent la vie dans des affrontements contre le NPFL. Finalement les troupes se retirent en 1992 alors que le conflit n'est pas terminé. Pour Léon Sampana :

¹⁹ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p179

²⁰ C. K. Amegan, D. E. Degila, "Senegal: A New West African Leader in a Globalized World", Chapter 14 in Braveboy-Wagner, *Diplomatic strategies of nations in the Global South*, p376

²¹ Sheldon Gellar, *Senegal: An African Nation between Islam and the West*, 2. ed, Nations of the Modern World Africa (Boulder, Colo.: Westview Press, 1995), p85

²² Robert A. Mortimer, « Senegal's Role in ECOMOG: The Francophone Dimension in the Liberian Crisis », *Journal of Modern African Studies* 34, n° 2 (1996): 293-306, p299

Bien avant la vague de démocratisation des années 1990, le Sénégal s'est distingué par son expertise dans le maintien de la paix et apparaissait comme l'un des acteurs majeurs dans les opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest quand la plupart des États de la sous-région faisaient encore face aux démons des coups d'États. De nos jours, de nombreux pays africains comme le Burkina, le Ghana, le Nigéria, le Burundi ou l'Afrique du Sud qui se sont illustrés par leur passé militariste (putschiste) ou conflictuel utilisent entre autres moyens, Opex pour redorer leur blason sur la scène internationale²³.

Relevons que ce passage n'est pas entièrement vrai pour le Sénégal, dont le passage vers la démocratie a précédé la vague des années 1990 (appelée 3^{ème} vague de démocratie) concernant le reste de l'Afrique de l'Ouest²⁴.

Le Sénégal devait également envoyer des troupes pour participer à la force africaine déployée en Somalie, au côté de plusieurs autres États africains, mais finalement aucune troupe n'est envoyée sur place de la part du Sénégal (d'autres pays avaient également promis d'envoyer des troupes avant de finalement se rétracter : le Bénin, le Ghana, le Malawi, le Nigéria, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie, la Guinée, finalement seuls l'Ouganda, le Burundi, Djibouti, le Kenya, la Sierra Leone et l'Éthiopie contribuent à l'AMISOM)²⁵.

Le Sénégal s'appuie sur sa stabilité intérieure pour proposer des missions de médiation à l'extérieur. Par ailleurs, depuis son indépendance le Sénégal n'a pas connu de dirigeants arrivés au pouvoir par les armes, ce qui leur donne une plus grande légitimité internationale, notamment pour ce qui concerne la résolution des conflits. Selon Dieng, depuis l'indépendance du pays, « 30 000 militaires sénégalais ont déjà participé à plus de vingt opérations [de maintien de la paix] à travers le monde, sous la bannière de différentes instances internationales (ONU, OUA/UA, CEDEAO) »²⁶.

Non seulement le Sénégal participe aux OMP par l'envoi de soldats du rang, mais certaines opérations de maintien de la paix sont commandées par des militaires sénégalais.

²³ Sampana, « La double facette des opérations de soutien à la paix en Afrique: entre politique domestique et dimension internationale », pp16-17.

²⁴ Cruise O'Brien, Diop, et Diouf, *La construction de l'État au Sénégal*, pp9-15

²⁵ Williams, « Joining AMISOM », p172

²⁶ Dieng, p132.

Mountaga Diallo a par exemple commandé la MONUC, qui a été l'une des principales OMP déployée par les Nations Unies²⁷.

L'engagement du Sénégal dans les opérations de maintien de la paix ne peut être expliqué uniquement sur le plan normatif, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Des éléments matériels sont aussi à prendre en considération, et dans ce cas de la même manière que plusieurs autres États africains, le Sénégal envoie des soldats de maintien de la paix en vue d'obtenir des financements par les institutions concernées. Le caractère normatif de ces engagements n'est d'ailleurs pas sans lien avec des conséquences matérielles, car il peut être avancé que l'engagement international du Sénégal comme une puissance libérale et promotrice de paix joue un rôle dans l'acquisition de soutiens auprès des bailleurs de fonds internationaux.

d) La place du Sénégal dans les institutions de l'UA

Les autorités sénégalaises ne sont pas étrangères non plus au passage de l'OUA à l'UA qui s'opère au début des années 2000. Il fait suite à plusieurs années de critiques de l'organisation panafricaine et à l'émergence de plusieurs projets de réforme des institutions. Plusieurs États se sont fait entendre sur cette question, dont la Libye, qui ambitionnait alors par la voix du colonel Kadhafi d'orienter sa diplomatie vers ses voisins africains plutôt que méditerranéens. Ainsi le point de départ des réflexions institutionnelles sur le remplacement de l'OUA est souvent identifié par le sommet de 1999 à Syrte, en Libye, organisé par Kadhafi. Par l'intermédiaire de son président Abdoulaye Wade, le Sénégal est aussi porteur de proposition pour la réforme de l'OUA, qui sont notamment exprimées lors du sommet de Lomé le 10 juillet 2000.

Abdoulaye Wade sera également reconnu plus tard pour son rôle dans la mise en place du NEPAD. Dans les discussions préalables à la formation du NEPAD, Wade propose le Plan Omega au sommet des chefs d'État francophones au Cameroun en janvier 2001²⁸, comme un complément au *Millennium Partnership for Recovery Program* voté par l'Algérie, l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria à Alger en 1999²⁹. C'est la fusion entre les deux plans qui constitue le NEPAD. Le plan Omega prévoyait en particulier un principe de « croissance

²⁷ Dieng, p136

²⁸ Patricia Agupusi, « The African Union and the Path to an African Renaissance », *Journal of Contemporary African Studies* 39, n° 2 (3 avril 2021): 261-84, p268

²⁹ Dieng, *Médiations africaines dans les conflits*, p99.

auto-entretenu entre des économies africaines robustes », fidèlement à l'idée de Renaissance africaine, de « *Africans to do it for themselves* »³⁰. Là encore l'appropriation, définie par sa finalité (« *for themselves* ») est vectrice de subjectivité politique. Ce point est d'autant plus intéressant pour notre propos que le plan Oméga est composé d'éléments imaginés par Wade alors qu'il était dans l'opposition politique sénégalaise, ce qui contribue encore à nuancer la théorie de l'exécutif africain omnipotent³¹.

Alors que l'OUA fonctionnait sur un mode intergouvernemental caractérisé par une intégration limitée et une préservation de la souveraineté des États sur un ensemble large de thématiques, les propositions sénégalaises de réforme au tournant des années 2000 insistent sur le rôle fonctionnaliste des organisations internationales. Ainsi c'est la coopération sur des domaines précis et parfois technique qui est mise en avant, comme la lutte contre la désertification dans le Sahel, la coopération universitaire ou l'élaboration d'un réseau ferroviaire continental³². Dans les propositions sénégalaises, l'intégration reste limitée, avec l'existence d'une « chambre haute » composée des chefs d'État, et d'une « chambre des représentants », composée de parlementaires nationaux (indirectement élus). Finalement, Wade retire une partie de ses amendements lors des discussions de Lomé. Le traité signé à Lomé en juillet 2000 est ratifié par le Sénégal en août 2000, avec une signature par le président de la République et le vote d'une loi à l'Assemblée nationale et au Sénat.

e) Le Sénégal dans les institutions régionales

C'est en général une interprétation fonctionnaliste qui domine dans les politiques du Sénégal vis-à-vis de ses voisins : les États ont intérêt à coopérer même en cas de divergences politiques, ce qui n'est pas facile dans un contexte régional où la Guinée de Sékou Touré côtoie la Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny, et où satisfaire l'un peut facilement conduire à l'aliénation de l'autre.

Sous Senghor, le Sénégal a été mobilisé pour intervenir dans plusieurs problématiques régionales, soit avec ses voisins directs comme la Gambie ou la Guinée-Bissau, soit avec des

³⁰ Agupusi, p268.

³¹ Dieng, *Méditations africaines dans les conflits*, p100

³² ANS Unité Africaine X 2000 – « Sommet de Lomé et Union Africaine : Le Sénégal met en garde contre les dérives »

pays un peu plus éloignés comme le Sahara occidental ou la Libye, jusqu'à l'Angola et l'Éthiopie³³.

Dans la CEDEAO, le Sénégal occupe une place importante du fait de la centralité des villes de Dakar et de Saint-Louis dans l'AOF. Le Sénégal est une des principales puissances économiques de l'organisation, après le Nigeria et la Côte d'Ivoire. Pour Dieng, l'Afrique de l'Ouest est la région en Afrique où la diplomatie sénégalaise est la plus impliquée, avec des missions en Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Niger, Togo³⁴.

En Guinée-Bissau, l'intervention sénégalaise de juin 1998 avec l'opération Gabou a lieu au moment du renversement de Joao Vieira par le général Mané, et la sollicitation par Vieira de l'intervention du Sénégal. Les autorités sénégalaises interviennent sur demande de Vieira mais aussi pour répondre à des préoccupations nationales liées à l'appui que trouve le MFDC en Guinée-Bissau. Les autorités sénégalaises ont bien compris le rôle de soutien que joue la Guinée-Bissau vis-à-vis du mouvement irrédentiste casamançais, et l'intervention militaire permet de mettre fin à cette situation. Pour Bruno Sonko, il est d'autant plus urgent d'intervenir pour les militaires sénégalais que des soldats du MFDC font partie des mutins bissau-guinéens³⁵. Sonko souligne néanmoins que la participation du MFDC à la mutinerie s'est faite seulement après l'intervention sénégalaise.

Vieira est finalement renversé par le général Mané peu après le départ des troupes sénégalaises. C'est un coup dur pour la diplomatie sénégalaise, car le nouveau régime en place lui est bien plus hostile que le précédent, les autorités sénégalaises l'ayant un temps combattu. Pour Sonko, l'opération Gabou en 1998 a pour effet de réactiver l'axe dit des « 3B » entre Bignona (Casamance), Banjul (Gambie) et Bissau (Guinée-Bissau) et accroît le risque de démembrement de la partie sud du Sénégal³⁶.

C'est en tant que président en exercice de la CEDEAO que le Sénégal de Wade opère une mission de médiation en Côte d'Ivoire en 2002. Wade organise un sommet à Accra le 29 septembre 2002 sur la crise ivoirienne, et y est également convié Thabo Mbeki, alors président en exercice de l'UA³⁷. Il est décidé d'envoyer en octobre 2002 une mission diplomatique, dirigée par Cheikh Tidiane Gadio, ministre des Affaires étrangères du Sénégal,

³³ Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, pp1-26

³⁴ Dieng, *Méditations africaines dans les conflits*, pp108-116

³⁵ Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p220

³⁶ Sonko, p224.

³⁷ Dieng, p238.

qui finit par obtenir un accord entre Laurent Gbagbo et les groupes rebelles (ce qui n'empêche pas une reprise des hostilités entre les différents acteurs en 2003, à laquelle les autorités sénégalaises sont impuissantes).

B Evolutions des positions panafricaines sénégalaises

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, le panafricanisme est bien plus vieux que la vague des indépendances sur le continent au début des années 1960, et plusieurs figures intellectuelles africaines y participent dès la première moitié du XX^{ème} siècle. Quels Sénégalais y participent, et par quels moyens ? Si nous reconnaissons les risques d'une lecture en termes de nationalisme méthodologique pour comprendre la circulation des idées dans un contexte impérial, nous pensons néanmoins qu'il y a un effet didactique à aborder une logique nationale pour suivre et mettre en lumière des trajectoires intellectuelles autrement méconnues. C'est pourquoi nous faisons le choix ici de placer le curseur de notre analyse sur des figures sénégalaises en particulier.

La vie politique au Sénégal telle qu'elle existe aujourd'hui remonte en partie au début du XX^{ème} siècle, avec l'élection de Blaise Diagne à la chambre des députés, comme nous le disions dans le chapitre précédent. Pour Nakao, cette élection est cruciale non seulement pour le territoire sénégalais, mais aussi pour le continent, et elle revêt un caractère panafricain, « *le député représentant tant le Sénégal que 'l'Afrique'* »³⁸.

À la fin des années 1940, une figure majeure sénégalaise du panafricanisme est Alioune Diop, le fondateur de la revue *Présence Africaine* en 1947. Il agrège dans sa revue des réflexions importantes sur la négritude, mais aussi sur l'émancipation africaine en général, avec des articles de Senghor, Cheikh Anta Diop, Abdoulaye Wade et beaucoup d'autres, artistes ou hommes politiques (ou les deux)³⁹.

Le discours de l'époque parmi les étudiants et intellectuels noirs et sénégalais en particulier porte surtout sur l'affirmation de la possibilité d'une modernité africaine qui ne soit

³⁸ Nakao, *Nationaliser le panafricanisme?*, p126

³⁹ Pour une étude actualisée et récente de cette question, voir la thèse de Sakiko Nakao, *Nationaliser le panafricanisme? la décolonisation au Sénégal, en Haute-Volta et au Ghana (1945-1962)*, Hommes et sociétés (Paris: Éditions Karthala, 2023), pp48-61.

pas un simple transfert de caractéristiques occidentales mais bien une modernité « *adaptée aux mutations profondes que traversaient les villes africaines* »⁴⁰.

Au lendemain de l'indépendance du Sénégal, les positions panafricaines du pays occupent une place centrale dans sa politique intérieure mais aussi dans sa politique africaine, plus qu'aujourd'hui. L'unité politique du continent ainsi que sa libération totale de l'impérialisme colonial sont au cœur de nombreuses discussions diplomatiques au Sénégal comme ailleurs. Le moindre événement est scruté et commenté dans les départements politiques des ministères des affaires étrangères, dans un contexte de compétition entre les groupes de Monrovia et de Casablanca sur les formes que doit prendre le panafricanisme.

Ainsi par exemple le 25 octobre 1961 un courrier de la direction des affaires politiques du ministère sénégalais des Affaires étrangères détaille la visite du président de la Somalie au Ghana, et insiste sur les questions d'unité africaine et de libération du continent qui sont abordées dans cette discussion⁴¹. Cette visite diplomatique est aussi l'occasion pour le président de la Somalie d'aborder avec Kwame Nkrumah les tensions avec l'Éthiopie, et de chercher des soutiens en Afrique de l'Ouest, d'où l'attention particulière que portent les autorités diplomatiques du Sénégal à cette discussion entre les deux chefs d'État nouvellement indépendants.

Les positions panafricaines du Sénégal évoluent au fil du temps, et notamment entre les présidences de Senghor et Diouf et celle de Wade. Wade est en effet plus proche du fédéralisme de Nkrumah, mais il est comme l'ancien président ghanéen dans une position minoritaire sur le continent⁴².

a) Le Sénégal entre tiers-mondisme, afro-asiatisme, panafricanisme et contestation de l'ordre international

Pour certains auteurs considérés comme classiques dans la littérature sur les politiques étrangères des États africains, après l'indépendance le Sénégal est bien plus dans une relation de continuité que de rupture avec l'ancienne métropole coloniale⁴³. Cette continuité

⁴⁰ Nakao, p56.

⁴¹ ANS VP00168, « Lettre de la direction des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères pour le ministre des Affaires étrangères », 25 octobre 1961

⁴² Dieng, *Médiations africaines dans les conflits*, pp95-96

⁴³ Skurnik, *The foreign policy of Senegal*.

n'empêche pas le Sénégal de se positionner dans le mouvement des non-alignés, et d'être au cœur des initiatives théoriques concernant le *New International Economic Order*⁴⁴.

Sous Senghor cependant, le Sénégal est l'objet d'une double-méfiance de la part des autres pays du Sud : de la part des États dits « progressistes » ou « révolutionnaires » d'abord, qui y voient un relai de l'impérialisme ou une critique trop mesurée des puissances occidentales sur la scène internationale (cette critique se cristallise un moment autour de la critique jugée trop tiède du Sénégal vis-à-vis des positions britanniques et américaines sur le régime sud-africain pratiquant l'apartheid). Cette première forme de méfiance exclut le pays de la première réunion des non-alignés à Belgrade en 1962. Ce n'est qu'en 1964 au Caire que le Sénégal participera, soit après la création de l'OUA et l'apaisement des tensions entre les blocs africains sur la question du panafricanisme tel qu'ils existent depuis 1960.

Le Sénégal est également l'objet de la méfiance d'États comme la Côte d'Ivoire vis-à-vis des projets régionaux du pays, alors qu'eux s'engagent résolument dans des trajectoires nationales et ne veulent pas avoir pour obligation de redistribuer leurs ressources au reste de la sous-région.

L'anti-impérialisme dispose d'un soutien intellectuel et matériel relativement important au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et le Sénégal n'est pas étranger à cette dynamique. Les partis socialistes, syndicats et organisations des jeunes issus d'Afrique, d'Asie et d'Europe se rencontrent à l'occasion de plusieurs congrès à la fin des années 1940 et au début des années 1950. Comme l'explique Nakao, l'intérêt pour les participants avant les indépendances de leur territoire est de se présenter comme des figures nationales légitimes une fois la décolonisation atteinte⁴⁵.

À partir de 1953 et la mort de Staline l'anti-impérialisme qui s'appuyait sur des organisations communistes et sur l'internationale socialiste se fragmente alors que plusieurs dynamiques contradictoires ont lieu, comme l'affirmation de la Chine comme puissance internationale communiste, les répressions dans les Républiques Socialistes de la part de l'URSS en 1956, la concurrence entre l'afro-asiatisme et le tiers-mondisme à partir de Bandung en 1955.⁴⁶ Les positions des personnalités sénégalaises sont ici intéressantes car elles marquent une évolution par rapport à celles du début du XX^{ème} siècle : si alors Blaise

⁴⁴ C. K. Amegan, D. E. Degila, "Senegal: A New West African Leader in a Globalized World", Chapter 14 in Braveboy-Wagner, *Diplomatic strategies of nations in the Global South*, p376

⁴⁵ Nakao, *Nationaliser le panafricanisme?*, pp63-80

⁴⁶ Nakao; Čavoški, *Non-Aligned Movement Summits*, pp13-39

Diagne soutenait et promouvait l'engagement de troupes ouest-africaines dans l'armée nationale française durant la Première Guerre mondiale, les militants sénégalais font entendre leur opposition dans le recrutement et la mobilisation de soldats sénégalais dans la guerre d'Algérie. C'est notamment la position du militant de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) Amady Aly Dieng⁴⁷.

Le 8 décembre 1960 Mamadou Dia prononce un discours important à l'AG de l'ONU et précise les relations du Sénégal avec les blocs : « *Je vais tenter de vous exposer la perception que nous avons lorsque nous observons le monde à partir de l'Afrique [...] : les objectifs des blocs, nous paraissent clairement à nous qui, n'étant pas totalement écrasé dans leur dialectique globale et faisant figure d'enjeu, pour les mieux percevoir* »⁴⁸.

Le Sénégal participe par ailleurs à l'élaboration théorique dans un premier temps d'un nouvel ordre international. Cette critique de l'ordre international part du postulat de l'inadaptation de l'ordre actuel, dont les structures institutionnelles (notamment onusiennes) ont été mises en place sans que les Suds y participent de manière autonome. La critique de l'ordre international à laquelle participe le Sénégal revendique la réévaluation du principe de justice dans la structuration de cet ordre⁴⁹. Diallo cite Senghor lors de la conférence des non-alignés de Dakar en 1975 : « *le sous-développement économique, social et culturel des deux tiers de l'humanité et son aggravation au cours de la dernière décennie ne sont pas un simple accident de l'Histoire, mais résultent, pour l'essentiel, de la triste logique du système* »⁵⁰.

C'est dans ce contexte de formulation d'un ordre international plus juste que les autorités sénégalaises, et dans ce cas en particulier Senghor, mettent en avant l'expression de « détérioration des termes de l'échange ». L'expression se retrouve dans les années 1970 dans un nombre substantiel de communications orales de Léopold Sédar Senghor, ainsi que dans les rapports que le palais présidentiel produit pour l'UPS en prévision des congrès nationaux du parti.

⁴⁷ Cité dans Nakao, *Nationaliser le panafricanisme?*, pp183-184

⁴⁸ Cité dans Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 », p255

⁴⁹ On peut relever ici que le principe de justice est régulièrement mis en avant par les groupes en situation de minorité dans leurs revendications, ce qui vient après le constat de la non-réalisation du principe d'égalité plutôt promu rhétoriquement par les groupes dominants. Voir sur ce point Réjane Sénac, *Radicales et fluides: les mobilisations contemporaines* (Paris: les Presses de SciencesPo, 2021).

⁵⁰ Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 », p263

Autre illustration de l'orientation panafricaine de la politique étrangère du Sénégal dans les années 1960 et 1970, à l'occasion d'un toast en l'honneur du président du Nigéria en visite au Sénégal, Senghor déclare :

Notre premier point de convergence [en matière de politique dans le domaine des Affaires étrangères] est notre fidélité à l'Organisation de l'Unité africaine : à ce qui devrait être son esprit, je veux dire l'esprit d'indépendance à l'égard de toutes les idéologies étrangères au continent [...]. C'est dans ce souci que vous proclamez votre non-alignement à l'égard de tous les États et de tous les impérialismes. À quoi nous répondons par le non-suivisme [...] : nous empruntons à l'Ouest ou à l'Est, à l'Europe ou à l'Amérique, à l'Asie, voir à l'Océanie, nous commençons par le repenser par nous-mêmes et pour nous-mêmes : en Africains, mieux, en Négro-Africains et pour les Négro-Africains⁵¹.

Cette citation illustre très clairement le processus d'appropriation qui contribue à la formation d'une subjectivité politique, allant par-là bien au-delà d'un simple transfert ou d'une confiscation. Il s'agit pour reprendre les mots de Senghor de « repenser par nous-mêmes et pour nous-mêmes ». L'africanisation est ici définie par la finalité des opérations en cours (« pour nous-mêmes ») ainsi que par l'identité de ceux qui en sont à l'origine (« par nous-mêmes »), ce qui constitue une synthèse dans les discussions habituelles sur les définitions de l'africanisation.

b) Doctrine officielle et doctrine officieuse

Pour parler des différentes conceptions sénégalaises de l'unité africaine, Bruno Sonko emploie l'expression de « doctrine officielle » (exprimée par Senghor et Diouf en tant que présidents) et de « doctrine périphérique » (qui fait référence aux travaux de Cheikh Anta

⁵¹ ANS Sénégal Affaires Etrangères II « Déjeuner officiel en l'honneur du général Yakubu Gowon, président du Conseil Militaire Suprême de la République Fédérale du Nigéria, 26 Mars 1971, Toast du Président de la République du Sénégal », p6

Diop)⁵². Cette expression est très utile pour comprendre la pluralité des positionnements sénégalais dans les questions de relations internationales.

La doctrine sénégalaise officielle est bien connue car elle s'illustre notamment dans l'opposition entre les groupes de Casablanca et de Monrovia, dont le Sénégal est un des principaux membres. Avant la formation des groupes de Casablanca et de Monrovia, la position « officielle » du Sénégal sur les questions de politique africaine peut être tracée dans l'action des députés sénégalais à l'Assemblée nationale française et au sein du RDA, créé en 1946 après le sommet de Bamako.

Après l'indépendance, Senghor défend une position gradualiste de l'intégration africaine jusqu'à la création de l'OUA en mai 1963, par opposition à la formation plus rapide d'une fédération continentale réclamée par Kwame Nkrumah entre autres. Le Sénégal n'est pas présent à la conférence de Casablanca du 3 au 7 janvier 1961 qui donne le nom au groupe éponyme, et ne s'inscrit pas dans le groupe des États africains dits « progressistes » (ou « révolutionnaires », selon le point de vue). Pour Yaya Diallo, l'absence du Sénégal s'explique par les tensions avec le Mali depuis la fin de la Fédération, avec la Guinée de Sékou Touré également, et du soutien sénégalais à la position mauritanienne contre le Maroc⁵³.

Le Sénégal participe plus volontiers aux réunions des États dits « modérés » qui se rencontrent d'abord à Brazzaville puis à Monrovia, sous l'impulsion notamment du Nigéria. Après les indépendances, le panafricanisme est paradoxalement un facteur de division plutôt que d'unité. La participation du Sénégal est particulière car la multiplication des groupes correspond aussi à la théorie des cercles concentriques telle qu'elle est formulée pour la politique étrangère du pays.

Membre du groupe de Monrovia et de l'Union Africaine et Malgache, c'est Senghor qui ouvre les travaux de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UAM le 25 mars 1962 à Bangui⁵⁴. Participe à ce sommet Gabriel d'Arboussier comme membre de la commission *ad hoc* chargée de se pencher sur la possibilité d'une existence autonome pour

⁵² Bruno Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 », p92

⁵³ Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 ».

⁵⁴ ANS VP00168 « Union Africaine et Malgache, Conférence de Bangui, 25-27 Mars 1962, Synthèse des délibérations des chefs d'État et de gouvernement, rapport établi par le secrétaire général de l'UAM », p1

l'UAM⁵⁵ : c'est une étape importante avant la création de l'OUA le 25 mai 1963, période pendant laquelle il n'est pas assuré qu'une organisation panafricaine continentale soit créée plus tard. Pour Yaya Diallo, le Sénégal joue avec la Côte d'Ivoire un rôle moteur dans la mise en place de l'UAM avec la première session organisée à Tananarive en septembre 1961⁵⁶.

L'UAM constitue une expérience non seulement en matière d'harmonisation de la diplomatie, mais aussi pour ce qui concerne la coopération sécuritaire. Un conseil supérieur de la défense de l'organisation est créé, et se réunit épisodiquement, dont en février 1962 à Ouagadougou (la capitale burkinabé est le siège du secrétariat de l'UAM). Dans un document envoyé par Senghor pour ce qui concerne les suites de cette conférence, le président sénégalais propose notamment de constituer un secrétariat permanent pour pérenniser cette nouvelle structure⁵⁷.

Finalement, le conseil supérieur de la défense de l'UAM semble surtout avoir une fonction de conseil, et ne peut procéder à des opérations militaires conjointes ni former un commandement militaire unifié. Il est même explicitement spécifié qu'il « *apparaît prématuré de confier à l'état-major la coordination étroite de la surveillance des frontières et des espaces aériens. Il semble que pour le moment cette surveillance pourrait être laissée à l'entière initiative des États Membres* »⁵⁸. En ce sens, il rentre bien plus dans les conceptions souverainistes et gradualistes des membres de l'UAM, et que l'on retrouvera dans la charte de l'OUA en 1963. Le conseil semble surtout intéressé par la possibilité de « *mettre dans le minimum de temps à la disposition d'un État agressé le maximum de moyens de renforcement* »⁵⁹. Cette forme de coopération très légère, basée sur la résolution de problèmes techniques et sans forme d'intégration est caractéristique du fonctionnalisme qui anime la politique africaine du Sénégal sous Léopold Sédar Senghor.

Pour Yaya Diallo, la perception des autorités sénégalaises est celle d'une unité graduelle, qui n'est pas contradictoire avec le cumul de plus groupements régionaux⁶⁰. C'est d'ailleurs en partie ce qui explique le maintien y compris après la conférence d'Addis Abeba de 1963 de plusieurs groupements qui lui préexistaient, notamment entre les États dits

⁵⁵ ANS VP00168 « Union Africaine et Malgache, Conférence de Bangui, 25-27 Mars 1962, Synthèse des délibérations des chefs d'État et de gouvernement, rapport établi par le secrétaire général de l'UAM », p2

⁵⁶ Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 », p177

⁵⁷ ANS VP00208 « Rapport de présentation des travaux effectués par le conseil supérieur de défense du paca de défense de l'Union Africaine et Malgache à Ouagadougou », p2

⁵⁸ Idem, p19

⁵⁹ Idem, p19

⁶⁰ Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 ».

« modérés » (le groupe de Casablanca des « progressistes » est dissout rapidement après le 25 mai 1963) : « l'existence de ces organismes est une phase nécessaire vers l'unité dans la philosophie politique sénégalaise »⁶¹. L'OUA constitue dans ce cas dans la conception « officielle » sénégalaise une simple organisation supplémentaire, un mécanisme de coopération qui ne s'oppose pas à la politique des blocs telle qu'elle existe en Afrique depuis plusieurs années déjà. D'ailleurs Yaya Diallo suggère que les positions sénégalaises aient été parmi celles qui ont fait du secrétaire général de l'OUA un secrétaire général administratif largement dépolitisé et organe d'exécution plutôt que de décision⁶².

Bruno Sonko complète ce portrait à partir de la théorie de l'unité culturelle de l'Afrique telle que proposée par Cheikh Anta Diop (et reprise par d'autres intellectuels africains comme Théophile Obenga et Boubou Hama). Chez Diop, l'unité culturelle doit servir de base pour l'unité politique du continent. Diop était plutôt partisan d'une fédération continentale basée sur la culture, alors que Senghor arrivait à la conclusion d'une confédération et d'une intégration graduelle. Comme nous le relevions dans la première partie de cette thèse cependant, certaines conclusions du travail de Cheikh Anta Diop sont scientifiquement contestées, et ses propositions politiques n'ont eu que très peu d'écho au Sénégal, même si l'auteur est lu jusqu'à présent.

On peut également compléter la doctrine « officieuse » de la politique africaine du Sénégal par celle d'Alioune Diop, le fondateur de *Présence Africaine*. Si l'intellectuel sénégalais est moins mis au ban que ne l'est Cheikh Anta Diop, ses positions panafricaines ne recourent pas totalement celles de Senghor non plus, bien qu'elles partent également d'un questionnement culturel pour aboutir à des interrogations sur les formes que peut prendre l'unité africaine⁶³. Selon Alioune Diop, c'est bien par la culture que doit passer l'émancipation politique. Le Congrès des écrivains et artistes noirs de Paris en 1956 entre dans cette lecture, en proposant de faire l'inventaire des cultures noires la veille des indépendances nationales et alors que les territoires sont autonomisés depuis la loi-cadre de 1956.

⁶¹ Diallo, p180

⁶² Diallo, pp211-212

⁶³ Nakao, *Nationaliser le panafricanisme?*, pp48-49

Enfin, la doctrine « officieuse » du panafricanisme au Sénégal ne doit pas exclure Senghor et Dia, ce dernier s'exprimant sur la question de l'unité africaine avant l'indépendance et dont les propos sont beaucoup plus affirmés sur les formes de l'unité dans les années 1950. Dans ses *Réflexions sur l'économie de l'Afrique noire* parues en 1953 par exemple Mamadou Dia promeut la mise en place de grands ensembles territoriaux sur le continent⁶⁴.

L'afro-asiatisme de la période et les rencontres anti-impériales des années 1960 marquent une période d'apprentissage de la diplomatie pour les hauts fonctionnaires sénégalais et africains en général. Les politiques étrangères sont élaborées comme une source d'affirmation sur la scène internationale, suivant un rapport de force idéologique qui en fait bien plus que la simple recherche extravertie de ressources extérieures pour faire survivre l'institution étatique.

Finalement, malgré les aspirations panafricaines à l'unité, c'est la « balkanisation du continent » que redoutait Senghor qui finit par prendre forme, au moins en Afrique de l'Ouest dans les décennies qui suivent les indépendances.

Yaya Diallo suggère dans son travail que les concepts que mettent en avant les autorités sénégalaises dans leur politique étrangère comme la négritude ne trouvent que peu d'écho en dehors du Sénégal⁶⁵. Cette affirmation peut cependant être nuancée, comme nous l'avons démontré dans le deuxième chapitre de cette seconde partie, et également par le fait que certains courants théoriques qui n'apparaissent pas dans la doctrine « officielle » sénégalaise du panafricanisme, comme le pharaonisme de Cheikh Anta Diop soient exportés plus largement en dehors du Sénégal. Par ailleurs, s'il est vrai que la négritude a été frontalement critiquée par des auteurs comme Wole Soyinka, le simple fait qu'un débat continental ait été lancé sur l'expression contribue au développement et à la visibilité de la philosophie politique en Afrique.

⁶⁴ Cité dans Diallo, « Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal : 1960-1983 », p181

⁶⁵ Diallo, p198

c) Les projets confédéraux du Sénégal

De février 1982 à décembre 1989, le Sénégal et la Gambie se regroupent dans la confédération de la Sénégalie. Considérée comme une anomalie résultant de la colonisation britannique, l'enclave gambienne est depuis longtemps l'objet de discussions à propos de son intégration dans l'ensemble sénégalais. Dès l'autonomie du Sénégal garantie par la loi cadre de 1956 puis le référendum de 1958, les autorités sénégalaises se rendent en Gambie pour une visite de bon voisinage. La question de la contrebande est centrale dans cette visite, et elle deviendra un point d'achoppement régulier entre autorités sénégalaises et gambiennes après leur indépendance respective⁶⁶.

La confédération n'est qu'une forme d'intégration, qui n'a d'ailleurs pas toujours été mise en avant. L'intégration entre le Sénégal et la Gambie est une réalité quotidienne, entre les franchissements journaliers des frontières entre les deux pays par les commerçants, les mariages de part et d'autre du fleuve etc. En ce sens, les infrastructures matérielles plutôt que les institutions politiques participent plus de l'intégration de la région, même si les unes et les autres ne sont jamais étrangères. Ainsi la construction d'un pont entre le Sénégal et la Gambie a longtemps été un serpent de mer des relations entre les deux États, avant de se matérialiser seulement récemment. Mais trop souvent les circulations humaines entre le Sénégal et la Gambie sont entravées par les aléas des tensions politiques, qui parfois mènent à la fermeture des frontières.

Au début des années 1980, la Gambie est jalouse de sa souveraineté et ne veut pas se faire absorber par son grand voisin dans un État unitaire. Par ailleurs, au Sénégal, les autorités administratives sont aussi marquées par l'échec de la fédération avec le Mali. Finalement, l'intégration entre le Sénégal et la Gambie est poussée par des considérations sécuritaires, ce qui en fait une forme d'africanisation de la sécurité. C'est un élément important pour notre travail car il est rendu visible notamment par le choix que nous avons fait de ne pas prendre immédiatement une perspective continentale dans l'étude de cette question.

Après l'accord, ce sont les forces sénégalaises qui gèrent la sécurité en Gambie, sur la base de nouveaux accords de sécurité signés entre les deux unités politiques. Cependant la présence militaire n'est pas réciproque, ce qui est peu toléré par les populations gambiennes. Alors que la confédération s'était formée sur la base de questions sécuritaires, c'est aussi la

⁶⁶ Colin, *Sénégal notre pirogue*.

sécurité qui explique la chute de la Ségambie, car elle éclate une fois que l'armée gambienne est devenue autonome, et que les troupes sénégalaises se retirent du pays⁶⁷.

d) *La relation armée-nation au Sénégal*

L'armée sénégalaise n'est pas de très grande taille : environ 18 000 hommes en 2016, pour un budget de défense de 250 millions de dollars⁶⁸. Dans la deuxième partie de la présidence de Senghor, elle s'articule de plus en plus autour du concept « d'armée-nation », qui envisage son intégration dans la société sénégalaise. La figure du chef d'état-major Jean-Alfred Diallo est ici centrale. Diallo arrive à ce poste après la crise de 1962 et l'incarcération de Mamadou Dia, et il est chargé de transformer l'armée sénégalaise, notamment en la faisant participer à des chantiers nationaux. L'objectif est d'entretenir des relations denses entre l'armée et le reste de la société au Sénégal⁶⁹.

Du fait du rôle important de l'armée dans la société sénégalaise, son « état d'esprit » est scruté par les gouvernements sénégalais à la suite des épisodes importants de la vie nationale et continentale. Les archives nationales du Sénégal contiennent un rapport qui s'interroge sur ce que pensent les militaires nationaux après les événements de décembre 1962, où l'armée a été mise à contribution et aurait pu entrer en confrontation avec la gendarmerie. Le rapport note qu'après avoir regagné leurs quartiers en décembre 1962, les militaires sénégalais ont pris conscience de leur poids politique et s'y sentent « à l'étroit ». Les auteurs du rapport ajoutent : « *l'action avisée des autorités civiles et des chefs militaires a consisté à reprendre en main l'Armée et à lui faire comprendre que son rôle était celui d'un défenseur apolitique des institutions, au-dessus des luttes partisans* »⁷⁰. Le rapport s'inquiète également des effets des coups d'état dans les pays de la région, notamment au Togo, qui font dire à certains militaires sénégalais : « *il suffit, au fond, d'un bataillon bien en main pour tenir le pays* »⁷¹.

Sonko relève qu'autour des années 1990 l'armée sénégalaise prend de plus en plus de place dans les définitions de la politique étrangère du pays, notamment pour ce qui concerne

⁶⁷ Arnold Hughes, « L'effondrement de la Confédération de Ségambie », chapitre 1 dans Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, p54

⁶⁸ Voir la synthèse qu'en propose Laurent Touchard, *Forces armées africaines, 2016-2017* (Paris: Éditions LT, 2017), pp305-312.

⁶⁹ Romain Tiquet, « Service civique et développement au Sénégal: Une utopie au cœur des relations entre armée et pouvoir politique (1960-1968) », *Afrique contemporaine* N° 260, n° 4 (22 juin 2018): 45-59, p49

⁷⁰ ANS VP00208, « Synthèse de renseignements intérieurs », p5

⁷¹ Idem

les questions de défense. La crise avec la Mauritanie et les crises en Guinée-Bissau (tous ces événements sont ponctués par les interventions militaires du Sénégal) mettent les « jàambar » au centre du jeu diplomatique sénégalais pour un temps⁷².

C Les solutions africaines comme le symptôme d'un moment dans l'histoire de l'appropriation de la sécurité

La solidarité panafricaine est un argument rhétorique qui revient régulièrement dans les justifications africaines pour déclencher des interventions militaires. Les « interventions de solidarité » répondent à un imaginaire de caractéristiques proprement africaines, qui ont déjà une longue existence, mais qui constituent aujourd'hui une source nouvelle de légitimation⁷³.

Non seulement les solutions africaines sont un moment dans l'histoire de l'appropriation de la sécurité en Afrique mais le Sénégal constitue un lieu particulier dans cette appropriation générale. L'appropriation de la sécurité telle qu'elle est formulée et mise en place à Dakar aujourd'hui n'est pas la même qu'hier et elle diffère également de ce qui se produit à Accra, Nairobi ou Abuja.

Ainsi, on peut dire que l'expression « *African solutions to African problems* » telle qu'elle est formulée aujourd'hui est symptomatique d'un moment dans l'histoire de l'appropriation de la sécurité en Afrique. Cette histoire est composée d'autres moments, dont les expressions comme *Africa for Africans* ou des individus comme Haïlé Sélassié, des événements (la révolution haïtienne) sont aussi les symptômes. Tous ces moments forment une constellation pour reprendre le vocabulaire de l'école de Francfort.

L'étude de l'expression « apporter des solutions africaines aux problèmes africains » tout le long de cette thèse nous a permis de mettre en lumière les deux points suivants contenus dans le titre de cette partie : les solutions africaines sont une manifestation parmi d'autres des formes d'appropriation telles qu'elles se produisent en Afrique, qu'il nous faut désormais caractériser (premier point), mais aussi replacer dans la constellation plus largement, notamment à partir du Sénégal (second point).

⁷² Sonko, « Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000 »

⁷³ Gino Vlavonou, « The APSA and (Complex) International Security Regime Theory: A Critique », *African Security*, 5 mars 2019, 87-110, p97

L'expression wolof "moom sa bopp" peut constituer un complément original dans l'étude de la politique étrangère et de l'appropriation au Sénégal telle que nous l'avons développée tout le long de ce travail. Moom sa bopp n'est pas une expression particulièrement mobilisée comme telle aujourd'hui au Sénégal, ni ces dernières décennies à notre connaissance, du moins depuis les années 1960. L'expression moom sa bopp n'apparaît pas vraiment dans les discussions usuelles quotidiennement au Sénégal aujourd'hui. Cependant elle est tout à fait intéressante pour notre sujet car elle renvoie à la fois à l'idée d'appropriation et à celle d'indépendance, si elle devait être traduite en français.

Moom est un mot wolof que le dictionnaire wolof-français et français-wolof de Jean-Léopold Diouf (une des dernières versions disponibles d'un dictionnaire largement utilisé par les linguistes aujourd'hui) traduit par « posséder, être propriétaire de ». Il a pour dérivé moomeel, qui que l'on peut traduire par « possession ». Dans le dictionnaire, l'expression qui lui est associée est « moom sa réew », qui renvoie plus explicitement encore à l'indépendance politique (« sunu moom-sa-réew la » signifie en wolof « c'est notre indépendance »)⁷⁴. Le terme de moom peut aussi être utilisé dans l'expression « maa moome », pour dire « c'est mon tour ».

Plusieurs choses doivent être relevées ici. D'abord, l'expression consacrée au Sénégal pour qualifier l'indépendance est « moom-sa-réew », dont une traduction littérale pourrait être la forme impérative « possède ton pays » (« réew » est le terme wolof pour « pays »). L'expression est donc originellement une injonction dont la signification a fusionné avec un moment de l'histoire politique du Sénégal, au point que les deux sont aujourd'hui indissociables. Elle était un slogan politique au moment des indépendances, comme le rappelle Abdoulaye Bathily dans ses mémoires au moment de la création de la Fédération du Mali : « Lycéens et collégiens de Saint-Louis, jeunes du PAI poings fermés au bout des bras levés comme des porte-étendards, défilaient aux cris de 'MOM SA REW !' »⁷⁵.

Ensuite, le caractère figé de l'expression : « moom-sa-réew » (« possède ton pays » donc) est utilisée dans le dictionnaire de Diouf sans adaptation avec le reste de la phrase dans

⁷⁴ Jean-Léopold Diouf, *Dictionnaire wolof-français et français-wolof*, Dictionnaires et langues (Paris: Éd. Karthala, 2003), p227

⁷⁵ Nous employons l'orthographe pour « moom » (avec deux « o ») que nous trouvons dans le dictionnaire de Diouf, mais il se retrouve dans certains textes écrits « mom » comme c'est le cas ici avec Abdoulaye Bathily. Abdoulaye Bathily, *Passion de liberté: mémoires*, Histoire, politique, société (Paris: Présence africaine, 2022), p146

« sunu moom-sa-réew la », qui donnerait dans une traduction littérale : « c'est notre possèd-ton-pays », que l'on traduit bien sûr par « c'est notre indépendance ». Le sens de l'expression est autonome vis-à-vis de l'expression elle-même. Une abstraction de l'expression se produit, qui ne se comprend désormais plus que dans un tout. Il est donc possible d'en discuter la forme et le fond à partir de ses usages.

L'expression « moom sa bopp » est moins répandue qu'une autre expression wolof, « nit nitaay garabam » (« l'homme est le remède de l'homme », ou « l'homme est le remède de l'humanité »), mais elle est suffisamment célèbre pour être largement reconnue lorsqu'elle est employée au Sénégal. Elle ne reflète pas une intelligence collective qui serait spécifiquement wolofe ou générale à tous les Sénégalais, elle illustre plutôt empiriquement les liens conceptuels qui existent entre l'appropriation et la formulation d'une subjectivité politique dans une constellation.

La démarche qui est la nôtre ici n'est pas d'extrapoler une série de significations collectives à partir d'un proverbe, procédé contre lequel nous a soigneusement mis en garde Paulin Hountondji. Nous ne pourrions de toute façon pas en tirer de conclusion définitive, car les proverbes disent en général tout et leur contraire⁷⁶, quel que soit leur contexte d'énonciation.

Nous relevons simplement, dans un des derniers mouvements argumentatifs de notre recherche, la concordance entre le sens littéral d'un terme (« moom », « posséder », que l'on peut entendre par « approprier »), l'usage qui en est fait pour désigner l'indépendance politique du Sénégal, et notre propre argument depuis le début de cette thèse, qui relie l'indépendance politique à un processus d'appropriation générateur d'une subjectivité politique. L'expression « moom sa bopp » ne nous intéresse pas uniquement parce que c'est une expression en wolof, elle nous intéresse par l'utilisation qui en est faite. Comme le suggère Souleymane Bachir Diagne à propos de nit nitaay garabam, la philologie n'est pas toujours suffisante, elle doit s'appuyer sur la construction philosophique des termes comme des concepts⁷⁷.

⁷⁶ C'est le cas dans toutes les langues, y compris en wolof, qui connaît le proverbe « Aay du yëm, ci boppu borom », que l'on pourrait traduire par « un problème ne trouve pas sa solution uniquement dans la tête de celui qui l'a provoqué », ou « le responsable du problème n'est pas celui qui le résout », mais le wolof connaît aussi l'expression « sama yoon nekkul ci ! », qui signifie littéralement « ce n'est pas mon chemin ! », ou « ceci ne me regarde pas ». Deux expressions contradictoires dans une même langue donc, et qui peuvent parfois apparaître dans une même conversation, il n'y a aucun sens à leur donner une signification collective et définitive donc.

⁷⁷ <https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/colloque/lumieres-multiples/les-humanismes-de-ubuntu-et-nite>

Ici ce n'est pas l'usage de l'expression par un philosophe que l'on observe, mais bien sa construction comme concept par une série d'acteurs politiques au moment de l'indépendance du Sénégal. « Moom sa bopp » est le slogan mobilisé par Majhemout Diop et son Parti Africain de l'Indépendance (PAI). Le thème du slogan est d'ailleurs contenu dans les mots d'ordre de la FEANF, dont les membres du directoire sont aussi des membres fondateurs du PAI. Françoise Blum cite le président du FEANF Amady Aly Dieng à la fin des années 1950 : « *Compte tenu de la nature particulière de l'impérialisme français, l'indépendance doit être conquise non par une addition de réformes illusoire mais par une lutte révolutionnaire des masses, populaires africaines* »⁷⁸. Cette citation datant de 1957 est d'une tonalité très fanonienne : il ne s'agit pas de réaliser un simple transfert mais bien de procéder à un geste d'appropriation-restitution, constitutif d'une subjectivité politique selon une forme hégélienne de dialectique.

L'article du *Dictionary of African Biography* portant sur Majhemout Diop rajoute qu'en plus de l'expression *moom sa réew* renvoyant à l'indépendance, les militants du PAI mobilisent les expressions de *bokk sa réew* pour désigner le panafricanisme (*bokk* peut être traduit par « grouper » en wolof, l'expression pourrait donc signifier « regroupe ton pays », par opposition à la balkanisation, autre terme né au Sénégal) et *defar sa réew* pour parler d'un développement répondant aux besoins africains (*defar* signifiant en wolof l'idée de « réparer » ou de « se préparer »)⁷⁹. Ces expressions sont révélatrices de ce que peut contenir l'idée d'appropriation et les usages qui peuvent en être faits.

Ce n'est pas la simple existence de ces expressions qui nous intéresse ici, elle ne saurait à elle seule « confirmer » nos propos. Le sens des expressions que nous étudions est aussi travaillé par le contexte de l'indépendance du Sénégal et de la formation de l'État. Ce sont bien des usages d'un terme que nous partons, en reconnaissant que ces derniers sont malléables et pluriels.

Moom sa bopp permet de mieux comprendre qu'en wolof depuis les années 1950 l'indépendance ne se pense pas superficiellement comme un transfert d'autorité ou de compétence politique ou comme le remplacement d'une norme par une autre. Moom sa bopp et moom sa réew ne sont donc pas simplement l'expression d'une intelligence collective

⁷⁸ Françoise Blum, « D'une révolte africaine à l'autre : passeurs et transferts », *Monde(s)* 11, n° 1 (2017): 37-60, p47

⁷⁹ Donna A. Patterson, « Diop, Majhemout », in *Dictionary of African Biography* (Oxford University Press, 2011), <http://www.oxfordreference.com/display/10.1093/acref/9780195382075.001.0001/acref-9780195382075-e-0555>.

inconsciente au Sénégal que notre démarche de chercheur nous aurait permis de « révéler », ce sont des expressions qui ont pris un sens politique et philosophique et sont devenues des concepts dès lors qu'elles ont contribué à résoudre des problèmes formulés localement.

Moom sa bopp contient clairement un ancrage politique et empirique qui justifie son analyse ici. Alors que moom sa réew renvoie spécifiquement à l'indépendance politique du Sénégal, moom sa bopp est également utilisée pour qualifier les formes d'émancipation vis-à-vis de l'esclavage. L'idée de se réapproprier ce dont on a été dépossédé apparaît clairement ici.

Pour exprimer l'appropriation en wolof c'est aussi parfois le verbe « nangu » qui est mobilisé. De manière générale, nangu renvoie à l'acceptation. Dans notre contexte, spontanément le terme pourrait être associé à celui de la greffe, que le corps (politique) « accepterait », selon le vocabulaire bayartien. Mais le sens wolof du mot est plus large que le simple français pour « accepter », car nangu peut aussi se traduire par le fait de récupérer ce qui avait été originellement donné. Dans ce sens, l'expression est tout à fait compatible avec l'idée de restitution, que nous avons associée dans ce travail à l'appropriation.

Ce n'est pas pour rien que le philosophe et économiste sénégalais Felwine Sarr mentionne le terme dans son ouvrage *Méditations africaines*, comme suit : « *Nangu : acceptation en wolof. Ouverture de tout son être au tout. Repos confiant en la réalité manifestée et en celle du devenir* »⁸⁰. Chez Sarr, nangu renvoie à l'hybridation comme moteur pour mieux se comprendre et avancer à l'échelle individuelle et collective, ce qui est très proche de l'appropriation telle que nous l'avons abordée dans ce travail.

Il faut noter que nangu peut aussi être utilisé pour désigner une appropriation-confiscation, lorsqu'il est un synonyme de *foqarñi*, c'est-à-dire « arracher à quelqu'un ». Dans ce sens, le « faire sien » du wolof nangu passe par en priver l'autre. Ces réflexions sur l'usage du terme nangu en wolof et sa proximité avec plusieurs éléments de la définition de l'appropriation n'ont pas de vertu heuristique immédiate, car elles sous-entendraient l'idée d'une intelligence collective, que nous aurions encore « inventée » par une « sur-analyse » de

⁸⁰ Felwine Sarr, *Méditations africaines*, Essai (Montréal (Québec): Mémoire d'encrier, 2020), p60

la langue isolée de son contexte d'énonciation⁸¹. Elles n'en constituent pas moins une illustration supplémentaire de la pertinence de notre approche dans l'apprentissage des langues.

Nous mentionnions à l'ouverture de ce chapitre la comparaison qu'opère Souleymane Bachir Diagne entre le proverbe wolof « nit nitaay garabam » et le concept sud-africain d'ubuntu. Il est remarquable que l'ubuntu ait accompagné l'Afrique du Sud durant sa phase de démocratisation au milieu des années 1990 (ce qui confirme bien son caractère processuel, de réalisation jamais achevée), qui le rapproche dans ses effets de l'appropriation telle que nous l'avons étudiée toute cette thèse, et qu'on retrouve dans le wolof « moom sa bopp ».

Mais alors que nit nitaay garabam vient affirmer l'universalité des droits de l'homme en en proposant une formulation wolophone, ce que nous retenons de moom sa bopp relève plutôt de la démarche de la généalogie conceptuelle. Il ne s'agit pas d'une compréhension « naturelle » du concept, et il peut y en avoir des entendements aussi contradictoires.

La démarche n'est donc pas exactement la même que celle de Souleymane Bachir Diagne pour nit nitaay garabam, mais les finalités ne sont pas éloignées, car nous finissons par penser l'universel à partir du pluriel du monde. Il y a ici des résonances avec la lettre de Césaire adressée à Maurice Thorez lui signifiant son départ du parti communiste, et dont le contenu rappelle par certains égards les réflexions engagées dans ce travail sur l'appropriation et l'africanisation de la sécurité. Césaire écrit à Thorez : « *Pour ma part, je crois que les peuples noirs sont riches d'énergie, de passion qu'il ne leur manque ni vigueur, ni imagination mais que ces forces ne peuvent que s'étioler dans des organisations qui ne leur sont pas propres, faites pour eux, faites par eux et adaptées à des fins qu'eux seuls peuvent déterminer* ». Il poursuit, selon des formules restées dans la postérité : « *Je préviens une objection. Provincialisme ? Non pas. Je ne m'enterre pas dans un particularisme étroit. Mais je ne veux pas non plus me perdre dans un universalisme décharné* ».

⁸¹ Sur les implications et limites d'une approche basée sur l'étude du vocabulaire, voir la critique de Mbiti par Diagne Souleymane Bachir Diagne, « On Prospective: Development and a Political Culture of Time », *Africa Development / Afrique et Développement* 29, n° 1 (2004): 55-69, p63

Conclusion du sixième chapitre

L'exemple sénégalais illustre l'antériorité de l'africanité de la sécurité sur les processus contemporains d'africanisation de la sécurité : dans la politique étrangère du Sénégal, la sécurité est africanisée avant que les « solutions africaines aux problèmes africains ne soient proclamées ». Il existe en réalité plusieurs fragments d'africanisation de la sécurité, qui constituent une constellation dont on ne peut rendre compte qu'en étudiant ses composantes au pluriel.

Aborder l'africanisation de la sécurité au singulier, sur une seule étoile de cette constellation, revient à n'observer qu'une partie du ciel. On comprend notamment la dimension d'appropriation-restitution des solutions africaines aux problèmes africains lorsqu'elle est mise en perspective avec les usages de certaines expressions en wolof comme *moom sa bopp*, et son intime relation avec le PAI au Sénégal.

Conclusion générale

Secouons-nous les épaules pour faire glisser ce manteau objectivant du « nous » qui s'est subtilement déposé sur moi le long de ce travail de recherche, pour reprendre l'usage de la première personne. C'est bien au « nous » que le « je » se substitue ici, et non au « eux » de l'enquête¹ : le retour à la première personne n'envisage pas d'invisibiliser l'objet de ma thèse, plutôt de rendre compte que le processus de recherche relève aussi d'une trajectoire personnelle. En un sens il limite la répliquabilité de ce travail : deux textes scientifiques, y compris avec le même titre, ne disent pas la même chose.

J'ai fait le choix tardif de formuler comme sous-titre à cette thèse « Etudier l'appropriation dans l'espace mondial à partir de l'africanisation de la sécurité au Sénégal », et non pas simplement « L'africanisation de la sécurité au Sénégal », pour insister sur le regard réflexif que j'ai porté – accompagné de mes deux directeurs – sur l'activité de la recherche depuis cinq ans. Cette thèse porte sur un objet empirique précis, l'africanisation de la sécurité au Sénégal, mais aussi sur la pratique de la recherche sur des questions africaines. Ces deux éléments vont de pair et ne sont pas dissociables ici, tant le second a infusé le premier tout le long du processus.

Ainsi, il est bien question des « usages de l'Afrique » sur l'ensemble de la thèse : les usages scientifiques dans la première partie, les usages politiques dans la seconde partie. L'étude des constellations de l'africanisation met en lumière que l'Afrique est un horizon scientifique et politique bien au-delà de la définition géographique du continent. Horizon comme point à atteindre, mais aussi comme signifiant un voyage jamais réellement abouti. Que ce soit en 2060 ou plus tard, il est peu probable que des journaux affichent en « une » que « La sécurité est africanisée ! » Cette affirmation ne tient pas à une carence africaine incompressible en matière politique. Elle s'explique surtout car l'africanisation, et l'appropriation plus généralement, est partie prenante de la formation d'une subjectivité

¹ L'expression d'opposition entre un « je » et un « eux » vient de la lecture de Florence Bouillon, Marion Fresia, et Virginie Tallio, *Terrains sensibles: expériences actuelles de l'anthropologie*, Dossiers africains (Paris: Centre d'études africaines, EHESS, 2005), p16.

politique en Afrique aujourd'hui. C'est ce processus qui n'est jamais complètement clos, et dont j'ai éclairé certains aspects à partir de l'exemple sénégalais dans ce travail.

Résultats théoriques et empiriques

D'abord, pour reprendre les mots du professeur Alioune Badara Diop, ma thèse confirme l'idée que l'État en Afrique ne peut être compris en faisant l'économie du rôle des hauts fonctionnaires². Y compris dans le domaine de la politique étrangère, traditionnellement étudiée comme le domaine réservé des palais présidentiels et des exécutifs africains omnipotents, d'autres acteurs interviennent, étatiques ou non. Il était temps, pour un pays à la diplomatie « disproportionné » comme le Sénégal, de remettre au centre de l'analyse non seulement les institutions habituelles comme le ministère des Affaires étrangères, mais aussi plus spécifiquement de rappeler les trajectoires biographiques d'individus comme Doudou Thiam, ou l'activité diplomatique de Mamadou Dia en tant que vice-Président.

Mon argumentation le long de cette recherche a suivi plusieurs mouvements. J'ai d'abord explicité la nécessité de se situer dans la production scientifique (en Relations Internationales et à propos de questions africaines) et d'en faire l'historiographie. Ce travail réflexif a déjà été entrepris ailleurs en sciences sociales, y compris en Relations Internationales, mais il était important ici de l'articuler explicitement avec les représentations (et les inventions) internationalistes orthodoxes de l'État africain comme systématiquement extraverti et doté d'une souveraineté négative. Ma thèse s'appuie sur l'idée simple selon laquelle les travaux scientifiques ne sont jamais réalisés entièrement seuls mais prennent part dans un environnement collectif et s'inscrivent dans un héritage (« nous nous plaçons sur l'épaule des géants », pour reprendre l'expression consacrée). Les Relations Internationales n'échappent pas à ce constat, y compris celles s'intéressant aux problématiques africaines.

La démarche réflexive a ensuite consisté en la banalisation des approches sénégalaises en Relations Internationales, pensées comme telles en fonction de leur rapport avec la bibliothèque coloniale et la littérature orthodoxe. Ces deux chapitres me semblent constituer une des originalités de cette thèse en termes méthodologiques et épistémologiques.

² Alioune Badara Diop, « L'État en Afrique : contribution à une sociologie du pouvoir politique institutionnalisé », dans Diallo Ibou et al., *Comprendre le Sénégal et l'Afrique d'aujourd'hui*.

Dans le cadre du grand débat à propos de la réflexivité en Relations Internationales et de la vivacité de la littérature sur le tournant global de la discipline, je me suis souvent demandé pourquoi les changements concrets étaient si longs à devenir structurants dans la littérature dominante. Je pense qu'une des explications tient au fait que même si les recherches épistémologiques sont sincères et réalisées avec sérieux dans la plupart des productions académiques, elles n'apparaissent pas assez clairement dans les travaux finaux et publiés : elles sont soit uniquement programmatiques soit cantonnées à l'introduction ou aux remerciements. L'explication à cette absence peut venir de la mauvaise presse qui est faite à certaines démarches réflexives, parfois qualifiées de « narcissique » ou de « sur-réflexivité », ou critiquées pour leur mise en récit artificielle par le chercheur de son propre travail et de sa propre posture. Avoir rendu visible ma réflexion méthodologique et épistémologique dans cette thèse m'a permis d'objectiver certains effets des structures de domination sur ma propre posture, et de considérer dans quelle mesure je les reproduisais.

La conséquence directe et la plus marquante pour mon travail a été de considérer sérieusement et sur le temps long les productions scientifiques africaines, y compris celles qui ne « ressemblent » pas aux travaux canoniques de la discipline. Cette accoutumance s'est faite en plusieurs étapes. D'abord vis-à-vis d'un vocabulaire plus assertif, inhabituel dans les travaux positivistes plutôt aseptisés, comme le remarque Robert Vitalis concernant le remplacement progressif dans la littérature en RI du terme d'impérialisme par celui d'hégémonie³. Ensuite il a fallu devenir plus souple concernant mes propres représentations du rôle de la religion dans les sociétés au-delà d'une simple lecture instrumentale, comme elle est souvent interprétée dans la littérature dominante.

La réflexivité a donc animé la première partie de la thèse dans son écriture, et elle infuse dans la seconde partie par les choix qui ont été opérés dans les lectures et les mobilisations théoriques. La seconde partie a réintégré les solutions africaines aux problèmes africains dans un contexte plus large à la fois géographiquement et historiquement. Géographiquement car je me suis efforcé de « désafricaniser » l'africanisation de la sécurité, en traçant sa généalogie jusque dans « l'Atlantique noir », pour reprendre les termes de Paul Gilroy. Historiquement, car je suis remonté au-delà des années 2000 et surtout des années 1960 pour mieux comprendre la genèse de cette expression.

³ Robert Vitalis, *White World Order, Black Power Politics: The Birth of American International Relations*, Cornell University Press (New York, NY, 2017), p178

L'élargissement contextuel a été suivi d'un rétrécissement au Sénégal, dont l'échelle nationale constitue une unité d'analyse pertinente pour comprendre l'africanisation de la sécurité aujourd'hui. Au Sénégal, j'avance l'argument que l'africanisation de la sécurité participe de la formation des élites politiques dès avant l'indépendance, puis dans la consolidation des institutions nationales (en particulier le ministère des Affaires étrangères) après l'indépendance.

La politique africaine du Sénégal et au-delà sa politique internationale en général (notamment dans les institutions multilatérales) sont étroitement liées aux élites politiques et religieuses à l'intérieur du pays, bien au-delà du palais présidentiel. Cette relation varie depuis l'indépendance, et l'étude des archives nationales m'a permis d'avoir une approche plus granulaire de la chronologie qui en est habituellement faite. La consultation des archives (celles de la vice-présidence surtout), et l'accès aux informations de Doudou Thiam me permettent de décomposer les premières années de l'indépendance entre 1960-1963 (où un rôle prépondérant est laissé à Mamadou Dia), puis 1963-1968 (où Doudou Thiam est une figure majeure), et 1968-1980 (avec un recentrage durable sur la personne de Senghor).

Cette pluralisation de la lecture de la politique étrangère au Sénégal se donne à voir épisodiquement par la suite, avec d'autres acteurs : Abdoulaye Wade en tant que figure de l'opposition entre 1981 et 2000, Moustapha Niassé comme Premier ministre et ministre des Affaires étrangères sous Abdou Diouf puis Macky Sall en sont des exemples, dont l'étude doit être systématisée.

Il apparaît à la lecture de cette thèse que la politique étrangère du Sénégal est profondément liée à la situation intérieure du pays. À l'échelle internationale, le Sénégal joue de sa réputation de régime démocratique, libéral et stable depuis l'alternance politique à la tête de l'État en 2000, voire depuis la pluralisation officielle de la compétition politique en 1974. Champion de la démocratie à l'intérieur du Sénégal lorsqu'il était opposant, Abdoulaye Wade s'est fait un héraut du libéralisme politique en Afrique comme médiateur dans plusieurs crises le temps de sa présidence entre 2000 et 2012. Cet engagement personnel du Président de la République a eu pour conséquence de réduire l'implication des autres acteurs, en particulier du ministère des Affaires étrangères.

La présidence de Macky Sall renforce cette tendance à la personnalisation des liens entre la diplomatie et la situation politique interne au Sénégal. Comme Abdoulaye Wade avant lui, Macky Sall est un nouvel exemple d'une alternance politique relativement pacifique au

Sénégal, sans compter qu'il peut ajouter à sa crédibilité comme démocrate libéral son engagement contre la tentative par Abdoulaye Wade de déborder sur un troisième mandat, avant d'être défait dans les urnes.

Un des points finaux de la thèse est l'expression des faits et tendances comme des « moments » dans une histoire. Ces moments, comme l'invasion italienne de l'Éthiopie, la conférence panafricaine de Manchester, ou la création de l'OUA à Addis Abeba sont autant de fenêtres sur des épisodes de cristallisation de l'africanisation de la sécurité. Pris ensemble, ils forment une constellation. L'africanisation de la sécurité se donne à voir aux États-Unis, à Saint-Domingue puis Haïti, en Angleterre, et non seulement à Dakar ou à Accra, ou Addis Abeba. Ces moments et leur articulation précise avec l'africanisation de la sécurité gagneraient à être analysés systématiquement et rigoureusement comme tels par les historiens et les politistes, comme c'est aujourd'hui de plus en plus le cas pour ce qui concerne la révolution de Saint-Domingue et la conférence de Bandung. Ce n'est pas un tel travail que j'ai entrepris ici car je me suis plutôt intéressé aux effets de ces moments sur les tentatives de formulations d'africanisation de la sécurité.

Le génocide des Hutus sur les Tutsis au Rwanda, l'invasion italienne de l'Éthiopie, les crises sécuritaires multidimensionnelles au Sahel depuis le début des années 2010 mais aussi la mise en esclavage et les colonisations sont structurants dans la formulation de projets d'africanisation de la sécurité. L'expression « apporter des solutions africaines aux problèmes africains » n'est que la dernière manifestation d'une longue série de tentatives pour les acteurs africains d'opérer un processus d'appropriation de la sécurité. Remettre l'appropriation au centre de l'analyse est le point théorique principal de ce travail, et ce qui le distingue des autres publications scientifiques sur les solutions africaines.

Si la réflexivité a constitué le fil rouge de la première partie de la thèse et l'étude des solutions africaines celui de la seconde partie, c'est bien le concept d'appropriation qui sous-tend l'ensemble de ce travail de recherche. Ici l'appropriation n'est pas entendue dans le sens de la circulation d'une norme qui aurait été formée ailleurs et dont la « greffe » prendrait ou non dans un contexte particulier. L'appropriation est un processus qui participe de la constitution d'une subjectivité politique (dans ce que j'ai appelé l'appropriation-restitution). Elle occupe une place centrale dans les formes africaines de politiques (mais pas exclusivement) marquées par des décennies d'appropriation-confiscation (dans une forme esclavagiste et coloniale).

Ainsi elle est au cœur des travaux de philosophes africains majeurs comme Paulin Hountondji ou Achille Mbembe. Alors que le premier se préoccupe des problèmes qui touchent concrètement les sociétés africaines dans leurs particularités, le second ambitionne dans ses derniers travaux de penser le Vivant à partir de l’Afrique⁴. Dans tous les cas, et au-delà de la simple étude réalisée ici, il est nécessaire pour la science politique et les sciences sociales en général de dialoguer avec les productions intellectuelles africaines, quelle que soit la thématique.

Il y a également un aspect résolument inductif dans ce travail de recherche, que j’ai essayé de faire apparaître notamment en ce qui concerne les définitions de l’africanisation de la sécurité. Ainsi au fil de la lecture plusieurs éléments qui n’étaient pas présents dans la définition originale se sont rajoutés, car ils prennent leur sens dans les raisonnements mêmes où ils sont développés.

Les réflexions sur les origines de l’africanisation de la sécurité telles qu’elles sont rédigées dans le chapitre 4 par exemple m’ont enseigné que c’est la finalité des projets qui définit leur africanisation plutôt que leur origine, ce qui correspond par ailleurs à des remarques générales de la littérature postcoloniale sur la question de la quête d’une origine mythique (les approches postcoloniales doivent par conséquent être distinguées des approches afrocentristes).

La question de l’échelle et des aller-retours : Sénégal, Afrique comme continent, Atlantique

L’écriture de cette thèse s’est très souvent révélée un travail d’équilibriste tant il m’a fallu avancer sur une ligne de crête sur plusieurs questions. L’une d’elles est relative aux échelles et à l’articulation entre le Sénégal, l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique. Toutes les trois sont pertinentes jusqu’à un certain point, mais comment construire une recherche solide et stabilisée dans des contextes fluides et hybrides ? Je n’ai pas apporté de réponse définitive à cette question, et une des frustrations à la lecture de ce travail peut venir de l’interchangeabilité des échelles.

⁴ Mbembe, *La communauté terrestre*, pp10-12

Comment en effet concilier la spécificité des contextes et la montée en généralité à l'échelle d'un continent particulièrement marqué par des processus d'inventions épistémiques ? Insister sur l'hétérogénéité des situations est essentiel et la lecture fine que j'ai opérée de la naissance de la diplomatie sénégalaise s'inscrit dans cette démarche. Cependant en étant confronté dès le départ à un défi épistémologique lié à l'invention du continent africain comme un tout défini conceptuellement plutôt que géographiquement, ma démarche peut fonctionner dans une certaine mesure ailleurs en Afrique. La reconnaissance saine des particularités ne peut donc pas s'affranchir d'un discours sur les grands ensembles. Je m'efforce aussi de tenir un propos le moins substantialiste possible : les formes d'appropriation que j'ai présentées ne sont pas le mode « propre » de l'Afrique dans l'élaboration de son rapport au monde, pas plus qu'elles ne sont celles du Sénégal. Elles constituent plutôt une grille de lecture dynamique, qui relève du processus plus que du donné.

Le caractère non définitif de la question des généralisations est intimement lié à celui constamment évolutif des écritures de l'Afrique. Au début de mes recherches, les références en matière « d'écritures africaines de soi » étaient celles de Mudimbé et de Mbembe. Elles n'ont cessé de s'élargir au fil des publications tout le long de ma thèse jusqu'aux dernières semaines d'écriture avec Elgas⁵, Olufemi Taiwo⁶ et Dipo Faloyin⁷. Les auteurs africains ne cessent de réfléchir sur leur propre énonciation, ce qui me confirme dans l'idée que je ne pouvais pas faire l'économie d'une lecture à l'échelle continentale des questions qui m'ont préoccupées ici.

Un des fils conducteurs des définitions de l'africanisation de la sécurité qui revient dans cette thèse est l'africanisation comme continentalisation de la sécurité. Cette affirmation se vérifie empiriquement jusque dans les événements qui ont lieu au moment de la rédaction des dernières lignes de ce travail. Le 16 août 2023, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, lors d'une réunion « tendue » rejette l'idée d'une intervention militaire au Niger à la suite du coup d'État ayant renversé le président Bazoum le 26 juillet 2023⁸. Dans les jours qui ont précédé, la CEDEAO s'était montrée cependant déterminée à intervenir, notamment en ordonnant le déploiement de sa force en attente, outil crucial dans l'Architecture Africaine de

⁵ Elgas et Bessis, *Les bons ressentiments*.

⁶ Olufémi Táíwò, *Against Decolonisation: Taking African Agency Seriously*, African Arguments (London: Hurst & Company, 2022), notamment le chapitre 4 "Decolonise this!"

⁷ Dipo Faloyin, *Africa Is Not a Country: Breaking Stereotypes of Modern Africa* (New York: Vintage, 2023) et la partie 8: "What's next?"

⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/16/l-union-africaine-rejette-une-intervention-militaire-au-niger_6185522_3212.html consulté le 16 août 2023

Paix et de Sécurité. La déclaration du CPS, contradictoire avec celle de la CEDEAO, confirme la continentalisation de la gestion des questions de sécurité en Afrique. C'est l'un des éléments originaux que cette thèse apporte à la compréhension du sujet.

Par ailleurs l'association entre l'Afrique et la proposition de solutions revient en force aujourd'hui, autre symptôme de la pertinence empirique de mon approche. Ce lien est bien sûr présent dans l'expression de solutions africaines aux problèmes africains. Mais alors qu'elle fait référence à un cadre géographique déterminé et qu'elle renvoie dans un premier temps à des problématiques sécuritaires, l'association entre Afrique et solutions s'élargit aujourd'hui. Lors de sa présidence de l'Union Africaine, le président du Sénégal Macky Sall avait affirmé à la tribune de l'ONU vouloir incarner « l'Afrique des solutions », dans un contexte de sortie difficile de la pandémie de COVID-19, de guerre entre la Russie et l'Ukraine (et des conséquences que le conflit implique, en termes par exemple d'exportations de blé en Afrique), de réchauffement climatique etc. L'économiste togolais Kako Nubukpo a lui aussi récemment publié *Une solution pour l'Afrique*, où il s'interroge, à partir de la théorie des communs d'Elinor Ostrom, sur le rôle que peut jouer l'Afrique dans l'apport de solutions à l'échelle mondiale aujourd'hui.

Il me semble que ces exemples s'inscrivent dans une phase réactive, de négation des portraits de l'Afrique comme un problème. Encore une fois, les solutions africaines sont une forme de constitution d'une subjectivité politique : « *la recherche d'une solution pour l'Afrique est d'abord celle du positionnement de l'Afrique et des Africains à l'heure où la planète vit peut-être ses heures les plus sombres* », écrit Kako Nubukpo)⁹.

Le rôle du passeur

Cette thèse m'a fait réaliser l'importance du passeur dans la production de connaissances. C'est d'abord en apprenant le wolof que j'ai un peu mieux compris son rôle. Je renouvelle ici mes remerciements à la professeure Soda Marième Sy, qui m'a enseigné le wolof durant mon séjour à l'Université de Columbia. Par sa pédagogie et son investissement, jàngalekat Sy m'a fait comprendre non seulement des aspects grammaticaux de la langue

⁹ Kako Nubukpo, *Une solution pour l'Afrique: du néoprotectionnisme aux biens communs* (Paris: Odile Jacob, 2022), p21

wolof – je me suis hâté d'en oublier certains – mais surtout elle a eu la patience de m'expliquer dans le détail des éléments de la vie au Sénégal : d'une lecture originale d'*Une si longue lettre*, de Mariama Bâ, à des réflexions concernant le déroulement de certains événements, en passant par des contradictions qu'elle-même a régulièrement rencontrées concernant les Sénégalais.

Le rôle du passeur est central dans n'importe quel processus de transmission ou d'appropriation. C'est d'autant plus vrai dans l'apprentissage d'une langue, comme le relevait déjà Alain Ricard. Ricard raconte avoir commencé l'étude de l'Afrique par celle de la langue et souligne que cet apprentissage « *modifie le rapport à l'Afrique chez les étudiants et les rend plus aptes à comprendre d'autres sociétés* »¹⁰. Je me suis profondément reconnu dans l'expression de Ricard selon laquelle l'étude d'une langue ne correspond pas nécessairement à sa pratique mais plutôt au partage de « moments d'apprentissage ».

Enfin, dans un contexte d'asymétrie scientifique et de survivances de certains réflexes de folklorisation des cultures africaines, le rôle des passeurs est essentiel pour l'étude de n'importe quelle problématique liée au continent. J'ai entendu plusieurs fois le long de mes recherches des chercheur.e.s rappeler qu'ils et elles n'avaient découvert que très tardivement, souvent au niveau du master, les écrits de figures majeures de la théorie politique afro-caribéenne comme Frantz Fanon. C'est une expérience qui est aussi la mienne. Elle est d'autant plus vraie dans le cas de l'étude des problématiques africaines que les corpus concernés ne jouissent pas tous d'une notoriété éditoriale établie. Elle est encore plus renforcée par le relatif cloisonnement entre les études francophones et anglophones, et les faibles interactions entre les *African studies* des secondes et les études africaines des premières. Mon séjour américain me l'a fait comprendre, mais cette situation s'observe également dans la traduction tardive (bien que de plus en plus systématique) vers le français d'œuvres majeures comme *The Invention of Africa*, de Mudimbé, ou *The Racial Contract*, de Charles Mills.

Les passeurs qui ont jalonné mon itinéraire tout le long de cette recherche en plus de Soda Marième Sy me font réaliser la particularité de chaque recherche en lien avec les trajectoires biographiques des chercheurs. Une autre thèse aurait pu avoir un titre identique mais un contenu bien différent, précisément car ma recherche a été forgée par des passeurs,

¹⁰ Alain Ricard, « De l'africanisme aux études africaines. Textes et « humanités » », *Afrique & histoire* 2, n° 1 (2004): 171-92, p176

des lectures et des expériences personnelles. Il a fallu l'apprentissage du wolof pour que je le réalise.

En écrivant ces lignes, je remarque que les rôles de passeurs sont particulièrement importants en dehors de l'ancrage disciplinaire du chercheur. C'est encore l'apprentissage du wolof qui m'a fait réaliser à quel point un enseignant est précieux dans une discipline nouvelle, mais j'avais déjà eu cette intuition quelques années plus tôt sans le formuler ainsi en suivant une formation à la faculté d'histoire de Grenoble. Pour certains des enjeux dont il est question dans cette thèse, comme l'appréhension nouvelle de travaux peu mobilisés, cette démarche est indispensable. Elle se construit sur le temps long, et complique énormément le travail, non seulement sur le plan de l'apport de la preuve, mais sur celui de la confiance du chercheur dans sa propre démarche.

Les cadres mobilisés

La réalisation d'un travail de recherche sur le temps long permet également d'identifier les ressources conceptuelles et les réflexes dans la formulation des questions qui caractérisent mon parcours de recherche. Ainsi j'ai insisté à plusieurs reprises sur l'hybridité des phénomènes observés par les sciences sociales. Il a également été question de processus et de leurs descriptions plutôt que de mécanismes et d'identification de causes et d'effets.

Une question sous-jacente à l'ensemble de la thèse a également été celle des relations entre le postcolonial, le décolonial, et les approches qui se revendiquent (ou sont étiquetées comme telles) de l'universalisme. Je ne me suis pas résolument inscrit dans une démarche méthodologique postcoloniale, plus par souci de ne pas m'enfermer dans un cadre théorique spécifique que par opposition au corpus théorique en question – qui a plutôt constitué une ressource pour mon travail. À l'issue de cette recherche, et notamment à partir de mes observations sur les effets des lieux sur la recherche, il me semble d'ailleurs plus pertinent de parler à la suite de Bachir Diagne de penser « d'un monde décolonisé » que de penser décolonial¹¹.

¹¹ Souleymane Bachir Diagne, « Édouard Glissant : l'infinie passion de tramer », *Littérature* 174, n° 2 (2014): 88-91, p90.

La dimension épistémologique des réflexions sur les problématiques africaines aujourd'hui m'a fait vite m'interroger sur la matérialité de ma propre production scientifique. À l'issue de ce processus de recherche, le document produit est un manuscrit reprenant les canons habituels ; une succession de pages suivant un développement organisé en deux parties et chapitres, encadrés par une introduction et une conclusion. S'y ajoute une frustration supplémentaire : ce travail aborde les questions de productions scientifiques géographiquement situées, et laisse entrevoir la possibilité d'une théorie africaine voire sénégalaise des Relations Internationales. Pourtant, au fil de la lecture, il ne se dégage une telle théorie ni africaine ni sénégalaise. Alors que la discussion sur le décentrement des Relations Internationales se prolonge, il est de plus en plus question d'expliquer l'absence *a priori* de théories non occidentales clairement identifiées¹².

Je réponds ici qu'un des enseignements de cette recherche précisément a été celui de l'impossibilité intrinsèque de telles formulations : il n'y a pas de théorie non-occidentale des Relations Internationales qui serait radicalement différente des théories dominantes dans ce que l'on désigne par l'Occident (qui elles-mêmes sont plurielles), et dont la lecture nous ferait appréhender d'une manière complètement neuve les faits internationaux contemporains. Les réflexions sur les Relations Internationales sont d'abord le résultat de circulations et d'hybridations. Elles varient en fonction des lieux géographiques du fait des problèmes qui leur sont posés, des moyens matériels à leur disposition, des ressources culturelles mobilisables, et d'autres facteurs comme les relations entre le pouvoir central et la production de connaissance. Ces variations relèvent du « *almost the same but not quite* » plus que de la radicale altérité. Il peut donc y avoir une déception au fil de la lecture de ne pas obtenir de réponse précise et systématique à la question « qu'est-ce qu'une théorie sénégalaise des Relations Internationales ? »

Par ailleurs, si j'ai fait deux séjours de recherches d'une durée cumulée de plus d'un an et demi au Sénégal, sur les cinq années de recherche trois ont été effectuées à New York, Paris ou Lille. Il apparaît donc disproportionné de présenter une recherche parlant « depuis » le Sénégal dans un tel contexte, sans compter que jusqu'à présent, mes cadres culturels et cognitifs sont le résultat d'une vie passée jusqu'à 25 ans presque exclusivement en France. Mon intérêt pour le Sénégal a d'abord été scientifique, car je m'y suis rendu en 2016 pour un stage à l'université de Dakar. Il a ensuite été affectif, par l'intermédiaire d'Aminata Ndiaye,

¹² Ali Bakir, « Islam and International Relations (IR): Why Is There No Islamic IR Theory? », *Third World Quarterly* 44, n° 1 (2 janvier 2023): 22-38

rencontrée à Sciences Po et qui a accepté de me prendre pour époux, avant de revêtir de nouveau un aspect scientifique avec cette thèse.

Difficile d'exprimer ce qui serait une théorie sénégalaise des Relations Internationales dans ces conditions. Mon travail est, à mon corps défendant, peut-être tragiquement, une reliure supplémentaire dans la bibliothèque coloniale formulée par Valentin Mudimbé. Il ne s'y réduit pas, bien sûr, mais je ne peux renier cette marque. Il s'y situe d'ailleurs de la même manière que les travaux de Mudimbé y ont aussi leur place.

Il y a bien un côté matériel à toute production intellectuelle à la fois dans l'étape de la rédaction, mais aussi dans celle de la sélection des ressources, bien que dans les deux cas cet argument soit difficilement objectivable. Je ne saurais pas l'explicitier précisément, mais il est évident que la première partie de la thèse, rédigée à Ndjamena et à Dakar, n'aurait pas la même forme si elle avait été écrite exclusivement à Paris ou ailleurs. Dans le même esprit, la seconde partie a été rédigée à Saint-Denis, après un choix difficile de ne pas repartir au Sénégal.

Pour ce qui concerne la sélection des ressources, je n'insisterai jamais assez sur l'impulsion que donnent les lieux dans mes choix de lecture (et mes pratiques culturelles plus largement). Il a fallu que je me rende à Columbia University à New York pour bien vouloir m'asseoir des dizaines d'heures sur des chaises pas toujours confortables, dans des salles très climatisées et m'accrocher dans la lecture de textes difficiles sur la Harlem Renaissance et les études fanoniennes, alors que ces mêmes ouvrages sont disponibles à la bibliothèque de Sciences Po que je fréquentais alors depuis près de quatre ans.

De retour en France, il a fallu également que j'enseigne à l'Université Paris 8, à Saint-Denis, pour enfin prendre le temps de regarder les productions cinématographiques d'Alice Diop et de Claire Denis, cinéastes essentielles aujourd'hui pour mieux comprendre l'hybridité du monde et le rôle de la périphérie dans le fonctionnement du centre. Tous ces détours méritent d'être mentionnés ici car ils ont été déterminants dans mon rapport aux productions africaines sur le plan épistémologique.

Les lieux ont un sens dans la production de la connaissance, et pas simplement les laboratoires des universités. C'est ce qui a motivé un séjour long au Sénégal (14 mois cumulés vécus à Dakar sur l'ensemble de la thèse, malgré deux ans passés à New York dans le cadre du double diplôme avec l'Université de Columbia, et les restrictions liées au

coronavirus à partir de 2020). De manière surprenante, ce long séjour n'a donné lieu ni à de nombreux entretiens ni à une enquête ethnographique d'une institution.

Ce séjour a plutôt été motivé par la solide intention de ne pas cloisonner la formulation théorique de la collecte d'informations empiriques. Dans le même temps où je rédigeais à Dakar la première partie de la thèse, je coordonnais des TD à l'UCAD et avais donc des interactions hebdomadaires avec les étudiants de l'université et l'équipe pédagogique. Il me semble évident que cette situation a eu des effets sur mes formulations théoriques et sur l'écriture.

Un exemple me semble illustrer cet argument : les formulations des États africains dans les Relations Internationales relèvent souvent du registre de la faiblesse ou de l'opportunisme, au mieux du pragmatisme, sans considération pour le rôle des idées ou des trajectoires sociologiques des individus. Expliquer les théories wébériennes de l'État dans une classe à Paris va de soi, ainsi que les théories sur la diffusion de l'État ensuite. Mais la situation n'est pas tout à fait la même en face d'une classe d'étudiant.e.s sénégalais.e.s, où ce discours est bien moins évident. Pour préciser cet exemple, je ne dis pas que les théories wébériennes doivent être enseignées uniquement dans les universités occidentales. L'argument que j'avance ici, tiré de mon expérience d'enseignement à l'UCAD, est que dans un contexte africain (ici sénégalais) le point de départ pédagogique pour expliquer la formation de l'État ne peut pas être la théorie wébérienne, et que le contrepoint critique doit aussi être bien plus développé dans une telle situation : les lieux sont déterminants pour l'université, qu'il s'agisse de l'enseignement ou de la recherche.

Comme le rappelle Souleymane Bachir Diagne dans sa préface à un ouvrage de Felwine Sarr, citant Nietzsche : *« une pensée nous vient quand elle veut et non quand nous voulons [...] Il vient donc des pensées auxquelles alors il faut savoir faire accueil, donner corps, qu'il faut savoir tâter, sentir, faire tourner entre les doigts, regarder sous différents angles, et frapper doucement du marteau musical pour savoir quel parfum elles exhalent, quelle lumière et quel son elles rendent : il faut savoir les éprouver, dans les sens du terme »*¹³. Il ne s'est pas passé un seul jour durant tout ce travail de thèse sans que ces formulations n'aient été confirmées, et je les fais tout à fait miennes.

¹³ Felwine Sarr, *Méditations africaines*, Essai (Montréal (Québec): Mémoire d'encrier, 2020), p5.

La spécificité des questions africaines depuis des universités occidentales

Par ailleurs, il faut mentionner dans cette conclusion une particularité des études africaines au regard d'autres études aréales, ou du moins une de ses caractéristiques les plus saillantes. Du fait de l'histoire coloniale des puissances européennes, et de celle esclavagiste du continent américain, des individus d'ascendance africaine habitent aujourd'hui l'Europe et l'Amérique, participent dans ces ensembles politiques et constituent leur identité (dans le sens statique de ce qui compose cette identité mais aussi dans le sens actif de ce qui la fabrique).

En Europe comme aux États-Unis l'expérience des personnes noires (et non-noires également dans une certaine mesure) jusqu'à présent reste en partie déterminée par l'histoire coloniale et esclavagiste, mais aussi par les représentations contemporaines de l'Afrique. Malcolm X disait que tant qu'il n'y aurait pas de considération pour le continent africain depuis l'Europe ou les États-Unis, les populations noires américaines subiraient le racisme et la violence. Cette thèse a été travaillée et écrite entre 2018 et 2023, c'est-à-dire en France dans un contexte de visibilité croissante de la question noire notamment par l'intermédiaire de Assa Traoré pour la mémoire de son frère Adama Traoré tué en 2016 par des policiers, puis des manifestations à l'été 2023 dans les banlieues françaises et certains centres-villes après la mort de Nahel. Aux États-Unis, c'est l'exécution de George Floyd puis les manifestations au son de « Black Lives Matter » qui ont été marquantes.

Toute recherche sur les problématiques africaines ne peut être isolée de ce contexte. Non seulement les questions sociologiques liées à la composante noire des identités françaises sont importantes, mais elles sont aussi en relation avec les relations internationales contemporaines, qui ne se résument pas à des États en compétition contre d'autres États. Par exemple, dans un livre consacré aux violences policières dans la France contemporaine, on peut lire, par l'auteur togolais Elom20ce :

En ce qui concerne la politique, il nous faudra avoir l'audace de refuser certaines relations avec la France, notamment en matière de sécurité et de défense. La restauration de nous-mêmes se fera par notre capacité à nous défendre, à nous protéger, nous et nos espaces. Qui n'a pas la maîtrise de

son territoire n'est pas maître chez lui. Comment se fait-il que dans nos états-majors nationaux, plus de cinquante ans après nos (prétendues) indépendances, il y ait des 'coopérants' français ? Comment se fait-il que les personnes censées assurer la sécurité de l'Afrique soient formées dans les écoles militaires de ceux-là mêmes qui [...] ont combattu farouchement les résistants africains ? Nos soldats instruits dans les écoles militaires de la France, Saint-Cyr en l'occurrence, ne sont-ils pas plus enclins à défendre les intérêts français que les nôtres ? Comment peut-on se dire souverain en confiant à d'autres sa sécurité ?¹⁴.

Ce passage est éclairant non sur le fond (il reprend plusieurs questions qui ont été soulevées le long de cette thèse) mais sur la forme : il fait partie de l'ouvrage *Marianne et le garçon noir*, dirigé par Léonora Miano et publié en 2017 suite à la blessure grave par un policier de l'éducateur Théodore Luhaka à Aulnay-sous-Bois. L'auteur de ce chapitre l'intitule « Dokuishinono », et précise qu'en ewé l'expression peut être traduite par « être en possession de soi ». Le parallèle avec notre propre argument est évident, ce qui appuie le lien entre appropriation et constitution d'une subjectivité politique au-delà de l'exemple sénégalais.

¹⁴ Elom20ce, « Dokuishinono : reprendre possession de nous-mêmes », dans Léonora Miano, *Marianne et le garçon noir* (Paris: Pauvert, 2017), 143-44.

Bibliographie

Sources primaires

ARCHIVES NATIONALES DU SENEGAL, NOM DES DOSSIERS CONSULTES

| | |
|---|--------|
| Coopération Sénégal – Pays Africains | VP194 |
| Organisation Administrative – Assemblée Nationale | VP 207 |
| Sénégal Affaires Etrangères I | VP208 |
| Sénégal Affaires Etrangères II Bis | |
| Unité Africaine VII Conflit Sénégal Mauritanie | |
| Unité Africaine IX Généralités 1966-1974 | |
| Unité Africaine IX Bis Généralités 1975-1999 | |
| Unité Africaine X 2000 - | |
| Visite Pompidou 1971 | |
| VP014 | |
| VP073 | |
| VP126 | |
| VP131 | |
| VP157 | |
| VP168 | |
| VP171 | |
| VP173 | |
| VP176 | |
| VP192 | |
| VP193 | |

ENTRETIENS

Ba, Barka, Journaliste, entretien, réalisé le 9 décembre 2021 à Dakar

Dieng, Saliou, Premier conseiller de la mission du Sénégal à l'ONU, entretien réalisé le 24 mars 2021 à New York

Diop, Cheikh, Diplomate, direction des organisations internationales au MAE, entretien réalisé le 17 décembre 2021 à Dakar

Diouf, René Massiga, Journaliste, entretien réalisé à Dakar le 12 décembre 2021

Fall, Direction des ressources humaines du MAE, entretien réalisé le 12 décembre 2021 à Dakar

Monteiro, Samory, Département des Opérations de Maintien de la Paix, Union Africaine, entretien réalisé par téléphone le 10 octobre 2022

Oularé, Ibè, Directeur de cabinet du président de la commission de l'UEMOA, entretien réalisé par téléphone le 8 octobre 2022

Sambou, Sylvain, Direction Afrique au MAE, Entretien réalisé en septembre 2021 à Dakar

Thiam, Mass Yérim, fils de Doudou Thiam, série d'entretiens entre le 1^{er} décembre 2021 et le 21 décembre 2021 à Dakar

Sources secondaires

ABADIE, Delphine. « Reconstruire la philosophie à partir de l'Afrique : une utopie postcoloniale ». 10 mai 2018a, Thèse de doctorat en philosophie, Université de Montréal, janvier 2018.

_____. « Philosophie africaine et décolonisation des humanités : une exigence radicale », *Présence Africaine*. 2018b, vol.197 n° 1. pp.57-75.

ABATAN, Ella et Yolanda SPIES. « African solutions to African problems? The AU, R2P and Côte d'Ivoire », *South African Journal of International Affairs*. 2016, vol.23 n° 1. pp.21-38.

ABDELMADJID, Salim. « Un concept africain d'Europe », *Noesis*. 2018, n° 30-31. pp.151-194.

ABEGUNRIN, Olayiwola. *Africa in global politics in the twenty-first century: a pan-African perspective*. New York, Palgrave Macmillan. 2009.

ABRAHAMSEN, Rita. « Internationalists, sovereigntists, nativists: Contending visions of world order in Pan-Africanism », *Review of International Studies*. 2020, vol.46 n° 1. pp.56-74.

_____. « Africa and international relations: assembling Africa, studying the world », *African Affairs*. 2017, vol.116 n° 462. pp.125-139.

ABRAHAMSEN, Rita et Michael C. WILLIAMS. *Security beyond the state: private security in international politics*. Cambridge, UK, Cambridge University Press. 2011.

_____. « Security Privatization and Global Security Assemblages », *The Brown Journal of World Affairs*. 2011, vol.18 n° 1. pp.171-180.

ACEMOGLU, Daron, Simon JOHNSON, et James A ROBINSON. « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation », *American Economic Review*. 2001, vol.91 n° 5. pp.1369-1401.

ACHARYA, Amitav. « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », *International Organization*. 2004, vol.58 n° 2. pp.239-275.

_____. « The Emerging Regional Architecture of World Politics », *World Politics*. 2007, vol.59 n° 4. pp.629-652.

_____ (ed.). *Bandung Revisited: The Legacy of the 1955 Asian-African Conference for International Order*, Singapour, National University of Singapore Press. 2008.

_____. *Whose ideas matter? agency and power in Asian regionalism*. Ithaca, NY, Cornell University Press. 2011.

_____. *Rethinking power, institutions and ideas in world politics: whose IR?* Milton Park, Abingdon, Oxon, Routledge. 2013.

_____. *The end of American world order*. Cambridge, Polity Press. 2014.

_____. « Studying the Bandung conference from a Global IR perspective », *Australian Journal of International Affairs*. 2016, vol.70 n° 4. pp.342-357.

_____. « After Liberal Hegemony: The Advent of a Multiplex World Order », *Ethics & International Affairs*. 2017, vol.31 n° 3. pp. 271-285.

_____. *Constructing global order: agency and change in world politics*. Cambridge, United Kingdom ; New York, NY, Cambridge University Press. 2018.

ACHARYA, Amitav et Barry BUZAN (eds.). *Non-Western international relations theory: perspectives on and beyond Asia*. London ; New York, Routledge. 2010.

_____. *The making of global international relations: origins and evolution of IR at its centenary*. Cambridge, United Kingdom ; New York, NY, Cambridge University Press. 2019.

ACHEBE, Chinua. *There was a country: a personal history of Biafra*. New York : Viking Penguin, Penguin Groups (USA). 2012.

ADEBAJO, Adekeye. « Nigeria: Africa's New Gendarme? », *Security Dialogue*. 2000, vol.31 n° 2. pp.185-199.

ADETULA, Victor, Cyril OBIL, et Redie BEREKETEAB. *Regional Economic Communities and Peacebuilding in Africa: lessons from ECOWAS and IGAD*. New York, Routledge. 2022.

ADI, Hakim. *Histoire du panafricanisme*. Paris : Éditions Présence Africaine. 2022.

_____. *Pan-Africanism: a history*. London New York Oxford New Delhi Sydney : Bloomsbury Academic. 2018.

ADJAYE, Joseph K. « Indigenous African Diplomacy: An Asante Case Study », *The International Journal of African Historical Studies*. 1985, vol.18 n° 3. pp.487-503.

ADLER, Emanuel. « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations*. 1997, vol.3 n° 3. pp.319-363.

ADLER, Emanuel et Michael BARNETT. *Security Communities*. Cambridge : Cambridge University Press. 1998.

ADORNO, Theodor W. et Walter BENJAMIN. *Correspondance Adorno-Benjamin, 1928-1940*. Paris : Gallimard. 2006.

AGUPUSI, Patricia. « The African Union and the path to an African Renaissance », *Journal of Contemporary African Studies*. 2021, vol.39 n° 2. pp.261-284.

AGYEMAN, Opoku. *Nkrumah's Ghana and East Africa: Pan-Africanism and African interstate relations*. Rutherford : London ; Cranbury, NJ : Fairleigh Dickinson University Press ; Associated University Press. 1992.

AHLMAN, Jeffrey S. « Road to Ghana: Nkrumah, Southern Africa and the eclipse of a decolonizing Africa », *Kronos* 37, 2011, pp.23-40.

AJAYI, Jacob F. Ade et John MIDDLETON (eds.). *Encyclopedia of Africa south of the Sahara. 2: Edo to literacy*. New York : Scribner. 1997.

AKENA, Francis Adyanga. « Critical Analysis of the Production of Western Knowledge and Its Implications for Indigenous Knowledge and Decolonization », *Journal of Black Studies*. 2012, vol.43 n° 6. pp.599-619.

AKOKPARI, John, Angela NDINGA-MUVUMBA, et Timothy MURITHI (eds.). *The African Union and its institutions*. Auckland Park, South Africa : [Cape Town] : Fanele ; Centre for Conflict Resolution. 2008.

ALBARET, Mélanie, Emmanuel DECAUX, et Nicolas LEMAY-HEBERT. *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies*. Paris : Dalloz. 2012.

ALEJANDRO, Audrey. *Western dominance in international relations? the internationalisation of IR in Brazil and India*. London ; New York : Routledge, Taylor & Francis Group. 2019.

_____. « Réflexivité et « domination occidentale » : Avancées et perspectives pour un programme de recherche prometteur en Relations internationales », *Études internationales*. 2016, vol.47 n° 1. pp.133-144.

ALLES, Delphine. *La part des dieux: religion et relations internationales*. Paris : CNRS éditions. 2021.

AMER MEZIANE, Mohamed. *Des empires sous la terre: histoire écologique et raciale de la sécularisation*. Paris : La Découverte. 2021.

AMIN, Julius A. « Equality, Non-Interference, and Sovereignty: President Ahmadou Ahidjo and the Making of Cameroon-U.S. Relations », *African Studies Review*. 2021, vol.64 n° 4. pp.826-853.

AMSELLE, Jean-Loup. *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. 3e éd. Paris : Éd. Payot & Rivages. 2010.

AMUSAN, Lere et Samuel OYEWOLE. « The Quest for Hegemony and the Future of African Solutions to African Development Problems: Lessons from Headways in the African Security Sector », *Journal of Asian and African Studies*. 2017, vol.52 n° 1. pp.21-33.

ANDRAIN, Charles F. « The Pan-African Movement: The Search for Organization and Community », *Phylon (1960-)*. 1962, vol.23 n° 1. pp.5-17.

ANGELOU, Maya. *I know why the caged bird sings*. New York, Ballantine Libri. 1969.

ANI, Ndubuisi Christian. « Three Schools of Thought on “African Solutions to African Problems” », *Journal of Black Studies*. 2019, vol.50 n° 2. pp.135-155.

APPIAH, Anthony. *In my father's house: Africa in the philosophy of culture*. New York : Oxford University Press. 1992.

ARMAH, Kwesi. *Peace without power: Ghana's foreign policy, 1957-1966*. Accra : Oxford, UK : Ghana Universities Press ; Distributed in Europe and North America by African Books Collective. 2004.

AUGE, Axel. « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne: Entre action militaire et logique politique », *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 2008, vol.229 n° 1. pp.43-53.

AUTESSERRE, Séverine. *The frontlines of peace: an insider's guide to changing the world*. New York, N.Y : Oxford University Press. 2021.

AYDINLI, Ersel et Julie MATHEWS. « Are the Core and Periphery Irreconcilable? The Curious World of Publishing in Contemporary International Relations », *International Studies Perspectives*. 2000, vol.1 n° 3. pp.289-303.

AYOUB, Mohammed. *The Third World security predicament: state making, regional conflict, and the international system*. Boulder, Colo. Rienner. 1995.

_____. « Security in the Third World: the worm about to turn? », *International Affairs*. 1983, vol.60 n° 1. pp.41-51.

BA, Barka et Vincent FOUCHER. « Une agencéité forte: l'État sénégalais face à la crise gambienne de 2016-2017 », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*. 2022, vol.56 n° 1. pp.141-160.

BACH, Daniel et Luc SINDJOUN. « Introduction générale: ordre et désordre en Afrique », *Polis: revue camerounaise de science politique*. 1997, vol.4 n° 2. pp.3-18.

BADIE, Bertrand. *L'État importé: essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : Fayard. 1992.

BADIE, Bertrand. *La diplomatie de connivence: les dérives oligarchiques du système international*. Paris : la Découverte. 2013.

_____. *Nous ne sommes plus seuls au monde: un autre regard sur l'"ordre international"*. Paris, La Découverte. 2016.

_____. *Quand le Sud réinvente le monde: essai sur la puissance de la faiblesse*. Paris : La Découverte. 2018.

_____. *Le temps des humiliés: pathologie des relations internationales*. Paris : Odile Jacob. 2019.

BADMUS, Isiaka A. *The African Union's role in peacekeeping: building on lessons learned from security operations*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, NY : Palgrave Macmillan. 2015.

BAGAYOKO-PENONE, Niagalé. « Formation militaire des armées ouest-africaines et culture du maintien de la paix », *International Review of Sociology*. 2008, vol.18 n° 1. pp.127-146.

BAKIR, Ali. « Islam and International Relations (IR): why is there no Islamic IR theory? », *Third World Quarterly*. 2023, vol.44 n° 1. pp.22-38.

BALAVOINE, Guillaume, François-Xavier FAUVELLE-AYMAR, et Isabelle SURUN. *Atlas historique de l'Afrique*. Paris : Éditions Autrement. 2019.

BALZACQ, Thierry, Frederic CHARILLON, et Frederic RAMEL. *Manuel de diplomatie*. Paris, Presses de Sciences Po. 2018.

BALZACQ, Thierry et Frédéric RAMEL. *Traité de relations internationales*. Paris, Presses de Sciences Po. 2013.

BARKAWI, Tarak et Mark LAFFEY. « The postcolonial moment in security studies », *Review of International Studies*. 2006, vol.32 n° 2. pp.329-352.

BATHILY, Abdoulaye. *Passion de liberté: mémoires*. Paris : Présence africaine. 2022.

BATTISTELLA, Dario, Jérémie CORNUT, et Élie BARANETS. *Théories des relations internationales*. 6e éd. mise à jour et Augmentée. Paris : Presses de Sciences Po. 2019.

BAYART, Jean-François. *L'État au Cameroun*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 1984.

_____. « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*. 1999, vol.5 n° 1. pp.97-120.

_____. *Le gouvernement du monde: une critique politique de la globalisation*. Paris : Fayard. 2004.

_____. *L'État en Afrique: la politique du ventre*. Paris : Fayard. 2006.

_____. *Les études postcoloniales: un carnaval académique*. Paris : Karthala. 2010.

_____. *L'énergie de l'État: pour une sociologie historique et comparée du politique*. Paris : La Découverte. 2022.

BAYNHAM, Simon (ed.). *Military power and politics in Black Africa*. London : Croom Helm. 1986.

BEAUD, Guillaume. « Rendre compte des tensions et hégémonies épistémiques qui sous-tendent la production de savoirs sur l'Afrique: Une étude empirique de la revue African Identities (2003-2018) », *Revue d'anthropologie des connaissances*. 2021, vol.15 n° 1. En ligne

BECKER, C. et A. LERICOLLAIS. « Le problème frontalier dans le conflit sénégalomauritanien », *Politique africaine*. 1989 n° 35. pp.149-155.

BECKER, Charles, MBAYE, MOHAMED, et THIOUB, IBRAHIMA (ÉD.). *Aof: réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Paris, Karthala, 1997.

BECKER, Howard Saul. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Paris : Éditions Métailié. 2020.

BELLAMY, Alex J. et Paul D. WILLIAMS. « The new politics of protection? Côte d'Ivoire, Libya and the responsibility to protect », *International Affairs*. 2011, vol.87 n° 4. pp.825-850.

BELOMO ESSONO, Pélégie Chantal. *Un ordre militaire mondial: conception de nouveaux paradigmes stratégiques et politiques pour l'Afrique*. Saint-Denis : Publibook. 2018.

BENABDALLAH, Lina et Daniel LARGE. « 'The Key to solving all problems'? Unpacking China's development-as-security approach in Mali », *Third World Quarterly*. 2023, vol.44 n° 1. pp.211-229.

BENJAMIN, Walter. *The arcades project*. First Harvard University Press paperback edition. Cambridge, Massachusetts London, England : The Belknap Press of Harvard University Press. 2002.

_____. *L'oeuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*. Paris : Éd. Allia. 2012.

_____. *Sur le concept d'histoire ; suivi de Eduard Fuchs, le collectionneur et l'historien ; et de Paris, la capitale du XIXe siècle*. Paris, Payot, 2017.

_____. *Expérience et pauvreté*. Paris : Payot. 2018.

_____. *Paris Capitale du XIXème siècle: le livre des passages*. Paris : Cerf. 2021.

_____. *Origin of German Tragic Drama*. London, Verso Books. 2023.

BESADA, Hany (ed.). *Crafting an African security architecture: addressing regional peace and conflict in the 21st century*. Farnham, Surrey, England ; Burlington, VT : Ashgate Pub. 2010.

BESSONE, Magali et Matthieu RENAULT. *W.E.B. Du Bois: double conscience et condition raciale*. Paris : Éditions Amsterdam. 2021.

BESWICK, Danielle. « Peacekeeping, Regime Security and ‘African Solutions to African Problems’: exploring motivations for Rwanda’s involvement in Darfur », *Third World Quarterly*. 2010, vol.31 n° 5. pp.739-754.

BHABHA, Homi K. *Les lieux de la culture: une théorie postcoloniale*. Paris : Payot. 2007.

BIDIMA, Jean-Godefroy. *La philosophie négro-africaine*. Paris : PUF. 1995.

_____. « Philosophie et traditions dans l’espace public africain », *Cahiers Sens public*. 2009, vol.10 n° 2. pp.113-132.

_____. « Philosophies, démocraties et pratiques : à la recherche d’un “universel latéral” », *Critique*. 2011, vol.771-772 n° 8-9. pp.672-686.

_____. *Théorie critique et modernité négro-africaine : De l’École de Francfort à la “Docta spes africana”*. Paris : Éditions de la Sorbonne. 2019.

_____. « La traversée des mondes », *Esprit*. 2020a, n° 1-2. p.79-91.

_____. « Souleymane Bachir Diagne : du sens de l’urgence à une poétique de l’expérience », *Présence Africaine*. 2020b, vol.201 n° 1. pp.187-214.

BIKO, Steve. *I write what I like: a selection of his writings*. Oxford : Heinemann. 1987.

BILGIN, Pinar. « Thinking past ‘Western’ IR? », *Third World Quarterly*. 2008, vol.29 n° 1. pp.5-23.

_____. « The ‘Western-Centrism’ of Security Studies: ‘Blind Spot’ or Constitutive Practice? », *Security Dialogue*. 2010, vol.41 n° 6. pp.615-622.

_____. « “Contrapuntal Reading” as a Method, an Ethos, and a Metaphor for Global IR », *International Studies Review*. 2016, vol.18 n° 1. pp.134-146.

BISCHOFF, Paul (ed.). *Africa in global international relations: emerging approaches to theory and practice*. New York : Routledge, Taylor & Francis Group. 2015.

_____. *African Foreign Policies : selecting signifiers to explain agency*. New York, Routledge. 2022.

BLUM, Françoise. « D’une révolte africaine à l’autre : passeurs et transferts », *Monde(s)*. 2017, vol.11 n° 1. pp.37-60.

- BOIX, Carles. *Democracy and redistribution*. Cambridge, UK ; New York : Cambridge University Press. 2003.
- BOONE, Catherine. *Political topographies of the African state: territorial authority and institutional choice*. Cambridge, UK ; New York : Cambridge University Press. 2003.
- _____. *Property and political order in Africa: land rights and the structure of politics*. New York : Cambridge University Press. 2014.
- BOOTH, Ken. *Strategy and ethnocentrism*. Routledge, New York, [1979] 2015.
- BOSCO, Robert M. *Securing the sacred: religion, national security, and the western state*. Ann Arbor : The University of Michigan Press. 2014.
- BOUILLON, Florence, Marion FRESIA, et Virginie TALLIO. *Terrains sensibles: expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris : Centre d'études africaines, EHESS. 2005.
- BOUILLY, Emmanuelle. *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine: mobiliser sans protester au Sénégal*. Paris : Dalloz. 2019.
- BOUKARI-YABARA, Amzat. *Africa unite! une histoire du panafricanisme*. Paris : La Découverte. 2014.
- BOUWKNEGT, Thijs B. « Beyond 'African Solutions to African Problems' at the Extraordinary African Chambers and 'Distant Justice' at the International Criminal Court », *Journal of International Criminal Justice*. 2019. pp.981-1004
- BRANCH, Adam. « Decolonizing the African Studies Centre », *The Cambridge Journal of Anthropology*. 2018, vol.36 n° 2. pp.73-91.
- BRANDS, Hal et Jeremi SURI (eds.). *The power of the past: history and statecraft*. Washington, D.C : Brookings Institution Press. 2016.
- BRISSON, Thomas. *Décentrer l'Occident: les intellectuels postcoloniaux chinois, arabes et indiens et la critique de la modernité*. Paris : La Découverte. 2018.
- BROWN, William. « A Question of Agency: Africa in international politics », *Third World Quarterly*. 2012, vol.33 n° 10. pp.1889-1908.
- BROWN, William et Sophie HARMAN (eds.). *African agency in international politics*. London ; New York : Routledge, Taylor & Francis Group. 2013.
- BRUYÈRE-OSTELLS, Walter. « La révolte des mercenaires contre Mobutu en 1967 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 2012, vol.247 n° 3. pp.91-104.
- BUGUL, Ken. *Le trio bleu*. Paris : Présence africaine. 2022.
- BULL, Hedley et Adam WATSON (eds.). *The Expansion of international society*. New York : Clarendon Press ; Oxford University Press. 1984.
- BURGESS, Stephen F. « African Security in the Twenty-First Century: The Challenges of Indigenization and Multilateralism », *African Studies Review*. 1998, vol.41 n° 2. pp.37-61.
- BUTLER, Judith Pamela et Martin RUEFF. *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?* Paris : Payot & Rivages. 2014.

BUZAN, Barry et Richard LITTLE. *International systems in world history: remaking the study of international relations*. Oxford ; New York : Oxford University Press. 2000.

BUZAN, Barry. « The English School: An Underexploited Resource in IR », *Review of International Studies*. 2001, vol.27 n° 3. pp.471-488.

BUZAN, Barry, Ole WÆVER, et Jaap de WILDE. *Security: a new framework for analysis*. Boulder, Colo : Lynne Rienner Pub. 1998.

_____. *Regions and powers: the structure of international security*. Cambridge ; New York : Cambridge University Press. 2003.

CABRAL, Amilcar. *Return to the Source: Selected Speeches by Amilcar Cabral*. NYU Press. 1973.

CAPOCCIA, Giovanni et Daniel ZIBLATT. « The Historical Turn in Democratization Studies: A New Research Agenda for Europe and Beyond », *Comparative Political Studies*. 2010, vol.43 n° 8-9. pp.931-968.

CARAYOL, Rémi. *Le mirage sahélien: la France en guerre en Afrique*. Paris : La Découverte. 2023.

DE CARVALHO, Benjamin, Halvard LEIRA, et John M. HOBSON. « The Big Bangs of IR: The Myths That Your Teachers Still Tell You about 1648 and 1919 », *Millennium: Journal of International Studies*. 2011, vol.39 n° 3. pp.735-758.

ČAVOŠKI, Jovan. *Non-aligned movement summits: a history*. London New York Oxford New Delhi Sydney : Bloomsbury Academic. 2022.

CESAIRE, Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Paris : Textuel. 2009.

CHAKRABARTY, Dipesh. *Provincialiser l'Europe: la pensée postcoloniale et la différence historique*. Paris : Éd. Amsterdam. 2009.

CHAKRABARTY, Dipesh. *Provincializing Europe: postcolonial thought and historical difference*. Princeton, N.J : Princeton University Press. 2000.

CHAN, Stephen. *African political thought: an intellectual history of the quest for freedom*. London : Hurst & Company. 2021.

CHAUDEMANCHE, Alice. *Romans (en) wolof: traduction et configuration d'un genre*, Thèse de doctorat à l'Université Paris 3. 2021.

HAZAN, Naomi H. « The Africanization of Political Change: Some Aspects of the Dynamics of Political Cultures in Ghana and Nigeria », *African Studies Review*. 1978, vol.21 n° 2. pp.15-38.

CHEESEMAN, Nic, David ANDERSON, et Andrea SCHEIBLER (eds.). *Routledge handbook of African politics*. New York, NY : Routledge. 2013.

CHIBUIKE ANYANWU, Timothy, Kelechi JOHNMARY ANI, et Dominique EMMANUEL. « New wine in old wine skin: an assessment of African Union's peace and security initiatives », *Journal of African Union Studies*. 2020, vol.9 n° 1. pp.67-82.

CHOWDHRY, Geeta et Sheila NAIR. *Power, postcolonialism and international relations: reading race, gender and class*. Abingdon; New York : Routledge. 2004.

CHRETIEN, Jean-Pierre, (eds.). *Les ethnies ont une histoire*. Paris : Karthala. 2003.

CLAPHAM, Christopher S. *Africa and the international system: the politics of state survival*. Cambridge ; New York : Cambridge University Press. 1996.

_____. « Decolonising African Studies? », *The Journal of Modern African Studies*. 2020, vol.58 n° 1. pp.137-153.

COLEMAN, Katharina P. « Innovations in ‘African solutions to African problems’: the evolving practice of regional peacekeeping in sub-Saharan Africa », *The Journal of Modern African Studies*. 2011, vol.49 n° 4. pp.517-545.

COLEMAN, Katharina Pichler et Thomas Kwasi TIEKU (eds.). *African actors in international security: shaping contemporary norms*. Boulder, Colorado : Lynne Rienner Publishers, Inc. 2018.

COLIN, Roland. *Sénégal notre pirogue: au soleil de la liberté journal de bord, 1955-1980*. Paris : Présence africaine. 2007.

COLVIN, Lucie G. « International Relations in Precolonial Senegambia », *Présence Africaine*. 1975, vol.93 n° 1. pp.215-230.

_____. « Theoretical Issues in Historical International Politics: The Case of the Senegambia », *Journal of Interdisciplinary History*. 1977, vol.8 n° 1. pp.23-44.

COMAROFF, Jean et John L. COMAROFF. *Theory from the South: or, how Euro-America is evolving toward Africa*. Boulder, Colo. : Paradigm Publ. 2012.

CONRAD, Joseph. *Le coeur des ténèbres*. Paris : Librairie générale française. 2012.

CONSTANTIN, François. « Régionalisme international et pouvoirs africains », *Revue française de science politique*. 1976, vol.26 n° 1. pp.70-102.

COOPER, Frederick. *Colonialism in question: theory, knowledge, history*. Berkeley : University of California Press. 2005.

_____. « Possibility and Constraint: African Independences in Historical Perspective », *The Journal of African History*. 2008, vol.49 n° 2. pp.167-196.

_____. *L’Afrique depuis 1940*. Paris, Payot, 2012.

_____. *Africa in the world: capitalism, empire, nation-state*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press. 2014a.

_____. *Citizenship between empire and nation: remaking France and French Africa, 1945-1960*. Princeton : Princeton University Press. 2014b.

COPANS, Jean. *Les Marabouts de l’arachide: la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*. Paris : l’Harmattan. 1989.

_____. « Politique africaine : la naissance heureuse d’une sociabilité scientifique inédite: », *Politique africaine*. 2021, n° 161-162 n° 1. pp.33-55.

- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine. *Le choix de l'Afrique: les combats d'une pionnière de l'histoire africaine*. Paris : La Découverte. 2021.
- CORNELISSEN, Scarlett, Fantu CHERU, Timothy M SHAW, et al. *Africa and international relations in the 21st century*. Basingstoke : Palgrave Macmillan. 2012.
- COX, Robert W. « Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory », *Millennium: Journal of International Studies*. 1981, vol.10 n° 2. pp.126-155.
- CRUISE O'BRIEN, Donal B., Momar Coumba DIOP, et Mamadou DIOUF. *La construction de l'État au Sénégal*. Paris : Karthala. 2002.
- DABASHI, Hamid et Walter MIGNOLO. *Can non-Europeans think?* London : Zed Books. 2015.
- DAGUT, J.-L. « L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien », *Politique africaine*. 1982 n° 5. pp.19-27.
- DAHO, Grégory, Florent POUPONNEAU, et Johanna SIMEANT-GERMANOS. *Entrer en guerre au Mali: luttes politiques et bureaucratiques autour de l'intervention française*. Paris : Rue d'Ulm. 2022.
- DAHOU, Tarik et Vincent FOUCHER. « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive: « Sopi » or not « sopi »? », *Politique africaine*. 2004, vol.96 n° 4. pp.5-21.
- DARBY, Phillip (ed.). *At the edge of international relations: postcolonialism, gender, and dependency*. London ; New York : Pinter. 1997.
- ___ (ed.). *Postcolonizing the international: working to change the way we are*. Honolulu : University of Hawa'i Press. 2006.
- ___ (ed.). *From international relations to relations international: postcolonial essays*. London ; New York : Routledge. 2016.
- DAUDA, Muritala, Mohammad AHMAD, et Faisal KELING. « Appraisal of African Solutions to African Problems: An Empirical Analysis of the African Union's Experience ». *Asian Journal of Multidisciplinary Studies*, 2018, vol.6 n°3. pp.60-69
- DE CONING, Cedric, Linnéa GELOT, John KARLSRUD, et al. (eds.). *The future of African peace operations: from the Janjaweed to Boko Haram*. London, UK : Zed Books Ltd. 2016.
- DEATH, Carl. « Introduction: Africa's International Relations », *African Affairs*. 2015. vol.122 n°486. pp.11-16.
- DEPELCHIN, Jacques. *Silences in African history: between the syndromes of discovery and abolition*. Dar Es Salaam : Mkuki na Nyota Publishers. 2005.
- DERSSO, Solomon A. « The adequacy of the African Peace and Security Architecture to deal with serious democratic deficits: Lessons from the North African uprisings », *African Security Review*. 2012, vol.21 n° 3. pp.4-23.
- ___. « A retrospective look at peace and security in Africa in 2012 », *African Security Review*. 2013, vol.22 n° 1. pp.74-83.
- DEVIN, Guillaume. « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? : Relire David Mitrany (1888-1975) », *Critique internationale*. 2008, vol.38 n° 1. pp.137-152.

Bibliographie

_____. *Les organisations internationales*. Paris : Armand Colin. 2016.

DEVIN, Guillaume et Michel HASTINGS. *10 concepts d'anthropologie en science politique*. CNRS, Paris, 2018.

DIA, Mamadou. *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*. Paris : Publisud. 1985.

DIAGNE, Mamoussé. *Critique de la raison orale: les pratiques discursives en Afrique noire*. Paris : Niamey : Dakar : Karthala; Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale; Institut fondamental d'Afrique noire. 2005.

DIAGNE, Souleymane Bachir. « Revisiter “La Philosophie bantoue”. L'idée d'une grammaire philosophique », *Politique africaine*. 2000, vol.77 n° 1. pp.44-53.

_____. « On Prospective: Development and a Political Culture of Time », *Africa Development / Afrique et Développement*. 2004, vol.29 n° 1. pp.55-69.

_____. *Comment philosopher en islam ?* Paris : Panama. 2008.

_____. « Notre présence africaine au monde », *Africultures*. 2010, vol.82 n° 3. pp.60-70.

_____. « Philosopher en Afrique », *Critique*. 2011a, vol.771-772 n° 8-9. pp.611-612.

_____. « Philosophie africaine et Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », *Critique*. 2011b, vol.771-772 n° 8-9. pp.664-671.

_____. *L'encre des savants: réflexions sur la philosophie en Afrique*. Paris : Dakar : Présence africaine éditions ; CODESRIA. 2013a.

_____. « On the Postcolonial and the Universal ? », *Rue Descartes*. 2013b, vol.78 n° 2. pp.7-18.

_____. « Édouard Glissant : l'infinie passion de tramer », *Littérature*. 2014, vol.174 n° 2. pp.88-91.

_____. « La philosophie prospective en Afrique », *Futuribles*. 2019, vol.430 n° 3. pp.5-13.

_____. « Philosophie africana au pays de la Teranga », *Présence Africaine*. 2020, vol.201 n° 1. pp.9-12.

DIAGNE, Souleymane Bachir, Jean-Loup AMSELLE, et Anthony MANGEON (eds.). *En quête d'Afrique(s): universalisme et pensée décoloniale*. Paris : Albin Michel. 2018.

DIALLO IBOU, THIOUB IBRAHIMA, NDIAYE ALFRED INIS, et al. *Comprendre le Sénégal et l'Afrique d'aujourd'hui: mélanges offerts à Momar-Coumba Diop / sous la direction de Ibou Diallo, Ibrahima Thioub, Alfred Inis Ndiaye et Ndiouga Benga ; préface de Boubacar Barry*. Paris Dakar-Fann : Karthala Crepos. 2023.

DIALLO, Yaya. *Contribution à l'étude de la politique étrangère du Sénégal: 1960-1983*, Thèse de doctorat à l'Université Panthéon-Assas, Paris. 1984.

DIAMOND, Jared M. *Guns, germs, and steel: the fates of human societies*. New York : W.W. Norton & Co. 1997.

DIANGELO, Robin J. *White fragility: why it's so hard for white people to talk about racism*. Boston : Beacon Press. 2018.

Bibliographie

DIENG, Moda. *Médiations africaines dans les conflits: le dynamisme diplomatique de l'Afrique du Sud et du Sénégal*. Saarbrücken : Éditions universitaires européennes. 2011.

DIOP, Ahmadou Fatim. *Sénégal: repères et grandeur d'une diplomatie*. Dakar, Sénégal : Éditions Sentinelles. 2006.

DIOP, Boubacar Boris. *Doomi golo: the hidden notebooks*. traduit par Vera WÜLFING-LECKIE et Moustapha DIOP. East Lansing : Michigan State University Press. 2016.

DIOP, Momar Coumba (ed.). *Sénégal: trajectoires d'un État*. Dakar, Sénégal : Paris : CODESRIA ; Diffusion, Karthala. 1992.

_____. *Le Sénégal et ses voisins*. Paris : Karthala. 1995.

_____ (ed.). *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala. 2002a.

_____ (ed.). *Le Sénégal contemporain*. Paris : Karthala. 2002b.

_____ (ed.). *Gouverner le Sénégal: entre ajustement structurel et développement durable*. Paris : Karthala. 2004.

_____ (ed.). *Le Sénégal des migrations: mobilités, identités et sociétés*. Paris : Dakar : Nairobi : Karthala ; Centre de recherche sur les politiques sociales ; ONU-habitat. 2008.

_____ (ed.). *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le Sopi à l'épreuve du pouvoir*. Dakar Médina : Paris : CRES Karthala. 2013a.

_____ (ed.). *Sénégal (2000-2012): les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*. Dakar-Médina : Paris : CRES; Karthala. 2013b.

DIOP, Momar Coumba, Mamadou DIOUF, et CODESRIA (eds.). *Les figures du politique en Afrique: des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*. Paris : Dakar : Editions Karthala ; Codesria. 1999.

DIOUF, Abdou. *Mémoires*. Paris : Seuil. 2014.

DIOUF, Jean-Léopold. *Dictionnaire wolof-français et français-wolof*. Paris : Éd. Karthala. 2003.

DIOUF, Mamadou. « L'idée municipale: Une idée neuve en Afrique », *Politique africaine*. 1999, vol.74 n° 2. pp.13-23.

_____. *Une histoire du Sénégal: le modèle islamo-wolof et ses périphéries*. Paris : Maisonneuve & Larose. 2001.

_____. *Historians and histories, what for?: African historiography between the state and the communities*. Amsterdam, Netherlands, Calcutta : SEPHIS ; CSSSC. 2003.

_____ (ed.). *Tolerance, democracy, and sufis in Senegal*. New York : Columbia University Press. 2013.

DIOUF, Mamadou et Rosalind FREDERICKS (eds.). *Les arts de la citoyenneté au Sénégal: espaces contestés et civilités urbaines*. Paris : Karthala. 2013.

- DIOUF, René Massiga. *La diplomatie sénégalaise de Senghor à nos jours: entre rationalité et errances*. Dakar, CREDILA, 2015.
- DON NANJIRA, Daniel. *African foreign policy and diplomacy from antiquity to the 21st century*. Santa Barbara, Calif : Praeger Security International. 2010.
- DÖRING, Katharina P. W., Ulf ENGEL, Linnéa GELOT, et al. (eds.). *Researching the inner life of the African Peace and Security Architecture: APSA inside-out*. Leiden Boston : Brill. 2021.
- DU BOIS, W. E. B et Magali BESSONE. *Les âmes du peuple noir*. La Découverte. Paris. 2007.
- DUMONT, Gérard-François et Seydou KANTE. *La géopolitique du Sénégal: de Senghor à l'élection de Macky Sall*. Paris : L'Harmattan. 2019.
- DUNHAM, Jarrod. « The Fanonian dialectic: Masters and slaves in Ayi Kwei Armah's *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* », *The Journal of Commonwealth Literature*. 2012, vol.47 n° 2. pp.281-294.
- DUNN CAVELTY, Myriam et Victor MAUER (eds.). *The Routledge handbook of security studies*. Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York : Routledge. 2010.
- DUNN, Kevin C. et Timothy M. SHAW (eds.). *Africa's challenge to international relations theory*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, NY : Palgrave. 2013.
- DUURSMA, Allard. « African Solutions to African Challenges: The Role of Legitimacy in Mediating Civil Wars in Africa », *International Organization*. 2020, vol.74 n° 2. pp.295-330.
- ELGAS et Sophie BESSIS. *Les bons ressentiments: essai sur le malaise post-colonial*. Paris : Riveneuve. 2023.
- ELIAS, Norbert. *La dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Lévy. 1991.
- ELLISON, Ralph et John CALLAHAN. *Invisible man*. Reissued. London : Penguin Books. 2016.
- ENGEL, Ulf et João Gomes PORTO (eds.). *Towards an African peace and security regime: continental embeddedness, transnational linkages, strategic relevance*. Farnham, University of Surrey, England : Ashgate Pub. Company. 2013.
- ENLOE, Cynthia H et Caroline SORDIA. *Armées, bananes, confection...: une analyse féministe de la politique internationale*. Paris, Solanhets, 2019.
- EPSTEIN, Charlotte (ed.). *Against international relations norms: postcolonial perspectives*. London ; New York, NY : Routledge, an imprint of the Taylor & Francis Group. 2017.
- EQUIANO, Olaudah et Régine MFOUMOU. *Ma véridique histoire: Africain, esclave en Amérique, homme libre*. Paris : Mercure de France. 2008.
- ERFORTH, Benedikt. « No Sign of Marginality: Africa's International Relations in the 21st Century », *Millennium: Journal of International Studies*. 2014, vol.42 n° 3. pp.927-935.
- _____. *Contemporary French security policy in Africa: on ideas and wars*. Cham : Palgrave Macmillan. 2020.
- ESMENJAUD, Romain et Benedikt FRANKE. « Qui s'est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ? », *Revue internationale et stratégique*. 2009, vol.75 n° 3. pp.37-46.

Bibliographie

ETTINGER, Aaron. « Scattered and Unsystematic: The Taught Discipline in the Intellectual Life of International Relations », *International Studies Perspectives*. 2020, vol.21 n° 3. pp.338-361.

FANON, Frantz. *Pour la révolution africaine: écrits politiques*. Paris : La Découverte. 2007.

_____. *L'an V de la révolution algérienne*. Paris : La Découverte. 2011.

FANON, Frantz et Richard PHILCOX. *The wretched of the earth: Frantz Fanon; translated from the French by Richard Philcox; introductions by Jean-Paul Sartre and Homi K. Bhabha*. New York : Grove Press. 2004.

FANON, Frantz, Jean-Paul SARTRE, Alice CHERKI, et al. *Les damnés de la terre*. Paris : La Découverte. 2010.

FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier. *L'Afrique de Cheikh Anta Diop: histoire et idéologie*. Paris : Karthala : Centre de recherches africaines. 1996.

FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier et Damien AGUT (eds.). *L'Afrique ancienne: de l'Acacus au Zimbabwe: 20000 avant notre ère-XVIIe siècle*. Paris : Belin. 2018.

FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier et Anne LAFONT (eds.). *L'Afrique et le monde, histoires renouvelées: de la Préhistoire au XXIe siècle*. Paris : La Découverte. 2022.

FINNEMORE, Martha et Kathryn SIKKINK. « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization*. 1998, vol.52 n° 4. pp.887-917.

FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard. 2008.

_____. *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard. 2014.

FOUCHER, Michel. *Frontières d'Afrique, pour en finir avec un mythe*. Paris : CNRS éditions. 2020.

FRANK, Robert (ed.). *Pour l'histoire des relations internationales*. Paris : Presses universitaires de France. 2012.

FRANKE, Benedikt. « Africa's Evolving Security Architecture and the Concept of Multilayered Security Communities », *Cooperation and Conflict*. 2008, vol.43 n° 3. pp.313-340.

_____. *Security cooperation in Africa: a reappraisal*. Boulder, Colo : FirstForumPress. 2009.

FRANKE, Benedikt et Romain ESMENJAUD. « Who owns African ownership? The Africanisation of security and its limits », *South African Journal of International Affairs*. 2008, vol.15 n° 2. pp.137-158.

FRANKE, Benedikt et Stefan GÄNZLE. « How "African" Is the African Peace and Security Architecture? Conceptual and Practical Constraints of Regional Security Cooperation in Africa », *African Security*. 2012, vol.5 n° 2. pp.88-104.

FRENCH, Howard W. *Born in blackness: Africa, Africans, and the making of the modern world, 1471 to the Second World War*. First edition. New York : Liveright Publishing Corporation. 2021.

FRIEDMAN, Gil et Harvey STARR. *Agency, structure and international politics: from ontology to empirical inquiry*. New York, Routledge, 2014.

FRIEDMAN, Steven. « The ‘science’ of superiority: Africa and scholarly colonial assumptions », *Journal of Contemporary African Studies*. 2018. pp.1-15.

GARDACHEW, Bewuketu Dires. « The rhetoric and reality of the AU peace operations in Darfur (Sudan): Is the ‘African Solution’ enough? », *African Security Review*. 2021, vol.30 n° 2. pp.247-267.

GAZIBO, Mamoudou. *Introduction à la politique africaine*. Montréal : Presses de l’Université de Montréal. 2010.

GEBREWOLD, Belachew. « The Cynicism of “African Solutions for African Problems” », *African Security*. 2010, vol.3 n° 2. pp.80-103.

GELLAR, Sheldon. *Senegal: an African nation between Islam and the West*. Boulder, Colo. : Westview Press. 1995.

GELLEY, Alexander. *Benjamin’s passages: dreaming, awakening*. New York : Fordham University Press. 2015.

GELLNER, Ernest. *Thought and change*. London : Weidenfeld and Nicholson. 1969.

GETACHEW, Adom. « Universalism After the Post-colonial Turn: Interpreting the Haitian Revolution », *Political Theory*. 2016, vol.44 n° 6. pp.821-845.

_____. *Worldmaking after empire: the rise and fall of self-determination*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press. 2019.

_____. « Revisiting the problem of revolution: method, international inertia and post-utopianism », *International Politics Reviews*. 2021a, vol.9 n° 1. pp.21-24.

_____. « A “Common Spectacle” of the Race: Garveyism’s Visual Politics of Founding ». *The American Political Science Review*, 2021b, vol.115 n° 4. pp.1197-1209.

_____. « The State’s Imperial Shadows ». *Ethics & International Affairs*, 2021c, vol.35 n° 4. pp.503-513.

GETACHEW, Adom et Karuna MANTENA. « Anticolonialism and the Decolonization of Political Theory », *Critical Times*. 2021, vol.4 n° 3. pp.359-388.

GIBSON, Nigel C. *Fanonian practices in South Africa: from Steve Biko to Abahlali baseMjondolo..* New York : Scotsville, South Africa : Palgrave Macmillan ; University of KwaZulu-Natal Press. 2011.

GIBSON, Richard. *African liberation movements: contemporary struggles against white minority rule*. New York : Published for the Institute of Race Relations, London [by] Oxford University Press. 1972.

GILPIN, Robert. *War and Change in World Politics*. Cambridge : Cambridge University Press. 1981.

GLAS, Aarie. « African Union security culture in practice: African problems and African solutions », *International Affairs*. 2018, vol.94 n° 5. pp.1121-1138.

GOEBEL, Michael. *Anti-Imperial Metropolis: Interwar Paris and the Seeds of Third World Nationalism*. New York, NY : Cambridge University Press. 2015.

GOMEZ, Michael. *Pragmatism in the age of Jihad: the precolonial state of Bundu*. Cambridge : Cambridge University Press. 2002.

_____. *African dominion: a new history of empire in early and medieval West Africa*. Princeton : Princeton University Press. 2018.

GOUËT, Philippe. *L'aventure humaine: la philosophie prospective de Gaston Berger*. Paris : Présence africaine éditions. 2019.

GRAEBER, David et David WENGROW. *Au commencement était: une nouvelle histoire de l'humanité*. Paris : Les Liens Qui Libèrent Editions. 2021.

GREEN, Toby. *A fistful of shells: West Africa from the rise of the slave trade to the age of revolution*. Chicago : The University of Chicago Press. 2019.

GREGOIRE, Emmanuel, Jean-François KOBIANE, et Marie-France LANGE (eds.). *L'État réhabilité en Afrique: réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*. Paris : Karthala. 2018.

GRILLI, Matteo. « Nkrumah, Nationalism, and Pan-Africanism: The Bureau of African Affairs Collection », *History in Africa*. 2017, vol.44. pp.295-307.

_____. « Imagining, Building and Living Nkrumaism », *African Historical Review*. 2018a, vol.50 n° 1-2. pp.159-174.

_____. « Nkrumah's Ghana and the Armed Struggle in Southern Africa (1961–1966) », *South African Historical Journal*. 2018b, vol.70 n° 1. pp.56-81.

GRILLI, Matteo et Frank GERITS. *Visions of African unity: new perspectives on the history of pan-Africanism and African unification projects*. Cham : Palgrave Macmillan. 2020.

GROSZ-NGATÉ, Maria. « Knowledge and Power: Perspectives on the Production and Decolonization of African/ist Knowledges », *African Studies Review*. 2020, vol.63 n° 4. pp.689-718.

GROVOGUI, Siba N. *Sovereigns, quasi sovereigns, and Africans: race and self-determination in international law*. Minneapolis, Minn : University of Minnesota Press. 1996.

_____. « Come to Africa: A Hermeneutics of Race in International Theory », *Alternatives: Global, Local, Political*. 2001, vol.26 n° 4. pp.425-448.

GRUFFYDD JONES, Branwen. « Africa and the Poverty of International Relations », *Third World Quarterly*. 2005, vol.26 n° 6. pp.987-1003.

____ (ed.). *Decolonizing international relations*. Lanham, Md : Rowman & Littlefield. 2006.

GYIMAH-BOADI, Emmanuel (ed.). *Ghana under PNDC rule*. Senegal : Codesria. 1993.

HALL, Martin (ed.). *Civilizational identity: the production and reproduction of « civilizations » in international relations*. First published in 2007. Basingstoke : Palgrave Macmillan. 2007.

HAMATI-ATAYA, Inanna. « Reflectivity, reflexivity, reflexivism: IR's 'reflexive turn' — and beyond », *European Journal of International Relations*. 2013, vol.19 n° 4. pp.669-694.

HANSEN, Beatrice (ed.). *Walter Benjamin and the Arcades project*. London ; New York : Continuum. 2006.

HARMAN, Sophie et William BROWN. « In from the margins? The changing place of Africa in International Relations », *International Affairs*. 2013, vol.89 n° 1. pp.69-87.

HARTMAN, Saidiya V. *Scenes of subjection: terror, slavery, and self-making in nineteenth-century America*. New York : Oxford University Press. 1997.

_____. *Lose your mother: a journey along the Atlantic slave route*. New York: Farrar, Straus & Giroux. 2008.

HENTZ, James J. (ed.). *Routledge handbook of African security*. Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, NY : Routledge. 2014.

HERBST, Jeffrey Ira. *States and power in Africa: comparative lessons in authority and control*. Princeton, N.J : Princeton University Press. 2000.

HESSELING, Gerti. *Histoire politique du Sénégal: institutions, droit et société*. Paris, France : Leiden, Pays-Bas : Editions Karthala ; Afrika-Studiecentrum. 1985.

HIBOU, Béatrice. « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*. 1998, vol.1 n° 1. pp.151-168.

HOBBSBAWM, E. J et T. O RANGER. *The invention of tradition*. Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

HOBSON, John M. *The Eurocentric conception of world politics: western international theory, 1760-2010*. New York : Cambridge University Press. 2012.

_____. « Re-viewing the Eurocentric Conception of World Politics: A Response to Knutsen, Ling, Schmidt, Tickner and Vitalis », *Millennium: Journal of International Studies*. 2014, vol.42 n° 2. pp.485-514.

HOFFMAN, Mark. « Critical Theory and the Inter-Paradigm Debate », *Millennium: Journal of International Studies*. 1987, vol.16 n° 2. pp.231-250.

HOFFMANN, Nimi. « Diagnosing neopatrimonialism: an interview with Thandika Mkandawire », *Journal of Contemporary African Studies*. 2018. pp.1-4.

HOFFMANN, Stanley. « An American Social Science: International Relations », *Daedalus*. 1977, vol.106 n° 3. pp.41-60.

HOPEWELL, Kristen. « Different paths to power: The rise of Brazil, India and China at the World Trade Organization », *Review of International Political Economy*. 2015, vol.22 n° 2. pp.311-338.

HOSKYN, Catherine. « The African States and the United Nations 1958–1964 », *International Affairs*. 1964, vol.40 n° 3. pp.466-480.

_____. « Africa's Foreign Relations: the Case of Tanzania », *International Affairs*. 1968, vol.44 n° 3. pp.446-462.

HOUNTONDI, Paulin J. *Sur la « Philosophie africaine »: critique de l'ethnophilosophie*. Paris: Maspero. 1977.

_____. (eds.). *Les savoirs endogènes: pistes pour une recherche*. Dakar : Codesria. 1994.

_____. *African philosophy: myth and reality*. 2nd ed. Bloomington, Ind : Indiana University Press. 1996.

_____. (ed.). *Endogenous knowledge: research trails*. Dakar, Senegal : CODESRIA. 1997.

_____. *The struggle for meaning: reflections on philosophy, culture, and democracy in Africa*. Athens : Ohio University Center for International Studies. 2002.

_____. « L'appropriation du savoir », *Présence Africaine*. 2007, vol.175-176-177 n° 1. pp.646-648.

_____. « Knowledge of Africa, Knowledge by Africans: Two Perspectives on African Studies », *RCCS Annual Review*. 2009 n° 1. pp.121-131.

_____. *Combats pour le sens: un itinéraire Africain*. Bamenda, Cameroon : Langaa RPCIG. 2013.

HUANG, Chin-Hao et David C. KANG. « State Formation in Korea and Japan, 400–800 CE: Emulation and Learning, Not Bellicist Competition », *International Organization*. 2021. pp.1-31.

HUNTINGTON, Samuel P. *The third wave: democratization in the late twentieth century*. Nachdr. Norman, Okla. : Univ. of Oklahoma Press. 1993.

IBHAWOH, Bonny. *Human rights in Africa*. Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

IKENBERRY, G. John. *After victory: institutions, strategic restraint, and the rebuilding of order after major wars*. Princeton : Princeton University Press. 2019.

IRWIN, Graham W. « Precolonial African Diplomacy: The Example of Asante », *The International Journal of African Historical Studies*. 1975, vol.8 n° 1. pp.81-96.

JACKSON, Patrick Thaddeus. *The conduct of inquiry in international relations: philosophy of science and its implications for the study of world politics*. London ; New York : Routledge. 2011.

JACKSON, Robert H. *Quasi-states: sovereignty, international relations, and the Third World*. New York : Cambridge University Press. 1990.

JACKSON, Robert H. et Carl Gustav ROSBERG. *Personal rule in Black Africa: prince, autocrat, prophet, tyrant*. Berkeley : University of California Press. 1982.

_____. « Personal Rule: Theory and Practice in Africa », *Comparative Politics*. 1984, vol.16 n° 4. pp.421-442.

JAMES, C. L. R. et James WALVIN. *The black Jacobins: Toussaint L'Ouverture and the San Domingo revolution*. London : Penguin. 2001.

JEWSIEWICKI, Bogumil. « African Historical Studies Academic Knowledge as “Usable Past” and Radical Scholarship », *African Studies Review*. 1989, vol.32 n° 3. pp.1-76.

JILANI, Sarah. « “The self and the world against which it had to live”: Neocolonialism and the resistant subject in Ayi Kwei Armah’s *The Beautiful Ones Are Not Yet Born* », *Journal of Postcolonial Writing*. 2020, vol.56 n° 1. pp.83-96.

JONG, Peer de (eds.). *Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix: contributions émanant d’une synthèse du colloque organisé le 4 juin 2018 à l’UNESCO (Paris), renforcées par des travaux de recherche*. Paris : L’Harmattan. 2019.

JOWELL, Marco. « The unintended consequences of foreign military assistance in Africa: an analysis of peacekeeping training in Kenya », *Journal of Eastern African Studies*. 2018, vol.12 n° 1. pp.102-119.

KAMOLA, Isaac. « IR, the Critic, and the World: From Reifying the Discipline to Decolonising the University », *Millennium: Journal of International Studies*. 2020, vol.48 n° 3. pp.245-270.

KANE, Falilou. *Vue d’aigle sur la diplomatie sénégalaise de 1960 à nos jours: morceaux choisis*. Dakar : Nouvelles Éditions africaines du Sénégal. 2010.

KANE, Hamidou. *L’aventure ambiguë: récit*. Paris : Éd. 10/18. 2011.

KANE, Ousmane. *Muslim modernity in postcolonial Nigeria: a study of the Society for the Removal of Innovation and Reinstatement of Tradition*. Boston, MA : Brill. 2003.

_____. *The Homeland Is the Arena: religion, transnationalism, and the integration of Senegalese immigrants in America*. Oxford ; New York : Oxford University Press. 2010.

_____. *Beyond Timbuktu: an intellectual history of Muslim West Africa*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press. 2016.

KARBO, Tony, Timothy MURITHI, et CENTRE FOR CONFLICT RESOLUTION. *The African Union: autocracy, diplomacy and peacebuilding in Africa*. I.B. Tauris, London, 2018.

KASAJA, Phillip Apuuli. « The African Union (AU), the Libya Crisis and the notion of ‘African solutions to African problems’ », *Journal of Contemporary African Studies*. 2013, vol.31 n° 1. pp.117-138.

KAYAOGU, Turan. « Westphalian Eurocentrism in International Relations Theory: Westphalian Eurocentrism in International Relations Theory », *International Studies Review*. 2010, vol.12 n° 2. pp.193-217.

KELLER, Edmond J., Donald S. ROTHCHILD (eds.). *Africa in the new international order: rethinking state sovereignty and regional security*. Boulder, Colo : Lynne Rienner Publishers. 1996.

KEOHANE, Robert O. *After hegemony: cooperation and discord in the world political economy*. Princeton, N.J : Princeton University Press. 2005.

KHADIAGALA, Gilbert M. et Terrence LYONS (eds.). *African foreign policies: power and process*. Boulder, Colo : Lynne Rienner Publishers. 2001.

KINDLEBERGER, Charles P. *The world in depression, 1929-1939*. Berkeley : University of California Press. 1986.

Bibliographie

KISUKIDI, Nadia Yala. « Le « missionnaire désespéré » Ou de la différence africaine en philosophie », *Rue Descartes*. 2014, vol.83 n° 4. pp.77-96.

KI-ZERBO, Joseph. *Histoire de l'Afrique noire: d'hier à demain*. Paris : A. Hatier. 1978.

KLEIN, Asmara, Camille LAPORTE, et Marie SAIGRET. *Les bonnes pratiques des organisations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po. 2015.

KODJO-GRANDVAUX, Séverine. *Philosophies africaines*. Paris : Présence Africaine. 2013.

KONTCHOU KOUOMEGNI, Augustin. *Le système diplomatique africain: bilan et tendances de la première décennie*. Paris : A. Pédone. 1977.

KORANY, Bahgat. *How foreign policy decisions are made in the Third World: a comparative analysis*. Boulder : Westview Press. 1986.

___ (ed.). *The changing Middle East: a new look at regional dynamics*. AUC Forum for International Affairs ed. Cairo ; New York : American University in Cairo Press. 2010.

M. KOUROUMA, « L'intégration de l'emploi de la force dans les relations internationales des États membres de l'OUA », *Revue Internationale de Droit Africain*, 1987, pp.6-9

KPODAR, Adama et Dodzi KOKOROKO. *L'État inachevé: mélanges en l'honneur du professeur Koffi Ahadzi-Nonou*. Poitiers : Faculté droit & sciences sociales, Université de Poitiers. 2021.

KREUZER, Marcus. « Historical Knowledge and Quantitative Analysis: The Case of the Origins of Proportional Representation », *American Political Science Review*. 2010, vol.104 n° 2. pp.369-392.

KUHN, Thomas Samuel. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris, Flammarion, 2018.

KUMAH-ABIWU, Felix. « Leadership Traits and Ghana's Foreign Policy: The Case of Jerry Rawlings' Foreign Economic Policy of the 1980s », *The Round Table*. 2016, vol.105 n° 3. pp.297-310.

LAFAY, Marina, Françoise LE GUENNEC-COPPENS, Élisée COULIBALY, et al. (eds.). *Regards scientifiques sur l'Afrique depuis les indépendances*. Paris : Karthala: Société des africanistes, Musée du quai Branly. 2016.

LAGASNERIE, Geoffroy de. *Penser dans un monde mauvais*. Paris : Puf. 2017.

LE GOURIELLEC, Sonia. *Géopolitique de l'Afrique*. Paris, Que sais-Je? 2022a.

___ . *Pourquoi l'Afrique est entrée dans l'histoire (sans nous)?* Lille : Hikari. 2022b.

LEFEBVRE, Camille. *Frontières de sable, frontières de papier: histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles*. Paris : Publications de la Sorbonne. 2015.

LEIRIS, Michel. *L'Afrique fantôme*. Paris : Gallimard. 2008.

LEKUNZE, Manu. *Inherent and contemporary challenges to African security*, New York, Springer, 2020.

LILTI, Antoine. *L'héritage des Lumières: ambivalences de la modernité*. Paris : Gallimard : Seuil. 2019.

LO, Magatte. *Sénégal: le temps du souvenir*. Paris : L'Harmattan. 1991.

LU, Catherine. *Justice and reconciliation in world politics*. Cambridge New York Port Melbourne Delhi Singapore : Cambridge University Press. 2017.

LUTZ, John. « Pessimism, Autonomy, and Commodity Fetishism in Ayi Kwei Armah's "The Beautiful Ones Are Not Yet Born" », *Research in African Literatures*. 2003, vol.34 n° 2. pp.94-111.

MABANCKOU, Alain et Achille MBEMBE (eds.). *Penser et écrire l'Afrique aujourd'hui*. Paris : Éditions du Seuil. 2017.

MALKKI, Liisa H. *Purity and exile: violence, memory, and national cosmology among Hutu refugees in Tanzania*. Chicago : University of Chicago Press. 1995.

MAMDANI, Mahmood. *When victims become killers: colonialism, nativism, and the genocide in Rwanda*. Princeton : Princeton Univ. Press. 2002.

_____. *Citoyen et sujet l'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*. Paris : Karthala. 2004.

_____. *Citizen and subject: contemporary Africa and the legacy of late colonialism*. New paperback edition. Princeton, New Jersey : Princeton University Press. 2018.

_____. *Neither settler nor native: the making and unmaking of permanent minorities*. Cambridge, Massachusetts : The Belknap Press of Harvard University Press. 2020.

MAMDANI, Mahmood et Mamadou DIOUF (eds.). *Academic freedom in Africa*. Dakar, Senegal : Oxford : Codesria ; Distributors, ABC. 1994.

MARTIN, Mary et Taylor OWEN (eds.). *Routledge handbook of human security*. New York : Routledge, Taylor & Francis Group. 2015.

MARTIN, William G. et Michael O. WEST (eds.). *Out of one, many Africas: reconstructing the study and meaning of Africa*. Urbana : University of Illinois Press. 1999.

MARTINEZ, Luis. *L'Afrique, le prochain califat? la spectaculaire expansion du djihadisme*. Paris : Tallandier. 2023.

MARX, Karl. *Le capital: critique de l'économie politique*. Paris : les Éditions sociales. 2016.

MAYS, Terry M. « African Solutions for African Problems: The Changing Face of African-Mandated Peace Operations », *Journal of Conflict Studies*. 2003, vol.23 n°1, pp106-125.

MAZRUI, Ali A. « The United Nations and Some African Political Attitudes », *International Organization*. 1964, vol.18 n° 3. pp.499-520.

_____. *Towards a Pax Africana: A Study of Ideology and Ambition*. University of Chicago Press. 1967.

_____. « From Social Darwinism to Current Theories of Modernization: A Tradition of Analysis », *World Politics*. 1968, vol.21 n° 1. p.69-83.

_____. *Africa's international relations: the diplomacy of dependency and change*. London : Boulder, Colo : Heinemann ; Westview Press. 1977.

_____. « The Re-invention of Africa: Edward Said, V. Y. Mudimbe, and Beyond », *Research in African Literatures*. 2005, vol.36 n° 3. p.68-82.

_____ (ED.). *African Thought in Comparative Perspective*. Newcastle-upon-Tyne, United Kingdom : Cambridge Scholars Publishing. 2014.

_____ (ed.). *Africa since 1935*. Oxford : Heinemann. 1993

MBEMBE, Achille. « African Modes of Self-Writing », *Public Culture*. 2002, vol.14 n° 1. pp.239-273.

_____. *Sortir de la grande nuit: essai sur l'Afrique décolonisée*. Paris : Découverte. 2010.

_____. *Critique de la raison nègre*. Paris : La Découverte. 2013.

_____. *Politiques de l'inimitié*. Paris : la Découverte. 2016.

_____. *La communauté terrestre*. Paris : La Découverte. 2023.

MBEMBE, Achille et Nadia Yala KISUKIDI. *De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : la Découverte. 2020.

MBEMBE, Achille, Rémy RIOUX, et Séverine KODJO-GRANDVAUX. *Pour un monde en commun: regards croisés entre l'Afrique et l'Europe*. Arles : Actes Sud. 2022.

MCNAMEE, Terence et Monde MUYANGWA (eds.). *The state of peacebuilding in Africa: lessons learned for policymakers and practitioners*. Cham, Switzerland : Palgrave Macmillan, Springer Nature Switzerland. 2021.

MEARSHEIMER, John J. « Why the Ukraine Crisis Is the West's Fault », *Foreign Affairs*. September/October 2014.

MEMMI, Albert et Jean-Paul SARTRE. *Portrait du colonisé: précédé de Portrait du colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre*. Paris : Gallimard. 2017.

METELITS, Claire. *Security in Africa: a critical approach to western indicators of threat*. Lanham : Rowman & Littlefield. 2016.

MIANO, Léonora. *Marianne et le garçon noir*. Paris : Pauvert. 2017.

_____. *Afropea: utopie post-occidentale et post-raciste*. Paris : Bernard Grasset. 2020.

MIGNOLO, Walter. *Local histories/global designs: coloniality, subaltern knowledges, and border thinking*. Princeton, N.J : Princeton University Press. 2000.

MILLS, Charles W. *The racial contract*. Twenty-Fifth anniversary edition. Ithaca ; London : Cornell University Press. 2022.

MILLS, Charles W. et Aly NDIAYE. *Le contrat racial*. Montréal (Québec) : Mémoire d'encrier. 2023.

MITRANY, David. *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization*. Oxford University Press. 1944.

MNGADI, Sikhumbuzo. « 'Africanization', or, the new exoticism », *Scrutiny*2. 1997, vol.2 n° 1. pp.18-23.

MØLLER, Bjørn. *The African Union as a security actor: African solutions to African problems?* Crisis States Working Paper, LSE, n° 2. 2009. pp.1-26.

MORGENTHAU, Hans J., Kenneth W. THOMPSON, et W. David CLINTON. *Politics among nations: the struggle for power and peace*. Boston : McGraw-Hill Higher Education. 2006.

MORIZOT, Baptiste et Alain DAMASIO. *Manières d'être vivant: enquêtes sur la vie à travers nous*. Arles : Actes Sud. 2020.

MUDIMBE, V. Y. *The invention of Africa: gnosis, philosophy, and the order of knowledge*. Bloomington : Indiana University Press. 1988.

_____. *The idea of Africa*. Bloomington : London : Indiana University Press ; J. Currey. 1994.

MUDIMBE, V. Y. et Laurent VANNINI. *L' invention de l'Afrique: gnose, philosophie et ordre de la connaissance*. Paris : Présence Africaine. 2021.

MURITHI, Timothy (ed.). *Handbook of Africa's international relations*. London : Routledge. 2014.

MUSEE DU QUAI BRANLY-JACQUES CHIRAC (ed.). *Senghor et les arts: réinventer l'universel [Exposition au Musée du Quai Branly du 7 février au 19 novembre 2023]*. Paris : Musée du Quai Branly-Jacques Chirac. 2023.

MWAYILA, Tshiyembe et Bukasa MAYELE. *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*. Paris : Présence africaine. 1989.

NAGAR, Dawn. *Africa and the world: bilateral and multilateral international diplomacy*. New York, NY : Springer Berlin Heidelberg. 2017.

NAKAO, Sakiko. *Nationaliser le panafricanisme? La décolonisation au Sénégal, en Haute-Volta et au Ghana (1945-1962)*. Paris : Éditions Karthala. 2023.

NANDY, Ashis. *The intimate enemy: loss and recovery of self under colonialism*. New Delhi : Oxford Univ. Press. 2010.

NATHAN, Laurie. « African Solutions to African Problems: South Africa's Foreign Policy », *WeldTrends*. 2013. pp.1-6.

NDIAYE, Mankeur. *Diplomatie 20 ans à la place*. Sénégal : Panafrika/Silex/Nouvelles du Sud. 2018.

NDIAYE, Pap. *La condition noire: essai sur une minorité française*. Paris : Calmann-Lévy. 2008.

N'DIMINA-MOUGALA, Antoine-Denis. « Les conflits africains au XXe siècle.: Essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 2007, vol.225 n° 1. pp.121-131.

NDLOVU-GATSHENI, Sabelo J. « Africa for Africans or Africa for “Natives” Only? “New Nationalism” and Nativism in Zimbabwe and South Africa », *Africa Spectrum*. 2009, vol.44 n° 1. pp.61-78.

_____. « The Entrapment of Africa within the Global Colonial Matrices of Power: Eurocentrism, Coloniality, and Deimperialization in the Twenty-first Century », *Journal of Developing Societies*. 2013a, vol.29 n° 4. pp.331-353.

_____. *Empire, Global Coloniality and African Subjectivity*: Berghahn Books. 2013

_____. *Coloniality of power in postcolonial Africa: myths of decolonization*. Dakar : Codesria. 2013c.

_____. « Decoloniality as the Future of Africa », *History Compass*. 2015, vol.13 n° 10. pp.485-496.

_____. *Epistemic Freedom in Africa: Deprovincialization and Decolonization*: Routledge. 2018a.

_____. « Provincializing Europe and Deprovincialising Africa: Prospects for Decolonizing the Humanities », *Présence Africaine*. 2018b, vol.197 n° 1. pp.337-362.

_____. « The cognitive empire, politics of knowledge and African intellectual productions: reflections on struggles for epistemic freedom and resurgence of decolonisation in the twenty-first century », *Third World Quarterly*. 2021a, vol.42 n° 5. pp.882-901.

_____. « Le long tournant décolonial dans les études africaines. Défis de la réécriture de l’Afrique », *Politique africaine*. 2021b, vol.161-162 n° 1-2. pp.449-472.

NDTUMU, Samuel Sylvain. *Théorie africaine de la contre-insurrection: sécuriser autrement*. Paris : L’Harmattan. 2016.

NEEP, Daniel. « ‘What have the Ottomans ever done for us?’ Why history matters for politics in the Arab Middle East », *International Affairs*. 2021, vol.97 n° 6. pp.1825-1841.

NEOCOSMOS, M. *Thinking freedom in Africa: toward a theory of emancipatory politics*. Johannesburg : Wits University Press. 2016.

NIANG, Amy. « Ransoming, Compensatory Violence, and Humanitarianism in the Sahel », *Alternatives: Global, Local, Political*. 2014, vol.39 n° 4. pp.231-251.

_____. « The imperative of African perspectives on International Relations (IR) », *Politics*. 2016, vol.36 n° 4. pp.453-466.

_____. *The postcolonial African state in transition: stateness and modes of sovereignty*. New York, NY London : Rowman & Littlefield International. 2018.

_____. « The slave, the migrant and the ontological topographies of the international », *International Relations*. 2020, vol.34 n° 3. pp.333-353.

- _____. « Space and the Geopolitical », *Millennium: Journal of International Studies*. 2022, vol.51 n° 1. pp.284-304.
- NIEMANN, Michael. « War Making and State Making in Central Africa », *Africa Today*. 2007, vol.53 n° 3. pp.20-39.
- NIEMI, Minna. « Challenging moral corruption in the postcolony: Ayi Kwei Armah's The Beautiful Ones Are Not Yet Born and Hannah Arendt's notion of individual responsibility », *Postcolonial Studies*. 2017, vol.20. pp.1-20.
- NII NORTEY ADDO, Prosper. « Ghana's foreign policy and transnational security challenges in West Africa », *Journal of Contemporary African Studies*. 2008, vol.26 n° 2. pp.197-211.
- NUBUKPO, Kako. *Une solution pour l'Afrique: du néoprotectionnisme aux biens communs*. Paris : Odile Jacob. 2022.
- NUGENT, Paul. *Boundaries, communities, and state-making in West Africa: the centrality of the margins*. New York, NY : Cambridge University Press. 2019.
- NZONGOLA, -Ntalaja Georges. « Pan-Africanism since decolonization : from the Organisation of African Unity (OAU) to the African Union (AU) », *African Journal of Democracy and Governance*. 2014, vol.1 n° 4. pp.31-47.
- OBENGA, Théophile. « Les derniers remparts de l'africanisme », *Présence Africaine*. 1998, vol.157 n° 1. pp.47-65.
- O'CONNELL, Hugh Charles. « A weak utopianism of postcolonial nationalist Bildung: Re-reading Ayi Kwei Armah's The Beautiful Ones Are Not Yet Born », *Journal of Postcolonial Writing*. 2012, vol.48 n° 4. pp.371-383.
- ODORA HOPPERS, Catherine A. (ed.). *Indigenous knowledge and the integration of knowledge systems: towards a philosophy of articulation*. Claremont, South Africa : New Africa Books. 2002.
- OJAKOROTU, Victor et Adewole Ayodeji ADELEKE. « Nigeria and Conflict Resolution in the Sub-regional West Africa: The Quest for a Regional Hegemon? », *Insight on Africa*. 2018, vol.10 n° 1. pp.37-53.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. *La revanche des contextes: des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*. Paris : Éditions Karthala. 2021.
- OLONISAKIN, 'Funmi. « African "Homemade" Peacekeeping Initiatives », *Armed Forces & Society*. 1997, vol.23 n° 3. pp.349-371.
- OMACH, P. « The African crisis response initiative: domestic politics and convergence of national interests », *African Affairs*. 2000, vol.99 n° 394. pp.73-95.
- OSEI-NYAME, Kwadwo. « "Love and Nation": Fanon's African Revolution and Ayi Kwei Armah's The Beautiful Ones Are Not Yet Born », *The Journal of Commonwealth Literature*. 1998, vol.33 n° 2. pp.97-107.
- OZKALELI, Ferit Murat et Umut OZKALELI. « De-worlding IR theory », *Postcolonial Studies*. 2022, vol.25 n° 2. pp.192-209.

Bibliographie

- PADMORE, George Arthur. *Pan-Africanism or communism*. Garden City, N.Y : Anchor Books. 1972.
- PAINTER, Nell Irvin. *Histoire des Blancs*. Paris : Milo. 2019.
- PARKER, Ron. « The Senegal–Mauritania Conflict of 1989: a Fragile Equilibrium », *The Journal of Modern African Studies*. 1991, vol.29 n° 1. pp.155-171.
- PATTERSON, Donna. « Diop, Majhemout » *Dictionary of African Biography*. Oxford University Press. 2011.
- PATTERSON, Orlando. *Slavery and social death: a comparative study: with a new preface..* Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press. 2018.
- PEIFFER, C. et P. ENGLEBERT. « Extraversion, vulnerability to donors, and political liberalization in Africa », *African Affairs*. 2012, vol.111 n° 444. pp.355-378.
- PERROT, Claude Hélène et François-Xavier FAUVELLE-AYMAR (eds.). *Le retour des rois: les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*. Paris : Karthala. 2003.
- PERROT, Sandrine. « Les nouveaux interventionnismes militaires africains: Une redéfinition des conditions de la puissance au sud du Sahara ? », *Politique africaine*. 2005, vol.98 n° 2. pp.111-130.
- PETCHENKINE, Youry. *Ghana: in search of stability, 1957-1992*. Westport, Conn : Praeger. 1993.
- PHIRI, Stephen et Emmanuel MATAMBO. « Foreign Intervention Predicament in Africa: Deploying Fanonian Psychoanalysis ». *Africology: The Journal of Pan African Studies*. 2017, vol.10, no.9. pp.322-338.
- PIERRE, Jemima. *The predicament of blackness: postcolonial Ghana and the politics of race*. Chicago ; London : The University of Chicago Press. 2013.
- PRUNIER, Gérard. *The Rwanda crisis: history of a genocide*. New York : Columbia Univ. Pr. 1997.
- RAMEL, Frédéric. *La bienveillance dans les relations internationales: un essai politique*. Paris: CNRS éditions. 2022.
- RENO, William. *Warlord politics and African states*. Boulder : Lynne Rienner Publishers. 1998.
- RICARD, Alain. « De l'africanisme aux études africaines. Textes et « humanités » », *Afrique & histoire*. 2004, vol.2 n° 1. pp.171-192.
- RICARD, Maxime. « Historicity of extraversion in Côte d'Ivoire and the 'post-conflict' », *Journal of Contemporary African Studies*. 2017, vol.35 n° 4. pp.506-524.
- RIPERT, Yohann C. « Decolonizing Diplomacy: Senghor, Kennedy, and the Practice of Ideological Resistance », *African Studies Review*. 2021, vol.64 n° 2. pp.292-314.
- RODNEY, Walter. *How Europe underdeveloped Africa*. London : Bogle-L'Ouverture Publications. 1972.

_____. *A history of the Upper Guinea Coast, 1545-1800*. New York : Monthly Review Press. 1982.

ROSA, Hartmut. *Rendre le monde indisponible*. Paris : la Découverte. 2020.

ROTH, Guenther. « Personal Rulership, Patrimonialism, and Empire-Building in the New States », *World Politics*. 1968, vol.20 n° 2. pp.194-206.

RUTAZIBWA, Olivia Umurerwa. « From the Everyday to IR: In Defence of the Strategic Use of the R-word », *Postcolonial Studies*. 2016, vol.19 n° 2. pp.191-200.

SAID, Edward W. *Culture and imperialism*. New York : Vintage Books. 1994.

_____. *L'orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*. Paris, Points, 2015.

SALL, Alioune. *Les mutations de l'intégration des États en Afrique de l'Ouest: une approche institutionnelle*. Paris Budapest Kinshasa: l'Harmattan. 2006.

_____. *The Foreign Policy of Senegal Since 2000*. Occasional Paper, South African Foreign Policy and African Drivers Programme, April 2013.

_____. *Les relations extérieures de la CEDEAO*. Paris : L'Harmattan. 2016.

SAMBE, Bakary. « Tidjaniya : usages diplomatiques d'une confrérie soufie: », *Politique étrangère*. 2011, n° 4. pp.843-854.

_____. *Contestations islamisées: le Sénégal entre diplomatie d'influence et islam politique*. Montréal, Québec : Les éditions Afrikana. 2018.

SAMKANGE, Stanlake Jtm. « African Perspectives on Intervention and State Sovereignty », *African Security Review*. 2002, vol.11 n° 1. pp.73-84.

SAMPANA, Léon. *La double facette des opérations de soutien à la paix en Afrique: entre politique domestique et dimension internationale*. 2016.

SARR, Felwine. *Afrotopia*. Paris : Philippe Rey. 2016.

_____. *Méditations africaines*. Montréal (Québec) : Mémoire d'encrier. 2020.

SARR, Mohamed Mbougar. *La plus secrète mémoire des hommes*. Dakar, Paris : Jimsaan, Philippe Rey. 2021.

SARRE, Massamba. *De Ngalick à Paris: aux premières heures de la diplomatie sénégalaise*. Dakar-Ponty, Sénégal : Les Éditions Feu de brousse. 2014.

SCHUYLER, George Samuel et Julien GUAZZINI. *L'internationale noire: histoire d'un génie noir face au monde*. 2022.

SCOTT, Catherine. *State failure in sub-Saharan Africa: the crisis of post-colonial order*. London New York : I.B. Tauris. 2017.

SCOTT, David. *Conscripts of modernity: the tragedy of colonial enlightenment*. Durham : Duke University Press. 2004.

SECK, Assane. *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne, 1945-2005: un itinéraire politique*. Paris : Karthala. 2005.

Bibliographie

SEKYI-OTU, Ato. *Fanon's dialectic of experience*. Cambridge, Mass : Harvard University Press. 1996.

SEMBENE, Ousmane. *Les bouts de bois de Dieu: = Banty mam Yall*. Paris : Le Livre Contemporain. 2007.

SENAC, Réjane. *Radicales et fluides: les mobilisations contemporaines*. Paris : Presses de Sciences Po. 2021.

SENE, Ibrahima. *La diplomatie sénégalaise de Léopold Sédar Senghor à Abdoulaye Wade: regard d'un chancelier*. Dakar : L'Harmattan Sénégal. 2013.

SENGHOR, Léopold Sédar. *Liberté 1: Négritude et humanisme / Léopold Sédar Senghor*. Paris : Ed. du Seuil. 1984.

_____. *Liberté 2: Nation et voie africaine du socialisme*. Paris, France : Éditions du Seuil. 1971.

_____. *Liberté 3: Négritude et civilisation de l'universel..* Paris : Éd. du Seuil. 1985.

_____. *Oeuvre poétique*. Paris : Seuil. 2020.

SETH, Sanjay. « Postcolonial Theory and the Critique of International Relations », *Millennium: Journal of International Studies*. 2011, vol.40 n° 1. pp.167-183.

SHANI, Giorgio et Navnita Chadha BEHERA. « Provincialising International Relations through a reading of *dharma* », *Review of International Studies*. 2022, vol.48 n° 5. pp.837-856.

SHAW, Timothy M. et Julius Emeka OKOLO (eds.). *The Political economy of foreign policy in ECOWAS*. New York, N.Y : St. Martin's Press. 1994.

SHILLIAM, Robbie. « Colonial Architecture or Relatable Hinterlands? Locke, Nandy, Fanon, and the Bandung Spirit: Colonial Architecture or Relatable Hinterlands: Robbie Shilliam », *Constellations*. 2016, vol.23 n° 3. pp.425-435.

SIBEUD, Emmanuelle. « Des « sciences coloniales » au questionnement postcolonial: la décolonisation invisible ? », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*. 2011, vol.24 n° 1. pp.3-16.

SINDJOUN, Luc. *Les relations Internationales Africaines: Entre États en Crise et Flux Transnationaux*. Dakar : CODESRIA. 2002a.

_____. *Sociologie des relations internationales africaines*. Paris : Karthala. 2002b.

SINDJOUN, Luc et Paul Elvic BATCHOM (eds.). *L'État ailleurs: entre logiques de case et dynamiques du village global: hommage à Luc Sindjoun*. Paris : L'Harmattan. 2018.

SITAS, Ari. « Rethinking Africa's sociological project », *Current Sociology*. 2014, vol.62 n° 4. pp.457-471.

SKINNER, Kate. « West Africa's First Coup: Neo-Colonial and Pan-African Projects in Togo's "Shadow Archives" », *African Studies Review*. 2020, vol.63 n° 2. pp.375-398.

SKOCPOL, Theda. *States and social revolutions: a comparative analysis of France, Russia, and China*. Cambridge; New York : Cambridge University Press. 1979.

SKURNIK, W. A. E. *The foreign policy of Senegal*. Evanston [Ill.] : Northwestern University Press. 1972.

SMITH, Karen. « Has Africa Got Anything to Say? African Contributions to the Theoretical Development of International Relations », *The Round Table*. 2009, vol.98 n° 402. pp.269-284.

_____. « International Relations in South Africa: A Case of ‘Add Africa and Stir’? », *Politikon*. 2013, vol.40 n° 3. pp.533-544.

SMOUTS, Marie-Claude (ed.). *La situation postcoloniale: les postcolonial studies dans le débat français*. Paris : Fondation nationale des sciences politiques. 2007.

SOLOMON, Hussein. « African Solutions to Africa’s Problems? African Approaches to Peace, Security and Stability », *Scientia Militaria - South African Journal of Military Studies*. 2015, vol.43 n° 1, pp.45-76.

SONKO, Bruno. *Essai sur la politique africaine du Sénégal, de 1981 à 2000*, Thèse de doctorat, Université de Lille, 2001

SOULÉ, Folashadé. « ‘Africa+1’ summit diplomacy and the ‘new scramble’ narrative: Recentring African Agency », *African Affairs*. 2020. pp.633-646.

SOUNAYE, Abdoulaye, Souleymane Bachir DIAGNE, et Jean-Dominique PENEL. *Islam et modernité: contribution à l’analyse de la ré-islamisation au Niger*. Paris : L’Harmattan. 2016.

STOLER, Ann Laura. *Au coeur de l’archive coloniale: questions de méthode*. Paris : Éditions EHESS. 2019.

STRAUS, Scott. *The order of genocide: race, power, and war in Rwanda*. Ithaca : Cornell University Press. 2006.

SUZUKI, Sanae. « Exploring the roles of the AU and ECOWAS in West African conflicts », *South African Journal of International Affairs*. 2020, vol.27 n° 2. pp.173-191.

TAR, Usman A. (ed.). *Routledge handbook of counterterrorism and counterinsurgency in Africa*. Abingdon, Oxon ; New York, NY : Routledge/Taylor & Francis Group. 2021.

TAYLOR, Ian. *The international relations of Sub-Saharan Africa*. New York : Continuum. 2010.

TAYLOR, Ian et Paul D. WILLIAMS. « Political culture, state elites and regional security in West Africa », *Journal of Contemporary African Studies*. 2008, vol.26 n° 2. pp.137-149.

TCHAK, Sami. *Le continent du tout et du presque rien: roman*. Première édition. Paris : JC Lattès. 2021.

THIAM, Doudou. *La politique étrangère des États africains, ses fondements idéologiques, sa réalité présente, ses perspectives d’avenir*. Paris : Presses universitaires de France. 1963.

THIAM, Habib. *Par devoir et par amitié: essai*. Monaco : Editions du Rocher. 2001.

THIES, Cameron G. « War, Rivalry, and State Building in Latin America », *American Journal of Political Science*. 2005, vol.49 n° 3. pp.451-465.

THOMPSON, Vincent Bakpetu. *Africa and unity: the evolution of Pan-Africanism*. Harlow : Longmans. 1969.

THOMPSON, Willard Scott. *Ghana's foreign policy, 1957-1966*. Princeton University Press. 2016.

THOMPSON, William R. *Oxford Research Encyclopedia of Politics*. Oxford University Press. 2014.

THORNTON, John K. *A history of West Central Africa to 1850*. Cambridge, United Kingdom ; New York, NY : Cambridge University Press. 2020.

TICKNER, Arlene B. et David L. BLANEY (eds.). *Thinking international relations differently*. New York : Routledge. 2012.

___ (eds.). *Claiming the international*. Milton Park, Abingdon, Oxon : Routledge. 2013.

TICKNER, Arlene B et Amaya QUEREJAZU. « Weaving Worlds: *Cosmopraxis* as Relational Sensibility », *International Studies Review*. 2021, vol.23 n° 2. pp.391-408.

TICKNER, Arlene B. et Ole WÆVER (eds.). *International relations scholarship around the world*. Abingdon, Oxon ; New York : Routledge. 2009.

TIEKU, Thomas Kwasi. « Explaining the Clash and Accommodation of Interests of Major Actors in the Creation of the African Union », *African Affairs*. 2004, vol.103 n° 411. pp.249-267.

___ . « African Union promotion of human security in Africa », *African Security Review*. 2007, vol.16 n° 2. pp.26-37.

___ . « Multilateralization of Democracy Promotion and Defense in Africa ». *Africa Today*, 2009, vol.56 n° 2. pp.74-91

___ . « A pan-African view of a new agenda for peace », *International Journal*. 2012, vol.67 n° 2. pp.373-389.

___ . *Governing Africa: 3D analysis of the African Union's performance*. Lanham : Rowman&Littlefield. 2017.

___ . « Punching above Weight: How the African Union Commission Exercises Agency in Politics ». 2021a, vol.56 n° 3. pp.254-273.

___ . « The Legon School of International Relations ». 2021b, vol.47 n° 5. pp.656-671.

___ . « A new research agenda for Africa's international relations », *African Affairs*. 2022, vol.121 n° 484. pp.487-499.

TIEKU, Thomas Kwasi, Amanda COFFIE, Mary Boatemaa SETRANA, et al. (eds.). *The politics of peacebuilding in Africa*. London ; New York : Routledge, Taylor & Francis Group. 2022

TIEKU, Thomas Kwasi, Stefan GÄNZLE, et Jarle TRONDAL. « People who run African affairs: staffing and recruitment in the African Union Commission ». *The Journal of Modern African Studies*, 2020, vol.58 n° 3. pp.461-481.

- TIEKU, Thomas Kwasi et Megan PAYLER. « From Paternalism to the Chambas Formula for Mediation: Conceptualizing Cooperation between the UN and Regional Organizations in Mediating Conflicts », *International Negotiation*. 2021. pp.1-27.
- TILLY, Charles (ed.). *The formation of national states in Western Europe*. Princeton, NY : Univ. Press. 1975.
- TIQUET, Romain. « Service civique et développement au Sénégal: Une utopie au cœur des relations entre armée et pouvoir politique (1960-1968) », *Afrique contemporaine*. 2018, vol.260 n° 4. pp.45-59.
- TOIVANEN, Anna-Leena. « On the move in the (post)colonial metropolis: The Paris Metro in Francophone African and Afrodiasporic fiction », *Urban Studies*. 2021.
- TOLEN, Aaron. « Une révolution, trois interventions, une Afrique à construire », *Présence Africaine*. 1965 n° 53. pp.36-46.
- TOUCHARD, Laurent. *Forces armées africaines, 2016-2017*. Paris : Éditions LT. 2017.
- TROUILLOT, Michel-Rolph. *Silencing the past: power and the production of history*. Nachdr. Boston, Mass : Beacon Press. 2011.
- TUCKER, Karen. « Unraveling Coloniality in International Relations: Knowledge, Relationality, and Strategies for Engagement », *International Political Sociology*. 2018, vol.12 n° 3. pp.215-232.
- UTAS, Mats (eds.). *African conflicts and informal power: big men and networks*. London : Zed Books. 2012.
- VANDAMME, Dorothee. « Bringing Researchers Back In: Debating the Role of Interpretive Epistemology in Global IR », *International Studies Review*. 2021, vol.23 n° 2. pp.370-390.
- VANSINA, Jan. *Oral tradition as history*. Madison, Wis : University of Wisconsin Press. 1985.
- VERDIN, Philippe. *Alioune Diop: le Socrate noir*. Paris : Lethielleux. 2010.
- VERON, Jean-Bernard. « L’Afrique du Sud et le Nigeria : du maintien de la paix à la recherche d’un positionnement stratégique sur le continent africain », *Afrique contemporaine*. 2006, vol.219 n° 3. pp.163-172.
- VICTOR, Jonah. « African peacekeeping in Africa: Warlord politics, defense economics, and state legitimacy », *Journal of Peace Research*. 2010, vol.47 n° 2. pp.217-229.
- VILLALÓN, Leonardo Alfonso (ed.). *The Oxford handbook of the African Sahel*. Oxford, United Kingdom ; New York, NY : Oxford University Press. 2021.
- VITALIS, Robert. « The Graceful and Generous Liberal Gesture: Making Racism Invisible in American International Relations », *Millennium: Journal of International Studies*. 2000, vol.29 n° 2. pp.331-356.
- _____. *White world order, black power politics: the birth of American international relations*. Cornell University Press. New York, NY. 2017.
- VLAVONOU, Gino. « The APSA and (Complex) International Security Regime Theory: A Critique », *African Security*. 2019. pp.1-24.

WA THIONG'O, Ngũgĩ. *Decolonising the mind: the politics of language in African literature*. Nairobi; London; Portsmouth N.H.; Harare : East African Educational Publishers ; J. Currey ; Heinemann ; Zimbabwe Pub. House. 1994.

_____. *Decolonising the mind: the politics of language in African literature*. Reprint., Transferred to digital print. Oxford : Currey. 2005.

_____. *Re-membering Africa*. Nairobi : East African Educational Publishers. 2009a.

_____. *Something torn and new: an African renaissance*. New York : BasicCivitas Books. 2009b.

_____. « Tongue and pen: a challenge to philosophers from Africa: A translation of 'Rūrĩmĩ na karamu: ithoga harĩ athamaki a Abirika' », *Journal of African Cultural Studies*. 2013, vol.25 n° 2. pp.158-163.

_____. « The politics of translation: notes towards an African language policy », *Journal of African Cultural Studies*. 2018, vol.30 n° 2. pp.124-132.

WADE, Abdoulaye, Jean-Marc KALFLECHE, et Gilles DELAFON. *Une vie pour l'Afrique*. Neuilly-sur-Seine : Lafon. 2008.

WAI, Zubairu. « Neo-patrimonialism and the discourse of state failure in Africa », *Review of African Political Economy*. 2012, vol.39 n° 131. pp.27-43.

_____. *Recentering Africa in international relations: beyond lack, peripherality, and failure*. New York, NY : Springer Berlin Heidelberg. 2018.

WALLERSTEIN, Immanuel Maurice. *Africa: the politics of independence and unity*. Bison Books ed. Lincoln : University of Nebraska Press. 2005.

WALTZ, Kenneth N. *Theory of international politics*. Reading, Mass : Addison-Wesley Pub. Co. 1979.

WARNER, Jason (ed.), *African foreign policies in international institutions*. New York, NY : Springer Berlin Heidelberg. 2017.

WENDT, Alexander E. « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*. 1987, vol.41 n° 3. pp.335-370.

_____. *Social theory of international politics*. Cambridge, UK ; New York : Cambridge University Press. 1999.

WHITAKER, Beth Elise et John F. CLARK. *Africa's international relations: balancing domestic & global interests*. Boulder, Colorado : Lynne Rienner Publishers. 2018.

WILDER, Gary. *Freedom time: Negritude, decolonization, and the future of the world*. Durham ; London : Duke University Press. 2015.

WILDERSON, Frank. « Gramsci's Black Marx: Whither the Slave in Civil Society? », *Social Identities*. 2003, vol.9 n° 2. pp.225-240.

WILFAHRT, Martha. *Precolonial legacies in postcolonial politics: representation and redistribution in decentralized West Africa*. Cambridge, United Kingdom ; New York, NY : Cambridge University Press. 2022.

WILLIAMS, Eric. *Capitalism and slavery*. London : Deutsch. 1975.

WILLIAMS, Paul D. « Keeping the Peace in Africa: Why “African” Solutions Are Not Enough », *Ethics & International Affairs*. 2008, vol.22 n° 3. pp.309-329.

_____. « The Peace and Security Council of the African Union: Evaluating an Embryonic International Institution », *The Journal of Modern African Studies*. 2009, vol.47 n° 4. pp.603-626.

_____. « Joining AMISOM: why six African states contributed troops to the African Union Mission in Somalia », *Journal of Eastern African Studies*. 2018, vol.12 n° 1. pp.172-192.

WIREDU, Kwasi. *Philosophy and an African culture*. Cambridge ; New York : Cambridge University Press. 1980.

_____. *Cultural universals and particulars: an African perspective*. Bloomington : Indiana University Press. 1996.

WIREDU, Kwasi, W. E. ABRAHAM, Abiola IRELE, et al. (eds.). *A companion to African philosophy*. Malden, MA : Blackwell Pub. 2004.

WOOLGAR, Steve (ed.). *Knowledge and reflexivity: new frontiers in the sociology of knowledge*. London ; Newbury Park : Sage Publications. 1988.

WRIGHT, Richard. *Native son*. New York, NY : HarperPerennial. 1996.

WRIGHT, Stephen (ed.). *African foreign policies*. Boulder, Colo : Westview Press. 1999.

ZARTMAN, I. William. « Africa as a Subordinate State System in International Relations », *International Organization*. 1967, vol.21 n° 3. pp.545-564.

ZELEKE, E. Centime. *Ethiopia in theory: revolution and knowledge production, 1964-2016*, New York, Brill, 2020.

Annexes

Annexe 1 : Introduction au compte-rendu du rapport Châtaigner (1959)

Annexe 2 : Répartition des tâches entre le ministère des Affaires étrangères et les autres ministères

Annexe 3 : Instauration d'un service du protocole au MAE du Sénégal (1962)

Annexe 4 : Télégramme de Senghor à Dag Hammarskjöld (1960)

Annexe 5 : Rapport sur la ratification par le Sénégal de la charte d'Addis Abeba (1963)

Annexe 6 : Lettre de Mamadou Dia à Sékou Touré (1961)

Annexe 7 : Carte des membres du Comité de libération et des territoires soutenus

Annexe 8 : Carte des coups d'États en Afrique de l'Ouest depuis Août 2020

Annexe 9 : Sélection de personnalités sénégalaises présentées dans la thèse

Annexe 1 : Introduction au compte-rendu du rapport Châtaigner

Archives Nationales du Sénégal, Dossier VP00131, Document « Extrait du compte-rendu de la session du comité des rapports de la communauté avec les organisations internationales, Paris du 6 au 8 octobre 1959 » ; Texte uniquement (extraits), nous surlignons

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport Châtaigner sur la dernière réunion du comité des rapports de la communauté avec les organisations internationales qui s'est tenue à Paris du 6 au 8 octobre 1959.

Le cas de la plupart des organisations internationales importantes y est examiné. Les arguments qui militent en faveur d'une participation de notre État - sous le drapeau du Mali - y sont exposés ; les urgences y sont soulignées.

Voulez-vous bien, après examen de ces divers sujets, me faire part des réflexions qu'il pourrait vous suggérer, afin que j'en prenne avantage pour soumettre à la fédération du Mali, le plus tôt possible, le point de vue du Sénégal.

Extrait du compte rendu sur la session du comité des rapports de la communauté avec les organisations internationales

Paris du 6 au 8 octobre 1959

Un rapport du président, l'ambassadeur OFFROY, ouvre la réunion du comité. Ce rapport est destiné à faire le point des réalisations recommandées à la session de juin. Il fait ressortir une « avance » en de nombreux domaines et souligne particulièrement :

1) Les nominations de ressortissants des états à des fonctions diplomatiques et consulaires. Ces nominations sont pendantes, prochaines et n'ont été retardées que par le retard de certains États à fournir les dossiers. (Ceux du Mali sont complets). Les candidatures en état seront reçues sans autre délai et les nominations interviendront dans les 15 jours.

2) Les créations de postes consulaires. Il est décidé que :

- Koumassi sera ouvert au 1 janvier 1960
- Bathurst deviendra, au 1 janvier 1960, consulat de plein exercice
- Bissao deviendra consulat au cours de l'année 1960

3) L'association des États aux négociations économiques et commerciales est entrée en pratique, en dépit des obstacles financiers et techniques qui la limitent souvent. De très beaux résultats ont été obtenus, notamment à la conférence du café où les négociateurs des États africains et malgache ont montré une compétence et une cohésion qui ont fortement impressionné les délégations étrangères. À Lisbonne en août un ressortissant du Sénégal a participé à une négociation sur la délimitation de la frontière marine. Enfin prochainement le Sénégal doit coopérer à une négociation franco-espagnole qui va s'ouvrir à Madrid.

Certains ont pu s'étonner qu'il ait pu être mis fin à l'union douanière franco-tunisienne sans consultation des États. C'est, dit M. Offroy, que cette union était spécifique à la République française et à la Tunisie, et qu'elle ne touchait pas l'outre-mer.

4) L'association à la communauté économique européenne ne s'est pas encore manifestée, pour l'ensemble des États, sous une forme nouvelle. C'est que les études préparatoires ne sont pas achevées. Cependant aux soins que les États soient largement entendus au prochain débat sur la structure des prix des produits tropicaux, débats qui les intéressent au premier chef. (café, cacao, coton, bois viennent en première discussion).

5) Au Fonds européen de développement l'association est déjà mieux organisée : des instructions du 5 août prévoient que les États doivent être représentés au groupe de travail qui étudie les dossiers. Ainsi le fut la Mauritanie à celui pour la (illisible).

6) À l'ONU, où doit triompher la stricte unicité de la diplomatie de la République française et de la communauté, l'association des États a été réalisée par l'inclusion on la délégation unique de 4 ministres conseillers africains et malgache.

7) Le sous-comité mixte des affaires économiques internationales, qui doit grouper des éléments du présent comité et de celui des affaires économiques et financières et dont la constitution a été souhaitée à la session de juin n'a pas encore pu se réunir. La seule réunion en est matérielle : le comité économique de M. Calvot ne doit pas siéger avant la deuxième quinzaine d'octobre.

8) Pour la participation des États aux conférences internationales, dont le comité avait proposé en juin les lignes directrices, le Conseil exécutif de Tananarive a donc décidé :

- Qu'en conférence politique, la délégation serait unique pour la République française et les États de la communauté (délégation commune).
- Qu'en conférence technique, Les États pourraient avoir leur propre délégation.

9) Même principe pour l'appartenance aux organisations internationales. L'admissibilité des États dans les diverses institutions a été étudiée par les Affaires étrangères qui vont présenter le résultat de leurs études au cours de la session. Déjà en plusieurs occasions des délégations des États ont pu être constituées avec d'excellents résultats. Ainsi en réunion de l'OMS à Nairobi la cohésion des délégations africaines et malgache avec celle de la République française a eu des effets techniquement très heureux. On croit savoir qu'elle a particulièrement impressionné les délégués du Ghana et de Guinée.

M. Offroy demande ensuite si quelque État désire ajouter une question à l'ordre du jour. Le Mali propose d'examiner la dénomination du Conseil et de faire une communication sur ses relations avec la Gambie. Le Gabon propose d'évoquer des négociations qu'ils souhaitent avec la Guinée espagnole et sa participation au personnel diplomatique ou consulaire en ce pays et prochainement au Cameroun. Ces points sont inscrits *in fine* de l'ordre du jour.

Il n'y eut pas lieu de rappeler que les envoyés du Sénégal et du Soudan siégeaient pour le Mali (seul compétent en matière de relations extérieures) : cette mention figurait sur les listes remises aux délégués par le secrétariat.

Le représentant des Affaires étrangères, M. Dorget, propose d'examiner à la fois le cas de chaque Organisation internationale et celui des conférences qui seront prochainement tenues sous leurs auspices.

Parlons d'abord en général de l'admissibilité des États à ces organisations, il tient à souligner deux points :

- 1) Le désir de la République française de favoriser l'admission des États en tant que membres associés chaque fois que la chose est possible.
- 2) La prudence qui s'impose, chaque fois que les statuts ne prévoient pas de membre associé, avant de chercher à forcer les portes soit par altération, soit par sollicitation des statuts.

En effet **il importe alors, avant d'engager toute action qui serait de caractère politique, de sauvegarder d'abord l'unicité de la diplomatie française et de la communauté**, puis d'examiner s'il est opportun de déclencher des réactions internationales en chaîne.

Ainsi on pourrait peut-être tenter de faire admettre un État comme membre plein en telle ou telle institution. Mais aussitôt risquent de se présenter une dizaine de demandes d'États autonomes soviétiques et pourquoi pas une quarantaine de demandes d'États-Unis d'Amérique du Nord. Il serait souverainement imprudent de déclencher de telles bagarres. Il est du reste très improbable que la conjoncture actuelle la communauté internationale s'y prête.

Enfin M. Dorget souligne l'intérêt primordial d'une harmonisation de l'action internationale de la communauté, non seulement quand elle sera représentée par une délégation unique, mais encore quand les États, associés, auront des délégations distinctes. Des colloques sont prévus à cet effet avant et pendant les sessions.

Après ces remarques générales le cas de chaque organisation est présenté par un expert spécialement invité à cet effet et dont le temps disponible règle l'ordre du jour.

Annexe 2 : Répartition des tâches entre le ministère des Affaires étrangères et les autres ministères

ANS VP00171 « Le Président du Conseil à Messieurs des Ministres : Répartition des compétences et tâches entre le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère chargé de la Coopération Technique et les autres Départements Ministériels » ; Texte uniquement (extraits)

Répartition des compétences et tâches entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère chargé de la coopération technique et les autres départements ministériels.

Pour assurer une meilleure coordination en matière de relations internationales et de coopération technique, le gouvernement a estimé nécessaire de centraliser au sein d'un ministère particulier tous les problèmes relatifs à la coopération technique. À cet effet, il a créé une direction de la coopération technique qui est chargée de cette tâche de coordination.

Le terme « coopération technique » ne doit pas être entendu dans un sens étroit ; il englobe aussi bien l'assistance technique et financière que la participation active aux travaux des organisations internationales spécialisées : participation aux diverses réunions à l'étranger, organisation éventuelle de ces réunions en territoire sénégalais, échanges d'informations, missions d'experts, etc...

En raison du grand nombre d'organismes avec lesquels le Sénégal entretient des relations, il eût été anarchique de laisser chaque ministère correspondre avec l'organisation de son choix et c'est pourquoi il est apparu indispensable de désigner un organisme chargé de la coordination à l'échelon technique, sans pour autant empiéter sur les compétences du ministère des Affaires étrangères, responsable des relations extérieures.

Pour éviter toute confusion, je me propose de définir ci-après le rôle respectif des différents ministères intéressés, compte tenu des compétences dévolues au ministère des Affaires étrangères et au ministère chargé de la coopération technique.

Rôle du ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères connaît, d'une façon générale, tout ce qui concerne les relations extérieures de la République du Sénégal. Ce principe est fondamental ; il a notamment pour conséquence que, même dans un domaine purement technique, le ministère des Affaires étrangères doit être tenu informé de l'évolution des affaires suivies par les autres départements ministériels pour tout ce qui a trait aux rapports extérieurs.

À cet égard, il convient d'examiner plus particulièrement ici :

- 1) les rapports avec les pays étrangers et les organisations internationales
- 2) l'envoi et la réception des missions temporaires

I Rapports avec les pays étrangers et les organisations internationales

A) Rapports avec les pays étrangers

Réserve faite des relations que le Président entretient directement avec certains chefs de gouvernement étrangers ou les membres du corps diplomatique, les rapports du gouvernement avec les représentants des pays étrangers s'établissent en principe par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères à l'exception des activités juridictionnelles des consuls et des relations d'ordre strictement technique qui ne sont que l'exécution d'un accord plus général.

B) Rapport avec les organisations internationales

De même, le ministre des Affaires étrangères est seul habilité à accomplir les actes de portée politique à l'égard de toutes les organisations internationales (prise de contact, adhésion, changement de statut au sein d'une organisation, participation aux conférences, etc...).

Toutefois, ces actions doivent être précédées d'une étude sur leur opportunité et leur utilité technique faite à la diligence du ministère chargé de la coopération technique.

Les adhésions devront évidemment tenir compte des possibilités budgétaires et ne pourront intervenir que dans la limite ou les crédits inscrits permettront de faire face aux charges qu'elles comportent, et, en particulier, au règlement des cotisations.

En matière de négociation, le ministère des Affaires étrangères sera associé à la conclusion des accords quels qu'ils soient (coopération technique, commerce, etc...).

C) Correspondances

Au départ, toutes les correspondances impliquant une décision relevant de la politique du gouvernement sont soumises à la signature du président du Conseil.

Ampliation de toutes les autres correspondances adressées à l'extérieur par le ministère des Affaires étrangères est adressées au président du Conseil.

À l'arrivée, le ministère des Affaires étrangères est le destinataire normal des communications d'ordre politique faites par les représentants diplomatiques étrangers ; ampliation de ces communications est immédiatement adressée au président du Conseil.

II Envoi et réception des missions temporaires (diplomatiques, commerciales, techniques, etc...)

A) Mission sénégalaise à l'étranger

Les membres des missions envoyées à l'étranger sont nommés par décret sur proposition du ministère des Affaires étrangères conjointement pour les missions qui ne sont pas d'ordre

purement diplomatique, avec le ministère chargé de la coopération technique qui établit les liaisons nécessaires avec les autres ministères intéressés.

Le décret désigne le chef de mission.

Dès que la délégation est formée, le ministère des Affaires étrangères entre en relation avec les pays étrangers ou les organisations internationales auprès desquelles doivent se rendre les délégations, afin d'accomplir les formalités qui assureront la réception officielle de celles-ci.

L'élaboration des instructions remises aux missions est faite à l'initiative du ministère des Affaires étrangères en collaboration, s'il y a lieu, avec le ministère chargé de la coopération technique et les autres départements intéressés.

Le président du Conseil et le ministère des Affaires étrangères seront destinataires de tous les rapports de mission, même quand il s'agira de documents techniques.

B) Missions étrangères en visite au Sénégal

D'une manière générale, la venue au Sénégal de ces missions, même d'ordre technique, est subordonnée à l'accord du président du Conseil, sur proposition du ministère des Affaires étrangères établie éventuellement en liaison avec le ministère chargé de la coopération technique. Le ministère des Affaires étrangères arrête, le cas échéant avec le ministère chargé de la coopération technique et éventuellement en liaison avec les ministères intéressés, les modalités de séjour desdites missions.

Parmi ces modalités, il faut distinguer entre :

- l'accueil et l'hébergement
- l'exécution du programme de travail
- les réceptions
- les répartitions des frais de séjour des missions

L'accueil et l'hébergement des missions politiques et missions économiques, sociales ou culturelles importantes, en particulier, celles qui viennent négocier des accords incombent au ministère des Affaires étrangères.

L'accueil et l'hébergement des autres missions économiques, sociales ou culturelles incombe au ministère chargé de la coopération technique ou, exceptionnellement et après entente préalable, à un autre ministère plus particulièrement intéressé. Le ministère responsable sera désigné, à la diligence du ministère des Affaires étrangères, au moment où la venue de la mission aura été décidée.

À ce moment, le ministère chargé de l'accueil établira une fiche de modèle annexée à la présente circulaire. Cette fiche qui indiquera avec le maximum de précision l'objet de la mission, la composition de la délégation, la personnalité des membres, la date d'arrivée, la durée et le programme de séjour ainsi que le montant probable des frais à prévoir sera adressée au président du Conseil avant l'arrivée de la mission.

Les programmes de séjour sont arrêtés en accord avec les départements ministériels intéressés :

- par le ministère des Affaires étrangères s'il est chargé de l'accueil et de l'hébergement,
- par le ministère chargé de la coopération technique dans tous les autres cas, en liaison avec le service du protocole.

Les réceptions (cocktails, lunch, soirées, etc...) sont organisées par le ministère des Affaires étrangères s'il est chargé de l'accueil et, dans tous les autres cas par le ministère chargé de la coopération technique, en liaison avec le service du protocole.

Annexe 3 : Instauration d'un service du protocole au MAE du Sénégal

ANS VP00168, « Lettre du ministre des Affaires étrangères au Président de la République », 5 juin 1962 ; Texte uniquement

Monsieur le Président

Il est apparu nécessaire, à l'usage, d'instituer un service du protocole en permanence à la présidence du Conseil soit pour former votre escorte aux différentes manifestations lors des cérémonies officielles, soit pour organiser une réception à votre Résidence, soit pour assurer vos déplacements à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

À cet effet, je crois utile de désigner, avec votre accord monsieur BA Sidy Alpha, adjoint au chef du protocole, qui sera chargé, en liaison avec un membre de votre cabinet, de veiller particulièrement au protocole de la présidence du Conseil.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président les assurances de ma haute considération.

Annexe 4 : Télégramme de Senghor à Dag Hammarskjöld

ANS VP 194, « Télégramme à l'intention de Son Excellence Monsieur Dag Hammarskjöld, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, New York » ; Texte uniquement

Particulièrement sensible aux télégrammes par lequel vous m'annoncez la décision prise à l'unanimité du Conseil de sécurité de proposer ce jour l'admission du Sénégal en qualité de membre des Nations-Unies je vous prie d'agréer la gratitude du peuple sénégalais stop Soyez notre interprète auprès des membres du Conseil de sécurité pour leur transmettre nos remerciements stop l'unanimité autour de la candidature du Sénégal que vous vous êtes plu à souligner est un couronnement de vos efforts inlassables pour le maintien de la paix stop fort de cette unanimité le Sénégal membre de la grande famille des nations se fera un devoir d'être un élément de progrès, un symbole de vitalité stop le Sénégal ne ménagera pas ses efforts pour que triomphe l'idéal contenu dans la charte des Nations-Unies est que vous avez la lourde charge de traduire dans les faits stop très haute considération.

LEOPOLD SEDAR SENGHOR

Président de la République du Sénégal

Annexe 5 : Rapport sur la ratification par le Sénégal de la charte d'Addis Abeba (1963)

ANS Unité Africaine IX Généralités 1966-1974 « Rapport présenté par M. GUEYE Abbas au nom de la Commission des Affaires Etrangères sur le projet de loi portant ratification de la Charte d'Addis-Abeba » ; Texte uniquement

Rapport

Présenté par M. GUEYE Abbas au nom de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi portant ratification de la charte d'Addis Abeba

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Votre commission des Affaires étrangères a eu l'honneur de connaître, lors de sa dernière réunion, la charte célèbre d'Addis Abeba, charte dont la portée historique est sans précédent dans les annales politiques de notre continent.

Elle est enregistrée avec satisfaction, à cette occasion, un long et intéressant exposé, chaudement applaudi, de Monsieur le ministre des Affaires étrangères, relatif à la politique extérieure du gouvernement.

Après avoir examiné objectivement les 32 articles de cet important document dont la teneur illustre incontestablement la maturité politique et le sens de l'histoire des honorables composants de cette rencontre internationale qui ont su concrétiser la volonté légitime de tous les Africains, votre commission a manifesté, avec conviction, en leur direction, toute sa sympathie et reconnaissance pour avoir prouvé, et d'une manière éclatante, au monde que si les peuples qu'ils dirigent étaient capables de mener énergiquement la lutte pour l'accession de leur pays à l'indépendance et à la souveraineté nationale, ils savaient également réaliser leur unité sans complexe, en dépit de toutes les tentatives de division.

Votre commission des Affaires étrangères se réjouit de l'impression quasi favorable des partisans des deux blocs est-ouest quant au déroulement et l'aboutissement des travaux de cette conférence africaine au sommet qui constitue, disons-nous, une véritable leçon de sagesse dédiée aux États antagonistes qui nourrissent l'ambition démesurée d'avoir à leur dévotion tous les États indépendants du monde.

Votre commission des Affaires étrangères croit avec force que les hommes de bonne volonté qui se sont réunis à Addis Abeba, chacun son bâton de pèlerin de l'unité en main, ont œuvré, non seulement pour l'Afrique et Madagascar, mais pour l'humanité tout entière, en faisant la preuve qu'avec bonne foi et persévérance, dans une action bénéfique, on peut toujours aboutir là où d'aucuns ont échoué par calcul égoïste.

La charte d'Addis-Abeba prévoit dans ses dispositions :

- une assemblée des chefs d'État et de gouvernements se réunissant une fois par an,
- un conseil des ministres comprenant les ministres des Affaires étrangères des États membres et se réunissant au moins deux fois par an. Ce Conseil est responsable devant l'assemblée des chefs d'État et de gouvernement. Il est chargé de coordonner la coopération interafricaine,
- un secrétariat général constituant l'organisme administratif permanent de l'organisation,
- une commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage devant laquelle seront déferés tous les conflits entre les États membres,
- plusieurs commissions spécialisées dans les domaines suivants :
 - Politique et diplomatie
 - Economie, transports et communications
 - Éducation et culture,
 - Santé, hygiène et nutrition,
 - Science et technique,
 - Défense et sécurité,

Avec un budget couvert par les versements des États membres sur la base de leur contribution aux Nations-Unies.

Il convient de souligner également que cette conférence inter-États africains n'a voulu laisser dans l'ombre aucun des problèmes qui préoccupent notre monde africain. C'est ainsi qu'il a arrêté sans ambiguïté des mesures décisives en faveur des pays africains encore sous domination coloniale, la Guinée dite portugaise notamment.

La conférence d'Addis Abeba a condamné sans appel l'Afrique du Sud dans sa politique néfaste et diaboliques de discrimination raciale. Elle a dégagé des mesures énergiques pour le maintien de la paix et le désarmement en général.

La conférence immémorable d'Addis-Abeba, dont nous examinons aujourd'hui la charte en vue d'autoriser sa ratification, a été l'occasion heureuse, comme chacun le sait ou peut facilement se rendre compte, pour certains chefs d'États africains, de balancer à jamais les

quelques îlots de difficultés mineures qui ne pouvaient être comblées facilement qu'en cette occasion, où le désir sincère d'aboutir et le battement des cœurs à l'unisson ont dicté d'oublier leurs petites querelles d'amour-propre.

Votre commission des Affaires étrangères tient à rendre, à cette occasion, un hommage particulier à tous ceux qui ont su faire abstraction de tout ce qui pourrait créer, entretenir la haine et la méfiance entre nos États africains pour ne retenir que ce qui les unit, pour la prospérité de notre continent et pour la paix dans le monde.

Monsieur le Président, mes chers collègues, votre commission des Affaires étrangères adresse ses fraternelles félicitations à toute la délégation sénégalaise d'Addis-Abeba avec, à sa tête, notre illustre président son excellence Léopold Sédar Senghor qui n'a rien ménagé pour que naisse enfin l'unité africaine, la seule chance de succès de notre continent.

Monsieur le Président, Messieurs, connaissant le sort que le peuple dont vous êtes l'émanation réserve à cette charte d'Addis-Abeba, votre commission des Affaires étrangères vous demande, Monsieur le Président, Messieurs, d'autoriser cette ratification debout et par acclamation.

GUEYE Abbas

Annexe 6 : Lettre de Mamadou Dia à Sékou Touré (1961)

ANS VP00207 « Dossier Frontière Sénégal Guinée 1959-1962, Lettre de Mamadou Dia pour Sékou Touré, 11 janvier 1961 » ; Texte uniquement (extraits), nous surlignons

Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la République du Sénégal m'a transmis votre lettre en date du 2 janvier, dans laquelle vous avez bien voulu parler à notre connaissance un certain nombre d'appréciations formulées par le bureau politique et le gouvernement de la République de Guinée sur la politique menée par notre gouvernement. Les problèmes que vous évoquez me semblent d'une importance particulière, c'est pourquoi je tiens à répondre à votre correspondance par l'envoi d'un message de confiance que vous portera la présente lettre.

Tout d'abord, je tiens à vous redire à quel point nous tenons à entretenir les meilleurs rapports de fraternel voisinage avec la Guinée. Nous mesurons pleinement la solidarité qui doit être la nôtre pour le succès de la construction d'une Afrique non pas seulement indépendante, mais libre et progressant dans la voie de son développement économique et humain. Cette solidarité implique une coopération croissante et un dialogue soutenu et sincère. Malgré les voies différentes que nous avons choisies il y a deux ans pour construire notre indépendance, nous n'avons cessé depuis lors non seulement d'affirmer ce principe de solidarité, mais encore de montrer en toutes occasions concrètes que nous désirons promouvoir un rapprochement effectif et réaliste. C'est dans cette perspective que je voudrais situer les points de vue ci-après.

[...]

Monsieur le Président, la longueur de ce message ne traduit que la volonté d'éliminer toutes les ombres qui peuvent subsister entre nous. **L'Afrique a besoin que nous travaillions ensemble.** Il faut que vous abandonniez toute suspicion, tout procès d'intention à l'égard de notre politique. Objectivement autant que par l'adhésion profonde de toutes nos aspirations personnelles, cette politique ne veut s'inspirer que du socialisme africain qui reste notre but fondamental. Ceux qui ne vous renseignent pas comme il aurait été permis de le faire ont peut être pu vous faire douter de cette orientation.

Pourtant, la vérité est que nous sommes en train d'édifier un pays socialiste, ne reniant pas pour autant son patrimoine spirituel, libre et fier de la conquête de son indépendance, en marche vers son développement. Nous sommes plus que jamais disposés à mener avec vous un dialogue pour approfondir ensemble notre voie socialiste dans une féconde coopération et dans l'esprit d'entente la meilleure qui soit. Ce dialogue ne signifie pas que nous devons

obligatoirement identifier nos solutions, uniformiser nos méthodes abolir notre personnalité. C'est la distinction qui permet d'unir.

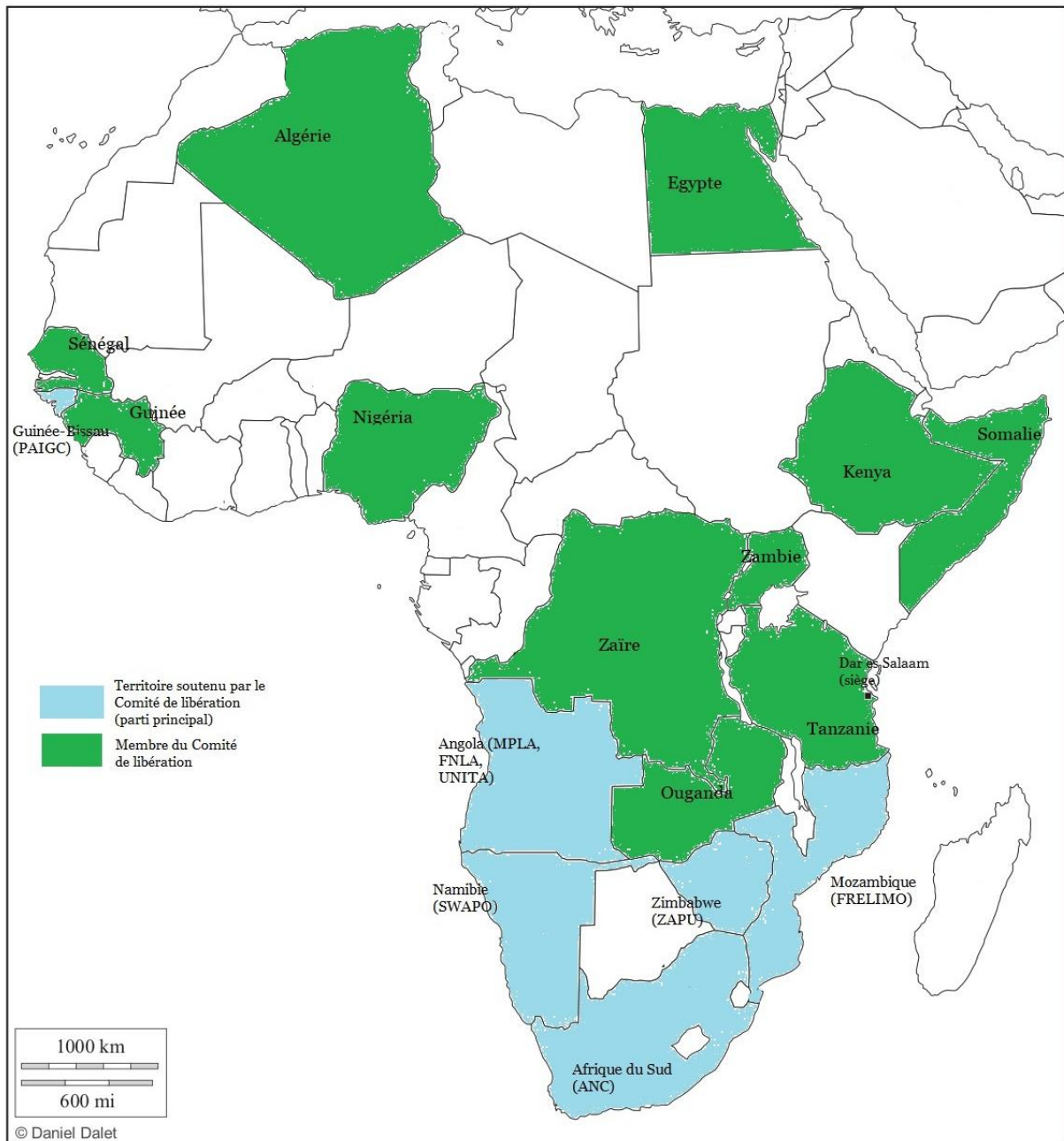
Nous demanderons simplement à nos frères, en retour qu'ils nous fassent la même confiance et qu'ils respectent notre souveraineté et notre liberté. Je suis persuadé que sur ces bases loyales et justes l'amitié Sénégal-guinéenne a vocation à progresser constamment, pour la réalisation de l'unité africaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Mamadou DIA

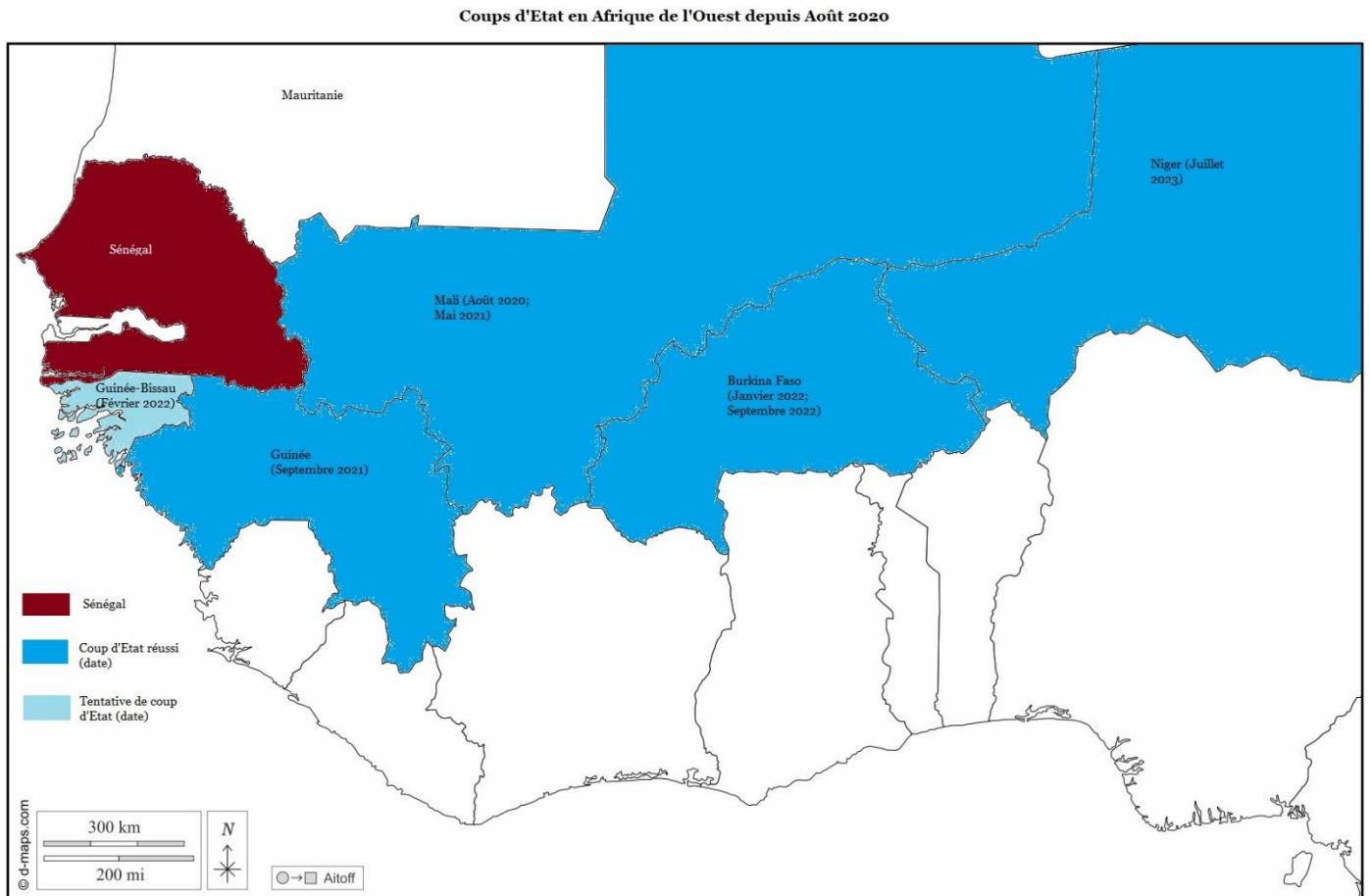
Annexe 7 : Carte des membres du Comité de libération et des territoires soutenus

Carte réakusée par l'auteur, données tirées de YOUSUF, Hilmi S. « The Oau and the African Liberation Movement », *Pakistan Horizon*. 1985, vol.38 n° 4. p. 55-67.



Annexe 8 : Carte des coups d'États en Afrique de l'Ouest depuis Août 2020

Carte réalisée par l'auteur



Annexe 9 : Sélection de personnalités sénégalaises présentées dans la thèse

Mamadou Dia (1910-2009) : naît en 1910 à Khombole, dans le Baol, dans le bassin arachidier. Son père est Toucouleur de la Vallée du Fleuve, qui est employé dans la ligne de fer Dakar-Thiès-Saint-Louis. Dia fréquente l'école coranique puis l'école élémentaire à Djourbel, avant d'aller à Saint-Louis pour l'école primaire. À l'occasion d'un séjour à Touba pour la construction de la mosquée, il rencontre physiquement Cheikh Ahmadou Bamba. Il intègre l'école William Ponty à Gorée ensuite, où il rencontre Ousmane Socé Diop et Abdoulaye Sadj. Il mentionne au moment de ses premières années d'enseignement des discussions sur l'authenticité avec Socé, et le débat entre Socé et Fily-Dabo-Cissoko à ce sujet. Il commence à suivre Lamine Gueye à ce moment dans son opposition à Blaise Diagne. Il devient directeur d'école à Fatick en 1943, c'est à ce moment qu'il entre en politique et prend contact avec Senghor. Dia appartient à la SFIO en même temps que Senghor, avant de partir tous les deux fonder le BDS contre Lamine Gueye. Le 14 novembre 1948 il est élu au conseil de la République (il a un rôle de sénateur) avec la SFIO, et transforme son siège pour le BDS aux élections de 1952. Il est secrétaire général du BDS au moment de la domination du parti sur la vie politique sénégalaise au début des années 1950. Après la loi cadre de 1956 il devient le premier chef du gouvernement du Sénégal. Président du conseil des ministres au début des années 1960, il est aussi ministre de l'intérieur et de la Défense (les deux sont dans le même portefeuille) jusqu'au 13 mai 1961. Alors que l'UPS tente de le renverser, il ordonne à la gendarmerie d'encercler l'Assemblée nationale le 17 décembre 1962, mais c'est une transgression de la Constitution, qui provoque la réaction de Senghor. Il est condamné à perpétuité en 1963, libéré en 1974 et gracié en avril 1976. Ses conditions de détention sont très dures, et il perd la vue en prison. En tentant de revenir sur la scène politique, il lance en novembre 1978 la Coordination de l'opposition sénégalaise unifiée.

Blaise Diagne (1872-1934) : il entre à l'Assemblée Nationale française le 10 mai 1914, premier député africain noir de la IIIème république. Né à Gorée, excellent élève, il est affecté à Madagascar, au Congo, au Dahomey, à la Réunion. Il accède au Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, premier noir à accéder à ce statut dans la franc-maçonnerie. Il revient au Sénégal en 1910 après avoir échoué aux concours administratifs. Lors de sa première élection, il fait face au second tour au front uni des candidats défaits. Il noue ses réseaux dans les confréries, les petits commerçants et les patrons de presse, et réclame l'égalité entre les citoyens dans les colonies. Durant la Première Guerre mondiale, il contribue au recrutement de 77 000 tirailleurs en Afrique, et réclame en échange plus de droits pour les habitants des colonies. En 1919, il préside le congrès panafricain qui se tient à Paris. Il est maire de Dakar de 1920 à 1934. Un violent conflit juridique l'oppose à René Maran dans les années 1920, ce sont la vision du compromis et celle de l'opposition radicale qui se disputent. Entre 1931 et 1932 il est sous-secrétaire d'État aux colonies.

Général Jean Alfred Diallo (1911-2006) : chef d'état-major général des armées sénégalaises au moment de la crise de décembre 1962. Il naît en 1911 à Tivaouane, et fait ses études au lycée Faidherbe de Saint-Louis, avant de rejoindre le régiment du Génie à Versailles. Il est

connu pour son rôle dans la crise de décembre 1962 entre Senghor et Dia. Diallo est nommé chef d'état-major peu avant la crise, alors qu'il commandait la Gendarmerie. Il est plus tard ambassadeur du Sénégal en Allemagne.

Alioune Diop (1910-1980) : fondateur des éditions Présence Africaine en novembre 1947, où collaborent plusieurs personnalités intellectuelles majeurs du 20ème siècle. Alioune Diop naît en 1910 à Saint-Louis, il suit l'école coranique puis l'école française, et intègre le lycée Faidherbe de Saint Louis en 1922. Avec la loi Diagne de 1916, il est « résident » car Saint-Louis est une municipalité française. Il part à Alger en 1933 pour intégrer la faculté de lettres, où il a pour camarade de classe Albert Camus. Il arrive en France en 1937 comme maître d'internat à Melun puis à Sceaux, et il s'inscrit à la Sorbonne pour une Maîtrise. Diop passe la première partie de la Seconde Guerre mondiale dans le Sud de la France, et revient à Paris en 1941. Il y côtoie les figures intellectuelles qui accompagneront plus tard Présence Africaine. Il est baptisé en 1944, puis enseigne à Louis-le-Grand à partir de 1945. Alioune Diop est élu au Sénat en 1947 sous les couleurs de la SFIO, dans un contexte de sanglante répression de la révolte malgache et de la grève des cheminots de Thiès. Il quitte la SFIO le 27 septembre 1948 pour le BDS, et Mamadou Dia est élu à sa place au Sénat. Il crée la revue Présence Africaine en 1947, après plusieurs années de réflexions collectives. La première période est marquée par la caractérisation des civilisations négro-africaines, avec la publication de La philosophie Bantoue écrite par Placide Tempels, puis celle de Nations Nègres et Cultures, de Cheikh Anta Diop, en 1954, et enfin le Discours sur le Colonialisme, d'Aimé Césaire en 1955.

Cheikh Anta Diop (1923-1986) : il naît en décembre 1923 dans la région de Djourbel. Après l'école coranique, il rejoint Saint-Louis pour le lycée. En 1946, il intègre la Sorbonne pour étudier la physique. Il décide de traduire une partie de la théorie d'Einstein sur la relativité en wolof. Il rejoint le RDA et contribue à organiser le congrès panafricain des étudiants africains de 1951. Après une inscription en histoire, il travaille sur l'Egypte ancienne mais sa thèse de l'Egypte comme civilisation noire est refusée dans un premier temps (il obtient son diplôme neuf ans plus tard). Cette discussion continue jusqu'au colloque de l'UNESCO de 1974, où il est cette fois accompagné du philosophe Théophile Obenga. Il a également été directeur de l'IFAN. Il meurt en 1986, et un an plus tard l'université de Dakar est rebaptisée en son nom (aujourd'hui Université Cheikh Anta Diop).

Abdou Diouf (1935-) : président du Sénégal entre 1981 et 2000. Né à Louga, il grandit à Saint-Louis et passe son bac à Dakar. Il fait une licence de droit à Paris, puis sort major de la dernière promotion de l'ENFOM en 1960. Il est gouverneur du Sine Saloum en 1962, avant de devenir directeur de cabinet de Senghor, puis secrétaire général de la présidence, et ministre de l'Industrie et du Plan. Il devient premier ministre de Senghor en 1970. En 1972, il est nommé numéro 2 de l'UPS. Le 1er janvier 1981, il devient président du Sénégal après la démission de Senghor, et le 14 janvier secrétaire général du PS. Il est donc président non par élection mais par loi constitutionnelle, avant d'être élu en 1983, 1988 et 1993.

Isaac Forster (1903-1984) : né à Dakar en 1903, il va au lycée Hoche à Versailles puis suit des études de droit à la Sorbonne, avant de revenir travailler en AOF, à la Réunion et à Madagascar. Il fait carrière dans les années 1950 dans les institutions judiciaires de l'AOF, et

devient secrétaire général du gouvernement du Sénégal après le statut de 1958. Premier président de la Cour suprême du Sénégal après l'indépendance de 1960, il sera aussi le premier africain à siéger à la CIJ en 1964, où il reste pendant 19 ans.

Amadou Lamine Gueye (1891-1968) : né à Médine, près de Kayes, dans le Soudan français. Enseigne à William Ponty, à Dakar (Boigny est un de ses élèves), il obtient ensuite un doctorat en droit en France (à partir d'une thèse « De la situation politiques des Sénégalais originaire des communes de plein exercice »). Il adhère à la SFIO en 1923 et est élu maire de Saint-Louis en 1924 (ou 1925), mais échoue dans l'élection au député face à Blaise Diagne. Il lance le journal AOF, où participe notamment Abdoulaye Sadj. Dirigeant du Parti Socialiste Sénégalais (PSS) créé en 1935 comme branche de la SFIO au Sénégal, supporte les couches « assimilationnistes » des quatre communes (il faut rester dans l'empire français mais avoir l'égalité juridique avec les citoyens métropolitains). Il est l'avocat des tirailleurs sénégalais après le massacre de Thiaroye. Maire de Dakar juste après la Seconde Guerre mondiale en 1947 puis réélu en 1956. De 1946 à 1951 il est député en France, et sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le gouvernement Léon Blum en décembre 1946. Il affronte le BDS de Senghor. En 1956 il est délégué de la France à l'ONU. Président de l'assemblée nationale du Sénégal de 1960 à 1968. Lors de la crise de 1962, malgré l'évacuation de l'AN par Dia, il maintient le vote de la motion de censure contre lui, en invitant les députés à voter à son domicile.

Kéba Mbaye (1924-2007) : il naît à Kaolack en 1924, et passe par l'école William Ponty alors située à Sébikotane pour devenir instituteur. Il entreprend des études de droit à Dakar puis rejoint l'ENFOM de Paris. En 1959, il occupe le poste de directeur de cabinet du ministre de la justice de la Fédération du Mali. En 1963 il succède à Isaac comme président de la cour suprême du Sénégal (à ce titre il valide la passation de pouvoir entre Senghor et Diouf en 1980), et il devient président du Conseil constitutionnel du Sénégal entre 1990 et 1993. Kéba Mbaye est également président de la Commission des droits de l'homme de l'ONU entre 1972 et 1981, puis membre de la Cour Internationale de Justice entre 1983 et 1991. Il fait une partie de sa carrière dans les institutions olympiques, notamment en tant que vice-président du CIO entre 1998 et 2002. Il est l'auteur de *Les droits de l'homme en Afrique*, paru en 1992.

Ahmadou Mahtar Mbow (1921-) : né le 20 mars 1921 à Louga au Sénégal, est un homme politique sénégalais, plusieurs fois ministre dans son pays d'origine et directeur général de l'UNESCO pendant 13 ans. Il fait son lycée à l'école William Ponty, puis suit des cours à la chambre de commerce de Dakar. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il est volontaire dans l'armée de l'air française en février 1940, avant d'être démobilisé en octobre. Après la guerre, il obtient une licence de géographie à la Sorbonne. Lors de son séjour à Paris, il fonde la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), qu'il dirige jusqu'en 1951. Il enseigne ensuite au collège de Rosso (en Mauritanie) jusqu'en 1953. Il collabore avec l'UNESCO et devient ministre de l'Éducation du Sénégal en 1957-1958. Il enseigne ensuite au lycée Faidherbe de Saint-Louis et à l'École Normale Supérieure du Sénégal. À partir de 1966 il occupe une place importante à l'UNESCO, comme membre du bureau exécutif. Il redevient ministre de l'Éducation du Sénégal en 1968, en plus d'être élu député. En 1974, il est élu directeur général de l'UNESCO notamment grâce au soutien du G77 (il en est le

premier DG africain). Pendant ses mandats l'UNESCO fait face à plusieurs crises comme les retraits américain et britannique de 1984. Son second mandat à la tête de l'organisation se termine en 1987. Après 2012, il joue un rôle important dans la politique sénégalaise, en rédigeant le projet de réforme de la Constitution adopté par référendum en 2016.

Cheikh Ibrahima Niass (1900-1975) : dit « Cheikh Baay Niass » (1900-1975) : issu d'une famille de lettrés musulmans de Kaolack, il devient marabout tidjiane de Kaolack, et enseigne dans différentes écoles de la région. Dans les années 1930, son influence croît du fait de ses voyages à la Mecque et dans l'émirat de Kano au Nigéria. C'est aussi à cette période qu'il rédige une partie importante de ses écrits sur l'interprétation de la tijaniyya. Lorsqu'il se proclame médiateur de la grâce en 1929 il scinde la branche niassène en deux (entre son frère aîné et lui), mais ses soutiens s'étendent bien au-delà du Sénégal, notamment au Nigeria. Dans les années 1950, la branche niassène de la tijaniyya comporte des millions de fidèles en Afrique de l'Ouest. Il est une personnalité reconnue dans toute l'Afrique de l'Ouest mais aussi en Afrique du Nord, où il préside la prière dans la mosquée d'Al-Azhar en 1961 et rencontre Nasser (sur recommandation personnelle de Kwame Nkrumah).

Moustapha Niass (1939-) : ministre des affaires étrangères sous Abdou Diouf (1978-1984 puis 1993-1998), son poste est le premier dans la hiérarchie ministérielle, alors qu'il n'y a pas de premier ministre. En 1984, il se bat physiquement en conseil des ministres avec son collègue Djibo Kâ, et est exclu du gouvernement. Il effectue une carrière importante au sein des Nations Unies, avec le poste de représentant du secrétaire général des Nations unies dans les Grands Lacs. Il est candidat à l'élection présidentielle de 2000 et termine 3ème avec 17% des voix, puis devient premier ministre du président Wade. Sous la présidence de Macky Sall, Moustapha Niass occupe un rôle de médiateur dans la politique sénégalaise, en tant que président de l'Assemblée Nationale d'abord, puis comme président du dialogue national qui se déroule en juin 2023, et comme devant départager les candidatures pour la candidature du parti présidentiel aux élections de 2024.

Lamine Senghor (1889-1927) : homme politique sénégalais. Il naît en 1889 à Joal et est engagé volontaire en 1915, participe à la bataille de la Somme, subit le gaz à Verdun et devient tuberculeux. Il est facteur après la guerre (il travaille aux PTT), et adhère au PC en 1924. Ses engagements dans la lutte anticoloniale justifient son interdiction de revenir au Sénégal par les autorités françaises. En 1926 il fonde le Comité de Défense de la Race Nègre. Après un discours au congrès de Bruxelles de la ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale il est emprisonné quelques jours à Draguignan. Il meurt en 1927.

Léopold Sédar Senghor (1906-2001) : dans les années 1930, il participe aux réunions chez les sœurs Nardal, où il côtoie nombre d'Antillais (les Haïtiens Léo Sajous et Jean Price-Mars, René Maran, Gilbert Gratiant, Etienne Léro, René Ménil, le Martiniquais Jules-Marcel Monnerot, le Guyanais Félix Eboué, les Américains Langston Hughes et Claude McKay). Le premier numéro de la Revue du Monde Noir paraît en 1931, issu de ces rencontres. Le 1er juin 1933, Senghor est naturalisé français, pour pouvoir passer l'agrégation de grammaire. Il échoue deux fois l'agrégation, puis doit faire son service militaire à Verdun, avant de réussir l'agrégation en août 1934, il devient le premier noir agrégé de France. Il enseigne dans sa

première classe à Tours à partir de 1935. En 1936 il réalise son adhésion à la SFIO, et prononce son célèbre discours à la chambre de commerce de Dakar en 1937. Prisonnier des Allemands en septembre 1940 il passera par sept différents camps avant de rentrer à Paris en 1942, où il reprend l'enseignement au lycée. En octobre 1945, il est élu député sous les couleurs du PSS de Lamine Gueye, la branche sénégalaise de la SFIO. 12 septembre 1946 : mariage avec Ginette Eboué, ils divorcent en 1955. 27 septembre 1948 : rédige une lettre à Guy Mollet annonçant sa démission de la SFIO, et il crée le BDS le 27 octobre 1948. En 1955, il devient ministre du gouvernement d'Edgar Faure. 18 novembre 1956 : devient maire de Thiès sous l'égide du BPS. 18 octobre 1957 : mariage avec Colette. 4 avril 1959 : devient président de la fédération du Mali, premier poste à responsabilité sur le continent qu'il occupe. Après l'éclatement de la fédération du Mali, il devient président du Sénégal le 5 septembre 1960. Il démissionne du poste le 31 décembre 1980. Le 7 juin 1981, son fils Philippe-Maguilen meurt dans un accident de voiture. Le 2 juin 1983, il est admis à l'Académie française, Edgar Faure prononce le discours l'accueillant. Il décède à Verson, en Normandie, le 20 décembre 2001.

Habib Thiam (1933-2017) : proche d'Abdou Diouf, premier ministre en 1981, président de l'Assemblée nationale à partir de 1983. Il naît en 1933, suit des études à Louis-le-Grand avant d'intégrer l'ENFOM. À l'indépendance, il est chef de cabinet de Doudou Thiam alors ministre des Affaires étrangères. Dans le bureau politique du PS, il est chargé des questions de relations internationales. Thiam est une première fois premier ministre entre 1981 et 1983, avant de devenir président de l'Assemblée Nationale de 1983 à 1984. Il est de nouveau premier Ministre de 1991 à 1998. Habib Thiam entretient tout le long de sa carrière politique une rivalité avec Jean Collin. Il quitte rapidement son poste après une fronde de la part des autres députés, et devient directeur du conseil d'administration de la BICIS.

Abdoulaye Wade (1926-) : président du Sénégal de 2000 à 2012. Né à Saint-Louis (selon ses papiers, mais en réalité à Kébémér), il revendique des origines saint-louisiennes et casamançaises, et passe par William Ponty à Gorée. Il est ensuite affecté comme professeur à Thiès. Wade arrive à Paris en 1949 pour étudier à l'université, il s'inscrit à la Sorbonne et adhère à la FEANF. Il y fait la connaissance de Majhmout Diop, avec lequel il crée l'association des étudiants nationalistes., puis il rejoint le RDA de CAD (puis plus tard le BMS). Il part ensuite à l'Université de Besançon (où il rencontre sa femme Viviane), et passe une licence d'économie politique à Grenoble. Wade participe au numéro spécial de *Présence Africaine* « Les étudiants noirs parlent ». À partir de 1955 il fait un stage en droit à Besançon. De retour au Sénégal, il s'engage dans le barreau, l'université et la politique, et adhère un temps à l'UPS. Avocat, il assure avec Robert Badinter la défense de Mamadou Dia en 1962. Ancien doyen de la faculté de droit, il adhère un moment à l'UPS avant de quitter le mouvement. Il fonde le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) en juillet 1974 au moment où Senghor libéralise le jeu politique au Sénégal. Aux élections de 1988, alors que l'État d'urgence est déclaré, il est mis en prison (il avait déjà été mis en prison en 1986 lors d'une manifestation contre l'apartheid). En avril 1991 il entre au gouvernement avec Habib Thiam comme premier ministre, et il le quitte en 1992 pour préparer les élections de 1993, et y

revient en 1995, après être de nouveau passé par la prison en 1994. Il quitte de nouveau le gouvernement en 1997 pour préparer les législatives de 1998 et la présidentielle de 2000.

Index des noms

- Abacha, Sami, 118
- Achebe, Chinua, 72, 199
- Afiwerki, Isaias, 118
- Ake, Claude, 133
- Angelou, Maya, 190
- Arafat, Yasser, 337
- Arboussier, Gabriel (d'), 307, 361
- Armah, Ayi Kwei, 193, 198, 199, 209
- Ayrault, Jean Marc, 226
- Azikiwe, Nnamdi, 189
- Ba, Amadou, 298
- Ba, Babacar, 295
- Ba, Sidy Alpha, 291
- Badian, Seydou, 193
- Badiane, Emile, 286
- Balewa, Tafawa, 259
- Bamba, Cheikh Ahmadou, 328
- Barma, Kocc, 16, 38, 39
- Barrow, Adama, 117
- Bathily, Abdoulaye, 133, 368
- Bazoum, Mohamed, 312, 381
- Berger, Gaston, 24
- Biko, Steve, 202
- Blyden, Edward Wilmot, 186, 189, 243
- Bongo, Ali, 118
- Bosio, Jean-Gérard, 316
- Boutros-Ghali, Boutros, 338
- Bugul, Ken, 16, 193, 194
- Bunche, Ralph, 89, 90
- Cabral, Amilcar, 189, 350
- Carpot, François, 284
- Cerulli, Henrico, 154
- Césaire, Aimé, 77, 81, 85, 86, 138, 185, 245, 316, 317, 372
- Chisiza, Dunduzu, 266
- Cissé, Lamine, 323
- Cissé, Moustapha, 292
- Compaoré, Blaise, 338
- Conté, Lansana, 259
- Crummell, Alexander, 189, 244
- Cugoano, Ottobah, 242
- Dada, Idi Amin, 258
- Dallaire, Roméo, 261
- Dangarembga, Tsitsi, 193
- Déby, Idriss, 115
- Delany, Martin Robinson, 188, 243
- Dia, Mamadou, 156, 217, 232, 286, 288, 290, 292, 294, 300, 303, 310, 315, 322, 328, 338, 339, 359, 364, 376
- Diagne, Blaise, 185, 198, 243-245, 284-286, 356, 359
- Diagne, Fatou, 24
- Diagne, Khassim, 38
- Diagne, Pathé, 134, 302
- Diallo, Jean-Alfred, 322, 366
- Diallo, Mountaga, 323, 353
- Dieng, Amady Aly, 359, 370

- Diop, Alioune, 316, 356, 363
- Diop, Boubacar Boris, 40, 161, 302
- Diop, Cheikh Anta, 135, 136, 356, 361, 363, 364
- Diop, Majhemout, 370
- Diop, Thiécouta, 285
- Diouf, Abdou, 134, 209, 283, 292-298, 302-306, 310, 313, 320, 321, 326, 331, 332, 338, 341, 346-348, 350, 357, 360, 378
- Diouf, Galandou, 285
- Diouf, Penda, 155
- Diouf, René Massiga, 148, 312
- Douglass, Frederic, 189, 244
- Du Bois, William Edward Burghardt, 138, 186, 189, 221, 222, 230, 231, 233, 242, 244-246, 277
- Durand-Valantin, Barthélémy, 285
- El Kharraze, Karima, 155
- Ellison, Ralph, 124, 245
- Emerson, Rupert, 91, 97
- Equianoh, Olaudah, 242
- Estaing, Valéry Giscard (d'), 226
- Fall, Ibrahima, 296, 338
- Fall, Médoune, 314
- Fall, Pape Khalilou, 323
- Fanon, Frantz, 34, 77, 138, 202, 203, 205, 250, 383
- Fofana, Abdoulaye, 292
- Forster, Isaac, 306
- Fortune, Thomas, 244
- Gadio, Cheikh Tidiane, 304, 355
- Garvey, Amy Ashwood, 246
- Garvey, Marcus, 138, 188, 230, 233, 243-246, 277
- Gaye, Amadou Karim, 295
- Gbagbo, Laurent, 356
- Gontran-Damas, Léon, 316, 317
- Gowon, Yakubu, 267
- Griaule, Marcel, 122, 135, 200
- Gueye, Amadou Lamine, 285, 286, 292, 328
- Guillabert, André, 232
- Habré, Hissène, 117, 236, 276, 277
- Habyarimana, Juvenal, 256
- Hama, Boubou, 363
- Hammarskjöld, Dag, 305
- Holderness, Etna, 244
- Hollande, François, 20, 225
- Houphouët-Boigny, Félix, 249, 259, 268, 300, 351, 354
- Issoufou, Mahamadou, 115
- James, Cyril Lionel Robert, 90, 138, 246
- Jammeh, Yahya, 117, 118
- Kadhafi, Muamar, 136, 257, 259, 353
- Kagamé, Paul, 257
- Kane, Cheikh Hamidou, 193, 196
- Kane, Falilou, 148
- Kaunda, Kenneth, 145, 190
- Keïta, Ibrahim Boubacar, 115
- Keïta, Modibo, 247, 300, 334, 336
- Keïta, Soundiata, 21, 300

- Kennedy, John Fitzgerald, 225, 315
- Kenyatta, Jomo, 246
- Kinloch, Alice Victoria, 244
- Ki-Zerbo, Joseph, 54, 133
- Konaré, Alpha Oumar, 259
- Kontchou Kouomegni, Augustin, 140-143
- Lô, Magatte, 292
- Locke, John, 244, 317
- Lumumba, Patrice, 183, 184, 250
- Mabanckou, Alain, 136
- Mafeje, Archie, 133
- Mahamat, Moussa Faki, 312
- Makonnen, Ras, 246
- Mandela, Nelson, 241, 257
- Mazrui, Ali, 92, 95, 97, 132, 135, 136, 139, 251, 252, 256, 267
- Mbaye, Joseph, 292
- Mbaye, Kéba, 306, 343
- Mbeki, Thabo, 20, 253, 256, 355
- Mbembe, Achille, 34, 134, 141, 254, 380, 381
- Mbow, Ahmadou Mahtar, 38, 306
- Mbooj, Ndate Yaala, 235
- McKay, Claude, 245
- Mohamed, Askia, 59
- Morrison, Toni, 124
- Moubarak, Hosni, 259
- Mugabe, Robert, 118, 257
- Musa, Mansa, 59, 79, 170, 325
- Museveni, Yoweri, 257, 261
- Nardal, Jeanne, 317
- Ndiaye, Alboury, 240
- Ndiaye, Mankeur, 38, 148, 304
- Ndiaye, Valdiodio, 292, 294
- Ngom, Ousmane, 292
- Niasse, Cheikh Ibrahima, 331, 332
- Niasse, Moustapha, 41, 283, 304, 320, 378
- Nkrumah, Kwame, 39, 95, 104, 145, 189, 199, 208, 223, 230, 233, 246-251, 253, 254, 259, 266, 268, 277, 293, 331, 334, 346, 347, 357, 361
- Ntaryamira, Cyprien, 256
- Nyerere, Julius, 145, 189, 249, 255, 256, 258, 259, 348
- Obama, Barack, 20
- Obasanjo, Olusegun, 257
- Obenga, Théophile, 363
- Obiang, Téodoro, 118
- Olympio, Sylvanus, 238, 247, 253, 259
- Oumarou, Idé, 337
- Ouologuem, Yambo, 136
- Padmore, George, 90, 147, 246, 346
- Quaison-Sackey, Alex, 186
- Ratsiraka, Didier, 306, 321
- Ravalomanana, Marc, 321
- Rawlings, Jerry, 109, 209
- Rodney, Walter, 147
- Sall, Macky, 234, 283, 298, 302, 304, 309, 312, 321, 346, 378, 382
- Samba, El Hadj Alioune, 323
- Sambe, Bakary, 149, 161, 332, 333

Index des noms

- Sarr, Ibrahima, 292
- Sarr, Felwine, 182, 371, 387
- Sarr, Mohamed Mbougar, 51, 136
- Schuyler, George, 187, 244
- Seck, Assane, 286
- Sélassié, Hailé, 246, 252, 367
- Sélassié, Heruy Wolde, 154
- Sembène, Ousmane, 16, 38, 39, 56, 62, 193, 195-198
- Seme, Pixley, 24
- Senghor, Lamine, 245, 246
- Senghor, Léopold Sédar, 38, 40, 87, 103, 109, 110, 117, 134, 145, 148, 156, 185, 189, 192, 193, 246, 247, 249, 275, 283, 284, 286, 290, 292-296, 298, 300-305, 308, 310, 313-320, 322, 328, 329, 332, 334-336, 339, 343, 344, 350, 351, 354, 356-366, 378
- Sese Seko, Mobutu, 118, 179, 337
- Seye, Younoussé, 317
- Shagari, Shehu, 266
- Sindjoun, Luc, 142, 273, 276
- Soyinka, Wole, 364
- Sy, El Hajj Malick, 328
- Sylvain, Benito, 244
- Tall, Alioune, 292
- Tall, El Hajj Oumar, 329
- Tansi, Soni Labou, 177
- Telli, Diallo, 36
- Tempels, Placide, 85-87, 317
- Thiam, Doudou, 40, 141, 146-148, 156, 157, 201, 217, 279, 281, 284, 291, 292, 294, 295, 298, 301, 304, 305, 307, 313, 376, 378
- Thiam, Habib, 281, 294, 296
- Thiong'o, Ngugi Wa, 34, 40, 62, 71, 176, 180, 181, 189, 190, 205
- Tine, Alioune, 149
- Touré, Aminata, 304
- Touré, Sékou, 36, 145, 252, 331, 334, 336-339, 350, 354, 361
- Traoré, Moussa, 337
- Tsiranana, Philibert, 259
- Tubman, William, 247-249, 259, 266
- Turner, Henry McNeal, 244
- Tutu, Desmond, 344
- Vieira, Joao, 355
- Wade, Abdoulaye, 293, 297, 297, 302, 320-322, 331, 346, 353-357, 378, 379
- Walter, Alexander, 244
- Williams, Eric, 90, 138
- Williams, Henry Sylvester, 242, 244
- Wilson, Woodrow, 90
- Wright, Richard, 245
- Youlou, Fulbert, 350
- Zenawi, Meles, 257
- Zuma, Jacob, 257, 268

Liste des encadrés

- Le courant des « Global International Relations » est-il postcolonial ? (pp83-84)
- La détérioration des termes de l'échange et les programmes d'ajustement structurel (PAS) (p110)
- Les Relations Internationales et les productions africaines (p132)
- Le panafricanisme et les groupes de Monrovia, Casablanca et Brazzaville (p250)
- Doudou Thiam : le premier ministre des Affaires étrangères du Sénégal (p294)
- La fédération du Mali (p300)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Sommaire | 7 |
| Acronymes et sigles | 11 |
| Notes sur l'orthographe | 15 |
| Introduction | 19 |
| Courte fiction | 21 |
| Difficultés des études de cas africains | 28 |
| Explications du sujet | 29 |
| Définitions | 31 |
| Une difficile circulation entre les échelles | 36 |
| Etude de cas | 38 |
| Epistémologie et méthodologie déployées | 43 |
| Séjour de recherche plutôt que terrain | 50 |
| La durée du séjour | 51 |
| Le dialogue avec les chercheurs sur place | 53 |
| La consultation des archives | 55 |
| Le rapport à l'histoire | 56 |
| Penser l'appropriation dans une constellation | 60 |
| Partie I. Remembrements africains et Relations Internationales : l'appropriation épistémique | 65 |
| Chapitre 1. Inventions internationalistes de l'Afrique | 73 |
| A Des controverses globales et postcoloniales qui participent de la constitution d'une bibliothèque coloniale | 75 |
| a) L'inscription des affaires du continent dans une altérité irréductible | 75 |
| b) L'effacement épistémique | 80 |

| | |
|--|------------|
| c) La posture du missionnaire désespéré | 86 |
| B Une littérature orthodoxe qui marginalise l'appropriation ou constate son échec | 89 |
| a) Des constructions internationalistes géographiquement situées dès le début du XX ^{ème} siècle | 90 |
| b) Une invention progressive de l'Afrique par les internationalistes : les hésitations des années 1960-1970 | 92 |
| c) La formation d'une littérature orthodoxe sur l'Afrique dans les Relations internationales..... | 99 |
| d) Le miroir négatif de la souveraineté dans l'étude des Relations Internationales..... | 102 |
| C Des modèles théoriques limités dans l'étude des politiques étrangères en Afrique..... | 106 |
| a) La théorie du regime survival..... | 107 |
| b) La théorie de l'extraversion | 112 |
| c) Un recul critique inégal dans les usages récents de la théorie de l'extraversion en Relations Internationales | 114 |
| d) Les limites de la théorie de l'extraversion à la lumière d'un cas sénégalais | 116 |
| e) Le modèle du omnipotent African executive | 119 |
| Chapitre 2. « Invisible to whom ? » : Banaliser les approches noires et africaines en Relations Internationales | 125 |
| A Des bibliothèques plurielles : banaliser les productions scientifiques africaines en Relations Internationales | 128 |
| a) Qu'est-ce qu'une production africaine en science politique ?..... | 130 |
| b) Aborder les connaissances en Afrique par leurs conditions de production | 133 |
| c) La réception des productions africaines en Europe | 136 |
| d) Des productions africaines anciennes sur les relations internationales..... | 139 |

| | |
|--|-----|
| e) Des productions scientifiques africaines à réévaluer | 144 |
| f) Les productions de Relations Internationales au Sénégal..... | 146 |
| B Approches en contrepoint et histoire nomadique : les enseignements postcoloniaux sur l'appropriation..... | 152 |
| a) Le rôle du silence dans l'étude des questions africaines | 154 |
| b) Le rôle de la sensibilité et de l'approche par les langues dans la pluralisation des récits | 159 |
| c) Des discussions qui ne sont pas spontanées | 164 |
| C Un nécessaire dialogue entre les Relations Internationales et les études africaines..... | 167 |
| a) Entre simple incorporation et espace de discussion | 168 |
| b) Matérialisation d'un dialogue entre études africaines et Relations Internationales..... | 169 |
| Chapitre 3. La subjectivité politique comme enjeu de l'appropriation épistémique. 177 | |
| A L'appropriation au cœur de l'engagement intellectuel panafricain..... | 180 |
| a) L'appropriation comme complément dans l'affirmation et la compréhension des processus de décolonisation | 181 |
| b) Décoloniser par l'appropriation de la colonisation plutôt que par un retour à l'époque précoloniale | 186 |
| c) Comprendre les histoires du panafricanisme à l'aune de l'appropriation .. | 188 |
| d) Des appropriations contemporaines hétérogènes des usages politiques de l'Afrique | 190 |
| e) Des traditions plurielles d'appropriation en Afrique..... | 192 |
| B Exprimer l'appropriation : L'appropriation littéraire comme forme de subjectivation politique | 193 |
| a) L'appropriation comme moteur de subjectivité politique dans la littérature | 195 |
| b) Les transports en commun comme métaphore de l'appropriation de l'espace urbain et de la modernité | 197 |

| | |
|---|------------|
| c) L'appropriation comme acte de reprendre | 201 |
| C L'appropriation comme enjeu de construction de l'État postcolonial | 202 |
| a) Liberté et appropriation dans la théorie politique africaine..... | 203 |
| b) Les trajectoires postcoloniales des États africains au prisme des études africaines..... | 205 |
| Partie II. L'Afrique comme horizon : l'appropriation politique des solutions africaines | 215 |
| Chapitre 4. Une appropriation ambiguë : apporter des « solutions africaines aux problèmes africains » | 221 |
| A Une appropriation par l'extraversion ? | 225 |
| a) Des interventions extracontinentales extérieures multiples | 225 |
| b) Des versions discursives modulables des solutions africaines..... | 229 |
| c) L'extraversion des politiques africaines en matière de sécurité..... | 235 |
| d) Les causes de la faible efficacité de l'AAPS en dehors des lectures orthodoxes..... | 238 |
| B Une histoire longue de l'africanisation de la sécurité..... | 239 |
| a) Comment définir les origines des projets d'africanisation de la sécurité ? | 240 |
| b) Les résistances anticoloniales et le panafricanisme comme ressources historiques majeures de l'africanisation de la sécurité | 241 |
| c) Les liens entre le panafricanisme et les solutions africaines | 244 |
| d) La continentalisation du panafricanisme et ses conséquences sur les solutions africaines | 247 |
| e) La mise en place de l'OUA et l'abandon des projets d'armée africaine | 253 |
| f) Les interventions africaines contemporaines | 259 |
| g) L'architecture africaine de paix et de sécurité | 264 |
| C Une compétition entre acteurs africains pour des hégémonies régionales | 267 |
| a) Les candidats africains à l'hégémonie..... | 267 |
| b) L'apport des analyses en termes d'agencéité | 270 |

| | |
|--|------------|
| D Qu'apportent les solutions africaines ?..... | 272 |
| a) Des solutions avec des caractéristiques africaines ? | 273 |
| b) Des solutions « à l'échelle africaine » ?..... | 275 |
| Chapitre 5. Une africanisation de la diplomatie comme source de construction de l'État post-colonial au Sénégal | 279 |
| A La construction de l'État et de sa politique étrangère au Sénégal | 283 |
| a) Etapes de la formation de la politique étrangère du Sénégal | 284 |
| b) Ruptures et continuité dans la politique africaine du Sénégal et ses institutions..... | 299 |
| c) Une politique de reconnaissance du Sénégal dans les organisations multilatérales..... | 305 |
| d) Une construction dialectique à relativiser | 310 |
| B L'association d'une identité sénégalaise à destination de l'échelle internationale : l'énonciation des grands principes de la politique étrangère du Sénégal | 313 |
| a) La civilisation de l'universel et la philosophie senghorienne | 314 |
| i) Le festival mondial des arts nègres | 315 |
| ii) La négritude | 317 |
| b) La paix au cœur de la politique étrangère du Sénégal | 318 |
| c) L'articulation entre l'identité de la politique étrangère et celle de l'armée au Sénégal..... | 322 |
| d) L'islam dans la politique étrangère sénégalaise..... | 323 |
| i) Un ré-enchantement du monde à relativiser | 323 |
| ii) Une histoire longue et banale de l'islam au Sénégal | 324 |
| iii) Le contrat social sénégalais au cœur des questions religieuses du pays | 326 |
| iv) La religion dans la politique étrangère du Sénégal | 330 |
| v) Les relations avec le Maroc articulées autour du tidjanisme | 332 |
| C Quelle est l'africanisation de la politique étrangère du Sénégal ?..... | 334 |

| | |
|---|------------|
| a) La politique africaine du Sénégal : l'africanisation comme continentalisation de la politique étrangère..... | 334 |
| b) Une africanisation passive..... | 336 |
| c) « L'Afrique a besoin que nous travaillions ensemble » : les usages rhétoriques de l'Afrique au Sénégal | 338 |
| Chapitre 6. Saisir l'unité et la sécurité en Afrique par le Sénégal..... | 343 |
| A La participation du Sénégal à la sécurité continentale | 346 |
| a) Le ministère des Affaires africaines | 346 |
| b) Le rôle du Sénégal dans le Comité de Libération | 348 |
| c) La participation du Sénégal aux OMP | 351 |
| d) La place du Sénégal dans les institutions de l'UA..... | 353 |
| e) Le Sénégal dans les institutions régionales | 354 |
| B Evolutions des positions panafricaines sénégalaises | 356 |
| a) Le Sénégal entre tiers-mondisme, afro-asiatisme, panafricanisme et contestation de l'ordre international | 357 |
| b) Doctrine officielle et doctrine officieuse..... | 360 |
| c) Les projets confédéraux du Sénégal | 365 |
| d) La relation armée-nation au Sénégal | 366 |
| C Les solutions africaines comme le symptôme d'un moment dans l'histoire de l'appropriation de la sécurité | 367 |
| Conclusion générale | 375 |
| Résultats théoriques et empiriques..... | 376 |
| La question de l'échelle et des aller-retours : Sénégal, Afrique comme continent, Atlantique..... | 380 |
| Le rôle du passeur | 382 |
| Les cadres mobilisés..... | 384 |
| La spécificité des questions africaines depuis des universités occidentales | 388 |
| Bibliographie..... | 391 |

Table des matières

| | |
|---------------------------------|------------|
| Sources primaires | 391 |
| Sources secondaires..... | 393 |
| Annexes | 427 |
| Index des noms | 457 |
| Liste des encadrés..... | 461 |
| Table des matières..... | 463 |

.....